

*Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises*



# EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES (2025-2040)

**Rapport environnemental**




Septembre 2024

## LE PROJET

Maître d'ouvrage	<b>Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises</b>
Projet	<b>Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040)</b>
Intitulé du rapport	<b>Rapport environnemental</b>

## LES AUTEURS

	<b>SAS CEREG Ingénierie Sud-Ouest</b> <u>Etablissement de Rodez</u> : 2, rue Pasteur • 12000 RODEZ Tél : 05.65.75.51.41 • Fax : 05.65.75.51.42 • rodez@cereg.com • SIRET 503 841 470 00019 SIRET 503 841 470 00019 – RC Toulouse 503 841 470 <a href="http://www.cereg.com">www.cereg.com</a>
---	---

Réf. Cereg - 2022-CISO-000028

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Juillet 2022	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN	Version initiale (état initial de l'environnement)
V2	Décembre 2022	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN	Prise en compte des remarques formulées par le PNRPA et rédaction/finalisation des parties A, B, C, D, E, F
V3	Avril 2024	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN	Finalisation du rapport
V4	Mai 2024	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN	Version finale pour saisine de l'Autorité environnementale
V5	Septembre 2024	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN	Modification pour prendre en compte l'avis de l'Autorité environnementale et pour la mise à l'enquête publique

Certification



# TABLE DES MATIERES

<b>A. RESUME NON TECHNIQUE.....</b>	<b>17</b>
<b>B. PRESENTATION GENERALE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE 2025-2040 ET CONTENU, ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION .....</b>	<b>18</b>
B.I. OBJECTIFS DE LA CHARTE ET CONTENU.....	19
B.I.1. Objectifs et missions des Parcs naturels régionaux .....	19
B.I.1.1. Objectifs des Parcs naturels régionaux.....	19
B.I.1.2. Missions des Parcs naturels régionaux.....	19
B.I.2. Objectifs, contenu et portée juridique de la Charte des Parcs naturels régionaux .....	19
B.I.2.1. Objectifs de la Charte des Parcs naturels régionaux .....	19
B.I.2.2. Contenu de la Charte des Parcs naturels régionaux .....	20
B.I.2.3. Portée juridique de la Charte des Parcs naturels régionaux .....	21
B.I.2.4. Leviers de la Charte des Parcs naturels régionaux .....	21
B.I.2.5. Le rôle spécifique du Syndicat mixte de gestion du Parc .....	22
B.I.3. Objectifs spécifiques du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) .....	22
B.I.4. Contenu détaillé du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) .....	27
B.I.4.1. Structuration générale des documents du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises .....	27
B.I.4.2. Ambitions, orientations et mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises .....	28
B.II. ARTICULATION DE LA CHARTE AVEC D'AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION .....	30
B.II.1. Les plans, schémas, programmes ou documents de planification s'imposant à la Charte .....	30
B.II.1.1. Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB) .....	30
B.II.1.2. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) – Occitanie .....	33
B.II.2. Les plans, schémas, programmes ou documents de planification auxquels la Charte s'impose .....	50
B.II.2.1. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).....	50
B.II.2.2. Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) .....	55
B.II.2.3. Plans Locaux d'Urbanisme et documents d'urbanisme .....	56
B.II.3. Articulation avec les autres plans et programmes.....	58
B.II.3.1. Stratégie Nationale pour la Biodiversité.....	58
B.II.3.2. Stratégie Régionale pour la Biodiversité .....	61
B.II.3.3. Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2021-2030.....	62
B.II.3.4. Programmes nationaux d'action .....	67
B.II.3.5. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne .....	76
B.II.3.6. Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Adour-Garonne .....	86
B.II.3.7. Les Chartes forestières du Parc.....	87
B.II.3.8. Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB).....	87
B.II.3.9. Schéma Régional de Biomasse (SRB).....	88
B.II.3.10. Schéma Régional des Carrières (SRC) .....	89

B.II.3.11. *Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)*..... 89

B.II.3.12. *Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) d’Occitanie* ..... 90

B.II.3.13. *Programmation Pluriannuelle de l’Energie (PPE)* ..... 90

B.II.3.14. *Charte des Pôles d’Equilibre Territorial et Rural (PETR)* ..... 91

B.II.3.15. *Contrat de Plan Etat-Région*..... 92

B.II.3.16. *Plan National Ecophyto II+* ..... 92

B.II.3.17. *Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)*..... 93

B.II.3.18. *Schéma Directeur Territorial d’Aménagement Numérique (SDTAN)*..... 93

B.II.3.19. *Plan Régional Santé Environnement (PRSE)* ..... 93

**C. ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D’EVOLUTION ..... 95**

C.I. METHODE ..... 96

C.II. AIRE D’ETUDE..... 96

C.III. PRESENTATION GENERALE DE L’AIRE D’ETUDE ..... 98

C.III.1. Contexte administratif ..... 98

C.III.2. Contexte physique ..... 100

C.III.2.1. *Climat* ..... 100

C.III.2.2. *Topographie* ..... 101

C.III.2.3. *Géologie* ..... 103

C.III.2.4. *Hydrogéologie et hydrologie* ..... 105

C.III.3. Contexte socio-économique ..... 108

C.III.3.1. *Population* ..... 108

C.III.3.2. *Logement*..... 109

C.III.3.3. *Occupation des sols et documents d’urbanisme* ..... 111

C.III.3.4. *Activités et usages*..... 116

C.IV. ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT PAR THEMATIQUE ENVIRONNEMENTALE ET TENDANCES D’EVOLUTION SANS MISE EN ŒUVRE DE LA REVISION DE LA CHARTE ..... 119

C.IV.1. Milieu physique..... 119

C.IV.1.1. *Ressources en eau* ..... 119

C.IV.1.2. *Sol et sous-sol* ..... 125

C.IV.2. Environnement naturel et biodiversité..... 130

C.IV.2.1. *Biodiversité*..... 130

C.IV.2.2. *Milieux aquatiques et zones humides*..... 139

C.IV.2.3. *Patrimoine forestier*..... 144

C.IV.3. Patrimoine culturel et paysager..... 149

C.IV.3.1. *Patrimoine culturel et architectural* ..... 149

C.IV.3.2. *Patrimoine paysager* ..... 153

C.IV.4. Risques naturels et technologiques ..... 158

C.IV.4.1. *Risques naturels*..... 161

C.IV.4.2. *Risques technologiques* ..... 163

C.IV.4.3. *Les plans de prévention et d’exposition aux risques*..... 164

C.IV.5.	Environnement humain, cadre de vie, santé humaine .....	171
C.IV.5.1.	<i>Agriculture</i> .....	171
C.IV.5.2.	<i>Mobilité</i> .....	173
C.IV.5.3.	<i>Cadre de vie</i> .....	174
C.IV.5.4.	<i>Ambiance sonore</i> .....	176
C.IV.5.5.	<i>Pollution lumineuse</i> .....	178
C.IV.5.6.	<i>Qualité de l'air</i> .....	180
C.IV.5.7.	<i>Déchets</i> .....	181
C.IV.6.	Energie et climat .....	183
C.IV.6.1.	<i>Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre</i> .....	183
C.IV.6.2.	<i>Vulnérabilité au changement climatique</i> .....	185
C.V.	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, SCENARIO TENDANCIEL ET PRINCIPAUX ENJEUX .....	188
<b>D.</b>	<b>EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LA CHARTE 2025-2040 A ETE RETENUE ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES .....</b>	<b>205</b>
D.I.	HISTORIQUE ET MODALITE D'ELABORATION ET DE REVISION DE LA CHARTE DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES	206
D.I.1.	Une première révision de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises .....	206
D.I.2.	L'outil PNR : un outil pertinent .....	207
D.I.3.	Extension du périmètre du PNR des Pyrénées Ariégeoises .....	208
D.I.4.	Concertation et information, deux maîtres- mots .....	208
D.II.	EXPOSE DES MOTIFS CONDUISANT AU PROJET DE CHARTE ET DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS RAISONNABLES	211
D.II.1.	Prise en compte de l'évaluation de la Charte 2009-2024 .....	211
D.II.2.	La réponse aux enjeux du territoire .....	212
D.II.3.	L'expression d'une ambition pour l'avenir des Pyrénées Ariégeoises .....	213
D.II.4.	Evolution du projet de Charte au cours du processus de validation .....	218
D.II.5.	Mesures phares .....	219
<b>E.</b>	<b>ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>221</b>
E.I.	METHODE .....	222
E.II.	SYNTHESE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES .....	223
E.II.1.	Synthèse générale des effets probables .....	223
E.II.1.1.	<i>Matrice de synthèse générale</i> .....	223
E.II.1.2.	<i>Quantification des effets probables par thématique environnementale</i> .....	223
E.II.1.3.	<i>Des effets globalement très positifs sur l'environnement</i> .....	226
E.II.1.4.	<i>Des effets potentiellement négatifs</i> .....	227
E.II.1.5.	<i>Des effets négatifs</i> .....	228
E.II.1.6.	<i>Effets cumulés</i> .....	229
E.II.1.7.	<i>Effets à court, moyen ou long terme</i> .....	229
E.II.1.8.	<i>Effets temporaires ou permanents</i> .....	229
E.II.2.	Synthèse des effets notables probables par thématique environnementale .....	230
E.II.2.1.	<i>Effet probable sur le contexte socio-économique</i> .....	230
E.II.2.2.	<i>Effet probable sur le milieu physique</i> .....	234

E.II.2.3.	<i>Effet probable sur l'environnement naturel et biodiversité</i> .....	237
E.II.2.4.	<i>Effet probable sur le patrimoine culturel et paysager</i> .....	243
E.II.2.5.	<i>Effet probable sur les risques naturels et technologiques</i> .....	247
E.II.2.6.	<i>Effet probable sur l'environnement humain, cadre de vie, santé humaine</i> .....	248
E.II.2.7.	<i>Effet probable sur l'énergie et climat</i> .....	255
E.III.	EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....	260
<b>F.</b>	<b>MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</b> .....	<b>272</b>
F.I.	MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEES.....	273
F.II.	POINT DE VIGILANCE D'ORDRE GENERAL.....	275
F.III.	POINT DE VIGILANCE SUR CERTAINES MESURES.....	275
<b>G.</b>	<b>DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ENVISAGE</b> .....	<b>276</b>
G.I.	OBJECTIFS.....	277
G.II.	INDICATEURS RETENUS.....	278
<b>H.</b>	<b>METHODES UTILISEES POUR ETABLIR LE RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES</b> .....	<b>285</b>
H.I.	DEROULEMENT DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	285
H.II.	SYNTHESE DES METHODES UTILISEES.....	285
H.III.	LIMITES DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DIFFICULTES RENCONTREES.....	287
H.IV.	BIBLIOGRAPHIE.....	287
<b>I.</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>288</b>
I.I.	ANNEXE 1 : LISTE DES ABREVIATIONS.....	289
I.I.	ANNEXE 2 : ETAT ET OBJECTIFS DES MASSES D'EAU.....	291
I.I.1.	Etat des masses d'eau souterraine.....	291
I.I.2.	Objectifs des masses d'eau souterraine.....	292
I.I.3.	Etat des masses d'eau superficielle.....	293
I.I.4.	Objectifs des masses d'eau superficielle.....	300
I.II.	ANNEXE 3 : PRESENTATION DETAILLEE DES SITES NATURA 2000.....	306

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ambitions, orientations et mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) .....	28
Tableau 2 : Articulation entre les enjeux des ONTVB et le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) .....	31
Tableau 3 : Articulation entre les lignes directrices de la TVB et le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) .....	31
Tableau 4 : Comparaison de la trajectoire TEPOS du PNRPA et la trajectoire REPOS de la Région Occitanie .....	34
Tableau 5 : Articulation entre les règles du SDRADDET « Occitanie 2040 » et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040.....	35
Tableau 6 : Articulation entre les objectifs du SDRADDET « Occitanie 2040 » et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040.....	43
Tableau 7 : Articulation entre la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040 et les objectifs du PADD du SCoT de la Vallée de l’Ariège (2015).....	51
Tableau 8 : Dispositions pertinentes de la Charte à retranscrire dans les documents d’urbanisme .....	57
Tableau 9 : Articulation entre la SNB et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040 .....	58
Tableau 10 : Articulation entre la SRB Occitanie et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040.....	61
Tableau 11 : Articulation entre la SNAP et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040 .....	62
Tableau 12 : Articulation entre le SDAGE Adour-Garonne et le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) .....	77
Tableau 13 : Articulation entre le PGRI Adour-Garonne 2022-2027 et le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) .....	86
Tableau 14 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la population (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	109
Tableau 15 : Evolution probable de la population en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	109
Tableau 16 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le logement (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	110
Tableau 17 : Evolution probable du logement en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	110
Tableau 18 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant l’occupation des sols (Source : diagnostic territorial, 2022).....	112
Tableau 19 : Evolution probable de l’occupation des sols en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	112
Tableau 20 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les activités et usages (Source : diagnostic territorial, 2022).....	117
Tableau 21 : Evolution probable des activités et usages en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	117
Tableau 22 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la ressource eau (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	119
Tableau 23 : Evolution probable de la ressource eau en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	120
Tableau 24 : Synthèse des états des masses d’eau souterraine recoupant le périmètre d’étude (Source : Agence de l’eau Adour-Garonne) .....	121
Tableau 25 : Synthèse des pressions significatives exercées sur les masses d’eau souterraine recoupant le périmètre d’étude (Source : Agence de l’eau Adour-Garonne) .....	121
Tableau 26 : Synthèse des objectifs des masses d’eau souterraine recoupant le périmètre d’étude (Source : Agence de l’eau Adour-Garonne) .....	121

Tableau 27 : Synthèse des états des masses d'eau superficielle recoupant le périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne) .....	121
Tableau 28 : Synthèse des pressions significatives exercées sur les masses d'eau superficielle recoupant le périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne) .....	122
Tableau 29 : Synthèse des objectifs des masses d'eau superficielle recoupant le périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne) .....	122
Tableau 30 : Synthèse des carrières en exploitation du périmètre d'étude (Source : BRGM, base de données carrières et matériaux) .....	126
Tableau 31 : Chiffres clés sur la production et la consommation estimées de granulats du périmètre d'étude (Source : SRC Occitanie, 2023) .....	127
Tableau 32 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le sol et le sous-sol (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	128
Tableau 33 : Evolution probable du sol et du sous-sol en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	128
Tableau 34 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la biodiversité (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	137
Tableau 35 : Evolution probable de la biodiversité en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	137
Tableau 36 : Synthèse des ouvrages du périmètre d'étude prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique (Source : DREAL Occitanie - <a href="https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-la-restauration-de-la-continuite-a25270.html">https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-la-restauration-de-la-continuite-a25270.html</a> ) .....	140
Tableau 37 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les milieux aquatiques et humides (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	141
Tableau 38 : Evolution probable des milieux aquatiques et humides en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	141
Tableau 39 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le patrimoine forestier (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	145
Tableau 40 : Evolution probable du patrimoine forestier en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	145
Tableau 41 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le patrimoine culturel et architectural (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	149
Tableau 42 : Evolution probable du patrimoine culturel et architectural en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	150
Tableau 43 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le patrimoine paysager (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	155
Tableau 44 : Evolution probable du patrimoine paysager en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	155
Tableau 45 : Exposition aux risques naturels des communes du territoire d'étude (Source : Diagnostic territorial, livret espace, 2022) .....	158
Tableau 46 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les risques naturels (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	162
Tableau 47 : Evolution probable des risques naturels en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	162
Tableau 48 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les risques technologiques (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	163
Tableau 49 : Evolution probable des risques technologiques en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	163
Tableau 50 : PPRN dans les Pyrénées Ariégeoises (Source : Géorisques) .....	166



Tableau 51 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant l’agriculture (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	172
Tableau 52 : Evolution probable de l’agriculture en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .	172
Tableau 53 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la mobilité (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	174
Tableau 54 : Evolution probable de la mobilité en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)....	174
Tableau 55 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le cadre de vie (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	175
Tableau 56 : Evolution probable du cadre de vie en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .	175
Tableau 57 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant l’ambiance sonore (Source : diagnostic territorial, 2022).....	177
Tableau 58 : Evolution probable de l’ambiance sonore en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	177
Tableau 59 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la pollution lumineuse (Source : diagnostic territorial, 2022).....	178
Tableau 60 : Evolution probable de la pollution lumineuse en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	179
Tableau 61 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la qualité de l’air (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	180
Tableau 62 : Evolution probable de la qualité de l’air en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	181
Tableau 63 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les déchets (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	182
Tableau 64 : Evolution probable des déchets en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	182
Tableau 65 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les ressources énergétiques (Source : diagnostic territorial, 2022).....	184
Tableau 66 : Evolution probable des ressources énergétiques en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	184
Tableau 67 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le changement climatique (Source : diagnostic territorial, 2022).....	186
Tableau 68 : Evolution probable du changement climatique en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	187
Tableau 69 : Synthèse de l’état initial de l’environnement et scénario tendanciel en l’absence de révision de la Charte .....	188
Tableau 70 : Enjeux fondamentaux en lien avec l’objet de la Charte 2025-2040 .....	198
Tableau 71 : Principaux enjeux identifiés en lien avec l’objet de la Charte 2025-2040 .....	198
Tableau 72 : Comparaison des différents scénarios vis à vis des enjeux fondamentaux du territoire .....	207
Tableau 73 : Préconisations pour l’évolution de la charte du PNRPA (Source : Evaluation de la Charte du PNRPA) .....	212
Tableau 74 : Des défis des Pyrénées Ariégeoises aux mesures phares.....	219
Tableau 75 : Quantification des effets des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur l’environnement.....	223
Tableau 76 : Matrice de synthèse générale des effets des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur l’environnement.....	224
Tableau 77 : Mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) pouvant avoir un effet négatif sur l’une des thématiques environnementales.....	227
Tableau 78 : Mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant un effet négatif sur l’une des thématiques environnementales .....	228

Tableau 79 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la population .....	230
Tableau 80 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le logement .....	231
Tableau 81 : Zoom sur les mesures 3.4.1 et 3.4.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le logement .....	231
Tableau 82 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur l’occupation du sol et l’urbanisme .....	232
Tableau 83 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les activités et usages .....	233
Tableau 84 : Zoom sur les mesures 3.4.2 et 3.4.4 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur les activités et usages .....	233
Tableau 85 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la ressource en eau .....	234
Tableau 86 : Zoom sur les mesures 1.3.1, 1.3.2 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur la ressource en eau .....	235
Tableau 87 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le sol et sous-sol .....	235
Tableau 88 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le sol et sous-sol.....	236
Tableau 89 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la biodiversité et les continuités écologiques .....	237
Tableau 90 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur la biodiversité .....	238
Tableau 91 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les milieux aquatiques et humides .....	239
Tableau 92 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur les milieux aquatiques et humides .....	240
Tableau 93 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le patrimoine forestier .....	241
Tableau 94 : Zoom sur les mesures 1.3.1, 2.1.2 et 3.4.3 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le patrimoine forestier .....	242
Tableau 95 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le patrimoine culturel et architectural .....	243
Tableau 96 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le patrimoine culturel et architectural .....	243
Tableau 97 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le patrimoine paysager.....	245
Tableau 98 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le patrimoine paysager .....	246
Tableau 99 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les risques naturels.....	247
Tableau 100 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les risques technologiques .....	247
Tableau 101 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur l’agriculture .....	248
Tableau 102 : Zoom sur les mesures 1.3.1, 1.3.2 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur l’agriculture.....	249

Tableau 103 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la mobilité .....	250
Tableau 104 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le cadre de vie .....	250
Tableau 105 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le cadre de vie.....	251
Tableau 106 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur l’ambiance sonore.....	252
Tableau 107 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la pollution lumineuse.....	252
Tableau 108 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la qualité de l’air.....	253
Tableau 109 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les déchets.....	254
Tableau 110 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les énergies .....	255
Tableau 111 : Trajectoire de la consommation d’énergie par secteur dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : Charte PNRPA) .....	256
Tableau 112 : Trajectoire de la production d’énergie renouvelable dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : Charte PNRPA) .....	256
Tableau 113 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la vulnérabilité au changement climatique.....	257
Tableau 114 : Liste des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises. (Source : INPN) .....	260
Tableau 115 : Habitats naturels d’intérêt communautaire des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : INPN) .....	262
Tableau 116 : Espèces animales et végétales d’intérêt communautaire des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : INPN).....	265
Tableau 117 : Mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) contribuant directement à la préservation d’espèces et d’habitats justifiant la désignation des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : INPN).....	268
Tableau 118 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur les sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises et impact des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sur ces facteurs (Source : INPN)....	268
Tableau 119 : Mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) concourant à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 des sites interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises .....	270
Tableau 120 : Rappel des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) pouvant avoir un effet négatif sur l’une des thématiques environnementales .....	274
Tableau 121 : Rappel des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant un effet négatif sur l’une des thématiques environnementales.....	274
Tableau 122 : Etat des masses d'eau superficielle et souterraine du territoire du PNRPA et objectifs à atteindre (Source : SDAGE Adour-Garonne 2022-2027) .....	279
Tableau 123 : Synthèse des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040 .....	285

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Diagramme ombrothermique à la station de Saint-Girons entre 1981 et 2010 (Source : météo France) .....	100
Illustration 2 : Pyramide des âges, périmètre d'étude (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	108
Illustration 3 : Occupation du sol des Pyrénées Ariégeoises en 2020 (Source : diagnostic territorial, 2022, mis en forme) .....	111
Illustration 4 : Evolution de l'occupation du sol dans le périmètre d'étude du PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	111
Illustration 5 : Flux d'artificialisation dans le périmètre d'étude par EPCI, entre 2009 et 2018 (Source : diagnostic territorial, 2022) .....	111
Illustration 6 : Répartition des entreprises du territoire d'étude selon les données de la CCI et CMA (Source : diagnostic territorial, 2022, mis en forme) .....	116
Illustration 7 : Risques glissement de terrain et inondation dans les Pyrénées Ariégeoises (Source : Diagnostic territorial, livret espace, 2022) .....	159
Illustration 8 : Risques feux de forêt et avalanches dans les Pyrénées Ariégeoises (Source : Diagnostic territorial, livret espace, 2022) .....	160
Illustration 9 : Pollution lumineuse dans le PNRPA (Source : diagnostic territorial) .....	178
Illustration 10 : « Rando Charte » du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040 (Source : PNRPA) .....	210
Illustration 11 : structuration de l'évaluation de la Charte .....	219
Illustration 12 : Trajectoire TEPOS – Territoire à énergie positive du PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : Charte PNRPA) .	255

## LISTE DES PLANCHES

Planche n°01 : Périmètre d'étude du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises .....	97
Planche n°02 : Présentation du périmètre d'étude – Contexte administratif.....	99
Planche n°03 : Topographie .....	102
Planche n°04 : Contexte géologique – Lithologie.....	104
Planche n°05 : Contexte hydrogéologique – Masses d'eau souterraine affleurantes .....	106
Planche n°06 : Contexte hydrographique – Masses d'eau superficielle .....	107
Planche n°07 : Occupation des sols.....	114
Planche n°08 : Documents d'urbanisme en vigueur et en projet au 31/05/2022 .....	115
Planche n°09 : Etat des masses d'eau souterraine affleurantes .....	123
Planche n°10 : Etat des masses d'eau superficielle.....	124
Planche n°11 : Carrière en activité .....	129
Planche n°12 : Patrimoine naturel – Zonages réglementaires .....	131
Planche n°13 : Patrimoine naturel – Zonages des Plans Nationaux d'Actions en faveur d'espèces menacées .....	132
Planche n°14 : Patrimoine naturel – Inventaires remarquables .....	133
Planche n°15 : Trame Verte et Bleue du PNR des Pyrénées Ariégeoises .....	135
Planche n°16 : Patrimoine naturel – Zonage des cours d'eau et obstacle à l'écoulement .....	143
Planche n°17 : Couverture forestière .....	147
Planche n°18 : Essences forestières .....	148
Planche n°19 : Patrimoine culturel – Monuments historiques .....	151
Planche n°20 : Patrimoine culturel – Autres zonages culturels .....	152
Planche n°21 : Unités paysagères du périmètre d'étude (cf. Encart Plan de Parc).....	157
Planche n°22 : Plans de prévention des risques naturels sur le territoire du PNRPA .....	165

# PREAMBULE

## Une démarche d'évaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

### La révision de la Charte

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) a été créé en 2009 sur 138 communes des Pyrénées Ariégeoises, pour la richesse et la diversité de leurs patrimoines naturels, culturels et humains. Ces 138 communes, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège se sont associés dans un Syndicat mixte pour gérer le Parc. Ils ont signé la Charte du Parc, qui fixe ses objectifs et ses moyens d'actions.

Cette Charte est valide jusqu'au 28 mai 2025. Afin d'être renouvelée, pour une période de 15 ans jusqu'en 2040, elle doit faire l'objet d'une procédure dite « de révision de Charte ».

La procédure de révision de Charte d'un PNR est longue (4-5 ans). La démarche de révision est animée par le Syndicat mixte du PNRPA avec le soutien financier de la Région Occitanie et avec l'implication des partenaires.

Dès 2020, deux études ont été menées pour alimenter la nouvelle Charte : un bilan évaluatif de la Charte et des projets prioritaires menés depuis 2009 et une actualisation du diagnostic du territoire avec une entrée par ressource du territoire (18 ressources).

### Un projet de Charte soumis à évaluation environnementale

En application de l'article R. 122-17 du Code de l'Environnement, les projets de Chartes de Parcs Naturels Régionaux doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Concrètement, l'évaluation environnementale du projet de Charte suppose de **produire un rapport environnemental** et de **recueillir l'avis de l'Autorité environnementale**, à savoir l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) avant l'ouverture d'une **consultation du public**, des **partenaires** et des **acteurs locaux intéressés** (institutions, collectivités, socio-professionnels, élus, membres associatifs) préalable à l'approbation du plan.

### Qu'est-ce que l'évaluation environnementale ?

La démarche d'évaluation environnementale a été initiée par la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 *relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement*. Cette directive pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption. L'évaluation environnementale doit intervenir dès les phases amont des plans et programmes, au stade auquel sont prises les décisions structurantes.

Les objectifs généraux d'une telle démarche sont :

- **D'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement** en contribuant à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;
- **De favoriser une prise de décision plus éclairée** relativement aux enjeux de développement durable ;
- **D'appréhender, dès la phase d'élaboration, les impacts environnementaux potentiels** des projets envisagés, de cadrer les autorisations ultérieures à solliciter pour l'exécution des travaux en application de ces plans et programmes et de définir les conditions de leur suivi.

L'évaluation environnementale vise ainsi à s'assurer que les orientations prises et les actions programmées vont contribuer à améliorer la qualité de l'environnement des territoires influencés par les plans et programmes et à respecter les engagements européens, nationaux et régionaux en matière d'environnement et de développement durable.

La **démarche d'évaluation** n'est pas conduite de manière distincte de l'élaboration des plans et programmes mais en fait partie intégrante et **accompagne chacune des étapes de l'élaboration**.

Elle s'inscrit dans un **cheminement itératif** avec les démarches d'élaboration des plans et programmes, notamment entre, d'une part, les étapes de définition des objectifs et des orientations de celui-ci et, d'autre part, leur évaluation quant à leurs effets probables sur l'environnement.

Dans la pratique, d'après l'article L. 122-4 du Code de l'Environnement, l'évaluation environnementale est un **processus** constitué de **l'élaboration d'un rapport sur les incidences environnementales**, la **réalisation de consultations**, la **prise en compte de ce rapport et de ces consultations lors de la prise de décision par l'autorité qui adopte ou approuve le plan ou programme**, ainsi que la **publication d'informations sur la décision**, conformément aux articles L. 122-6 et suivants dudit code.

Le projet de plan ou de programme accompagné du rapport sur les incidences environnementales est transmis pour avis à **l'Autorité environnementale** par la personne responsable de son élaboration conformément à l'article L. 122-7 du Code de l'Environnement.

**L'Autorité environnementale est l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD).**

### **Les objectifs spécifiques de l'évaluation environnementale**

Les objectifs spécifiques de l'évaluation environnementale du projet de Charte sont les suivants :

- **Rappeler les éléments de contexte environnemental du territoire** concerné par le projet de Charte, en dégageant les principaux enjeux ;
- **Analyser la prise en compte des enjeux environnementaux** dans le projet de Charte ;
- **Évaluer les incidences sur l'environnement du projet de Charte**, définir les mesures « éviter, réduire, compenser, accompagner » (ERCA) et proposer des alternatives le cas échéant.

### **Contenu du rapport sur les incidences environnementales**

L'objet du présent rapport consiste à évaluer le projet de Charte au regard des différentes composantes de l'environnement.

L'évaluation environnementale doit être proportionnée à l'importance de ce document de planification, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux du territoire qu'il va influencer. Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend successivement, outre un résumé non technique qui fait l'objet d'un document indépendant :

- A. Une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs du projet de Charte et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification et, le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale ;
- B. Une description de **l'état initial de l'environnement**, les **perspectives de son évolution probable** si la révision de la Charte n'est pas mise en œuvre, les **principaux enjeux environnementaux** de la zone dans laquelle s'appliquera la Charte et les **caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre de la Charte** ;
- C. Les **solutions de substitution raisonnables** permettant de répondre à l'objet de la Charte dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente, notamment au regard des 1° et 2° ;
- D. **L'exposé des motifs** pour lesquels le projet de Charte a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement ;
- E. L'exposé :
  - a. Des **effets notables probables de la mise en œuvre de la Charte sur l'environnement**, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.

Les effets notables probables sur l'environnement sont regardés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets. Ils prennent en compte les effets cumulés de la Charte avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ou projets de plans, schémas, programmes ou documents de planification connus ;
  - b. De **l'évaluation des incidences Natura 2000** mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'Environnement ;

F. La présentation successive des **mesures prises pour** :

- a. **Eviter les incidences négatives** de la Charte sur l'environnement et la santé humaine ;
- b. Réduire l'impact des incidences mentionnées au point a. ci-dessus n'ayant pu être évitées ;
- c. **Compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables de la Charte sur l'environnement** ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évitées ni suffisamment réduites. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, cette impossibilité sera justifiée.

Les mesures prises au titre du b du 5° sont identifiées de manière particulière.

G. La présentation des **critères, indicateurs et modalités** y compris les échéances retenues :

- a. Pour vérifier, après l'adoption de la Charte, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés au 5° et le caractère adéquat des mesures prises au titre du 6 ;
- b. Pour **identifier**, après l'adoption de la Charte, à un stade précoce, les **impacts négatifs imprévus** et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées ;

H. Une **présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport sur les incidences environnementales** et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré ;

I. Le cas échéant, l'avis émis par l'Etat membre de l'Union européenne consulté conformément aux dispositions de l'article L. 122-9 du présent code. En l'occurrence, ce point est sans objet pour le présent plan.



# A. RESUME NON TECHNIQUE

*Le résumé non technique fait l'objet d'un document indépendant accompagnant le présent rapport.*



# **B. PRESENTATION GENERALE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE 2025-2040 ET CONTENU, ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION**



*Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres, une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs de la Charte et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification et, le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale.*

## B.I. OBJECTIFS DE LA CHARTE ET CONTENU

### B.I.1. Objectifs et missions des Parcs naturels régionaux

#### B.I.1.1. Objectifs des Parcs naturels régionaux

Le I de l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement dispose que « **les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public.** A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ».

Par ailleurs, aux termes de l'article L. 333-2 du Code de l'Environnement, ils constituent également, dans les massifs de montagne comme c'est le cas pour le PNR des Pyrénées Ariégeoises, inclus dans les Pyrénées, « un instrument exemplaire au service de la protection de l'équilibre biologique et de la préservation des sites et paysages ».

#### B.I.1.2. Missions des Parcs naturels régionaux

Les missions confiées aux Parcs naturels régionaux sont précisées à l'article R. 333-1 du Code de l'Environnement. A l'initiative des Régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, peut être classé en Parc naturel régional « un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine ».

Un Parc naturel régional a ainsi pour mission :

- **La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;**
- L'aménagement du territoire ;
- Le développement économique et social ;
- L'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- L'expérimentation et l'innovation dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

### B.I.2. Objectifs, contenu et portée juridique de la Charte des Parcs naturels régionaux

#### B.I.2.1. Objectifs de la Charte des Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux sont régis par une Charte mise en œuvre sur le territoire du Parc par le Syndicat mixte de gestion prévu par l'article L. 333-3, par l'ensemble des collectivités territoriales ayant approuvé la Charte et par l'Etat, en lien avec les partenaires associés.

Le II de l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement dispose que **la Charte du Parc détermine pour le territoire du Parc naturel régional les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre.**

La Charte des Parcs naturels régionaux détermine pour **15 ans la stratégie de développement durable sur le territoire, fondée sur la préservation et la valorisation de ses patrimoines.**

La Charte sert également de **cadre de référence au Syndicat mixte de gestion du Parc pour l'élaboration de ses avis** dans le cadre des procédures pour lesquelles il est saisi conformément à l'article R. 333-14 du Code de l'Environnement.

## B.I.2.2. Contenu de la Charte des Parcs naturels régionaux

Le contenu de la Charte d'un Parc naturel régional est précisé à l'article R. 333-3 du Code de l'Environnement. Il indique que la Charte est établie à partir d'un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et d'une analyse de la situation culturelle, sociale et économique du territoire, en fonction des enjeux en présence. Il s'agit du diagnostic territorial. Il a été établi sur la période 2020-2022 pour le PNR des Pyrénées Ariégeoises.

**La Charte d'un PNR comprend :**

- Un **rapport** déterminant :
  - Les **orientations de protection, de mise en valeur et de développement envisagées** pour la durée du classement. En particulier, les objectifs de qualité paysagère sur le territoire du Parc et les objectifs en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques sont définis ;
  - Les **mesures qui seront mises en œuvre sur le territoire** classé, applicables à l'ensemble du Parc ou dans des zones déterminées à partir des spécificités du territoire et, parmi ces mesures, celles qui sont prioritaires, avec l'indication de leur échéance prévisionnelle de mise en œuvre ;
  - Un **dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte** ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires de la charte. Ces dispositifs indiquent la périodicité des bilans transmis au Préfet et au Président du Conseil régional ;
  - Les **modalités de la concertation pour sa mise en œuvre et les engagements** des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et de l'Etat pour mettre en œuvre ses orientations et mesures ;
- Un **Plan du Parc** représentant le périmètre de classement potentiel et le périmètre classé, sur lequel sont délimitées, en fonction du patrimoine et des paysages, les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport ; le Plan caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante ;
- Des **annexes**, comprenant notamment :
  - La liste des communes figurant dans le périmètre d'étude, avec mention des communes ayant approuvé la Charte et des communes n'ayant pas approuvé la Charte mais proposées pour constituer le périmètre de classement potentiel ;
  - La liste des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la Charte ;
  - Une carte identifiant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la Charte et ceux ne l'ayant pas approuvée ;
  - Les projets de statuts initiaux ou modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc ;
  - L'emblème du Parc ;
  - Un plan de financement portant sur les trois premières années du classement ;
  - Le rapport environnemental et l'avis de l'Autorité environnementale, prévus respectivement par les articles R. 122-20 et R. 122-21.

### B.I.2.3. Portée juridique de la Charte des Parcs naturels régionaux

La Charte s'appuie sur des **engagements libres consentis** lors de son approbation. **Sa mise en œuvre relève de la responsabilité des collectivités signataires et de l'Etat qui prononce le classement par décret.** Chaque signataire, en fonction de ses compétences et dans le cadre de ses politiques, contribue à la réussite du projet défini en commun.

La Charte du PNR est donc avant tout un engagement collectif des signataires (communes, établissements publics de coopération intercommunal (EPCI), Département, Région, Etat) sur un projet stratégique pour lequel ils reconnaissent au Syndicat mixte de gestion du Parc un rôle d' « assembleur » et de fédérateur pour une mise en cohérence de leurs actions respectives.

En approuvant la Charte, les signataires s'engagent à respecter ses orientations et dispositions, à donner au Syndicat mixte de gestion du Parc les moyens d'animation nécessaires et à contribuer aux actions programmées dans la mesure de leurs possibilités juridiques, techniques et financières.

Les collectivités signataires de la charte et l'État, sont soumis au principe de cohérence : ils doivent s'assurer de la cohérence des actions qu'ils exercent dans le cadre de leurs compétences avec les orientations et mesures de la charte.

Au-delà des engagements généraux et pour chaque mesure composant le projet opérationnel de la Charte, les signataires ont pris des engagements spécifiques.

**Le rôle de la Charte n'est pas de réglementer ou d'interdire, ni d'ajouter à la complexité des procédures, mais bien d'en rechercher le meilleur usage.**

**Elle n'est pas opposable aux tiers, ne peut pas contenir d'interdictions générales et absolues, ni ne prévoir des règles de procédure autres que celles prévues par les législations en vigueur.**

La loi confère à la Charte des Parcs naturels régionaux une portée juridique :

- L'Etat, les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre signataires de la Charte appliquent les orientations et les mesures de la Charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent (article L. 333-1 du Code de l'Environnement) ;
- Les règlements locaux de publicité prévus à l'article L. 581-14 du Code de l'Environnement doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la Charte (article L. 333-1 du Code de l'Environnement) ;
- Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la Charte, notamment, les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme ou les documents d'urbanisme en tenant lieu et les cartes communales (articles L. 333-1 et R. 333-13 du Code de l'Environnement) ;
- La Charte des Parcs naturels régionaux comporte un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du Parc naturel régional (article L. 362-1 du Code de l'Environnement).

### B.I.2.4. Leviers de la Charte des Parcs naturels régionaux

La Charte des Parcs naturels régionaux constitue un cadre pour l'aménagement et le développement de son territoire, et ce à travers :

- son **champ d'action** (protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public) (article L. 333-1 du Code de l'Environnement) ;
- ses **orientations, principes fondamentaux, objectifs, mesures** (article R. 333-3 du Code de l'Environnement) ;
- son **plan indiquant les différentes zones du Parc et leur vocation** (article R. 333-3 du Code de l'Environnement) ;
- son **opposabilité envers les documents d'urbanisme** dans un rapport de compatibilité (L. 333-1 et R. 333-13 du Code de l'Environnement) ;
- **l'engagement de ses signataires** (collectivités territoriales et État) (article R. 333-2 du Code de l'Environnement) ;

- le **cadre qu'elle fixe pour les futurs avis du Syndicat mixte de gestion du Parc** (article R. 333-14 du Code de l'Environnement), relatifs :
  - aux projets soumis à étude d'impact ;
  - aux documents listés à l'article R. 333-15 du Code de l'Environnement, accompagnés de leur rapport environnemental le cas échéant.

### B.I.2.5. Le rôle spécifique du Syndicat mixte de gestion du Parc

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional rassemble les collectivités territoriales ayant approuvé sa Charte.

Conformément à l'article R. 333-14 du Code de l'Environnement, il assure sur le territoire du Parc la **cohérence et la coordination des actions** de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement **menées par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la Charte, par l'Etat et par les partenaires associés**. Le Syndicat mixte de gestion ne constitue donc pas un échelon administratif supplémentaire.

Le Syndicat mixte de gestion est fédérateur des initiatives locales et aide les maîtres d'ouvrage à identifier le financement des actions issues de la mise en œuvre de la Charte. Par ailleurs, il accompagne techniquement les signataires et les partenaires en mobilisant son ingénierie et émet un avis argumenté pour toute sollicitation prévue par la réglementation en vigueur.

Le fonctionnement du Syndicat mixte de gestion du PNR des Pyrénées Ariégeoises est décrit en détail dans le § *Le Syndicat mixte du PNR* du projet de Charte.

### B.I.3. Objectifs spécifiques du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040)

Le contenu du projet de territoire 2025-2040 est l'aboutissement d'une démarche de concertation portée par le Syndicat mixte du Parc et qu'il a voulu la plus large possible. Cette concertation s'est basée sur les études préalables (diagnostic territorial et évaluation de la précédente Charte) et les enjeux qu'elles ont fait ressortir, ainsi que sur les défis formulés dans le Livre Blanc, pour aboutir à la formulation de ces ambitions.

Pour définir un projet de territoire à la hauteur des ambitions et des valeurs du PNR et en anticipant le développement de ces tendances, le Syndicat mixte du Parc (SMPNRPA) a ainsi choisi de privilégier une approche par ressource du territoire à la différence de la première Charte du PNR qui avait été élaborée avec une approche Agenda 21 avec les 3 piliers du développement durables (environnemental, économique et social). Ce changement de lecture du territoire et de construction du projet de Charte est motivé par l'évolution des enjeux du territoire et la volonté d'avoir un regard prospectif à 2040 : l'adaptation au changement climatique, la préservation des patrimoines, le développement des Energies Renouvelables (EnR), l'urbanisation...

Les 18 ressources identifiées sont envisagées comme des particularités du territoire qui appellent à une approche plus contemporaine et prospective des enjeux pour les Pyrénées Ariégeoises.

#### A quoi ressembleront les Pyrénées Ariégeoises en 2040 ?

Cette question a été au centre du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) et elle fût posée aux partenaires, aux acteurs et aux habitants du territoire lors des phases de concertation.

Il est ressorti des réponses à cette question 12 défis qui attendent les Pyrénées Ariégeoises.

Ces défis déterminent les évolutions futures, subies ou voulues, les plus impactantes et pour lesquelles une prise en main des acteurs territoriaux s'avère déterminante.

Dans tous les cas, les Pyrénées Ariégeoises ont à considérer d'autres sujets. Il s'agit des suites de la crise sanitaire du Covid19 et à ses innombrables conséquences, mais aussi des questions du patrimoine et de sa conservation, du vieillissement d'une partie de la population et des liens intergénérationnels, de la précarité, des dynamiques de production et de diffusion culturelles...

### **Défi du changement climatique**

Le changement climatique et son accélération sont des évidences, que nul dans le territoire ne peut ignorer. Le défi est de porter plus loin ces dynamiques et de préparer les Pyrénées Ariégeoises au climat de demain, dont on ressent des signes dès aujourd'hui.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour de nombreuses ressources du territoire : celui de l'énergie bien sûr mais aussi celui de la biodiversité, de l'eau, de la forêt... C'est une question essentielle pour la démographie, pour les activités économiques, pour les formes d'habitat et pour l'organisation de l'espace...

Le SMPNRPA doit s'affirmer comme catalyseur pour les prises de conscience et un guide pertinent pour le passage à l'action, disponible pour les différents acteurs des Pyrénées Ariégeoises.

### **Défi du modèle économique**

Le monde hyperconnecté du XXI<sup>ème</sup> siècle a montré ses limites, apparues avec force au révélateur puissant de la crise sanitaire du Covid 2019 : celui d'un monde exigeant en ressources, aux solidarités fragiles, dominé par des opérateurs hors de contrôle et n'offrant pas de garanties de réponse aux besoins les plus élémentaires des populations...

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises se place au défi d'un modèle économique, plus résilient et centré sur une économie du besoin.

Ce modèle économique sera créateur de richesses et d'emploi, résilient, rémunérateur et inclusif pour les différentes catégories de populations. Il est sobre et frugal ; il donne la part belle au local et à l'économie circulaire. Il est décarboné et de moindre impact environnemental. Il est autonome dans sa gouvernance et privilégie les démarches collaboratives.

### **Défi de l'alimentation**

Les Pyrénées Ariégeoises doivent améliorer leur capacité à devenir un territoire poly-nourricier. Elles ont la possibilité d'offrir une alimentation diversifiée et en quantité non seulement à leurs différentes populations, mais aussi au-delà. Pour atteindre cet objectif, le premier défi à relever est celui de la production, avec les nécessaires réponses aux enjeux du foncier, de la démographie agricole, du revenu agricole, de la transition écologique et de l'organisation des filières, en tenant compte de l'adaptation aux règles et effets de la Politique Agricole Commune. Le deuxième défi est celui de la consommation, en rendant les denrées désirables, attractives et accessibles pour les différentes catégories de consommateurs et dans les divers créneaux de distribution.

Au bénéfice de la réponse à ces deux défis, les Pyrénées Ariégeoises aspirent à une plus grande autonomie alimentaire, avec une alimentation locale, saine, équilibrée, gourmande, décarbonée et de moindre impact sur l'environnement.

### **Défi de la santé**

La santé des populations est une exigence et une responsabilité. Les politiques publiques mettent les territoires au cœur des enjeux de la santé et les mobilisent.

Le défi des Pyrénées Ariégeoises et la valeur ajoutée du PNR, est également celui de s'affirmer comme un territoire générateur de bonne santé, en maintenant ou créant les conditions environnementales nécessaires, dans les différents espaces et les différentes situations. Ce défi intègre ceux de la qualité du cadre de vie, de l'eau, de l'air, des sols, de l'alimentation, de la lutte contre les pollutions sous toutes leurs formes. En outre, le maintien des équipements et services de santé sur le territoire est une condition indispensable au maintien de l'attractivité résidentielle et économique.

### **Défi du foncier**

Faiblement habitées et peu denses, les Pyrénées Ariégeoises apparaissent comme un réservoir d'espaces sous-exploités, avec un foncier abondant et disponible. En réalité, les espaces propices aux activités humaines, en particulier à l'habitat, y sont peu nombreux et doivent déjà supporter une superposition voire une imbrication des usages. Le foncier dans les Pyrénées Ariégeoises est en réalité peu abondant, contraint, fragmenté et peu mobile.

Or, plusieurs enjeux rendent impératif de s’attaquer avec vigueur au défi du foncier : la transition alimentaire qui va nécessiter la reconquête et la réaffectation de divers espaces agricoles et la récupération de foncier abandonné au siècle passé, la place et les usages de la forêt, les scénarios de croissance démographique en tant que « territoire refuge », les impératifs de « zéro artificialisation nette – ZAN », la désuétude de certains centre-bourgs et la déshérence de nombreux biens.

Le foncier est et sera encore plus au cœur des enjeux des Pyrénées Ariégeoises : sa maîtrise et son optimisation sont pour elles une nécessité. Elles doivent pour cela se doter d’une vision prospective, d’une stratégie cohérente, mettre en œuvre les outils indispensables et attirer des opérateurs, voire en créer, qui leur permettent d’accroître de manière significative les capacités d’action en matière foncière, de planification et d’habitat.

### **Défi de la mobilité**

La feuille de route de la mobilité pour les Pyrénées Ariégeoises est simple : c’est celle de la mobilité pour tous, quelques soient les conditions sociales, géographiques... Et c’est en même temps celle de la mobilité décarbonée, ceci à la fois pour les mobilités internes et externes au territoire.

Le défi de la mobilité, c’est aussi l’accès au numérique, le télétravail et les nouvelles formes de travail alterné présentiel / distanciel.

Les mobilités physiques des Pyrénées Ariégeoises doivent réussir leur transition, passant ainsi de mobilités actuellement fondées sur un mix dual (le véhicule individuel – pour ceux qui en ont un – et les transports en commun – pour ceux qui y ont accès), à la simultanéité de différentes formes de mobilité, qui puissent rendre la possession d’un véhicule superflue.

### **Défi des paysages**

Les paysages sont l’atout numéro 1 des Pyrénées Ariégeoises, reconnus comme tels par les habitants et encensés par les touristes et les visiteurs. Ils doivent pouvoir le demeurer.

En tant que reflets des activités humaines, les paysages des Pyrénées Ariégeoises doivent pouvoir suivre leurs évolutions et leurs adaptations tout en maintenant leur singularité et leur attrait

C’est en maintenant ce niveau d’exigence qualitative que les Pyrénées Ariégeoises pourront répondre aux attentes de leurs habitants, avec une attention de tous les instants.

Les paysages sont au cœur du projet de territoire des Pyrénées Ariégeoises, qui en font un de leurs fers de lance. La stratégie portée par le PNR des Pyrénées Ariégeoises combine approches patrimoniales, conservation des qualités, anticipation et maîtrise des évolutions et restauration des paysages ou des éléments paysagers dégradés. Son « PPTEC » - Plan Paysage de la Transition Ecologique et Climatique livré en 2020 en sera le guide.

Les paysages des Pyrénées Ariégeoises ont également fait l’objet d’une caractérisation fines et 32 Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) ont été définis. Ainsi, pour chacune des 11 unités paysagères du territoire, des OQP ont été identifiés.

### **Défi de l’énergie**

L’énergie est une ressource essentielle des Pyrénées Ariégeoises : à la fois car il en a besoin pour la satisfaction de ses populations et de ses activités, mais aussi parce qu’il est largement excédentaire et exportateur sur certaines formes d’énergie (électricité). L’énergie est donc placée au cœur du projet de territoire.

Le défi de l’énergie pour les Pyrénées Ariégeoises est de devenir un territoire à énergie positive dès 2040, soit 10 ans avant l’objectif régional, alliant sobriété et productions décarbonées.

Le défi est également d’organiser les réciprocitys avec les autres territoires infra-régionaux dans une logique gagnant-gagnant, pour la réussite des objectifs régionaux et nationaux.

### **Défi du rapport à la nature**

La nature est omniprésente dans les Pyrénées Ariégeoises. Elle se trouve aujourd’hui et de plus en plus, au cœur d’un paradoxe générateur de tensions territoriales que le PNR doit contribuer à régler. C’est d’un côté le « contrôle absolu » ou « l’agression »



de la nature et de l'autre la sacralisation de la nature, pouvant déboucher sur sa sanctuarisation. En résultent, d'un côté comme de l'autre, des impacts négatifs ou non nécessairement positifs pour la nature et des tensions entre êtres humains. Au travers du rapport Homme-nature, c'est en réalité le rapport Homme-homme qui se trouve questionné.

Le défi est de garantir, dans la durée, les équilibres hommes-nature et de trouver les voies pour y parvenir. Ce défi recouvre des enjeux de biodiversité, de valorisation des espaces et des ressources naturelles, mais aussi de mixité des usages et de « vivre ensemble » ou de santé environnementale. Sa résolution suppose des outils d'éducation, de régulation, des plateformes et des instruments de parole, de médiation, ainsi que des outils de gestion, de restauration et de gouvernance adaptée des ressources et des biens communs.

### **Défi du transfrontalier**

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises s'est nourri dès avant sa création d'une forte attirance pour le Sud, vers l'autre versant des Pyrénées. Cette propension a trouvé des échos positifs dans les Parcs naturels limitrophes par la constitution du Parc Pyrénéen des Trois Nations.

C'est au travers notamment du projet de Réserve de Biosphère transfrontalière UNESCO en cours de construction commune, un formidable moyen d'émulation et de mise en commun de cultures, de dynamiques et de projets.

Posé institutionnellement et techniquement lors de la première Charte du PNR, le Parc Pyrénéen des Trois Nations doit renforcer lors de la nouvelle Charte 2025-2040 son ancrage populaire, pour en faire un instrument et un levier de coopération pour les différentes catégories d'acteurs.

### **Défi de la participation**

Dans un monde hyperconnecté et fortement éduqué comme le nôtre, personne ne souhaite être mis à l'écart des décisions qui le concernent, dans la sphère privée comme dans la sphère publique.

Les défis posés à l'autorité, les aspirations de la société, les valeurs et les codes des nouvelles générations questionnent les modes de gouvernance qui devront être revisités, voire réinventés. C'est le défi de la participation.

Le défi de la participation, c'est celui de la citoyenneté, de l'éducation au territoire et au développement durable.

Du fait de leurs antériorités, de leur richesse sociologique et humaine, les Pyrénées Ariégeoises peuvent décider de s'ériger en « laboratoire de la participation » et inventer, au cas par cas et chacun à son rythme, les formes les plus adaptées.

### **Défi de la jeunesse**

Dans le cadre de sa première Charte, le PNR s'est assez peu adressé aux enfants et aux jeunes des Pyrénées Ariégeoises. Les priorités étaient ailleurs et certains acteurs déjà positionnés. Le SMPNRPA a agi en interaction avec eux, pour déployer ou accompagner des programmes spécifiques, essentiellement à visée éducative ou liés à des problématiques de mobilité.

Se projeter en 2040, c'est également se projeter sur « Qui décidera ? » en 2040. Ce sont les enfants. Ce sont les jeunes d'aujourd'hui.

Il est nécessaire de former les jeunes pour de nouveaux métiers : les emplois verts, l'aide aux personnes (population vieillissante), l'éco-habitat, les mobilités douces et électriques...

Le défi de la jeunesse, c'est prolonger les efforts d'éducation et de formation opérés par tous les acteurs, c'est provoquer l'ouverture aux autres expériences, c'est stimuler les dynamiques de projet, c'est aussi impliquer les jeunes dans les gouvernances.

Le projet de Charte a pour objectifs de donner au PNR des Pyrénées Ariégeoises les moyens de répondre à ces défis qui vont s'imposer au territoire d'ici 2040. Pour ce faire, le projet de Charte s'est construit au travers des 3 ambitions suivantes :

### 1. Le capital humain, clé de voûte du territoire

L'humain est au cœur du projet de territoire. Le projet du PNR incarné par sa Charte place les personnes et particulièrement les habitants au cœur du projet de territoire.

Les Pyrénées Ariégeoises sont un territoire habité et vivant, et souhaitent le rester. Partant du paradigme que l'Homme est une composante de la nature et non pas deux entités dissociées, l'une ne dominant pas l'autre, les acteurs des Pyrénées Ariégeoises prônent et souhaitent des relations équilibrées et apaisées à la nature.

Globalement, cet équilibre est aujourd'hui présent dans les Pyrénées Ariégeoises. Elles font certainement partie des territoires les plus préservés de France continentale, dans lesquels la force et la vigueur de la nature se posent d'évidence. Pour autant, au-delà de cette vision globale, cette vigueur est parfois contrariée et l'équilibre n'est pas aujourd'hui atteint partout et sur tous les sujets, loin s'en faut, des dégradations sont commises et de nombreuses menaces pointent, accélérées par le contexte du changement climatique.

La Charte doit être l'occasion de mieux penser, parfois de repenser, les rapports entre l'Homme et la nature et de rechercher dans tous les cas de figure à atteindre les bons équilibres.

### 2. Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle

L'ambition est de préparer les Pyrénées Ariégeoises aux situations de la mi-temps du siècle. Il s'agit de leur permettre de s'adapter le mieux possible aux conditions du moment. La donne sera différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Il ne fait notamment aucun doute que les Pyrénées Ariégeoises seront confrontées aux évolutions du climat. Elles le sont déjà. L'incertitude climatique réside pour partie dans les traductions concrètes, au niveau local, de ce nouveau climat. Elle réside aussi et surtout dans notre chemin pour nous préparer aux différents scénarios, et aux dynamiques de transition que les acteurs sauront conduire.

Les Pyrénées Ariégeoises auront cette capacité de robustesse face aux conditions de 2040 à condition de s'engager de manière volontariste – plus volontariste encore que jusqu'à présent – dans des dynamiques de transition, en réponse à chacun des défis qui se présentent à elles.

### 3. Un territoire responsable de ses ressources

Les Pyrénées Ariégeoises ont l'ambition de la responsabilité quant à leurs ressources territoriales. La Charte a pour objectif de donner au territoire la capacité à mieux connaître, valoriser, gérer et maîtriser ses ressources dans leurs différentes composantes. Il pourra ainsi agir sur ses ressources en réponse aux besoins actuels et futurs de ses habitants et des générations à venir.

Les enjeux économiques et de la décarbonation doivent pousser à l'émergence de filières non délocalisables, valorisant durablement les ressources locales : bois, pierre naturelle, eau... En outre, les dynamiques de transition doivent avoir la préoccupation de la préservation et de la gestion des ressources.

Les 3 ambitions se déclinent en 11 orientations puis en 29 mesures dont 13 mesures phares et 5 mesures transversales. Ces mesures ne doivent pas être considérées indépendamment les unes des autres. Toutes les problématiques sont étroitement liées : le paysage, l'énergie, le foncier, l'agriculture, l'eau ou encore les patrimoines naturels, culturels...

#### Les mesures phares

La Charte identifie 13 mesures phares qui constituent le cœur du projet opérationnel. Elles sont concernées par des enjeux forts pour l'avenir, mis en avant par le diagnostic et les 12 défis des Pyrénées ariégeoises. Elles contribuent à définir le dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et du suivi de l'évolution du territoire. Parmi ces mesures phares, 4 sont – en toute logique – des mesures transversales (climat, santé environnementale, paysages et échanges transfrontaliers) (§D.II.5).

#### Les mesures transversales

Ambitions, orientations et mesures sont appréhendées de manière transversale et systémique car elles sont, à des degrés divers mais en permanence, interdépendantes. Le paysage, le climat, la santé environnementale, le patrimoine et les échanges

transfrontaliers sont des sujets transversaux, liés à chaque orientation.

Ainsi, 5 mesures transversales sont identifiées dans le projet de Charte à savoir :

- 1.3.2. S'ériger en territoire générateur de bonne santé ;
- 1.3.3. Préserver et valoriser les patrimoines ;
- 2.1.1. S'adapter au changement climatique ;
- 2.2.2 Structurer les coopérations transfrontalières et internationales ;
- 3.1.1 Maintenir et renforcer la qualité des paysages.

## **B.I.4. Contenu détaillé du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040)**

### **B.I.4.1. Structuration générale des documents du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises**

Le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040, dans sa dernière version, comprend :

- Le rapport de Charte décrivant le territoire et son projet. Le projet opérationnel du PNR est structuré autour de 3 ambitions stratégiques qui représentent les principales finalités du projet du territoire. Ces ambitions sont déclinées en 11 orientations et 29 mesures ;
- Le Plan du Parc, document cartographique établi à l'échelle 1/75 000<sup>ème</sup>. Il traduit spatialement les mesures définies dans le rapport de Charte. Il permet de visualiser les enjeux localisés sur le territoire et les priorités d'intervention pour y répondre lors de la mise en œuvre de la Charte ;
- 17 annexes :
  - Annexe 1 : La liste des communes du périmètre d'étude du PNR des Pyrénées Ariégeoises dans le cadre de la révision de la Charte (2025-2040) ;
  - Annexe 2 : Le périmètre d'étude du PNR des Pyrénées Ariégeoises dans le cadre de la révision de la Charte ;
  - Annexe 3 : Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ;
  - Annexe 4 : L'emblème du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ;
  - Annexe 5 : L'organigramme du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ;
  - Annexe 6 : Contribution du projet de Charte aux objectifs thématiques du SRADDET Occitanie 2040 (analyse par mesure)
  - Annexe 7 : La synthèse des indicateurs de la Charte 2025 -2040 et lien des mesures phare avec la note d'enjeux de l'Etat ;
  - Annexe 8 : Le catalogue des points noirs paysagers sur le périmètre d'extension du PNR des Pyrénées Ariégeoises ;
  - Annexe 9 : Outils de protection réglementaire et périmètres de gestion dans le périmètre d'étude du PNR des Pyrénées Ariégeoises ;
  - Annexe 10 : Description des sites Natura 2000 présents dans le périmètre d'étude du PNR des Pyrénées Ariégeoises ;
  - Annexe 11 : Cartographie des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ;
  - Annexe 12 : Liste des sites présélectionnés du Projet de Réserve naturelle nationale souterraine de l'Ariège, novembre 2023 ;

- Annexe 13 : Liste des forêts anciennes et matures présentes dans le périmètre d'étude du PNR des Pyrénées Ariégeoises ;
- Annexe 14 : Note concernant l'évolution du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

## B.I.4.2. Ambitions, orientations et mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Les ambitions, orientations et mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) font l'objet d'une description détaillée dans le rapport de Charte. Ils sont rappelés dans le tableau page suivante.

Au sein du projet opérationnel de la Charte, 13 mesures phares ont été identifiées. Elles sont issues des défis des Pyrénées Ariégeoises (en gras dans la liste des mesures suivantes).

Tableau 1 : Ambitions, orientations et mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040)

<b>Ambition 1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire</b>		Mesure phare	Mesure transversale
Orientation	Mesure		
1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 Accroître et diffuser la connaissance		
	1.1.2 Développer les échanges avec les habitants		
	<b>1.1.3 Faire ensemble</b>	X	
1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 Eduquer, former et professionnaliser		
	<b>1.2.2 Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b>	X	
1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets		
	<b>1.3.2 S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	X	X
	1.3.3 Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises		X
<b>Ambition 2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle</b>		Mesure phare	Mesure transversale
Orientation	Mesure		
2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 S'adapter au changement climatique</b>	X	X
	<b>2.1.2 Devenir un territoire à énergie positive</b>	X	
	<b>2.1.3 Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b>	X	
2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants	2.2.1 Organiser la coopération de proximité		
	<b>2.2.2 Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b>	X	X
2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	2.3.1 Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire		
	<b>2.3.2 Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	X	
	<b>2.3.3 Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b>	X	
<b>Ambition 3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>		Mesure phare	Mesure transversale
Orientation	Mesure		
3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	<b>3.1.1 Maintenir et renforcer la qualité des paysages</b>	X	X
	3.1.2 Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique		
3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	<b>3.2.1 Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</b>	X	
	3.2.2 Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité		
	3.2.3 Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique		

<b>Ambition 3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>		Mesure phare	Mesure transversale
Orientation	Mesure		
3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	X	
3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	<b>3.4.1 Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b>	X	
	3.4.2 Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole		
	3.4.3 Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés		
	3.4.4 Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables		
3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.1 Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique		
	3.5.2 Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a prise		
	3.5.3 Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière		

## B.II. ARTICULATION DE LA CHARTE AVEC D'AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, l'évaluation environnementale la Charte doit analyser les **interactions avec les plans et programmes** visés à l'article R. 122-17 du code susvisé. L'évaluation doit s'attacher à étudier les plans les plus pertinents au regard des interactions potentielles et intègre d'autres plans susceptibles d'être concernés.

L'analyse de l'articulation vise à **s'assurer que les objectifs de la Charte ne vont pas à l'encontre des objectifs / orientations de ces plans et programmes.**

### B.II.1. Les plans, schémas, programmes ou documents de planification s'imposant à la Charte

#### B.II.1.1. Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB)

Les Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB) ont été actualisées par le décret 2019-1400 du 17 décembre 2019, abrogeant le décret antérieur de janvier 2014. La révision de ce document-cadre vise à permettre une déclinaison cohérente des enjeux de la Trame verte et bleue dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le projet de Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, en application de l'article R. 371-22 du Code de l'Environnement, doit être compatible avec les ONTVB.

La compatibilité s'apprécie notamment au regard des atteintes susceptibles d'être portées aux espaces constitutifs de la Trame verte et bleue en application de l'article L.371-1 du Code de l'Environnement ainsi qu'aux espèces, habitats et continuités écologiques d'importance nationale identifiés comme constituant des enjeux nationaux et transfrontaliers par le document cadre adopté en application de l'article L. 371-2 dudit code.

La compatibilité de la Charte est analysée au regard des quatre enjeux des ONTVB et des dix lignes directrices pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue (TVB).

**La convergence entre les ONTVB et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises est très forte, celle-ci reprenant les quatre enjeux des ONTVB et procédant à une déclinaison locale des lignes directrices pour la mise en œuvre de la TVB.**

Tableau 2 : Articulation entre les enjeux des ONTVB et le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040)

Enjeux nationaux de l'ONTVB	Principales orientations ou mesures de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises	Contribution de la Charte	Niveau de compatibilité
<p>La cohérence nationale de la Trame verte et bleue est assurée en particulier par la prise en compte des enjeux relatifs à :</p> <p>1. certaines espèces protégées ou inventoriées</p> <p>2. certaines espèces</p> <p>3. certains habitats</p> <p>4. des continuités écologiques d'importance nationale</p>	<p><u>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</u></p> <p>2.2.1 - Organiser la coopération de proximité</p> <p>2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</p> <p>Orientation 3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité (mesures 3.2.1 ; 3.2.2 et 3.2.3)</p> <p>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</p> <p>3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique</p> <p>+ annexes 6 et 7 sur la contribution du SMPNRPA aux PNA et à la SNAP</p>	<p>La Charte consacre l'orientation 3.2 à la préservation de la biodiversité en se basant sur la protection des sites naturels et à enjeux, la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines et la protection des continuités écologiques du territoire dans un contexte de changement climatique. Toutes les continuités sont visées, la TVB mais également les trames noire, brune, grise, forestière et vieux bois, sonore qui sont créées, à créer ou en cours d'élaboration.</p> <p>La Charte tient compte des zonages règlementaires et des espaces bénéficiant d'une protection ou d'un inventaire : réserve, Natura 2000, ENS, APPB, ZNIEFF...</p> <p>Le Plan de Parc identifie sur l'ensemble du territoire les entités écologiques remarquables, les lieux où la faune patrimoniale est présente et les milieux à préserver ou protéger ainsi que les corridors à préserver ou restaurer. Il identifie également les zones sous statuts particuliers -SNAP – encart).</p> <p>Dans le cadre de la coopération avec les autres parcs Pyrénéens transfrontaliers, la Charte promeut la construction d'une TVB à l'échelle transfrontalière pour garantir les continuités.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>

Tableau 3 : Articulation entre les lignes directrices de la TVB et le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040)

Lignes directrices de la TVB	Principales orientations ou mesures de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoise	Contribution de la Charte	Niveau de compatibilité
<p>La Trame verte et bleue contribue à stopper la perte de biodiversité et à restaurer et maintenir ses capacités d'évolution</p>	<p>Orientation 3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité (mesures 3.2.1 ; 3.2.2 et 3.2.3)</p> <p>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</p> <p>3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique</p>	<p>La Charte consacre l'orientation 3.2, et notamment la mesure 3.2.3, à la préservation de la biodiversité en se basant sur la protection des sites naturels et à enjeux, la réduction des impacts des activités humaines sur la biodiversité et la protection des continuités écologiques du territoire dans un contexte de changement climatique. La Charte se veut vertueuse en matière de biodiversité et de fonctionnalités écologiques.</p> <p>Les mesures 3.3.1 et 3.5.1 viennent respectivement renforcer la protection des milieux et de la biodiversité aquatiques et forestière.</p> <p>Le Plan de Parc identifie sur l'ensemble du territoire les entités écologiques remarquables, les lieux où la faune patrimoniale est présente et les milieux à préserver ou protéger ainsi que les corridors à préserver ou restaurer.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
<p>La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable des territoires</p>	<p>3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages</p> <p>Orientation 3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité (mesures 3.2.1 ; 3.2.2 et 3.2.3)</p> <p>3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés</p>	<p>Outre les mesures de l'orientation 3.2, déjà évoquées précédemment, les mesures 3.1.1 et 3.4.3 intègrent les enjeux de la TVB aux objectifs de qualité paysagère et à l'aménagement du territoire.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
<p>La Trame verte et bleue tient compte des activités humaines et intègre les enjeux socio-économiques</p>	<p>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</p> <p>3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité</p> <p>3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</p>	<p>Les mesures 2.1.1, 3.2.2 et 3.2.3 ont pour objectif de préserver les continuités écologiques des impacts des activités humaines et du changement climatique.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
<p>La Trame verte et bleue respecte le principe de subsidiarité et s'appuie sur une gouvernance partagée, à l'échelle des territoires</p>	<p>La mise en œuvre de la Charte s'appuie sur une gouvernance structurée. Les communes et intercommunalités, le Conseil départemental de l'Ariège, le Conseil régional d'Occitanie et l'État sont signataires de la Charte et porteurs d'engagements pour sa mise en œuvre, de manière générale ainsi que spécifiquement concernant la Trame verte et bleue.</p>		<p><b>Forte convergence</b></p>
<p>La Trame verte et bleue s'appuie sur des enjeux de cohérence nationale</p>	<p>Voir tableau ci-avant sur la Contribution de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises à la prise en compte des enjeux nationaux et transfrontaliers de l'ONTVB.</p>		<p><b>Forte convergence</b></p>
<p>La Trame verte et bleue implique une cohérence entre toutes les politiques publiques</p>	<p>Les axes, orientations et mesures de la Charte sont abordés transversalement et en cohérence les uns avec les autres. Toutes les mesures et thématiques des Ambitions 1 et 2 intègrent les enjeux environnementaux de l'Ambition 3 : aménagement, énergie, mobilité, développement territorial, agriculture ou encore tourisme...</p> <p>La gouvernance et le suivi mis en place doivent permettre la garantie de la cohérence de l'action publique dans le temps.</p>		<p><b>Forte convergence</b></p>
<p>La gestion de la Trame verte et bleue repose sur une mobilisation de tous les outils et sur une maîtrise d'ouvrage adaptée</p>	<p>La Charte mobilise les outils disponibles (foncier, règlementaires, contractuels...) nécessaires pour sa bonne mise en œuvre et la gestion de la Trame verte et bleue.</p> <p>Tous les signataires sont associés à la bonne mise en œuvre des mesures.</p>		<p><b>Forte convergence</b></p>

Lignes directrices de la TVB	Principales orientations ou mesures de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoise	Contribution de la Charte	Niveau de compatibilité
<p>La Trame verte et bleue se traduit dans les documents d'urbanisme</p>	<p>3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique avec la sous-disposition « Décliner la cartographie de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme »</p> <p>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</p> <p>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</p> <p>3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole</p> <p>+ traduction dans le tableau des dispositions pertinentes de la Charte en matière d'urbanisme.</p>	<p>Les mesures identifiées visent à préserver les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et veillent à leur respect. Cela se fait par les documents d'urbanisme ou par les stratégies foncières ou par l'identification des secteurs où les continuités doivent être restaurées.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
<p>La Trame verte et bleue se traduit dans les projets d'aménagement, dans la gestion des infrastructures existantes et dans l'analyse des projets d'infrastructures</p>	<p>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</p> <p>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</p> <p>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</p> <p>3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages</p> <p>3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité</p> <p>3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</p> <p>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</p>	<p>Si la Charte traduit les objectifs de la Trame verte et bleue à l'échelle du grand territoire, elle le traduit aussi dans les dispositions de différentes mesures à l'échelle des projets et des infrastructures.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
<p>La Trame verte et bleue nécessite de mobiliser les connaissances et d'organiser le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre</p>	<p>1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance</p> <p>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</p> <p>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</p>	<p>Plusieurs mesures visent l'accroissement des connaissances ou leur diffusion.</p> <p>La Charte intègre un dispositif de suivi et d'évaluation pour évaluer l'évolution et les actions du territoire.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>



## B.II.1.2. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des Territoires (SRADDET) – Occitanie

Le SRADDET, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, est un document de planification transversal, intégrateur et prescriptif. Il fixe des objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, d'implantation des infrastructures d'intérêt régional, de maîtrise et valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, de protection et restauration de la biodiversité, ainsi que de prévention et gestion des déchets.

Créé dans le cadre de la loi NOTRe, le SRADDET se substitue :

- au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- au Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) ;
- au Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) ;
- au Schéma régional de l'intermodalité (SRI) ;
- au Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Dès l'approbation définitive du SRADDET « Occitanie 2040 », ses règles s'imposeront à la Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

En l'occurrence, la révision de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises et la co-construction du projet de SRADDET de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée se sont déroulées en parallèle. Le SRADDET « Occitanie 2040 », dont le projet a été arrêté en décembre 2019, s'articule autour de deux caps stratégiques : un rééquilibrage régional pour le renforcement de l'égalité des territoires, un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique. Le SRADDET est actuellement en modification pour répondre aux exigences de la Loi Climat et Résilience et plus récemment de la loi ZAN (critères de territorialisation du Zéro Artificialisation Nette entre autres) en visant une nouvelle approbation fin 2024.

Le Tableau 5 et Tableau 6 décrivent l'articulation entre les objectifs ou les règles du SRADDET « Occitanie 2040 » et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040. **Ils montrent la convergence des deux documents.** De plus l'annexe 6 du projet de Charte identifie pour chaque mesure les objectifs thématiques du SRADDET concerné.

### **Compatibilité entre la trajectoire REPOS de la région Occitanie et la stratégie TEPOS du PNRPA**

Concernant les consommations énergétiques, la stratégie TEPOS du PNRPA vise à réduire, dans tous les secteurs, les consommations d'énergie de 26% en 2040 par rapport à 2017. Le SRADDET, quant à lui, fixe deux objectifs :

1. Réduire la consommation des bâtiments de 20 % ;
2. Baisser de 40 % la consommation du secteur du transport.

Concernant les bâtiments, la stratégie TEPOS du PNR des Pyrénées Ariégeoises est donc plus ambitieuse que la stratégie REPOS.

Le secteur des transports, doit être considéré au regard de la géographie des Pyrénées Ariégeoises, territoire rural de montagne au relief marqué et cloisonné, sans métropole ni grosse agglomération, avec des services de transports en commun nécessairement moins développés et des solutions de mobilités alternatives plus complexes et plus coûteuses à instaurer et à exploiter. Il doit aussi être regardé au regard des capacités financières des ménages et des collectivités, notoirement faibles et moindres que la moyenne nationale et régionale (données INSEE et BdeF).

Cela impose pragmatiquement la fixation d'un objectif moins ambitieux (-26%) que la moyenne régionale (-40%). Par ailleurs, on rappelle que dans ce type de territoire, le transport est un fort moyen d'inclusion locale. L'objectif de réduction de 26 % de la consommation énergétique du secteur des transports reste tout de même ambitieux au regard des données fondamentales des Pyrénées Ariégeoises. **La stratégie TEPOS du PNR reste compatible avec le SRADDET.**

Concernant la production d'énergie renouvelable (EnR), le SRADDET fixe une multiplication par 2,6 de la production à l'échelle régionale.

En 2017, le PNRPA produisait 6,5% des EnR produites à l'échelle régionale alors que la surface du PNRPA ne représente que 4% de la région et que la population du PNRPA représente seulement 1% des habitants.

Le concours des Pyrénées Ariégeoises aux objectifs et aux engagements nationaux est dès aujourd'hui largement positif. Il est très largement supérieur à d'autres territoires dans lesquels l'effort de développement des ENR pourrait être porté en priorité, dans une logique d'équilibre territorial.

La note sur l'état d'avancement de la trajectoire REPOS - mai 2023 indique les objectifs de production d'EnR à l'échelle de la région Occitanie. Ces objectifs sont repris dans le tableau 8. Le PNR n'ayant pas accès à la mer, les objectifs de production liés à l'éolien en mer ont été retirés. Les objectifs régionaux ont ensuite été rapportés par habitant puis multipliés par le nombre d'habitants du PNR (en considérant que la production d'énergies renouvelables est homogène sur l'ensemble de la région).

On observe ainsi que, rapporté au nombre d'habitants, la stratégie TEPOS du PNR permet de remplir 88% de l'objectif régional à horizon 2030. La stratégie TEPOS du PNR est définie jusqu'en 2040 là où la stratégie REPOS de la Région considère 2050 comme objectif. En comparant les productions d'EnR prévues par les 2 stratégies (à 10 ans), le PNR contribuera en 2040 à hauteur de 64% de l'objectif REPOS de 2050.

Tableau 4 : Comparaison de la trajectoire TEPOS du PNRPA et la trajectoire REPOS de la Région Occitanie

Comparaison	PNR 2017	PNR 2031	PNR 2040	Occitanie 2015	Occitanie 2030	Occitanie 2050
Production totale d'énergie finale renouvelable	1 546 GWh	1 728 GWh	1 843 GWh	23 900 GWh	42 900 GWh	66 698 GWh
Objectif d'augmentation de la production d'ENR		182 GWh	297 GWh		19 000 GWh	42 798 GWh
Objectif d'augmentation de la production d'ENR par habitant (population actuelle)		2 842 KWh	4 638 KWh		3 224 KWh	7 263 KWh

Objectif d'augmentation de la production d'ENR par habitant PNR2031/Occitanie 2030 : 88%

Objectif d'augmentation de la production d'ENR par habitant PNR 2040/Occitanie 2050 : 64 %

**La stratégie TEPOS du PNRPA contribue à la stratégie REPOS sur la production d'EnR et est légèrement inférieure à cette dernière en ratio par habitant. Néanmoins, il est nécessaire de rappeler que la stratégie de la région n'a pas été déclinée par territoire et que tous les territoires ne peuvent contribuer de manière homogène à cette dernière. Comme les autres PNR, le PNR des Pyrénées Ariégeoises a notamment pour missions fondamentales de préserver d'autres ressources comme les paysages, la biodiversité (cœur de biodiversité majeur de la Région Occitanie (cf. Plan de Parc)) ou la ressource en eau.**

**Enfin, avec sa stratégie TEPOS, le PNRPA sera excédentaire à 140% en 2040 entre la consommation et la production d'énergie sur le territoire et contribuera à l'atteinte de l'objectif REPOS.**

**Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a contribué à la co-construction du SRADDET « Occitanie 2040 ». Aussi, son Projet de Charte 2025-2040 prévoit par anticipation sa compatibilité avec les objectifs et les dispositions du fascicule des règles du SRADDET.**

Tableau 5 : Articulation entre les règles du SDRADDET « Occitanie 2040 » et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040

N°	Règles d' « Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
1	<p><b>PEM stratégiques</b> : Lorsque le territoire comporte des pôles d'échanges multimodaux stratégiques définis par la planification locale, densifier et développer les projets structurants prioritairement autour de ces pôles, au regard des différentes situations territoriales et notamment des enjeux environnementaux et paysagers</p>	<p><b>Mesure : 2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b></p> <p>Développer un maillage des mobilités entre espaces urbains, périurbains et ruraux</p> <p>Informier et communiquer sur les offres de mobilités existantes.</p> <p>Mettre en place une politique d'accompagnement aux changements de comportements.</p> <p>Intégrer les enjeux de déplacement dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Développer l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de la voiture et aménager le territoire pour favoriser ces mobilités.</p> <p>Améliorer l'accès aux mobilités pour les loisirs et le tourisme.</p>	
2	<p><b>Réseaux de transport collectif</b> : Améliorer la performance des réseaux de transport collectif en : - développant les itinéraires vélos ou pédestres depuis et vers le service public régional liO ainsi que les services associés (stationnement modes doux) - développant les interconnexions autour des Pôles d'échanges multimodaux (rabattement des lignes de transports collectifs, itinéraires et stationnements modes doux, aires de covoiturage) - s'assurant que les projets d'aménagement (notamment les travaux de voirie et les opérations d'aménagement) permettent le bon fonctionnement/développement des services de mobilité liO</p>	<p>Tester, déployer et coordonner des solutions innovantes pour les biens et les personnes.</p> <p>Renouveler, créer et expérimenter le parc de véhicules et les carburants de demain.</p>	
3	<p><b>Services de mobilité</b> : Optimiser le fonctionnement des services de transport collectif en : - s'assurant de l'interopérabilité/la compatibilité entre les services de mobilité locaux et régionaux : billettique, système d'information voyageurs, tarification - assurant l'organisation des réseaux de transports publics locaux de manière à ce que ceux-ci s'articulent et se coordonnent avec le service régional des transports d'Occitanie liO - favorisant une action coordonnée des acteurs infrarégionaux, notamment à travers le GART régional</p>	<p><b>Mesure : 2.2.1 - Organiser la coopération de proximité</b></p> <p>Améliorer la connexion des Pyrénées Ariégeoises avec l'extérieur par les différentes formes de mobilité (transport en commun, covoiturage, mobilité décarbonée...).</p> <p>Développer les interconnexions et les transports en commun de et vers l'est et l'ouest de la région</p> <p><b>Mesure : 2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b></p> <p>Favoriser la mobilité et l'itinérance transfrontalière : itinéraires de randonnée, refuges de montagne, différentes formes de mobilité dont transports en commun (lignes SNCF de la vallée de l'Ariège), amélioration des infrastructures (RN 20).</p>	Forte convergence
4	<p><b>Vitalité des territoires</b> : Localiser prioritairement les projets d'équipements et de services (dont les services marchands) dans les centralités définies par les territoires ou dans des lieux accessibles en transport collectif (existants ou programmés) ou par une solution alternative à l'usage individuel de la voiture</p>	<p><b>Mesure : 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</b></p> <p>Rendre le territoire plus attractif pour ses habitants et pour de nouveaux arrivants.</p> <p>Garantir pour tous les publics l'accessibilité à l'offre de logements, de services et d'activité.</p> <p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p>Poursuivre les démarches d'animation et de dynamisation du commerce (managers du développement commercial) en centre-bourg.</p> <p>Accompagner les commerçants dans le développement d'activités et services nouveaux, y compris l'offre de commercialisation digitale.</p> <p><b>Mesure : 3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique</b></p> <p>Reconquérir les centres anciens.</p>	Forte convergence
5	<p><b>Logistique du dernier kilomètre</b> : Favoriser le développement d'une logistique du dernier kilomètre efficace et durable (identification d'espaces mutualisés et accessibles, réflexion sur les itinéraires de distribution, gestion des nuisances, promotion des véhicules propres, mutualisation du fret)</p>	<p><b>Mesure : 2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b></p> <p>Développer un maillage des mobilités entre espaces urbains, périurbains et ruraux.</p> <p><b>Mesure : 2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire</b></p> <p>Organiser les filières, structurer les projets et valoriser les démarches d'économie circulaire.</p> <p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p>Optimiser l'utilisation des ressources locales</p> <p>Développer, structurer et diversifier les filières locales dans une logique de relocalisation de la consommation et d'exportation dans les domaines de performance du territoire.</p> <p><b>Mesure : 2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b></p> <p>Permettre à tous les habitants, quelle que soit leur situation sociale et géographique, d'accéder à une alimentation locale de qualité, bio et/ou qui préserve l'environnement, la santé, les paysages et qui soit vectrice de développement économique pour l'ensemble des acteurs : producteurs, artisans, commerçants, restaurateurs, etc.</p>	Forte convergence
6	<p><b>Commerce</b> : Prioriser l'installation des commerces dans les centres villes, cœurs de villages et, lorsque cela n'est pas possible, dans les zones commerciales existantes, en maximisant le potentiel de densification ou de reconversion de ces dernières</p>	<p><b>Mesure : 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</b></p> <p>Rendre le territoire plus attractif pour ses habitants et pour de nouveaux arrivants.</p> <p>Garantir pour tous les publics l'accessibilité à l'offre de logements, de services et d'activité.</p> <p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p>Poursuivre les démarches d'animation et de dynamisation du commerce (managers du développement commercial) en centre-bourg.</p>	Forte convergence

N°	Règles d' « Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
		<p>Accompagner les commerçants dans le développement d'activités et services nouveaux, y compris l'offre de commercialisation digitale.</p> <p><b>Mesure : 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b></p> <p>S'appuyer sur une réflexion intercommunale pour encourager la remobilisation des espaces commerciaux disponibles (notamment dans les bourgs et les zones d'activités existantes), plutôt que d'étendre les surfaces commerciales en créant de nouvelles zones artisanales et commerciales</p>	
7	<p><b>Logement</b> : Définir une stratégie favorisant une diversité de l'offre de logements neufs ou réhabilités permettant de répondre aux besoins des territoires et aux parcours résidentiels et se déclinant du locatif social à l'accession libre en incluant les besoins spécifiques (accession sociale ; locatif intermédiaire ; hébergement des jeunes, des personnes en perte d'autonomie, des saisonniers...).</p>	<p><b>Mesure : 1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b></p> <p>Sous-disposition : Accompagner les jeunes vers l'autonomie (faciliter l'accès aux logements, solutions de mobilités, accès à l'emploi...).</p> <p><b>Mesure : 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</b></p> <p>Garantir pour tous les publics l'accessibilité à l'offre de logements, de services et d'activité.</p> <p><b>Mesure : 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b></p> <p>Maîtriser l'urbanisation et lutter contre le mitage et la consommation foncière en limitant le développement de l'habitat diffus et en encadrant le développement du bâti agricole.</p> <p>Privilégier la réutilisation du bâti existant à travers de multiples opérations (réhabilitation, résorption de la vacance, reconversion des friches, etc.).</p>	Forte convergence
8	<p><b>Rééquilibrage régional</b> : Établir un objectif d'accueil cohérent avec les ambitions de la Région en matière de rééquilibrage de l'accueil de populations et ajuster en fonction les prévisions de consommation foncière et de production de logements.</p>	<p><b>Mesure : 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</b></p> <p>Rendre le territoire plus attractif pour ses habitants et pour de nouveaux arrivants.</p> <p>Garantir pour tous les publics l'accessibilité à l'offre de logements, de services et d'activités.</p> <p>Connaître et préparer les Pyrénées Ariégeoises aux divers scénarios d'évolution démographique.</p> <p>Coordonner la politique d'accueil.</p>	Forte convergence
9	<p><b>Équilibre population-emploi</b> : Établir un objectif d'accueil d'activités cohérent avec les ambitions de la Région en matière d'équilibre population-emploi.</p>	<p><b>Mesure : 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</b></p> <p>Rendre le territoire plus attractif pour ses habitants et pour de nouveaux arrivants.</p> <p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p>Accompagner les activités économiques vers des pratiques écologiques, économiquement viables et adaptées au changement climatique.</p> <p>Créer des dynamiques collectives pour faire face aux défis de l'économie et accompagner à l'accueil des porteurs de projets</p> <p><b>Mesure : 3.5.2 - Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a prise</b></p> <p>Accompagner et faciliter l'organisation des filières locales du bois.</p>	Forte convergence
10	<p><b>Coopérations territoriales</b> : Intégrer systématiquement les interactions avec les territoires voisins dans la planification locale, notamment en matière : - d'accueil des populations, - de continuités écologiques, - de ressources naturelles (notamment l'eau), - de production d'énergies renouvelables, - de flux de déplacements, - de gestion du trait de côte (interactions à l'échelle intra et inter cellules sédimentaires), - d'agriculture et d'alimentation, - d'aménagement économique</p>	<p><b>Orientation 2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants</b></p> <p><b>Mesure : 2.2.1 - Organiser la coopération de proximité</b></p> <p>Organiser les relations avec les communes rurales et les villes proches du PNR.</p> <p>Parfaire les collaborations et gérer les dualités « communes du PNR et communes hors PNR » au sein des intercommunalités partiellement comprises dans le PNR.</p> <p>Imaginer et concrétiser des partenariats avec l'agglomération toulousaine dans des logiques de réciprocité.</p> <p>Inscrire les Pyrénées Ariégeoises dans les territoires et les réseaux de coopération aux différentes échelles : Pyrénées, Occitanie, réseaux nationaux...</p> <p>Faire émerger des coopérations concrètes et durables aux différentes échelles.</p> <p><b>Mesure : 2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b></p> <p>Créer la Réserve de Biosphère transfrontière UNESCO.</p> <p>Organiser et faire vivre la gouvernance transfrontalière de la Réserve de Biosphère UNESCO et du Parc Pyrénéen des Trois Nations.</p> <p>Mobiliser les collectivités et les autres acteurs locaux dans le renforcement des coopérations transfrontalières et internationales.</p> <p>Faire émerger des projets concrets et durables de coopérations transfrontalières et internationales, multi-acteurs.</p> <p>Accroître la mobilisation des financements de coopération, notamment européens.</p> <p>Inscrire les Pyrénées Ariégeoises parmi les territoires de montagne français les plus dynamiques en matière de coopération.</p>	Forte convergence
11	<p><b>Sobriété foncière</b> : Prioriser la densification des espaces urbanisés existants (reconquête des friches urbanisées ; comblement des « dents creuses » ; résorption de la vacance des logements ; réinvestissement du bâti existant) et engager pour chaque territoire une trajectoire phasée de réduction du rythme de consommation des sols, aux horizons 2030, 2035 et 2040. Lorsque le réinvestissement urbain n'est pas possible, implanter prioritairement les</p>	<p><b>Mesure : 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</b></p> <p>Garantir pour tous les publics l'accessibilité à l'offre de logements, de services et d'activité.</p>	Forte convergence

N°	Règles d' « Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
	projets d'extension urbaine en continuité du tissu urbain, à proximité de l'offre de services de transports collectifs existante ou future.	<p><b>Mesure : 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b></p> <p>Concilier sobriété foncière et maintien des continuités écologiques autant diurnes que nocturnes au sein des enveloppes urbanisées.</p> <p>Elaborer une stratégie de planification fixant une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette – ZAN – portée par les collectivités et traduite dans leurs différents documents d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser l'urbanisation et lutter contre le mitage et la consommation foncière en limitant le développement de l'habitat diffus et en encadrant le développement du bâti agricole.</li> <li>- Privilégier la réutilisation du bâti existant à travers de multiples opérations (réhabilitation, résorption de la vacance, reconversion des friches, etc.).</li> <li>- Préserver la vocation agricole des fonds de vallée en périphérie des villages de versant (zone intermédiaire) et sur les coteaux, foncier stratégique pour le maintien des activités agricoles, activités essentielles pour la préservation des structures paysagères et milieux les plus caractéristiques (prairies, pelouses sèches, bocage...), pourvoyeuses d'emplois et de produits locaux.</li> <li>- Maintenir les coupures d'urbanisation identifiées dans le Plan du Parc. Valoriser les espaces non bâtis du tissu urbain grâce à différentes démarches : création d'espaces publics qualitatifs, végétalisation en faveur de la biodiversité (faune et flore locale), reconquête des friches, densification du bâti dans les dents creuses, etc.</li> <li>- S'appuyer sur une réflexion intercommunale pour encourager la remobilisation des espaces commerciaux disponibles (notamment dans les bourgs et les zones d'activités existantes), plutôt que d'étendre les surfaces commerciales en créant de nouvelles zones artisanales et commerciales.</li> </ul> <p><b>Mesure : 3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole</b></p> <p>Maintenir le potentiel foncier agricole des Pyrénées Ariégeoises.</p>	
12	<p><b>Qualité urbaine</b> : Appliquer les principes suivants dans les plans et dans les projets d'aménagements : - Limiter l'imperméabilisation des sols ; - Favoriser l'insertion paysagère et la qualité architecturale des nouvelles implantations ; - Développer la nature en ville, notamment par la plantation d'arbres, en particulier pour limiter le développement d'îlots de chaleur urbains.</p>	<p><b>Mesure : 3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages</b></p> <p>Agir pour des paysages à vivre de qualité.</p> <p>Construire les paysages de demain.</p> <p><b>Mesure : 3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique</b></p> <p>Renforcer le niveau d'exigence en termes de qualité architecturale du bâti.</p> <p>Adopter une approche du bâti en liant qualité architecturale et énergétique.</p> <p>Lutter contre toutes les formes de banalisation du bâti.</p> <p>Sensibiliser les acteurs et faire émerger une culture architecturale et paysagère.</p> <p>Conserver et valoriser les silhouettes villageoises identifiées dans le Plan de Parc.</p> <p>Reconquérir les centres anciens.</p> <p>Instaurer et développer des projets avec des formes architecturales innovantes.</p> <p>Privilégier le recours aux ressources locales et mettre en valeur les savoir-faire locaux.</p> <p>S'inscrire dans des stratégies d'aménagement, de construction et de rénovation adaptées au changement climatique.</p> <p><b>Mesure : 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</b></p> <p>Accompagner et promouvoir les actions en milieu urbain et péri-urbain (notion de trame grise).</p> <p><b>Mesure : 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b></p> <p>Mettre en place un urbanisme favorable à l'eau</p> <p>Mettre en place un urbanisme favorable à l'eau, outre les documents d'urbanisme : actions innovantes sur les zones urbanisées (infiltrations, tests de nouveaux matériaux, formations/sensibilisations des collectivités...), désimperméabilisation des sols, réduction des consommations d'eau et des arrosages des espaces verts et sportifs, réduction des îlots de chaleur...</p> <p><b>Mesure : 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b></p> <p>Expérimenter des projets démonstrateurs : réhabilitation du bâti vacant, renaturation des sols artificialisés, désimperméabilisation des sols, requalification d'une zone d'activité économique, etc.</p>	Forte convergence
13	<p><b>Agriculture</b> : Préserver et reconquérir les unités d'espaces agricoles fonctionnelles, et identifier les territoires agricoles à préserver, au vu, par exemple des critères suivants : - Parcelles appartenant aux périmètres classés sous signes officiels de qualité, - Potentiel agronomique et écologique, - Secteurs supports de filières agricoles à enjeux pour le territoire : zones pastorales, commercialisation de proximité, - Parcelles équipées à l'irrigation, - Parcelles relevant de pratiques agricoles durables (agriculture biologique, agroécologie). Et y développer une stratégie de protection et de mise en valeur (en s'appuyant sur des outils du type PAEN ou ZAP par exemple).</p>	<p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p>Optimiser l'utilisation durable des ressources locales.</p> <p>Développer, structurer et diversifier les filières locales dans une logique de relocalisation de la consommation et d'exportation dans les domaines de performance du territoire.</p> <p><b>Mesure : 2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b></p>	Forte convergence

N°	Règles d' « Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
		<p>Permettre à tous les habitants, quelle que soit leur situation sociale et géographique, d'accéder à une alimentation locale de qualité, bio et/ou qui préserve l'environnement, la santé, les paysages et qui soit vectrice de développement économique pour l'ensemble des acteurs : producteurs, artisans, commerçants, restaurateurs, etc.</p> <p>Mettre en œuvre une gouvernance alimentaire transversale et participative.</p> <p>Permettre l'accessibilité sociale et l'accessibilité géographique à une alimentation locale de bonne qualité environnementale / bio.</p> <p>Faire de l'alimentation bio et locale un vecteur d'identité et de développement économique.</p> <p>Engager l'adaptation de l'alimentation au changement climatique.</p> <p>Arriver à une alimentation 100% bio Occitanie en 2040.</p> <p>Favoriser les installations pour des productions agricoles déficitaires et faciliter l'accès au foncier agricole.</p> <p>Eduquer à une alimentation locale de qualité bio et / ou respectueuse de l'environnement et de la santé</p> <p><b>Mesure : 3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole</b></p> <p>Maintenir le potentiel foncier agricole des Pyrénées Ariégeoises.</p> <p>Fédérer les acteurs et améliorer la connaissance du foncier agricole et sylvicole.</p> <p>Déployer des stratégies foncières agricole territoriales, intégrées et partagées à différents niveaux : communal, intercommunal...</p> <p>Mettre en place une stratégie foncière au service d'une agriculture qui réponde aux besoins locaux prioritairement alimentaires, aux enjeux économiques, écologiques et paysagers.</p> <p>Faciliter l'accès au foncier agricole pour les nouveaux porteurs de projet, pour la consolidation des exploitations en place et pour anticiper les transmissions-installations.</p>	
14	<p><b>Zones d'activités économiques</b> : Privilégier l'installation des activités dans les zones d'activités existantes, en maximisant leur potentiel de densification ou de reconversion</p>	<p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p>Poursuivre les démarches d'animation et de dynamisation du commerce (managers du développement commercial) en centre-bourg.</p> <p>Accompagner les commerçants dans le développement d'activités et services nouveaux, y compris l'offre de commercialisation digitale.</p> <p><b>Mesure : 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b></p> <p>S'appuyer sur une réflexion intercommunale pour encourager la remobilisation des espaces commerciaux disponibles (notamment dans les bourgs et les zones d'activités existantes), plutôt que d'étendre les surfaces commerciales en créant de nouvelles zones artisanales et commerciales</p>	Convergence
15	<p><b>Zones logistiques</b> : Maximiser le potentiel de densification et de reconversion des zones logistiques et prioriser l'implantation des nouvelles zones logistiques au niveau des embranchements ferroviaires, fluviaux et portuaires.</p>	<p>Non concerné</p>	
16	<p><b>Continuités écologiques</b> : Afin de contribuer à l'objectif de non-perte nette de biodiversité, favoriser la création et garantir la préservation, le renforcement et la restauration des continuités écologiques régionales (cf. atlas cartographique des continuités) : - en préservant les zones Natura 2000, les espèces protégées et les zones humides, - en identifiant préalablement et localement les sous-trames, ainsi que les formations arborées patrimoniales (dont les vieilles forêts), en cohérence avec les territoires voisins, - en développant des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Région qui leur sont associés.</p>	<p><b>Mesure : 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</b></p> <p>Faire émerger et animer un réseau de sites naturels protégés et/ou gérés (sites existants ou en devenir).</p> <p>Développer et prendre en main les nouveaux outils liés à la biodiversité (Trame verte et bleue, trame noire, Obligation réelle environnementale...).</p> <p><b>Mesure : 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</b></p> <p>Affirmer la Trame verte et bleue (et la trame noire, la trame brune...) comme outil central de la stratégie globale d'aménagement.</p> <p>Produire et diffuser les données liées à la Trame verte et bleue et aux autres trames.</p> <p>Accompagner et promouvoir les actions en milieu urbain et péri-urbain (notion de trame grise).</p> <p>Rendre les activités humaines actrices de la préservation de la fonctionnalité des paysages et de la préservation des espèces, en particulier l'agriculture, la sylviculture et les activités de loisirs.</p> <p>Associer les territoires voisins pour assurer la continuité de la Trame verte et bleue au-delà des Pyrénées Ariégeoises (à l'échelle transfrontalière notamment).</p> <p><b>Mesure : 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b></p> <p>Garantir la qualité des cours d'eau et des milieux liés à l'eau.</p> <p>Préserver ou restaurer les continuités des cours d'eau (Trame bleue).</p> <p>Préserver les espaces fonctionnels des cours d'eau, la ripisylve et la connexion avec les zones humides.</p> <p>Préserver et restaurer les zones humides, les mares et les étangs.</p> <p>Optimiser la gestion et l'équipement des ouvrages sur les cours d'eau.</p>	Forte convergence

N°	Règles d' « Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
		<p>Préserver les cours d'eau et portions de cours d'eau de « haut niveau biologique » et viser le label « Rivière Sauvage ».</p> <p>Préserver la faune piscicole, dans les équilibres des cours d'eau et en accord avec leur classement</p> <p><b>Mesure : 3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique</b></p> <p>Garantir la libre évolution de 25% des forêts.</p> <p>Mettre en place une trame de gros et vieux bois.</p> <p>Mettre en œuvre, promouvoir et soutenir une gestion de production favorable à la biodiversité.</p>	
17	<p><b>Séquence "Éviter-Réduire-Compenser" :</b> Faciliter l'application vertueuse de la séquence Éviter- Réduire-Compenser, en identifiant les zones à enjeux/ pressions, en régulant l'aménagement sur ces zones et en repérant les espaces à fort potentiel de gain écologique.</p>	<p><b>Mesure : 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité</b></p> <p>Faire de la biodiversité une composante forte des programmes et des décisions.</p> <p><b>Mesure : 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</b></p> <p>Intégrer la préservation des continuités écologiques dans tous les domaines d'actions de gestion et d'aménagement.</p> <p><b>Mesure : 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b></p> <p>Sous-disposition : Accompagner les collectivités dans le recensement du foncier pouvant constituer un potentiel de restauration écologique et/ou paysagère (séquence ERC).</p> <p><b>Mesure : 3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole</b></p> <p>Préserver les terres agricoles par une politique de planification et initier une stratégie ERC incluant espaces de préservation de la biodiversité et espaces de préservation des terres agricoles.</p> <p><b>Mesure : 3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés</b></p> <p>S'inscrire dans la séquence Eviter Réduire Compenser (ERC).</p>	Forte convergence
18	<p><b>Milieux aquatiques et espaces littoraux :</b> Favoriser le maintien et la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des espaces littoraux (notamment zones humides, plages, cordons dunaires, cours d'eau et leur transit sédimentaire), afin de prévenir les risques, de favoriser la biodiversité et de garantir ou restaurer les continuités écologiques</p>	<p><b>Mesure : 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</b></p> <p>Faire émerger et animer un réseau de sites naturels protégés et/ou gérés (sites existants ou en devenir).</p> <p>Développer et prendre en main les nouveaux outils liés à la biodiversité (Trame verte et bleue, trame noire, Obligation réelle environnementale...).</p> <p><b>Mesure : 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</b></p> <p>Affirmer la Trame verte et bleue (et la trame noire, la trame brune...) comme outil central de la stratégie globale d'aménagement.</p> <p>Produire et diffuser les données liées à la Trame verte et bleue et aux autres trames.</p> <p><b>Mesure : 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b></p> <p>Gérer les cours d'eau à l'échelle des bassins versants.</p> <p>Préserver ou restaurer les continuités des cours d'eau (Trame bleue).</p> <p>Préserver les espaces fonctionnels des cours d'eau, la ripisylve et la connexion avec les zones humides.</p> <p>Préserver et restaurer les zones humides, les mares et les étangs.</p> <p>Optimiser la gestion et l'équipement des ouvrages sur les cours d'eau.</p> <p>Gérer les enjeux exposés aux érosions de berge.</p> <p>Préserver les cours d'eau et portions de cours d'eau de « haut niveau biologique » et viser le label « Rivière Sauvage ».</p> <p>Préserver la faune piscicole, dans les équilibres des cours d'eau et en accord avec leur classement.</p>	Forte convergence
19	<p><b>Consommation énergétique :</b> Expliciter dans chaque document de planification locale une trajectoire phasée de réduction de consommation énergétique finale (en matière de bâti et de transport) et une trajectoire d'évolution du mix énergétique territorial, toutes deux aux horizons 2030 et 2040, de manière à contribuer à l'atteinte de l'objectif Région à Energie Positive.</p>	<p><b>Mesure : 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b></p> <p>Devenir un territoire à énergie positive en 2040.</p> <p>Mettre en œuvre le mix énergétique territorial</p> <p>Engager les collectivités dans la sobriété et une gestion énergétique économe et exemplaire de leur patrimoine (ex. extinction de l'éclairage public). 100% des communes du Parc qui pratiquent l'extinction de l'éclairage public en 2040.</p> <p>Favoriser la rénovation énergétique performante des logements.</p> <p>Sensibiliser et encourager les habitants à la transition et à la sobriété énergétiques.</p> <p>Promouvoir un urbanisme et une architecture économes en énergie.</p> <p>Développer les énergies renouvelables en valorisant les ressources locales et en créant de la valeur ajoutée territoriale.</p>	Forte convergence

N°	Règles d' « Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
		<p><b>Mesure : 3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique</b>                      Adopter une approche du bâti en liant qualité architecturale et énergétique.</p>	
20	<p><b>Développement des EnR</b> : Identifier les espaces susceptibles d'accueillir des installations EnR en priorisant les toitures de bâtiments, les espaces artificialisés (notamment les parkings) et les milieux dégradés (friches industrielles et anciennes décharges par exemple), et les inscrire dans les documents de planification.</p>	<p><b>Mesure : 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>                      Devenir un territoire à énergie positive en 2040.                      Mettre en œuvre le mix énergétique territorial                      Sensibiliser et encourager les habitants à la transition et à la sobriété énergétiques.                      Promouvoir un urbanisme et une architecture économes en énergie.                      Développer les énergies renouvelables en valorisant les ressources locales et en créant de la valeur ajoutée territoriale.</p> <p>La mesure explicite les dispositions spécifiques par type d'ENR.</p>	Forte convergence
21	<p><b>Gestion de l'eau</b> : Définir un projet de territoire économe en eau en : - préservant la qualité de la ressource en eau, - assurant la bonne adéquation entre besoins et ressource en eau et l'équilibre écologique des milieux, - optimisant l'utilisation des ressources et infrastructures locales existantes avant d'avoir recours à de nouveaux transferts ou captages d'eau</p>	<p><b>Mesure : 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>                      Organiser le partage de l'eau.                      Organiser des gouvernances élargies autour de l'eau.                      Introduire auprès des habitants une culture autour de la valeur de certains des cours d'eau et milieux préservés.                      Intégrer les effets des évolutions climatiques dans la gestion des milieux aquatiques et humides et des ressources en eau.                      Caractériser et évaluer les besoins et prélèvements futurs pour les différents usages et prioriser.                      Anticiper et résoudre les situations de déficit.                      Garantir le multi-usage de l'eau.                      Faciliter l'adaptation des acteurs économiques aux enjeux liés à l'eau.                      Assumer les fonctions de solidarité vis-à-vis de l'aval et instaurer des réciprocités.                      Promouvoir les économies d'eau.                      Rationnaliser et protéger les captages et les sources.                      Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par l'ensemble des usagers.                      Réaliser des schémas d'assainissement et d'eaux pluviales.                      Poursuivre l'équipement et améliorer l'efficacité des dispositifs d'assainissement.                      Améliorer la gestion et le traitement des rejets d'activités humaines.</p>	Forte convergence
22	<p><b>Santé environnementale</b> : Participer à la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé en prenant notamment en compte : - l'environnement sonore ; - la pollution atmosphérique ; - les sites et sols pollués. En ce sens, identifier les secteurs les plus concernés où l'implantation de bâtiments sensibles est à éviter et préserver les secteurs peu ou pas impactés</p>	<p><b>Mesure : 1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>                      Faire reconnaître la santé comme une valeur et une ressource majeure.                      Conforter le capital santé des habitants.                      Développer l'offre de services de santé, pour tous les publics et tous les âges de la vie.                      Déployer des approches « Une santé » combinant préoccupations de santé humaine, de santé animale et de santé environnementale.                      Porter un programme territorial de santé environnementale.                      Renforcer l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises au moyen de l'argument « Santé ».</p> <p>+ sous-disposition : Mettre en œuvre une stratégie santé avec les communes et les intercommunalités, en prenant appui sur les Contrats Locaux de Santé lorsqu'ils existent. Appliquer la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) aux questions de santé.</p>	Forte convergence
23	<p><b>Risques</b> : Intégrer systématiquement les risques existants et anticiper l'impact des risques à venir liés au changement climatique (inondations, submersions marines et érosions du trait de côte, sécheresses, incendies, retrait-gonflement des argiles, épisodes caniculaires, éboulis) dans les documents de planification locaux et proposer des mesures d'adaptation et d'atténuation</p>	<p><b>Mesure : 1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser</b>                      Faire monter le territoire en compétences pour répondre aux défis (filières économiques, changement climatique, numérique, risques, déstructuration des carrières professionnelles...)</p> <p><b>Mesure : 1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>                      Introduire une culture partagée du risque, en particulier climatique et/ou liée à l'environnement.</p> <p><b>Mesure : 2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>                      Développer la culture du risque pour réduire la vulnérabilité des populations et des activités</p>	Forte convergence



N°	Règles d' « Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
		<p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>  <i>Sous-disposition : Prendre en compte les risques naturels dans les aménagements et les offres touristiques à venir (risques avalanche, inondation, glissement de terrain...).</i></p> <p><b>Mesure : 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>  <i>Introduire une culture du risque (inondations, sécheresse, glissements de terrain...).</i></p> <p><b>Mesure : 3.5.3 - Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière</b>  <i>Sous-disposition : Sensibiliser à l'évolution du risque incendie dans certains secteurs et pour certains peuplements ; adapter les pratiques pastorales et forestières en conséquence. Inciter les intercommunalités concernées à réaliser des plans intercommunaux de défense des forêts contre l'incendie (...).</i>  <i>Cf. Plan de Parc (Zone à risques naturels) et tableau des dispositions pertinentes de la Charte en matière d'urbanisme.</i></p>	
24	<p><b>Stratégie littorale et maritime</b> : Prévoir, dans chaque document de planification concerné, une stratégie littorale et maritime (notamment concernant les enjeux environnementaux, les risques présents et futurs, la valorisation et le développement durable de l'économie bleue) pouvant aller jusqu'à la réalisation d'un chapitre valant Schéma de mise en valeur de la mer</p>		
25	<p><b>Recomposition spatiale</b> : Engager la recomposition spatiale (préconisations pour une urbanisation résiliente, programmation de la relocalisation et de la renaturation) des territoires littoraux exposés aux risques actuels et futurs</p>	Non concerné	
26	<p><b>Économie bleue durable</b> : Pour un développement durable de l'économie bleue : - mettre en place, dans le respect de la préservation des espaces naturels, une politique foncière littorale visant à prioriser l'installation des activités économiques nécessitant la proximité immédiate de l'eau (conchyliculture, activités portuaires, balnéaires et nautiques, pêche...) et notamment réserver les bords à quai pour les activités portuaires dans les documents d'urbanisme ; - lors du développement des activités nautiques et récréatives, notamment sur le milieu marin, prévoir des équipements écologiques associés (zones de mouillage écologique en mer, équipements permettant de collecter les déchets dans les ports, etc.) permettant de limiter leur impact et d'éviter les conflits d'usages</p>		
27	<p><b>Économie circulaire</b> : Développer l'économie circulaire en intégrant dans les stratégies de territoire et dans leurs déclinaisons opérationnelles (notamment dans le cadre des opérations d'aménagement)</p>	<p><b>Mesure : 2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire</b>  <i>Organiser le pilotage et le déploiement de l'économie circulaire en mettant en place une gouvernance territoriale multi-acteurs.</i>  <i>Mobiliser tous les acteurs autour du développement de l'économie circulaire.</i>  <i>Organiser les filières, structurer les projets et valoriser les démarches d'économie circulaire.</i>  <i>Amener les habitants à intégrer l'économie circulaire comme une composante essentielle de leur mode de consommation.</i>  <i>Viser l'excellence dans la valorisation et le traitement circulaire des déchets locaux. (Transformer tout déchet qui peut l'être en ressource. Recycler tout déchet qui ne peut être valorisé localement).</i>  <i>Tendre vers le « 0 plastique ».</i></p>	Forte convergence
28	<p><b>Capacités d'incinération et de stockage des déchets non dangereux</b>                      1) ..., sont fixées pour l'Occitanie les limites maximales de capacités de l'incinération sans valorisation énergétique suivantes : - à partir de 2020 : objectif de limitation à 75%, soit 429 milliers de tonnes par an ; - à partir de 2025 : objectif de limitation à 50%, soit 286 milliers de tonnes par an.                      2) La capacité régionale actuelle d'incinération (1 059 500 t/ an) est suffisante au regard des objectifs de prévention et de recyclage du schéma. De nouveaux projets pourront être autorisés par l'Etat selon l'évolution globale des capacités.                      3) .... les limites maximales de capacités de stockage suivantes : - A partir de 2020 : objectif de limitation à 70%, soit 1,12 millions de tonnes par an ; - A partir de 2025 : objectif de limitation à 50%, soit 0,8 million de tonnes par an.</p>	<p><b>Mesure : 2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire</b>  <i>Organiser le pilotage et le déploiement de l'économie circulaire en mettant en place une gouvernance territoriale multi-acteurs.</i>  <i>Mobiliser tous les acteurs autour du développement de l'économie circulaire.</i>  <i>Organiser les filières, structurer les projets et valoriser les démarches d'économie circulaire.</i>  <i>Amener les habitants à intégrer l'économie circulaire comme une composante essentielle de leur mode de consommation.</i>  <i>Viser l'excellence dans la valorisation et le traitement circulaire des déchets locaux. (Transformer tout déchet qui peut l'être en ressource. Recycler tout déchet qui ne peut être valorisé localement).</i>  <i>Tendre vers le « 0 plastique ».</i></p>	Forte convergence
29	<p><b>Installations de stockage des déchets non dangereux</b>                      1) Les installations de stockage des déchets non dangereux non inertes à adapter : Constatant la diversité des niveaux d'autosuffisance en stockage des territoires, le schéma préconise, dans un objectif de gestion de proximité et de gestion équilibrée à l'échelle régionale, que les installations de stockage autorisées au-delà de 2025 participent, dès l'entrée en vigueur, à l'effort de limitation de la capacité de stockage                      2) Les installations de stockage des déchets non dangereux non inertes à créer ou poursuivre : Sur la base des orientations et des besoins de traitement de proximité présentés dans l'annexe "Prévention et gestion des déchets",</p>	<p><b>Mesure : 2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b>  <i>Réduire le gaspillage alimentaire et la production de déchets liés à l'alimentation pour arriver au 0 déchet alimentaire.</i></p> <p><b>Mesure : 3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages</b>  <i>Poursuivre l'effacement des points noirs paysagers : enfouissement des réseaux aériens, intégration des points d'apport volontaire, des aires de tri, de stockage, des stations d'épuration, suppression des dépôts sauvages...</i></p> <p><b>Mesure : 3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables</b></p>	

N°	Règles d' « Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
	<p>de nouvelles capacités de stockage pourront être envisagées notamment sur la base des projets et situations identifiés lors de la concertation menée par la Région, à savoir :...</p> <p>3) Les installations de stockage des déchets non dangereux non inertes à fermer Les installations de stockage des déchets non dangereux non inertes qui devront être fermées après l'entrée en vigueur du schéma sont celles dont la durée de vie autorisée sera inférieure à 2031 et dont la prolongation de l'autorisation d'exploiter serait contraire aux objectifs de la règle 22. La prospective post-2031 sera réalisée dans le cadre de la première révision du SRADDET.</p> <p>En application de la règle précédente, à date d'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets et au regard des échanges avec les collectivités concernées et les services de l'Etat, les installations de stockage à fermer au terme de leur autorisation d'exploiter sont les suivantes : ISDND de Villefranche-de-Rouergue (SYDOM 12) en 2019 ; · ISDND de Vendres (SITOM du Littoral) fin 2021 · ISDND de Capvern (SMTD65) avant 2022 ; · ISDND du Houga (Trigone) fin 2023 ;</p>	<p>Garantir une gestion maîtrisée des flux touristiques et de loisirs des espaces naturels.</p> <p>Améliorer l'accueil, l'information, au point de départ des randonnées (collecte des déchets, sanitaires propres..)</p>	
30	<p><b>Zones de chalandise des installations</b></p> <p>Concernant les déchets non dangereux non inertes, limiter les extensions de zones de chalandises des installations (principe de proximité).</p> <p>1) La déclinaison de ce principe de proximité autorise les unités de valorisation énergétique qui souhaitent étendre leur zone de chalandise à couvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les déchets produits sur leur département d'implantation ;</li> <li>– Les déchets produits sur les départements voisins ;</li> <li>– Les premiers lieux de transfert de déchets situés au-delà des départements voisins à une centaine de kilomètres et permettant un transport par des axes autoroutiers de manière à limiter l'incidence du transport des déchets.</li> </ul> <p>Il est cependant permis de déroger au principe énoncé ci-avant concernant l'extension des zones de chalandise pour permettre l'accueil des déchets à traiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– lors des arrêts techniques liés aux pannes, aux entretiens programmés et aux travaux d'installations situées en Région Occitanie,</li> <li>– pour répondre à des besoins limités dans le temps (maximum 3 ans) d'un territoire situé en Occitanie.</li> </ul> <p>2) La déclinaison du principe de proximité en matière de stockage des déchets non dangereux non inertes autorise les installations de stockage qui souhaitent étendre leur zone de chalandise autorisée à couvrir leur département d'implantation et les départements voisins.</p> <p>3) Il est permis des échanges (importation et exportation) avec les régions voisines dans une logique de bassin de vie (dont les périmètres sont limités aux départements limitrophes). Ces échanges doivent être réalisés dans un objectif d'équilibre entre les quantités entrantes et sortantes au niveau régional.</p> <p>La capacité régionale de stockage doit satisfaire en priorité le besoin régional, suivant le principe d'autosuffisance</p>	<p><b>Mesure : 2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire</b></p> <p>Viser l'excellence dans la valorisation et le traitement circulaire des déchets locaux. (Transformer tout déchet qui peut l'être en ressource. Recycler tout déchet qui ne peut être valorisé localement).</p>	Convergence
31	<p><b>Stockage des déchets dangereux</b></p> <p>Vu l'objectif de stabilisation des quantités de déchets dangereux collectés à horizon 2025 et 2031 (cf. document annexé « Prévention et gestion des déchets, volet émanant de l'ancien PRPGD ») et le constat des capacités de stockage autorisées excédentaires par rapport au tonnage stocké à l'échelle régionale comme nationale, les projets en région Occitanie concernant les installations de stockage de déchets dangereux devront se faire au maximum à capacité régionale constante par rapport à la situation actuelle (soit 265 000 T/an) correspondant aux capacités cumulées des 2 sites existants en Occitanie.</p> <p>Vu l'origine des flux entrants dans les deux Installations de Stockage des Déchets Dangereux d'Occitanie, et afin de respecter le principe de proximité et de limiter les nuisances générées par des transports supplémentaires mais aussi les risques liés à la dangerosité des déchets transportés (notamment en cas d'accident), il est demandé un rééquilibrage entre les capacités des 2 sites permettant une augmentation de la capacité du site de l'ouest de la Région tout en ne dépassant pas ce plafond régional de 265 000 t/an de capacité cumulée entre les 2 sites de stockage.</p>		
32	<p><b>Déchets produits en situation exceptionnelle</b></p> <p>Identification des installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits en situation exceptionnelle.</p> <p>Il est demandé aux EPCI compétents en matière de collecte des déchets d'identifier plusieurs sites potentiels sur leur territoire en fonction des crises possibles (inondation, tempête...) et d'évaluer les éventuels travaux à réaliser.</p>	<p><b>Mesure : 2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire</b></p> <p>Viser l'excellence dans la valorisation et le traitement circulaire des déchets locaux. (Transformer tout déchet qui peut l'être en ressource. Recycler tout déchet qui ne peut être valorisé localement).</p>	Convergence

N°	Règles d' « Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
	<p>Le choix du site sera fonction de différents critères détaillés dans le tableau ci-après. Les collectivités, EPCI ou communes adhérentes identifient les sites et listent les aménagements à réaliser pour se conformer à la réglementation, les coûts associés ainsi que les délais de mise en place.</p> <p>A titre d'exemples, les sites intermédiaires peuvent être des déchèteries, des quais de transfert, des parkings en zone commerciale, des terrains vagues ou agricoles.</p> <p>Cependant comme indiqué précédemment les sites identifiés doivent présenter un revêtement étanche et disposer d'un système d'assainissement. Des travaux peuvent donc être nécessaires pour répondre à ces conditions. Il est conseillé de déterminer la nature des travaux à entreprendre en amont de façon à ce que le site soit rapidement opérationnel en cas de crise.</p> <p>Pour chaque site retenu, les collectivités ou entreprises gestionnaires estimeront également les équipements nécessaires au fonctionnement du site et établiront un plan de circulation et un plan de signalisation.</p> <p>Le choix des sites relève de la décision locale que ce soit au niveau préfectoral ou communal.</p>		

Tableau 6 : Articulation entre les objectifs du SDRADDET « Occitanie 2040 » et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040

Défi	Objectif généraux	Objectif thématiques	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
Le défi de l'attractivité	Favoriser le développement et la promotion sociale	<p><b>Mobilité</b></p> <p>Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usages</p>	<p><b>Mesure : 2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b>                      Développer un maillage des mobilités entre espaces urbains, périurbains et ruraux                      Informer et communiquer sur les offres de mobilités existantes.                      Mettre en place une politique d'accompagnement aux changements de comportements.                      Intégrer les enjeux de déplacement dans les documents d'urbanisme.                      Développer l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de la voiture et aménager le territoire pour favoriser ces mobilités.                      Améliorer l'accès aux mobilités pour les loisirs et le tourisme.                      Tester, déployer et coordonner des solutions innovantes pour les biens et les personnes.                      Renouveler, créer et expérimenter le parc de véhicules et les carburants de demain.</p> <p><b>Mesure : 2.2.1 - Organiser la coopération de proximité</b>                      Améliorer la connexion des Pyrénées Ariégeoises avec l'extérieur par les différentes formes de mobilité (transport en commun, covoiturage, mobilité décarbonée...).</p> <p><b>Mesure : 2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b>                      Favoriser la mobilité et l'itinérance transfrontalière : itinéraires de randonnée, refuges de montagne, différentes formes de mobilité dont transports en commun (lignes SNCF de la vallée de l'Ariège), amélioration des infrastructures (RN 20).</p>	Forte convergence
		<p><b>Services</b></p> <p>Favoriser l'accès aux services de qualité</p>	<p><b>Mesure : 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</b>                      Rendre le territoire plus attractif pour ses habitants et pour de nouveaux arrivants.                      Garantir pour tous les publics l'accessibilité à l'offre de logements, de services et d'activité.</p> <p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>                      Poursuivre les démarches d'animation et de dynamisation du commerce (managers du développement commercial) en centre-bourg.                      Accompagner les commerçants dans le développement d'activités et services nouveaux, y compris l'offre de commercialisation digitale.</p> <p><b>Mesure : 3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique</b>                      Reconquérir les centres anciens.</p>	Forte convergence
		<p><b>Habitat</b></p> <p>Développer un habitat à la hauteur de l'enjeu des besoins et de la diversité sociale</p>	<p><b>Mesure : 1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b>                      Sous-disposition : Accompagner les jeunes vers l'autonomie (faciliter l'accès aux logements, solutions de mobilités, accès à l'emploi...).</p> <p><b>Mesure : 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</b>                      Garantir pour tous les publics l'accessibilité à l'offre de logements, de services et d'activité.</p> <p><b>Mesure : 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>                      Favoriser la rénovation énergétique performante des logements.</p> <p><b>Mesure : 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b>                      Maîtriser l'urbanisation et lutter contre le mitage et la consommation foncière en limitant le développement de l'habitat diffus et en encadrant le développement du bâti agricole.                      Privilégier la réutilisation du bâti existant à travers de multiples opérations (réhabilitation, résorption de la vacance, reconversion des friches, etc.).</p>	Forte convergence
	Concilier développement et excellence environnementale	<p><b>Foncier</b></p> <p>Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040</p>	<p><b>Mesure : 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b>                      Concilier sobriété foncière et maintien des continuités écologiques autant diurnes que nocturnes au sein des enveloppes urbanisées.</p>	Forte convergence

Défi	Objectif généraux	Objectif thématiques	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
			<p><i>Sous-disposition : Accompagner les collectivités dans le recensement du foncier pouvant constituer un potentiel de restauration écologique et/ou paysagère (séquence ERC).</i></p> <p><i>Elaborer une stratégie de planification fixant une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette – ZAN – portée par les collectivités et traduite dans leurs différents documents d’urbanisme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Maîtriser l’urbanisation et lutter contre le mitage et la consommation foncière en limitant le développement de l’habitat diffus et en encadrant le développement du bâti agricole.</i></li> <li>- <i>Privilégier la réutilisation du bâti existant à travers de multiples opérations (réhabilitation, résorption de la vacance, reconversion des friches, etc.).</i></li> <li>- <i>Préserver la vocation agricole des fonds de vallée en périphérie des villages de versant (zone intermédiaire) et sur les coteaux, foncier stratégique pour le maintien des activités agricoles, activités essentielles pour la préservation des structures paysagères et milieux les plus caractéristiques (prairies, pelouses sèches, bocage...), pourvoyeuses d’emplois et de produits locaux.</i></li> <li>- <i>Maintenir les coupures d’urbanisation identifiées dans le Plan du Parc. Valoriser les espaces non bâtis du tissu urbain grâce à différentes démarches : création d’espaces publics qualitatifs, végétalisation en faveur de la biodiversité (faune et flore locale), reconquête des friches, densification du bâti dans les dents creuses, etc.</i></li> <li>- <i>S’appuyer sur une réflexion intercommunale pour encourager la remobilisation des espaces commerciaux disponibles (notamment dans les bourgs et les zones d’activités existantes), plutôt que d’étendre les surfaces commerciales en créant de nouvelles zones artisanales et commerciales.</i></li> </ul> <p><b>Mesure : 3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l’évolution du foncier agricole</b></p> <p><i>Maintenir le potentiel foncier agricole des Pyrénées Ariégeoises.</i></p>	
		<p style="text-align: center;"><b>Eau et risques</b></p> <p><i>Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs</i></p>	<p><b>Mesure : 1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser</b></p> <p><i>Faire monter le territoire en compétences pour répondre aux défis (filières économiques, changement climatique, numérique, risques, déstructuration des carrières professionnelles...)</i></p> <p><b>Mesure : 1.3.2 - S’ériger en territoire générateur de bonne santé</b></p> <p><i>Introduire une culture partagée du risque, en particulier climatique et/ou liée à l’environnement.</i></p> <p><b>Mesure : 2.1.1 - S’adapter au changement climatique</b></p> <p><i>Développer la culture du risque pour réduire la vulnérabilité des populations et des activités</i></p> <p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p><i>Sous-disposition : Prendre en compte les risques naturels dans les aménagements et les offres touristiques à venir (risques avalanche, inondation, glissement de terrain...).</i></p> <p><b>Mesure : 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b></p> <p><i>Organiser le partage de l’eau.</i></p> <p><i>Organiser des gouvernances élargies autour de l’eau.</i></p> <p><i>Intégrer les effets des évolutions climatiques dans la gestion des milieux aquatiques et humides et des ressources en eau.</i></p> <p><i>Caractériser et évaluer les besoins et prélèvements futurs pour les différents usages et prioriser.</i></p> <p><i>Anticiper et résoudre les situations de déficit.</i></p> <p><i>Garantir le multi-usage de l’eau.</i></p> <p><i>Faciliter l’adaptation des acteurs économiques aux enjeux liés à l’eau.</i></p> <p><i>Assumer les fonctions de solidarité vis-à-vis de l’aval et instaurer des réciprocity.</i></p> <p><i>Promouvoir les économies d’eau.</i></p> <p><i>Rationaliser et protéger les captages et les sources.</i></p> <p><i>Introduire une culture du risque (inondations, sécheresse, glissements de terrain...).</i></p> <p><b>Mesure : 3.5.3 - Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière</b></p> <p><i>Sous-disposition : Sensibiliser à l’évolution du risque incendie dans certains secteurs et pour certains peuplements ; adapter les pratiques pastorales et forestières en conséquence. Inciter les intercommunalités concernées à réaliser des plans intercommunaux de défense des forêts contre l’incendie (...).</i></p> <p><i>Cf. Plan de Parc (Zone à risques naturels) et tableau des dispositions pertinentes de la Charte en matière d’urbanisme.</i></p>	<b>Fortes convergences</b>
		<p style="text-align: center;"><b>Santé</b></p> <p><i>Penser l’aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations</i></p>	<p><b>Mesure : 1.3.2 - S’ériger en territoire générateur de bonne santé</b></p> <p><i>Faire reconnaître la santé comme une valeur et une ressource majeure.</i></p> <p><i>Conforter le capital santé des habitants.</i></p> <p><i>Développer l’offre de services de santé, pour tous les publics et tous les âges de la vie.</i></p> <p><i>Déployer des approches « Une santé » combinant préoccupations de santé humaine, de santé animale et de santé environnementale.</i></p>	<b>Fortes convergences</b>

Défi	Objectif généraux	Objectif thématiques	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
Devenir une Région à Energie Positive			<p>Porter un programme territorial de santé environnementale.</p> <p>Renforcer l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises au moyen de l'argument « Santé ».</p> <p>Préserver et prendre appui sur les atouts d'un territoire de montagne : qualité de l'air, ambiance sonore, qualité des paysages, luminosité... dans les stratégies d'aménagement du territoire, les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement qu'il accompagne pour promouvoir un urbanisme favorable à la santé.</p> <p>+ sous-disposition : Mettre en œuvre une stratégie santé avec les communes et les intercommunalités, en prenant appui sur les Contrats Locaux de Santé lorsqu'ils existent. Appliquer la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) aux questions de santé.</p>	
		<p><b>Consommation du bâti</b> Baisser de 20 % la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040</p>	<p><b>Mesure : 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b></p> <p>Engager les collectivités dans la sobriété et une gestion énergétique économe et exemplaire de leur patrimoine (ex. extinction de l'éclairage public). 100% des communes du Parc qui pratiquent l'extinction de l'éclairage public en 2040.</p> <p>Favoriser la rénovation énergétique performante des logements.</p> <p>Promouvoir un urbanisme et une architecture économes en énergie.</p> <p><b>Mesure : 3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique</b></p> <p>Adopter une approche du bâti en liant qualité architecturale et énergétique.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
		<p><b>Consommation transports</b> Baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transport de personnes et de marchandises d'ici 2040</p>	<p><b>Mesure : 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b></p> <p>Devenir un territoire à énergie positive en 2040.</p> <p>Sensibiliser et encourager les habitants à la transition et à la sobriété énergétiques.</p> <p><b>Mesure : 2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b></p> <p>Développer un maillage des mobilités entre espaces urbains, périurbains et ruraux</p> <p>Informier et communiquer sur les offres de mobilités existantes.</p> <p>Mettre en place une politique d'accompagnement aux changements de comportements.</p> <p>Intégrer les enjeux de déplacement dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Développer l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de la voiture et aménager le territoire pour favoriser ces mobilités.</p> <p>Améliorer l'accès aux mobilités pour les loisirs et le tourisme.</p> <p>Tester, déployer et coordonner des solutions innovantes pour les biens et les personnes.</p> <p>Renouveler, créer et expérimenter le parc de véhicules et les carburants de demain.</p> <p><b>Mesure : 2.2.1 - Organiser la coopération de proximité</b></p> <p>Améliorer la connexion des Pyrénées Ariégeoises avec l'extérieur par les différentes formes de mobilité (transport en commun, covoiturage, mobilité décarbonée...).</p> <p>Développer les interconnexions et les transports en commun de et vers l'est et l'ouest de la région</p> <p><b>Mesure : 2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b></p> <p>Favoriser la mobilité et l'itinérance transfrontalière : itinéraires de randonnée, refuges de montagne, différentes formes de mobilité dont transports en commun (lignes SNCF de la vallée de l'Ariège), amélioration des infrastructures (RN 20).</p>	<p><b>Convergence</b></p>
		<p><b>Production d'EnR</b> Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040</p>	<p><b>Mesure : 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b></p> <p>Devenir un territoire à énergie positive en 2040.</p> <p>Mettre en œuvre le mix énergétique territorial</p> <p>Sensibiliser et encourager les habitants à la transition et à la sobriété énergétiques.</p> <p>Promouvoir un urbanisme et une architecture économes en énergie.</p> <p>Développer les énergies renouvelables en valorisant les ressources locales et en créant de la valeur ajoutée territoriale.</p> <p>La mesure explicite les dispositions spécifiques par type d'ENR.</p>	<p><b>Convergence</b></p>
Le défi des coopérations	Construire une région équilibrée pour ses territoires	<p><b>Métropoles</b> Des métropoles efficaces et durables</p>	<p>Non concerné</p>	<p>/</p>
		<p><b>Territoires d'équilibre / centralités</b> Développer les nouvelles attractivités</p>	<p><b>Mesure : 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</b></p> <p>Rendre le territoire plus attractif pour ses habitants et pour de nouveaux arrivants.</p> <p>Garantir pour tous les publics l'accessibilité à l'offre de logements, de services et d'activité.</p> <p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p>Poursuivre les démarches d'animation et de dynamisation du commerce (managers du développement commercial) en centre-bourg.</p> <p>Accompagner les commerçants dans le développement d'activités et services nouveaux, y compris l'offre de commercialisation digitale.</p> <p><b>Mesure : 3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique</b></p> <p>Reconquérir les centres anciens.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
		<p><b>Coopérations</b> Renforcer les synergies territoriales</p>	<p><b>Orientation 2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants</b></p>	<p><b>Forte convergence</b></p>

Défi	Objectif généraux	Objectif thématiques	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
Inscrire les territoires ruraux et de montagne au coeur des dynamiques régionales			<p><b>Mesure : 2.2.1 - Organiser la coopération de proximité</b></p> <p>Organiser les relations avec les communes rurales et les villes proches du PNR.</p> <p>Parfaire les collaborations et gérer les dualités « communes du PNR et communes hors PNR » au sein des intercommunalités partiellement comprises dans le PNR.</p> <p>Imaginer et concrétiser des partenariats avec l'agglomération toulousaine dans des logiques de réciprocité.</p> <p>Inscrire les Pyrénées Ariégeoises dans les territoires et les réseaux de coopération aux différentes échelles : Pyrénées, Occitanie, réseaux nationaux...</p> <p>Faire émerger des coopérations concrètes et durables aux différentes échelles.</p>	
		<p><b>Offre territoriale</b></p> <p>Garantir dans les Massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures</p>	<p><b>Mesure : 1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b></p> <p><b>Mesure : 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</b></p> <p>Rendre le territoire plus attractif pour ses habitants et pour de nouveaux arrivants.</p> <p>Garantir pour tous les publics l'accessibilité à l'offre de logements, de services et d'activité.</p> <p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p>Poursuivre les démarches d'animation et de dynamisation du commerce (managers du développement commercial) en centre-bourg.</p> <p>Accompagner les commerçants dans le développement d'activités et services nouveaux, y compris l'offre de commercialisation digitale.</p> <p><b>Mesure : 3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique</b></p> <p>Reconquérir les centres anciens.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
		<p><b>Complémentarité</b></p> <p>Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains</p>	<p><b>Orientation 2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants</b></p> <p><b>Mesure : 2.2.1 - Organiser la coopération de proximité</b></p> <p>Organiser les relations avec les communes rurales et les villes proches du PNR.</p> <p>Parfaire les collaborations et gérer les dualités « communes du PNR et communes hors PNR » au sein des intercommunalités partiellement comprises dans le PNR.</p> <p>Imaginer et concrétiser des partenariats avec l'agglomération toulousaine dans des logiques de réciprocité.</p> <p>Inscrire les Pyrénées Ariégeoises dans les territoires et les réseaux de coopération aux différentes échelles : Pyrénées, Occitanie, réseaux nationaux...</p> <p>Faire émerger des coopérations concrètes et durables aux différentes échelles.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
		<p><b>Economie rurale et de montagne</b></p> <p>Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne</p>	<p><b>Mesure : 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</b></p> <p>Rendre le territoire plus attractif pour ses habitants et pour de nouveaux arrivants.</p> <p>Garantir pour tous les publics l'accessibilité à l'offre de logements, de services et d'activité.</p> <p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p>Poursuivre les démarches d'animation et de dynamisation du commerce (managers du développement commercial) en centre-bourg.</p> <p>Accompagner les activités économiques vers des pratiques environnementales et résilientes, économiquement viables, socialement acceptées, et adaptées au changement climatique.</p> <p>Accroître la valeur ajoutée des filières économiques.</p> <p>Créer des dynamiques collectives et favoriser la mise en réseau pour répondre aux défis de l'économie et accompagner à l'accueil des porteurs de projets.</p> <p>Pérenniser les filières traditionnelles et stimuler les nouvelles productions innovantes.</p> <p>Développer, structurer et diversifier les filières locales dans une logique de relocalisation de la consommation et d'exportation dans les domaines de performance du territoire.</p> <p>Faire du PNR une destination reconnue de tourisme durable, à l'échelle régionale, nationale voire transfrontalière.</p> <p>Permettre à l'économie touristique d'apporter une vraie valeur ajoutée complémentaire des autres pans de l'économie.</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
Partager et gérer durablement les ressources		<p><b>Biodiversité</b></p> <p>Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité</p>	<p><b>Mesure : 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</b></p> <p>Affirmer la biodiversité comme point fort du territoire pour une pleine appropriation</p> <p>Faire émerger et animer un réseau de sites naturels protégés et/ou gérés (sites existants ou en devenir).</p> <p>Développer et prendre en main les nouveaux outils liés à la biodiversité (Trame verte et bleue, trame noire, Obligation réelle environnementale...).</p> <p><b>Mesure : 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</b></p> <p>Affirmer la Trame verte et bleue (et la trame noire, la trame brune...) comme outil central de la stratégie globale d'aménagement.</p> <p>Produire et diffuser les données liées à la Trame verte et bleue et aux autres trames.</p> <p>Accompagner et promouvoir les actions en milieu urbain et péri-urbain (notion de trame grise).</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>

Défi	Objectif généraux	Objectif thématiques	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
			<p>Rendre les activités humaines actrices de la préservation de la fonctionnalité des paysages et de la préservation des espèces, en particulier l'agriculture, la sylviculture et les activités de loisirs.</p> <p>Associer les territoires voisins pour assurer la continuité de la Trame verte et bleue au-delà des Pyrénées Ariégeoises (à l'échelle transfrontalière notamment).</p> <p><b>Mesure : 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b></p> <p>Garantir la qualité des cours d'eau et des milieux liés à l'eau.</p> <p>Préserver ou restaurer les continuités des cours d'eau (Trame bleue).</p> <p>Préserver les espaces fonctionnels des cours d'eau, la ripisylve et la connexion avec les zones humides.</p> <p>Préserver et restaurer les zones humides, les mares et les étangs.</p> <p>Optimiser la gestion et l'équipement des ouvrages sur les cours d'eau.</p> <p>Préserver les cours d'eau et portions de cours d'eau de « haut niveau biologique » et viser le label « Rivière Sauvage ».</p> <p>Préserver la faune piscicole, dans les équilibres des cours d'eau et en accord avec leur classement</p> <p><b>Mesure : 3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique</b></p> <p>Garantir la libre évolution de 25% des forêts.</p> <p>Mettre en place une trame de gros et vieux bois.</p> <p>Mettre en œuvre, promouvoir et soutenir une gestion de production favorable à la biodiversité.</p>	
		<p><b>Milieux aquatiques</b> Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides</p>	<p><b>Mesure : 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</b></p> <p>Faire émerger et animer un réseau de sites naturels protégés et/ou gérés (sites existants ou en devenir).</p> <p>Développer et prendre en main les nouveaux outils liés à la biodiversité (Trame verte et bleue, trame noire, Obligation réelle environnementale...).</p> <p><b>Mesure : 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</b></p> <p>Affirmer la Trame verte et bleue (et la trame noire, la trame brune...) comme outil central de la stratégie globale d'aménagement.</p> <p>Produire et diffuser les données liées à la Trame verte et bleue et aux autres trames.</p> <p><b>Mesure : 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b></p> <p>Gérer les cours d'eau à l'échelle des bassins versants.</p> <p>Préserver ou restaurer les continuités des cours d'eau (Trame bleue).</p> <p>Préserver les espaces fonctionnels des cours d'eau, la ripisylve et la connexion avec les zones humides.</p> <p>Préserver et restaurer les zones humides, les mares et les étangs.</p> <p>Optimiser la gestion et l'équipement des ouvrages sur les cours d'eau.</p> <p>Gérer les enjeux exposés aux érosions de berge.</p> <p>Préserver les cours d'eau et portions de cours d'eau de « haut niveau biologique » et viser le label « Rivière Sauvage ».</p> <p>Préserver la faune piscicole, dans les équilibres des cours d'eau et en accord avec leur classement.</p> <p><b>Mesure : 3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables</b></p> <p>Garantir une gestion maîtrisée des flux touristiques et de loisirs des espaces naturels.</p> <p>Améliorer l'accueil, l'information, au point de départ des randonnées (collecte des déchets, sanitaires propres..)</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
		<p><b>Déchets</b> Du déchet à la ressource à horizon 2040 : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables</p>	<p><b>Mesure : 2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire</b></p> <p>Organiser le pilotage et le déploiement de l'économie circulaire en mettant en place une gouvernance territoriale multi-acteurs.</p> <p>Mobiliser tous les acteurs autour du développement de l'économie circulaire.</p> <p>Organiser les filières, structurer les projets et valoriser les démarches d'économie circulaire.</p> <p>Amener les habitants à intégrer l'économie circulaire comme une composante essentielle de leur mode de consommation.</p> <p>Viser l'excellence dans la valorisation et le traitement circulaire des déchets locaux. (Transformer tout déchet qui peut l'être en ressource. Recycler tout déchet qui ne peut être valorisé localement).</p> <p>Tendre vers le « 0 plastique ».</p> <p><b>Mesure : 2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b></p>	<p><b>Forte convergence</b></p>

Défi	Objectif généraux	Objectif thématiques	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
			Réduire le gaspillage alimentaire et la production de déchets liés à l'alimentation pour arriver au 0 déchet alimentaire.	
Défi du Rayonnement	Renforcer le potentiel de rayonnement de tous les territoires	<b>Grandes infrastructures</b> Optimiser les connexions I régionales vers l'extérieur	Non concerné	/
		<b>Métropoles</b> Consolider les moteurs métropolitains	Non concerné	/
		<b>Développement</b> Valoriser l'ouverture économique et touristique de tous les territoires et consolider les relations interrégionales et internationales	<p><b>Mesure : 2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b></p> <p>Créer la Réserve de Biosphère transfrontière UNESCO.</p> <p>Organiser et faire vivre la gouvernance transfrontalière de la Réserve de Biosphère UNESCO et du Parc Pyrénéen des Trois Nations.</p> <p>Mobiliser les collectivités et les autres acteurs locaux dans le renforcement des coopérations transfrontalières et internationales.</p> <p>Faire émerger des projets concrets et durables de coopérations transfrontalières et internationales, multi-acteurs.</p> <p>Accroître la mobilisation des financements de coopération, notamment européens.</p> <p>Inscrire les Pyrénées Ariégeoises parmi les territoires de montagne français les plus dynamiques en matière de coopération.</p>	<b>Forte convergence</b>
	Faire de l'espace méditerranéen un exemple de développement vertueux	<b>Ouverture Méditerranéenne</b> Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes de la région Occitanie	Non concerné	/
		<b>Economie bleue</b> Développer l'économie bleue et le tourisme littoral dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité Développer l'économie bleue et le tourisme littoral dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité	Non concerné	/
		<b>Résilience</b> Faire du littoral une vitrine de la résilience	Non concerné	/
	Faire de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique	<b>Logistique</b> Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique	Non concerné	/
		<b>Economie durable</b> Accompagner l'économie régionale dans la transition écologique et climatique	<p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p>Poursuivre les démarches d'animation et de dynamisation du commerce (managers du développement commercial) en centre-bourg.</p> <p>Accompagner les activités économiques vers des pratiques environnementales et résilientes, économiquement viables, socialement acceptées, et adaptées au changement climatique.</p> <p>Accroître la valeur ajoutée des filières économiques.</p> <p>Créer des dynamiques collectives et favoriser la mise en réseau pour répondre aux défis de l'économie et accompagner à l'accueil des porteurs de projets.</p> <p>Pérenniser les filières traditionnelles et stimuler les nouvelles productions innovantes.</p> <p>Développer, structurer et diversifier les filières locales dans une logique de relocalisation de la consommation et d'exportation dans les domaines de performance du territoire.</p> <p>Faire du PNR une destination reconnue de tourisme durable, à l'échelle régionale, nationale voire transfrontalière.</p> <p>Permettre à l'économie touristique d'apporter une vraie valeur ajoutée complémentaire des autres pans de l'économie.</p> <p><b>Mesure : 2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b></p> <p>Permettre à tous les habitants, quelle que soit leur situation sociale et géographique, d'accéder à une alimentation locale de qualité, bio et/ou qui préserve l'environnement, la santé, les paysages et qui soit vectrice de développement économique pour l'ensemble des acteurs : producteurs, artisans, commerçants, restaurateurs, etc.</p> <p>Mettre en œuvre une gouvernance alimentaire transversale et participative.</p> <p>Permettre l'accessibilité sociale et l'accessibilité géographique à une alimentation locale de bonne qualité environnementale / bio.</p> <p>Faire de l'alimentation bio et locale un vecteur d'identité et de développement économique.</p> <p>Engager l'adaptation de l'alimentation au changement climatique.</p> <p>Arriver à une alimentation 100% bio Occitanie en 2040.</p> <p>Favoriser les installations pour des productions agricoles déficitaires et faciliter l'accès au foncier agricole.</p> <p>Eduquer à une alimentation locale de qualité bio et / ou respectueuse de l'environnement et de la santé</p>	<b>Forte convergence</b>



Défi	Objectif généraux	Objectif thématiques	Contribution de la Charte 2025-2040	Niveau de compatibilité
		<p align="center"><b>Biens communs</b></p> <p>Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région</p>	<p><b>Mesure : 1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b></p> <p>Préserver et prendre appui sur les atouts d'un territoire de montagne : qualité de l'air, ambiance sonore, qualité des paysages, luminosité... dans les stratégies d'aménagement du territoire, les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement qu'il accompagne pour promouvoir un urbanisme favorable à la santé.</p> <p><b>Mesure : 2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b></p> <p>Accroître la connaissance et la prise de conscience des effets du changement climatique, des impacts et des vulnérabilités qu'il engendre sur les écosystèmes et les activités humaines.</p> <p>Intégrer et mieux prendre en compte les évolutions du climat, leurs conséquences (impacts, vulnérabilités, opportunités) et l'adaptation dans les prises de décisions, dans les politiques et stratégies et dans les actions des acteurs.</p> <p>Faire des politiques climat une priorité politique et mobiliser les moyens de leur mise en œuvre, prioriser les actions associant atténuation et adaptation.</p> <p>Accompagner les filières dans l'adaptation et/ou la transformation des pratiques.</p> <p>Développer la culture du risque pour réduire la vulnérabilité des populations et des activités.</p> <p>Préserver la ressource en eau, enjeu majeur pour le territoire et pour tout le bassin versant Adour-Garonne.</p> <p>Favoriser la résilience des écosystèmes afin de préserver leur fonctionnalité et les services -support de vie- qu'ils nous rendent.</p> <p><b>Mesure : 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b></p> <p>Accompagner les activités économiques vers des pratiques écologiques, économiquement viables et adaptées au changement climatique.</p> <p><b>Mesure : 2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b></p> <p>Permettre l'accessibilité sociale et l'accessibilité géographique à une alimentation locale de bonne qualité environnementale / bio.</p> <p>Faire de l'alimentation bio et locale un vecteur d'identité et de développement économique.</p> <p>Engager l'adaptation de l'alimentation au changement climatique.</p> <p>Arriver à une alimentation 100% bio Occitanie en 2040.</p> <p><b>Mesure : 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</b></p> <p>Accroître la connaissance et la prise de conscience des effets du changement climatique, des impacts et des vulnérabilités qu'il engendre sur les écosystèmes et les activités humaines.</p> <p>Intégrer et mieux prendre en compte les évolutions du climat, leurs conséquences (impacts, vulnérabilités, opportunités) et l'adaptation dans les prises de décisions, dans les politiques et stratégies et dans les actions des acteurs.</p> <p>Faire des politiques climat une priorité politique et mobiliser les moyens de leur mise en œuvre, prioriser les actions associant atténuation et adaptation.</p> <p>Accompagner les filières dans l'adaptation et/ou la transformation des pratiques.</p> <p>Développer la culture du risque pour réduire la vulnérabilité des populations et des activités.</p> <p>Préserver la ressource en eau, enjeu majeur pour le territoire et pour tout le bassin versant Adour-Garonne.</p> <p>Favoriser la résilience des écosystèmes afin de préserver leur fonctionnalité et les services -support de vie- qu'ils nous rendent.</p>	<p align="center">Forte convergence</p>

## B.II.2. Les plans, schémas, programmes ou documents de planification auxquels la Charte s'impose

### B.II.2.1. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

En application de l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement, « les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les documents d'urbanisme en tenant lieu, ainsi que les cartes communales, doivent être compatibles avec la Charte, dans les conditions fixées à l'article L. 131-1, L. 131-4 et L. 131-7 du code de l'urbanisme ».

Le périmètre du projet de Charte intercepte en partie le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège, approuvé en 2015. Ce SCoT concerne 97 communes de trois intercommunalités, dont 46 communes situées dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises. L'évaluation du SCoT a été finalisée en juin 2021 et les travaux de révision du SCOT sont en cours (2022-2025). Le SMPNRPA est associé aux travaux de révision du SCOT en tant que Personne Publique Associée pour assurer la cohérence entre la Charte et le SCOT.

Un projet de SCOT a été prescrit dans le Couserans (94 communes) en 2015 mais n'a pas été élaboré à ce jour.

Le document SCoT Vallée de l'Ariège en cours de révision est dit « intégrateur » et devra être à la fois compatible avec le nouveau SRADDET et la nouvelle Charte du PNR 2025-2040. Ce SCoT nourrira par jeu d'articulation, les 2 PLUi-H en cours de la Communauté de communes Pays de Tarascon et de l'agglomération Foix-Varilhes.

Le périmètre du SCoT Vallée de l'Ariège concerne 3 intercommunalités :

- La CC Pays de Tarascon en démarche de PLUi-H, territoire entièrement couvert par la nouvelle Charte du PNR ;
- La CA de Foix Varilhes en démarche de PLUi-H, territoire qui sera couverte à hauteur de 62% de son périmètre par la nouvelle Charte du PNR ;
- La CC des Portes d'Ariège-Pyrénées, située hors du périmètre du Parc.

Tableau 7 : Articulation entre la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040 et les objectifs du PADD du SCoT de la Vallée de l'Ariège (2015)

Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040			SCoT de la Vallée de l'Ariège (2015)	Niveau de compatibilité
Ambition	Orientations	Mesures	Objectifs du PADD	
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	Le SCoT par son objectif <b>1.2. (Préserver les continuités écologiques et poser la trame verte et bleue comme cadre à l'aménagement du territoire)</b> identifie comme enjeu le développement des connaissances naturalistes	<i>Convergence</i>
		1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants	/	/
		<b>1.1.3 - Faire ensemble</b>	/	/
	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser	Le SCoT vise le développement des formations d'enseignement supérieur autour du pôle universitaire de Foix dans l'objectif <b>8.7. (Développer une stratégie de programmation d'équipements et de services structurants « d'échelle SCoT »)</b>	<i>Convergence</i>
		<b>1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b>	/	/
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	Le SCoT estime dans l'objectif <b>6. (Un projet déclinant des capacités d'accueil résidentiel différenciées en s'appuyant sur le potentiel des territoires de la vallée)</b> une croissance démographique moyenne de 1,1% par an sur 20 ans soit une population totale de plus de 100 000 habitants en 2032. Ces ambitions de croissance impliquent également la mise en place d'une <b>politique du logement à la hauteur des ambitions</b> développée dans l'objectif <b>7</b>	<i>Forte convergence</i>
		<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	La qualité de vie et le bien-être sont des atouts identifiés pour le tourisme que le SCoT ambitionne de développer dans l'objectif <b>8.8.4. (Renforcer les coopérations entre les territoires autour des éléments fédérateurs du positionnement)</b> . Le SCoT s'engage également améliorer la qualité de vie sur le territoire notamment en réduisant les nuisances sonores et en améliorant la qualité de l'air déjà considérée comme bonne ( <b>Objectif 2.2. Mieux vivre avec les risques et réduire les sources de nuisances et de pollutions</b> ).	<i>Convergence</i>
		1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises	Le SCoT fixe comme objectif la valorisation d'un patrimoine architectural, urbain ou industriel et la qualité environnementale et paysagère notamment des espaces publics afin de contribuer à donner une image attractive et un usage fonctionnel aux espaces urbains. L'ensemble du patrimoine villageois est également concerné en maintenant leurs silhouettes et un équilibre entre extension, requalification et renouvellement ( <b>Objectif 1.3. Valoriser les grands paysages comme élément de patrimonialité et fédérateur de l'ensemble « vallée de l'Ariège »</b> ).	<i>Forte convergence</i>
	2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXI <sup>e</sup> siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	Dans son objectif <b>3.3. (Prendre en compte les effets du changement climatique en cours)</b> le SCoT a pour but de préparer le territoire face au changement climatique en impactant les consommations énergétiques, en réduisant les pollutions, en optimisant la ressource en eau, en soutenant l'activité forestière et en aménageant le territoire face à l'accentuation des risques naturels.
<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>			Le SCoT vise le développement des EnR tout en préservant les ressources. Il soutient le développement du bois-énergie ( <b>Objectif 2.1. Ménager les ressources naturelles du territoire</b> ). Il encourage également la mobilité douce, la rénovation énergétique et une meilleure gestion de l'éclairage public ( <b>Objectif 3.1. Inscrire la problématique énergétique</b>	<i>Forte convergence</i> mais <i>divergence avec le SCoT actuel (2015) au sujet du petit</i>

Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040			SCoT de la Vallée de l'Ariège (2015)	Niveau de compatibilité
Ambition	Orientations	Mesures	Objectifs du PADD	
			<p><b>dans tout projet et organiser un territoire énergétiquement viable</b>). Coté production, le SCoT souhaite diversifier les ressources énergétiques par le développement de la biomasse, la cogénération, le petit éolien, le solaire (thermique et photovoltaïque) (<b>Objectif 3.2. Diversifier les ressources énergétiques dans le respect des espaces naturels, du paysage et du cadre de vie des habitants du territoire.</b></p>	<p><b>éolien</b> (favorisé par le SCoT et pas par le PNRPA) <b>et du solaire photovoltaïque</b> (davantage prescriptif dans le projet de Charte du PNRPA que dans le SCoT)  <b>A noter : Forte convergence avec le Programme Territorial des Energies renouvelables de la Vallée de l'Ariège<sup>1</sup> adopté en 2023</b> (en particulier, développement de l'éolien en dehors du périmètre du PNRPA)</p>
		<p><b>2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b></p>	<p>Le SCoT organise les déplacements sur le territoire et favorise les mobilités douces ainsi que les transports en communs aussi bien pour les habitants que pour les visiteurs (<b>Objectifs 3.1. Inscrire la problématique énergétique dans tout projet et organiser un territoire énergétiquement viable ; 5.2. Des grandes infrastructures aux réseaux secondaires : l'indispensable continuité ; 5.4. Les modes doux de déplacements : entre fonctionnalité, loisirs et tourisme ; 8.8.1. Conforter l'attractivité de la vallée de l'Ariège pour ses habitants et ses visiteurs</b>).</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
	<p>2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants</p>	<p>2.2.1 - Organiser la coopération de proximité</p>	<p>Le SCoT prévoit de coopérer avec les autres acteurs locaux sur le plan du tourisme (<b>Objectif 8.8.4. Renforcer les coopérations entre les territoires autour des éléments fédérateurs du positionnement</b>).</p>	<p><b>Convergence</b></p>
		<p><b>2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b></p>	<p>/</p>	<p>/</p>
	<p>2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire</p>	<p>2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire</p>	<p>Le SCoT promeut une politique de réduction des déchets de 7% par le tri à la source, la valorisation des déchets et l'optimisation du recyclage. Il mène également une politique de réhabilitation des anciennes décharges et des installations de stockage de déchets inertes non autorisées (<b>Objectif 2.2. Mieux vivre avec les risques et réduire les sources de nuisances et de pollutions</b>).</p>	<p><b>Convergence</b></p>

<sup>1</sup> Le Programme Territorial des Energies renouvelables (PTEnR) de la Vallée de l'Ariège reprend la stratégie énergétique globale du territoire à l'horizon 2050, définie dans le cadre du PCAET de la Vallée de l'Ariège approuvé en 2020, et l'affine. Le projet d'aménagement stratégique du SCoT de la Vallée de l'Ariège, en cours de révision, s'appuie sur ce PTEnR.

Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040			SCoT de la Vallée de l'Ariège (2015)	Niveau de compatibilité
Ambition	Orientations	Mesures	Objectifs du PADD	
		2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques	Le SCoT prévoit de développer ses atouts économiques et notamment le tourisme durable. Cela passe par le l'accueil des clients, la mise en valeur de l'Ariège et une offre touristique et commerciale de qualité le tout en préservant les espaces naturels et agricoles ressort de la viabilité économique locale. <b>(Objectifs 2. un projet qui optimise l'utilisation de ses ressources naturelles ; 8.8. renforcer l'attractivité de la vallée de l'Ariège dans le cadre d'un tourisme durable)</b>	<i>Convergence</i>
		2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale	Le SCoT a pour objectif d'orienter son agriculture vers des productions à haute valeur ajoutée et/ou répondant aux demandes exprimées par la population locale et régionale. Il ambitionne également de relocaliser les productions et de développer les circuits alimentaires de proximité. Enfin, le but poursuivi par le SCoT est de trouver un équilibre entre économie productive et économie résidentielle <b>(Objectif 1.1. Préserver les terres agricoles et valoriser les productions agricoles)</b> .	<i>Forte convergence</i>
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages	Le SCoT fixe comme objectif la préservation des éléments de patrimoine et de la diversité des paysages, avec un soin spécifique porté aux paysages d'entrée d'agglomération ou situés le long des voies structurantes – A66 / RN20 / E9 -. Il fixe également comme objectif de les rendre visibles afin de renforcer l'attractivité du cadre de vie et l'identité locale tant pour les habitants que pour les visiteurs. <b>(Objectif 1.3. Valoriser les grands paysages comme élément de patrimonialité et fédérateur de l'ensemble « Vallée de l'Ariège »)</b> .	<i>Forte convergence</i>
		3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique	Conscient des identités architecturales territoriales les SCoT souhaite que les nouveaux de composition entrent en résonance avec l'environnement patrimonial. Concernant les reports en espaces bâtis et agri-naturel le SCoT définit des enveloppes foncières urbanisables différenciées selon les différents niveaux de l'armature territoriale, et en continuité des tissus existants. Mais aussi les conditions de renouvellement auxquelles sont assujetties les différents niveaux de l'armature territoriale. <b>(Objectif 4.3. Valoriser les identités territoriales)</b> .	<i>Forte convergence</i>
	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux	Dans le cadre de sa politique trame verte et bleue le SCoT a pour but de protéger les réservoirs de biodiversité. Ces réservoirs sont basés sur la base des zonages réglementaires ou d'inventaires préexistants ainsi que les sites à enjeux identifiés. <b>(Objectif 1.2. Préserver les continuités écologiques et poser la trame verte et bleue comme cadre à l'aménagement du territoire)</b> .	<i>Convergence</i>
		3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	/	
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	Le SCoT met en œuvre une politique de protection et de restauration de la TVB. Concernant la trame bleue il soutiendra les actions portées par l'association syndicale libre ayant pour but la restauration écologique <b>(Objectif 1.2. Préserver les continuités écologiques et poser la trame verte et bleue comme cadre à l'aménagement du territoire ; Objectif 2.2. Mieux vivre avec les risques et réduire les sources de nuisances et de pollutions)</b> .	<i>Forte convergence</i>

Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040			SCoT de la Vallée de l'Ariège (2015)	Niveau de compatibilité
Ambition	Orientations	Mesures	Objectifs du PADD	
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	L'eau est une ressource précieuse pour le territoire. Ainsi le SCoT œuvre pour améliorer la qualité des cours d'eau et nappes souterraines du territoire. Cela passe entre autres par un travail sur la protection des captages et la réduction des impacts de l'assainissement. En parallèle un travail est mené pour la prise en compte du risque inondation au travers d'Atlas des Zones Inondables, la mise en place de PPRI, la prise en compte du ruissellement, la désimperméabilisation des sols et l'amélioration ou la restauration des zones de mobilités des cours d'eau. Enfin, le SCoT soutiendra les actions portées par l'association syndicale libre ayant pour but la restauration écologique ( <b>Objectifs 2.1. Ménager les ressources naturelles du territoire ; 2.2. Mieux vivre avec les risques et réduire les sources de nuisances et de pollutions</b> ).	<i>Forte convergence</i>
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	<b>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b>	Sur le plan de l'urbanisation le SCoT favoriser les politiques de réhabilitation des logements et notamment des logements vacants, il prône une politique de densification des tissus urbains et pavillonnaires existants tout en limitant l'artificialisation des sols ( <b>Objectifs 7.4. Se développer sans se diluer sur le plan urbain ; 7.5. Enrayer l'artificialisation des sols</b> ).	<i>Forte convergence</i>
		3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole	La préservation des terres agricoles est un enjeu majeur du SCoT, ce dernier vise à réduire de 50% le taux d'artificialisation des terres agricoles, à pérenniser la vocation des espaces agricoles sur le long terme par la mise en place d'outils foncier ( <b>Objectif 1.1. Préserver les terres agricoles et valoriser les productions agricoles</b> ).	<i>Forte convergence</i>
		3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés	Si les enjeux de fermeture des paysages sont mentionnés aucunes mesures n'est définie dans le SCoT. Cependant il prendra en compte la Charte Forestière réalisée par le PNR des Pyrénées Ariégeoises qui a pour but de limiter la fermeture des paysages ( <b>Objectif 2.1. Ménager les ressources naturelles du territoire</b> ).	<i>Convergence</i>
		3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	/	
	3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique	/	
		3.5.2 - Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a prise	En plus de travailler sur le développement de la filière bois énergie et de prendre en compte la Charte forestière du PNRPA le SCoT prévoit d'optimiser le développement l'activité forestière et de prendre en compte les schémas de desserte des massifs existants ( <b>Objectif 2.1. Ménager les ressources naturelles du territoire</b> ).	<i>Forte convergence</i>
		3.5.3 - Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière	/	

## B.II.2.2. Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial définit la stratégie de transition écologique d'un bassin de vie, en faveur de la sobriété énergétique, d'une hausse de la production d'énergies renouvelables et d'une meilleure résilience au changement climatique. Cette stratégie s'accompagne d'objectifs chiffrés et de mesures opérationnelles.

La réalisation d'un PCAET constitue depuis 2018 une obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants. Le territoire du projet de Charte est couvert par deux Plans Climat Air Énergie Territoriaux :

- le PCAET de la communauté de communes de Couserans-Pyrénées, approuvé le 24 janvier 2020 ;
- le PCAET du SCoT de la Vallée de l'Ariège, approuvé le 20 février 2020.

Le SMPNRPA est lui-même porteur d'un PCET (approuvé en 2008) puis d'un PCAET volontaire (approuvé en 2016).

Le projet de Charte intègre la stratégie et les plans d'actions de ces PCAET qui, tous deux, sont le fruit d'une démarche de co-construction avec les habitants et acteurs locaux et ont été finalisés récemment.

Dans la fiche mesure 2.1.2, le projet de Charte pose comme sous-disposition : Mieux faire connaître et poursuivre la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territorial existants. Inciter les collectivités à définir un PCAET ambitieux sur l'ensemble du périmètre.

**Les deux PCAET sont en compatibilité avec le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises. De par leurs ambitions et actions envisagées, ils font échos à plusieurs mesures de la Charte :**

- **1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé** en améliorant la qualité de l'air ;
- **2.1.1 - S'adapter au changement climatique** en prônant une adaptation au changement climatique ;
- **2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive** en adoptant chacun une démarche TEPOS, en favorisant les énergies renouvelables comme le bois énergie ;
- **2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée** en décarbonant les déplacements, par les transports en commun, par les modes de transport actifs et par une réduction de l'utilisation de la voiture (report modal, covoiturage) ;
- **2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire** en réduisant les déchets par le recyclage, le réemploi, la réparation et le renforcement du tri des déchets à la source ;
- **3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain** par la transcription des PCAET dans les documents d'urbanisme et la prise en compte des risques ;
- **3.5.2 - Structurer une filière bois locale démondialisée** sur laquelle le territoire a pris en faveur du bois énergie ;
- **3.5.3 - Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière** en reconnaissant et valorisant le potentiel de stockage du carbone par les milieux forestiers et agricoles.

A noter que les 2 PCAET du territoire ont pour objectif le développement des panneaux solaires et photovoltaïques sur le bâti existant. Concernant l'éolien industriel, aucun n'est favorable à son développement tout comme le projet de Charte. Le PCAET du SCoT de la Vallée de l'Ariège n'envisage pas la création de nouvelles installations hydroélectriques mais ouvre la porte au « petit éolien ».

## B.II.2.3. Plans Locaux d’Urbanisme et documents d’urbanisme

La majeure partie des communes du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises (61%) ne dispose pas de documents d’urbanisme (donnée 2019). Elles sont donc soumises au Règlement National d’Urbanisme (RNU). 51 communes ont élaboré un PLU, 6 sont dotées de cartes communales et 7 sont couvertes par le Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la CC Arize (ancienne CC ayant fusionnée avec la CC de la Lèze). Cette forte proportion de communes sans document d’urbanisme est un enjeu important du territoire. La mesure **3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l’espace, durable et adapté au climat de demain** prévoit une couverture totale du territoire par des documents d’urbanisme, sans fixer d’horizon d’atteinte de cet objectif. Sur les 5 EPCI du territoire, 4 sont en cours d’élaboration de leur PLUi. La CC Couserans-Pyrénées n’est pas engagée dans l’élaboration d’un PLUi ou d’un SCoT (prescrit en 2015 mais non abouti) et se retrouve sans document de planification intercommunal. La Charte prévoit de porter une attention particulière à ce territoire, qui doit être épaulé dans la gestion de cette situation, et d’expérimenter la réalisation d’une étude de planification dans la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, par-delà son rôle de personne publique associée, appuie les collectivités membres sur les thématiques suivantes :

- l’appui à l’élaboration des documents de planification en particulier du SCoT et/ou de PLU(i) ;
- la préservation de la Trame Verte et Bleue (TVB) complétée par la Trame Noire (TN) et la mise en œuvre des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) ;
- l’identification des secteurs à enjeux / enjeux fonciers liés aux terres agricoles et forestières, aux espaces naturels, aux ressources en eau ;
- la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, aujourd’hui de haut niveau et reconnue, mais pouvant être rapidement remise en cause devant une insuffisance des moyens de gestion et de protection ;
- les risques naturels, en particulier ceux liés au changement climatique, dans une logique de sensibilisation et d’information ;
- la mise en œuvre des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), à la fois par la lutte contre l’étalement et l’artificialisation, la densification et la mobilisation des secteurs et des solutions de renaturation ;
- l’intégration de nouveaux équipements et aménagements ;
- l’organisation de la réflexion en adéquation avec l’armature des polarités existantes, correspondant au fonctionnement des bassins de vie autour de centres-bourgs reconnus pour leurs statuts et fonctions de centralité, en particulier ceux identifiés au titre des Bourgs-Centre Occitanie (cf. Plan du Parc).

Ainsi, les PLUi et autres documents en cours de création devront intégrer la TVB et la trame noire, les dispositions pertinentes de la Charte en matière d’urbanisme ainsi que Objectifs de Qualité Paysagère tout en étant compatibles avec les objectifs de ZAN et de SNAP (Stratégie nationale pour les aires protégées).



Tableau 8 : Dispositions pertinentes de la Charte à retranscrire dans les documents d'urbanisme

Dispositions pertinentes en matière d'urbanisme	Dispositions pertinentes en matière d'urbanisme
Intégrer de manière effective et efficace l'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme et anticiper l'adaptation du territoire aux risques naturels.	Préserver les espaces et les espèces protégés par la promotion et la mise en œuvre des outils de protection
Poursuivre un développement des énergies renouvelables adapté au contexte local et à la nécessaire préservation des paysages, des écosystèmes, et des ressources.	Décliner la cartographie de la Trame Verte et Bleue (TVB) du PNR dans les documents d'urbanisme
Promouvoir un urbanisme et une architecture économes en énergie.	Identifier les éléments constitutifs de la Trame verte et bleue en milieu urbain et péri-urbain (notion de trame grise) et décliner des initiatives de « nature en ville ».
Intégrer les enjeux de mobilité et transport dans les documents d'urbanisme.	Mettre en place un urbanisme favorable à l'eau et assurer un accès durable à la ressource en eau dans le respect des écosystèmes.
Intégrer aux politiques de mobilités les enjeux de la fragilisation des centres villes.	Maintenir les coupures d'urbanisation figurant dans le Plan de Parc.
Faire de la transition entre espaces ruraux et urbains un enjeu majeur des politiques de mobilités pour structurer le territoire.	Elaborer une stratégie territoriale de planification intercommunale fixant une trajectoire vers le ZAN (portée par les collectivités en lien avec le PNR et traduite dans leurs différents documents d'urbanisme).
Prioriser la réparation, la réutilisation, le réemploi des produits et le recyclage des déchets locaux en lien avec la mise en place de filières d'économie circulaire locales.	Encourager la remobilisation des espaces commerciaux disponibles (plutôt que d'étendre les surfaces commerciales en créant de nouvelles ZACom ou espaces intermédiaires commerciaux).
Préserver et valoriser les paysages remarquables et emblématiques et leurs abords.	Eviter les constructions nouvelles à l'écart des villages et des hameaux et lutter contre le mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers.
Préserver, mettre en valeur et garantir la lisibilité des lignes de crêtes, les points de vue et les perspectives remarquables.	Préserver, favoriser et diversifier les exploitations agricoles locales.
Encadrer le développement des projets d'exploitation des ressources minérales (mines, carrières...), pour garantir la prise en compte et la préservation des patrimoines naturels et paysagers, des points de vue remarquables.	Adapter le modèle agricole en maintenant, renforçant et restaurant les liens entre agriculture et protection des écosystèmes et des paysages.
Soigner les franges urbaines et les abords de village, intervenir qualitativement sur les entrées de bourgs et de villages.	Maintenir des paysages ouverts et diversifiés.
Requalifier les sites dégradés (décharge sauvage, friches urbaines, bâtiments désaffectés...).	Assurer une maîtrise et une organisation des flux garantissant le respect des espaces naturels.
Accompagner le plus en amont possible le déploiement des réseaux aériens (réseau THT, radiotéléphonie...) afin de prévenir les atteintes au cadre de vie et garantir l'intégration des équipements dans les paysages.	Protéger les secteurs de forêts anciennes et matures.
Conserver et valoriser les silhouettes villageoises identifiées dans le Plan du Parc.	Assurer un aménagement cohérent du territoire, des accès aux forêts et des axes et moyens de transports du bois issus de la sylviculture locale.
S'inscrire dans des stratégies d'aménagement, de construction et de rénovation adaptées au changement climatique.	Promouvoir et valoriser la filière bois locale, de la construction à la production d'énergie.
Reconquérir les centres anciens.	

## B.II.3. Articulation avec les autres plans et programmes

### B.II.3.1. Stratégie Nationale pour la Biodiversité

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) concrétise l’engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Sur la période 2022-2030 (troisième stratégie), elle s’est fondée sur quatre axes principaux :

- Réduire les pressions qui s’exercent sur la biodiversité ;
- Restaurer la biodiversité dégradée partout où c’est possible ;
- Mobiliser tous les acteurs ;
- Garantir les moyens d’atteindre ces ambitions.

Le tableau suivant présente la compatibilité des mesures clés de la SNB avec le projet de Charte du PNRPA.

Tableau 9 : Articulation entre la SNB et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040

Axes	Mesures clés	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens de la SNB	Niveau de compatibilité
<b>Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité</b>	Limiter le changement d'usage des terres et des mers — Mesures 1 et 2	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain	<b>Forte convergence</b>
	Lutter contre la surexploitation des espèces, en France comme à l'étranger — Mesures 3 et 4	Non concerné	/
	Réduire l'impact du changement climatique sur la biodiversité par les politiques climat — Mesure 5	2.1.1 - S'adapter au changement climatique 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux	<b>Forte convergence</b>
	Réduire les pollutions — Mesures 6, 7, 8 et 9	1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain	<b>Forte convergence</b>
	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes — Mesure 10	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	<b>Forte convergence</b>

Axes	Mesures clés	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens de la SNB	Niveau de compatibilité
		3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique	
	Renforcer la lutte contre les atteintes à l'environnement — Mesure 11	Non concerné	/
	Accompagner plus spécifiquement les secteurs prioritaires pour réduire leurs impacts sur la biodiversité — Mesures 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18	2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques	<b>Forte convergence</b>
<b>Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible</b>	Restaurer les continuités écologiques et ramener de la nature en ville — Mesures 20 et 21	3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Forte convergence</b>
	Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers — Mesure 22	3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique	<b>Forte convergence</b>
	Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles — Mesure 23	2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques 3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique 3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés	<b>Forte convergence</b>
	Maintenir et restaurer les prairies permanentes — Mesure 24	2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques 2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale 3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	<b>Forte convergence</b>
	Restaurer les zones humides — Mesure 25	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	<b>Forte convergence</b>

Axes	Mesures clés	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens de la SNB	Niveau de compatibilité
		3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	
	Restaurer les sols — Mesure 26	3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion 3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés 3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique	<b>Forte convergence</b>
	Inverser le déclin d'espèces phares menacées, en particulier les espèces endémiques dans les Outre-mer — Mesure 27	Non concerné	/
<b>Mobiliser tous les acteurs</b>	Assurer l'exemplarité de l'État et des services publics — Mesures 28 et 29	Engagement de l'État et des services publics en tant que signataires de la Charte du PNR	<b>Forte convergence</b>
	Accompagner l'action des collectivités territoriales — Mesure 30	Mesure 3.2.1 : Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux. Engagement des collectivités territoriales en tant que signataires de la Charte du PNR	<b>Forte convergence</b>
	Accompagner l'engagement des entreprises pour la biodiversité — Mesure 31	2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	<b>Forte convergence</b>
	Mobiliser les citoyens tout au long de la vie — Mesures 32, 33, 34 et 35	1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants 1.1.3 - Faire ensemble 2.2.1 - Organiser la coopération de proximité 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	<b>Forte convergence</b>
<b>Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions</b>	Développer et valoriser la connaissance des données et enjeux biodiversité — Mesure 36	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 3.2.1 : Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux.	<b>Forte convergence</b>
	Mobiliser les financements publics et privés en faveur, de la biodiversité, en France comme à l'étranger — Mesures 37, 38 et 39	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 3.2.1 : Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux. Rôle Accompagnateur et facilitateur du PNRPA	<b>Forte convergence</b>
	Mettre en place une gouvernance interministérielle de pilotage et de redevabilité de la SNB — Mesure 40	Non concerné	/
	Mettre en place d'un pilotage fin via des indicateurs — Mesure 40	Non concerné	/

## B.II.3.2. Stratégie Régionale pour la Biodiversité

Déclinaison de la SNB en vigueur, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) Occitanie s’appuie sur cinq défis collectifs :

- Réussir le Zéro Artificialisation Nette à l’échelle régionale à l’horizon 2040 ;
- Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique ;
- Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité ;
- Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement ;
- Cultiver l’excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l’exemplarité et des synergies entre acteurs.

Le tableau ci-dessous met en évidence la totale adéquation du projet de Charte du PNRPA avec la SRB Occitanie.

Tableau 10 : Articulation entre la SRB Occitanie et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040

Stratégie de la SRB	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens de la SRB	Niveau de compatibilité
<p><b>Défi n°1</b></p> <p><b>Réussir le zéro artificialisation nette à l’échelle régionale à l’horizon 2040</b></p>	<p>3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</p> <p>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</p> <p>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l’espace, durable et adapté au climat de demain</p> <p>3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l’évolution du foncier agricole</p>	<b>Forte convergence</b>
<p><b>Défi n°2</b></p> <p><b>Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique</b></p>	<p>2.1.1 - S’adapter au changement climatique</p> <p>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d’un réseau de sites naturels ou d’espèces à enjeux</p> <p>3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</p> <p>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</p> <p>3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés</p> <p>3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique</p>	<b>Forte convergence</b>
<p><b>Défi n°3</b></p> <p><b>Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité</b></p>	<p>1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises</p> <p>2.1.1 - S’adapter au changement climatique</p> <p>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</p> <p>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</p> <p>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d’un réseau de sites naturels ou d’espèces à enjeux</p> <p>3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité</p> <p>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</p>	<b>Forte convergence</b>
<p><b>Défi n°4</b></p> <p><b>Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement</b></p>	<p>1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance</p> <p>1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants</p> <p>1.1.3 - Faire ensemble</p> <p>1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser</p> <p>1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises</p>	<b>Forte convergence</b>

Stratégie de la SRB	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens de la SRB	Niveau de compatibilité
	<p>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</p> <p>3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité</p> <p>3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</p> <p>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</p> <p>3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables</p> <p>3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique</p> <p>3.5.3 - Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière</p>	
<p><b>Défi n°5</b></p> <p><b>Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs</b></p>	<p>2.2.1 - Organiser la coopération de proximité</p> <p>La co-construction et le partenariat sont le socle de la mise en œuvre de la Charte</p> <p>La Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, de par ses signataires et de par ses objectifs de protection de la biodiversité, des paysages et des ressources naturelles, est un catalyseur des actions en faveur de la biodiversité sur tout son périmètre et de manière transversale</p>	<b>Forte convergence</b>

### B.II.3.3. Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2021-2030

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) présente, pour la première fois, des ambitions et un programme d'actions unifiés pour toutes les aires protégées du patrimoine naturel, terrestre et marin, en métropole ou en territoire d'outre-mer.

Cette stratégie couvre, en 2022, au moins 30% du territoire national terrestre (métropole et outre-mer) et des eaux marines sous juridiction ou souveraineté par des aires protégées, dont 10% sous protection forte. Elle aborde non seulement le renforcement et l'extension du réseau, mais encore des enjeux qualitatifs de gestion communs à tous les types d'aires protégées ou de résilience au changement climatique.

La Stratégie nationale pour les aires protégées à l'horizon 2030 comporte 18 mesures. Trois plans d'actions nationaux triennaux concourent à sa mise en œuvre. Ils sont déclinés et complétés par les territoires (régions, façades maritimes, bassins ultra-marins, collectivités d'outre-mer volontaires) dans une démarche de co-construction.

Tableau 11 : Articulation entre la SNAP et la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040

Axes	Mesures clés	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens de la SNAP	Niveau de compatibilité
<b>Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux</b>	Mesure 1 : Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30% de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes	<p>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux</p> <p>En tant que PNR l'ensemble du territoire est considéré comme aire protégée</p>	<b>Forte convergence</b>
	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux	<b>Forte convergence</b>
	Mesure 3 : En plus des actions à 2022, sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection,	2.1.1 - S'adapter au changement climatique	<b>Forte convergence</b>

Axes	Mesures clés	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens de la SNAP	Niveau de compatibilité
	<i>la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales d'ici 2030</i>	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux	
	Mesure 4 : Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux	<b>Forte convergence</b>
	Mesure 5 : S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux	<b>Forte convergence</b>
<b>Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées</b>	Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau	3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Forte convergence</b>
	Mesure 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux et les indicateurs associés à la question évaluative n°11	<b>Forte convergence</b>
<b>Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées</b>	Mesure 8 : Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées	Non concerné	/
	Mesure 9 : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées	1.3.3 - Préserver et valoriser les patrimoines 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité 3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	<b>Forte convergence</b>
<b>Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires</b>	Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain	<b>Forte convergence</b>
	Mesure 11 : Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et dans la gouvernance des aires protégées	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux 1.1.3 - Faire ensemble	<b>Convergence</b>
	Mesure 12 : Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société et notamment des jeunes à la nature	1.1.3 - Faire ensemble 1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux	<b>Convergence</b>

Axes	Mesures clés	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens de la SNAP	Niveau de compatibilité
<b>Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité</b>	Mesure 13 : S'appuyer sur les aires protégées pour défendre un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux 2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales	<b>Forte convergence</b>
	Mesure 14 : Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux	2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales	<b>Forte convergence</b>
<b>Un réseau pérenne d'aires protégées</b>	Mesure 15 : Consolider le financement des aires protégées	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux 2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales	<b>Convergence</b>
	Mesure 16 : Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées	2.1.1 - S'adapter au changement climatique 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	<b>Forte convergence</b>
<b>Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité</b>	Mesure 17 : Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux	<b>Forte convergence</b>
	Mesure 18 : Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 2.1.1 - S'adapter au changement climatique 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	<b>Forte convergence</b>

Le projet de Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'inscrit pleinement dans la SNAP. En effet, l'ensemble de son territoire est une aire protégée faible. Le projet de Charte va contribuer à l'objectif d'atteindre les 10% du territoire national en protection forte. À ce jour, seuls 960 hectares sur le territoire du Parc des Pyrénées Ariégeoises bénéficie d'un classement en protection forte (RBI, APPB). On trouve également 16 sites Natura 2000 sur le territoire. La **mesure 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux** prévoit la création d'aires protégées notamment la création d'une Réserve Naturelle Nationale souterraine. La contribution détaillée du PNR à la SNAP est rappelée ci-après.

« Le réseau des espaces naturels des Pyrénées Ariégeoises a vocation à participer à la réussite des objectifs de la SNAP ; il prend en compte les espèces et les habitats correspondants. La stratégie globale vise à protéger, distinguer, gérer et valoriser des habitats naturels majeurs représentatifs des Pyrénées Ariégeoises en constituant un réseau d'aires protégées et gérées, connectées dans le cadre de la Trame Verte et Bleue : zones humides, lacs et étangs, cours d'eau, pelouses, landes, falaises, forêts, cavités, géopatrimoine...

S'appuyant sur le décret n°2022-527 du 12 avril 2022, le réseau d'espaces naturels identifiés par la Charte est proposé aux partenaires (ONF, CD09, DREAL, CEN09 et CEN-O, CBN...) afin qu'ils les amendent et les complètent, et définissent dans un premier temps le travail d'amélioration des connaissances nécessaire : inventaires, suivis... Les propositions sont soumises pour avis au Conseil scientifique du PNR.

Pour chacun des espaces naturels, le rôle du Syndicat mixte est adapté au cas par cas, en fonction de la configuration du site, de la mesure de protection ou de gestion qui s'y applique ou qui est envisagée, des moyens disponibles et des partenariats à l'œuvre. Au-delà des questions réglementaires, le SMPNR s'attache en particulier à favoriser l'implication des élus dans le pilotage et la



*gestion participative des espaces protégés, par des gouvernances locales adaptées à chaque cas.*

*Globalement à l'échelle de son territoire, le SMPNR propose d'être coordonnateur de cette démarche en réunissant les partenaires naturalistes, acteurs de la gestion de l'espace, collectivités et administrations.*

*Le SMPNR est le partenaire de premier rang de l'Etat pour le projet de Réserve Naturelle Nationale Souterraine de l'Ariège (RNNS) dont il assure l'animation au moyen d'une chargée de mission dédiée. Il s'agit d'une réserve multi-sites, concernant environ 2 100 hectares sur 29 sites répartis dans le département de l'Ariège dont 27 dans le PNR, sur 26 communes. Le décret de création est prévu à échéance 2025 : il s'agira de la première réserve nationale dans le département de l'Ariège. Il s'agira également d'une originalité au niveau national, première réserve de ce type et pour le patrimoine biologique souterrain ciblé et sa diversité : chiroptères, calotriton, crustacés, arthropodes... L'objectif de la charte est de réussir la mise en route de la RNNS et son ancrage territorial. En lien avec l'Etat, la communauté scientifique, les collectivités, les propriétaires, les usagers notamment les communautés spéléologique et pédagogiques, le SMPNR a vocation à finaliser l'animation du projet, se positionner pour animer la rédaction de son plan de gestion puis d'en assurer la gestion, après candidature dans le cadre de la procédure de désignation pilotée par l'Etat.*

*Le SMPNR est l'un des deux parcs régionaux pilotes en Occitanie pour la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE). Au 1er juillet 2023 il a signé 3 ORE avec 7 propriétaires, couvrant 37,5 hectares. L'ORE est une démarche volontaire, décidée par le propriétaire d'un terrain, qui permet de lui attacher une servitude et des suivis environnementaux pour une longue durée (99 ans). Le SMPNR favorise le déploiement des ORE (1) et mobilise les CEN pour la définition et le suivi des mesures de gestion. La valorisation de l'outil ORE par le SMPNR et ses partenaires se poursuit dans le cadre de la mise en œuvre de la SNAP afin d'assurer la pérennité à moyen terme des actions de restauration des milieux naturels dans les propriétés privées. Elle a vocation à répondre également aux demandes de propriétaires privés de protection de la biodiversité sur le long terme. L'objectif est d'accroître les surfaces sous ORE et le nombre de propriétaires engagés. Pour la période 2024-2025, le Contrat de Restauration de la Biodiversité avec la Région Occitanie et avec le soutien de Fonds Vert est l'instrument pour la mise en œuvre des ORE, avec l'objectif opérationnel de : 9+3 = 12 ORE.*

*L'ONF gère un certain nombre de réserves biologiques en territoire domanial. Il vient de réaliser l'union des deux réserves de l'Isard et du Past pour former la Réserve Biologique Mixte du Biros à Sentein et Antras (285,08 hectares), en site Natura 2000. Il porte également la Réserve Biologique Mixte du Montcalm qui intègre notamment les étangs de Bassiès à Auzat. Dans le cadre de la constitution du réseau national de réserves biologiques (2) et de la convention-cadre ONF\*SMPNR de juin 2023, le SMPNR appuie auprès de l'ONF la constitution de ce réseau. De plus, il appuie l'ONF en vue de l'évolution du statut de la réserve du Valier, massif emblématique du Couserans et des Pyrénées Ariégeoises, vers une réserve biologique (3) en particulier pour la mise en place d'une gouvernance élargie et un plan de gestion en cohérence avec le site Natura 2000 qu'il anime.*

*Le SMPNR promeut et appuie auprès des collectivités et avec l'ONF la mise en place d'îlots de sénescence (4) en forêt publique. Ceux-ci accroissent la biodiversité forestière en favorisant des espèces et habitats liés au bois mort et aux arbres sénescents. En outre, le SMPNR appuie auprès des communes et avec l'ONF l'évolution de ces îlots vers le régime d'ORE afin de pérenniser la gestion et les moyens de suivi.*

*Le SMPNR appuie le Département de l'Ariège dans l'étude, la conception et le déploiement d'une politique d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) (5) : accompagnement à conduite des études, à la définition et à la mise en œuvre des plans d'actions...*

*16 sites abritant des espèces animales ou végétales protégées font l'objet d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) : falaises de Sourroque, ruisseaux à écrevisses, grottes à chauve-souris, Quié de Sinsat, Roc du Soudour, rivières Ariège et Salat, pinède de Beille... totalisant 610 hectares dans le PNR. Les grottes à chauve-souris ont vocation à intégrer la réserve souterraine en création, qui se substituera aux APPB. Le SMPNR s'implique par ailleurs dans la gestion des sites sous APPB aux côtés de l'Etat. Ce dernier (DDT) est invité à l'associer à l'état de situation prévu à partir de fin 2023 et à l'élaboration des propositions et à l'intégrer dans les conseils de gestion de chacun des sites. Il s'attache également à la mise en place de cahiers de gestion pour chacun des sites, sur une base et une gouvernance inspirées de l'expérience du cahier de gestion du site classé du Volp.*

*Les 11 sites classés au titre de la Loi de 1930 (paysages) représentent aujourd'hui 8 053 hectares dans le PNR. Ils peuvent être reconnus au titre de la protection forte et à ce titre intégrer le réseau, sur la base d'une analyse au cas par cas : rivière souterraine de Labouiche, bassin hydrogéologique du Volp, cirque de Cagatelle à Ustou, cascade et vallée d'Ars à Aulus- les-Bains...*

Les cours d'eau du Haut-Couserans (l'Alet, et dans une moindre mesure l'Arac, le Garbet) sont réputés pour leur naturalité et font partie des dernières « Rivières sauvages » des Pyrénées et de France (6). Ils abritent notamment de nombreuses populations de truites indigènes, de desman... Le SMPNR appuie le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) porté par l'Etat et favorise notamment la mise en place de mesures de gestion et d'accompagnement. Il appuie également la candidature au label « Rivière sauvage » porté par le Syndicat Salat-Volp et la mise en place du plan d'actions impliquant les réseaux d'acteurs (collectivités, usagers, propriétaires...).

Au sud et au centre du PNR, les espaces de moyenne et de haute altitude des vallées de l'Alet, de l'Arac et du Garbet hébergent une palette très diversifiée de milieux naturels remarquables sur substrats cristallins ou calcaires : pelouses, étangs, zones humides, tourbières, milieux rocheux (7) ... Ils sont aussi un haut-lieu de géopatrimoine : lherzolite, lapiaz, faille nord-pyrénéenne... et le lieu d'élection de nombreuses espèces protégées ou remarquables : rapaces, desman, amphibiens... C'est aussi le territoire d'implantation du bouquetin dans les Pyrénées Ariégeoises. Ils sont en grande partie déjà classés au titre des paysages (sites Loi de 1930 : cirque de Cagatelle, cascade et vallée d'Ars) ou au titre de Natura 2000 (site de l'étang de Lers, Mont Ceint, Mont Béas...).

A l'est du PNR, les éminences calcaires des Quiés, des Rocs de Calamès et du Soudour, individualisées et dessinées par le glacier quaternaire de la vallée de l'Ariège sont le principal marqueur des bassins de Tarascon et des Cabannes qu'elles surplombent de plusieurs centaines de mètres de falaises et affleurements rocheux (8). Ces formations originales abritent des milieux (pelouses, milieux rupestres...) ainsi qu'une flore et une faune remarquables (rapaces, reptiles...). Elles sont partiellement classées Natura 2000 et concernées par 2 APPB.

Pour la préservation et la gestion de ces espaces naturels remarquables, le SMPNR coordonne la réalisation d'études naturalistes puis de faisabilité de réserves naturelles, nationales ou régionales. Il met en place et anime une gouvernance multi-acteurs (comités de pilotage) pour leur suivi et sollicite leur validation.

Les sites en propriété ou en gestion des conservatoires des espaces naturels ont également vocation à compléter ce réseau de sites. Ainsi, les conservatoires des espaces naturels ont vocation à accroître le nombre de sites dont ils ont la charge dans le PNR (9). Le SMPNR recherche les complémentarités avec les actions des conservatoires, dans une logique de réciprocité : définition des sites, expertise naturaliste, plans de gestion... Des conventions avec les conservatoires précisent les objectifs opérationnels et modalités des partenariats.

S'agissant du géopatrimoine, particulièrement important dans le PNR (sites karstiques, lherzolite, marbres...), l'abondance des sites potentiels (géosites) nécessite une mise à plat de la connaissance afin de pouvoir établir un plan d'actions. Pour cela, le SMPNR coordonne la réalisation d'un état de situation et des enjeux, et la formulation de propositions de protection en faisant appel aux compétences scientifiques et à son Conseil scientifique. Ces analyses intègrent la liste de sites proposés au sein du Plan d'Action pour les Aires Protégées d'Occitanie (calcaires, anciennes mines et carrières...) (10).

En outre, le réseau peut être complété de sites prenant en compte d'autres zonages présents ou éventuels (inventaire ZNIEFF, ENS...), les nouvelles connaissances et les sites à enjeux pour les espèces rares ou sensibles dont celles à PNA (Plan National d'Actions): desman, gypaète, calotriton, truite de souche pyrénéenne, lézard des Pyrénées...

En matière de protection et de gestion contractuelle, le SMPNR porte aujourd'hui l'animation de 11 sites Natura 2000, dont la présidence est assurée par les maires ou élus des communes concernées : Valier, Biros, Quiés, Mas d'Azil- Camarade, 4 Grottes... Des sites Natura 2000 sont animés par des communes (Chars de Moulis-Balaguères, Mont Ceint- Mont Béas-Etang de Lers) ou des syndicats de collectivités (rivières Salat et Ariège). L'extension du PNR le conduira notamment à intégrer notamment le site Natura 2000 de la Vallée de l'Aston, grande entité de plus de 14 000 hectares gérée par l'Observatoire de la Montagne, structure rattachée à la Communauté de Communes de la Haute Ariège, et le site du Pech de Foix.

Le SMPNR porte la politique Natura 2000 dans le PNR en lien avec les autres structures animatrices, en veillant à la cohérence des politiques d'animation, portant ou accompagnant la réalisation de travaux d'évaluation et la révision des documents de gestion. Il assure le rôle d'animateur sur les sites dont il a la charge en visant notamment la souscription de contrats Natura 2000 et de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et en s'attachant à accroître l'implication de tous les acteurs dans leur gestion et les plans d'actions. En outre, il contribue à la mise en oeuvre des divers DOCOB. Les exploitants agricoles et les

acteurs pastoraux des sites Natura 2000 sont notamment bénéficiaires de MAEC portées par le SMPNR d'un montant de 1,25 M€ sur 2023-2027.

En fonction des moyens financiers disponibles, le SMPNR poursuit l'animation des sites Natura 2000 dont il a la charge, le développement des actions (contrats...) et leur mise en réseau. A l'instar de la grotte du Ker de Massat (+ 3 434 hectares), il poursuit également les démarches en vue de l'extension des périmètres des sites autour des grottes d'Aliou (+ 2 836 ha en cours de finalisation), de Montseron et de Tourtouse (autres périmètres en cours de discussion avec les élus).

Il a également vocation à se porter candidat à l'animation du site du Pech de Foix, afin de compléter les dynamiques synergiques.

En outre, en vue d'une reconnaissance internationale et de dynamiques transfrontalières, le SMPNR porte également le projet de déclaration de Réserve Mondiale de Biosphère auprès de l'UNESCO (11). Cette démarche s'inscrit dans les actions portées dans le cadre du Parc Pyrénéen des 3 Nations avec les partenaires andorrans et espagnols.

Agrégeant 4 parcs naturels dont 2 parcs andorrans et un parc catalan pouvant être classés en "protection forte", le Parc Pyrénéen des 3 Nations représente le plus vaste espace transfrontalier protégé de l'Europe de l'ouest.

La déclinaison de la SNAP dans le PNR nécessite des moyens financiers nouveaux pour l'animation, pour les études et pour les actions et le recrutement d'une ingénierie supplémentaire au sein du SMPNR. Il conviendra d'en préciser les missions en lien avec les objectifs opérationnels définis, les moyens financiers disponibles et les partenariats.

S'agissant d'une contribution à une politique nationale, il est notamment attendu que le financement de ce réseau et de son animation supportée par le SMPNR soient abondés par les dispositifs nationaux en particulier via le Fonds Vert, soit sur le renfort en ingénierie (instruction par la Préfecture) soit sur l'entrée Biodiversité (SNAP) (instruction par l'Agence de l'Eau). »

## B.II.3.4. Programmes nationaux d'action

Les plans nationaux d'action (PNA) sont des outils stratégiques et opérationnels de moyen et long terme (5 à 10 ans). Ils visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Établis espèce par espèce ou pour un milieu, ils mobilisent les différents acteurs concernés : institutionnels, académiques, socio-économiques, associatifs...

De nombreuses espèces présentes dans le PNR sont concernées par un PNA : le Bouquetin ibérique, le Desman des Pyrénées, les chiroptères, les rapaces nécrophages, les Lézards ocellé, d'Auréliot et du Val d'Aran... Le SMPNR a une grande responsabilité en matière de conservation de la diversité biologique des Pyrénées Ariégeoises. Il s'engage donc dans les programmes de conservation et de suivi des différentes espèces pyrénéennes, menacées ou non et des milieux. Globalement, il a plusieurs rôles par rapport à cette biodiversité, positionnés dans son projet de charte 2025-2040 :

- Accroître et diffuser la connaissance (mesure 1.1.1)
- Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels et d'espèces à enjeux (mesure 3.2.1)
- Accompagner les acteurs pour la prise en compte des espèces (mesure 3.2.2 Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité).
- Sensibiliser les acteurs et le grand public à la conservation des espèces (mesure 1.1.1 Accroître et diffuser la connaissance ; mesure 1.1.2 Développer les échanges avec les habitants ; mesure 1.2.1 Eduquer, former et professionnaliser).
- Renforcer les échanges avec les partenaires (Orientation 2.2 : Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants & mesure 1.1.3 Faire ensemble).

Le SMPNR est un contributeur actif des Plans nationaux d'actions et joue des rôles plus définis ou spécifiques concernant certains d'entre eux. Ses rôles sont ajustés au cas par cas afin d'obtenir les meilleurs effets leviers et d'impacts positifs au regard des enjeux, des moyens disponibles et des partenariats à l'œuvre ou envisageables.

### **Le Bouquetin ibérique (*Capra pyrenaica*)**

En 2009, le SMPNR s'était engagé, au travers de sa Charte 2009-2024, à « réussir la réintroduction du bouquetin » et positionné en tant que chef de file du programme de restauration dans les Pyrénées Ariégeoises, aux côtés des autres acteurs. Entre 2014 et 2021, 105 bouquetins ont ainsi été réintroduits dans le PNR, en Haut-Couserans. La population a doublé pour atteindre mi 2023 de 230 à 250 individus.

L'objectif principal est de recoloniser l'aire originelle du Bouquetin des Pyrénées (*Capra pyrenaica pyrenaica*), éteint en 2000, à savoir l'ensemble du massif des Pyrénées. Après une vaste période de prospection et de colonisation, la population s'est aujourd'hui spatialement stabilisée. L'aire de répartition n'a pas sensiblement évolué depuis 2018 et s'étend désormais de Couflens à Auzat. Il s'agit plutôt d'un étoffement des groupes. A moyen terme, une possible nouvelle évolution de l'aire de répartition sera sans doute observée, une fois que les groupes seront suffisamment conséquents pour « essaimer » vers d'autres secteurs.

Le bouquetin a fait l'objet d'un Plan de Restauration du Bouquetin - PRB (2014-2022). Le SMPNR a réalisé un bilan du PRB et travaille sur la suite du programme (PNA) validé par le CNPN en juin 2023. Le SMPNR collabore à l'élaboration du PNA piloté par la DREAL Occitanie en collaboration avec le Parc National des Pyrénées.

Le SMPNR co-pilotera aux côtés de la DREAL Occitanie la mise en oeuvre du futur PNA (2024-2033). Il sera également partenaire des actions de diversification génétique de l'espèce et d'interconnexion entre les différents noyaux de population.

La mission et le positionnement du SMPNR demeurent. Il reste chef de file sur ce sujet, tant au niveau de la gestion que du suivi (sanitaire et démographique), en collaboration avec le Parc national des Pyrénées (PNP), le Parc naturel de l'Alt Pirineu (en Catalogne) dans le cadre du Parc Pyrénéen des 3 Nations (PP3N), l'Office National des Forêts (ONF), l'Office Français de la biodiversité (OFB), la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège (FDC09), la Réserve de Chasse de l'Alt Pallars, le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège (LVD09)...

En outre, le SMPNR accompagne le projet de PNR Comminges-Barousse-Pyrénées dans ses dynamiques concernant le bouquetin, pour aider ce territoire à anticiper et s'organiser pour accueillir les populations de bouquetins issues de la colonisation naturelle, ou concevoir et piloter des opérations de réintroductions s'il souhaite en conduire.

### **Le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)**

Le Desman des Pyrénées est un petit mammifère insectivore semi-aquatique de la famille des taupes, présent dans les Pyrénées et le nord-ouest de la péninsule Ibérique. Il est en danger critique d'extinction en Espagne et au Portugal, et ses dynamiques de populations sont également défavorables en France. Dans le cadre de la première Charte, le SMPNR s'est impliqué directement dans les plans d'actions, en particulier en pilotant un programme d'intervention sur le milieu (grillage de canalisations) ou des actions de pédagogie.

Le second Plan National d'Actions (PNA II) 2021 – 2030 en faveur du Desman des Pyrénées, animé par le CEN Occitanie, précise cinq grands objectifs : poursuivre l'acquisition de connaissances, suivre et protéger des secteurs à forts enjeux, accompagner les acteurs pour la prise en compte de l'espèce, sensibiliser les acteurs et le grand public à la conservation de l'espèce et renforcer les échanges avec les partenaires étrangers. En outre, d'importants travaux expérimentaux de restauration des habitats ont été réalisés dans le cadre du LIFE + desman sur la vallée du Vicdessos et la vallée de l'Aston.

Le SMPNR s'intègre totalement dans ces objectifs et, dans la limite de ses compétences, se fixe donc pour feuille de route de renforcer son action sur cette espèce et pour rôles de :

- Participer au réseau de suivi de l'espèce
- Favoriser la prise en compte de l'espèce en l'intégrant dans les différentes politiques et dispositifs, en particulier ceux qu'il gère ou anime (ex. Natura 2000)
- Favoriser la mise sous protection ou la restauration de nouveaux sites essentiels pour l'espèce, et les expérimentations favorables à sa conservation
- Participer aux opérations de communication : porter à connaissance, pédagogie...
- Valoriser la présence de l'espèce au travers de la reconnaissance des "rivières sauvages"
- S'impliquer dans les réseaux d'acteurs du massif ou départementaux (cen, fédération de pêche, syndicats de rivières...).

### **Le Grand tétras (*Tetrao urogallus*)**

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des Pyrénées Ariégeoises ayant fait l'objet d'un PNA 2012-2021, animé par l'Observatoire des Galliformes de Montagne et l'OFB, avec l'ONF. Une deuxième Stratégie Nationale Grand Tétras est en cours de discussion.

Le SMPNR a une responsabilité particulière concernant le Grand Tétras, espèce particulièrement menacée et concentrée dans les Pyrénées qui accueillent 80 % des effectifs français. Il agit en particulier en faveur de la gestion des milieux. Il poursuit son engagement au travers de l'appui des acteurs concernant la préservation ou la restauration des milieux, notamment en zones Natura 2000, ses actions de restauration de milieux avec ses partenaires et des mesures agroenvironnementales et climatiques, dont certaines sont spécifiques à cette espèce. Des chantiers de restauration de la Trame Verte et Bleue, menés avec la Fédération des Chasseurs, sont également réalisés dans le secteur de Bousсенac par exemple.

Des actions sont à prévoir dans le cadre de la future Charte sur les enjeux des clôtures, dangereuses pour l'espèce ainsi que sur les câbles et les remontées mécaniques : état des lieux en lien avec les acteurs pastoraux, forestiers et des stations de ski ; suppression des infrastructures obsolètes et mise en place de dispositifs de visualisation des clôtures à enjeux et des câbles dangereux... Un autre enjeu majeur est le dérangement hivernal causé par la fréquentation humaine : le SMPNR poursuit ses efforts de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs de loisirs en période hivernale pour l'adaptation des pratiques : livret Chacun sa trace, Maison du Parc Mobile...

Un dernier enjeu porte sur l'équilibre faune milieu (sylvo-cynégétique) : les fortes densités de cervidés peuvent engendrer localement des dérangements des grands tétras et sur-consommer les ressources alimentaires (strate herbacée, myrtilliers...). Le SMPNR appuie les mesures en faveur de cet équilibre sylvo-cynégétique et promeut la valorisation des produits de venaison en lien avec ses partenaires en particulier la Fédération Départementale des Chasseurs et les ACCA. De plus, avec l'émergence de projets expérimentaux d'utilisation de la bioacoustique (étude des sons biologiques) pour le suivi de l'espèce, le lien avec une approche sur la trame sonore (Trame blanche) peut être fait.

En outre, la population pyrénéenne française étant connectée avec celle des Pyrénées espagnoles et andorranes, la coopération transfrontalière prend ici aussi tout son sens. Le Parc Pyrénéen des Trois Nations offre un cadre très favorable pour démultiplier les efforts sur cette espèce, les partenaires catalans et andorrans étant particulièrement mobilisés pour sa conservation.

### **Les rapaces nécrophages : Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), Vautour fauve (*Gyps fulvus*), Vautour moine (*Aegypius monachus*) et Percnoptère d'Égypte (*Neophron percnopterus*)**

Ces quatre grands rapaces font l'objet de PNA passés ou en cours : 2010-2020 pour le Gypaète, en cours de renouvellement ; 2017-2026 pour le Vautour fauve ; 2021-2030 pour le Vautour moine ; 2015-2024 pour le Percnoptère. 7 couples sont identifiés dans le PNR, notamment dans les sites Natura 2000 de l'Isard, du Valier et des Quiés de Tarascon, avec un très faible succès reproducteur. Ils font l'objet d'un suivi et de nourrissages dans le cadre du programme de conservation et de restauration national. Il n'existe pas de colonie de reproduction de vautour fauve connue dans les Pyrénées Ariégeoises et plus globalement, dans toute l'Ariège. L'espèce fréquente le PNR à la belle saison, et notamment le piémont au printemps et la haute-montagne (estives) l'été. Le vautour moine n'est pas présent dans le PNR pour l'instant. Le vautour percnoptère est présent sur la vallée du Vicdessos, le Plantaurel et sur la zone d'extension du PNR dans le Tarasconnais et la vallée de l'Aston. Il existe un potentiel d'accueil de cette espèce dans le Séronais.

Les enjeux liés à ces espèces (le dérangement notamment pour les gypaètes et les percnoptères) servent de base au déploiement d'une stratégie d'aires protégées (APPB, Natura 2000...). La respect et la mise en place de zones de sensibilité majeure (ZSM) peut répondre à ces enjeux, entre autres pour encadrer et réglementer les pratiques défavorables d'escalade, randonnée, survols... L'émergence de nouveaux usages (drones, slackline, basejump...) suppose un effort de pédagogie et de médiation plus poussé concernant ces espèces, notamment sur les sites Natura 2000 animés par le SMPNR. Concernant la sensibilisation et la valorisation, un focus est fait sur les services rendus par les nécrophages, qu'ils soient écologiques (équarrissage entre autres) ou récréatifs (expositions, animations ornithologiques...).

### **Le Milan royal (*Milvus milvus*)**

Le Milan royal fait l'objet d'un 2ème PNA en cours (2018-2027) coordonné au niveau de la chaîne pyrénéenne par la LPO Aquitaine. Il est présent sur une grande partie du PNR, autant au niveau de la reproduction printanière que des dortoirs hivernaux. Le SMPNR fait partie du comité de pilotage régional pour la déclinaison du PNA Milan Royal afin d'intégrer les enjeux associés au niveau local. Il contribue en faisant du liant avec les acteurs afin de faire remonter les données.

En outre, le SMPNR anime 3 sites Natura 2000 de la directive "Oiseaux" : Quiès calcaires de Tarascon, Vallée de l'Isard et Massif du mont Valier.

La sensibilisation sur l'usage de produits biocides autour des habitats privés, qui provoque un empoisonnement indirect des milans, est un enjeu de santé environnementale. Le SMPNR appuie le suivi du réseau Vigilance Poisons géré par la DREAL.

### **\* Les Chiroptères**

Les Chiroptères font l'objet d'un 3ème PNA en cours (2016-2025). Ils font aussi l'objet d'un Plan Régional d'Actions Occitanie (2018-2027) coordonné par la DREAL Occitanie. Le suivi des populations est réalisé par l'ANA CEN 09, le CEN Occitanie ou Nature en Occitanie.

De nombreuses espèces de chauves-souris, dont un grand nombre d'espèces rares et/ou menacées, peuplent les Pyrénées Ariégeoises. Certaines effectuent l'ensemble de leur cycle annuel en milieu souterrain (Minioptère de Schreibers, Rhinolophe euryale, Grand et Petit Murin, etc...), alors que d'autres présentent une partie de leur cycle liée au bâti humain, notamment lors de la mise bas (Petit et Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échanquées, etc...). D'autres encore occupent le milieu forestier une grande partie de l'année (Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, etc...). C'est cette diversité de milieux et d'habitats favorables qui fait du PNR un territoire-clé pour les chiroptères.

Le SMPNR est un opérateur totalement et historiquement investi pour la protection des chiroptères. Les enjeux liés à ces espèces sont pris en compte par le SMPNR notamment au travers de la Trame Verte et Bleue, la Trame Sombre, Natura 2000 et le projet de Réserve Naturelle Nationale Souterraine (RNNS).

Le SMPNR, en sa qualité d'animateur des sites Natura 2000 de la grotte d'Aliou, la grotte de Montseron, la grotte du Ker de Massat, la grotte de Tourtouse ainsi que les Queirs du Mas d'Azil et de Camarade, grottes du Mas d'Azil et de la carrière de Sabarat, est un acteur clé des suivis de population et de conservation des chiroptères d'intérêt communautaire. Il participe au côté des partenaires à la sensibilisation du public au travers d'événements nationaux comme la Nuit de la Chauve-souris, Halloween et à la mise en place de la politique de lutte contre la pollution lumineuse (Trame verte et Bleue, accompagnement des communes et des privés sur l'extinction de l'éclairage...).

Dans le cadre des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) qu'il porte, le SMPNR favorise, notamment sur les sites du Mas d'Azil et sur le projet d'extension du site du Ker de Massat, les espèces qui s'y reproduisent et exploitent abondamment la trame bocagère et forestière. Elles profitent de l'élevage traditionnel extensif, très majoritairement pratiqué sur des prairies permanentes qui sont l'un des enjeux majeurs du PAEC.

En outre, concernant les populations migratrices ou les continuités écologiques hors périmètre, le SMPNR joue son rôle de lien avec les territoires proches, notamment avec le projet de PNR Comminges-Barousse Pyrénées à l'ouest ou les PNR Corbières-Fenouillèdes et Pyrénées Catalanes à l'est.

### **Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*)**

Le Lézard ocellé est le plus grand lézard de France. D'après les observations portées à connaissance, il se rencontre sur cinq communes de l'Ariège, toutes situées sur l'axe Plantaurel-Petites Pyrénées, dont quatre appartiennent au PNR. Le Lézard ocellé fait l'objet d'un PNA 2020-2029, coordonné par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, qui précise que la conservation des populations dépend essentiellement de la conservation et de la restauration d'habitats favorables, d'une gestion adaptée des milieux utilisés par l'espèce et du maintien ou du rétablissement des corridors écologiques permettant le déplacement d'individus entre noyaux de populations. Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont majoritairement dues à des projets d'aménagements liés à la production d'énergie renouvelable (éolien et photovoltaïque), des projets d'infrastructures de transport, d'extraction de matériaux ou d'urbanisation. L'amélioration de la connaissance sur la présence du Lézard ocellé est un enjeu. De priorité 1 dans la Stratégie de Création des Aires Protégées, il peut à ce titre motiver la création d'espaces de protection forte.

2 projets agroenvironnementaux (PAEC) portés et animés par le SMPNR à partir de en 2016 et 2017 ont permis de déployer des mesures agroenvironnementales et climatiques hors sites Natura 2000. 2 contrats au titre du Lézard ocellé pour une surface de 110 hectares ont été engagés par des éleveurs sur le site Natura 2000 du Mas d'Azil. Sur ce site, les enjeux liés au Lézard ocellé

sont pris en compte dans le DOCOB (révisé en 2022) au titre du maintien des habitats agropastoraux et des espèces qui en dépendent. Sur les autres sites Natura 2000 animés par le SMPNR, deux semblent propices à la présence du Lézard ocellé (données 2013) : les Quiès de Tarascon et l'éventuel territoire étendu du site de la grotte de Tourtouse. Une prospection et des actions adaptées, si sa présence est avérée, sont à prévoir notamment sur les sites Natura 2000.

Le SMPNR s'intègre dans les objectifs du PNA et, dans la limite de ses compétences, se fixe donc pour rôles de :

- Participer à l'amélioration de la connaissance et du suivi : contributions aux inventaires sur les zones potentielles de présence de l'espèce.
- Améliorer l'état de conservation des milieux et de l'espèce au travers d'actions de gestion et de restauration via les dispositifs qu'il anime : maec, natura 2000 et trame verte et bleue...
- Participer à la communication et à la sensibilisation sur l'espèce et ses enjeux de conservation.

### **Les Lézards d'Aurelio et du Val d'Aran (*Iberolacerta aurelioi* et *Iberolacerta aranica*)**

Ces deux espèces ont fait l'objet d'un Plan National d'Action (2011-2017) en faveur des Lézards des Pyrénées, porté par l'association Nature En Occitanie (NEO). Les Lézards des Pyrénées sont principalement menacés par le réchauffement climatique et l'anthropisation croissante des espaces d'altitude. Ils doivent donc être considérés comme des espèces sentinelles du changement climatique dans les milieux de montagne (>1800 m).

La quasi-totalité de leur aire de répartition connue faisant partie du Parc Pyrénéen des 3 Nations, le SMPNR associé à ses confrères catalans et andorrans a une responsabilité toute particulière, de niveau mondial, pour ces deux espèces protégées.

Le SMPNR contribue au PNA, au travers des actions suivantes :

- Améliorer la connaissance et la cartographie des espèces : appuyer des inventaires sur le lézard d'Aurelio et définir des transects en appui à NEO, production de données via Natura 2000...
- Prendre en compte les espèces dans les actuelles et futures zones Natura 2000 (Isard, Valier, Aston) et de protection.
- Favoriser la prise en compte des 2 espèces dans les projets et pour la conservation des habitats (ex. Aménagements pastoraux, projets d'équipements...).
- Proposer et porter des programmes de coopération transfrontalière portant sur ces 2 espèces dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations.
- Faire de la pédagogie et de l'animation sur les 2 espèces, en particulier auprès des publics des vallées concernées par leurs aires de répartition (Aston, Vicdessos, Castillonnais).

### **L'Ours (*Ursus arctos*)**

L'Ours fait l'objet d'un Plan d'actions pour la période 2018 – 2028. La situation des Pyrénées Ariégeoises à son sujet est très singulière et sans équivalent à l'échelle nationale : le PNR concentre en effet la plus grande partie de la population pyrénéenne, et donc française, d'ours.

Dans le cadre de la présente Charte, le rôle du SMPNR est défini en accord avec les collectivités et avec l'Etat, porteur du Plan National d'Actions sur l'ours, et en liaison avec les représentants des filières économiques et des activités concernées. Les conditions nécessaires ne sont actuellement pas réunies pour la définition d'un rôle actif du SMPNR dans le sujet de l'ours.

### **La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)**

La Loutre d'Europe fait l'objet d'un 2eme PNA (2019-2028) animé par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères. Ce plan, piloté par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, doit permettre d'assurer la conservation à long terme de l'espèce, sa situation biologique s'étant améliorée. La loutre semble avoir disparu d'Ariège au milieu des années 1990, mais on observe actuellement un mouvement de recolonisation significatif. La recolonisation semble dater de 2001-2002 sur le haut bassin du Vicdessos avec une extension rapide vers l'aval. Elle est présente dans le bassin de l'Arize qui a été un des derniers bassins colonisés par ce mammifère depuis son retour en Ariège : très présente dans l'Arize amont et l'Arize aval (31), les données de présence sur l'Arize moyenne autour du Mas d'Azil sont très parcellaires. Des compléments d'inventaires sont nécessaires afin d'évaluer si la loutre est installée dans le site Natura 2000 ou si elle n'est que ponctuellement présente.

Le DOCOB du site Natura 2000 du Mas d'Azil animé par le SMPNR met ainsi l'accent sur l'amélioration de la connaissance sur la

loutre et son utilisation du site, ainsi que le développement des actions de conservation (inventorier et neutraliser les points noirs et pratiques néfastes, réaliser des aménagements et des actions favorables).

En tant qu'animateur du site Natura 2000, le SMPNR poursuit ses actions en partenariat avec La Fédération de pêche de l'Ariège, les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPMA), l'ANA-CEN09 et les Syndicats de rivière.

En outre, des enjeux sont susceptibles de porter à terme sur la coexistence Loutre-Desman, la première étant prédatrice du second.

### Les Odonates

Les Odonates font l'objet d'un 2ème PNA (2020-2030). La déclinaison régionale du premier Plan National d'Actions pour la région Midi-Pyrénées, confiée au CEN Midi-Pyrénées a abouti à une augmentation du nombre de données disponibles et une meilleure évaluation des états de conservation. Des suivis odonates sont réalisés par l'ANA-CEN09.

56 espèces d'odonates sont présentes sur le PNR, qui accueille 70% des espèces connues en Occitanie. Les zones humides et tourbières de montagne accueillent une biodiversité d'Odonates fragile et menacée. Les montagnes d'Aston, les étangs de Bassiès ou les zones humides autour de l'étang de Lers sont des lieux particulièrement importants pour ces espèces. Les modifications du climat et certaines activités humaines sont des menaces pouvant altérer fortement les populations d'Odonates d'altitude.

Les zones humides, mares et plan d'eau de piémont et de plaine sont des habitats riches en diversité avec certains sites pouvant présenter plus de 30 espèces (par exemple : le lac de Mondély, les mares du Plantaurel). L'enjeu pour ce territoire de piémont vient surtout du fait de l'importante richesse spécifique qu'il présente. Les cours d'eau et les écoulements possèdent aussi une faune spécifique. A titre d'exemple, les grands cours d'eau comme le Salat ou l'Arize accueillent la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), espèce protégée et inscrite à la Directive Habitat Faune Flore. Particularité du PNR, le petit étang tourbeux de l'Estagnon, sur lequel a été découverte en 2019, la 3ème localité française de l'Agrion de Graells (*Ischnura graellsii*). Ce petit agrion endémique de la péninsule ibérique et du nord du Maghreb est ici dans sa limite d'aire de répartition. Au-delà de la préservation des zones humides, un autre enjeu réside dans la préservation de la connexion écologique entre les populations susceptibles d'être fragmentées, en plaine comme en montagne.

Le SMPNR contribue à la préservation des odonates au travers des actions de préservation des zones humides (gestion et sensibilisation), dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000, par les contrats de maintien de pratiques agricoles au travers des PAEC sur l'ensemble du territoire, et par la restauration de continuités des cœurs de biodiversité dans le cadre du Contrat de Restauration de la Biodiversité...) avec les acteurs naturalistes et agricoles et les gestionnaires des milieux aquatiques (Syndicats de rivière).

### Les Pollinisateurs

Les pollinisateurs font l'objet du PNA « France terre de pollinisateur », du PNA « pollinisateur sauvages et domestiques » et du Plan National « Apiculteur » du Ministère de l'Agriculture. Ces documents ont été déclinés en Plan Régional d'Action en faveur des pollinisateurs sauvages d'Occitanie (2021-2030), animé par OPIE avec l'appui du CNRS. Le volet « connaissance » est piloté principalement au niveau national compte tenu des enjeux à grande échelle. Au niveau régional, les actions en faveur de l'amélioration de la gestion et la conservation sont détaillées ainsi la formation et la sensibilisation des acteurs (élus, agriculteurs, jardiniers...).

Que ce soit en milieux naturels, agricoles ou urbains et en lien avec les infrastructures (notamment de voirie), il existe un certain nombre de leviers d'actions pour préserver les pollinisateurs sauvages et maintenir leurs services rendus par la pollinisation voire améliorer les conditions actuelles. La dynamique du réseau d'acteurs présents en Occitanie est déjà forte et les initiatives multiples, mais parfois dispersées ou individuelles.

Le SMPNR :

- Porte des actions en faveur du maintien de la trame des milieux ouverts : les actions de préservation ou restauration des continuités écologiques favorisent l'accueil des pollinisateurs. Des outils opérants sont les mesures agro-environnementales et climatiques (maec) que porte le smpnr.
- Intègre les enjeux liés à la pollinisation dans les politiques de maîtrise foncière visant à préserver la biodiversité (par ex. Les ore, renot...).
- Anime un réseau de valorisation des productions grâce à la marque valeurs parc réunissant actuellement une vingtaine de professionnels de l'apiculture.



- Favorise auprès des collectivités l'amélioration de la place du végétal dans les espaces urbains et le recours aux espèces végétales locales.
- Déploie des actions de pédagogie à destination des élus, des professionnels (comme par exemple dans le cadre du concours des pratiques agroécologiques, éco-golf, terrains de sport) et du grand public.
- Intègre la problématique des pollinisateurs sauvages dans son action forestière.
- Les papillons de jour

Le SMPNR agit en faveur de la préservation des papillons de jour dont *Maculinea* au travers des projets agroenvironnementaux (2023-2027) dans les secteurs du Plantaurel et de la vallée de l'Arize.

### **L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)**

L'écrevisse à pattes blanche est une espèce protégée au niveau national qui ne fait pas l'objet de PNA. Elle a des exigences écologiques très élevées en termes de qualité de l'eau et de l'habitat, ce qui en fait une espèce bio indicatrice pour la qualité des rivières ariégeoises. Elle est présente au sein du PNR dans plusieurs cours d'eau, en têtes de bassins et compose des populations fragmentaires et isolées qui subissent les phénomènes du dérèglement climatique ainsi que l'impact de certains aménagements. Elle est aussi impactée par les espèces exotiques envahissantes (EEE), écrevisses de Louisiane (*Procambarus clarkii*) et américaine (*Orconectes limosus*) notamment.

Aujourd'hui, le SMPNR réalise des actions de pédagogie auprès du grand public concernant cette espèce et les EEE (écrevisse signal, américaine et de Louisiane) qui la concurrencent via l'animation du site Natura 2000 du Mas d'Azil et de Camarade. Il programme également des opérations de pêche sélective des écrevisses invasives.

Dans le cadre de sa Charte, le SMPNR propose la mise en place d'un plan d'actions global concernant la gestion des habitats et de l'espèce, mobilisant les partenaires déjà engagés sur le sujet ou qui pourraient l'être: la Fédération Départementale des AAPMA (qui réalise le suivi de l'espèce sur le département), l'ANA CEN09 et le CEN Occitanie, le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA 09), les syndicats de rivière, l'Agence de l'Eau, les collectivités... et articulant les différents outils de suivi, de gestion et de conservation (Natura 2000, APPB...). Le SAGE des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises en cours d'élaboration peut également apporter un cadre et des outils pour favoriser la conservation de l'espèce.

### **La Gélinoite des bois (*Tetrastes bonasia*)**

La Gélinoite des bois est un oiseau des forêts qui vit en partie dans les massifs montagneux et dans d'autres zones boisées d'Europe. Cette espèce patrimoniale ne fait pas l'objet d'un plan national d'action. Elle fait partie intégrante du patrimoine faunistique et du "bestiaire" pyrénéen. Les Pyrénées Ariégeoises, le chaînon central de la Haute-Garonne et le Val d'Aran abritent les habitats les plus favorables à l'espèce et les derniers occupés avant son extinction au début des années 1990.

Le programme de réintroduction de la gélinoite des bois dans les Pyrénées est encore émergent, avec l'objectif de restaurer une population viable sur le massif. En Espagne, au sud-ouest du PNR et aux franges du castillonnais, le Conselh Generau du Val d'Aran porte un programme test de réintroduction à partir de populations d'origine alpine, une dizaine d'oiseaux ayant été réintroduits à titre expérimental en 2017.

A l'occasion de sa future charte, le PNR vise la restauration de cette espèce, dans le cadre d'un programme transfrontalier en association avec le projet de PNR Comminges Barousse-Pyrénées et les autorités du val d'Aran et en relation avec le Parc naturel de l'Alt Pirineu. Le SMPNR porte dans un premier temps l'étude de faisabilité et d'opportunité pour le versant français et la conduit selon un mode opératoire et des partenariats inspirés de son expérience réussie sur le bouquetin, en sollicitant l'ensemble des acteurs : ONF et forestiers privés, communauté cynégétique, OFB, collectivités, administrations... des territoires concernés (09 et 31).

Cette étude doit permettre de déterminer les conditions scientifiques et techniques d'un programme de restauration. Elle doit également permettre d'évaluer les niveaux d'appropriation et d'acceptation locales d'un programme de restauration, conditions indispensables à sa réussite donc à sa mise en œuvre. Elle est accompagnée d'actions de pédagogie sur l'espèce et sur les conditions nécessaires à sa restauration et sa valorisation.

## **Les populations piscicoles**

Les Pyrénées Ariégeoises sont riches d'une grande diversité piscicole, d'espèces inscrites dans l'annexe II de la Directive Habitats Natura 2000, ainsi que la truite fario sauvage au centre de nombreux enjeux dont celui de protéger des habitats exceptionnellement conservés dans le Haut Couserans (Cours d'eau Le Salat et affluents dans la partie amont, l'Arac et affluents, l'Alet et affluents).

Le SMPNR appuie la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ariège dans la réalisation de son document de référence (Plan Départemental pour la Protection des Milieux aquatiques et la Gestion des ressources Piscicoles) diagnostiquant l'état des populations piscicoles du département et listant les besoins opérationnels nécessaires à leur reconquête le cas échéant. Le SMPNR favorise la mise en place de mesures de gestion et d'accompagnement nécessaires au bon état des populations de truites fario, de chabot commun et chabot des Pyrénées, de lamproie de planer de barbeau méridional, de toxostome telles que préconisées dans le Plan départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources Piscicoles.

## **Le Mouflon méditerranéen (*Ovis gmelinii musimon x Ovis sp.*)**

L'appellation « Mouflon méditerranéen » s'applique aux individus introduits en Europe qui sont issus d'une hybridation entre des moutons domestiques (*Ovis sp.*) et le Mouflon de Corse (*Ovis gmelinii musimon*). Les premiers mouflons dits « corses » ont été introduits pour la première fois en Ariège en 1958 sur le massif de Tabé à l'est de la vallée de l'Ariège. En 1970, l'effectif atteignait 150 individus et en 2022 on estime la population à plus de 650 individus qui ont colonisé l'intégralité du massif de Tabé.

C'est donc une nouvelle espèce qui rejoint le bestiaire du PNR, grâce à l'extension de son périmètre, notamment sur les communes de Cazenave-Serres-et-Allens, Mercus-Garrabet ou Verdun. La gestion et la régulation de l'espèce sont réalisées par la Fédération des chasseurs de l'Ariège.

Au-delà des rôles « classiques » du SMPNR (accompagnement des acteurs, sensibilisation...), le mouflon peut devenir une espèce-clé pour la valorisation pédagogique de son périmètre d'extension et la diversification de son « bestiaire ».

## **Les Plantes messicoles**

Les Plantes messicoles sont des plantes étroitement liées à la culture des céréales d'hiver jouant un rôle sur les insectes auxiliaires de cultures, les pollinisateurs, mais aussi le petit gibier. Les zones concernées dans les Pyrénées Ariégeoises sont plutôt en plaine, dans la partie nord du PNR essentiellement (Arize, Lèze, Bas Salat) associées aux cultures de céréales et aux vignes. Dans ce contexte de faible présence territoriale, elles sont en forte régression.

Un Plan National d'Actions en faveur des plantes messicoles a été mené entre 2012 et 2017. De 2015 à 2018, le CBNPMP a lancé un projet sur la flore messicole sur le territoire de l'ancienne région Midi Pyrénées, qui a eu pour objectif d'identifier, de maintenir et restaurer la diversité floristique des bords de champs, des vignes et des vergers et d'affiner la connaissance sur les sites à forts enjeux. Le SMPNR a participé à des expérimentations, des enquêtes auprès des agriculteurs et des actions de sensibilisation avec le CBNPMP pour les préserver.

Le SMPNR poursuit l'amélioration de la connaissance sur les plantes messicoles et la sensibilisation à leur préservation sur la partie de plaine auprès de la profession agricole, avec les organismes professionnels.

## **Les Orophytes menacées des estives pyrénéennes**

Il s'agit d'une extension du PNA Aster des Pyrénées 2012-2019, aux orophytes menacées des estives pyrénéennes. Examiné en juin 2023 par le CNPN, et coordonné au niveau national par la DREAL Occitanie, ce nouveau PNA 2023-2032 répond à la commande du Ministère de l'écologie aux conservatoires botaniques nationaux, leur demandant de travailler à l'émergence de plans nationaux d'action « Flore-Habitats ».

Dans ce cadre et en relation étroite avec le CBN des Pyrénées et les acteurs pastoraux, le SMPNR participe à l'amélioration de la connaissance, au suivi et à la conservation des espèces concernées en se fixant pour rôles de :

- Participer à l'amélioration de la connaissance et du suivi : contributions aux inventaires sur les zones potentielles de présence.

- Améliorer l'état de conservation des milieux et des espèces au travers d'actions de gestion et de restauration via les dispositifs qu'il anime : maec, natura 2000 et trame verte et bleue...
- Participer à la communication et à la sensibilisation sur les orophytes et leurs enjeux de conservation

## Les Milieux humides

Les Milieux humides font l'objet d'un Plan d'Action de l'entente pour l'eau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (2018) et du 4ème Plan National d'Action Milieux humides (2022-2026).

Les Pyrénées Ariégeoises sont riches en prairies humides et en mares. Les habitats tourbeux comptent parmi les plus patrimoniaux caractérisés par une flore spécialisée et originale. Situé en tête de bassin-versant, le PNR porte une responsabilité forte sur la préservation des zones humides, longtemps considérées comme insalubres et inutiles. Plusieurs menaces affectent leur équilibre : l'artificialisation, certaines pratiques agricoles, la pollution, le piétinement... Elles sont essentielles pour le maintien de la biodiversité, de la ressource en eau sur le plan qualitatif et quantitatif, et d'autant plus dans un contexte de changement climatique (avec des fonctions d'atténuation de l'intensité des crues, de réduction du ruissellement à l'origine des inondations, d'auto-épuration des eaux, de stockage carbone...).

Déjà fortement et historiquement mobilisé, le SMPNR poursuit sa contribution à la préservation des zones humides au travers notamment :

- La complétude et l'actualisation des inventaires zones humides en collaboration avec l'ana CEN09, l'onf, les syndicats de rivière... et la mise en place de bases de données cartographiques (SIG) partagées
- L'accompagnement de la profession agricole, forestière, les collectivités... pour la prise en compte des milieux humides (PSE, MAEC, Natura 2000...)
- Le déploiement des dispositifs tels que les Obligations Réelles Environnementales, des politiques Eviter Réduire Compenser, l'intégration dans les documents de planification et stratégiques (pluieh, SAGE...), la politique d'espaces protégés... La préservation des espèces inféodées à ces milieux (odonates, amphibiens, flore, ...) participe aussi à la protection de leur habitat. Dans le cadre du projet de Réserve Naturelle Nationale Souterraine, la protection des espèces inféodées aux milieux humides est prévue. La préservation des dernières rivières sauvages est également un enjeu fort à l'échelle du PNR.
- La promotion des solutions fondées sur la nature notamment dans le cadre de la lutte contre les inondations ou l'adaptation au changement climatique.
- Le déploiement d'actions de pédagogie en direction des divers publics.

## Les vieux bois et forêts subnaturelles

Le PNA Vieux bois a été annoncé par la Secrétaire d'État à l'issue des assises de la forêt et du bois en 2022. Les Pyrénées ont de longue date anticipé ce plan d'action, par la mise en place d'une stratégie pyrénéenne Vieilles Forêts, dont l'animation scientifique est assurée par le consortium INRA/EIP/CNPF du Groupe d'étude des vieilles forêts pyrénéennes (GEVFP) et la mise en œuvre par l'ONF et l'Union grand-sud des communes forestières (UGS-COFOR) avec l'appui d'associations (NEO).

Les forêts des Pyrénées Ariégeoises ayant été historiquement fortement exploitées pour subvenir aux besoins des populations et des activités économiques (forges, papeteries...), elles ne conservent de "vieilles forêts" que de façons résiduelles ou isolées.

Pour autant, l'identification de la trame de vieux bois entre les cœurs de biodiversité, le maintien du bois mort sur pied et au sol dans les pratiques sylvicoles usuelles ainsi que le vieillissement des forêts (gros bois, vieux bois) pour atteindre plus de maturité sont des enjeux fort du PNR pour la biodiversité forestière et la séquestration carbone.

Le SMPNR porte de longue date une politique "Forêt-Bois" et une stratégie forestière appuyées notamment sur une charte forestière. Explicitées dans la charte du PNR, elles intègrent la promotion des modèles et de modes de sylviculture prenant en compte les forêts mûres. Il s'agit en particulier d'augmenter la part des îlots en libre évolution.

Entre autres rôles et dispositions :

- Les inventaires LIDAR en cours de réalisation avec les acteurs forestiers et naturalistes améliorent l'état de connaissance des forêts du PNR.
- Le PNR est site pilote du projet LIFE ARTISAN porté par l'ofb ; le PNR y assure l'expérimentation, la promotion et la diffusion de Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature intégrant la prise en compte de la biodiversité
- Les forêts mûres sont identifiées dans le Plan du Parc au sein du figuré "Forêt ancienne et mûre à préserver".

## B.II.3.5. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne

Document de planification décentralisé, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, à l'échelle d'un grand bassin hydrographique, dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau.

Le périmètre d'étude du projet de Charte est concerné par le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027. Le SDAGE vise à créer des conditions de gouvernance favorables à l'atteinte de ses objectifs, réduire les pollutions, agir pour assurer l'équilibre quantitatif, préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Le territoire d'un SDAGE se subdivise en plusieurs périmètres définis par leur cohérence hydrographique. Pour ceux-ci, un document infra, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), peut fixer les orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Un SAGE est cours de création sur le périmètre du projet de Charte, il s'agit du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises qui recouvrira l'intégralité du PNRPA. Le diagnostic global du territoire du SAGE a été publiée en juin 2022, son élaboration est en cours.

Le Schéma d'Aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises a pour vocation d'être le document-cadre des politiques liées à l'eau sur ses territoires de mise en œuvre, incluant le PNR dans sa totalité. Il déclinera localement les objectifs et les orientations définis à l'échelle du bassin Adour-Garonne par le SDAGE 2022-2027 et suivants (Schéma Directeur). Le SAGE est la « feuille de route du territoire » sur les sujets liés à l'eau. Il définit les objectifs opérationnels, quantitatifs et qualitatifs dans lesquels le SMPNRPA et les signataires de la Charte inscrivent leur action. La Charte 2025-2040 a avant tout vocation à être un catalyseur pour sa mise en œuvre, déclinée et adaptée aux particularités des bassins versants et des masses d'eau du PNRPA.

Tableau 12 : Articulation entre le SDAGE Adour-Garonne et le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040)

Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité
<b>Principes fondamentaux</b>	<b>Développer une gestion de l'eau et des milieux renforçant la résilience face aux changements majeurs</b>	PF1 Sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs de territoires	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	<b>Forte convergence</b>
		PF2 Renforcer la connaissance pour réduire les marges d'incertitudes, permettre l'anticipation et l'innovation	1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser	
		PF3 Développer les démarches prospectives, territoriales et économiques	2.2.1 - Organiser la coopération de proximité	
		PF4 Développer des plans d'actions basés sur la diversité et la complémentarité des mesures	2.1.1 - S'adapter au changement climatique	
PF5 Mettre en œuvre des actions flexibles, progressives, si possible réversibles et résilientes face au temps long		3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux		
PF6 Agir de façon équitable, solidaire et concertée pour prévenir et gérer les conflits d'usages		3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion		
	<b>Garantir la non-détérioration de l'état des eaux</b>	PF7 Appliquer le principe de non-détérioration de l'état des eaux	3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Forte convergence</b>
	<b>Réduire l'impact des installations, ouvrages, travaux ou aménagements (iota) par leur conception</b>	PF8 Limiter et compenser l'impact des projets	3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	<b>Forte convergence</b>
	<b>Agir en priorité pour atteindre le bon état</b>	PF9 Prioriser et mettre en œuvre les actions pour atteindre le bon état	3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Forte convergence</b>
<b>A. Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE</b>	<b>Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs</b>	A1. Elaborer les SAGE sur l'ensemble du territoire du bassin Adour-Garonne d'ici 2027	1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants 2.2.1 - Organiser la coopération de proximité 2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain	<b>Forte convergence</b>
		A2. Renforcer le rôle des SAGE dans le domaine de l'adaptation au changement climatique		
		A3. Traduire opérationnellement les SAGE		
		A4. Développer une approche inter-SAGE		
		A5. Favoriser le regroupement à la bonne échelle des maîtrises d'ouvrage		
		A6. Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB		
		A7. Organiser une gestion transfrontalière		

Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité		
		A8. Intégrer les objectifs du SDAGE dans les schémas de massifs et dans les chartes des parcs				
		A9. Poursuivre l'amélioration de la gestion des milieux aquatiques des plans d'eau et étangs littoraux aquitains				
		A10. Concevoir et mettre en œuvre sur les territoires des politiques publiques sectorielles cohérentes avec les enjeux de l'eau du bassin Adour-Garonne				
		A11. Rechercher la synergie des moyens et promouvoir la contractualisation entre les acteurs				
		A12. Informer et sensibiliser le public				
		A13. Former les élus, les cadres, les animateurs et les techniciens des collectivités territoriales				
	<b>Mieux connaître, pour mieux gérer</b>	A14. Développer les connaissances dans le cadre du SNDE			1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Forte convergence</b>
		A15. Favoriser la consultation des données, partager les savoirs et favoriser les transferts de connaissances scientifiques				
		A16. Développer des outils de synthèse et de diffusion de l'information sur les eaux souterraines				
		A17. Développer et consolider les connaissances sur la biologie souterraine				
		A18. Intégrer des scénarios prospectifs dans les outils de gestion				
		A19. Elaborer un tableau de bord du SDAGE et réaliser des bilans				
		A20. Evaluer les politiques de l'eau				
		A21. Assurer en lien avec le ou les PAOT le suivi des SAGE, des contrats de rivière et contrats de milieux				
		A22. Mettre en œuvre le programme de surveillance				
		A23. Améliorer les connaissances et favoriser les réseaux locaux de suivi de l'état des eaux				
	<b>Développer l'analyse économique dans le SDAGE</b>	A24. Structurer les données économiques et mettre à disposition des méthodes robustes d'analyse économique intégrant le long terme			1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Forte convergence</b>
		A25. Intégrer l'analyse économique dans la gestion locale de l'eau et dans les projets liés à l'eau				
		A26. Analyser la récupération des coûts en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux				
		A27. Prendre en compte les bénéfices environnementaux résultant de l'obtention du bon état des eaux				
		A28. Faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible et en associant les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau				

Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité
		<p>A29. Informer et former les acteurs de l'urbanisme des enjeux liés à l'eau et les acteurs de l'eau aux documents d'urbanisme</p> <p>A30. Susciter des échanges d'expériences pour favoriser une culture commune sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et sur ceux de l'adaptation au changement climatique</p> <p>A31. Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluviale et chercher à désimperméabiliser l'existant</p> <p>A32. S'assurer d'une gestion durable de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructures</p> <p>A33. Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols</p> <p>A34. Prendre en compte les coûts induits liés à l'eau dans les projets d'urbanisme</p> <p>A35. Identifier les solutions et les limites éventuelles de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire</p>		
<p><b>B. Réduire les pollutions</b></p>	<p><b>Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants</b></p>	<p>B1. Organiser la gouvernance des services d'assainissement et d'eaux pluviales pour assurer la pérennité et les performances des équipements</p> <p>B2. Promouvoir les solutions fondées sur la nature, à chaque que cela est possible, pour gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées</p> <p>B3. Macropolluants : réduire les flux de pollution ponctuelle pour contribuer à l'atteinte ou au maintien du bon état des eaux</p> <p>B4. Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale</p> <p>B5. Réduire les rejets des systèmes d'assainissement domestique par temps de pluie</p> <p>B6. Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent</p> <p>B7. Connaître et sensibiliser sur les micropolluants et leurs impacts</p> <p>B8. Micropolluants : réduire les émissions pour contribuer aux objectifs du SDAGE</p> <p>B9. Réduire l'impact sur les milieux aquatiques des sites et sols pollués, y compris les sites orphelins</p>	<p>1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance</p> <p>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</p> <p>2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire</p> <p>2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</p> <p>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>
	<p><b>Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée</b></p>	<p>B10. Renforcer la connaissance et l'accès à l'information</p> <p>B11. Valoriser les résultats de la recherche</p> <p>B12. Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention</p> <p>B13. Renforcer une approche intégrée terre/mer dans le suivi des phytosanitaires</p>	<p>1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance</p> <p>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</p> <p>2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>

Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité
		B14. Accompagner les programmes de sensibilisation	2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Fort</b> convergence
		B15. Réduire et améliorer l'utilisation d'intrants		
		B16. Développer et soutenir les démarches de valorisation des productions agricoles à bas niveau d'intrants		
		B17. Prendre en compte les enjeux locaux dans l'adaptation du renforcement du programme national au sein des programmes d'action régionaux		
		B18. Améliorer les pratiques et réduire l'usage des produits phytosanitaires		
		B19. Valoriser les effluents d'élevage		
		B20. Promouvoir des pratiques agronomiques qui limitent l'érosion des sols et le transfert d'éléments polluants		
		B21. Cibler les interventions publiques sur les enjeux prioritaires de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et contre l'érosion		
		B22. Améliorer la protection rapprochée des milieux aquatiques		
		B23. Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux grâce à des clauses environnementales		
	<b>Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau</b>	B24. Préserver les ressources stratégiques pour le futur au travers des zones de sauvegarde	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé 2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	
		B25. Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés		
		B26. Rationaliser l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable au travers de la mise en place d'un Plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux		
		B27. Conserver les captages d'eau potable fermés pour cause de qualité de l'eau dégradée		
		B28. Surveiller la présence des micropolluants dans les eaux brutes et distribuées		
		B29. Maîtriser l'impact de la géothermie sur la qualité de l'eau		
		B30. Réhabiliter les forages mettant en communication les eaux souterraines		
		B31. Maintenir et restaurer la qualité des eaux de baignade, dans un cadre concerté à l'échelle des bassins versants		
		B32. Limiter les risques sanitaires encourus par les pratiquants de loisirs nautiques et de pêche à pied littorale		
		B33. Inciter les usagers des zones de navigation de loisir et des ports de plaisance en eau douce à réduire leur pollution		
		B34. Assurer la qualité des eaux minérales naturelles utilisées pour le thermalisme et les activités d'embouteillage		



Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité
		B34. Diagnostiquer et prévenir le développement de blooms algaux et en particulier les cyanobactéries		
	<b>Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels</b>	B36. Assurer la compatibilité entre le Document stratégique de façade (DSF) et le SDAGE	/	/
		B37. Sécuriser la pratique de la baignade		
		B38. Préserver et améliorer la qualité des eaux dans les zones conchylicoles		
		B39. Restaurer la qualité ichtyologique du littoral		
		B40. Réduire l'impact de la plaisance et du motonautisme		
		B41. Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques		
		B42. Améliorer la connaissance des écosystèmes lacustres estuariens et côtiers		
		B43. Prendre en compte les besoins en eaux douces des estuaires pour respecter les exigences de la vie biologique		
		B44. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent		
		B45. Améliorer les connaissances sur l'eutrophisation marine afin de prévenir le phénomène		
		B46. Préserver les milieux à enjeux dans la planification de l'exploitation de granulats marins		
		B47. Connaître les sources de déchets et leurs impacts		
		B48. Sensibiliser et prévenir le rejet de déchets vers le cycle de l'eau		
		B49. Gérer et valoriser les déchets présents dans le cycle de l'eau et sur le littoral		
<b>C. Améliorer la gestion quantitative</b>	<b>Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer</b>	C1. Connaître le fonctionnement des nappes et des cours d'eau en lien avec les bassins versants	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Forte convergence</b>
		C2. Connaître les prélèvements réels		
	<b>Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique</b>	C3. Définitions des débits de référence	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Forte convergence</b>
		C4. Définir le cadre de révision des débits de référence pour prendre en compte l'impact du changement climatique		
		C5. Réviser les débits de référence en cours de SDAGE		
		C6. Réviser les zones de répartition des eaux (ZRE)		
		C7. Définir les niveaux d'équilibre quantitatif des bassins versants et de leurs périmètres élémentaires		

Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité
		C8. Décliner et mettre en œuvre le plan stratégique de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau		
		C9. Décliner et mettre en œuvre des démarches de gestion concertées pour atteindre l'équilibre quantitatif		
		C10. Gérer collectivement les prélèvements		
		C11. Maintenir ou restaurer l'équilibre quantitatif des masses d'eau souterraine		
		C12. Limiter les risques d'intrusion saline et de dénoyage		
		C13. Maîtriser l'impact de la géothermie sur le plan quantitatif		
		C14. Prioriser les financements publics au sein des démarches concertées pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif et généraliser la récupération des coûts		
		C15. Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau		
		C16. Promouvoir des pratiques agronomiques qui favorisent l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols		
		C17. Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements		
		C18. Réduire l'impact du fonctionnement des ouvrages hydrauliques en étiage		
		C19. Renforcer la sollicitation des retenues hydroélectriques		
		C20. Identifier et solliciter les retenues autres que hydroélectriques		
		C21. Améliorer l'efficacité et la coordination du soutien d'étiage		
		C22. Créer de nouvelles réserves d'eau		
		c23; Encourager l'utilisation des eaux non conventionnelles		
C24. Expérimenter des dispositifs utilisant la capacité régulatrice des nappes				
	<b>Anticiper et gérer la crise</b>	C25. Anticiper les situations de crise	2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Convergence</b>
		C20. Gérer la crise		
		C21. Valoriser le suivi des écoulements pour la gestion de crise		
<b>D. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques</b>	<b>Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques</b>	D1. Favoriser l'atteinte du meilleur équilibre entre les enjeux de préservation des milieux aquatiques et de production hydroélectrique	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 2.1.1 - S'adapter au changement climatique 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux	<b>Forte convergence</b>
		D2. Concilier l'exploitation des concessions hydroélectriques et les objectifs environnementaux des bassins versants		
		D3. Prendre en compte les effets du changement climatique dans la gestion des rejets thermiques		

Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité		
		D4. Communiquer sur les bilans écologiques du fonctionnement des centrales nucléaires	3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion			
		D5. Analyser les régimes hydrologiques à l'échelle du bassin versant et actualiser les règlements d'eau				
		D6. Diagnostiquer et réduire l'impact des éclusées et variations artificielles de débits				
		D7. Fixation, réévaluation et ajustement du débit minimal en aval des ouvrages				
		D8. Améliorer les connaissances des cours d'eau à déficit sédimentaire				
		D9. Améliorer la gestion du stockage des matériaux dans les retenues pour favoriser le transport naturel des sédiments des cours d'eau				
		D10. Préparer les vidanges en concertation				
		D11. Etablir et présenter un bilan des connaissances sur les extractions de matériaux alluvionnaires				
		D12. Intégrer la préservation de la ressource en eau dans les schémas régionaux des carrières				
		D13. Prendre en compte les objectifs environnementaux pour les extractions				
		D14. Limiter les incidences de la navigation et des activités nautiques en milieu fluvial et estuarien				
		D15. Connaître et gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état es milieux aquatiques				
		D16. Préserver les milieux à forts enjeux environnementaux de l'impact de la création de plan d'eau				
		D17. Eviter et réduire les impacts des nouveaux plans d'eau				
	<b>Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral</b>	D18. Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion pluriannuels des cours d'eau à l'échelle des bassins versants			1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 2.1.1 - S'adapter au changement climatique 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Forte convergence</b>
		D19. Assurer la compatibilité des autorisations administratives relatives aux travaux en cours d'eau et sur le trait de côte, et les aides publiques				
		D20. Gérer les travaux d'urgence en situation post-crues				
		D21. Gérer et réguler les espèces envahissantes				
		D22. Gérer et valoriser les déchets et les bois flottants				
		D23. Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique				
		D24. Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques				
		D25. Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des "chevelus hydrographiques"				

Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité
		D26. Prendre en compte les plans départementaux de gestion piscicole et les plans de gestion des poissons migrateurs		
		D27. Mettre en œuvre une gestion du patrimoine piscicole d'eau douce en cohérence avec les objectifs de préservation des milieux définis par le SDAGE		
		D28. Concilier les programmes de restauration piscicole et les enjeux sanitaires		
	<b>Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau</b>	D29. Définition des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux		
		D30. Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux		
		D31. Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux		
		D32. Préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces piscicoles et la biodiversité		
		D33. Identifier les axes à grands migrants amphihalins		
		D34. Mettre en œuvre les programmes de restauration et mesures de gestion des poissons migrateurs amphihalins	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	
		D35. Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalins	2.1.1 - S'adapter au changement climatique	
		D36. Favoriser la lutte contre le braconnage et adapter la gestion halieutique en milieu continental, estuarien et littoral	2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive	
		D37. Mettre en œuvre le plan régional de restauration de l'esturgeon européen et préserver ses habitats sur les bassins de la Garonne et de la Dordogne	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux	
		D38. Cartographier les milieux humides et les intégrer dans les politiques publiques	3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	
		D39. Poursuivre et renforcer la mobilisation des acteurs sur les fonctions des zones humides	3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	
		D40. Eviter le financement public des opérations engendrant un impact négatif sur les zones humides	3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	
		D41. Eviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides		
		D42. Evaluer la politique "zones humides"		
		D43. Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides et intégrer les enjeux zones humides dans les documents de planification locale		
		D44. Instruire les demandes sur les zones humides en cohérence avec les protections réglementaires		
		D45. Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du bassin		

**Fort convergence**

Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité
		<p>D46. Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection</p> <p>D47. Sensibiliser les acteurs et le public sur l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques, humides et littoraux</p> <p>D48. Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin</p>		
	<p><b>Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, de submersion marine et l'érosion des sols</b></p>	<p>D49. Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique</p> <p>D50. Evaluer les impacts cumulés et les mesures de compensation des projets sur le fonctionnement des bassins versants</p> <p>D51. Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> <p>D52. Etudier les scénarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations</p>	<p>1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance</p> <p>1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets</p> <p>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</p> <p>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</p> <p>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</p> <p>3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique</p> <p>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</p>	<p><b>Forte convergence</b></p>

## B.II.3.6. Plan de Gestion des Risques d’Inondation (PGRI) Adour-Garonne

Document de planification, le Plan de gestion des risques d’inondation (PGRI) fixe les grands objectifs de la prévention des crues à l’échelle d’un grand bassin hydrographique. Il vise à prévenir et gérer les risques d’inondation en définissant des priorités stratégiques et à réduire les impacts négatifs des crues sur la santé humaine, l’activité économique, l’environnement et le patrimoine culturel.

Le projet de Charte a été mené à bien dans un souci d’harmonisation avec les orientations du SDAGE et du PGRI Adour-Garonne 2022-2027. Portés par les collectivités territoriales, les PAPI, Programmes d’actions de prévention des inondations, promeuvent une gestion intégrée des inondations en vue de réduire, à l’échelle d’un bassin de risque, leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, l’activité économique et l’environnement. 2 PAPI sont en cours d’élaboration sur le périmètre du projet de Charte : le PAPI d’intention du Syndicat Salat Volp et le Programme d’études préalables en vue d’une labellisation PAPI pour le SYMAR Val d’Ariège. Par ailleurs, le PAPI de la Vallée de la Lèze s’est déroulé de 2007 à 2016.

L’articulation du projet de Charte avec le PGRI Adour-Garonne induit son articulation avec ces 2 PAPI.

Par ailleurs le territoire n’est pas identifié comme un Territoire à Risque Inondation (TRI) et aucune Stratégie Locale du Risque Inondation (SLGRI) n’existe dans le département de l’Ariège.

Tableau 13 : Articulation entre le PGRI Adour-Garonne 2022-2027 et le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040)

Objectifs stratégiques du PGRI Adour-Garonne	Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité
<b>0 – Veiller à la prise en compte des changements majeurs (changement climatique et évolution démographiques)</b>	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 1.3.1 - Organiser le territoire pour l’accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets 2.1.1 - S’adapter au changement climatique	<b>Forte convergence</b>
<b>1 – Poursuivre le développement des gouvernances à l’échelle territoriale adaptée, structurées et pérennes</b>	1.3.1 - Organiser le territoire pour l’accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets 2.2.1 - Organiser la coopération de proximité 2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l’espace, durable et adapté au climat de demain	<b>Forte convergence</b>
<b>2 – Poursuivre l’amélioration de la connaissance et de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et acteurs concernés</b>	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance 1.3.1 - Organiser le territoire pour l’accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets 1.3.2 - S’ériger en territoire générateur de bonne santé 2.1.1 - S’adapter au changement climatique 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l’espace, durable et adapté au climat de demain	<b>Forte convergence</b>
<b>3 – Poursuivre l’amélioration de la préparation à la gestion de crise et veiller à raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés</b>	3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Convergence</b>
<b>4 – Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires</b>	1.3.1 - Organiser le territoire pour l’accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	<b>Forte convergence</b>

<b>Objectifs stratégiques du PGRI Adour-Garonne</b>	<b>Mesure ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE</b>	<b>Niveau de compatibilité</b>
	3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain	
<b>5 – Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements</b>	3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux 3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	<b>Forte convergence</b>
<b>6 – Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions</b>	3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>Forte convergence</b>

### B.II.3.7. Les Chartes forestières du Parc

Démarche concertée, la Charte permet d'intégrer les enjeux de la gestion sylvicole et de la filière bois locale dans la politique d'aménagement d'un territoire. Elle vise à favoriser le déploiement de projets pour un meilleur partage de l'espace forestier et le développement de l'économie locale liée au bois.

Deux Chartes forestières ont été mises en place sur le territoire du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises :

- La Charte forestière de l'Est du PNR des Pyrénées Ariégeoises (mise en place en 2013) du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, comprenant 12 actions déclinant 5 objectifs : Développer une sylviculture valorisant les meilleures potentialités des forêts, Faciliter le transport des bois, Stimuler les différents usages des bois locaux, Gérer l'espace forestier pour répondre aux attentes sociales et Animer et évaluer la Charte forestière ;
- La Charte forestière du Pays Couserans (mise en place en 2007) du Syndicat Mixte du Pays Couserans (animé par le PNRPA depuis 2011), avec 16 fiches actions regroupées en 4 thématiques : Mobilisation de la filière, Foncier, Intervention sur les milieux et Communication, accueil du public, éducation.

**Le projet de Charte intègre la stratégie globale de ces Chartes forestières à travers plusieurs mesures : 1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance ; 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive ; 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques ; 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité ; 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion et les orientations 3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace et 3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt.**

### B.II.3.8. Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) est un document stratégique, déclinaison du Programme National Forêt Bois (PNFB). Il fixe pour 10 ans, de 2019 à 2029, les orientations et objectifs de la politique forêt-bois en région. Il aborde l'ensemble des fonctions de la forêt : économique, sociale et environnementale. Ce document a été établi en étroite collaboration avec les acteurs de la forêt et du bois et constitue une stratégie partagée. Il est co-signé par l'État et la Région Occitanie. Il comprend 5 orientations et un large plan d'actions décliné autour de 30 fiches actions.

Les 5 orientations du PRFB sont :

- Orientation 1 : Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux
- Orientation 2 : Assurer un approvisionnement durable pour stabiliser la filière forêt-bois
- Orientation 3 Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

- Orientation 4 : Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus
- Orientation 5 : Conforter une filière forêt-bois moteur et dynamique

**Le projet de Charte intègre les orientations du PFRB à travers plusieurs mesures : 1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé ; 2.1.1 - S'adapter au changement climatique ; 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques ; 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité ; 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion et les orientations 3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace et 3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt.**

## B.II.3.9. Schéma Régional de Biomasse (SRB)

Le SRB est un outil de planification à l'échelle régionale, qui fixe les actions relatives aux filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique. Il détermine les orientations et actions à mettre en œuvre pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers.

Il veille en particulier à atteindre le bon équilibre régional et la bonne articulation des différents usages du bois, afin d'optimiser l'utilisation de la ressource dans la lutte contre le changement climatique.

Le SRB de la région Occitanie ambitionne une production de 28 TWh à l'horizon 2050 contre un peu plus de 11 TWh aujourd'hui.

Le SRB comporte les 19 actions en faveur de l'énergie suivantes :

- Créer une instance de suivi sur l'utilisation de la biomasse à des fins de valorisation ;
- Consolider le rôle de soutien de l'AREC auprès des projets de méthanisation ;
- Proposer un dispositif régional adapté d'aide à la méthanisation ;
- Accompagner la transformation des systèmes agricoles dans les projets de méthanisation ;
- Encourager la valorisation énergétique des ressources ligneuses d'origine agricole ;
- Mettre en place des formations dédiées au sujet de la valorisation énergétique de la biomasse ;
- Faciliter l'investissement dans les projets biomasse grâce à des prêts bonifiés ;
- Étudier et promouvoir les possibilités d'injection dans le réseau de gaz en Occitanie ;
- Encourager le déploiement de points d'avitaillement et de flottes de véhicules roulant au bioGNV ;
- Permettre la création d'une station bioGNV mobile de démonstration ;
- Anticiper et amorcer le déploiement de la pyrogazéification en région ;
- Développer la filière industrielle des gaz verts ;
- Méthaniser les boues de STEP supérieures à 50 000 EH ;
- Densifier le maillage local d'installations de valorisation des biodéchets agréées ;
- Méthaniser l'herbe de fauche des bords de route ;
- Valoriser le Combustible Solide de Récupération (CSR) et le bois de classe B en gazéification ;
- Valoriser le bois de classe B en chaufferie ;
- Valoriser le gaz de décharge ;
- Accompagner et structurer la filière bois énergie.

**Le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises est en accord avec la SRB et participe au déploiement de cette dernière via la mesure 2.1.2 – « Devenir un territoire à énergie positive ». En effet, cette mesure prévoit d'augmenter la valorisation de la biomasse dans la production d'énergie.**



## B.II.3.10. Schéma Régional des Carrières (SRC)

Le Schéma Régional des Carrières, document de référence pour les futures autorisations de carrières, définit : Les conditions générales d’implantation des carrières ; les orientations relatives à la logistique ; les mesures permettant d’éviter, réduire ou compenser les impacts de l’activité.

Le SRC de la Région Occitanie s’est substitué, dès son approbation le 16 février 2024, aux 13 schémas départementaux des carrières établis sur son territoire. Il s’appuie sur six orientations (22 objectifs et 61 mesures).

- Orientation 1 : Vers un approvisionnement économe et rationnel en matériaux ;
- Orientation 2 : Favoriser le recours aux ressources secondaires et matériaux de substitution ;
- Orientation 3 : Respecter les enjeux environnementaux du territoire pour l’implantation et l’exploitation des archives ;
- Orientation 4 : Favoriser une remise en état concertée et adaptée ;
- Orientation 5 : Avoir recours à une offre de transport compétitive et à moindre impact sur l’environnement ;
- Orientation 6 : Mettre en place une gouvernance du Schéma Régional des Carrières de la Région Occitanie, neutre et représentative des différents acteurs.

Le projet de Charte s’articule avec le projet de SRC dont le Syndicat mixte du PNR a suivi l’élaboration dans le cadre de l’Interparcs Occitanie, notamment avec les mesures suivantes :

Le projet de Charte s’articule avec le projet de SRC dont le Syndicat mixte du Parc a suivi l’élaboration, notamment avec les mesures suivantes :

- **2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d’économie circulaire.** Cette mesure a les objectifs suivants :
  - Exceller dans la valorisation et le traitement circulaire des déchets locaux ;
  - Transformer tout déchet qui peut l’être en ressource. Recycler tout déchet qui ne peut être valorisé localement ;
  - Organiser les filières, structurer les projets et valoriser les démarches d’économie circulaire.
- **Mesure 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques.** Au travers des engagements de l’état à :
  - Se mobiliser en faveur des filières locales « pierre » par la mise en œuvre de projets pilotes, par le soutien aux projets d’ouverture temporaire de carrières de proximité dites « micro-carrières », au titre des ICPE pour la restauration du patrimoine dans le respect de la Charte ;
  - Associer le SMPNR dans l’élaboration du Schéma Régional des Carrières et son éventuelle révision.
- **3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique.** La finalité de cette mesure est de privilégier le recours aux ressources locales, de mettre en valeur les savoir-faire locaux et de prévoir d’améliorer le maillage des équipements structurants de gestion des déchets et le développement de l’utilisation des matériaux recyclés ou de réemplois ;
- **3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages.** Par l’encadrement du développement des projets d’exploitation des ressources minérales (mines, carrières...), pour garantir la prise en compte et la préservation des patrimoines naturels et paysagers.

## B.II.3.11. Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d’activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu’à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l’horizon 2050 et réduire l’empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l’échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

La SNBC poursuit 4 objectifs :

- Objectif 1 : Décarboner la production d'énergie ;
- Objectif 2 : Réduire de moitié les consommations d'énergie ;
- Objectif 3 : Réduire les émissions non liées à l'énergie ;
- Objectif 4 : Augmenter les puits de carbone.

La Charte du PNR s'inscrit dans la SNBC, elle prévoit l'augmentation de la production d'EnR sur le territoire (mesure 2.1.2), la baisse des consommations d'énergie et des émissions hors énergie (mesure 2.1.2) et l'augmentation des puits de carbone (mesure 3.5.3).

## B.II.3.12. Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) d'Occitanie

Les S3REnR sont nés de la volonté de faciliter le développement des énergies renouvelables destinées à la production d'électricité, par une approche basée sur l'anticipation, l'adaptation à la dynamique des projets et la mutualisation des coûts.

Le S3REnR Occitanie est en préparation. Le Préfet de Région a notifié à RTE la création de 6 800 MW de nouvelles capacités de raccordement dédiées aux énergies renouvelables sur les dix ans qui viennent. Cette ambition est en cohérence avec la stratégie de développement des énergies renouvelables portée sur son territoire par la Région Occitanie, transcrite dans REPOS (Région à énergie positive) comme dans le projet de SRADDET, ainsi qu'avec les objectifs nationaux retenus par l'État dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

**Le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises ne présente aucune mesure de nature à s'écarter des objectifs du S3REnR.**

## B.II.3.13. Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

Les Programmes pluriannuels de l'énergie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique, ont été créés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. La PPE de métropole continentale exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental, afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique définis aux articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4 du code de l'énergie.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie couvre deux périodes successives de cinq ans. La PPE actuelle couvre la période 2019-2023 et 2024-2028. Elle prévoit les éléments suivants :

- Baisse des consommations finales d'énergie (-7,6% en 2023 et -16,5% en 2028 par rapport à 2012) ;
- Baisse des consommations primaires des énergies fossiles (-20% en 2023 et -35% en 2028 par rapport à 2012) ;
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre issus de la combustion d'énergie (-14% en 2023 et -30% en 2028 par rapport à 2016) ;
- Augmentation de la consommation de chaleur renouvelable (25% en 2023 et entre 40 et 60% en 2028 par rapport à 2017) ;
- Augmentation de la production de gaz renouvelable (4 à 6 fois la production de 2017) ;
- Augmentation des capacités de production d'électricité renouvelables installées (50% en 2023 et 100% en 2028 par rapport à 2017) ;
- Fermeture de 4 à 6 réacteurs nucléaires d'ici 2028 pour atteindre 50 % d'électricité nucléaire dans le mix énergétique ;
- Hausse de 1,3 point de PIB en 2023 par rapport au scénario tendanciel, et de 2,1 points en 2028 ;
- Création d'environ 238 000 emplois en 2023 par rapport au scénario tendanciel et de 440 000 emplois en 2028 ;
- Hausse du pouvoir d'achat des ménages de 1 point en 2023, par rapport au scénario tendanciel et de 2,2 points en 2028.

**Le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises ne présente aucune mesure de nature à s'écarter des objectifs de la PPE. Au contraire le projet de Charte participe à la PPE, notamment via la mesure 2.1.2 – « Devenir un territoire à énergie positive ».**

## B.II.3.14. Charte des Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est une catégorie d'établissement public créée par la loi Maptam du 27 janvier 2014.

Il est constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave.

Les PETR, en partenariat avec des collectivités territoriales et des EPCI, élaborent des projets de territoire pour définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans leurs périmètres, en précisant les missions déléguées aux PETR de développement économique, d'aménagement de l'espace et de transition écologique. Ils peuvent être investis par les EPCI adhérents de la mission de concevoir ou coordonner un ou plusieurs SCoT, au sein de leur périmètre d'intervention. Enfin, ils peuvent coordonner des contrats relatifs à des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires. Le territoire du PNR est concerné par 2 PETR : le PETR de l'Ariège et le PETR du Couserans.

### **PETR de l'Ariège**

Le PETR de l'Ariège, situé à l'Est du territoire, est composé de 237 communes dont 70 communes du territoire.

Le projet de territoire 2021-2027 du PETR s'organise en 7 axes :

- Aménager l'espace public de manière éco-responsable en mettant au cœur les mobilités durables ;
- Préserver notre capital naturel avec une attention particulière pour la ressource en eau ;
- Devenir un territoire à énergie positive ;
- Favoriser de nouvelles solidarités pour une transition plus juste ;
- Coordonner une politique alimentaire locale & durable ;
- Participer à l'émergence d'une économie locale & durable en mettant au cœur la formation ;
- Innover dans nos façons de faire : la coopération au cœur de nos pratiques.

**Ces axes sont en cohérence avec le projet de Charte du PNR et partagent certains objectifs communs** (TEPos, mobilité, urbanisme, biodiversité, eau, alimentation, formation, économie, tourisme, logement, coopération...). La mesure **2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale** a pour objectif d'articuler les actions du PNR avec le PETR.

### **PETR du Couserans**

Le PETR du Couserans, situé à l'Ouest du territoire, est composé de 94 communes et est entièrement situé sur le territoire du Parc.

Le projet de territoire 2016-2026 du PETR s'organise autour de 6 commissions thématiques et 24 orientations :

- Economie, Emploi Formation
  - Se positionner dans les réseaux d'échanges et flux économiques ;
  - Rechercher les synergies, organiser l'accueil à l'échelle du Couserans et mieux communiquer le territoire ;
  - Soutenir l'agriculture et les filières alimentaires de qualité ;
  - Investir les filières en devenir ;
- Tourisme et patrimoine
  - Améliorer le cadre de séjours et renforcer les synergies entre les filières économiques ;

- Renforcer et investir les locomotives touristiques du Couserans ;
- Organiser la Destination Couserans, en structurant et qualifiant l’offre par filières ;
- Promouvoir pour mieux commercialiser l’offre ;
- Développement social
  - Faciliter l’accès aux services pour tous et en tous lieux ;
  - Renforcer les solidarités sociales et économiques sur le Couserans ;
  - Améliorer la communication et la coordination des acteurs ;
- Culture
  - Développer un service majeur à la population ;
  - Poursuivre la qualification des pratiques ;
  - Développer l’économie directe et indirecte de la culture ;
  - créer les conditions d’un emploi durable ;
  - développer les projets et les outils valorisant les pratiques culturelles du territoire ;
- Sport
  - Faire valoir le sport comme vecteur de développement personnel, économique et social notamment pour les jeunes ;
  - Renforcer l’offre sportive et penser le sport à l’échelle du Couserans à partir des clubs ;
- Environnement
  - Préserver et valoriser les espaces et le patrimoine naturel, la biodiversité ;
  - Développer la gestion de la forêt et valoriser ses produits ;
  - Maîtriser et encadrer l’utilisation de la ressource eau et valoriser ses atouts ;
  - Gérer l’espace et les paysages ;
  - Développer et optimiser les énergies renouvelables, s’adapter aux changements climatiques ;
  - Améliorer la gestion des déchets, leur collecte, valoriser leur traitement.

**Ces axes sont en cohérence avec le projet de Charte du PNR et partagent certains objectifs communs** (agriculture, biodiversité, eau, alimentation, formation, économie, tourisme, logement, coopération, culture...). La mesure **2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale** a pour objectif d’articuler les actions du PNR avec le PETR.

### B.II.3.15. Contrat de Plan Etat-Région

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises assure le relai et la coordination du Contrat de Plan État-Région sur son territoire. Ce rôle d’interface garantit la bonne cohérence entre l’animation du Contrat de Plan et les orientations de son projet de Charte.

### B.II.3.16. Plan National Ecophyto II+

Lancé en 2019, le plan national Écophyto II+ entend diminuer l’utilisation des pesticides et réduire les risques que ceux-ci font peser sur la santé humaine, l’environnement et la biodiversité. Il se donne pour objectifs la réduction de 50% de l’usage de produits phytopharmaceutiques d’ici 2025 et la sortie du glyphosate d’ici 2022 au plus tard. Ce plan vise à :

- accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes et accompagner la sortie du glyphosate ;
- promouvoir la reconnaissance et la diffusion des produits de biocontrôle et des préparations naturelles peu préoccupantes ;

- renforcer la prévention de l'exposition de la population aux pesticides ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité ;
- soutenir la recherche et l'innovation ;
- accompagner les agriculteurs dans la transition ;
- mobiliser et responsabiliser tous les acteurs, de l'agriculture à la grande distribution.

Le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises s'inscrit pleinement dans ce plan national, à travers l'intégration des enjeux de santé environnementale et d'amélioration de la qualité de l'eau, en prônant le 0 pesticide dans les espaces publics et le domaine privé (**mesures 1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé et 3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion**), et d'accompagnement de l'agriculture vers la transition (**mesure 3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité**).

### B.II.3.17. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) protège juridiquement les itinéraires qui empruntent des chemins ruraux en imposant la conservation ou le rétablissement de leur continuité. Il favorise la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée. À travers son PDIPR, le Département de l'Ariège gère également une base de données à l'attention des porteurs de projets d'itinérance.

Ce plan est identifié par la Charte comme moyen d'action pour le développement touristique (**2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques**) et pour favoriser la gestion exemplaire des chemins de randonnée, au sein des espaces à enjeu de biodiversité, et concilier les usages (**3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité**).

### B.II.3.18. Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de l'Ariège a été élaboré en janvier 2013 par le Conseil général de l'Ariège.

Après un diagnostic de la couverture en haut et très haut débits pour les entreprises, services publics et particuliers, il décrit les actions engagées et à engager sur le département pour favoriser le déploiement du haut et du très haut débits, en concertation avec les opérateurs privés.

Le SDTAN Ariège se décline en 4 actions :

- Action 1 : Préparer l'aménagement numérique de l'Ariège ;
- Action 2 : Veiller au respect des engagements de déploiement des opérateurs privés ;
- Action 3 : Déployer un réseau d'initiative publique FTTH sur le territoire de l'Ariège d'ici 2030 ;
- Action 4 : Déployer un scénario d'attente avant l'arrivée du FTTH.

La Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises œuvre dans le sens de la SDTAN à travers ses mesures **1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants ; 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets et 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques**.

### B.II.3.19. Plan Régional Santé Environnement (PRSE)

Prévu par le code de la santé publique, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) vise à la prévention des risques pour la santé liés à l'environnement. Adopté pour une durée de cinq ans, le PRSE Occitanie, fruit d'ateliers de travail, se fonde sur quatre enjeux relatifs aux pathologies en lien avec l'environnement, à la connaissance des expositions, à la recherche en santé

environnement, aux actions territoriales et à la sensibilisation. Le PRSE Occitanie 2017-2021 se structure autour de quatre axes :

- Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens ;
- Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé ;
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs ;
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos.

Le PRSE est actuellement en cours de révision. On trouve sur le territoire du PNRPA deux Contrats locaux de santé (CLS) : le CLS Pyrénées Couserans sur la période 2015-2020 et le CLS de préfiguration Pays de Tarascon lancé en 2019.

Les thématiques par ces plans et contrats liés à la santé se retrouvent dans les mesures **1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets** et **1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé**. **La santé environnementale est une thématique transversale de la Charte du PNRPA et est abordée de manière sous-jacente à tous les sujets en plus de la fiche mesure dédiée (1.3.2).**

# C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION



Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres, une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire de la Charte, les perspectives de son évolution probable si la révision de la Charte n'est pas mise en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera la Charte et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Plan. Lorsque l'échelle de la Charte le permet, les zonages environnementaux existants sont identifiés.

## C.I. METHODE

L'état initial de l'environnement et ses perspectives d'évolution<sup>2</sup> a pour objectif de mettre en avant :

- **Les principaux enjeux environnementaux** auxquels le territoire est soumis ;
- **Les tendances d'évolution de l'environnement dit scénario tendanciel** sans révision de la Charte.

L'état initial commence par présenter l'aire d'étude, son contexte administratif, physique et socio-économique. Il porte ensuite sur les thématiques suivantes, elles-mêmes déclinées en sous-thématiques :

- **Environnement physique ;**
- **Environnement naturel et biodiversité ;**
- **Risques naturels et technologiques ;**
- **Patrimoine culturel et paysager ;**
- **Environnement humain, cadre de vie et santé humaine ;**
- **Energie et climat.**

Pour chaque thématique environnementale retenue, plusieurs paragraphes ont été développés :

- **Les principaux constats** exposant la synthèse des caractéristiques environnementales liées à la thématique traitée au regard des connaissances actuelles ;
- **Les dynamiques et évolutions** prévues sur la thématique permettant de mettre en perspective le scénario tendanciel pressenti dans les prochaines années. Ce point s'appuie sur des éléments étudiés ou des projections à dire d'experts donc essentiellement qualitatives mais reprenant des conclusions ou postulats ciblés dans des documents de prospectives de références comme le SRCE, le SDAGE, etc. ;
- **Les atouts et les sensibilités** sous forme de matrice constituant une synthèse de l'état initial, ainsi que **les opportunités et les menaces** constituant une synthèse des tendances évolutives ;
- **Les enjeux** de la thématique traitée.

## C.II. AIRE D'ETUDE

### ➤ *Planche n°01 : Périmètre d'étude du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises*

Le périmètre d'étude du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises dont la Charte est en cours de révision est intégralement inclus dans le département de l'Ariège (Région Occitanie), dont il constitue la partie occidentale.

Il est composé de 164 communes regroupées en 5 intercommunalités totalement ou partiellement incluses dans le périmètre d'étude : la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, la Communauté de Communes Arize-Lèze, la Communauté de Communes Haute Ariège, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes.

Les communes de Saint-Girons, au cœur du territoire, Foix et Tarascon-sur-Ariège sont les seules communes urbaines du territoire avec plus de 2 000 habitants.

<sup>2</sup> L'évaluation s'est appuyée sur différentes sources bibliographiques dont la liste figure au paragraphe H.IV ; la rédaction de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution s'est appuyée sur un important travail d'analyse documentaire.





# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Périmètre d'étude du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises



- LEGENDE
- ▬ Limite internationale
  - ▬ Limite départementale
  - ▬ Périmètre d'étude
  - ▬ Limite communale
  - Ville porte
  - Ville principale



0 2 750 5 500 m

## C.III. PRESENTATION GENERALE DE L'AIRE D'ETUDE

### C.III.1. Contexte administratif

Sources : *Diagnostic territorial - chapitre : « La situation géographique », document de travail du 17 mars 2022*

*Diagnostic territorial - chapitre : « Introduction », document de travail du 9 septembre 2021*

#### ➤ *Planche n°02 : Présentation du périmètre d'étude – Contexte administratif*

Les Pyrénées Ariégeoises sont situées à la frontière de l'Andorre et de l'Espagne, au Sud de Toulouse et de la région Occitanie et à l'Ouest du département de l'Ariège.

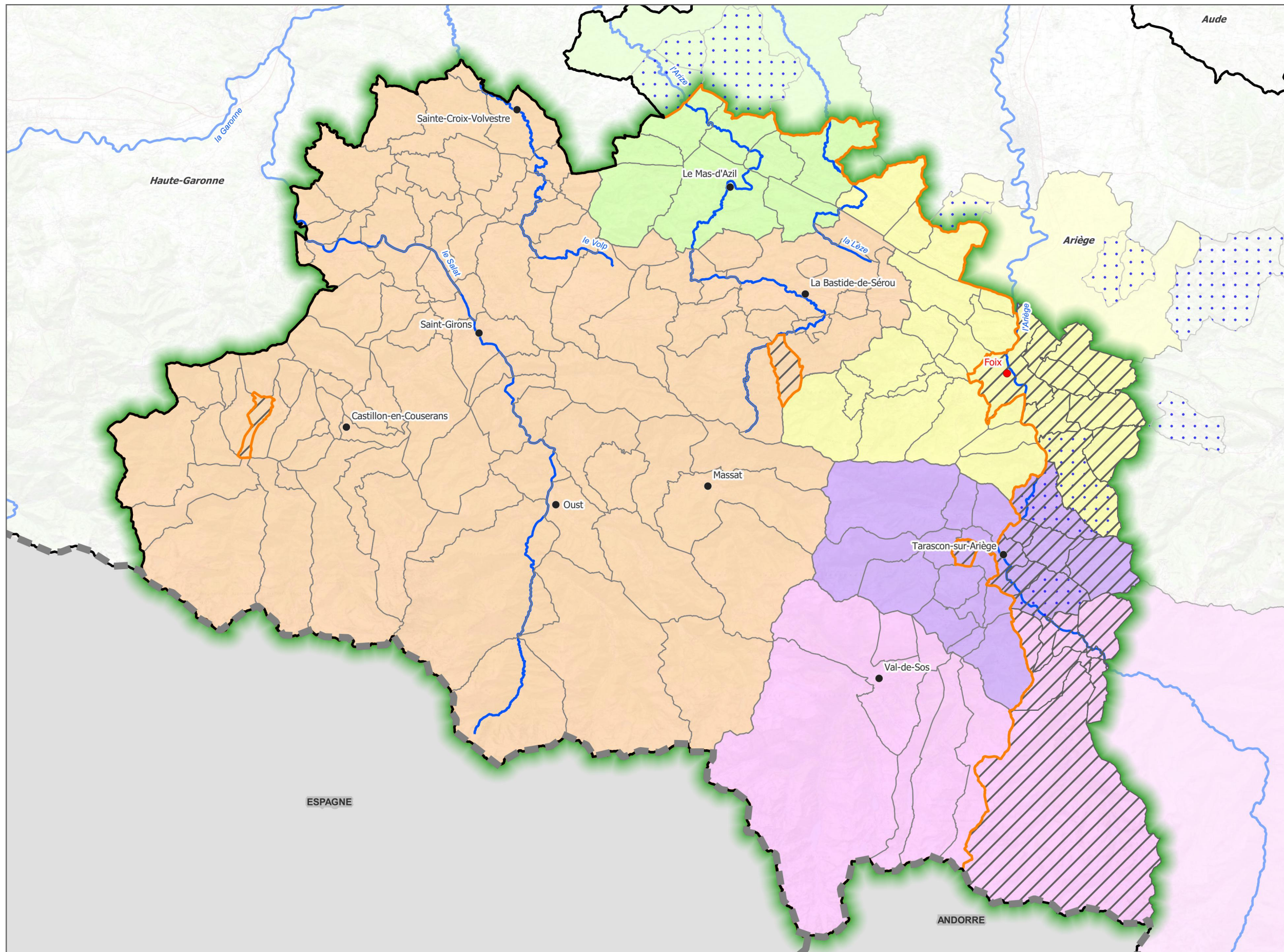
#### **Le territoire actuel du PNRPA**

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) a été créé en 2009. Il est l'un des 8 PNR de la Région Occitanie. Son Syndicat mixte (SMPNRPA) est actuellement composé de 138 communes et de 5 intercommunalités (Communauté de Communes Couserans Pyrénées, Communauté de Communes Arize-Lèze, Communauté de Communes Haute Ariège, Communauté de Communes du Pays de Tarascon et Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes), du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège ainsi qu'une ville porte (Foix) et 11 communes associées (communes non incluses dans le PNR mais adhérentes de ce dernier).

#### **Le futur territoire du PNRPA**

Le territoire futur du PNRPA intègre 164 communes du département de l'Ariège et couvre une surface de 282 000 ha : ce périmètre inclut 26 nouvelles communes sur la frange Est du territoire. Ce nouveau territoire concerne totalement ou partiellement 5 intercommunalités : la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, la Communauté de Communes Arize-Lèze, la Communauté de Communes Haute Ariège, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes.

En juin 2021, le PNR comptait 11 communes associées dont quatre situées dans le périmètre d'extension ainsi que la ville porte de Foix, elle aussi intégrée dans le périmètre d'extension.



- LEGENDE**
- Limite internationale
  - Limite départementale
  - Périmètre d'étude
  - Réseau hydrographique principal
  - Ville porte
  - Ville principale
  - Périmètre du PNR PA
  - Commune incluse dans le périmètre actuel du PNR PA
  - Communes concernées par l'extension du périmètre
  - Commune associée
  - EPCI-FP**
  - CA Pays Foix-Varilhes
  - CC Arize Lèze
  - CC Couserans-Pyrénées
  - CC de la Haute Ariège
  - CC du Pays de Tarascon



## C.III.2. Contexte physique

### C.III.2.1. Climat

Source : *Diagnostic territorial - chapitre : « La situation géographique », document de travail du 17 mars 2021*

#### Climat

La situation de l'Ariège, entre la Garonne, la vallée de l'Aude, la plaine toulousaine et la frontière espagnole, est à l'origine de sa particularité climatique. Plusieurs types de climats se retrouvent sur le périmètre d'étude du PNRPA avec, du Sud vers le Nord :

- **Le climat montagnard** : plus froid et plus enneigé, présent surtout dans les zones d'altitude. Il est caractérisé par une température qui décroît rapidement en fonction de l'altitude, une couverture nuageuse minimale en hiver et maximale en été. Les vents et les précipitations varient notablement selon le lieu ;
- **Le climat atlantique** : sur les expositions au Nord et les vallées ouvertes vers l'Ouest (bassin du Salat, massif de l'Arize). Il est doux et humide, sans grands écarts de températures ni fortes gelées ;
- **Le climat méditerranéen**, beaucoup moins présent que les deux autres : dans les vallées abritées, principalement à l'Est du territoire. L'été y est plus chaud et plus sec.

La latitude (43°N) relativement basse fait que le climat est plus frais que froid sur le territoire. L'orientation Ouest-est de la chaîne pyrénéenne, à peine en biseau par rapport aux vents dominants (à dominante Nord-ouest), lui fait accrocher la plupart des perturbations qui passent, d'où une pluviosité assez abondante (notamment au printemps). Au contraire, les flux venant d'Espagne entraînent, par effet de foehn, une hausse des températures accompagnées d'un ciel clair.

Le climat peut être caractérisé par un ensemble de « normales », principalement température et précipitation, qui représentent donc une moyenne sur une période de 30 ans. Selon les données de Météo France, les normales pour le territoire du PNRPA sur la période de référence 1981-2010 sont :

- Une température moyenne annuelle entre 6 et 12°C ;
- Des précipitations moyennes annuelles oscillant entre 1 000 mm (piémont) et 1 800 mm (en haute montagne) ;
- Une moyenne de 130 j/an (piémont) à 170 j/an (haute montagne les plus septentrionales) de jours de pluie (précipitations supérieure ou égale à 1 mm).

Sur le territoire, la ville de Saint-Girons dispose d'une station météorologique ; les normales annuelles suivantes y ont été relevées, pour la période de référence de 1981-2010.

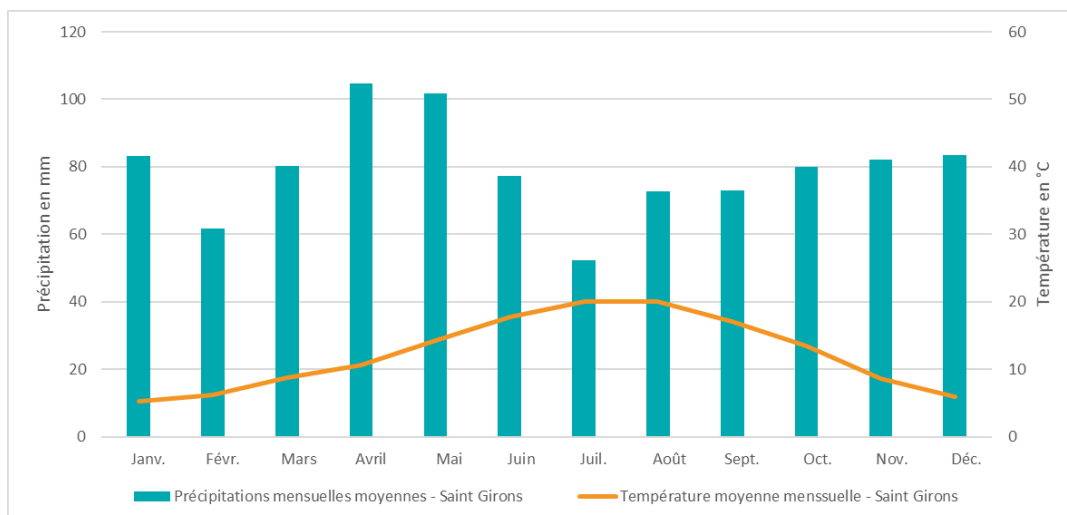


Illustration 1 : Diagramme ombrothermique à la station de Saint-Girons entre 1981 et 2010 (Source : météo France)

## Enneigement

Les Pyrénées Ariégeoises disposent de **4 sites météo mesurant l'enneigement** : Seintein-Eylie Haut et aux stations de Guzet (1 100-2 100 m alt.), de l'Etang de l'Hers (1 250-1 600 m alt.) et de Goulier (1 500-1 850 m alt.). En moyenne, pour le Couserans, à 1 800 m d'altitude, l'enneigement moyenne pour la période de référence de 1976 à 2005 est de 76 cm d'épaisseur de neige au sol, et le nombre de jours avec une épaisseur de neige supérieure à 50 cm est de 110 jours par an.

La hausse des températures et du nombre de journées chaudes provoque une baisse de l'enneigement en montagne. Ces changements conduisent les stations de ski à proposer de nouvelles options pour les touristes. En février 2020, en pleine saison hivernale à Guzet, seules quelques pistes étaient ouvertes. Les stations de ski doivent faire à cette baisse d'enneigement et proposent d'autres options (thermalisme, randonnées).

## C.III.2.2. Topographie

Source : *Diagnostic territorial - chapitre : « La situation géographique », document de travail du 17 mars 2021*

### ➤ Planche n°03 : Topographie

Le territoire d'étude offre une grande hétérogénéité de paysages liée à la diversité des altitudes, ce qui en fait sa richesse. Les grandes chaînes de montagne découpent le territoire en plusieurs unités qui s'individualisent clairement :

- Trois unités dites horizontales : la montagne, les « avants-monts » et les « coteaux » :
  - En montagne, les altitudes varient de 500 à 3 143 m, le point culminant étant le Pic d'Estats ;
  - Sur les avants-monts, le long de la route D 117 où l'altitude ne dépasse pas 800 m (ex : Roc de Caralp, 739 m) ;
  - Les coteaux et crêts calcaires (Pré-Pyrénées) se caractérisent par une faible altitude (entre 200 et 500 m) ;
- Deux unités dites verticales, orientées Nord-sud : le bassin du Salat et la vallée de l'Ariège. Une des particularités du bassin du Salat, en sus de son orientation Nord-sud, est d'être constituée par des vallées « horizontales » (vallée d'Ustou, vallée de la Bellongue par exemple).

Le relief présente un **gradient altitudinal variant de 200 m à plus de 3 000 m** avec un espace qui gagne en altitude du Nord au Sud. **70% de la surface** présente une **pente supérieure à 30%** ce qui limite les activités humaines.

**Les glaciations quaternaires ont très nettement façonné les paysages du territoire. Les hautes vallées présentent ainsi une grande variété de formes glaciaires** : des cirques glaciaires suspendus en terrasses, de nombreux lacs d'altitude, des dépôts morainiques déposés dans des lacs, des blocs cristallins erratiques abandonnés dans les versants marquant différentes pulsions et stades des glaciers. Ce sont également ces glaciations qui sont à l'origine du profil évasé à la vallée de l'Ariège jusqu'à l'aval de Foix.

Comme l'ensemble des territoires de montagne, le territoire est marqué par deux caractéristiques liées au climat et à l'altitude : l'étagement de la végétation et l'ensoleillement.

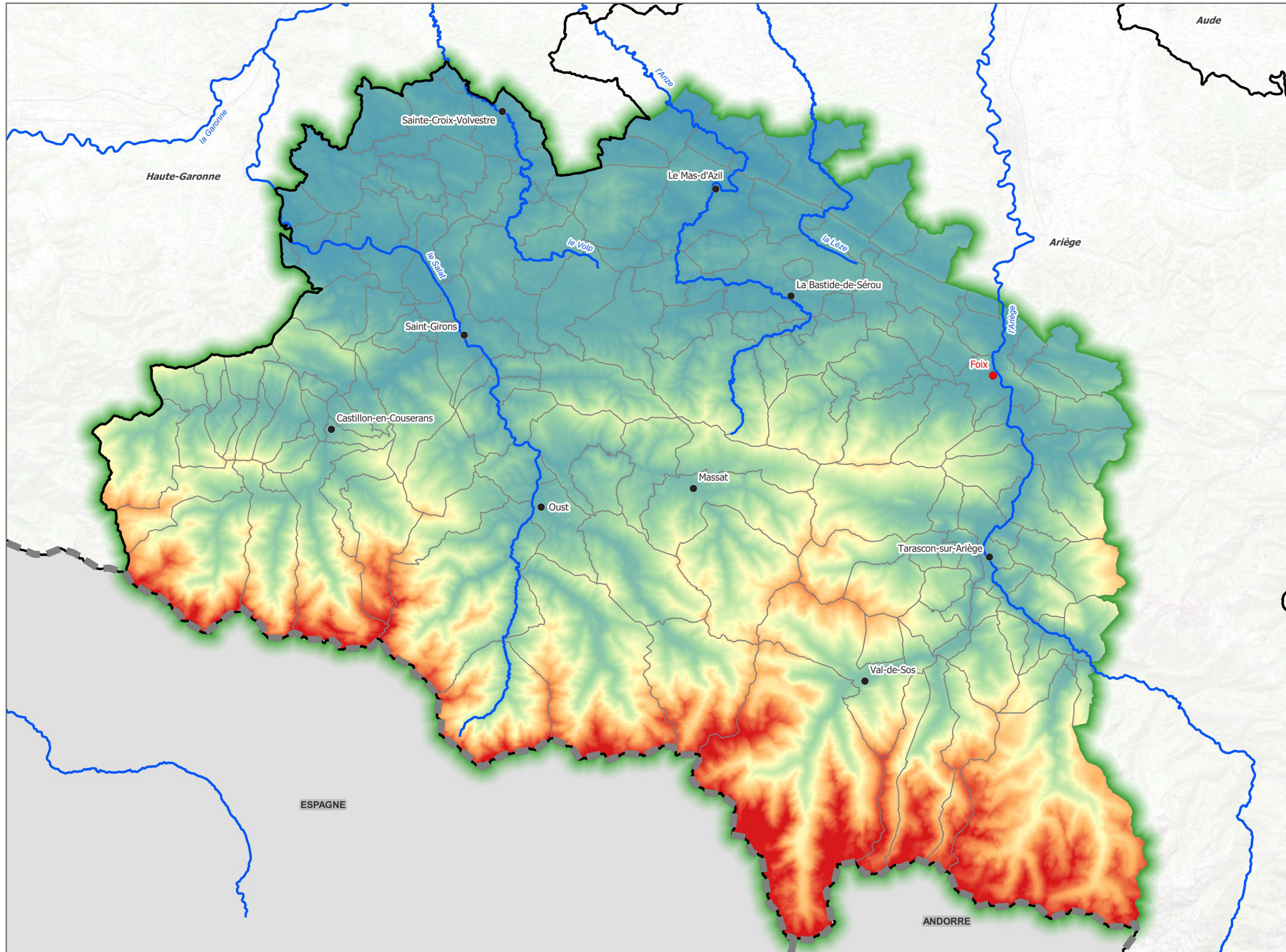
Ce caractère montagnard et cloisonné maintient le territoire à l'écart des grands réseaux de communication et des grandes aires urbanisées, ce qui constitue un handicap naturel. Cependant, ce cloisonnement a permis au territoire de préserver son environnement et de conserver son authenticité, ressource valorisable pour la promotion des produits locaux et l'économie touristique. A l'Est, la vallée de l'Ariège est désenclavée (RN20).



# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Topographie



**LEGENDE**

- Limite internationale
- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Ville porte
- Ville principale
- Réseau hydrographique principal

**Altitude (m)**

- < 1000
- 1000 - 1500
- 1500 - 2000
- 2000 - 2500
- > 2500

0 2 750 5 500 m

## C.III.2.3. Géologie

Source : *Diagnostic territorial - chapitre : « Le sol et le sous-sol », document de travail du 7 octobre 2021*

### ➤ *Planche n°04 : Contexte géologique – Lithologie*

Les Pyrénées sont issues de la compression de la plaque tectonique européenne par la plaque ibérique. Elles se sont formées suite à la rotation de la plaque ibérique, ayant provoqué l'apparition d'un sillon marin Est-ouest à l'emplacement actuel de la chaîne, suivie d'un mouvement inverse, provoquant un serrage contre la plaque européenne et la fermeture du sillon.

La géologie du territoire est découpée parmi les 3 zones suivantes (gradient Sud - Nord) :

- **La Haute Chaîne Primaire (ou « zone axiale »)** : est limitée au Nord par la faille Nord-Pyrénéenne, elle est essentiellement constituée de schistes (Mont Rouch), plus rarement de calcschistes (Mont Valier), ou de roches métamorphiques de type micaschistes ou gneiss comme dans le Vicdessos ;
- **La zone Nord-Pyrénéenne** : est située entre la faille Nord-Pyrénéenne et le « Front Nord-Pyrénéen ». Elle est formée d'une « couverture » Secondaire et Tertiaire, composée principalement de marnes et de calcaires et abrite un réseau karstique important et marquant le paysage ;
- **La zone Sous-Pyrénéenne** : se trouve au Nord du « Front Nord-Pyrénéen ». Elle se caractérise par des rides de terrains sédimentaires récents de basse altitude et est traversée par des Cuestas.

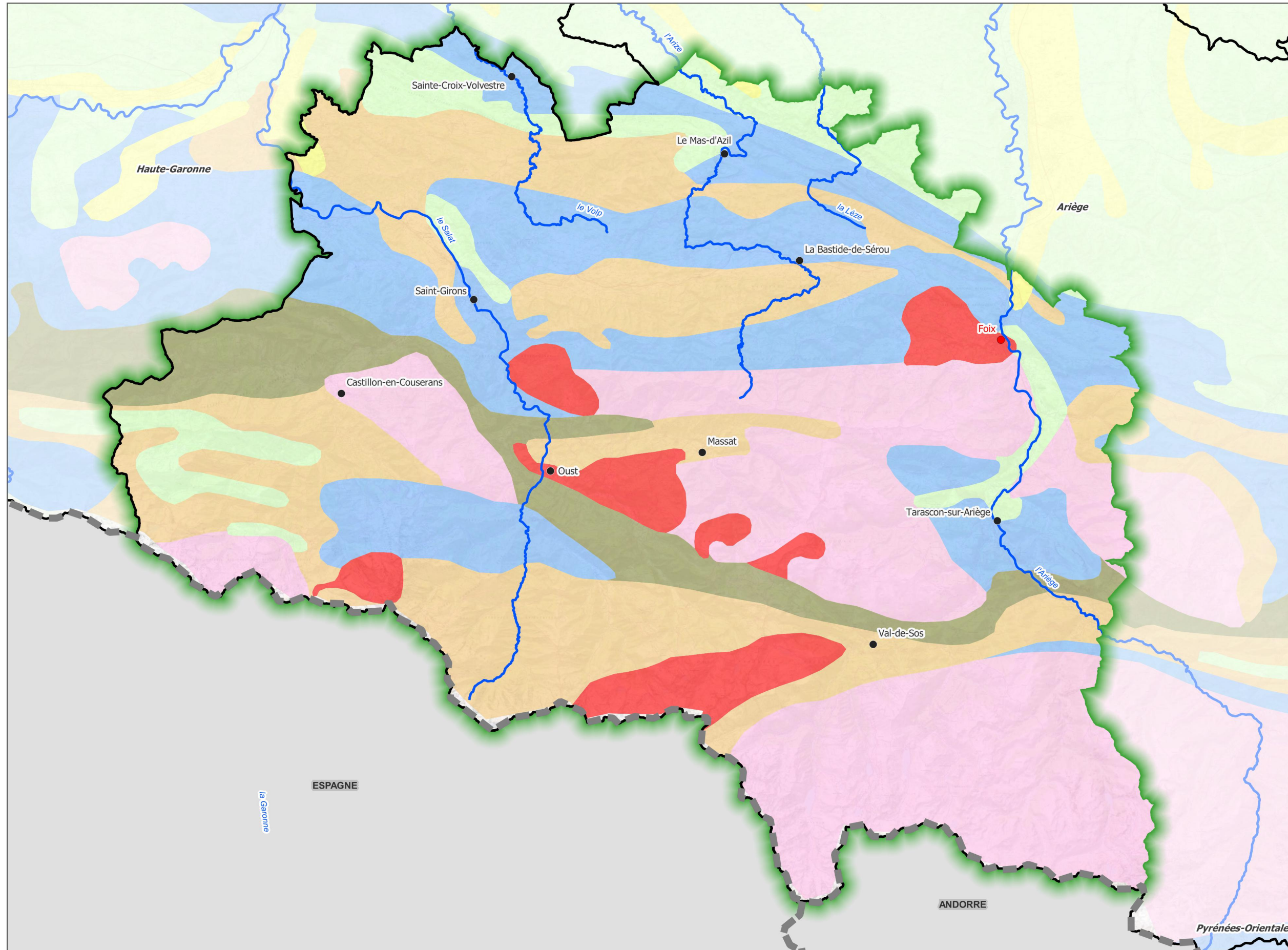
La faille Nord-Pyrénéenne, qui fait la séparation entre la Haute Chaîne Primaire et la zone Nord-Pyrénéenne, est jalonnée par des affleurements de Lherzolite (roche du manteau). Il est généralement admis que cette faille sépare la plaque ibérique de la plaque européenne.



# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Contexte géologique - Lithologie



**LEGENDE**

- ▬ Limite internationale
- ▬ Limite départementale
- ▭ Périimètre d'étude
- Ville porte
- Ville principale
- Réseau hydrographique principal

**Lithologie**

- Argiles
- Calcaire, marnes, gypse
- Grès
- Sables
- Granites
- Gneiss
- Schistes et grès



0 2 750 5 500 m



## C.III.2.4. Hydrogéologie et hydrologie

Sources : *Diagnostic territorial - chapitre : « La ressource en eau », document de travail du 23 septembre 2021*

BD LISA V2, BRGM

- *Planche n°05 : Contexte hydrogéologique – Masses d'eau souterraine affleurantes*
- *Planche n°06 : Contexte hydrographique – Masses d'eau superficielle*

Les Pyrénées Ariégeoises sont situées en « tête de bassin ». Elles se caractérisent par un **réseau hydrographique uniformément réparti** (hormis sur la partie Nord-ouest) et par l'Ariège et le Salat, deux vallées principales orientées Sud-nord, avec de nombreuses vallées orientées Est-ouest ou inversement.

Sur le territoire, l'eau est présente sous toutes ses formes : des névés aux rivières, superficielles et souterraines, en passant par les lacs d'altitude, les étangs, les mares, les tourbières... Le réseau hydrographique est extrêmement dense sur le territoire sur terre et sous terre.

Les principaux cours d'eau sont le Salat, le Volp, l'Ariège, l'Arize et la Lèze ; hormis ce dernier qui est un affluent de l'Ariège ces cours d'eau sont des affluents de la Garonne. On trouve également de **nombreux lacs dont près de 200 lacs d'altitude**, le singulier glacier d'Arcouzan et de **nombreuses zones humides** (environ 4 000 zones inventoriées pour une surface de 4 000 ha).

Pour différentes raisons, **une part importante des cours d'eau ne présente pas un écoulement permanent**. Cette caractéristique s'explique par le contexte naturel en zone de montagne : beaucoup de cours d'eau et torrents sont alimentés par des sources pouvant être intermittentes.

Concernant les eaux souterraines, elles concernent des alluvions, des karsts et certains aquifères. D'après la Bd Lisa V2, on compte 88 entités hydrogéologiques sur le territoire du PNRPA. L'analyse surfacique des entités hydrogéologiques sur l'emprise du territoire d'étude met en lumière les caractéristiques suivantes :

- La majorité des entités sont des aquifères perméables (55% de la surface des entités), les entités restantes sont principalement des unités semi-perméables (39% de la surface des entités) ;
- Elles sont principalement issues de formations géologiques intensément plissées (96% de la surface des entités) ;
- Les entités sont essentiellement libres (91% de la surface des entités) ;
- La majorité des entités sont fissurées (55% de la surface des entités), les entités restantes sont karstiques avec des fissures (26 % de la surface des unités) ou poreuses (12 % de la surface des unités).



# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Contexte hydrogéologique - Masses d'eau souterraine affleurantes

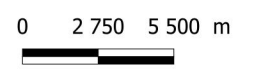


**LEGENDE**

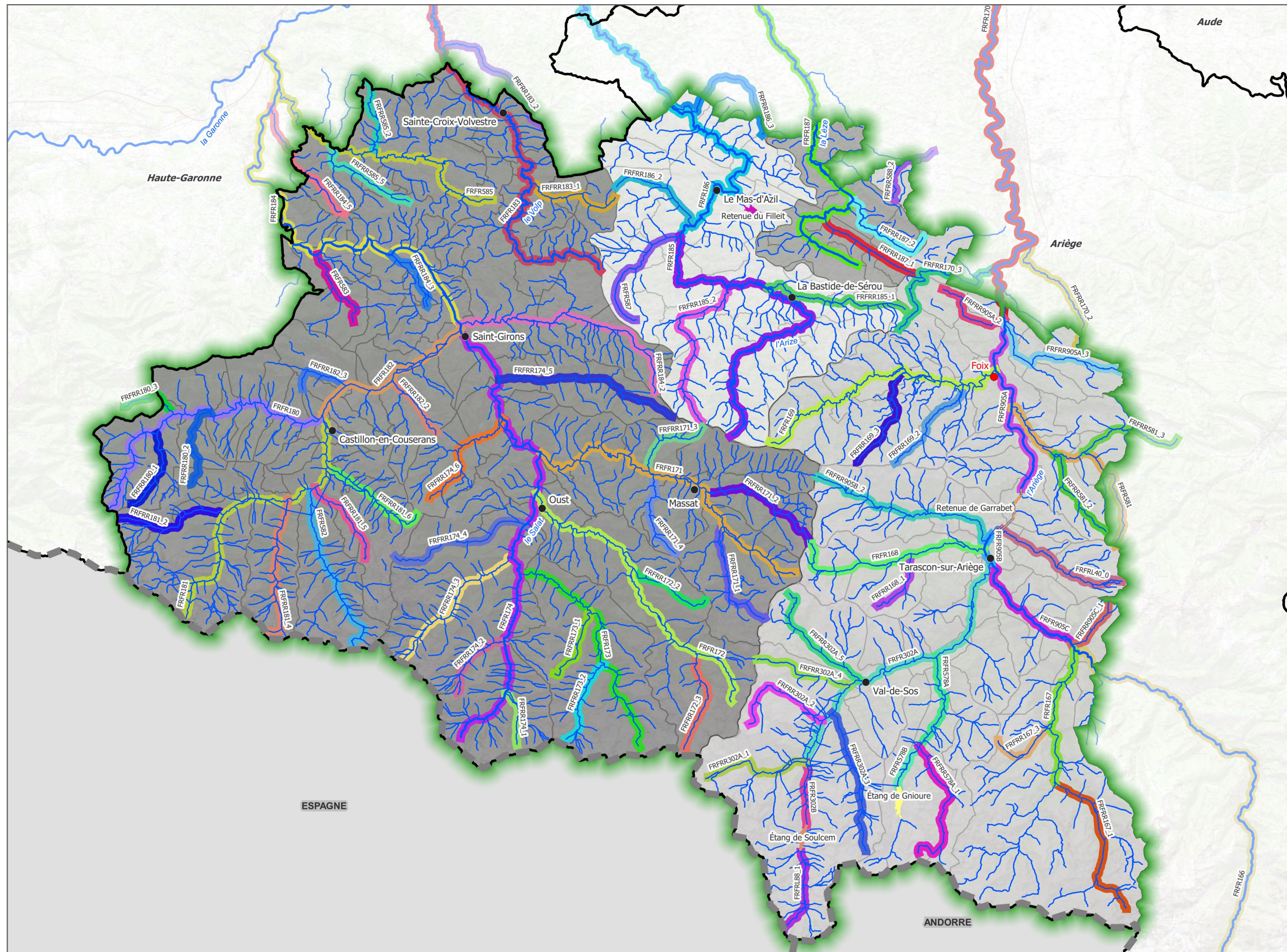
- ▬ Limite internationale
- ▬ Limite départementale
- ▬ Périmètre d'étude
- ▬ Limite communale
- Ville porte
- Ville principale
- ▬ Réseau hydrographique principal

**Masse d'eau souterraine affleurante**

- FRFG019 Alluvions de l'Ariège et de l'Hers Vif
- FRFG043A Molasses du bassin de la Garonne - Terrefort de l'Ariège
- FRFG043B Molasses du bassin de la Garonne - Sud Toulousain
- FRFG048 Terrains plissés du bassin versant de l'Ariège
- FRFG049A Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Est
- FRFG049B Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Ouest
- FRFG086 Alluvions de la Garonne amont, de la Neste et du Salat



Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises  
 Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises  
**Contexte hydrographique - Masses d'eau superficielle**



**LEGENDE**

- Limite internationale
- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Ville porte
- Ville principale
- Réseau hydrographique
- Masse d'eau rivière
- Masse d'eau lac

**Bassin versant**

- Arize
- L'Ariège
- La Lèze
- Salat - Volp

## C.III.3. Contexte socio-économique

### C.III.3.1. Population

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « Les ressources humaines », document de travail du 15 mars 2022

#### ■ Démographie

En 2017, le territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises comptait **64 038 habitants**, soit 42% de la population du département de l'Ariège. La **densité moyenne de population** sur le territoire du PNRPA est **faible** : 22,7 habitants par km<sup>2</sup> en 2017.

La **population du territoire est en légère baisse** entre 2012 et 2017 (-0,13%). Cela est dû à un **solde naturel négatif** (-0,49%), compensé en partie par un **solde migratoire positif**. Ces tendances sont différentes de celles observées à l'échelle départementale ou régionale où la population est en augmentation.

Une des caractéristiques de la population des Pyrénées Ariégeoises est l'âge des habitants. **La part des plus de 65 ans ne cesse d'augmenter** ; en 2017, les plus de 65 ans représentaient 27,4% de la population ; sur certaines communes, cette tranche peut représenter plus de 50 % de la population communale. A contrario, la **part des moins de 20 ans est faible** : 19,4% sur le périmètre d'étude (20,9% au niveau départemental) et est inégalement répartie sur le territoire.

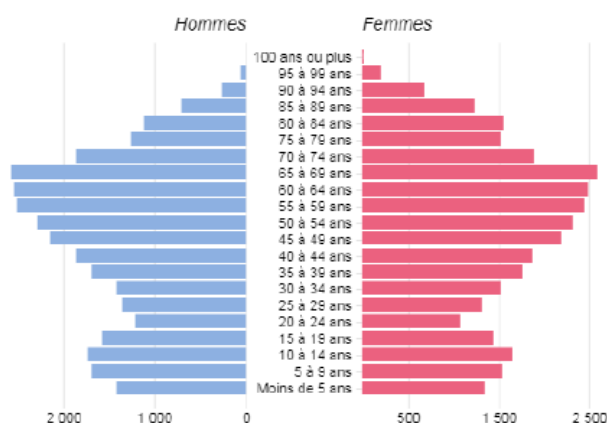


Illustration 2 : Pyramide des âges, périmètre d'étude (Source : diagnostic territorial, 2022)

Selon les projections départementales et régionales 2013-2050, la population projetée de l'Ariège en 2050 est estimée à 172 000 habitants, l'augmentation est principalement liée au solde migratoire. En supposant que la part de la population des Pyrénées Ariégeoises dans le département reste constante (42%), **la population en 2050 sur le territoire du PNRPA peut être estimée à 72 200 habitants, soit une augmentation de la population de 12%**.

#### ■ Les ménages

Le territoire d'étude comptait **31 119 ménages** en 2017 (en augmentation depuis 2007) ; la **taille moyenne d'un ménage est de 2 personnes**. Deux évolutions importantes ont été constatées depuis 2007, **l'augmentation du nombre de familles monoparentales** (+34%) et du **nombre de ménages d'une personne** (+21%). Ces derniers sont d'ailleurs majoritaires dans la composition des ménages du périmètre d'étude (41%).

L'isolement familial, la faible part des revenus, les taux de chômage et de pauvreté sont élevés sur le territoire et révèlent une grande fragilité de certaines populations. **La moitié des habitants possède un niveau de vie inférieur à 18 979 euros et le taux de chômage est de 15,6%**.

**Les emplois sont essentiellement salariés** (78%) et les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les employés (30%), les professions intermédiaires (25 %) et les ouvriers (16,5%).

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la population sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la population (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solde migratoire positif</li> <li>• Attractivité du territoire pour les familles avec enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population vieillissante → Croissance négative</li> <li>• Taux de pauvreté élevé et revenu médian faible</li> <li>• Taux de chômage élevé chez les jeunes</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 15 : Evolution probable de la population en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des dispositifs de dynamisation ou revitalisation des bourgs centres engagés dans certaines communes</li> <li>• Installation de porteurs de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de la présence physique des services</li> <li>• Accentuation du vieillissement de la population et désolidarisation des plus jeunes</li> </ul>

### Enjeux liés à la démographie et aux ménages

- **Accueil des nouvelles populations** et création de liens entre les populations ;
- **Dynamisation et revitalisation des centres bourgs** (lutte contre la vacance, mixité sociale, services de proximité) ;
- **Maintien des services de proximité** ;
- **Attractivité du territoire**, formation et mobilité pour la jeunesse ;
- **Besoins croissants en matière d'accompagnement des personnes âgées** (offre de service et condition de maintien à domicile).

Le territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises compte 64 038 habitants et représente 42% de la population du département de l'Ariège. La population se caractérise par une forte proportion de personnes âgées de plus de 65 et une faible part de moins de 20 ans. La population était jusqu'alors en diminution. Avec l'augmentation de l'attractivité du territoire et suite à la crise liée au coronavirus, la population devrait augmenter de 12% d'ici à 2050.

Pour ce qui est des ménages, ils sont essentiellement composés de personnes seules et on observe une augmentation des familles monoparentales. Le niveau de vie des ménages est faible et le taux de chômage est important sur le territoire. Les emplois sont essentiellement salariés.

## C.III.3.2. Logement

Sources : Diagnostic territorial - chapitre : « Les ressources humaines », document de travail du 15 mars 2022

Diagnostic territorial - chapitre : « L'espace », document de travail du 4 mars 2022

On comptait sur le territoire, en 2017, **53 000 logements** (en augmentation) ; **les résidences principales ne représentent que 59%** des logements recensés. Près **d'un tiers des logements sont des résidences secondaires** (32%) ce qui est supérieur au taux départemental (24,8%) et 9% des logements sont vacants. Au total, **41% des logements ne participent pas à la vie du territoire.**

Ce phénomène s'explique à la fois par :

- La **dépopulation ayant entraîné un abandon et une baisse de la qualité de l'habitat** ;
- Des **centres-bourg peu attractifs** ;

- Une **offre éloignée des centres d'emplois et de service** ;
- Une **offre, parfois en décalage avec les besoins des demandeurs**. La demande est fortement axée sur les T1 et T2, puis T3, typologies en nombre insuffisant dans l'offre de logements disponible ;
- Une **problématique de transports en commun** ;
- La **prédominance d'une activité touristique dans les communes de montagne** ;
- L'hésitation de certains propriétaires à louer leur logement à l'année alors qu'il peut être **tout autant rentable de ne les louer que ponctuellement en période de vacances**.

En moyenne (entre 2016 et 2018), **153 logements neufs sont construits chaque année** sur le territoire d'étude. Les  $\frac{3}{4}$  sont à vocation **d'hébergement individuel**. On observe également une **faible réhabilitation des logements existants** et des problématiques de consommation foncière.

**Le parc de logements actuellement disponibles sur le marché est extrêmement faible** ce qui n'est pas sans conséquences pour l'accueil de nouveaux actifs. Le **parc de logements sociaux est également faible** et la part des locataires HLM dans les résidences principales est seulement de 4%, bien inférieure aux moyennes nationales et régionales.

Le parc de logements est concerné par la problématique énergétique. **75% des logements sont énergivores** dans le périmètre d'étude, dont **17% sont très énergivores** (classement F ou G). Cela s'explique par la présence de nombreux logements construits avant 1970 (60,5%, INSEE 2018).

Les atouts et les faiblesses du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le logement sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le logement (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'outils d'aménagement foncier (Associations Foncières Pastorales...)</li> <li>• Existence de document de planification intercommunale et des projets de PLUi-PLUiH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-exploitation du bâti existant</li> <li>• Taux de vacance élevé</li> <li>• Absence de document d'urbanisme sur de nombreuses communes</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 17 : Evolution probable du logement en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité de biens vacants et sans maître</li> <li>• Bâti existant vacant à mobiliser</li> <li>• Biens vacants et sans maître potentiellement mobilisables sur de nombreuses communes.</li> <li>• Des dispositifs de dynamisation ou revitalisation des bourgs centres engagés dans certaines communes</li> <li>• Programme d'Intérêt Général et OPAH dans CC Couserans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pressions pour l'artificialisation des sols pour différents usages (Habitat, EnR...)</li> <li>• Augmentation potentielle de la population et du nombre de ménages avec une nette préférence pour la maison individuelle avec jardin</li> </ul>

### Enjeux liés au logement

- **Dynamisation et revitalisation des centres bourgs** (lutte contre la vacance, mixité sociale, services de proximité) ;
- **Réhabilitation énergétique du parc de logements anciens et adaptation de logements pour personnes âgées, habitants et nouvelles populations.**

**Le logement sur le territoire se caractérise par une part non négligeable de logements ne participant pas à la vie du territoire, une faible réhabilitation des logements déjà existants et des logements énergivores avec plus de la moitié des logements construits avant 1970.**

## C.III.3.3. Occupation des sols et documents d’urbanisme

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « L’espace », document de travail du 4 mars 2022

- Planche n°07 : Occupation des sols
- Planche n°08 : Documents d’urbanisme en vigueur et en projet

### Occupation des sols et artificialisation

Le territoire d’étude est **principalement couvert par des milieux forestiers et semi-naturels (77%)** avec une **faible artificialisation (1,4%)**.

Les **milieux ouverts et semi-ouverts occupent les espaces sommitaux des montagnes** (estive – pelouses) et les zones plus planes du piémont au Nord et certaines vallées moins encaissées.

Les **territoires agricoles occupent 21%** du territoire, concentrés essentiellement au Nord du territoire où le relief est plus doux. **Seul 4 % du territoire du PNRPA sont des terres labourables.**

A l’échelle d’analyse de Corine Land Cover, quasiment **aucun changement de plus de 5 ha** n’a été constaté sur la **période 2012-2018**.

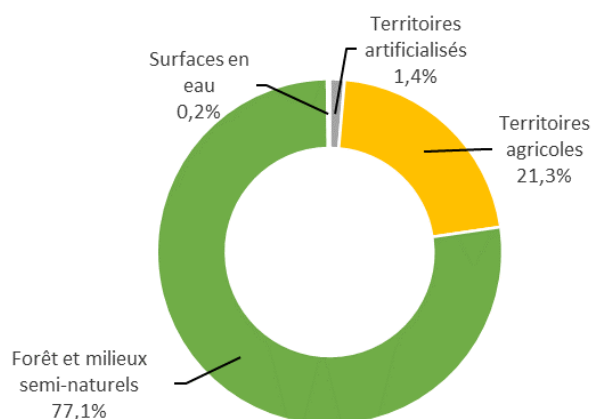


Illustration 3 : Occupation du sol des Pyrénées Ariégeoises en 2020 (Source : diagnostic territorial, 2022, mis en forme)

Type d'occupation du sol Périmètre d'étude	2006		2012		2018		Taux d'évolution 2006-2018	
	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%
Territoires artificialisés	2906	1	3926	1,4	3926	1,4	1019,7	35
Territoires agricoles	60966	21,5	60315	21,3	60321	21,3	-675	-1,1
Forêt et milieux semi-naturels	218713	77	218344	77	218338	77	-315	-0,1
Surfaces en eau	673	0,2	673	0,2	673	0,2	0	0
<b>Total général</b>	<b>283258</b>							

Illustration 4 : Evolution de l’occupation du sol dans le périmètre d’étude du PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : diagnostic territorial, 2022)

Les dynamiques majeures d’évolution sont :

- **La progression du couvert forestier** qui provoque une fermeture des milieux avec des dynamiques d’enrichissement des zones intermédiaires et des estives ;
- **Des dynamiques d’expansion urbaine** marquées par une augmentation du tissu urbain diffus, notamment le long des axes routiers ;
- **Un mitage des espaces agricoles** provoqué par de nouvelles constructions de bâtiments agricoles et de maisons d’agriculteurs ;
- **Une déprise agricole**, une tendance à l’agrandissement et la simplification du parcellaire et des motifs paysagers dans le Nord du territoire avec de potentiels arrachages de haies (Arize-Lèze) ;
- **Des pressions foncières pour l’installation des énergies non renouvelables.**

La **consommation foncière représente 273 ha en 9 ans (2009-2018)** pour le territoire du PNRPA. Elle est **moindre et plus maîtrisée** que dans le reste du département (793 ha). L’artificialisation a pour vocation principale le développement de l’habitat (187 ha), en moindre mesure le développement des activités (52 ha) et une vocation mixte (13 ha).

EPCI dans le PNRPE	Flux d’artificialisation (ha)
CC Couserans Pyrénées	146
CA Pays de Foix Varilhes	64
CC Arize-Lèze	25
CC Pays de Tarascon	28
CC Haute Ariège	10
<b>Total PNRPE</b>	<b>273</b>

Illustration 5 : Flux d’artificialisation dans le périmètre d’étude par EPCI, entre 2009 et 2018 (Source : diagnostic territorial, 2022)

## Documents d'urbanisme

La majeure partie des communes du territoire (61%) ne dispose pas de documents d'urbanisme et sont donc soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU). 51 communes ont élaboré un PLU, 6 sont dotées de cartes communales et 7 sont couvertes par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la CC Arize (ancienne CC ayant fusionnée avec la CC de la Lèze).

4 des 5 EPCI du territoire sont en cours d'élaboration de leur PLUi (sauf la CC Couserans-Pyrénées).

Les Pyrénées Ariégeoises sont concernées à l'Est par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège, approuvé en 2015. Ce SCoT concerne 97 communes dont 46 communes situées dans le territoire du PNRPA. L'évaluation du SCoT a été finalisée en juin 2021 et les travaux de révision sont en cours.

La partie Ouest du territoire (Couserans) ne s'est pas doté de PLUi ni de SCoT (SCoT prescrit en 2015). Cela pose un enjeu en termes d'urbanisation et de consommation foncière au regard des objectifs nationaux Zéro Artificialisation Nette et de tendance d'installation de nouvelles populations, notamment sur la partie Ouest du territoire.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant l'occupation des sols sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant l'occupation des sols (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des espaces naturels préservés et un cadre de vie de qualité</li> <li>Faible artificialisation</li> <li>Existence d'outils d'aménagement foncier (AFP...)</li> <li>Existence de documents de planification intercommunale et de projets de PLUi-PLUiH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un territoire cloisonné et contraint</li> <li>Présence de vallées en cul de sac et cloisonnement hivernal des vallées</li> <li>Morcellement excessif du parcellaire, indivision et quantités de biens vacants</li> <li>Expansion urbaine, habitat diffus, dynamiques d'enrichissement et de mitage agricole</li> <li>Difficultés à mobiliser les outils de gestion foncière</li> </ul>

## Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 19 : Evolution probable de l'occupation des sols en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité de biens vacants et sans maître</li> <li>Bâti existant vacant à mobiliser</li> <li>Panel d'outils existant à mobiliser et/ou combiner (attente et motivation des élus du territoire)</li> <li>Biens vacants et sans maîtres potentiellement mobilisables sur de nombreuses communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un mitage favorisé par la faible valeur de l'hectare agricole en comparaison de celle des terres urbanisables</li> <li>Différentiel de prix du foncier et d'imposition locale entre zone urbaine et zone rurale</li> <li>Pressions pour artificialisation des sols pour différents usages (Habitat, EnR...)</li> <li>Augmentation potentielle de la population et du nombre de ménages avec une nette préférence pour les maisons individuelles avec jardin</li> </ul>

## Enjeux liés à l'occupation des sols

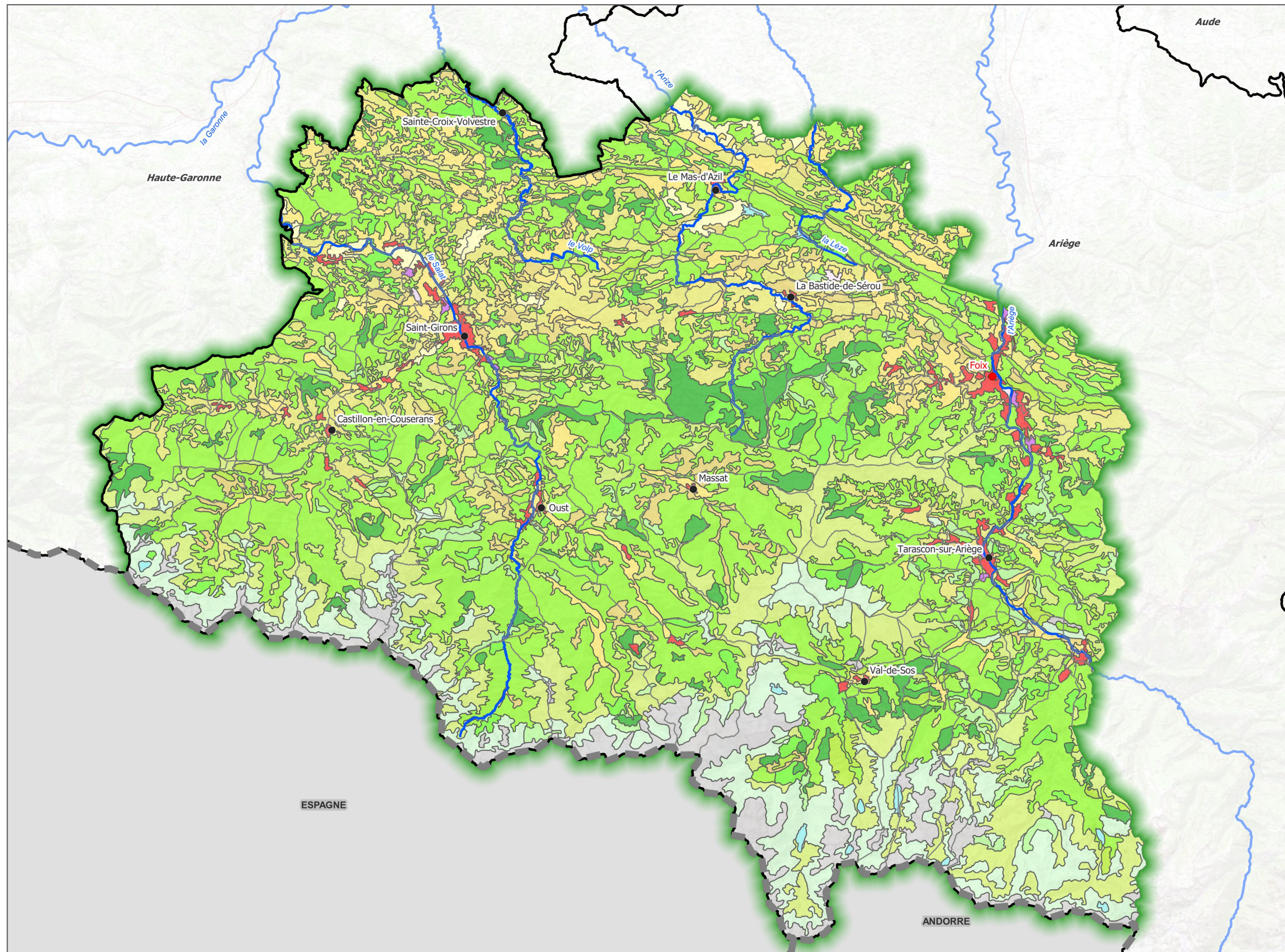
- Une gestion économe de l'espace et une conciliation des usages tout en préservant les espaces naturels et les terres agricoles (multifonctionnalité) :
  - Favoriser un urbanisme plus compact qui privilégie les proximités ;
  - La reconquête des friches urbaines, artisanales, agricoles et industrielles ;
  - La remobilisation des espaces commerciaux disponibles ;
- Disposer de documents d'urbanisme sur l'ensemble des communes ;



- **La limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles**, par le biais de la densification urbaine, la rénovation des bâtiments en prenant en compte le volet énergétique et en valorisant et revalorisant le bâti existant (lutte contre la vacance). ;
- **L'accès et la mobilisation du foncier agricole ;**
- **La préservation du foncier naturel.**

L'occupation du sol dans les Pyrénées Ariégeoises est dominée par la forêt et les milieux naturels. Malgré un faible taux d'urbanisation, les dynamiques d'expansion urbaine autour des plus grandes villes du territoire sont importantes. Le territoire est également marqué par la fermeture des milieux due à la progression du couvert forestier.

On trouve peu de documents d'urbanisme sur le territoire à l'heure actuelle, cette problématique est en cours de résolution avec la création de PLUi ; cependant aucun document intercommunal n'est en élaboration sur le Couserans ce qui pose des problèmes d'urbanisation.



**LEGENDE**

- Limite internationale
- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Ville porte
- Ville principale
- Réseau hydrographique principal

**Occupation des sols**

**Territoires artificialisés**

Zones urbanisées

- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu

Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication

- Zones industrielles et commerciales
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Aéroports

Espaces verts artificialisés, non agricoles

- Equipements sportifs et de loisirs

**Territoires agricoles**

Terres arables

- Terres arables hors périmètres d'irrigation

Prairies

- Prairies

Zones agricoles hétérogènes

- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

**Forêts et milieux semi-naturels**

Forêts

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées

Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Forêt et végétation arbustive en mutation

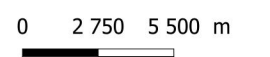
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation

- Roches nues
- Végétation clairsemée

**Surfaces en eau**

Eaux continentales

- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau

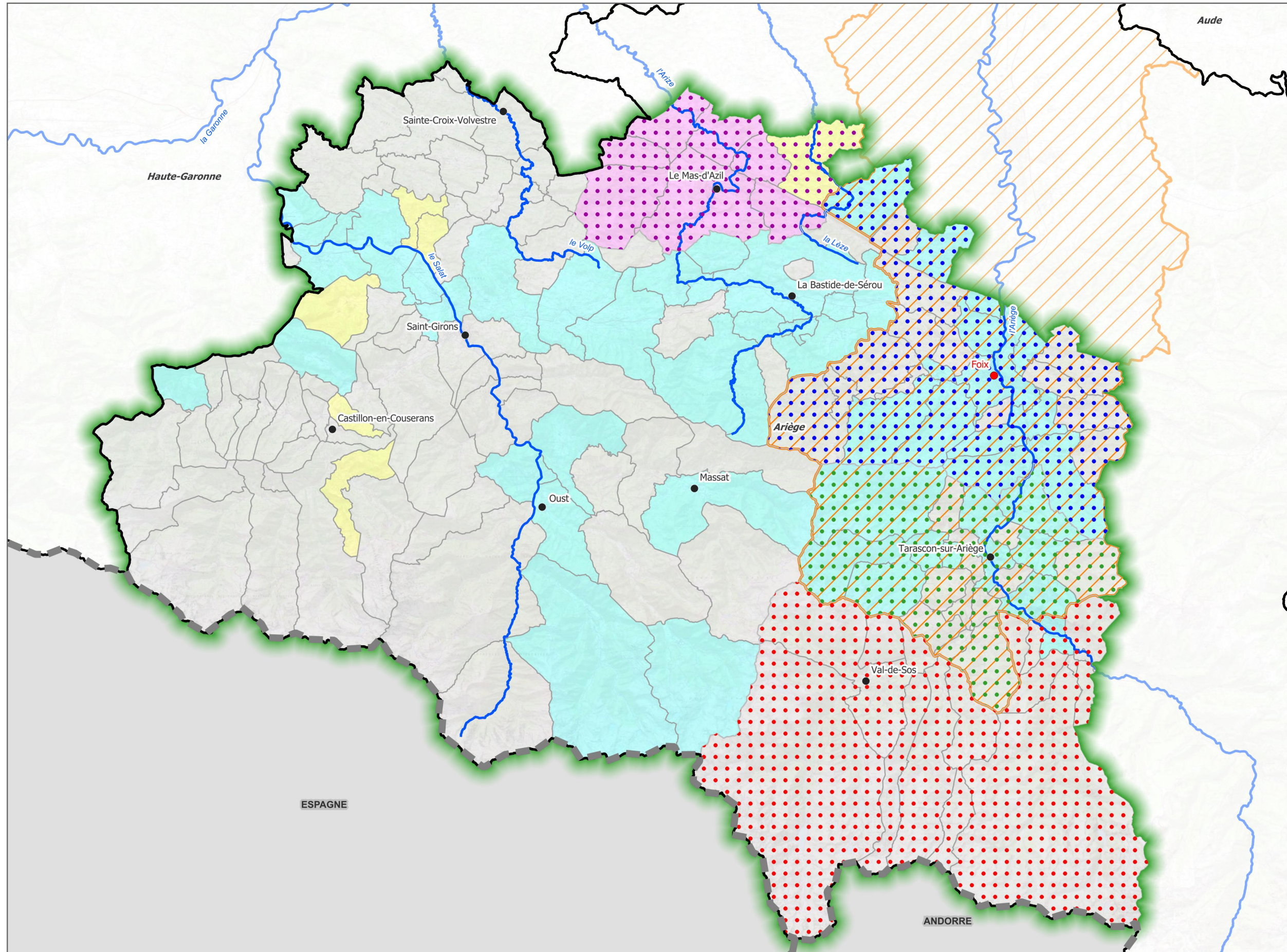




# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Documents d'urbanisme en vigueur et en projet au 31 mai 2022



- LEGENDE**
- Limite internationale
  - Limite départementale
  - Périmètre d'étude
  - Limite communale
  - Ville porte
  - Ville principale
  - Réseau hydrographique principal
  - SCoT Vallée de l'Ariège
  - Document d'urbanisme en vigueur (au 31/05/2022)
  - PLU intercommunal
  - PLU
  - Carte communale
  - RNU
  - Documents d'urbanisme en projet
  - Projet de PLUI CA Pays de Foix-Varilhes
  - Projet de PLUIH CC Haute Ariège
  - Projet de PLUIH CC Pays de Tarascon
  - Projet de PLUI CC Arize-Lèze



0 2 750 5 500 m

## C.III.3.4. Activités et usages

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « Le tissu économique », document de travail du 15 novembre 2021

### Activités économiques

Le profil économique des Pyrénées Ariégeoises a évolué, passant d'une économie traditionnelle à une économie plus résiliente. Abandonnées par des pans entiers de leur « grande industrie » traditionnelle, papetière et électrométallurgique, les Pyrénées Ariégeoises ont dû conforter de nombreuses filières et en inventer ou en accueillir d'autres. Aujourd'hui, elles possèdent une économie plus diversifiée. D'après les registres de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), on trouve 5 669 entreprises (hors agriculture). Les secteurs dominants sont ceux du commerce, des services et du bâtiment. Il faut également ajouter les 1 129 exploitations agricoles présentes sur le territoire

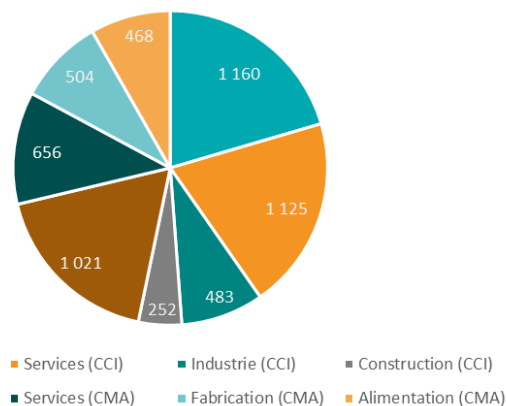


Illustration 6 : Répartition des entreprises du territoire d'étude selon les données de la CCI et CMA (Source : diagnostic territorial, 2022, mis en forme)

Les soldes de création/radiation d'entreprises sont positifs dans les deux chambres (CCI et CMA). Sur les entreprises enregistrées à la CMA, on trouve une forte proportion d'entreprises ayant moins de 5 ans d'activités témoignant tant d'un dynamisme économique que d'une fragilité potentielle. En revanche, le taux de remplacement sur les exploitations est de 68,7% et est en diminution

Il est également important de noter la part importante de dirigeants ou exploitants de plus de 55 ans dans les entreprises enregistrées à la CCI (37%) et dans les exploitations agricoles (42%) ; cette part est moins importante pour les entreprises enregistrées à la CMA (28%).

### Tourisme

Les Pyrénées Ariégeoises connaissent des facettes contrastées du tourisme : un tourisme de résidences secondaires auquel s'ajoute, en 2020, avec la crise Covid 19, un tourisme « de flux » avec des visiteurs en recherche de nature pour la journée ou de courts séjours. Lorsqu'ils sont en Ariège, les touristes privilégient les activités culturelles, les activités de détente et les randonnées. En hiver, les activités de montagne sont recherchées par 78% des touristes.

Entre les grottes, les stations de ski, les châteaux, les villes médiévales et les sommets, les Pyrénées Ariégeoises sont une destination touristique à part entière. L'offre touristique peut se baser notamment sur :

- Les activités d'outdoor : les paysages et milieux naturels sont propices aux activités de pleine nature telles que : la randonnée (plus de 5 167km) l'escalade, le canyoning, la spéléologie, les sports d'eau vive, la course en montagne, le cyclisme, le tourisme équestre, le golf, la pêche et la chasse ;
- Les activités liées à la pratique du ski : on recense sur le territoire les stations de ski de Guzet et de Goulier et les stations de sports nordiques de l'Etang de Lers et de Beille. Entre 2014 et 2019 ces stations ont respectivement accueillis en moyenne 87 042, 9 656, 1 316 et 92 282 visiteurs ;
- Le tourisme culturel et patrimonial : Il existe sur le territoire, 2 « grands sites » Occitanie ; il s'agit du château de Foix, des Cités Médiévales d'Ariège et des grottes de Niaux et du Mas-d'Azil. Le territoire compte également 85 sites inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques. La ville de Saint-Lizier est classée Ville d'Art et d'Histoire et fait partie des plus beaux villages de France ;
- Le thermalisme : sur les 3 stations thermales présentes sur le département de l'Ariège, 2 sont situées dans le territoire du PNRPA. En 2018, la station d'Ussat-les-bains et la station thermale d'Aulus-les-Bains ont respectivement accueillis 1 319 et 725 curistes ;
- L'agrotourisme : 3% des exploitations agricoles pratiquent l'agrotourisme. Cette offre s'est développée principalement via les réseaux « bienvenue à la ferme » et « accueil paysan » ;

- L'évènementiel : les Pyrénées Ariégeoises sont riches d'un maillage d'évènements festifs, sportifs et culturels. Ces rendez-vous sont vecteurs de séjours, de communication touristique et de retombées économiques importantes.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les activités et usages sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 20 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les activités et usages (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solde de création d'entreprises positif</li> <li>• Part importante de salariés dirigés par un dirigeant de plus de 55 ans : expérience à transmettre</li> <li>• Beaucoup de jeunes entreprises : dynamisme et renouvellement</li> <li>• Entretien de l'économie présentielle avec les anciens</li> <li>• Espace à faible densité : attractivité touristique et résidentielle – qualité de vie</li> <li>• Richesse et diversité des productions locales et activités artisanales</li> <li>• Diversité des milieux naturels et des paysages, support de nombreuses activités outdoor + Patrimoine historique et culturel</li> <li>• Territoire montagnard préservé et à fort potentiel pour le tourisme de nature</li> <li>• Une itinérance qui structure le territoire, en développement (V81), et notamment un réseau de randonnées développé</li> <li>• Richesse et diversité des petits producteurs innovants</li> <li>• Des hommes et des femmes aux profils atypiques/art de vivre/authenticité (savoir-faire)</li> <li>• Territoire très actif avec de nombreuses manifestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de la part des salariés et développement des professions indépendantes</li> <li>• Perte globale du nombre de salariés dans tous les secteurs</li> <li>• Part importante de salariés dirigés par un dirigeant de plus de 55 ans : Transmission dans les entreprises agricoles, artisanales</li> <li>• Un réseau dense de sentiers difficile à entretenir</li> <li>• Adaptation de l'offre touristique à la clientèle étrangère peu développée</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 21 : Evolution probable des activités et usages en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreuses entreprises agricoles et agro-alimentaires vont être à reprendre dans les prochaines années, avec de potentiels repreneurs porteurs de valeurs, qui restent à accompagner</li> <li>• Le dynamisme et les valeurs (environnement, solidarité, collectif) portés par les jeunes chefs d'entreprise</li> <li>• Image du territoire qui correspond à une « tendance de vie » post-covid</li> <li>• Le caractère sauvage et authentique du GR10 et des sentiers de randonnée des Pyrénées Ariégeoises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'avenir des activités industrielles agro-alimentaires et papetières, dont le modèle économique ne repose pas sur une ressource territorialisée</li> <li>• La capacité du territoire à s'organiser pour accueillir le tourisme tout en préservant ses atouts et conservant ses valeurs → effets néfastes du tourisme de masse non maîtrisé</li> </ul>

### Enjeux liés aux activités et usages

- **La transmission des entreprises ;**
- **L'accès au foncier** et la mobilisation de ce foncier pour développer la production ;
- **La structuration des filières économiques locales** (filiale viande, filiale fromage...) dans une logique environnementale forte ;

- **La compétence de la main d'œuvre ;**
- **Le soutien à l'installation des porteurs de projets ;**
- **Le développement de formation** en lien avec les besoins du territoire ;
- **La gestion de la « surfréquentation » touristique sur certains sites** (Soulcem, Etang de l'Hers, Cascade d'Ars) avec des problématiques liées aux dérangements des habitants et des espèces, risques d'accidents et d'incendies, déchets ;
- **La gestion des conflits d'usages.**

Les entreprises du territoire d'étude sont principalement issues des secteurs du commerce, des services, du bâtiment et de l'agriculture. Une part importante des dirigeants d'entreprise liées à l'industrie et des exploitants agricoles ont plus de 55 ans ce qui constitue un enjeu sur la transmission des entreprises.

Le tourisme est un secteur important de l'économie des Pyrénées Ariégeoises, il est très diversifié et s'appuie tant sur le patrimoine naturel qu'historique ; la gestion de la « surfréquentation » représente un enjeu pour la préservation du territoire.

# C.IV.ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PAR THEMATIQUE ENVIRONNEMENTALE ET TENDANCES D'EVOLUTION SANS MISE EN ŒUVRE DE LA REVISION DE LA CHARTE

## C.IV.1. Milieu physique

### C.IV.1.1. Ressources en eau

Source : *Diagnostic territorial - chapitre : « La ressource en eau », document de travail du 23 septembre 2021*

- *Planche n°09 : Etat des masses d'eau souterraine affleurantes*
- *Planche n°10 : Etat des masses d'eau superficielle*

#### **Etat initial de l'environnement**

Bien que sous équipé par rapport au reste du territoire du bassin Adour-Garonne, le réseau de stations de suivi de la qualité des eaux met en évidence une **très bonne qualité des eaux de surface**, malgré un **taux de non-conformité des stations de traitement des eaux usées de 38% en 2020**. La synthèse des états, des objectifs et des pressions des masses d'eau souterraine et superficielle est présentée sur les pages suivantes.

De par leur nature karstique ou alluviale, les **eaux souterraines du périmètre d'étude sont très vulnérables aux pollutions**.

D'un point de vue quantitatif, **l'usage « eau potable » reste prioritaire**, on trouve près de 500 captages sur le territoire du PNRPA dont une grande partie liée aux sources, notamment dans les zones de montagnes. Le territoire connaît d'ailleurs un vrai problème de qualité des eaux distribué, 8% de la population a été desservie par une eau non conforme pour les paramètres microbiologiques. L'origine de ces non-conformités est surtout liée aux petites installations de production et de distribution d'eau.

La ressource eau est également utilisée pour alimenter les 71 usines hydroélectriques du territoire du PNRPA, les activités de pleine nature comme la pêche, les sports nautiques ou la baignade, le ski et le thermalisme.

Pour ce qui concerne l'agriculture, les **besoins en irrigation sont faibles** (4 % de terres labourables), les enjeux sont surtout liés aux zones humides sur les milieux agricoles.

Il est important de noter que **certains usages entrent en conflits avec la biodiversité** aquatique comme les ouvrages hydrauliques qui entravent la continuité écologique.

La situation de l'Ariège en tête de bassin versant implique **qu'il ne peut compter que sur ses ressources propres pour son approvisionnement** mais également que **d'autres territoires dépendent très fortement de ses ressources en eau** (secours pour les prélèvements de la Garonne...).

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la ressource en eau sont décrits dans le tableau suivant.

*Tableau 22 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la ressource eau (Source : diagnostic territorial, 2022)*

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau, élément emblématique du territoire</li> <li>• Bonne à très bonne qualité de l'eau</li> <li>• Biodiversité aquatique</li> <li>• Diversité des milieux aquatiques et humides</li> <li>• Des rivières sauvages à préserver</li> <li>• Abondance des sources</li> <li>• Production d'énergie hydroélectrique</li> <li>• Des cours d'eau dynamiques propices pour les sports d'eau vive</li> <li>• Diversité des usages économiques liés à l'eau (tourisme, thermalisme, production hydroélectrique, pêche...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de perturbations des milieux aquatiques et altération de la qualité biologiques des cours d'eau liés aux aménagements hydrauliques, pollutions</li> <li>• Eau de consommation : Qualité bactériologique à améliorer</li> <li>• Existence de dépôts sauvages dans les rivières</li> <li>• Présence d'espèces exotiques envahissantes</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 23 : Evolution probable de la ressource eau en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreux acteurs impliqués sur le suivi et la gestion de l'eau, impliqués dans la construction du futur SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises</li> <li>• Attractivité du territoire pour la recherche de l'eau et sa fraîcheur (sports d'eau vive)</li> <li>• Développement d'une offre diversifiée (sports de nature en périodes hivernales, thermalisme...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la pression sur la ressource en eau dans le territoire et en aval (débit)</li> <li>• Pression pour l'installation de centrales hydroélectriques</li> <li>• Changement climatique (épisode de sécheresse, risques, diminution de l'enneigement)</li> <li>• Réduction de l'activité des stations de ski liée à la baisse de l'enneigement</li> </ul>

### Enjeux liés à la ressource en eau

- **La préservation de la ressource en eau avec une gestion économe et qualitative** (protection des captages, maintien des ripisylves, meilleure prise en considération des zones humides par les activités économiques, accompagnement aux changements de pratique dans la gestion de l'eau dans les activités agricoles, industrielles, sports d'hiver, développement des pratiques agroécologiques) ;
- **La conciliation de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau avec l'atteinte des objectifs énergétiques** (optimisation des centrales hydroélectriques existantes, préservation des cours d'eau sauvages...) ;
- **L'amélioration de la qualité bactériologique** (eau potable et assainissement) ;
- **L'amélioration de la connaissance de la ressource en eau** (connaissance des débits des cours d'eau, partage de la connaissance) ;
- **Le partage de la ressource en eau** de plus en plus en tension, à l'échelle intradépartementale et régionale (réciprocité) ;
- **L'adaptation au changement climatique** ;
- **La gouvernance de la ressource en eau** pour la construction d'une vision responsable globale et partagée de stratégie de la gestion de l'eau pour répondre aux besoins à venir du territoire et dans une logique de réciprocité avec les territoires aval.

La présence de l'eau sous des formes variées (milieux aquatiques et humides, réseau hydrographique, karst et alluvions etc.) et aux usages très diversifiés (alimentation en eau potable, source d'énergies renouvelables, usage pour le thermalisme, les activités de pleine nature, le ski, la pêche etc.) confirme la prégnance de ce patrimoine « ressource » sur l'ensemble du territoire. D'un point de vue qualitatif les eaux du territoire sont de très bonne qualité. D'un point de vue quantitatif, les ressources en eau sont importantes, mais il est nécessaire de concilier la préservation de la biodiversité ainsi que tous les usages (sur le territoire et en aval). Aussi, les enjeux principaux sont liés à la gestion économe et qualitative de la ressource et à la gouvernance de cette dernière et l'adaptation au changement climatique.



Les tableaux suivants présentent la synthèse des états, pressions et objectifs des masses d'eau du territoire. Le tableau de récapitulatif, par masse d'eau du territoire, son état en 2019 et ses objectifs environnementaux est joint en Annexe 2.

### Eaux souterraines

Tableau 24 : Synthèse des états des masses d'eau souterraine recoupant le périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

	Etat chimique 2019		Etat quantitatif 2019
	Bon	Mauvais	Bon
Masses d'eau souterraine	5 MESO	2 MESO	7 MESO

Tableau 25 : Synthèse des pressions significatives exercées sur les masses d'eau souterraine recoupant le périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

Intensité de la pression	Pression ponctuelle	Pression diffuse		Prélèvements d'eau
	Sites industriels ou décharges	Azote d'origine agricole	Phytoprotecteurs	Pression Prélèvements
Pas de pression	7 MESO	-	-	-
Non significative	-	4 MESO	3 MESO	7 MESO
Significative	-	3 MESO	3 MESO	-
Inconnue	-	-	1 MESO	-

Tableau 26 : Synthèse des objectifs des masses d'eau souterraine recoupant le périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

	Objectifs environnementaux			Etat quantitatif
	Etat chimique			
	Bon état 2015	Bon état 2021	Objectif moins strict 2027	
Masses d'eau souterraine	3 MESO	2 MESO	2 MESO	7 MESO

### Eaux superficielles

Tableau 27 : Synthèse des états des masses d'eau superficielle recoupant le périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

Type de masses d'eau superficielle	Etat écologique 2019			Etat chimique avec ubiquiste 2019		Etat chimique sans ubiquiste 2019	
	Très bon	Bon	Moyen	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais
Cours d'eau	2 MESU	80 MESU	5 MESU	85 MESU	2 MESU	85 MESU	2 MESU
Plan d'eau	-	3 MESU	1 MESU	3 MESU	1 MESU	4 MESU	-
Total	2 MESU	83 MESU	6 MESU	88 MESU	3 MESU	89 MESU	2 MESU

Tableau 28 : Synthèse des pressions significatives exercées sur les masses d'eau superficielle recoupant le périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

Type de masses d'eau superficielle	Intensité de la pression	Pression ponctuelle				Pression diffuse		Prélèvements d'eau			Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements			
		Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants	Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	Degré global de perturbation dû aux sites industriels abandonnés	Pression de l'azote agricole d'origine agricole	Pression par les pesticides	Sollicitation de la ressource par les prélèvements AEP	Sollicitation de la ressource par les prélèvements industriels	Sollicitation de la ressource par les prélèvements irrigation	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Pressions hydromorphologiques sur le lac
Cours d'eau	Pas de pression/Minime	54 MESU	-	-	-	-	-	25 MESU	76 MESU	82 MESU	48 MESU	53 MESU	51 MESU	/
	Non significative/Modérée	28 MESU	87 MESU	87 MESU	7 MESU	80 MESU	82 MESU	62 MESU	11 MESU	1 MESU	31 MESU	16 MESU	15 MESU	/
	Significative/Elevée	5 MESU	-	-	-	7 MESU	5 MESU	-	-	4 MESU	8 MESU	18 MESU	21 MESU	/
	Inconnue	-	-	-	80 MESU	-	-	-	-	-	-	-	-	/
Plan d'eau	Non significative/Modérée	-	-	-	1 MESU	4 MESU	-	-	-	-	/	/	/	-
	Significative/Elevée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	/	/	/	4 MESU
	Inconnue	4 MESU	4 MESU	4 MESU	3 MESU	-	4 MESU	4 MESU	4 MESU	4 MESU	/	/	/	-

Tableau 29 : Synthèse des objectifs des masses d'eau superficielle recoupant le périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

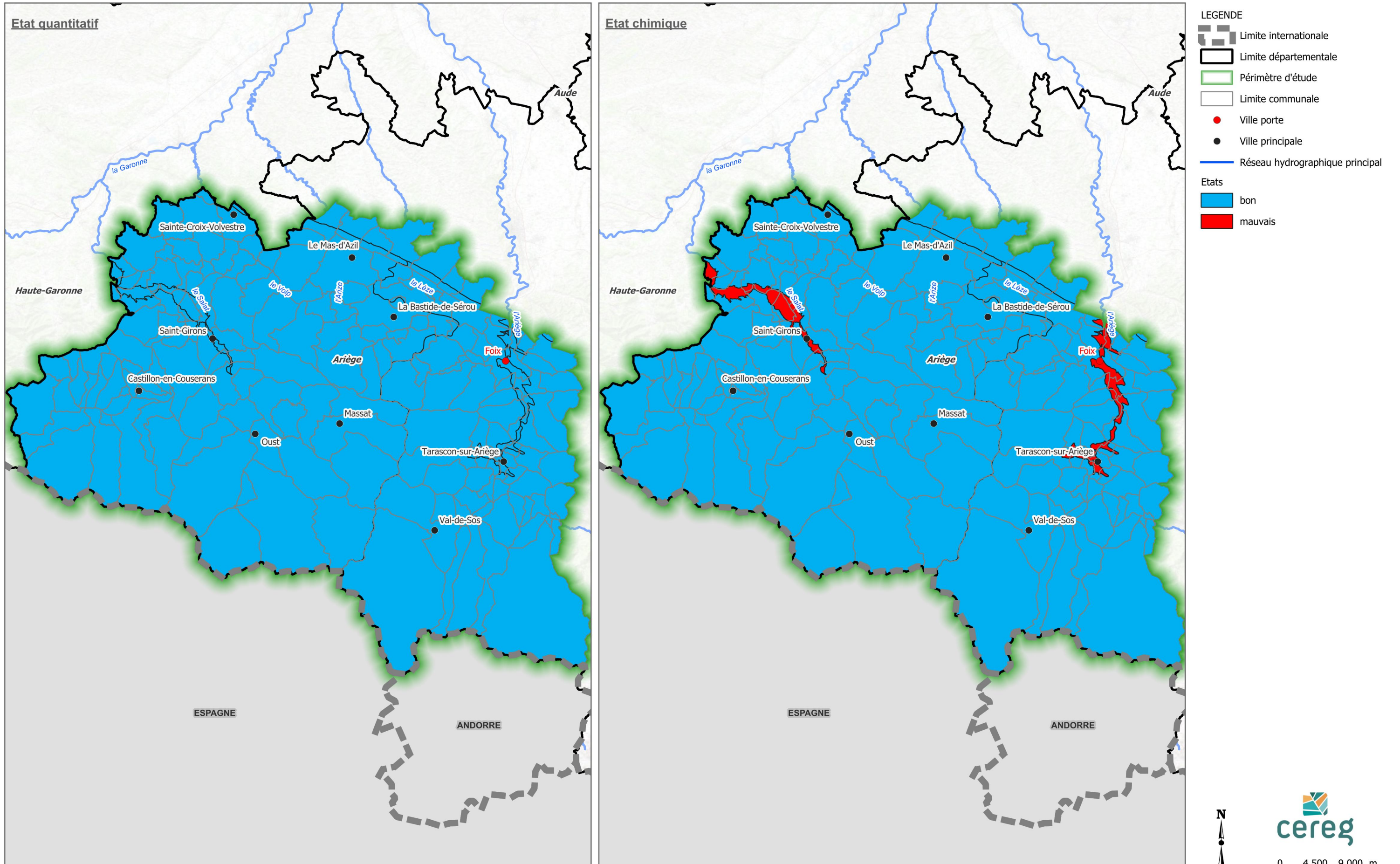
Type de masses d'eau superficielle	Objectifs d'atteinte ou de maintien du bon état / potentiel												
	Echéance d'atteinte du bon état / potentiel écologique						Echéance d'atteinte du bon état chimique avec ubiquiste				Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste		
	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Bon état 2021	Bon état 2027	Bon potentiel 2027	Objectif moins strict 2027	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2027	Objectif moins strict 2027	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2027
Cours d'eau	76 MESU	1 MESU	5 MESU	1 MESU	1 MESU	3 MESU	81 MESU	4 MESU	2 MESU	-	81 MESU	4 MESU	2 MESU
Plan d'eau	-	3 MESU	-	-	-	1 MESU	3 MESU	-	-	1 MESU	4 MESU	-	-
<b>Total</b>	76 MESU	4 MESU	5 MESU	1 MESU	1 MESU	4 MESU	84 MESU	4 MESU	2 MESU	1 MESU	85 MESU	4 MESU	2 MESU



# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Etat des masses d'eau souterraine affleurantes





# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Etat des masses d'eau superficielles



**LEGENDE**

- ▬ Limite internationale
- ▬ Limite départementale
- ▬ Périmètre d'étude
- ▬ Limite communale
- Ville porte
- Ville principale
- Réseau hydrographique principal

**Etats**

- très bon
- bon
- moyen
- mauvais



## C.IV.1.2. Sol et sous-sol

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « Le sol et le sous-sol », document de travail du 7 octobre 2021

SRC Occitanie

BRGM

### ➤ Planche n°11 : Carrière en activité

#### ▀ Etat initial de l'environnement

S'il ne semble aujourd'hui connu que des experts, professionnels et amateurs, le **patrimoine souterrain** est pourtant réellement présent sur le territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Un **inventaire du patrimoine géologique** a été mené en 2016 sur l'ex-Région Midi-Pyrénées. Le département de **l'Ariège compte 250 sites d'intérêt géologique** dont 94 sites publics, dont **de nombreux sur le périmètre du PNRPA**.

Par ailleurs, un **projet de création d'une Réserve Naturelle Nationale souterraine est en cours** afin de reconnaître ce patrimoine exceptionnel et d'en assurer la bonne gestion.

Liés en partie aux conditions géologiques et topographique particulière du territoire du PNRPA, les **milieux souterrains sont très nombreux, très riches, très diversifiés** et reconnus mondialement. Ils sont décrits au § C.IV.2.1.3.

Pour ce qui est des **sols et leurs qualités, il existe peu de données** sur ces derniers sur le territoire du PNRPA.

Les sols du territoire du PNRPA sont **riches en biodiversité et préservés** grâce à un **couvert forestier important** (57% du territoire) et à la **faible artificialisation des sols** (1,4% du périmètre d'étude en 2018). La **faible proportion de terres arables** (4 % du territoire) est également un facteur de préservation de la qualité des sols.

Les sols et les sous-sols sont également des **supports d'activités économiques** sur certains secteurs du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Certaines ressources minérales (ardoises, grès, marbres et pierres de tailles) et mines ont ou sont toujours exploitées.

Ils sont également supports d'une activité économique liée aux **loisirs** (spéléologie), au **tourisme**, à la **recherche**, à **l'agriculture** et aux **activités artisanales** (fabrication de pierres à aiguiser avec le grès et soufflerie du verre à partir de billes de quartz).

Historiquement les Pyrénées Ariégeoises ont compté de **nombreuses exploitations minières** (la quasi-totalité ne fait plus l'objet d'exploitation) ; elles concernaient principalement le Zinc, le Plomb, le Cuivre, le Fer, le Manganèse, les Bauxites, l'Or et le Tungstène. En 2012, le **département de l'Ariège comptait 215 sites de l'industrie extractive dont 19 en activités**.

Ce passé industriel et minier est principalement responsable des pollutions des sols identifiés. Sur le périmètre d'étude, on recense **11 sites et sols pollués ou potentiellement pollués** listés dans la base de données nationale **BASOL**. **Les pollutions** sont principalement **liées aux métaux** (plomb, le zinc, l'arsenic ou le chrome), et **aux hydrocarbures** (HAP, COV, ...).

#### SITES D'EXPLOITATION DE MATERIAUX ET PRODUCTION

D'après le BRGM, le territoire compte actuellement 9 carrières en exploitation. Elles sont localisées sur la Planche n°11. Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de ces carrières, notamment les carrières identifiées comme d'importance nationale ou régionale par le Schéma Régional des Carrières (SRC) d'Occitanie.

Tableau 30 : Synthèse des carrières en exploitation du périmètre d'étude (Source : BRGM, base de données carrières et matériaux)

Nom	Nature de l'exploitation	Matériaux produits	Usage	Surface totale (ha)	Surface exploitée (ha)	Début d'exploitation	Fin d'exploitation	Production maximale (kt)	Production moyenne (kt)	Importance	Bassin de consommation granulat
Fount Del Choum	Granulats (0,08mm à 80mm)	Calcaire (Principale)	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	15,7		2000	2030	140		/	Comminges
Las Grassouet, Laquière	Granulats (0,08mm à 80mm)	Calcaire (Principale)	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	9,89	7,8	2015	2029	150	80	/	Ariège
Nalat, Laoutriga	Granulats (0,08mm à 80mm)	Calcaire (Principale)	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	3,8	1,6	2016	2036	3	Absence de données dans la base	/	Ariège
Rasclauses	Granulats (0,08mm à 80mm)	Grès (Principale) et schiste (secondaire)	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche siliceuse	0,76	0,49	1994	2024	Absence de données dans la base	3	/	Comminges
Les Hautins et Nérrou	Roches et minéraux pour l'industrie	Roches argileuses (argiles) (Principale)	Produits céramiques, Terre cuite	3,35	Absence de données dans la base	2011	2041	1,14	Absence de données dans la base	Régionale	/
Cabanasse, Goulau	Roches ornementales et de construction	Marbres (Principale)	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Marbre (PO)	3,39	0,33	2020	2050	Absence de données dans la base	Absence de données dans la base	/	/
Estours	Roches ornementales et de construction	Marbres (Principale)	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Pierre marbrière (PO)	0,8	0,41	2015	2035	1,5	Absence de données dans la base	Régionale	/
Grand Antique	Roches ornementales et de construction	Marbres (Principale)	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Marbre (PO)	0,5	Absence de données dans la base	2014	2034	1,67	Absence de données dans la base	Régionale	/
Bérans	Roches ornementales et de construction	Grès (Principale)	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Grès (PO)	0,33	0,13	2017	2038	0,03	0,02	/	/

## CONSOMMATION

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) d’Occitanie identifie plusieurs bassins de consommation de granulats en Occitanie. Le territoire d’étude en recoupe deux :

- le bassin Comminges qui comprend le Couserans et les Comminges ;
- le bassin Ariège Pyrénées qui comprend tout le département de l’Ariège moins le Couserans.

Il est possible d’estimer le besoin en granulats du territoire du PNRPA à partir du ratio de population dans chacun des deux bassins de consommation (cf. tableau suivant).

Le besoin en granulats du territoire du PNRPA est estimé à environ 500 kt. Ce besoin est très probablement surestimé puisqu’il se base sur un ratio moyen de consommation par habitant alors que dans le territoire du PNRPA, au relief marqué, la consommation d’un habitant est très certainement inférieure à celle d’un habitant en plaine (moins de grandes infrastructures, etc.).

Si on compare ce besoin en granulats de 500 kt pour le PNRPA et la capacité de production d’environ 300 kt, le territoire serait déficitaire en matériaux.

Tableau 31 : Chiffres clés sur la production et la consommation estimées de granulats du périmètre d’étude (Source : SRC Occitanie, 2023)

Bassin de consommation de granulats	Production totale	Consommation totale	Population totale estimée (INSEE 2020)	Population du bassin de consommation estimée dans le PNRPA (INSEE 2020)	Part estimée du PNRPA dans le bassin de consommation (= part de la population)	Consommation de granulats estimée dans le PNRPA
Ariège Pyrénées	1 630 kt	880 kt	124 169 hab.	34 418 hab.	27,7%	≈ 245 kt
Comminges	790 kt	910 kt	107 522 hab.	29 998 hab.	27,9%	≈ 255 kt
<b>TOTAL</b>						≈ 500 kt

## EVOLUTION PREVUE

Le scénario du SRC d’Occitanie issu d’une modélisation du CEREMA prévoit les éléments suivants.

Le bassin d’Ariège Pyrénées est un bassin excédentaire en 2017, qui devrait le rester d’ici à 2031. En effet, suivant l’hypothèse de besoin considérée et l’évolution de la part de ressources secondaires, son autonomie pourrait varier entre 160 et 213 % en 2031.

Peu consommateur, le bassin d’Ariège Pyrénées alimente en particulier le bassin de Toulouse voisin, pôle urbain le plus important de la région Occitanie. D’après l’étude économique de l’UNICEM, il alimente également les bassins voisins de Carcassonne et des Pyrénées Catalanes qui sont déficitaires.

Ainsi, le maintien de sa production actuelle chaque année jusqu’en 2031 revêt une importance particulière pour maintenir l’équilibre régional, et en particulier dans ce secteur ouest de la région dont le bassin de Toulouse est très demandeur.

Le bassin de Comminges est un bassin excédentaire en 2017 avec une autonomie de 120 % selon la modélisation du CEREMA. D’après la modélisation, son autonomie devrait diminuer progressivement d’ici à 2031, en passant par un équilibre avec seuil d’alerte puis en atteignant l’autonomie d’un bassin déficitaire en 2031.

Cette autonomie en 2031 pourrait varier entre 70 à 78 %, suivant l’hypothèse de besoin considérée et l’évolution de la part de ressources secondaires.

Les flux d’échanges de ce bassin excédentaire avec les bassins voisins ne sont pas connus précisément, même si on peut supposer qu’il alimente lui aussi le bassin de Toulouse voisin (au Nord-est), et probablement également le bassin d’Auch (au Nord), qui sont tous les deux déficitaires.

Le maintien de la production de ce bassin à hauteur de l’année 2017 d’ici à 2031 est donc important pour maintenir l’équilibre régional, d’autant plus avec la proximité du pôle urbain du bassin de Toulouse. Ce maintien du niveau de production actuel ne sera possible que par le renouvellement ou l’extension des carrières en activité lorsque les réserves potentielles le permettent, ou par l’ouverture de nouvelles carrières.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le sol et le sous-sol sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 32 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le sol et le sous-sol (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des sols préservés</li> <li>• Richesses minérales importantes</li> <li>• Patrimoine géologique exceptionnel</li> <li>• Des activités de loisirs et touristiques</li> <li>• Recherche scientifique sur le territoire (CNRS de Moulis, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible considération du patrimoine géologique par les habitants</li> <li>• Sols calcaires agronomiquement pauvres</li> <li>• Manque de gouvernance du monde souterrain</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 33 : Evolution probable du sol et du sous-sol en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de RNN de valorisation des richesses souterraines de l'Ariège</li> <li>• Valeur pédagogique</li> <li>• Trame brune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de réouverture de mines</li> <li>• Exploitation de carrières</li> <li>• Imperméabilisation des sols / artificialisation des sols</li> <li>• Tassement des sols forestiers</li> <li>• Réchauffement climatique qui implique l'assèchement des sols et des variations de température</li> </ul>

### Enjeux liés au sol et au sous-sol

- **Respect de l'objectif de Zéro artificialisation nette en maintenant un taux d'artificialisation faible voire négatif ;**
- **Meilleure prise en compte du sol en tant que ressource naturelle à part entière ;**
- **Mise en valeur et protection du patrimoine géologique et souterrains notamment par la mise en place d'une Réserve Naturelle Nationale souterraine ;**
- **L'adaptation au changement climatique ;**
- **Réhabilitation des sols pollués.**

**Le sol et le sous-sol des Pyrénées Ariégeoises sont riches, tant en termes de minéraux et matériaux, qu'en biodiversité ou qu'en patrimoine. Les sols du territoire d'étude sont peu artificialisés et servent de support pour les activités économiques du territoire.**





# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Carrières en activité

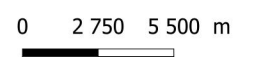


**LEGENDE**

- ▬ Limite internationale
- ▬ Limite départementale
- ▬ Périmètre d'étude
- ▬ Limite communale
- Ville porte
- Ville principale
- Cours d'eau

**Carrières en activité et types de matériaux exploités**

- Granulats (0,08mm à 80mm)
- Roches et minéraux pour l'industrie
- Roches ornementales et de construction



## C.IV.2. Environnement naturel et biodiversité

### C.IV.2.1. Biodiversité

#### C.IV.2.1.1. Zonages environnementaux

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « La biodiversité », document de travail du 16 mars 2022

- *Planche n°12 : Patrimoine naturel – Zonages réglementaires*
- *Planche n°13 : Patrimoine naturel – Zonages des Plans Nationaux d’Actions en faveur d’espèces menacées*
- *Planche n°14 : Patrimoine naturel – Inventaires remarquables*

#### **Etat initial de l’environnement**

Pour prévenir les atteintes à la biodiversité, les pouvoirs publics ont développé des outils de gestion et de protection (Natura 2000, réserves biologiques dirigées...) sur le PNRPA.

Le territoire des Pyrénées Ariégeoises compte en matière de protection **16 arrêtés de protection de biotope**, **3 réserves biologiques** géré par l’ONF, **1 réserve de chasse et de faune sauvage** et **1 projet de création d’une Réserve Naturelle Nationale souterraine** éclatée. Concernant les outils de gestion, le territoire intègre **16 sites Natura 2000** qui couvre 17% du territoire d’étude. On trouve 13 Zones Spéciales de Conservation (ZSC), au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore et 3 Zones de Protection Spéciale (ZPS), en application de la Directive Oiseaux.

Le PNRPA est également concerné par plusieurs Plans Nationaux d’Actions en faveur d’espèces menacées :

- Bouquetin (2014-2022) ;
- Vautour fauve (2017-2026) ;
- Papillons de jour (2018-2028) ;
- Chiroptères (2016-2025) ;
- Vautour Percnoptère (2015-2024) ;
- Desman des Pyrénées (2021-2030) ;
- Ours brun (SPVB 2018-2027) ;
- Lézard Ocellé (2020-2029) ;
- Loutre d’Europe (2019-2028) ;
- Milan royal (2018-2027) ;
- Lézard des Pyrénées (2020-2029) ;
- Pollinisateurs (2021-2026).

Par ailleurs, le territoire abrite des Placettes d’alimentation nécrophage et fut également concerné par les PNA du Gypaète barbu, du Grand tétras, des Maculinea et des plantes messicoles aujourd’hui terminés.

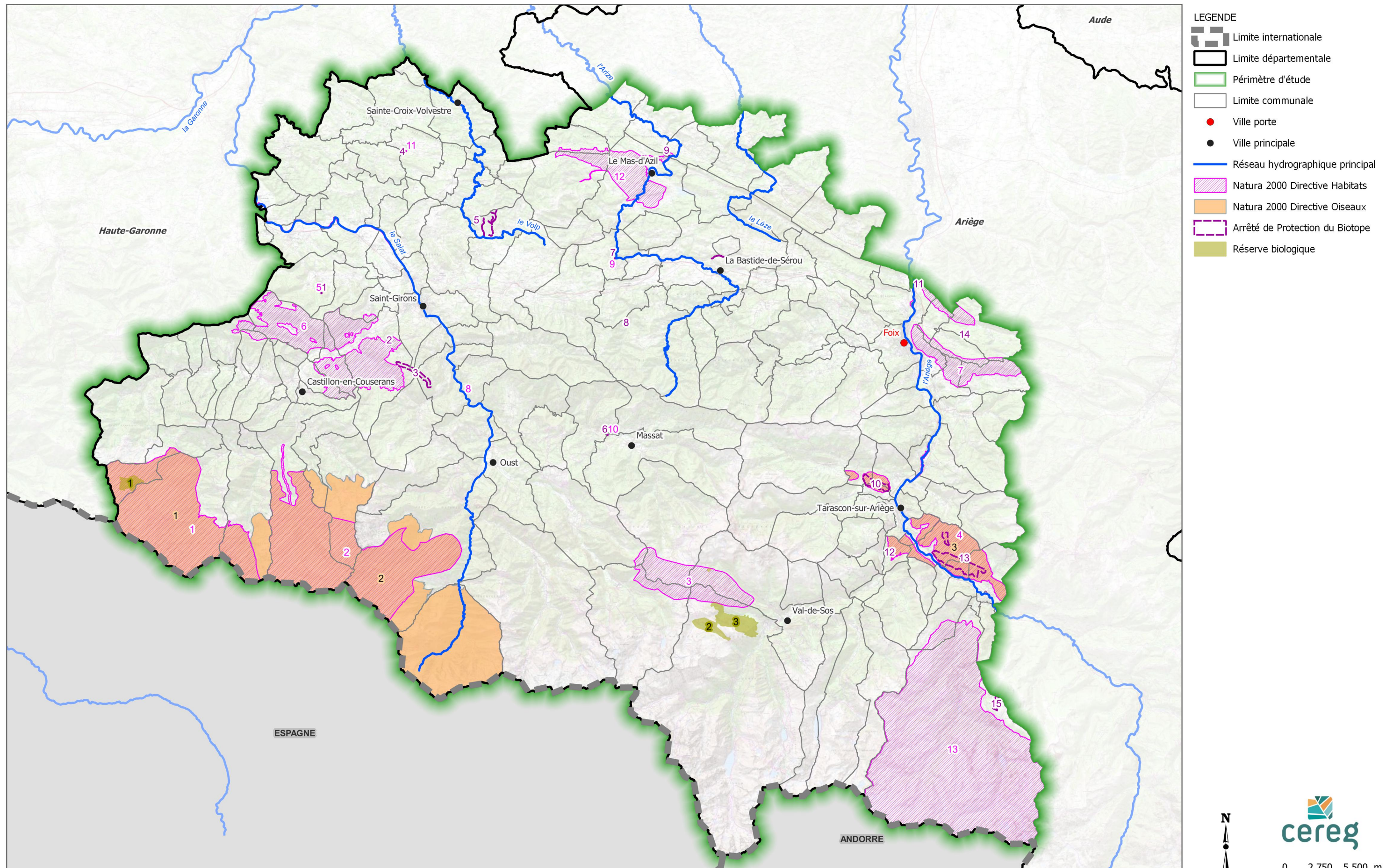
Pour ce qui est des zonages d’inventaire, les Pyrénées Ariégeoises intègrent **2 Zones d’Importance pour la Conservation des Oiseaux** (ZICO) et **la quasi-totalité du territoire d’étude recoupe une Zone d’Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 ou 2.**



# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Patrimoine naturel - Zonages réglementaires



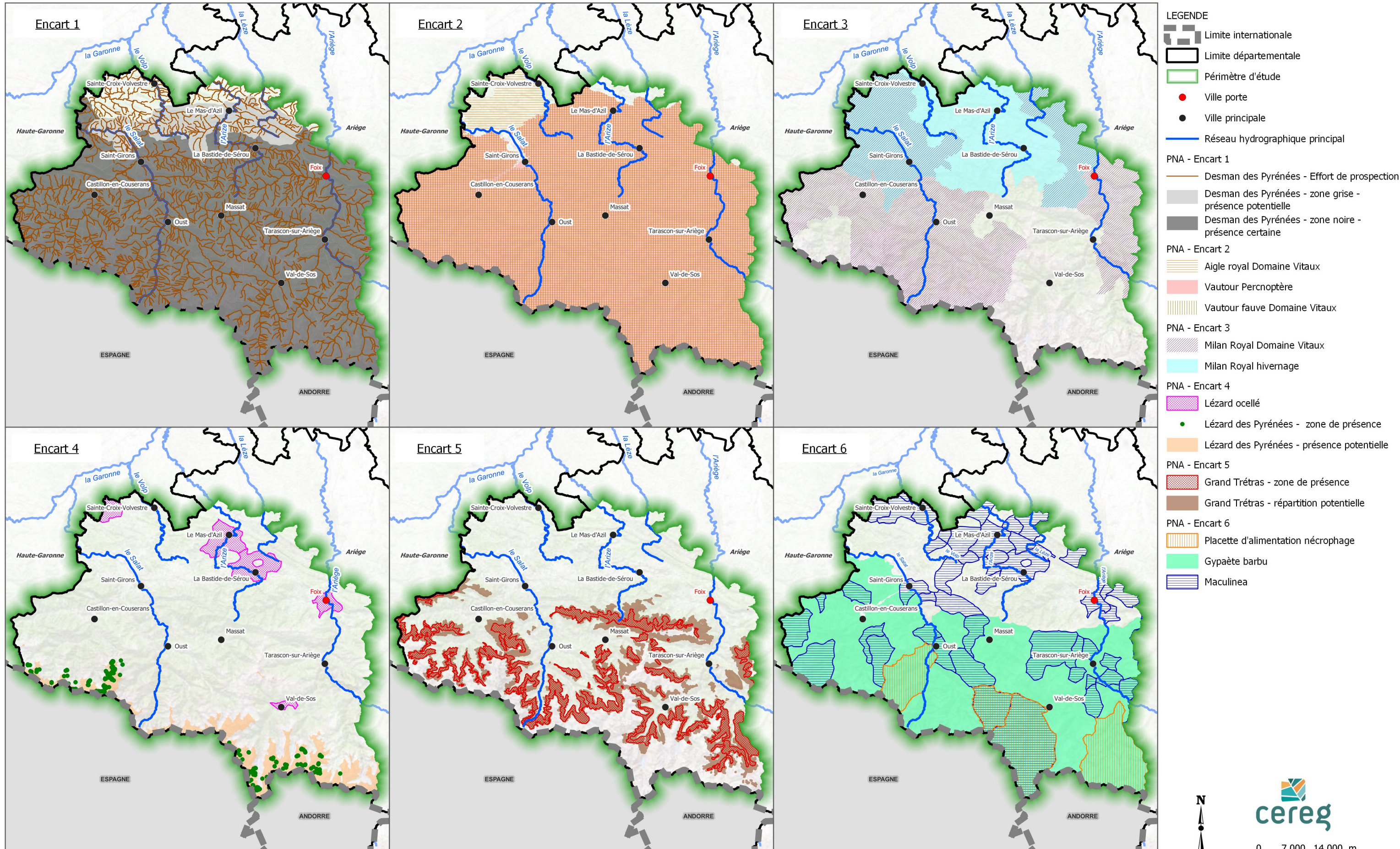
- LEGENDE
- Limite internationale
  - Limite départementale
  - Périmètre d'étude
  - Limite communale
  - Ville porte
  - Ville principale
  - Réseau hydrographique principal
  - ▨ Natura 2000 Directive Habitats
  - ▨ Natura 2000 Directive Oiseaux
  - ▭ Arrêté de Protection du Biotope
  - ▨ Réserve biologique



0 2 750 5 500 m



Patrimoine naturel - Zonages des Plans Nationaux d'Actions en faveur d'espèces menacées

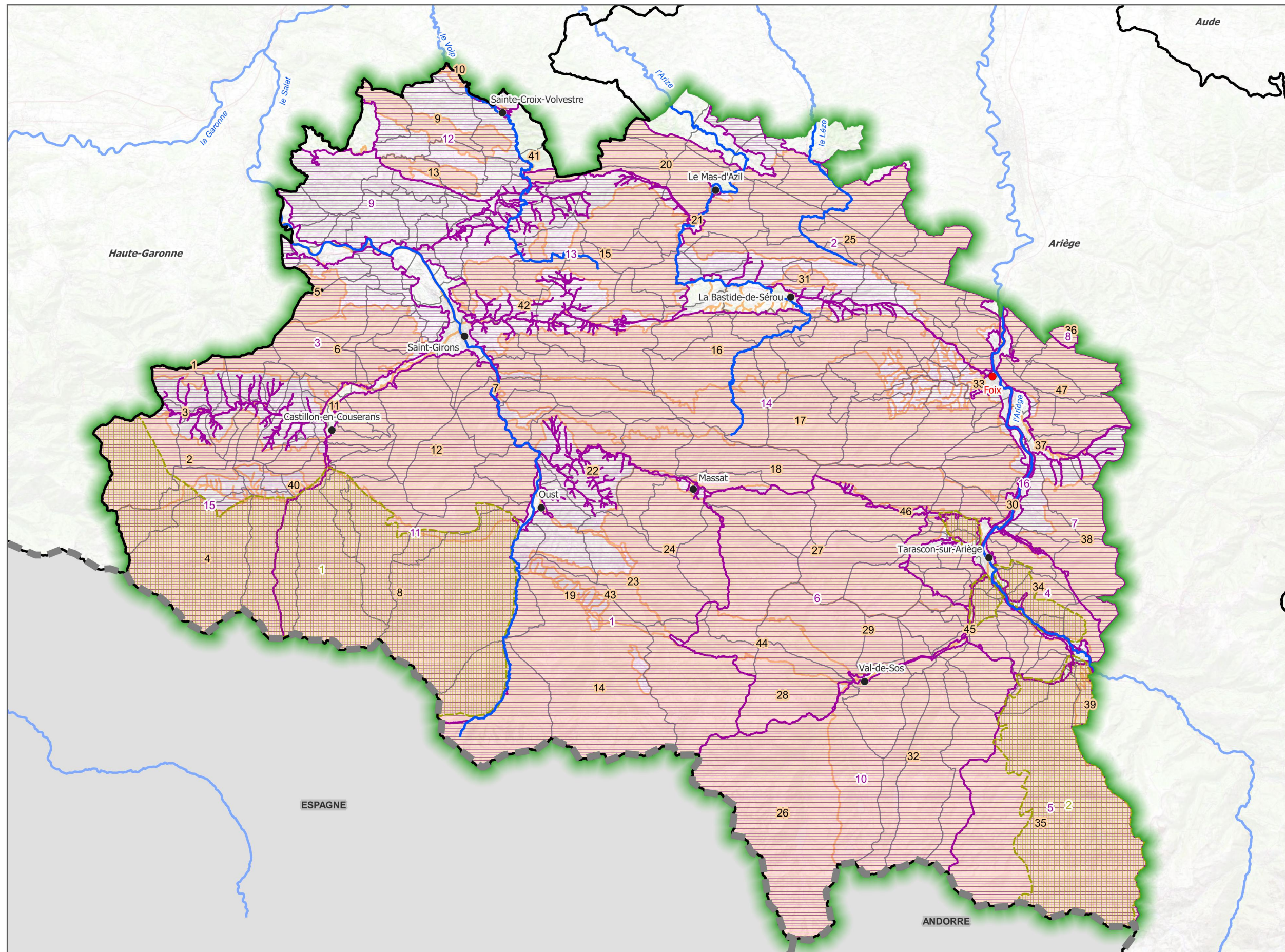




# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

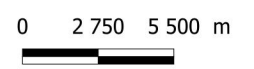
## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Patrimoine naturel - Inventaires remarquables



**LEGENDE**

- Limite internationale
- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Ville porte
- Ville principale
- ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2
- ZICO



## C.IV.2.1.2. Continuités écologiques

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « La biodiversité », document de travail du 16 mars 2022

### ➤ Planche n°15 : Trame Verte et Bleue du PNR des Pyrénées Ariégeoises

#### Etat initial de l'environnement

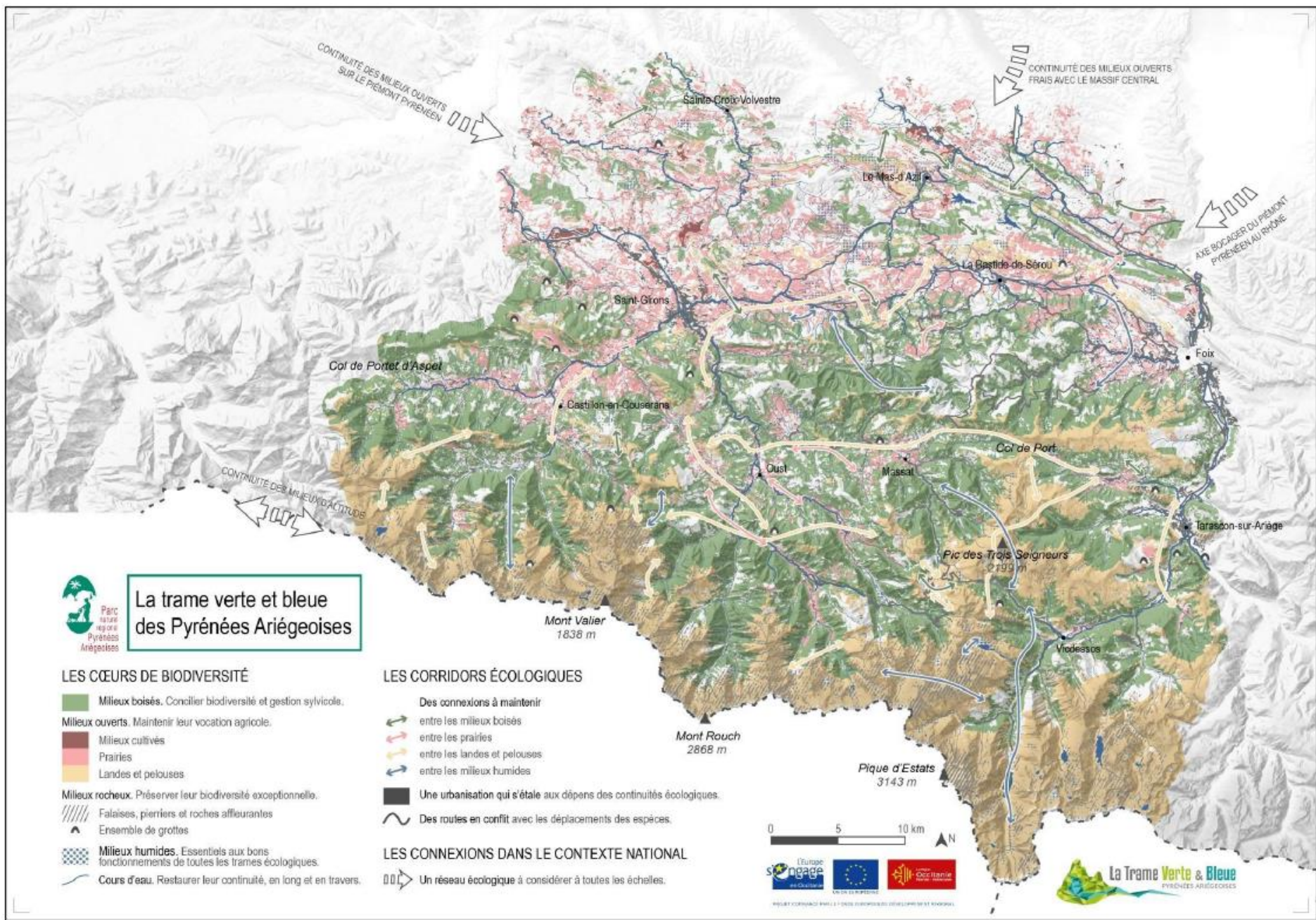
Dans un contexte national d'augmentation des pressions et atteintes humaines au fonctionnement des écosystèmes, la politique Trame Verte et Bleue (TVB) a été définie, lors du Grenelle de l'environnement afin de préserver et restaurer les continuités écologiques, ensembles de zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des axes qui permettent aux espèces de circuler et d'accéder à ces zones. Dans chaque région, cette politique est déclinée sous forme d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), aujourd'hui inclus dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Dans une dynamique inter-Parcs, le PNRPA a engagé une **étude de la TVB en 2012**. Cette étude a abouti après 2 ans à la cartographie des trames écologiques au 1/25 000<sup>ième</sup>. Depuis 2020, l'actualisation de la TVB est en cours en intégrant l'extension du périmètre d'étude.

La TVB du PNRPA (périmètre actuel) se décompose en **10 sous-trames, 72% du territoire (actuel) est identifié comme réservoir de biodiversité**. Les principaux **facteurs de discontinuités** sont : les **axes de communications** (RD117, RD919, RN20), les **zones urbanisées** (surtout en fonds de vallées), les **lignes de Haute tension** et les **barrages hydroélectriques**.

Les Pyrénées Ariégeoises sont un territoire de **forte qualité écologique**, dont les **continuités sont majoritairement préservées, fonctionnelles et très peu fragmentées**. Ainsi, le territoire d'étude est positionné face à des **enjeux de préservation** plus que de restauration. La préservation des milieux ouverts et humides est mentionnée comme prioritaire. Le maintien des éléments paysagers (haies, arbres isolés, murets) est aussi un axe de travail important.

En parallèle de la TVB, le PNRPA a élaboré en partenariat avec le Parc national des Pyrénées une cartographie de la pollution lumineuse et une trame noire cf.§ C.IV.5.5.



### C.IV.2.1.3. Faune, flore et habitats naturels

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « La biodiversité », document de travail du 16 mars 2022

#### Etat initial de l'environnement

Depuis 2009, on constate une **forte amélioration de la connaissance naturaliste** sur les Pyrénées Ariégeoises. Plusieurs programmes régionaux, nationaux et internationaux ainsi que des projets ont été menés dans ce sens sur différentes thématiques et portés par différents acteurs.

L'Ariège est un **espace naturel exceptionnel**, tant en termes de surface (les espaces naturels occupent plus de 75 % du territoire) qu'en diversité d'espèces et d'habitats.

On y recense actuellement de **nombreux habitats d'intérêt communautaire, une fonge et une bryoflore importante** nécessitant un effort de prospection plus important, **2 298 plantes vasculaires** et au moins **440 espèces faunistiques** (dont 148 inscrites au titre des Directives européennes et 273 protégées nationalement). Ces espèces se répartissent parmi la **richesse de milieux** proposé par les Pyrénées Ariégeoises : milieux forestiers, milieux ouverts et semi-ouverts, zones agricoles, milieux humides aquatiques, milieux souterrains et milieux rocheux et éboulis. On note également un **fort taux d'endémisme** avec notamment l'Isard, le Desman des Pyrénées, le Calotriton des Pyrénées, le Lézard du Val d'Aran et le Lézard d'Aurelio.

**Le bon état de conservation de ces milieux** et leur emprise géographique caractérisent le territoire même si certaines activités humaines peuvent exercer des pressions diverses sur les habitats et espèces patrimoniales.

**Le patrimoine naturel est le support de nombreuses activités socio-économiques** : agropastoralisme, tourisme, activités de pleine nature.

A l'heure actuelle, **certains équilibres écologiques entre espèces sauvages et pratiques humaines sont déstabilisés** et occasionnent des dégâts sur les écosystèmes, également ressources ou supports d'activités humaines :

- La présence d'Espèces Exotiques Envahissantes aussi bien floristiques que faunistiques ;
- L'Ecrevisse à pattes blanches subit la concurrence d'écrevisses américaines (l'Ecrevisse américaine et l'Ecrevisse de Californie) ;
- Le Vison d'Amérique, potentiellement présent sur territoire, est considéré comme un des facteurs de régression des populations de Desman des Pyrénées ;
- Le ragondin peut entraîner des conséquences sur les habitats naturels des berges et sur la végétation des zones humides ;
- Les populations conséquentes de Cerf élaphe génèrent un impact sur la régénération des forêts. Le Cerf peut également être un facteur limitant pour d'autres espèces, comme le Grand Tétrás (piétinement des couvées, forte pression sur la nourriture des galliformes) ;
- Les sangliers, abondants dans les forêts d'Ariège, occasionnent dans certaines circonstances des dégâts aux cultures voire aux prairies ;
- La présence de l'ours, réintroduit sur le territoire, occasionne des conflits avec le pastoralisme et la transhumance par des actes de prédations sur les troupeaux et sur les ruches ;
- Enfin, dans le futur, il est probable que la population de loups, actuellement non présente de manière permanente en Ariège se développe et expose certains troupeaux à des attaques.

### C.IV.2.1.4. Synthèse

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la biodiversité sont décrits dans le tableau suivant.



Tableau 34 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la biodiversité (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part importante des espaces naturels</li> <li>• Patrimoine naturel (milieux et en espèces) remarquable en termes de diversité et de qualité et doté d'une bonne fonctionnalité en termes de trame verte et bleue</li> <li>• Des espèces emblématiques et/ou endémiques</li> <li>• Nombreux habitats d'intérêt communautaire</li> <li>• 10 races d'élevage locales reconnues</li> <li>• Une connaissance relativement bonne sur les milieux naturels et les espèces</li> <li>• De nombreux milieux souterrains et zones humides</li> <li>• Eau de bonne qualité et présente sous toutes ses formes, en grande quantité et de grande qualité</li> <li>• Des programmes d'actions pour conserver ou restaurer la biodiversité</li> <li>• Charnière des patrimoines génétiques des populations atlantiques, méditerranéennes et montagnardes : résilience face au changement climatique</li> <li>• Laboratoire de recherche (CNRS de Moulis)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture progressive des milieux ouverts ; accès au foncier difficile et fort morcellement de la propriété en vue d'actions de restauration</li> <li>• Forte densité d'implantation de points noirs de continuité des cours d'eau (infrastructures d'hydroélectricité)</li> <li>• Régression de certaines populations (Grand Tétras sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, Isard, chauves-souris...)</li> <li>• Certaines espèces dont la biologie est encore mal connue (Desman, Calotriton des Pyrénées, insectes...)</li> <li>• Développement incontrôlé d'espèces exotiques envahissantes</li> <li>• Peu de forêts anciennes</li> <li>• Peu de reconnaissance de la richesse du patrimoine naturel (un sentiment de « naturalité acquise »)</li> <li>• Passerelles avec le monde de la recherche peu développées</li> <li>• Un rapport à la nature vécue comme un poids plus qu'une richesse</li> <li>• Difficulté d'accès aux données naturalistes</li> <li>• Existence de conflits homme-faune sauvage et dialogue inexistant</li> <li>• Peu de mobilisation des outils réglementaires (ENS par exemple)</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 35 : Evolution probable de la biodiversité en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité du maillage : Projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées et autres Parcs naturels à l'échelle des Pyrénées (y compris transfrontalier) et de la Région</li> <li>• Proximité de Toulouse → « laboratoire de recherche » pour les étudiants</li> <li>• Des acteurs du monde rural (partenaires agricoles, chasseurs...) de plus en plus sensibles aux problématiques environnementales</li> <li>• Prise en compte de la biodiversité ordinaire (approche écopaysagère de la TVB)</li> <li>• Une attente forte dans les documents de planification (urbanisme-plan de gestion)</li> <li>• Valorisation de la biodiversité : marque valeur parc, labels de reconnaissance des espèces locales (végétal local, race locale)</li> <li>• De nouvelles tendances d'alimentation, en recherche de cohérence des critères de gestion durable de l'espace (bio, zéro pesticide, circuit-court, prairies permanente-production de foin...)</li> <li>• Nouvelles attentes du grand public : qualité du ciel nocturne, qualité sonore, qualité et traçabilité de la ressource alimentaire, nature en ville, retour à la nature...</li> <li>• Des politiques publiques permettant des financements forts sur les actions de préservation de la biodiversité (TVB, Natura 2000, MAEC, appels à projet)</li> <li>• Montée en puissance du principe <i>éviter-réduire-compenser</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution et le morcellement des milieux naturels → artificialisation liée à l'urbanisation + pression touristique</li> <li>• Vision consumériste de la nature</li> <li>• Plusieurs sources de pollution : l'agriculture, les transports, les mines et les déchets</li> <li>• Opportunisme et sollicitations liés au développement de projets EnR (éoliennes, photovoltaïque, hydroélectricité...) qui suscitent des pressions sur la biodiversité</li> <li>• Eventuel déséquilibre dans les populations de faune sauvage et leur milieu (sangliers, cerfs)</li> <li>• Faible prise en compte de la diversité génétique de la faune et la flore locale dans les politiques publiques (plantations de douglas, de sapins de l'Est de l'Europe...)</li> <li>• Proximité de métropole toulousaine → forte augmentation des visites sur le territoire ariégeois → pression de dérangement de la faune.</li> <li>• Peur du changement, lenteur de la prise de conscience politique</li> </ul>

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de sensibilisation scolaire : éducation des générations futures et au-delà</li> <li>• Emergence dynamique de nouvelles notions liées à la fonctionnalité (trame noire, trame brune...) et les solutions d'adaptation fondées sur la nature</li> </ul>	

### **Enjeux liés à la biodiversité**

- **La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques** en privilégiant le maintien des pratiques agricoles et forestières compatibles avec la protection des habitats naturels, la gestion économe de l'espace (maîtrise de l'urbanisation), la lutte contre les différentes sources de pollutions (sonore, lumineuse, atmosphérique et des sols) et le développement d'un tourisme compatible avec la préservation de la nature.

Cela soulève des enjeux sous-jacents :

- **La préservation et la restauration des milieux ouverts** au sens large dont les espaces herbagers et pastoraux et les zones humides en particulier ;
- **La préservation et la restauration du maillage bocager et paysager** représentatif de certains secteurs du PNR : Barguillère, Volvestre, Massatois, Vallée de Saurat, Bédeilhac... ;
- **La préservation des milieux souterrains** ;
- **Le contrôle des espèces exotiques envahissantes** ;
- **La préservation de la biodiversité nocturne** ;
- **La prise en compte du sol** (trame brune) comme élément essentiel au fonctionnement des écosystèmes (biodiversité, cycle de l'eau, stockage du CO<sub>2</sub>, lutte contre les pollutions...);
- **La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques** avec une protection des réservoirs de biodiversité au regard de la diversité des espèces. Une attention particulière doit être portée à la préservation des zones humides et le maintien et la restauration des continuités des cours d'eau ;
- **L'amélioration de la connaissance, de l'information et de la communication sur la biodiversité** auprès des acteurs du territoire, des habitants, des publics scolaires et des touristes. Cela implique aussi la construction de partenariats pour la mise à disposition et le suivi des données naturalistes concernant les Pyrénées Ariégeoises ;
- **La prise en compte des enjeux de biodiversité dans le modèle économique**, notamment au travers des produits agricoles, touristiques, de l'artisanat et de l'exploitation forestière ;
- **L'élaboration de document de planification** (PLU/PLUi) pour de nombreuses communes qui n'en disposent pas actuellement ;
- **L'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité** en se basant sur le principe des solutions fondées sur la nature.

Les Pyrénées Ariégeoises recèlent d'une importante biodiversité et d'un patrimoine naturel remarquable. Du fait de la diversité de milieux, de nombreuses espèces faunistiques et floristiques sont présentes dont une part importante d'espèces protégées, menacées et/ou endémiques. Cette diversité est également à l'origine de nombreux zonages de protection.

Comme sur de nombreux territoire en France, le développement d'espèces exotiques envahissantes ou la prolifération de certaines espèces bousculent les écosystèmes.

Avec une grande partie de son territoire identifié en tant que réservoir de biodiversité, les Pyrénées Ariégeoises présentent une grande qualité écologique. Le réseau de corridors écologique est bien développé et fonctionnel, son maintien est l'enjeu principal de la TVB du territoire.

## C.IV.2.2. Milieux aquatiques et zones humides

Sources : Diagnostic territorial - chapitre : « La biodiversité », document de travail du 16 mars 2022

Diagnostic territorial - chapitre : « La ressource en eau », document de travail du 23 septembre 2021

### ➤ Planche n°16 : Patrimoine naturel – Zonage des cours d'eau

#### Etat initial de l'environnement

Les milieux aquatiques et humides sont riches et très présents sur le territoire d'étude du fait de l'omniprésence de l'eau. Un très grand nombre de cours d'eau sont classés en liste 1 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement et quelques cours d'eau en liste 2.

La variété des profils des cours d'eau du territoire permet d'accueillir des cortèges faunistiques très diversifiés et particulièrement riches, notamment sur les secteurs les plus préservés. La présence de l'Euprocte des Pyrénées et du Desman des Pyrénées sont deux exemples de la bonne fonctionnalité globale des écosystèmes aquatiques. Afin de préserver ces milieux, il est nécessaire de limiter les pollutions d'origine diverses, de rétablir les continuités écologiques et de maintenir une ripisylve et le lit majeur des rivières.

Les Pyrénées Ariégeoises sont également riches de milliers de zones humides (prairies, mares, tourbière, forêts marécageuses). A l'interface entre l'eau et la terre, elles constituent des milieux riches en termes de biodiversité qui abritent le plus souvent une biodiversité patrimoniale. Les zones humides sont principalement perturbées par l'urbanisation et par la pression touristique dans une moindre mesure.

Les cours d'eau sur lesquels la restauration de la continuité écologique est prioritaire sont les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement. Il s'agit des cours d'eau suivants :

- Le Salat à l'aval de la prise d'eau de Couflens ;
- L'Arac de la prise d'eau de Castet d'Aleu (incluse) à sa confluence avec le Salat ;
- L'Arget de la confluence du ruisseau de Baloussière à sa confluence avec l'Ariège ;
- L'Ariège en aval du barrage d'Auterive (inclus) ;
- L'Alsès.

A noter par ailleurs qu'il est identifié 4 axes à grands migrateurs amphihalins sur le territoire du PNRPA. Ces axes sont également des axes prioritaires vis-à-vis du rétablissement de la continuité écologique :

- Le Salat à l'aval du ruisseau d'Angouls (commune de Couflens) ;
- L'Arize ;
- L'Ariège en aval du barrage de Labarre (compris) ;
- La Lèze à l'aval du barrage de Mondély.

Les axes à grands migrateurs amphihalins comprennent un ensemble des cours d'eau ou tronçons de cours d'eau accueillant ou susceptible d'accueillir des populations de poissons migrateurs. Ces axes offrent un potentiel d'habitats dont la résilience face au changement climatique permet de préserver et de développer ces espèces.

Par ailleurs, la Commission planification du Comité de bassin Adour-Garonne a validé le 24 juin 2020 la liste des ouvrages sur lesquels seront prioritaires d'ici à 2027 les actions de rétablissement de la continuité écologique. Parmi les 1 226 ouvrages identifiés à l'échelle du bassin Adour Garonne, 17 sont situés dans le département de l'Ariège et 12 sur le territoire du PNRPA. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous et localisés sur la carte suivante.

Tableau 36 : Synthèse des ouvrages du périmètre d'étude prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique (Source : DREAL Occitanie - <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-la-restauration-de-la-continuite-a25270.html>)

Code ROE	Nom de l'ouvrage	Commune de l'ouvrage	Nom du cours d'eau	Type d'ouvrage	Hauteur de chute à l'étiage	Usage de l'obstacle à l'écoulement	Type de dispositif de franchissement piscicole	Type d'élément mobile d'un seuil	Service instructeur	Priorisation Adour Garonne
ROE14391	Chute de Tondut	SAINT-LIZIER	Salat	Seuil en rivière déversoir	De 3m à inférieure à 5m	Energie et hydroélectricité	Passe à bassins successifs et Exutoire de dévalaison	Vannes levantes	DDT 09	Phase « 0 »
ROE14388	Chaussée de POURLANDE	SAINT-LIZIER	Salat	Seuil en rivière déversoir	De 3m à inférieure à 5m	Energie et hydroélectricité	Passe à bassins successifs et Exutoire de dévalaison		DDT 09	Phase 1
ROE34026	Chaussée de Roquelaure	TAURIGNAN-VIEUX	Salat	Seuil en rivière déversoir	De 2m à inférieure à 3m	Energie et hydroélectricité	Passe à bassins successifs et Exutoire de dévalaison		DDT 09	Phase 1
ROE34224	CHAUSSEE DE LA MOULASSE	ENCOURTIECH	Salat	Seuil en rivière déversoir	De 2m à inférieure à 3m	Industrie et Energie et hydroélectricité	Passe à bassins successifs	Clapet basculant et Vannes levantes	DDT 09	Phase 1
ROE34011	QUERCABANAC Concession de Lacourt	SOUEIX-ROGALLE	Salat	Barrage mobile	De 3m à inférieure à 5m	Energie et hydroélectricité	Passe à bassins successifs	Clapet basculant	DREAL Occitanie	Phase 2
ROE14424	Moulin du château	SAINT-GIRONS	Salat	Seuil en rivière déversoir	De 3m à inférieure à 5m	Energie et hydroélectricité	Absence de passe	Vannes levantes	DDT 09	Phase 2
ROE82213	chute Fondère	FOIX	Arget	Seuil en rivière déversoir	De 1.5m à inférieure à 2m	Energie et hydroélectricité	Pré-barrage	Vannes levantes	DDT 09	Phase 2
ROE82212	Chute Benoit	FOIX	Arget	Seuil en rivière déversoir	De 3m à inférieure à 5m	Energie et hydroélectricité	Passe à bassins successifs	Vannes levantes	DDT 09	Phase 2
ROE68969	Seuil de la centrale de Moulinery	FOIX	Arget	Seuil en rivière déversoir	De 3m à inférieure à 5m	Energie et hydroélectricité	Passe à bassins successifs	Vannes levantes	DDT 09	Phase 2
ROE68968	Seuil de la Rochelle - Centrale de Ruffie	FOIX	Arget	Seuil en rivière déversoir	De 2m à inférieure à 3m	Energie et hydroélectricité	Passe à bassins successifs	Vannes levantes	DDT 09	Phase 2
ROE93717	Centrale du Picou	SAINT-PIERRE-DE-RIVIERE	Arget	Seuil en rivière déversoir	De 2m à inférieure à 3m	Energie et hydroélectricité	Passe à bassins successifs	Vannes levantes	DDT 09	Phase 2
ROE68966	Seuil de la centrale de Gaynes	BENAC	Arget	Seuil en rivière déversoir	De 3m à inférieure à 5m	Energie et hydroélectricité	Passe à bassins successifs	Vannes levantes	DDT 09	Phase 2

Correspondance des phases :

- La phase 0 : travaux engagés à terminer et à vérifier l'efficacité dès que possible ;
- Phase 1 : travaux à réaliser d'ici fin 2023, la démarche de restauration du cours d'eau est déjà engagée avec une étude réalisée ou en cours et/ou une opération coordonnée, groupée ou programmée avec les acteurs locaux ;
- Phase 2 : travaux à réaliser d'ici fin 2027, engagement du diagnostic et des études préalables (avant-projet sommaire et avant-projet détaillé) dans un délai compatible avec la finalisation des travaux avant fin 2027.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les milieux aquatiques et humides sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 37 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les milieux aquatiques et humides (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine naturel (milieux et espèces) remarquable en termes de diversité et de qualité et doté d'une bonne fonctionnalité en termes de trame verte et bleue</li> <li>• Des espèces emblématiques et/ou endémiques</li> <li>• Nombreux habitats d'intérêt communautaire</li> <li>• De nombreux milieux souterrains et zones humides</li> <li>• Eau de bonne qualité et présente sous toutes ses formes, en grande quantité et de grande qualité</li> <li>• Une connaissance relativement bonne sur les milieux naturels et les espèces</li> <li>• Des programmes d'actions pour conserver ou restaurer la biodiversité</li> <li>• Biodiversité aquatique</li> <li>• Diversité des milieux aquatiques et humides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte densité d'implantation de points noirs de continuité des cours d'eau (infrastructures d'hydroélectricité)</li> <li>• Certaines espèces dont la biologie est encore mal connue (Desman, Calotriton des Pyrénées, insectes...)</li> <li>• Développement incontrôlé d'espèces exotiques envahissantes</li> <li>• Peu de mobilisation des outils réglementaires (ENS par exemple)</li> <li>• Existence de perturbations des milieux aquatiques et altération de la qualité biologique des cours d'eau liés aux aménagements hydrauliques et pollutions</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 38 : Evolution probable des milieux aquatiques et humides en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attente forte dans les documents de planification (urbanisme-plan de gestion)</li> <li>• Des politiques publiques permettant des financements forts sur les actions de préservation de la biodiversité (TVB, Natura 2000, MAEC, appels à projet)</li> <li>• Montée en puissance du principe <i>éviter-réduire-compenser</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs sources de pollution : l'agriculture, les transports, les mines et les déchets</li> <li>• Opportunisme et sollicitations liés au développement de projets EnR (éoliennes, photovoltaïque, hydroélectricité...) qui suscitent des pressions sur la biodiversité</li> <li>• Peur du changement, lenteur de la prise de conscience politique</li> </ul>

### Enjeux liés aux milieux aquatiques et humides

- **La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques** en privilégiant le maintien des pratiques agricoles et forestières compatibles avec la protection des habitats naturels, la gestion économe de l'espace (maîtrise de l'urbanisation), la lutte contre les différentes sources de pollutions (sonore, lumineuse, atmosphérique et des sols) et le développement d'un tourisme compatible avec la préservation de la nature.

Cela soulève des enjeux sous-jacents :

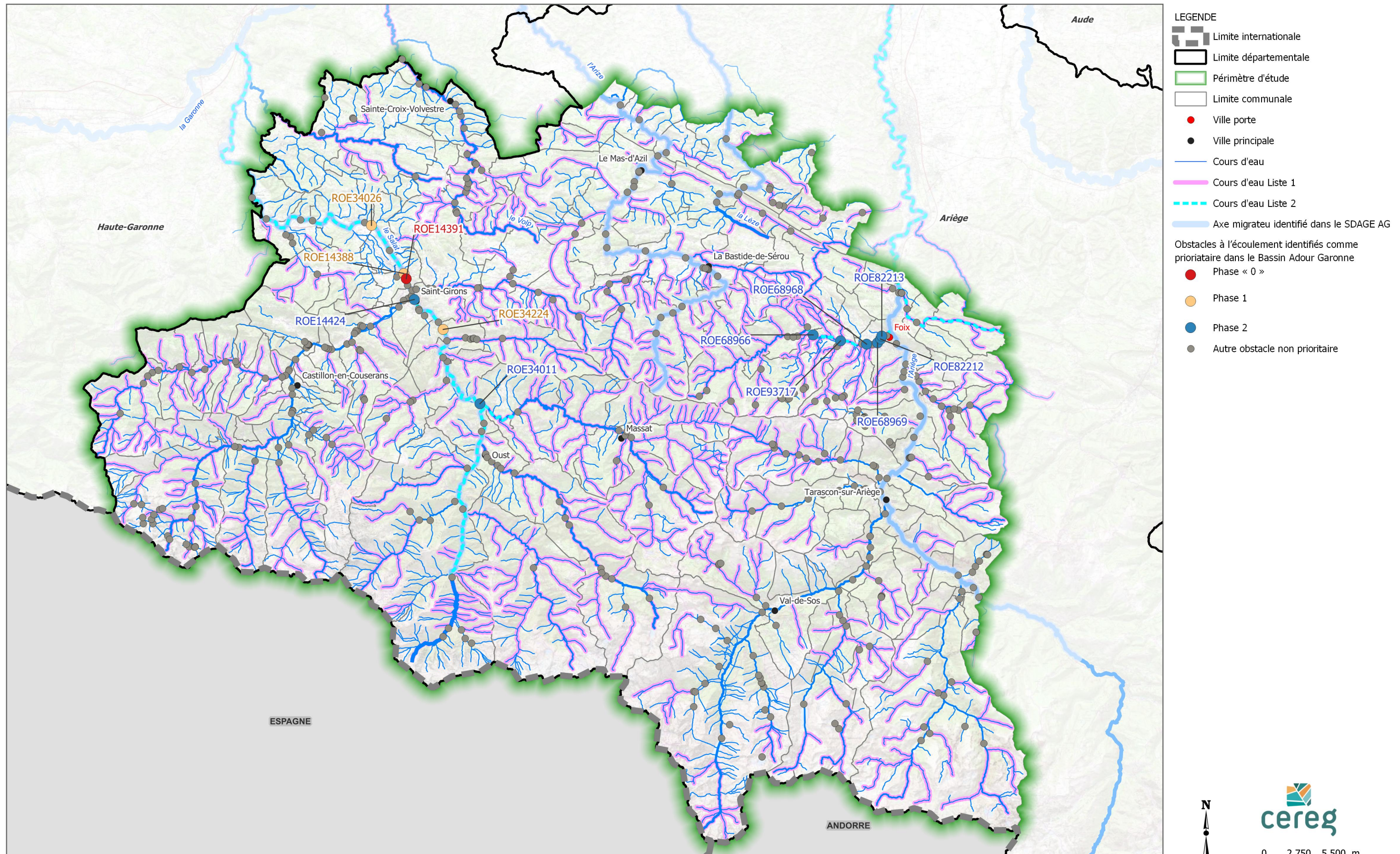
- **La préservation et la restauration des milieux ouverts** au sens large dont les espaces herbagers et pastoraux et les zones humides en particulier ;
- Le **contrôle des espèces exotiques envahissantes** ;
- La **préservation et la remise en bon état des continuités écologiques** avec une protection des réservoirs de biodiversité au regard de la diversité des espèces. Une attention particulière doit être portée à la **préservation des zones humides et le maintien et la restauration des continuités des cours d'eau** ;
- **L'élaboration de document de planification** (PLU/PLUi) pour de nombreuses communes qui n'en disposent pas actuellement ;

- **L'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité** en se basant sur le principe des solutions fondées sur la nature ;
- **La préservation de la ressource en eau avec une gestion économe et qualitative** (protection des captages, maintien des ripisylves, meilleure prise en considération des zones humides par les activités économiques, accompagnement aux changements de pratique dans la gestion de l'eau dans les activités agricoles, industrielles, sports d'hiver, développement des pratiques agroécologiques) ;
- **La conciliation de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau avec l'atteinte des objectifs énergétiques** (optimisation des centrales hydroélectriques existantes, préservation des cours d'eau sauvages...).

**Les milieux aquatiques et humides sont très présents sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises et abritent une biodiversité importante. De nombreux cours d'eau sont à préserver et le maintien/la restauration de la continuité écologique est un enjeu important, tout comme la protection des milieux humides du territoire.**



Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises  
Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises  
**Patrimoine naturel - Zonage des cours d'eau et obstacle à l'écoulement**



## C.IV.2.3. Patrimoine forestier

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « La forêt et la filière bois », document de travail du 2 mars 2022.

- *Planche n°17 : Couverture forestière*
- *Planche n°18 : Essences forestières*

### ▀ Etat initial de l'environnement

**Les Pyrénées Ariégeoises sont extrêmement boisées.** Le taux de boisement est de 57%, on distingue sur le territoire **2 sylvoécorégions** : la Haute chaîne pyrénéenne qui culmine au Pic d'Estats et qui intègre des massifs comme ceux du Valier, du Montcalm, ou du Certescans et les Piémonts Pyrénéens, zone de transition entre coteaux et montagne.

Les forêts du territoire se caractérisent par une **topographie forestière contraignante**, notamment par rapport à la mécanisation des exploitations forestières. En effet, 80% de la surface des forêts présente une pente supérieure à 30 %, et 45 % présente une pente supérieure à 55 %.

Les forêts sont essentiellement **constituées de feuillus**, les peuplements sont mélangés sur le piémont ; sur la partie montagnarde la **hêtraie** quasiment pure est prédominante parmi les peuplements.

**Après une période d'usage intensif liée à l'industrie, la forêt est en expansion depuis un siècle.** Les forêts sont majoritairement **jeunes** (de 20 à 150 ans) et sont à **42 % publiques** (domaniale et communale). Les **forêts privées du territoire sont très morcelées** du fait de l'abondance de propriétaires (2,72 ha/propriété) contrairement aux forêts publiques où la surface moyenne de forêt est plus importante (2 131 ha en moyenne pour une forêt domaniale). **Uniquement 10,6% des forêts privées du PNR sont dotées d'un document de gestion** et seulement 4,3% sont certifiées PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) ; en revanche, **toutes les forêts publiques font l'objet d'un aménagement** et le taux de certification PEFC est de 40%. Au 31/12/2021, 38% des surface boisées gérées par l'ONF sont laissées en libre évolution.

La forêt des Pyrénées Ariégeoises est composée de 27 740 000 m<sup>3</sup> (86% feuillus) de bois sur pied soit en moyenne 184m<sup>3</sup>/ha (supérieur aux moyennes nationales). Les prélèvements commercialisés de bois dans les forêts du territoire est de l'ordre de 85 800 m<sup>3</sup>/an selon l'IGN dont 52% étant issus des forêts publiques.

**Une part importante des forêts du territoire (40%) sont impossible à exploitées** du fait de la topographie ou de la desserte forestière interne du territoire. Cette dernière est notoirement insuffisante dans certains secteurs du territoire. Concernant la desserte externe, 26 points de blocage importants de l'exploitation forestière ont été recensés sur le territoire d'étude.

D'après le diagnostic territorial, lequel intègre les données de l'enquête Annuelle de Branche (EAB) et les bois non commercialisés officiellement, le **bois récolté sur le territoire est principalement utilisé pour l'énergie (45%), pour la scierie (28%) et pour l'industrie (27%)**.

L'ensemble des acteurs de la filière bois se retrouvent sur le territoire du PNRPA pour constater :

- **un maillage important de scieries aussi bien fixes que mobiles**, ce qui constitue une réelle chance pour le territoire. L'Ariège est le département des Pyrénées le plus important en termes de volume de sciages produits, la scierie la plus importante du massif étant implantée dans le périmètre d'étude ;
- **un maillage fin d'artisans charpentiers et menuisiers**, de toutes tailles et possédant un savoir-faire à préserver ;
- **une utilisation importante du bois en tant que ressource énergétique pour le chauffage** ; il est utilisé directement en bois buche ou transformé en plaquettes forestières ou en granulés de bois ou pellets ;
- une **émergence d'utilisation du bois local pour la construction**.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le patrimoine forestier sont décrits dans le tableau suivant.



Tableau 39 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le patrimoine forestier (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des forêts très étendues</li> <li>Des forêts subnaturelles très diversifiées</li> <li>Un territoire épargné par les plantations massives</li> <li>Une surface significative de forêts non exploitées</li> <li>Un réservoir de carbone conséquent et un puits de carbone très actif</li> <li>Une importante ressource forestière en volume, des essences variées</li> <li>Tous les maillons de la filière-bois bien présents sur le territoire : pas de manque</li> <li>Présence de l'industrie de Saint-Gaudens qui offre un débouché pour tous les bois de mauvaise qualité</li> <li>Une filière source d'emplois. Des centres de formation existants</li> <li>Des forêts qui produisent de nombreux produits non ligneux, très prisés</li> <li>Des forêts qui accueillent de multiples activités, sources de bien-être</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des forêts surexploitées au XIX<sup>ème</sup> siècle</li> <li>Très peu de forêts anciennes et matures</li> <li>Des modes de gestion forestière ne permettant pas la préservation ou l'amélioration de la biodiversité forestière</li> <li>Des forêts en majorité difficiles à exploiter (morcellement du foncier privé, pentes, accès)</li> <li>Une faible part de bois de qualité commercialisé actuellement</li> <li>Exportation de grumes non transformées vers d'autres départements ou pays</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 40 : Evolution probable du patrimoine forestier en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Une amélioration récente des connaissances sur la biodiversité forestière</li> <li>Une prise de conscience du grand public des enjeux liés à la préservation des forêts métropolitaines</li> <li>Des dispositifs financiers nouveaux pour soutenir une gestion forestière favorable à la biodiversité et aux solutions d'adaptation fondées sur la nature (Sylvacettes)</li> <li>Développement de la construction bois</li> <li>Défense d'une sylviculture destinée à produire du bois de qualité chez les propriétaires privés (GDF Sylvestre)</li> <li>Développement du bois énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effets néfastes du changement climatique sur les forêts</li> <li>Augmentation des pratiques de gestion intensive pour développer les nouveaux usages du bois (bois-énergie, cogénération...)</li> <li>Rachats de forêts par des investisseurs privés, visant le rendement économique</li> <li>Construction bois utilisant majoritairement les résineux plutôt que les feuillus</li> <li>Développement du bois-énergie et du bois d'industrie au détriment du bois d'œuvre</li> <li>Risque de développement des plantations de résineux (Plan de relance de l'Etat)</li> </ul>

### Enjeux liés au patrimoine forestier

- L'articulation des usages de la ressource bois** (construction, bois d'industrie, bois-énergie) **avec le développement d'une exploitation structurée et durable, respectueuse des intervenants en forêt, des sols et des peuplements.** Cela implique de :
  - **Développer la sylviculture pour produire plus de bois de qualité ;**
  - **Structurer une filière locale de transformation** qui maintienne la valeur ajoutée dans les Pyrénées Ariégeoises. S'intéresser notamment au séchage et au stockage du bois transformé pour relocaliser les approvisionnements des entreprises de la seconde transformation. Assurer la transmission reprise des scieries du territoire et maintenir un maillage adapté à la transformation d'une ressource diversifiée ;
  - **Développer l'usage des feuillus dans la construction pour créer du débouché ;**
- Maintenir l'absorption et le stockage du carbone par les forêts ;**

- **Préserver les cœurs de biodiversité des massifs forestiers** (vieilles forêts et forêts anciennes) et **assurer la connectivité entre eux, notamment en laissant toute la matrice forestière gagner en maturité** (gros bois et bois morts).

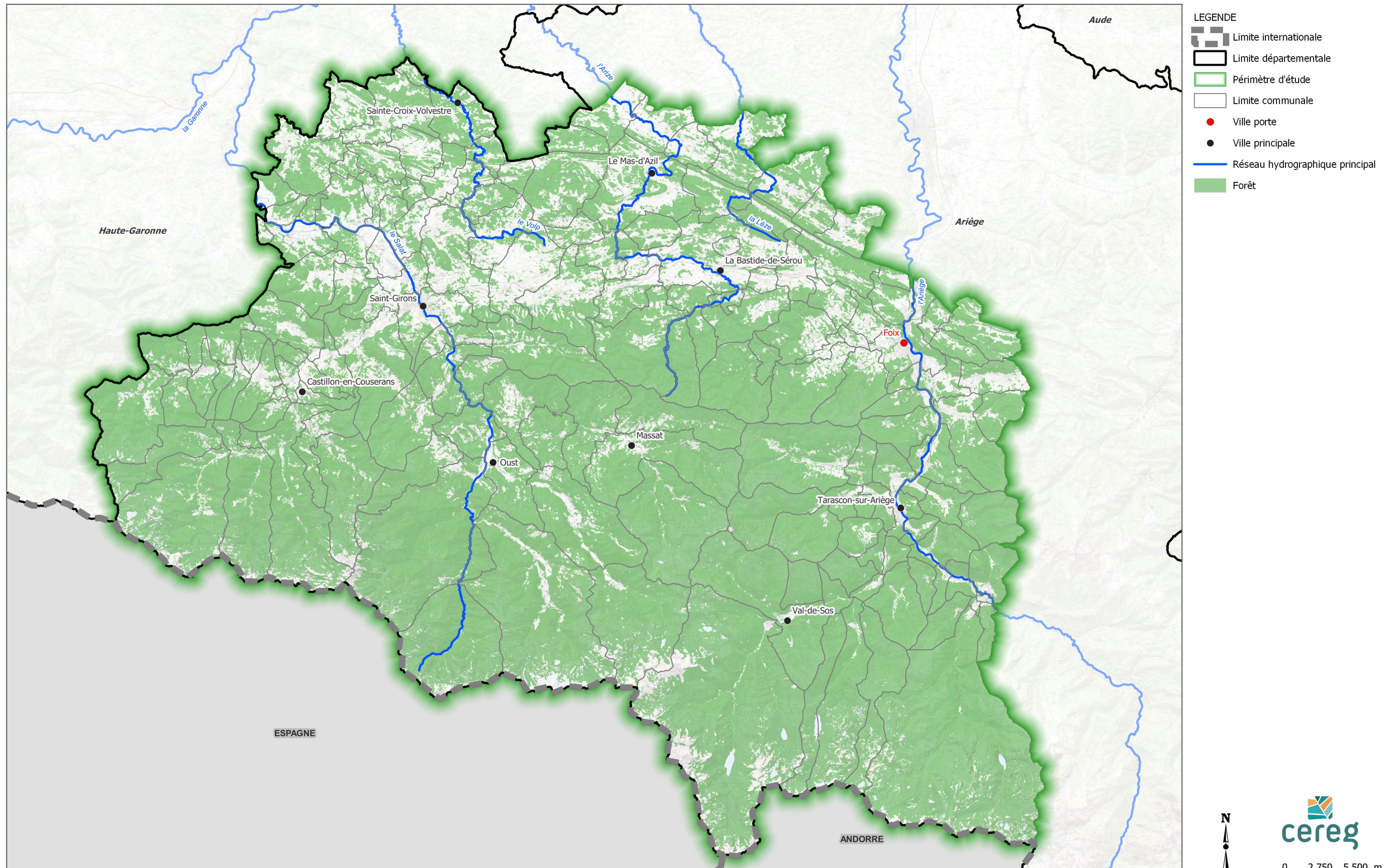
**La forêt couvre une grande partie du territoire des Pyrénées Ariégeoises ; malgré des pentes importantes, elle est exploitée pour son bois (principalement feuillus). Etant exploitée depuis longtemps, on trouve sur le territoire l'ensemble des acteurs de la filière bois permettant l'usage du bois aussi bien pour le bois d'œuvre que pour l'industrie et l'énergie.**



# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Couverture forestière

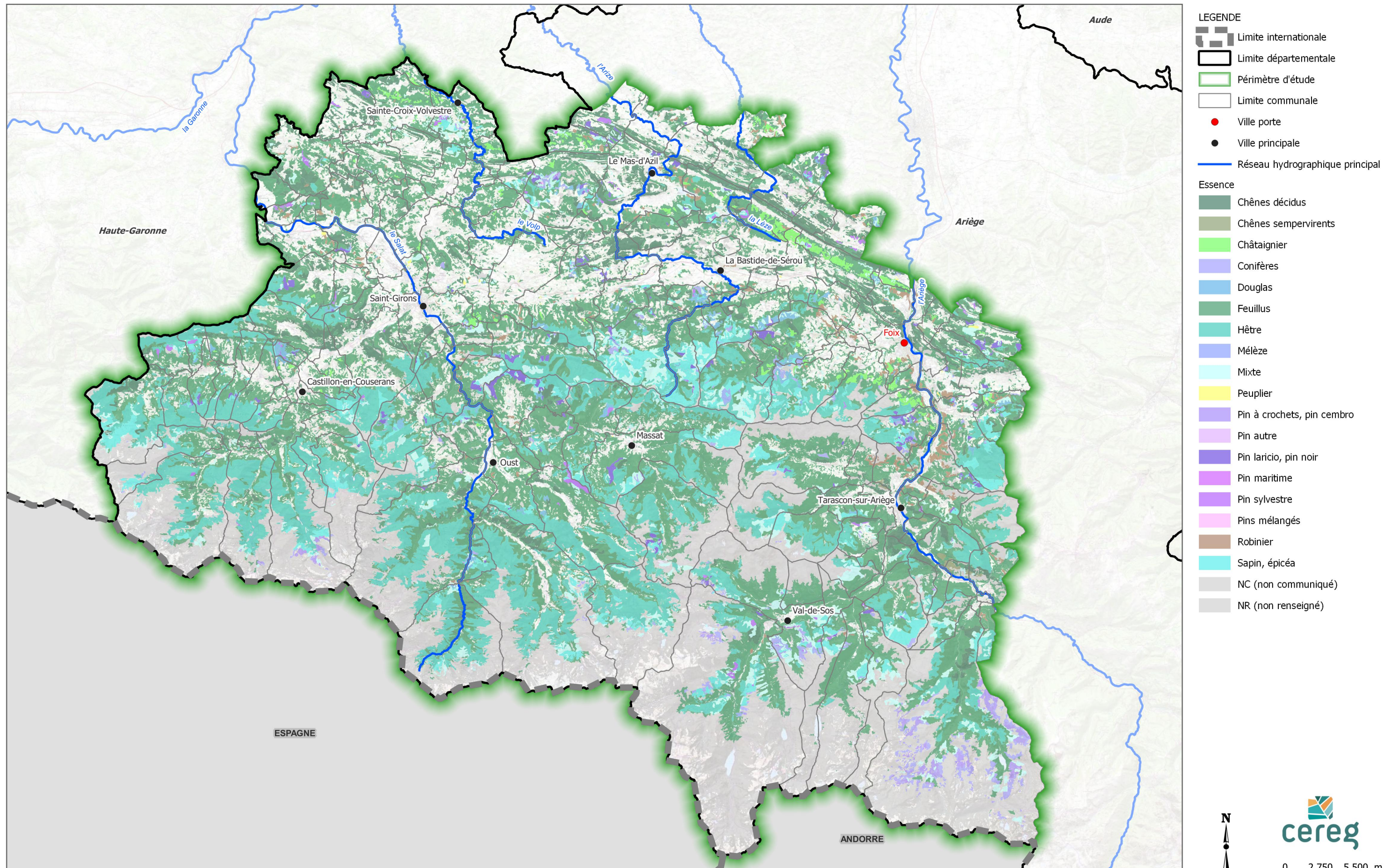




# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Essences forestières



## C.IV.3. Patrimoine culturel et paysager

### C.IV.3.1. Patrimoine culturel et architectural

Source : Diagnostic territorial – chapitre : « Le patrimoine culturel et historique », document de travail du 1 mars 2022

- Planche n°19 : Patrimoine culturel – Monuments historiques
- Planche n°20 : Patrimoine culturel – Autres zonages culturels

#### Etat initial de l'environnement

Le patrimoine culturel et historique, matériel et immatériel, constitue une ressource des Pyrénées Ariégeoises, une composante forte des paysages et un marqueur de l'identité du territoire.

Les éléments emblématiques du patrimoine culturel des Pyrénées Ariégeoises sont entre autres :

- Un **patrimoine archéologique riche** qui commence dès le Néanderthalien (à -35000 BP) et qui a traversé les âges ;
- Un **patrimoine religieux marqué par une architecture variée**, un patrimoine vernaculaire important et un des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ;
- Un **paysage bâti menacé** par l'émergence de nouvelles constructions standardisées sans lien avec le bâti traditionnel existant ;
- Des habitats reflétant l'histoire du peuplement et leurs **variétés de typologies architecturales** ;
- Un **patrimoine agropastoral** avec notamment la pierre sèche, les orrys et les terrasses qui façonnent les paysages ;
- Un **patrimoine lié à l'eau** comme les lavoirs, fontaines, moulins...

Le diagnostic territorial a mis en évidence un **nombre significatif de biens bénéficiant d'une protection**, notamment 2 « Grands sites Occitanie », des monuments jalons du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle classés au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 44 sites classés ou inscrits et 85 monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques et un des plus beaux villages de France (Saint-Lizier).

Des **inventaires et dispositifs ont été mis en place** par les acteurs locaux afin **connaître, préserver et valoriser le patrimoine culturel** : en particulier le patrimoine bâti non protégé, l'inventaire participatif des ouvrages en pierre sèche.

Des **marqueurs immatériels** mais tout aussi importants renforcent les plus emblématiques : les **savoir-faire et les patrimoines immatériels**. Indissociables des patrimoines culturels matériels, le patrimoine immatériel et les savoir-faire se retrouvent à travers la gastronomie, l'artisanat (notamment ardoise à pureau dégressif), la langue occitane (le Languedocien à l'Est et le Gascon à l'Ouest), les manifestations culturelles et les pratiques culturelles du quotidien.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le patrimoine culturel et architectural sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 41 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le patrimoine culturel et architectural (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Richesse et diversité du patrimoine culturel et historique</li> <li>• Petit patrimoine bâti diversifié avec une forte présence de la pierre</li> <li>• Architecture traditionnelle, qui témoigne des savoir-faire locaux</li> <li>• Des centres anciens de caractère</li> <li>• Fortes traces antiques (Saint-Lizier) et médiévales</li> <li>• Saint-Lizier : un des plus beaux villages de France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradations du patrimoine (dégradation des fresques dans les grottes, fréquentation touristique, intempéries dégradant le patrimoine minier, pastoral...)</li> <li>• Malgré les efforts, le patrimoine vernaculaire et industriel méritent d'être entretenus davantage</li> <li>• Mutation du monde agricole : la morphologie du bâti traditionnel ne correspond plus aux besoins modernes,</li> </ul>

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemin de Saint-Jacques de Compostelle</li> <li>• Traditions encore très présentes sur le territoire</li> <li>• Langue occitane enseignée dans des écoles et collèges</li> <li>• Nombreuses manifestations culturelles en relation avec les savoir-faire ou l'Histoire du territoire</li> <li>• Des structures culturelles (L'Estive...)</li> </ul>	<p>ce qui engendre des granges non entretenues et abandonnées, et des murs en pierres sèches en ruine...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'émergence de nouvelles constructions ne respectant pas l'authenticité architecturale locale par le changement de forme, de dimension et d'aspect des façades</li> <li>• Un patrimoine peu (re)connu par les habitants</li> <li>• Saisonnalité des manifestations culturelles</li> <li>• Manque d'infrastructures d'accueil, de diffusion de spectacles et de répétitions (et infrastructures adaptées)</li> <li>• Pas de programmation annuelle</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 42 : Evolution probable du patrimoine culturel et architectural en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les démarches engagées des PLUi</li> <li>• Attentes et motivation d'élus et habitants</li> <li>• Nombreux acteurs culturels tournés vers des manifestations plus modernes d'art contemporain</li> <li>• Formations sur l'utilisation des matériaux locaux</li> <li>• Dispositifs de dynamisation des centres bourgs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation du patrimoine</li> <li>• Centres bourgs qui tombent en ruine</li> <li>• Expansion urbaine et habitats diffus</li> </ul>

### Enjeux liés au patrimoine culturel et architectural

- **Conservation et mise en valeur pédagogique, économique et touristique du patrimoine culturel et historique** tout en contribuant à sa conservation et au renforcement de sa contribution aux particularités des Pyrénées Ariégeoises ;
- **Accompagnement de l'évolution du patrimoine ;**
- **Préservation, restauration et valorisation du patrimoine bâti ;**
- **Formations sur l'utilisation des matériaux locaux ;**
- **Respect et valorisation de l'architecture traditionnelle ;**
- **Sensibilisation des habitants sur l'importance du patrimoine culturel et architectural.**

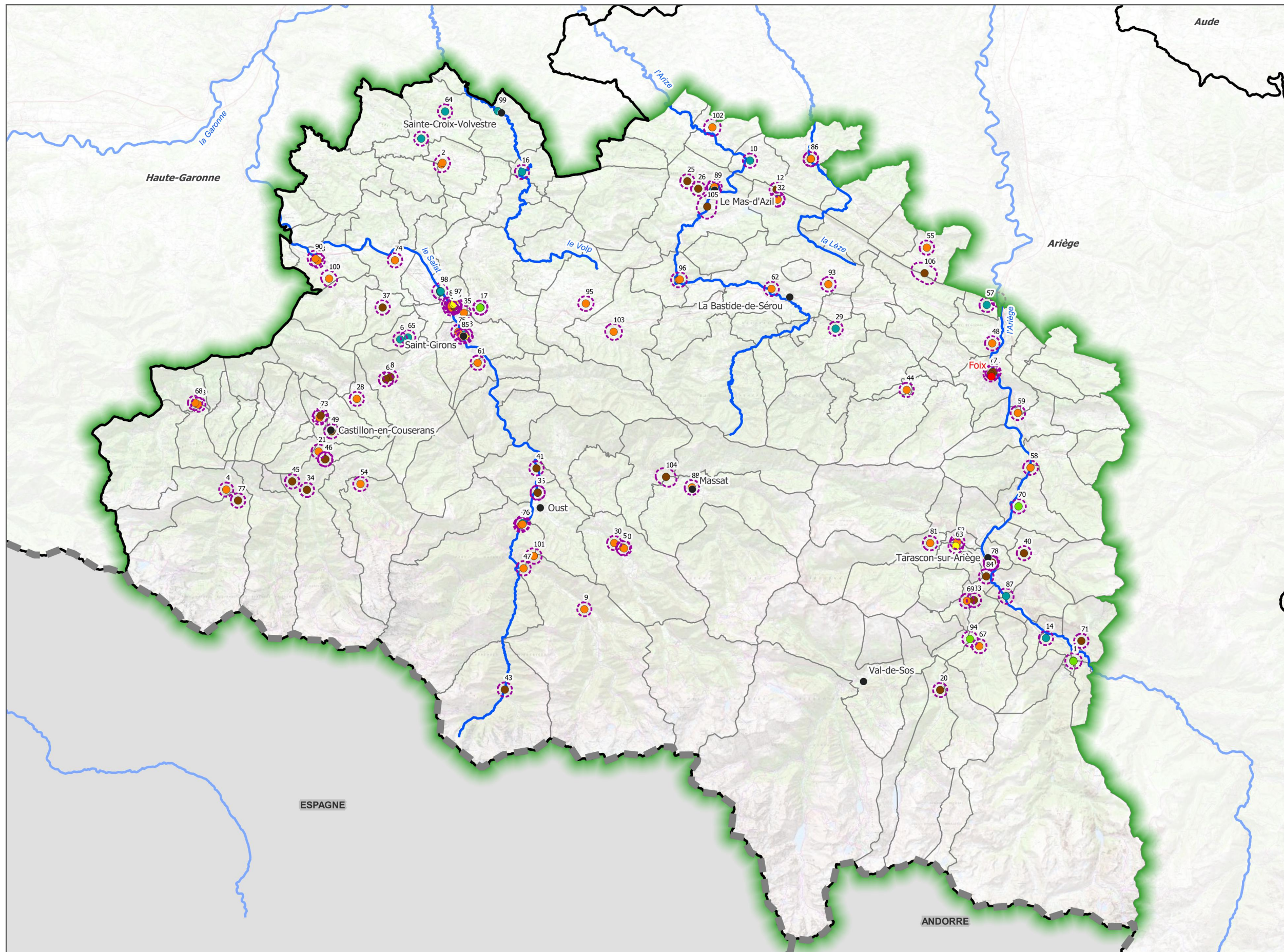
**Le patrimoine culturel et architectural des Pyrénées Ariégeoises est riche et diversifié. Ce patrimoine se compose aussi bien de biens exceptionnels bénéficiant d'une protection, d'éléments du quotidien ou encore de patrimoine immatériel. La tâche y est importante en matière de conservation et de valorisation de ces patrimoines.**



# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Patrimoine culturel - Monuments historiques



- LEGENDE**
- ▬ Limite internationale
  - ▬ Limite départementale
  - ▬ Périmètre d'étude
  - ▬ Limite communale
  - Ville porte
  - Ville principale
  - ▬ Réseau hydrographique principal
  - Classement monument historique**
  - Classé
  - Inscrit
  - Partiellement Classé
  - Partiellement Classé-Inscrit
  - Partiellement inscrit
  - ▭ Périmètre de protection de 500 m autour de monument historique



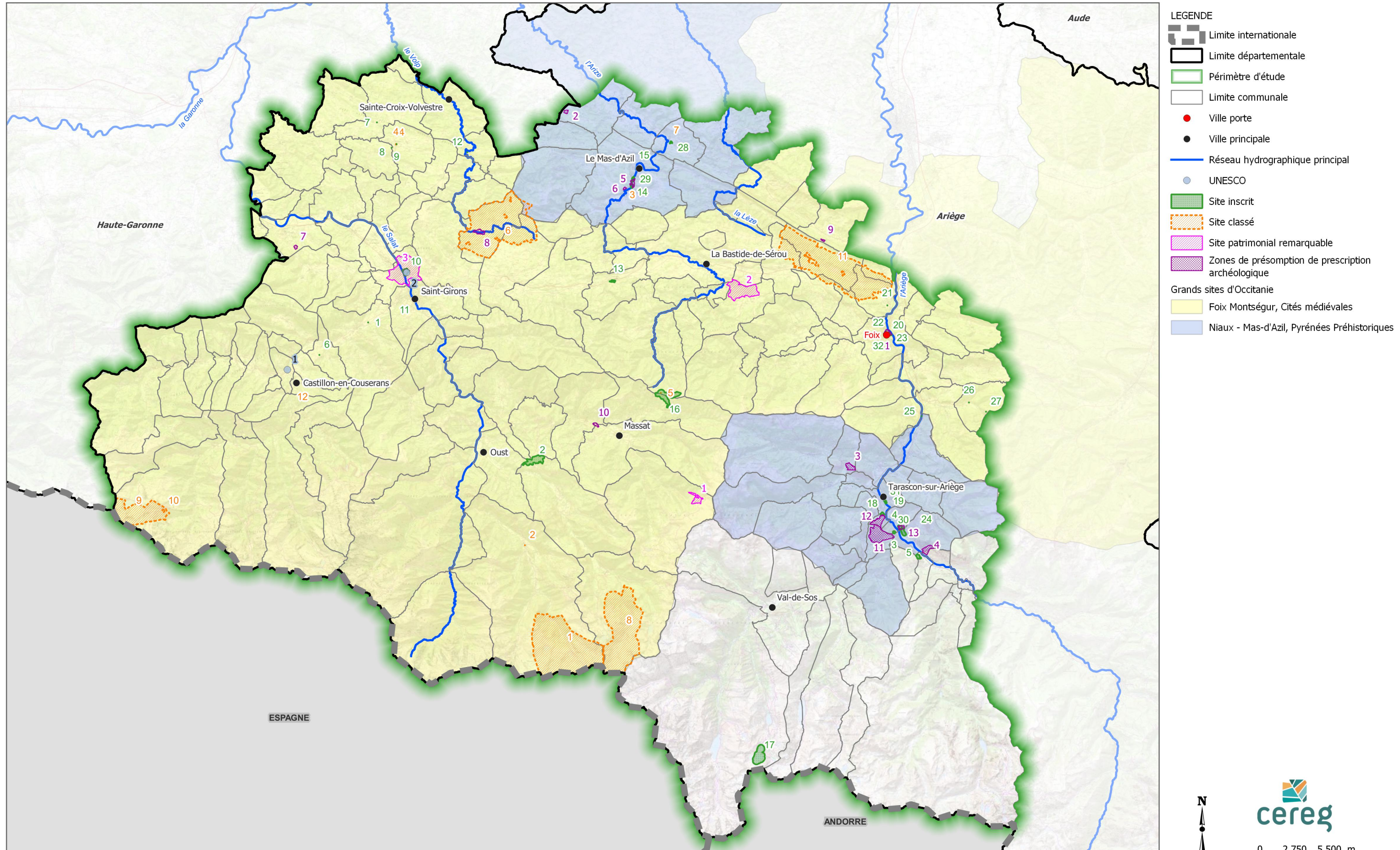
0 2 750 5 500 m



# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Patrimoine culturel - Autres zonages culturels





## C.IV.3.2. Patrimoine paysager

Source : *Diagnostic territorial - chapitre : « Les paysages », document de travail du 21 octobre 2021*

*Cahier des Paysages, document de travail de septembre 2022*

➤ *Planche n°21 : Unités paysagères du périmètre d'étude (cf. Encart Plan de Parc)*

### Etat initial de l'environnement

Comme beaucoup de territoire de montagne, les paysages des Pyrénées Ariégeoises se caractérisent par leur **préservation et différenciation compte tenu de l'hétérogénéité des altitudes** (des coteaux aux reliefs abrupts des hauts sommets). Ils sont **diversifiés dans le temps** (jour/nuit ; saisons) et **dans l'espace** (entités paysagères).

Le territoire compte les **11 unités paysagères** suivantes (du Nord au Sud et d'Est en Ouest). Elles reflètent notamment les différences topographiques liées à la géomorphie du territoire :

- **Le Terrefort ariégeois** : un **paysage de coteaux agricoles** habités au pied des Pyrénées. Il est marqué par l'Arize et la Lèze qui s'enfoncent dans les molasses du Terrefort et se poursuit à l'est, au-delà de la vallée de l'Ariège, vers le Lauragais et vers le Terrefort toulousain. Les **fonds de vallées sont cultivés** et dominés par les grandes cultures céréalières et oléagineuse. Ces **larges terrasses alluviales** sont **irriguées** par les collines guidées par des noues et fossés souvent arborés. Les **collines du Terrefort sont aménagées pour la polyculture** et ponctuées par du bâti disséminé sur les hauteurs. Sur les **pentons les plus fortes**, les cultures laissent place aux **pâtures et boisements** ;
- **Le Plantaurel** : **structuré par le plissement pré-pyrénéen** et marquant le basculement entre le Nord du département, peu plissé, et la zone de moyenne montagne, cette unité présente une **grande variété de motifs naturels directement liés au relief karstique** : escarpements rocheux, falaises, crêtes aiguës, grottes, rivières souterraines ... Le relief conditionne aussi fortement l'habitat et les pratiques agricoles, ce qui produit des paysages très compartimentés et contrastés. Ainsi on trouve sur l'unité **d'étroites vallées encadrées par des crêts calcaires** aux versants très contrastés, de **larges fonds de vallée agricoles** formés par les rivières entre deux resserrments du relief et de **petits vallons pâturés et boisés** dès que le relief s'accroît ;
- **Le Volvestre ariégeois** : un **paysage plissé** des petites Pyrénées où serpente une multitude de cours d'eau, cette unité se caractérise par une succession de défilés et de petits bassins pâturés et cultivés, composant des paysages ruraux de basse montagne où prédomine largement la forêt. L'habitat et les activités humaines s'y distribuent de manière très diffuse au sein d'un ensemble de villages et hameaux épars. On trouve sur cette unité des **vallées sinuées jalonnées de petits vallons pâturés ou cultivés**, des **versants forestiers** ponctués de clairières herbagères, des **hameaux et fermes isolées aux formes bâties caractéristiques** et aux abords arborés ainsi que des **villages étirés sur le haut des « serres »**, en balcon sur le paysage ;
- **Le bassin de Foix** : délimité par les massifs et montagnes autour et **fortement structuré par l'Ariège**, il intègre également les vallées latérales de Lespoune et de la Barguillère. Ce bassin constitue **l'unité la plus urbaine du territoire** avec la présence de villes, de voies de communications majeures (RN 20 et RD 117). On trouve également la **vallée bocagère de Lespoune** surmontée par une crête calcaire et les **paysages vallonnés de la vallée de la Barguillère** et entourés de montagnes marqués par une alternance entre bocage et forêts ;
- **Le corridor Pré-pyrénéen** : orienté Est-ouest qui s'adosse aux contreforts du massif de l'Arize au Sud et qui s'appuie sur les collines du Plantaurel au Nord. Les **versants escarpés du massif de l'Arize** laissent peu de place aux prairies et sont **principalement forestiers**. Le **fond de vallée est agricole** et jalonné de grosses fermes et de bourgs distants, il est également **traversé par la RD117** qui structure le paysage et autour duquel s'affirme la vocation résidentielle. Enfin, les **collines calcaires du Plantaurel** présentent de fortes particularités liées aux phénomènes karstiques et sont **composées de bocages**. L'habitat y est groupé en petits noyaux compacts ;
- **La Basse Vallée du Salat** : une **large vallée agricole** encadrée de coteaux boisés, structurée par le Salat et parsemée de nombreux villages. Cette unité est caractérisée par une **urbanisation autour de la RD 117** et **des confluences** du Salat avec le Lez et le Baup avec notamment les pôles urbains de Saint-Lizier et de Saint-Girons ; par la **plaine agricole du Salat** ponctuée de villages et de **motifs arborés avec de large et grand paysages agricole**, par des **coteaux boisés** et des **vallons herbagers**, ponctués de noyaux bâtis disséminés ;
- **Le bassin de Tarascon** : **marqué par la confluence de cinq rivières**, dont l'Ariège et par un enchevêtrement de reliefs très caractéristiques : **l'enfilade monumentale des Quies**, éminences calcaires, qui encadrent la ville de Tarascon,

dominant le fond plat de la vallée et jalonnent ce passage historique vers l'Andorre et l'Espagne. On y trouve également des **vallées rurales** adjacentes **aux pentes raides et boisées** ainsi que le **début des paysages de haute montagne** ;

- **La vallée de l'Arac** : un **large bassin intra-montagnard** bordés par les massifs de l'Arize et des Trois Seigneurs et par la crête du mont Béas. La vallée se caractérise par **une multitude de hameaux et granges sur les versants** et une forte dispersion du bâti traditionnel qui témoigne du peuplement très important jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup>. Certains motifs typiques des paysages agricoles de moyenne montagne sont aujourd'hui fragilisés par la progression de la forêt. Les **fonds de vallées sont larges avec un paysage agricole** de moyenne montagne et un habitat dispersé. **Les profondes vallées** qui entaillent le massif des trois seigneurs **sont marquées par des versants boisés** ponctués de clairières habitées. Enfin on retrouve les **paysages de haute-montagne** qui combinent éléments naturels spectaculaires (crêtes, sommets, étangs...) et empreintes laissées par les communautés montagnardes ainsi que plusieurs sites d'altitude présentant des caractères très singuliers d'intérêt majeur : Etang de Lhers, village des Goutets... ;
- **Les Hautes vallées glaciaires** : **dominées par les plus hauts sommets de l'Ariège** et marquées par le pastoralisme, la métallurgie et l'hydroélectricité. On y trouve les **fonds de vallées glaciaires encore agricoles** avec quelques villages, puis lorsque les vallées se resserrent **des versants boisés jalonnées de villages perchés en soulane**. Une fois en **haute montagne**, les paysages se caractérisent par de **grands espaces ouverts** avec de grandioses paysages, une très grande richesse écologique, des estives ainsi que de très nombreux aménagements hydroélectriques ;
- **Les Hautes vallées du Salat** : organisées autour des vallées du Salat et du Garbet avec une **omniprésence de la forêt**. Ces vallées offrent une identité rurale et montagnarde affirmée, où coexistent des caractères agro-pastoraux typiques bien préservés (prairies ponctuées de granges foraines et de haies de frênes) et des paysages naturels grandioses jalonnés de motifs « pittoresques » (cascades, cirques, étangs...). On y trouve des **alternances de resserrements boisés et de bassins ouverts** avec des villages et hameaux, de **petits plateaux « belvédère » ouverts** et de **longues gorges forestières s'ouvrant sur les paysages de haute-montagne** modelés par les glaciers et propices aux activités pastorales ;
- **La Vallée du Lez et affluents** : composée de **plusieurs vallées rurales et montagnardes** formant un vaste amphithéâtre surmonté par le Mont-Valier et marqué par l'exploitation hydroélectrique. On y trouve de **nombreux villages pittoresques**, aux façades de pierre et aux toits d'ardoise. Les **vallées montagnardes sont larges et ouvertes** à l'aval de Castillon-en-Couserans et se resserrent petit à petit en remontant les cours d'eau et formant ainsi des **vallées montagnardes étroites et boisées**. Arrivé aux **hauts-sommets, le paysage d'altitude** est constitué de forêts, d'estives et de cimes rocheuses.

La particularité des paysages des Pyrénées Ariégeoises réside de la combinaison des caractéristiques suivantes :

- Ils ont été **structurés par le relief et par l'eau** sous toutes ses formes, omniprésente sur le territoire ;
- Ils sont **riches de milieux naturels préservés** avec **une naturalité très forte**, caractères vivants et très préservés voir sauvages ;
- **La forêt y est omniprésente** et forme une composante majeure des paysages. Son avancée provoque la fermeture de points de vue ;
- De **nombreux points et routes panoramiques remarquables** (38) sont visibles sur le territoire ;
- Ils sont marqués par l'**agropastoralisme** qui a **façonné beaucoup de ses paysages** et qui participe au maintien de leur identité et caractère, mais aussi par les **murets et terrasses de pierre-sèche** ;
- Une **très grande typicité et une forte identité du patrimoine bâti**.

2 types de paysages sont à relever sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises : les **paysages souterrains** liés au réseau karstique important et les nombreuses cavités naturelles et les **paysages nocturnes** visibles du fait de la faible pollution lumineuse sur le territoire.

A contrario, des **points noirs paysagers** ont été relevés sur le territoire ; ils sont localisés, peu nombreux et concernent les points d'apport volontaire et aires de tri sans réflexion d'intégration, les dépôts sauvages de déchets, les zones d'activités, les friches industrielles et l'affichage publicitaire. Concernant cette dernière, on trouve sur les secteurs d'extension du périmètre d'étude (tarasconnais et bassin de Foix) des **dispositifs publicitaires et d'affichage extérieur implantés en grand nombre et de manière non maîtrisée**. Si le périmètre classé venait à s'étendre sur ces secteurs, **la très grande majorité de ces panneaux deviendrait non conformes à la réglementation en vigueur**.

Les dynamiques majeures d'évolution des paysages identifiées sur le territoire sont les suivantes :

- **La progression du couvert forestier** ;

- **Les volontés d’affirmation de l’identité du territoire** au travers de ses traits singuliers et de ses éléments structurants ;
- **L’expansion urbaine** ;
- **L’existence de points noirs paysagers**, déqualifiant pour le PNRPA et ses activités.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le patrimoine paysager sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 43 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le patrimoine paysager (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des paysages préservés, diversifiés, des caractères ruraux et montagnards affirmés</li> <li>• De nombreux éléments identitaires à préserver</li> <li>• Existence d’outils de protection des paysages</li> <li>• Un réseau important de chemins de découvertes et de randonnées pour observer le paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les caractères ruraux et montagnards des paysages sont, sur certains secteurs, fragilisés : simplification des paysages agricoles, banalisation des espaces urbains, un bâti traditionnel délaissé voire transformé</li> <li>• Absence de cohérence architecturale</li> <li>• Manque d’entretien et de valorisation du patrimoine bâti remarquable et vernaculaire</li> <li>• Des centres bourg délaissés</li> <li>• Des zones d’activités qui prennent peu ou pas en compte les composantes paysagères, les continuités écologiques</li> <li>• Des « points noirs paysagers » persistent et dégradent encore l’image et les qualités du cadre de vie</li> </ul>

### Perspectives d’évolution probable de l’environnement en l’absence de révision de la Charte

Tableau 44 : Evolution probable du patrimoine paysager en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure prise en compte du paysage dans les documents d’urbanisme avec l’élaboration de document de planification à l’échelle des EPCI</li> <li>• L’emploi de matériaux (bois) issus de filières durables et locales (en voie de structuration) expérimenté dans la restauration et la construction de bâtiments publics tend à se généraliser</li> <li>• Développement de mobilités alternatives, actives ou partagées qui s’appuient sur des ressources paysagères pour se démocratiser</li> <li>• Requalification des espaces publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du couvert forestier → fermeture des milieux, des points de vue et uniformisation des paysages</li> <li>• Banalisation des paysages urbanisés</li> <li>• Patrimoine bâti vulnérable, peu reconnu, mal identifié</li> <li>• Etalement urbain et mitage des espaces agricoles</li> <li>• Déprise agricole, simplification du parcellaire et disparition des motifs caractéristiques des paysages ruraux et montagnards</li> </ul>

### Enjeux liés au patrimoine paysager

- La **préservation et valorisation des éléments structurants du territoire** (murets, terrasses, vergers, jardins, patrimoine bâti, patrimoine vernaculaire...) qui participe à l’identité du territoire ;
- La **mise en valeur des points de vue et des routes « paysages »** ;
- L’**effacement des points-noirs paysagers** qui banalisent et déprécient le cadre de vie et l’image du territoire ;
- L’**évolution des modes de constructions/rénovation** et la structuration des filières locales d’écoconstruction : bois, pierre, paille... ;
- La **conciliation entre le maintien de la diversité paysagère et la mise en œuvre des politiques publiques** en matière environnementale, énergétique (EnR), forestière et de développement économique et d’aménagement du territoire.

- La **revitalisation des centres-bourgs** ;
- Un **urbanisme plus compact** qui privilégie les proximités et réduit les besoins en déplacements motorisés ;
- Le **maintien des espaces ouverts** (opérations de réouvertures à proximité des bourgs et des villages) ;
- La **remobilisation des espaces commerciaux disponibles** (notamment dans les bourgs) ;
- La **promotion des rénovations énergétiques efficaces du bâti existant** avec des matériaux biosourcés, et si possible, locaux ;
- Le **développement d'une mobilité durable** ;
- La **reconquête des friches urbaines**, artisanales et industrielles ;
- **L'implantation de centrales photovoltaïques que sur les toitures et les sols dégradés** (délaissés routiers, décharges, carrières) ;
- Le **renforcement des continuités naturelles** le long des axes routiers en conservant/restaurant les motifs paysagers : alignements d'arbres, haies, fossés ;
- la **réduction de la vulnérabilité des paysages** habités, agricoles, naturels et forestiers **au changement climatique** en s'appuyant sur les traits singuliers et les éléments structurants.

**Les paysages des Pyrénées Ariégeoises sont très variés et sont un véritable atout du territoire, aussi bien pour les habitants que pour les touristes. Le territoire compte également des points noirs paysagers qui dégradent la qualité de ce dernier ; un travail d'effacement de ces points doit être mené.**



# Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

## Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

### Unités paysagères du périmètre d'étude



## C.IV.4. Risques naturels et technologiques

Les Pyrénées Ariégeoises sont fortement contraintes par les risques. Elles sont marquées par un cumul d'exposition aux risques avec **l'ensemble des communes exposées à au moins 3 risques naturels.**

Tableau 45 : Exposition aux risques naturels des communes du territoire d'étude (Source : Diagnostic territorial, livret espace, 2022)

Catégorie	Nombre de commune		%	
	Périmètre d'étude	Occitanie	Périmètre d'étude	Occitanie
<b>Aucun risque</b>	0	0	0	0
<b>1 risque</b>	0	680	0	15,3 %
<b>2 risques</b>	0	1053	0	23,6 %
<b>3 risques</b>	24	1369	14,6 %	30,7 %
<b>4 risques</b>	45	964	27,4 %	21,6 %
<b>5 risques</b>	64	331	39,0 %	7,4 %
<b>6 risques</b>	31	57	18,9 %	1,3 %
<b>total</b>	164	4454	100 %	100 %

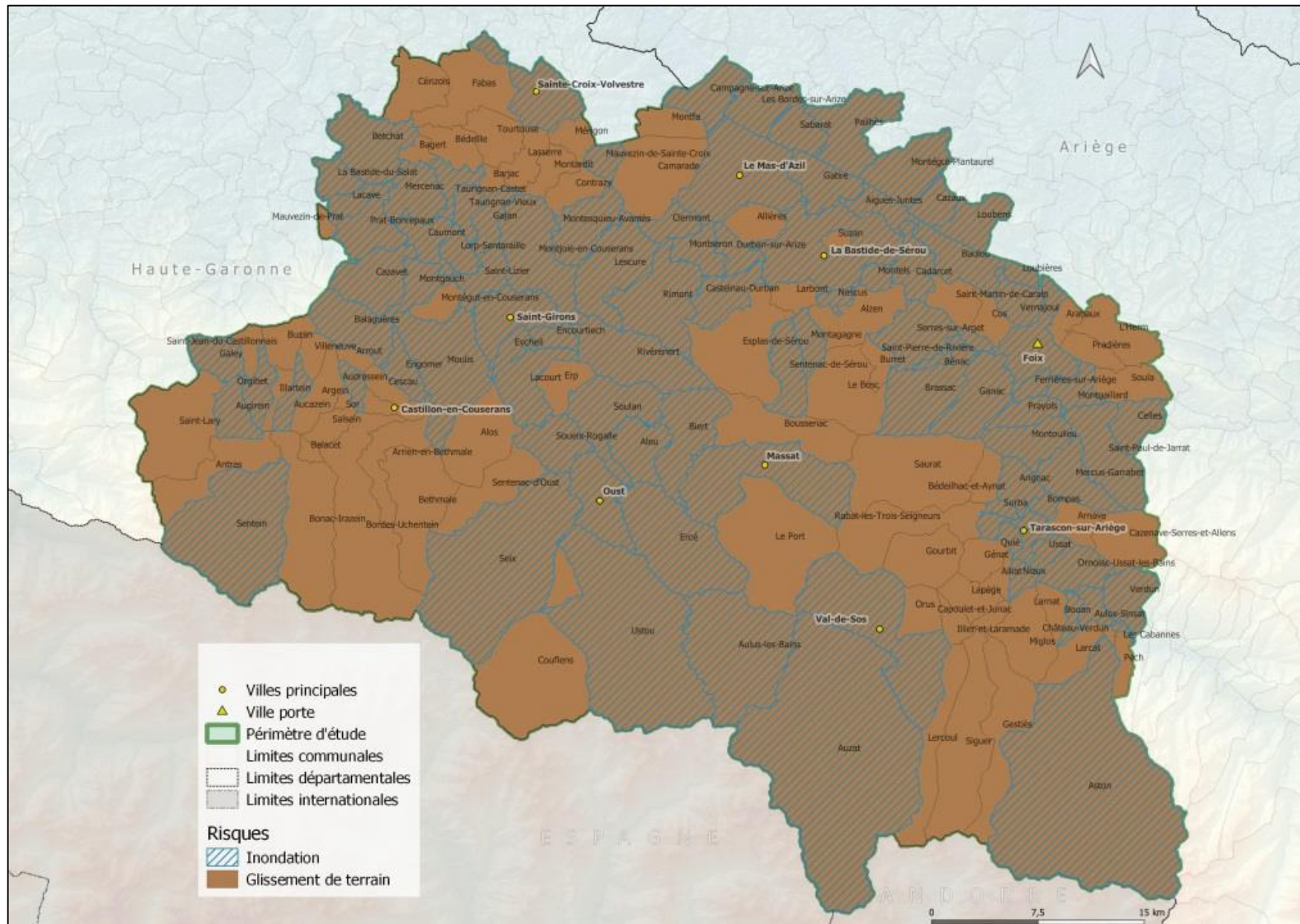


Illustration 7 : Risques glissement de terrain et inondation dans les Pyrénées Ariégeoises (Source : Diagnostic territorial, livret espace, 2022)



Illustration 8 : Risques feux de forêt et avalanches dans les Pyrénées Ariégeoises (Source : Diagnostic territorial, livret espace, 2022)



## C.IV.4.1. Risques naturels

Sources : *Diagnostic territorial - chapitre : « La ressource en eau », document de travail du 23 septembre 2021*

*Diagnostic territorial - chapitre : « L'espace », document de travail du 4 mars 2022*

*Diagnostic territorial - chapitre : « Le sol et le sous-sol », document de travail du 7 octobre 2021*

### **Etat initial de l'environnement**

Il existe de nombreux risques naturels sur le territoire d'étude, les principaux sont le risque d'inondation, d'incendie, de mouvement de terrain et d'avalanche.

#### RISQUE INONDATION

**Le risque d'inondation est présent sur l'ensemble des communes du territoire.** Les Pyrénées Ariégeoises sont concernées par **trois types d'inondation** :

- **Les crues torrentielles** dans les parties supérieures des bassins versants notamment pour l'Ariège et le Salat, là où les pentes sont les plus fortes (piémonts et montagnes Pyrénéennes). Elles concernent toutes les communes du territoire d'étude, sauf la commune de Montesquieu-Avantès ;
- **Les inondations de plaine** qui concernent surtout les communes situées au pied du massif du Couserans (bassin du Salat) ;
- **Les ruissellements de versant** qui concernent quasiment toutes les communes (sauf Sem).

Plusieurs dispositifs de lutte contre les inondations sont mis en œuvre :

- Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et PPR inondation (PPRi) ;
- Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ; celui de la Vallée de la Lèze s'est déroulé de 2007 à 2016. D'autres PAPI sont en émergence (PAPI d'intention du Syndicat Salat Volp et Programme d'études Préalables en vue d'une labellisation PAPI pour le SYMAR Val d'Ariège) ;
- Entretien de la mémoire du risque, gestion des eaux pluviales urbaines, accompagnement dans les dispositifs d'alerte.

Afin de limiter les crues et les dommages engendrés, de nombreux ouvrages ont été installés comme : les digues installées tout au long des cours d'eau ou ponctuellement (Saint-Lizier...) ; les barrages et les seuils contre les crues torrentielles (sur les ravins et ruisseaux affluents du Vicdessos et de l'Ariège notamment). Les documents d'urbanisme sont aussi censés empêcher la construction en zones à risques.

#### RISQUE AVALANCHE

Les Pyrénées Ariégeoises sont concernées par tout type d'avalanches. Ces phénomènes sont plus fréquents dans le massif de la Haute-Ariège que sur le massif du Couserans. Sont principalement **exposés au risque avalanche** :

- la **pratique du ski** compte tenu d'une fréquentation hivernale croissante ;
- les **voies de communication**, dans les vallées encaissées de la haute Ariège traversée par la RN 20 et la voie ferrée ;
- les **habitations** notamment à Ustou et quelques sites menacés en situation exceptionnelle d'enneigement comme à Auzat (site de Marc), Seix, Siguer et Le Port (site du Carol).

#### RISQUE INCENDIE

**Le risque incendie concerne la quasi-totalité des communes du territoire (163 communes).** La plupart des feux de forêt sont d'origine humaine en Ariège. Il s'agit la plupart du temps d'une perte de maîtrise d'un écobuage. Les risques de feux de forêt se situent surtout sur les étages montagnards et collinéens du territoire. La région forestière du Vicdessos et de la Haute-Ariège est la plus concernée en termes de surface brûlée et de nombre de feux constatés) ainsi que l'Est du Haut-Couserans.

Une étude portée par le Conseil Scientifique du PNR (2019) a permis d'identifier plusieurs enjeux majeurs concernant les feux pastoraux :

- le choix de gestion des espaces pastoraux et la pertinence et la durabilité de la méthode d’ouverture utilisée dans tel ou tel milieu ;
- la prévention des grands incendies, risque majeur non négligeable, qui s’accroît dans le contexte de changement climatique ;
- La diminution probable de l’acceptabilité sociale des brûlages pastoraux, en raison de l’accroissement des risques d’incendies et d’une prise de conscience accrue des enjeux liés à la biodiversité et à la qualité de l’air.

Les Pyrénées Ariégeoises comptent seulement **2 Plans de Prévention des Risques d’incendies de Forêts (PPRIF) approuvés** dans les communes de Seix et de Soueix-Rogalle. **La définition des PPRIF sur d’autres communes est nécessaire.** Il existe un Plan Départemental de Protection des forêts contre l’incendie et, sur certains secteurs, des Plans Intercommunaux de protection contre les incendies.

A titre préventif, il est important de noter que des **obligations légales de débroussaillage** existent sur tout le territoire.

#### RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

L’ensemble des communes est concerné par le risque mouvement de terrain, de différents types :

- **Les affaissements ou les effondrements** sont liés à la présence de carrières ;
- **Les chutes de blocs et de pierres** résultent de l’action de la pesanteur et affecte le plus souvent des matériaux rigides ;
- **Les glissements de terrain et les coulées boueuses** peuvent se rencontrer dans les couvertures de matériaux d’altération des marnes et calcaires comme les zones molassiques dans les formations glaciaires (moraines), ou encore dans les schistes altérés. Ils sont activés sous l’effet combiné de la pente et de la présence de circulation d’eau ;
- Les tassements différentiels par **retrait/gonflement des argiles** ; les matériaux argileux présentent la particularité de voir leur consistance se modifier en fonction de leur teneur en eau.

#### RISQUE SEISME

Le risque séisme concerne l’ensemble du territoire. Les hautes montagnes sont en zone de sismicité moyenne ; la majeure partie du territoire est située en zone de sismicité modérée et la partie Nord du territoire est en zone de sismicité faible.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les risques naturels sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 46 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les risques naturels (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun atout particulier identifié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire contraint par les risques naturels (inondations, avalanche, incendie, mouvements de terrains et séisme)</li> <li>• Cumul d’exposition aux risques - Abondance des risques d’affaissement, d’effondrement et d’avalanche qui limite la constructibilité sur de nombreuses communes de la haute chaîne</li> </ul>

#### Perspectives d’évolution probable de l’environnement en l’absence de révision de la Charte

Tableau 47 : Evolution probable des risques naturels en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L’élaboration de plans de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune menace particulière identifiée</li> </ul>

### **Enjeux liés aux risques naturels**

- La définition de Plans de Prévention des Risques Naturels, en particulier du risque incendie.

Les communes du territoire du PNRPA sont exposées à de nombreux risques naturels et les cumulent. Les risques les plus présents sont ceux liés aux inondations, aux incendies, aux glissements de terrains et aux avalanches. Hormis pour le risque incendie, les risques sont bien pris en compte dans les documents de prévention. Malgré son importance (163 communes concerné par le risque incendie), seuls 2 PPRIF ont été approuvés sur le périmètre d'étude ; il est nécessaire pour les autres communes du territoire d'élaborer leur PPRIF.

## C.IV.4.2. Risques technologiques

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « L'espace », document de travail du 4 mars 2022

### **Etat initial de l'environnement**

Les risques technologiques sur le territoire sont de trois ordres ;

- **risques liés aux barrages** (39 communes concernées) ;
- **risques liés aux industries** (21 communes concernées) ;
- **risques miniers** (33 communes concernées) ;
- **transport de matières dangereuses** (46 communes concernées).

**Le territoire n'abrite aucun établissement à risques en application de la Directive Seveso II.**

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les risques technologiques sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 48 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les risques technologiques (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun atout particulier identifié</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune faiblesse particulière identifiée</li></ul>

### **Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte**

Tableau 49 : Evolution probable des risques technologiques en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune opportunité particulière identifiée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune menace particulière identifiée</li></ul>

### **Enjeux liés aux risques technologiques**

**Aucun enjeu en matière de risques technologiques n'est identifié sur le territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises.**

### C.IV.4.3. Les plans de prévention et d'exposition aux risques

Source : *Diagnostic territorial - chapitre : « L'espace », document de travail du 4 mars 2022*

➤ *Planche n°21 : Unités paysagères du périmètre d'étude (cf. Encart Plan de Parc)*

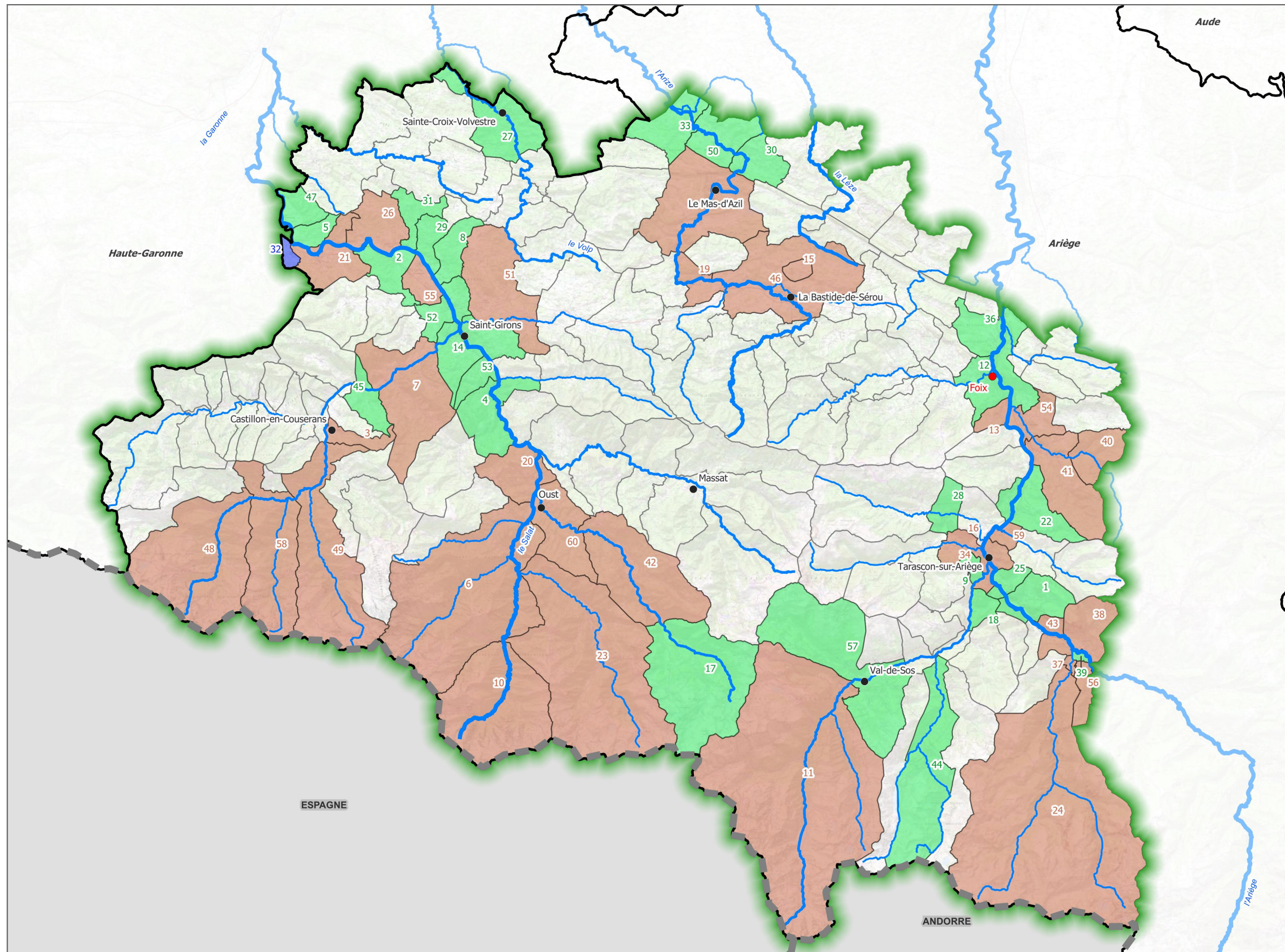
Lors de l'élaboration du diagnostic territorial, **105 PPR multirisques étaient approuvés à l'échelle départementale ainsi que 2 Plans de Prévention des Risques d'incendies de Forêts (PPRIF) et un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)-Mazère**. En 2018, **6 PPR multirisques était en cours d'étude** : les risques étudiés sont comme toujours les inondations, les crues torrentielles, les chutes de blocs, les glissements de terrain, les effondrements, les avalanches (selon communes) et le retrait-gonflement des argiles.

**131 Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ont été établis et 8 sont en cours de réalisation**. Au-delà des risques communément traités (inondation, crues torrentielles), 81 de ces PCS prennent en compte le risque rupture de barrage.

Dans le territoire, **3 installations sont dotées d'un PPI** (plans particuliers d'intervention). Il s'agit des barrages de Soulcem, Laparan, Gnioure.



Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises  
Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises  
**Plans de prévention des risques naturels sur le territoire du PNRPA**



**LEGENDE**

- Limite internationale
- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Ville porte
- Ville principale
- Cours d'eau

**Type de PPRN**

- Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation
- Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques
- PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels



0 2 750 5 500 m

Tableau 50 : PPRN dans les Pyrénées Ariégeoises (Source : Géorisques)

Numéro	Nom de la commune	Type de PPR	Nom du PPR	Risques
1	Ornolac-Ussat-les-Bains	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Ornolac-Ussat-les-Bains	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
2	Caumont	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Caumont	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
3	Castillon-en-Couserans	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR CASTILLON EN COUSERANS	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par remontées de nappes naturelles, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Tassements différentiels
4	Lacourt	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Lacourt	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par remontées de nappes naturelles, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
5	Lacave	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Lacave	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
6	Seix	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PRIF SEIX	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Avalanche, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Feu de forêt, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par lave torrentielle (torrent et talweg), Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
7	Moulis	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR MOULIS	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par remontées de nappes naturelles, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
8	Gajan	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Gajan	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel, Tassements différentiels
9	Quié	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Quié	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
10	Couflens	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPRN COUFLENS	Avalanche, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par lave torrentielle (torrent et talweg), Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Tassements différentiels
11	Auzat	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPRN AUZAT	Avalanche, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Feu de forêt, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par lave torrentielle (torrent et talweg), Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
12	Foix	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPRN-Multi - Foix révision	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par remontées de nappes naturelles, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel, Tassements différentiels
13	Ferrières-sur-Ariège	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR FERRIERES SUR ARIEGE	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par lave torrentielle (torrent et talweg), Par remontées de nappes naturelles, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Numéro	Nom de la commune	Type de PPR	Nom du PPR	Risques
14	Saint-Girons	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPRN-Multi - Saint-Girons révision	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel, Tassements différentiels
15	Suzan	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Suzan	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
16	Surba	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Surba	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
17	Aulus-les-Bains	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR AULUS LES BAINS	Avalanche, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel, Tassements différentiels
18	Niaux	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Niaux	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
19	Durban-sur-Arize	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Durban-sur-Arize	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
20	Soueix-Rogalle	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPRIF SOUEIX ROGALE	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Feu de forêt, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
21	Prat-Bonrepaux	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Prat-Bonrepaux	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
22	Mercus-Garrabet	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPRN-Multi - MERCUS GARRABET AMPLAING	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par remontées de nappes naturelles, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
23	Ustou	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Ustou	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Avalanche, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
24	Aston	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Aston	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
25	Ussat	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Ussat	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
26	Mercenac	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Mercenac	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
27	Sainte-Croix-Volvestre	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Sainte-Croix-Volvestre	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
28	Bédeilhac-et-Aynat	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPRN-Multi - Bédeilhac-et-Aynat	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Risque naturel

Numéro	Nom de la commune	Type de PPR	Nom du PPR	Risques
29	Taurignan-Vieux	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Taurignan-Vieux	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
30	Sabarat	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Sabarat	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel, Tassements différentiels
31	Taurignan-Castet	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Taurignan-Castet	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
32	Mauvezin-de-Prat	Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation	PSS sur la commune Mauvezin-de-Prat	Inondation, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Risque naturel
33	Campagne-sur-Arize	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Campagne-sur-Arize	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel, Tassements différentiels
34	Tarascon-sur-Ariège	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR TARASCON SUR ARIEGE REVISION	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
35	Le Mas-d'Azil	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Mas-d'Azil	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
36	Vernajoul	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Vernajoul	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
37	Château-Verdun	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Château-Verdun	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
38	Verdun	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Verdun	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par lave torrentielle (torrent et talweg), Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
39	Les Cabannes	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Les Cabannes	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
40	Celles	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR CELLES	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
41	Saint-Paul-de-Jarrat	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR SAINT PAUL DE JARRAT	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
42	Ercé	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR ERCE	Avalanche, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par lave torrentielle (torrent et talweg), Par remontées de nappes naturelles, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
43	Aulos-Sinsat	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Aulos	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
44	Siguer	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR SIGUER	Avalanche, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par lave torrentielle (torrent et talweg), Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel



Numéro	Nom de la commune	Type de PPR	Nom du PPR	Risques
45	Engomer	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPRN ENGOMER	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
46	La Bastide-de-Sérou	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Bastide-de-Sérou	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
47	La Bastide-du-Salat	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Bastide-du-Salat	Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
48	Sentein	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR SENTEIN	Avalanche, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par lave torrentielle (torrent et talweg), Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
49	Bordes-Uchentein	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR BORDE SUR LEZ	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Avalanche, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par lave torrentielle (torrent et talweg), Par remontées de nappes naturelles, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Tassements différentiels
50	Les Bordes-sur-Arize	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Bordes-sur-Arize	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
51	Montjoie-en-Couserans	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR MONTJOIE EN COUSERANS	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par remontées de nappes naturelles, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
52	Saint-Lizier	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Saint-Lizier	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par remontées de nappes naturelles, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
53	Eycheil	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Eycheil	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
54	Montgaillard	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR MONTGAILHARD	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par remontées de nappes naturelles, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
55	Lorp-Sentaraille	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Lorp-Sentaraille	Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
56	Pech	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Pech	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Mouvement de terrain, Tassements différentiels
57	Val-de-Sos	Plan de Prévention des Risques Naturels Multi-risques	PPR - Vicdessos	Avalanche, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, Risque naturel
58	Bonac-Irazein	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR BONNAC IRAZEIN	Avalanche, Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
59	Bompas	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Bompas	Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par ruissellement et coulée de boue, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Numéro	Nom de la commune	Type de PPR	Nom du PPR	Risques
60	Oust	PPRn - Plan de Prévention des Risques naturels	PPR - Oust	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), Eboulement ou chutes de pierres et de blocs, Glissement de terrain, Inondation, Mouvement de terrain, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

## C.IV.5. Environnement humain, cadre de vie, santé humaine

### C.IV.5.1. Agriculture

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « Les modèles de production alimentaire », document de travail du 2 mars 2022

#### Etat initial de l'environnement

Le territoire du PNRPA comptait **1 129 exploitations en 2018** (52,5% des exploitations du département). Ce nombre d'exploitation est en **diminution** de 6,2% **par rapport à 2003**. Sur la période 2015-2017, le **taux de remplacement de 68,7% (en baisse** par rapport à 2010-2012).

On trouve sur le territoire **1 354 exploitants**, ils sont **majoritairement des hommes** (70%) et se caractérise par une **forte proportion de plus de 55 ans** (42%), ce qui pose des problèmes de renouvellement et de transmission.

Dans le secteur agricole, l'enjeu de la transmission n'est pas seulement lié à l'âge des dirigeants mais aussi à la difficulté à trouver des repreneurs pour ces exploitations, reprise qui nécessite un investissement parfois très important.

On distingue 4 petites régions agricoles sur le territoire du PNRPA :

- **Les plaines du Salat, de l'Arize et de la Lèze : des cultures, principalement des céréales, des oléagineux et des protéagineux ;**
- **Les coteaux : fief d'une agriculture de polyculture-élevage ;**
- **La montagne : zone d'élevage bovins viande** par excellence ; les exploitations sont souvent spécialisées et ont pris deux orientations souvent différentes, la recherche de valeur ajoutée ou l'extensification et transhumance ;
- **La haute montagne : zone d'estives** avec maintien d'une exploitation des meilleures prairies de fauche.

L'agriculture occupe une place structurante dans la vie du territoire, avec un impact déterminant sur la structure des paysages, leur évolution au rythme des saisons, mais également sur la structuration de la société rurale caractéristique des Pyrénées Ariégeoises. Ce secteur a un chiffre d'affaires de **100 millions d'euros et représente 1 500 emplois**. La place de l'agriculture a fortement reculé **depuis 50 ans, en particulier dans les zones intermédiaires**.

Dans les Pyrénées Ariégeoises, **la production agricole est très majoritairement orientée vers l'élevage. 134 924 hectares (ha) sont cultivés dont 98% en surfaces fourragères ou pastorales**. Parmi ces surfaces, on trouve 5,8% d'agriculture biologique. Cette dernière s'est développée sur le territoire et représente 247 producteurs aujourd'hui.

Etant un territoire d'élevage en montagne, le **pastoralisme occupe une place importante dans l'agriculture** des Pyrénées Ariégeoises. En estive, on trouve majoritairement des ovins et caprins, des bovins mais également des équins. Le pastoralisme est **sensible à la prédation**, notamment celle **exercée par l'ours qui induit des pertes économiques et nécessite la mobilisation de moyens humains plus importants**.

Les Pyrénées Ariégeoises comptent une **dizaine de races locales domestiques** adaptées au territoire : cheval de Mérens, cheval Castillonnais, vache Gasconne des Pyrénées, vache Casta, brebis castillonnaise, brebis Tarasconnaise, brebis « Montagne Noire », chèvre des Pyrénées, l'âne des Pyrénées, la poule Gasconne.

Le PNRPA se caractérise également par **quelques filières de transformations** (laitier et viande), la présence de **2 labels** non spécifiques au territoire (les labels rouges et l'IGP Tome des Pyrénées) et par le développement de 2 marques : la **marque « Valeurs Parc »** (59 producteurs) et la **marque Ariège « Nou »** (150 TPE et PME agroalimentaires de l'Ariège).

Pour ce qui est de l'autonomie alimentaire, la **production agricole est presque suffisante pour couvrir les besoins de la population en Ariège**.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant l'agriculture sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 51 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant l'agriculture (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Foisonnement de petits producteurs avec produits à forte valeur ajoutée</li> <li>Accès aux produits (marché, magasins de producteurs, foires...)</li> <li>Lien social producteur-consommateur</li> <li>Consommation et production de produits bio importante</li> <li>Variété et concentration de races locales en Ariège adaptées aux conditions du territoire</li> <li>Des milieux ouverts riches en biodiversité</li> <li>Production diversifiée</li> <li>Existence de démarches agroenvironnementales</li> <li>Sensibilité de la population à la consommation de produits locaux et bio</li> <li>Existence de labels (valeur parc, label rouge...)</li> <li>Développement des circuits courts</li> <li>Une offre agro-touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déprise agricole et fermeture de milieux</li> <li>Morcellement du parcellaire → blocage de l'usage des terres</li> <li>Agrandissement des exploitations</li> <li>Agriculteurs âgés → problématique de la transmission des exploitations</li> <li>Des matières premières insuffisantes sur le territoire</li> <li>Des formations insuffisantes</li> <li>Patrimoine vernaculaire lié au pastoralisme dégradé</li> <li>Des produits locaux peu représentés dans les grandes surfaces</li> <li>Races locales : Des petits effectifs et des enjeux de conservation encore présents pour certaines races</li> <li>Peu d'offre locative pour l'installation des nouvelles populations</li> <li>Territoire contraint par les risques naturels</li> <li>Existence conflit homme/nature sauvage</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 52 : Evolution probable de l'agriculture en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire attractif → installation nouvelles populations → accroissement de la demande</li> <li>Demande sociétale forte pour une alimentation plus saine et nouvelle tendance de consommation (+ produits bio)</li> <li>Des dispositifs réglementaires en faveur de l'alimentation saine</li> <li>Développement de la Marque Valeurs Parc</li> <li>Potentiel de développement de la filière viande de races locales (autre que Vache Gasconne déjà développée)</li> <li>Intérêt pour la relance d'une filière laine (brebis tarasconnaise et castillonnaise)</li> <li>Valorisation des milieux embroussaillés et de la biodiversité par les races locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Âge avancé de certains éleveurs</li> <li>Concurrence entre usages agricoles et non agricoles (projet énergétiques, urbanisation...) → Pression foncière et artificialisation des espaces agricoles + Potentiels impacts paysagers</li> <li>Changement climatique</li> <li>Concurrence de certaines races rustique à viande (Salers, Aubrac)</li> <li>Des aides PAC adossées à des volumes (ha. UGB) favorisant des élevages transhumants au détriment de structures modestes productrices de valeurs et de maintien des écosystèmes</li> </ul>

### Enjeux liés à l'agriculture

- **Une gestion économe de l'espace et une conciliation des usages tout en préservant les espaces naturels et les terres agricoles (multifonctionnalité) ;**
- **L'accès et la mobilisation du foncier agricole** par le biais de l'implication des collectivités territoriales pour l'accueil de nouveaux agriculteurs ;
- **La transmission des exploitations** agricoles ;
- Le **développement et la structuration des filières locales** (transformation des produits et valeur ajoutée) ;
- La **diversification des productions agricoles** pour répondre aux besoins des habitants (fruits, légumes...) ;
- **Le développement de l'agriculture bio** (sensibilisation, accompagnement des agriculteurs...) ;
- **L'accès aux produits locaux et bio** (accès pour tous, circuit-court, magasins de producteurs, grandes surfaces ...) et à une alimentation saine ;
- La **préservation de la biodiversité des milieux agricoles** (dont zones humides, plantes messicoles, races locales) et de la mosaïque paysagère ;

- Le **développement et la valorisation des pratiques agroécologiques** (prairie naturelle, préservation de la ressource en eau) ;
- **La lutte contre les pesticides** ;
- **L'adaptation au changement climatique.**

L'agriculture est très présente sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises, notamment l'élevage. Elle est cependant en baisse tant au niveau des exploitations que des exploitants et présente un réel enjeu de renouvellement et de transmission des exploitations. Composante essentiellement de l'agriculture des Pyrénées Ariégeoises, le pastoralisme nécessite d'importants moyens financiers et humains pour aménager le territoire, entretenir les paysages et lutter contre la prédation. Il peut être envisagé, pour développer et structurer les filières locales, la transformation des produits et la recherche de valeur ajoutée.

## C.IV.5.2. Mobilité

Sources : *Diagnostic territorial - chapitre : « L'espace », document de travail du 4 mars 2022*

### Etat initial de l'environnement

Les Pyrénées Ariégeoises sont traversées par **deux principaux axes routiers : la RD117** qui favorise dans le piémont, la circulation de Foix à Saint-Girons, et la **RN20** à l'Est (Nord-Sud) qui permet de bien drainer le Tarasconnais et la Haute Ariège. La partie montagnarde du territoire est donc inégalement desservie d'Ouest en Est. Une des particularités est la **présence de vallées en cul de sac**. Il n'existe en effet **aucun lien transfrontalier** avec l'Espagne et **peu de liens entre les vallées**. On assiste alors à un **cloisonnement hivernal des vallées**.

Les **habitants** du territoire d'étude sont **très dépendants de leur véhicule personnel** pour se rendre au travail ou pour leurs loisirs ; **plus de 80% des actifs utilisent leur voiture pour se déplacer**. La **grande partie des déplacements se fait sur de courtes distance (- 5km)** ce qui implique un potentiel de report vers le vélo important.

L'offre de transport publics sur le territoire est peu développée. Le territoire est traversé par 4 lignes de train reliant principalement Toulouse ; cependant, cette **offre n'est pas suffisamment connectée au réseau urbain toulousain** et souffre d'une forte irrégularité (suppression de train). Les Pyrénées Ariégeoises sont parcourues par plusieurs lignes de cars et d'autocars mais un **effort d'adaptation de la fréquence et des horaires** reste à fournir pour **améliorer l'adéquation avec les horaires des trains pour les jeunes et les actifs**.

**4 des 5 EPCI proposent un service de transport à la demande.**

Pour ce qui est des alternatives à la voiture individuelle et aux transports publics, on trouve le vélo et le covoiturage ou l'autostop. Ces deux derniers sont fréquemment utilisés sur le territoire ; le PNRPA et la CC Couserans-Pyrénées ont déployé depuis 2019 le **dispositif d'autostop organisé REZO Pouce**.

Le vélo lui, est utilisé pour les **déplacements à proximité du domicile**, en **complément** du mode de transport principal et dans la sphère **loisir/tourisme**. Depuis 2007, le CD09 s'est engagé dans une politique d'aménagement de la **Voie Verte Ariège Pyrénées** qui relie Prat-Bonrepeaux, Saint-Lizier Saint-Girons à Vernajoul sur **42 km**.

Les véhicules électriques sont en développement sur le territoire ; le PNRPA a, avec le soutien de la Région Occitanie et d'Enedis, une flotte de 12 vélos à assistance électrique. Pour ce qui est des bornes de recharges électriques, il en existe 21 sur le territoire d'étude sur les 45 bornes déployées dans le département de l'Ariège.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la mobilité sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 53 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la mobilité (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 axes routiers principaux, une desserte ferroviaire</li> <li>• Développement de nouvelles solutions de déplacements alternatifs répondant aux problématiques de mobilité en zones rurales et de faible densité (Rezo Pouce, pedibus) et initiatives de mobilités actives</li> <li>• Existence de dispositif d'aides à la mobilité des publics vulnérables</li> <li>• Actions en faveur des modes actifs : Vélo dans le Saint-Gironnais et Foix, aménagement cyclable de la voie verte, notamment le cœur urbain de Saint-Girons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire cloisonné et contraint</li> <li>• Présence de vallées en cul de sac et cloisonnement hivernal des vallées</li> <li>• Dépendance à la voiture</li> <li>• Des offres de transport en commun peu développées et peu lisibles</li> <li>• Pas de passage transfrontalier avec l'Espagne</li> <li>• Méconnaissance ou appréhension du grand public des modes de déplacements alternatifs</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 54 : Evolution probable de la mobilité en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution législatives et développement des politiques d'accompagnement/expérimentation en faveur de la mobilité durable</li> <li>• Développement du télétravail &gt; baisse des mobilités quotidiennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune menace particulière identifiée</li> </ul>

### Enjeux liés la mobilité

- Le **développement de la mobilité** dans une perspective d'aménagement durable du territoire, de développement territorial, de transition énergétique et de santé environnementale.

**Les habitats du territoire sont très dépendants de la voiture dû aux contraintes du territoire mais aussi au manque de développement des transports publics ; le développement de la mobilité douce ou collective un réel enjeu du territoire.**

## C.IV.5.3. Cadre de vie

Sources : Diagnostic territorial - chapitre : « La connexion à la nature », document de travail du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Diagnostic territorial - chapitre : « La santé environnementale », document de travail du 7 septembre 2021

### Etat initial de l'environnement

Les Pyrénées Ariégeoises disposent d'un cadre de vie recherché par les habitants mais aussi par les touristes. Ce cadre de vie est préservé et de qualité ; on trouve sur le territoire de nombreuses espèces animales et végétales, une qualité de l'environnement globalement bonne, de nombreux paysages, l'omniprésence de la nature avec une forte proportion de forêts, et peu d'artificialisation.

Malgré ce caractère préservé voire sauvage, les Pyrénées Ariégeoises sont facilement accessibles depuis les autres régions mais aussi à l'intérieur du territoire avec une voie verte de 42 km traversant le territoire d'Est en Ouest et de nombreux sentiers de randonnée.

La qualité de l'environnement sur le territoire se compose des éléments suivants :

- Une bonne qualité de l'air malgré des **enjeux liés aux PM 10 et 2.5** ;

- De nombreux captages d’eau, notamment de sources. 77% de la population alimentée par un captage protégé ;
- Une bonne qualité d’eau mais **des problèmes de conformité pour les paramètres microbiologiques sur les petites installations de montagne**, traduisant une nécessité de rénovation ;
- **Peu de problématiques liées aux nitrates et pesticides ;**
- **Un sol marqué par le passé minier et industriel** du territoire avec des problématiques de métaux et d’hydrocarbures sur les 11 sites et sols pollués ou potentiellement pollués recensés dans la base de données BASOL ;
- Un **environnement sonore calme ;**
- Une **proximité à la nature importante ;**
- Un **ciel étoilé de bonne qualité.**

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le cadre de vie sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 55 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le cadre de vie (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un environnement préservé</li> <li>• Un patrimoine naturel et culturel exceptionnel</li> <li>• Un cadre de vie de qualité</li> <li>• Une proximité quotidienne à la nature</li> <li>• Un territoire à forte naturalité avec un couvert forestier important, une omniprésence de l’eau, une diversité des paysages</li> <li>• Une eau potable globalement de bonne qualité au regard des normes de suivi en vigueur</li> <li>• Un environnement sonore calme, avec peu de dérangement (hormis activités agricoles, sylvicoles et bruit routier), offrant un accès à un environnement globalement apaisant et ressourçant</li> <li>• Une faible pollution lumineuse et un accès privilégié au ciel étoilé et à des nuits calmes</li> <li>• Un territoire peu concerné par l’usage des pesticides par le secteur agricole</li> <li>• Accès à des produits de bonne qualité (circuits-courts développés, magasins, 30 marchés de plein vent)</li> <li>• Un vaste espace autorisant les pratiques de plein air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire exposé aux risques naturels dont radon</li> <li>• Qualité de l’air extérieur moyenne</li> <li>• Un territoire dépendant de la voiture, générateur de pollution atmosphérique</li> <li>• Risque allergène aux principaux pollens (arbres et graminées) mais aussi ambrosies, responsables de pathologies respiratoires chroniques</li> <li>• Part importante de logements anciens → Qualité de l’air intérieur</li> <li>• Qualité bactériologique de l’eau potable insuffisante liée aux petites installations de production et de distribution du piémont et de montagne</li> <li>• Existence de sites pollués ou potentiellement pollués</li> <li>• Manque de données et de suivi sur la qualité des milieux (air, eau-résidus médicamenteux/ pesticides, ondes..) et sur l’alimentation</li> <li>• Un accès limité aux vallées en période hivernale</li> <li>• Des vallées isolées</li> <li>• Existence de conflits homme/nature sauvage</li> </ul>

### Perspectives d’évolution probable de l’environnement en l’absence de révision de la Charte

Tableau 56 : Evolution probable du cadre de vie en l’absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt croissant des populations pour un cadre de vie sain</li> <li>• Evolution du cadre réglementaire en faveur de la santé environnementale</li> <li>• Labellisation (zéro phyto, villes et villages étoilés) à déployer</li> <li>• Présence de produits locaux en grandes surfaces</li> <li>• Valorisation touristique, artisanale du patrimoine naturel</li> <li>• Un territoire peu desservi qui maintient des espaces naturels préservés</li> <li>• Un patrimoine naturel encore à valoriser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prolifération d’espèces exotiques envahissantes animales et végétales et la transmission de maladies vectorielles</li> <li>• Impacts du changement climatique</li> <li>• Air : L’allongement des saisons polliniques et la présence d’ambrosies</li> <li>• Augmentation de la vente des pesticides en Ariège</li> <li>• Eau : pressions (démographique et touristique) sur la ressource en eau et dégradation de la qualité</li> <li>• Attractivité du territoire qui peut générer des pics de concentration et des perturbations (dérangements, pollutions...)</li> </ul>

OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Potentielle dégradation des milieux et des effets sur la biodiversité liée au tourisme (dérangement, déchets)</li><li>• Pression sur la ressource en eau liée à une plus grande fréquentation</li></ul>

### Enjeux liés au cadre de vie

- **Préservation et valorisation des ressources naturelles** (faune, flore, eau, air, sols, forêts, ciel nocturne, quiétude) ;
- Limitation de l’artificialisation des sols → respect du **Zéro artificialisation nette** ;
- **Maîtrise du développement touristique respectueux de l’environnement** (identification et respect des zones de quiétude pour la biodiversité) ;
- **Renforcement de l’identité touristique du territoire autour de la nature** ;
- **Développement de la conscience environnementale** de la population par l’information, la sensibilisation et la communication des habitants, des élus et des autres acteurs ;
- **Préservation du cadre de vie de qualité favorable à la santé** :
  - En **assurant la qualité des milieux** (limitation de l’artificialisation, des pollutions, amélioration de la qualité de l’eau, développement des usages de l’eau non potable, préservation d’un environnement sonore calme, régulation des flux touristiques et lutte contre l’ambrosie) ;
  - En **s’adaptant au changement climatique** ;
- **Amélioration de la connaissance et suivi de la qualité des milieux** ;
- **Promotion d’une alimentation saine et durable** (valorisation de la diversité et de la qualité des productions locales, accompagner des producteurs vers des démarches de qualité, accès aux produits locaux et bio et sensibilisation de la population à une alimentation saine) ;
- **Saisie du sujet de la santé environnementale** par les élus, les citoyens et autres acteurs.

L’un des atouts des Pyrénées Ariégeoises est son cadre de vie de qualité et préservé. Avec l’augmentation de l’attractivité du territoire, aussi bien touristique que résidentiel, le maintien et l’amélioration du cadre de vie est un enjeu important du territoire.

## C.IV.5.4. Ambiance sonore

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « La quiétude », document de travail du 1 mars 2022

### Etat initial de l’environnement

Avec **leur forte naturalité, la faible densité de population** et seulement 2 axes routiers importants (RN 20 et RD117), les Pyrénées Ariégeoises sont situées dans un **environnement calme**, sans un important bruit de fond quotidien.

On recense 3 axes routiers identifiés comme source de nuisances sonores : la RN20 qui relie Paris à la frontière franco-espagnole, la RD117 qui relie Foix et Saint-Martory (31) en passant par Saint-Girons et la RD919 qui relie Lézat-sur-Lèze à Foix. La RN20 a un trafic journalier de plus de 8 200 véhicules et les RD117 et RD919 ont un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules.

Sur les Pyrénées Ariégeoises, on trouve **2 Plans de Prévention du Bruit sur l’Environnement (PPBE) qui concernent 9 communes** du territoire d’étude. Environ 250 personnes sont exposées à des niveaux sonores moyens quotidiens de plus 68 dB (Lden).



**L'usage des véhicules tout terrain est une pratique fortement ancrée** dans le territoire d'étude, notamment par les ayants droit. La pratique des véhicules de terrains pour le loisir est plus ponctuelle et fait l'objet d'un **plan d'action de la part du PNRPA** en lien avec la préfecture, les services de polices et les associations locales.

Le bruit est une des sources de dérangement pour la biodiversité, **des zones de quiétude commencent à être délimitées dans les sites Natura 2000** pour canaliser les activités humaines et réduire les nuisances.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant l'ambiance sonore sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 57 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant l'ambiance sonore (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement préservé et calme</li> <li>• Un atout pour l'offre touristique et l'installation de nouvelles populations</li> <li>• Une part faible de la population concernée par un bruit routier excessif en Ariège</li> <li>• Une infrastructure majeure de mobilité silencieuse (voie verte) à valoriser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de données disponibles et de moyens pour le suivi de l'impact du bruit sur la santé humaine et sur la biodiversité</li> <li>• Une population dépendante de la voiture pour se déplacer</li> <li>• Existence de pollutions sonores liées aux axes routiers (RD919, RD117, RN20)</li> <li>• De nouvelles pratiques (musiques en montagne, survol de drone) qui implique des dérangements</li> </ul>

#### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 58 : Evolution probable de l'ambiance sonore en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté de développer la mobilité douce</li> <li>• Transition des moteurs thermiques vers d'autres énergies moins polluantes et moins bruyantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des pratiques exportées des milieux urbains en montagne</li> <li>• Le développement non maîtrisé du tourisme peut provoquer des nuisances pour les espèces sauvages et domestiques</li> <li>• Circulation des poids-lourds</li> </ul>

#### Enjeux liés à l'ambiance sonore

- **Préservation de l'environnement calme** au regard de la potentielle augmentation de population d'ici 2050, de l'intérêt croissant pour les espaces préservés et des infrastructures et aménagements ;
- **Identification et préservation de zones de quiétude pour la conservation de certaines espèces**, sensibles aux nuisances sonores ;
- **Développement de la mobilité douce** ;
- **Encadrement de la circulation de véhicules tout terrain** dans les espaces naturels notamment sur les secteurs proches de la plaine toulousaine (le Volvestre et le Plantaurel).

**Les Pyrénées Ariégeoises se caractérisent par un environnement calme et apprécié aussi bien des habitants que des touristes. Des dérangements ponctuels dus à la circulation de véhicules tout terrain sont rencontrés et font l'objet d'un plan d'action. La définition de zone de quiétude pour la biodiversité est importante pour la protection de certaines espèces.**

## C.IV.5.5. Pollution lumineuse

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « Le ciel étoilé », document de travail du 9 septembre 2021

### Etat initial de l'environnement

La **pollution lumineuse impacte tant la biodiversité que la santé humaine** ; elle perturbe notamment les cycles biologiques.

Du fait d'un développement récent de l'éclairage public (1970) sur le territoire et d'une **faible urbanisation**, les Pyrénées Ariégeoises sont **peu touchées par la pollution lumineuse** en dehors des zones urbanisées.

Le SMPNRPA **accompagne** certaines communes dans **l'amélioration de l'éclairage public** (analyse des températures de couleur, quantité de lumière). Il **encourage** également **l'extinction totale ou partiel de l'éclairage public**. En 2020, **29 communes pratiquaient l'extinction partielle** mais cette pratique est encore très sectorisée. D'autres communes font appel au SMPNRPA pour un **accompagnement technique** suites aux diagnostics de l'éclairage réalisé avec le Syndicat d'Energie 09 (SDE09) (18 réalisés).

Par ailleurs, les **manquements à l'arrêté du 27 décembre 2018** (réglementation sur les horaires d'extinction des devantures de commerces, parkings publics et privés, bureau) sont repérés au sein du PNRPA ce qui constitue une première base de travail pour la réduction de la pollution lumineuse d'origine privée.

Une **étude pilote et exploratoire** a été menée par le PNR des Pyrénées Ariégeoises et le Parc National des Pyrénées en 2017 afin d'obtenir un **modèle de pollution lumineuse** sur le territoire. Cette étude a servi de base pour la définition de la trame noire du territoire et pour la définition de la **stratégie territoriale pour la reconquête et la valorisation de la ressource nocturne** élaborée en 2020 par le SMPNRPA. Cette stratégie intègre notamment la notion de paysage nocturne comme ressource du territoire.

Plusieurs structures permettent d'observer le ciel nocturne sur le territoire. Il existe **un observatoire astronomique** au niveau de la commune de Sabarat à 400 m d'altitude.

**L'installation d'un autre observatoire astronomique et d'un pôle scientifique** dans la station de Guzet est en projet, initiée par l'Association Ciel d'Occitanie.

Le SMPNRPA **accompagne les professionnels du tourisme** (accompagnateurs, hébergeurs, maisons de parc et professionnels labellisés valeurs parcs.) à **s'investir dans la ressource nocturne** avec le développement de produits potentiels de développement touristique.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la pollution lumineuse sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 59 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la pollution lumineuse (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une qualité du ciel nocturne exceptionnelle&gt; peu de pollution lumineuse</li> <li>• Biodiversité nocturne remarquables (chauve-souris)</li> <li>• Quelques communes éteignent l'éclairage public.</li> <li>• Quelques structures et des manifestations sur le territoire valorisant le ciel nocturne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mitage nocturne&gt; dissémination des points lumineux.</li> <li>• Des sources d'éclairages privés</li> <li>• Publicité lumineuse</li> <li>• Pas de prise en compte de la réglementation par les privés (devantures de commerces, parkings etc.).</li> <li>• Une grande frilosité pour la majorité des élus (réponse d'ordre sécuritaire)</li> </ul>

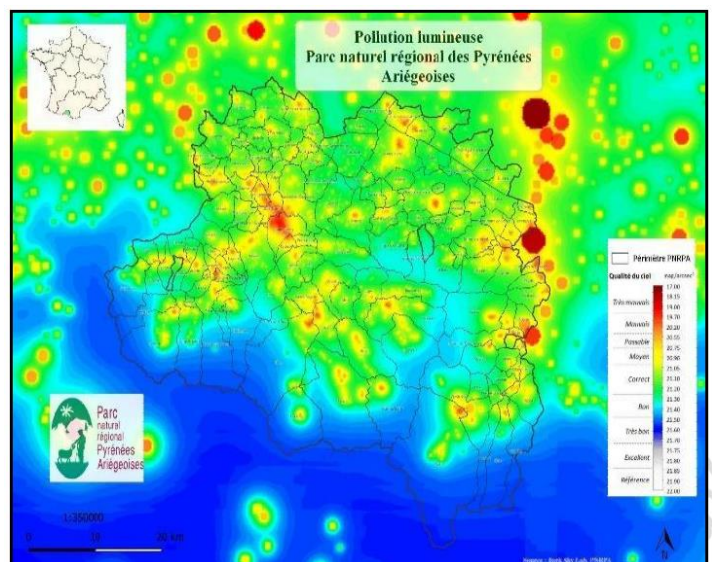


Illustration 9 : Pollution lumineuse dans le PNRPA (Source : diagnostic territorial)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'un second observatoire astronomique (Station de Guzet)</li> <li>• Stratégie trame sombre du Parc</li> <li>• Territoire d'expérimentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des acteurs peu mobilisés pour l'extinction de l'éclairage public</li> <li>• Faible prise en compte de l'éclairage direct des cours d'eau et leurs impacts sur la biodiversité</li> <li>• Sentiment de malaise ancré que procure le noir synonyme d'absence</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 60 : Evolution probable de la pollution lumineuse en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ciel étoilé est une composante de l'attractivité du territoire</li> <li>• Des prestataires touristiques à mobiliser pour sensibiliser les habitants et les visiteurs sur ce patrimoine.</li> <li>• Demande sociétale de nuit</li> <li>• Valorisation au travers de divers labels jusqu'à la RICE</li> <li>• Evolution de la réglementation qui donne une échéance de mise en conformité</li> <li>• Accompagnement des communes dans la rénovation de leur éclairage public &gt; l'exemplarité (appel à candidature)</li> <li>• Intérêt en termes de politiques publiques (Trame sombre au niveau régional)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La LEDification (santé, impact sur la biodiversité) et son effet pervers : ça coûte moins cher</li> <li>• La pollution par l'éclairage public se convertit en une pollution d'origine privée (projecteurs, etc.)</li> </ul>

### Enjeux liés à la qualité de l'air

- **Préservation du ciel nocturne de qualité, de la biodiversité et des paysages associés ;**
- **Préservation des secteurs de certaines espèces lucifuges (chauve-souris) et des surfaces en eau de la pollution lumineuse ;**
- **Valorisation de la ressource nocturne** comme un élément économique et d'attractivité du territoire ;
- **Maîtrise et économie de l'énergie** par la réduction et l'adaptation de l'éclairage public ;
- **Sensibilisation des habitants et des élus** sur la préservation et la valorisation du ciel nocturne, la biodiversité et la santé humaine.

**La faible pollution lumineuse sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises est un réel atout pour le territoire. Cette nouvelle ressource peut être valorisée et devenir un élément important des paysages du territoire mais aussi une ressource touristique. Cependant, il faut veiller à la protection de cette ressource fragile et dont la dégradation entraîne de nombreux impacts sur la santé humaine et la biodiversité. Enfin, lutter contre la pollution lumineuse a également un intérêt économique avec la diminution de la consommation d'énergie.**

## C.IV.5.6. Qualité de l’air

Source : Diagnostic territorial - chapitre : « L’air », document de travail du 7 septembre 2021

### Etat initial de l’environnement

La **qualité de l’air** dans les Pyrénées Ariégeoises est **bonne dans sa globalité** mais il n’y a pas de suivi permanent dans le département (les prévisions sont issues de modélisation).

Depuis janvier 2021, l’**indice ATMO** est, en Ariège, **régulièrement au niveau 2 (moyen)** et ponctuellement au niveau 3 (dégradé). L’exposition chronique annuelle de la population ne met en évidence qu’un dépassement de « l’objectif de qualité non respecté » pour l’ozone.

Le **transport**, par l’émission des oxydes d’azote Nox, est un **facteur dégradant la qualité de l’air** en Ariège. Cela s’explique par une **forte dépendance à la voiture** dans les Pyrénées Ariégeoises et un **manque de transports en commun**.

Autre facteur de dégradation de la qualité de l’air : **le résidentiel et l’industrie représentent ¾ des émissions particules fines (PM 10 et PM2.5) de l’Ariège**. De par la forte proportion de chauffage au bois (37%), **un ariégeois émet 2 fois plus de particules PM 10 et 2.5 que la moyenne des Occitans**. Les activités liées à la combustion de biomasse, comme le brûlage à l’air libre et les écobuages, sont également génératrices de particules.

L’Ariège est également concernée par des problématiques de pollens, notamment par la **présence de l’ambroisie**, une plante exotique envahissante, dont 3 espèces sont inscrites au Code de la Santé Publique comme menaces pour la santé humaine. En Occitanie, le **coût de l’inaction** contre cette plante est estimé à **30 millions d’euros avec 490 000 allergiques potentiels touchés**.

2 des 3 espèces sont présente dans le département de l’Ariège ; **aucune station d’ambroisie n’est recensée dans le territoire du PNRPA**. Une vigilance est à porter vis-à-vis de la propagation de ces espèces, surtout vis-à-vis de *Ambrosia trifida L.* qui n’est présente que sur 8 départements dont l’Ariège.

Malgré son importance, aucune information n’est disponible pour qualifier la qualité de l’air intérieur dans les bâtiments du territoire d’étude.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la qualité de l’air sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 61 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant la qualité de l’air (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité de population faible</li> <li>• Peu de zones denses de trafic en dehors de la RN20</li> <li>• Peu d’industries émettrices</li> <li>• Activité de pleine nature → faible impact sur l’air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de station de mesure de la qualité de l’air</li> <li>• Existence de polluants (PM10, les particules fines, oxydes d’azote et ozone)</li> <li>• Effet de « vallées » avec concentration de particules</li> <li>• Existence de poussières (sables sahariens, poussières de 3 carrières situées en bordure du territoire)</li> <li>• RN20, RD117 et RD919 : axes routiers à forte circulation</li> <li>• Les secteurs résidentiels, industriels et du transport sont les principaux émetteurs de polluants. Le secteur agricole est émetteur de polluants spécifiques (particules et pesticides)</li> <li>• Chauffage au bois résidentiel, peu performant sur la part des foyers ouverts et vieux inserts (rendement énergétique, émissions polluants)</li> <li>• Ecobuages non déclarés et brûlages à l’air libre des particuliers persistants</li> </ul>

## Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 62 : Evolution probable de la qualité de l'air en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Action des acteurs et territoires visant à améliorer la qualité de l'air (citoyens, SDE09 et mobilité électrique, collectivités entre autres)</li> <li>Développement des activités touristiques à faible impact sur la qualité de l'air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement climatique par augmentation du CO<sub>2</sub></li> <li>Polluants venant d'ailleurs (Métropole Toulousaine, axe routier Andorre)</li> <li>Augmentation de la vente des pesticides en Ariège</li> <li>Des moyens financiers dédiés au suivi permanent de la qualité de l'air insuffisant en Occitanie (25% moins importants qu'au niveau national)</li> </ul>

### Enjeux liés à la qualité de l'air

- Préservation de la qualité de l'air actuelle a minima en réduisant les émissions de particules à suspension ;
- Amélioration de la connaissance** sur la qualité de l'air et les sources polluantes locales, du suivi local avec des moyens dédiés ;
- L'information, la sensibilisation et la communication** auprès des habitants, des élus et des autres acteurs.

Si elle perçue comme très bonne par les habitants, la qualité de l'air dans le territoire d'étude est entre bonne et moyenne. Cette dégradation est principalement liée au secteur résidentiel et le chauffage à bois, au secteur de l'industrie et au secteur des transports. Il est cependant possible d'améliorer la qualité de l'air notamment en développant la mobilité douce et les transports en commun.

## C.IV.5.7. Déchets

Source : Diagnostic territorial chapitre : « Le tissu économique », document de travail du 15 novembre 2021

### Etat initial de l'environnement

Sur le territoire d'étude, on trouve **2 acteurs en matière de déchets** : le Service Déchets de la Communauté de Communes de Couserans Pyrénées et le Syndicat mixte d'étude, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Plantaurel (SMECTOM) qui couvre le reste du territoire d'étude et qui assure la collecte et/ou le traitement des déchets.

**La situation de l'Ariège et sur le territoire d'étude en matière de déchets est problématique.** Le **volume des déchets ménagers et assimilés (DMA)** collecté par les deux acteurs est bien **supérieur à la moyenne régionale**, notamment sur le territoire du SMECTOM (785 kg/hab./an contre 555 kg/hab./an au niveau régional). Seuls 41% des DMA collectés, en 2017, sont dirigés vers des filières de valorisation matière ou organique.

Sur le secteur Est (Communauté de Communes Couserans Pyrénées), la part des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est importante parmi les DMA (58%) et une attention particulière doit être portée. Pour le Secteur Est (SMECTOM), la part des OMR est moins importante (34%) et est en diminution.

#### Un travail reste à poursuivre sur la réduction des ordures ménagères sur les deux secteurs.

Concernant la gestion des déchets spécifiques des entreprises, une partie est régie par le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux d'Occitanie dont la dernière actualisation date de 2006. Les déchets restants sont récupérés par des filières de valorisation.

Cependant, on peut noter un **manque de valorisation des déchets liés à la filière viande** et des sous-produits de la filière, un **problème lié à l'accumulation des pneumatiques usagés** dans le milieu agricole et un **déficit d'exutoires pour les déchets du BTP** notamment en zone de montagne.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les déchets sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 63 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les déchets (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration et facilitation des pratiques de tri et recyclage des déchets.</li> <li>Développement de sites de compostage pour les biodéchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des décharges ou dépôts sauvages à réhabiliter</li> <li>Part importante des Ordures Ménagères Résiduelles</li> <li>Pas de valorisation des déchets verts et bois et déficit d'exutoires pour les déchets du BTP</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 64 : Evolution probable des déchets en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un contexte législatif de l'économie circulaire</li> <li>Développement des démarches environnementales</li> <li>Sensibilité environnementale des consommateurs</li> <li>Mise en place de la tarification incitative sur les déchets prévue en milieu de programme SMECTOM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité du territoire à s'organiser pour accueillir le tourisme tout en préservant ses atouts et conservant ses valeurs =&gt; effets néfastes du tourisme de masse non maîtrisé</li> <li>Augmentation de la population</li> </ul>

### Enjeux liés aux déchets

- **Intégration des principes de l'économie circulaire** au cœur de la production et de la consommation des Pyrénées Ariégeoises ;
- **Réduction et valorisation des déchets** ;
- **Favoriser le réemploi** ;
- **Sensibilisation et prévention contre le gaspillage alimentaire** ;
- **Gestion des déchets bois, déchets verts et BTP.**

**La production de déchets est importante sur le territoire notamment sur le secteur du SMECTOM. Des efforts sont à faire pour réduire les déchets produits et mieux valoriser ces derniers. Un travail doit également être mené sur la gestion des déchets spécifiques des entreprises. L'économie circulaire et le réemploi sont des démarches à développer contribuant à la réduction des déchets sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises.**

## C.IV.6. Energie et climat

### C.IV.6.1. Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

Sources : *Diagnostic territorial - chapitre : « Les ressources énergétiques », document de travail du 14 mars 2022*

#### Etat initial de l'environnement

Le PNRPA est un moteur historique sur le thème de l'énergie, notamment en se lançant dès 2007 ans une dynamique de Plan Climat Energie Territorial (PCET) mais aussi en adoptant une trajectoire de Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050.

#### LA CONSOMMATION D'ENERGIE

La consommation les Pyrénées Ariégeoises était de 1 765 GWh en 2017, soit 47% de la consommation du département. Les **principaux postes de consommation sont le bâtiment** (résidentiel-tertiaire) (50%), **le transport routier** (26%), **l'industrie** (22%) et l'agriculture (2%).

Sur le territoire, **la consommation est en hausse** et ce sont les citoyens qui consomment le plus (bâtiment et transport). La consommation énergétique des Pyrénées Ariégeoises est couverte par **les produits pétroliers** (38%), **la biomasse** (27%), **l'électricité** (22%) et par le **gaz naturel** (13%). En 2017, le coût de la consommation d'énergie du territoire représentait **108 millions d'euros**.

#### LA PRODUCTION D'ENERGIE

Pour ce qui est de la production d'énergie, les Pyrénées Ariégeoises, fortes de leur hydroélectricité, produisaient, en 2018, **1 926,6 GWh, exclusivement à partir d'énergies renouvelables (EnR)**.

L'énergie produite est **principalement sous forme d'électricité** (76%) et thermique (24%). L'électricité est essentiellement produite par les **71 usines hydroélectriques** du territoire (97%). **L'énergie thermique** est totalement produite par le **bois**.

On constate une **forte évolution du solaire photovoltaïque** (1% de la production électrique) ces dernières années avec le développement de nombreux projets individuels qui se sont raccordés au réseau entre 2009 et 2020.

Actuellement, il y a peu d'installations solaires thermiques sur le territoire ; il en est de même pour les unités de méthanisation. Le potentiel géothermique du territoire est faible, mais il est utilisé par certaines sources thermales.

Autre EnR, **l'éolien** (individuel ou industriel) n'est pas développé sur le périmètre d'étude, le territoire se situant en zone inadaptée pour son développement ; l'éolien **est considéré comme incompatible avec les objectifs de maintien des paysages vivants et identitaires**.

Au final, en 2017, le territoire d'étude exporte une grande partie de son électricité (78%) et est autonome sur cette énergie, il est à 49 % d'autonomie vis-à-vis de la chaleur et n'a aucune autonomie pour satisfaire ses besoins de mobilité.

#### EMISSIONS DE GAZ A EFFETS DE SERRE

Concernant les **émissions de gaz à effet de serre** (GES) (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O), elles sont **en baisse sur le territoire des 5 EPCI** avec un total de 314 622 teqCO<sub>2</sub> en 2017. Sur le territoire des 5 EPCI du PNRPA, les GES sont majoritairement émis par le secteur du transport (52%) et du résidentiel (26%).

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les ressources énergétiques sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 65 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant les ressources énergétiques (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire à énergie positive</li> <li>• Part du bois énergie local dans la consommation finale</li> <li>• De l'électricité a priori 100% renouvelable dans la consommation locale</li> <li>• Production locale 100% EnR : hydroélectricité, bois énergie local, solaire photovoltaïque</li> <li>• Solidarité territoriale via l'exportation d'électricité renouvelable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépendance à la voiture, peu de transports en commun</li> <li>• Dépendance aux énergies fossiles</li> <li>• Consommation dominée par les citoyens, diffuse par nature (plus de difficultés à agir)</li> <li>• Déficit dans la production d'EnR pour satisfaire les besoins de chaleur et de mobilité</li> <li>• Pas ou peu de nouvelles capacités hydroélectriques → centrales à améliorer</li> <li>• Réseau électrique actuellement saturé</li> <li>• Réseau de gaz peu répandu (mais permettant une certaine compétitivité des réseaux de chaleur au bois)</li> <li>• Difficulté de sortir le bois des forêts</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 66 : Evolution probable des ressources énergétiques en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la mobilisation locale du bois énergie</li> <li>• Solidarité territoriale via l'exportation d'électricité renouvelable</li> <li>• Augmentation du recours au bois énergie (individuel et collectif), avec des appareils plus performants (notamment en individuel)</li> <li>• Développement de la méthanisation</li> <li>• Développement de la géothermie</li> <li>• Renforcement du réseau électrique</li> <li>• Utilisation de l'électricité EnR excédentaire pour satisfaire les besoins en mobilité (véhicules électriques directs, hydrogène)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raréfaction des ressources et augmentation du prix des énergies</li> <li>• Sollicitations de développement éolien industriel</li> <li>• Variabilité des productibles hydroélectriques (modification de la répartition temporelle des précipitations, augmentation des débits réservés)</li> <li>• Changements climatiques et énergie (production, transport et distribution)</li> <li>• Prix de l'énergie conditionné à des logiques de marché, et non aux réalités physiques (cf. prix du gaz)</li> </ul>

### Enjeux liés aux ressources énergétiques

- **Economies d'énergies et réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre** en particulier liées aux bâtiments ;
- **Amélioration / développement des appareils performants au bois** dans le résidentiel ;
- **Développement des énergies renouvelables** :
  - Valorisation énergétique de la biomasse, forestière ou agricole ;
  - Développement des autres sources d'énergie dans le respect des autres composantes du territoire et des lois et règlement en vigueur : solaire thermique, photovoltaïque, géothermie, petites unités locales de méthanisation ;
- **Promotion de la mobilité durable** ;
- **Conciliation de l'atteinte des objectifs énergétiques avec la préservation des paysages, de la biodiversité et de la ressource en eau** ;
- **Application de la Zéro Artificialisation nette et de la séquence Eviter Réduire Compenser.**

La consommation en énergie du territoire des Pyrénées Ariégeoises est importante, notamment dans le secteur des bâtiments et est encore liée aux produits pétroliers. Cependant, les Pyrénées Ariégeoises sont également un territoire de production d'énergies renouvelables notamment électriques grâce aux nombreuses centrales hydraulique du territoire. Le territoire est engagé dans une démarche de TEPOS et d'autres énergies peuvent être développées sur le territoire, notamment le bois énergie et le solaire.



## C.IV.6.2. Vulnérabilité au changement climatique

Source : *Diagnostic territorial - ensemble des chapitres 2022*

*Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne, Agence de l'eau Adour Garonne, juillet 2018*

### Etat initial de l'environnement

**Aucune ressource des Pyrénées Ariégeoises n'est épargnée par le changement climatique**, il est ainsi un thème transversal.

Le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne prévoit pour 2050 :

- Une **augmentation de la température moyenne** annuelle de l'air de + 2°C ;
- Une **augmentation des situations extrêmes** (sécheresses, crues et inondations) ;
- Une **baisse moyenne annuelle des débits naturels des rivières** comprise entre -20 % et -40 % et de l'ordre de -50 % en périodes d'étiage qui seront plus précoces, plus sévères et plus longues ;
- Une **diminution de la durée d'enneigement** sur les massifs ;
- Une **augmentation de l'évapotranspiration** (du sol et des plantes) comprise entre +10 % et +30 %;
- Une **augmentation de la sécheresse des sols** ;
- Une tendance à la **baisse de la recharge des nappes phréatiques**, très variable selon les secteurs et le type de nappes, allant de +20 % à -50 % ;
- Une **augmentation** également significative de la **température des eaux de surface** (déjà réelle aujourd'hui : +1,5°C constaté en 40 ans).

Par ailleurs ce plan identifie la biodiversité des cours d'eau et des zones humides comme vulnérable sur l'ensemble du territoire d'étude et nécessitant des actions d'adaptation fortes. Également, l'ensemble des Pyrénées Ariégeoises subira une augmentation de la fréquence des sécheresses sévères des sols en été et en automne.

Pour ce qui est des eaux superficielles, le bassin versant du Salat est identifié comme secteur vulnérables à la disponibilité en eau superficielle nécessitant des actions d'adaptation fortes.

Le changement climatique se manifeste par une modification des paramètres du milieu physique. Les modifications les plus importantes et impactantes pour le territoire du PNRPA sont les suivantes :

- **Augmentation des températures**, dans l'air, les sols et les cavités karstiques ;
- **Augmentation de la concentration en CO<sub>2</sub>** dans l'air et augmentation des pics de pollution ;
- En période de grand froid, **dégradation de la qualité de l'air** à cause des particules fines issues de l'augmentation des besoins de chauffage ;
- **Perturbation des cycles de l'eau**, impact sur les apports annuels des cours d'eau, sur les régimes mensuels, sur la qualité et la quantité des eaux souterraines, **modification des précipitations et baisse des débits** ;
- **Diminution et variabilité de l'enneigement** ainsi qu'une fonte des neiges intervenant plus tôt ;
- **Modification de la structure des sols** (érosion, déstructuration, teneur en eau) et de la **composition des sols** (teneur en matières organiques, perte d'éléments nutritifs) et nécessairement de leur **fonctionnement**, ce qui **impactera les fonctions écologiques et les services écosystémiques fournis par le sol** (support de végétation), de biodiversité et les rôles dans les cycles du carbone et de l'eau ;
- **Augmentation de la fréquence et de l'importance des événements climatiques extrêmes** (sécheresses, inondations, incendies, mouvements de terrain, retrait-gonflement d'argile) ;
- **Augmentation des sécheresses décennales** (des sécheresses qui arrivent 1 année sur 10 aujourd'hui arriveraient 8 à 9 années sur 10 en 2050) ;
- **Modifications des paysages** en lien avec la dégradation de certains sites et modification de la forêt et de l'agriculture.

Ces modifications du milieu physique impacteront les milieux naturels et humains. Les effets les plus importants identifiés sur le territoire du PNRPA sont les suivants :

- **Fragilisation de la biodiversité ;**
  - **Disparition ou modification des écosystèmes ;**
  - **Fragmentation des continuités écologiques ;**
  - **Modification des aires de répartition des espèces ;**
  - **Disparition d'espèces ou diminution de l'abondance spécifique ;**
  - **Apparition et développement de nouvelles espèces invasives ;**
  - **Perte/dégradation des fonctions des zones humides liés au déficit hydrique ;**
- **Fragilisation des conditions de vie des espèces aimant l'eau froide ;**
- **Peuplements forestiers plus vulnérables**, augmentation du dépérissement et de la mortalité, rougissement des feuillus et stress causé sur les résineux ;
- Le **secteur forestier** a une **grande vulnérabilité au changement climatique** et est le **premier enjeu d'adaptation** du territoire ;
- **Accentuation des conflits d'usage** liés à la gestion d'un espace déjà limité et contraint ;
- **Impact sur la saison touristique hivernale** dû à la diminution de l'enneigement. Les activités économiques reposant à 100% sur la présence de neige ne sont plus adaptées et doivent évoluer ;
- **Modification du tourisme** (dégradation des sites naturels, changement des périodes touristiques...) ;
- **Risques naturels causant de plus en plus de dommages et de nuisances** pour les activités économiques et humaines ainsi que pour le milieu naturel ;
- **Modification des calendriers de culture et des rendements, favorisation des pathogènes et maladies, diminution de la productivité et de qualité des fourrages et pâturages et impacts sur l'état de santé et bien-être des animaux** (augmentation des vagues de chaleur et des températures) ;
- **Baisse de production des centrales hydrauliques** dû à la baisse des débits mais **augmentation du potentiel de production d'énergie solaire** ;
- **Augmentation des maladies infectieuses, des allergies liées aux pollens et à des impacts sanitaires liés à la dégradation de la qualité de l'eau.**

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le changement climatique sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 67 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises concernant le changement climatique (Source : diagnostic territorial, 2022)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région à Energie Positive 2050</li> <li>• Plan Paysage de la Transition Energétique et Climatique du PNRPA</li> <li>• PCAET SCoT Vallée de l'Ariège (2020-2025)</li> <li>• PCAET du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2016-2021)</li> <li>• PCAET Couserans Pyrénées (2019-2024)</li> <li>• Projet de SRADDET Occitanie 2040</li> <li>• Plan Pluriannuel des Syndicats de Rivière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation de l'Ariège en tête de bassin versant implique qu'il ne peut compter que sur ses ressources propres pour son approvisionnement en eau</li> </ul>

### Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte

Tableau 68 : Evolution probable du changement climatique en l'absence de révision de la Charte (Source : diagnostic territorial, 2022)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Programmation territoriale des énergies renouvelables du SCoT Vallée de l'Ariège</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pertes de biodiversité</li><li>• Diminution de la ressource en eau pouvant entraîner des tensions sur les usages</li><li>• Perte d'autonomie fourragère des exploitations agricoles</li><li>• Risque de retard dans l'anticipation des effets du changement climatique et conséquences sur les activités humaines plus difficilement adaptables</li></ul>

### Enjeux liés au changement climatique

- **L'atténuation et l'adaptation au changement climatique** pour préserver :
  - La biodiversité en se basant sur le principe des solutions fondées sur la nature ;
  - La ressource en eau ;
  - Les sols et les sous-sols ;
  - Les modèles de production alimentaire ;
  - Un cadre de vie de qualité favorable à la santé ;
- Maintenir l'absorption et le stockage du carbone par les forêts ;
- La **réduction de la vulnérabilité des paysages** habités, agricoles, naturels et forestiers **au changement climatique** en s'appuyant sur les traits singuliers et les éléments structurants.

**Le changement climatique va fortement impacter les Pyrénées Ariégeoises dans toutes ses composantes. L'enjeu principal est l'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique.**

## C.V. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, SCENARIO TENDANCIEL ET PRINCIPAUX ENJEUX














Le tableau suivant **synthétise l'état initial de l'environnement pour chacune des thématiques environnementales** et **présente également le « scénario tendanciel »** correspondant à la vision dynamique et prospective de l'état de l'environnement et des pressions qu'il subit, construite en intégrant les évolutions observées et les politiques en cours si la révision de la Charte n'était pas mise en œuvre. Ce scénario donne les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement en l'absence de la révision du plan, dans l'hypothèse où les tendances actuelles se poursuivent. Le scénario tendanciel n'est pas un scénario pessimiste qui prolongerait les tendances négatives à l'œuvre sans tenir compte de la mobilisation des acteurs en faveur de l'environnement. Il donne au contraire à voir comment cette mobilisation contribuerait à infléchir ces tendances.
















Il ne s'agit pas de faire des projections complexes mais de dégager quelles sont les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement en l'absence de révision de la Charte. Cette analyse est qualitative. Le scénario tendanciel s'appuie également sur les démarches de prospective environnementale qui existent (SRCAE, SDAGE, etc.).

Tableau 69 : Synthèse de l'état initial de l'environnement et scénario tendanciel en l'absence de révision de la Charte

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel
Contexte socio-économique	Population	<p>Le territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises compte 64 038 habitants et représente 42% de la population du département de l'Ariège. La population est en diminution et se caractérise par une forte proportion de personnes âgées de plus de 65 et une faible part de moins de 20 ans.</p> <p>Pour ce qui est des ménages, ils sont essentiellement composés de personnes seules et on observe une augmentation des familles monoparentales. Le niveau de vie des ménages est faible et le taux de chômage est important sur le territoire. Les emplois sont essentiellement salariés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Les dispositifs de dynamisation ou de revitalisation des bourgs engagés dans certaines communes devraient augmenter l'attractivité du territoire.</li> <li> L'accroissement du vieillissement de la population et la désolidarisation des plus jeunes risquent de créer des déséquilibres sur le territoire en matière de besoin, de gestion de l'espace, des activités et de services.</li> <li> Dans le futur, la population du territoire devrait augmenter dû à un solde migratoire positif. Les effets de cette augmentation sont difficiles à anticiper.</li> </ul>
	Logement	<p>Le logement sur le territoire se caractérise par une part non négligeable de logements ne participant pas à la vie du territoire, une faible réhabilitation des logements déjà existants et des logements énergivores avec plus de la moitié des logements construits avant 1970.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Les dispositifs de dynamisation ou de revitalisation des bourgs engagés dans certaines communes devraient augmenter l'attractivité du territoire.</li> <li> Les nombreux biens et bâtis vacants et sans maître sont potentiellement mobilisables pour loger la future population.</li> <li> Les pressions pour l'artificialisation des sols seront de plus en plus importantes entre les différents usages (habitat, EnR, agricole...). De plus, l'augmentation potentielle de la population et du nombre de ménages avec une préférence pour la maison individuelle avec jardin devrait augmenter la pression foncière sur le territoire.</li> </ul>
















Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel
	<p><b>Occupation du sol et documents d'urbanisme</b></p>	<p>L'occupation du sol dans les Pyrénées Ariégeoises est dominée par la forêt et les milieux naturels. Malgré un faible taux d'urbanisation, les dynamiques d'expansion urbaine autour des grandes villes du territoire sont importantes. Le territoire est marqué par la fermeture des milieux due à la progression du couvert forestier.</p> <p>On trouve peu de documents d'urbanisme sur le territoire à l'heure actuelle, cette problématique est en cours de résolution avec la création de PLUi ; cependant aucun document intercommunal n'est en élaboration sur le Couserans ce qui pose des problèmes d'urbanisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">+</span> Les nombreux biens et bâtis vacants et sans maître sont potentiellement mobilisables pour loger la future population.</li> <li><span style="color: green;">+</span> De nombreux outils existants peuvent être mobilisés et/ou se combiner pour combler les attentes et motivation de la population et des élus.</li> <li><span style="color: red;">-</span> Les pressions pour l'artificialisation des sols seront de plus en plus importantes entre les différents usages (habitat, EnR, agricole...). De plus, l'augmentation potentielle de la population et du nombre de ménages avec une préférence pour la maison individuelle avec jardin devrait augmenter la pression foncière sur le territoire.</li> <li><span style="color: red;">-</span> Un mitage favorisé par la faible valeur de l'hectare agricole en comparaison de celle des terres urbanisables.</li> </ul>
	<p><b>Activités et usages</b></p>	<p>Les entreprises du territoire d'étude sont principalement issues des secteurs du commerce, des services, du bâtiment et de l'agriculture. Une part importante des dirigeants d'entreprise liées à l'industrie et des exploitants agricoles ont plus de 55 ans ce qui constitue un enjeu sur la transmission des entreprises.</p> <p>Le tourisme est un secteur important de l'économie des Pyrénées Ariégeoises ; il est très diversifié et s'appuie tant sur le patrimoine naturel qu'historique. La gestion de la « surfréquentation » représente un enjeu pour la préservation du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">+</span> L'image du territoire correspond à la tendance de vie post COVID ce qui est un réel atout touristique et économique. Le caractère sauvage et authentique des sentiers de randonnée des Pyrénées Ariégeoises renforce l'attrait pour le territoire.</li> <li><span style="color: green;">+</span> Le dynamisme et les valeurs (environnement, solidarité, collectif) portés par les jeunes chefs d'entreprise.</li> <li><span style="color: red;">-</span> Les perturbations de l'enneigement par le changement climatique risquent de dégrader fortement les activités liées à la pratique des sports d'hiver.</li> <li><span style="color: blue;">?</span> De nombreuses entreprises agricoles et agro-alimentaires vont être à reprendre dans les prochaines années, avec de potentiels repreneurs porteurs de valeurs mais également un risque de non reprise des activités.</li> <li><span style="color: blue;">?</span> Le développement du tourisme pourrait avoir des effets néfastes sur le territoire s'il évolue vers un tourisme de masse non maîtrisé et les conflits d'usage associés. Cela dépendra de la capacité du territoire à s'organiser pour accueillir les touristes tout en préservant le territoire et ses ressources.</li> </ul>
<p><b>Milieu physique</b></p>	<p><b>Ressources en eau</b></p>	<p>La présence de l'eau sous des formes variées (milieux aquatiques et humides, réseau hydrographique, karst et alluvions, etc.) et les usages très diversifiés (alimentation en eau potable, source d'énergies renouvelables, usage pour le thermalisme, activités de pleine nature, ski, pêche, etc.) confirment la prégnance de ce patrimoine « ressource » sur l'ensemble du territoire. D'un point de vue qualitatif, les eaux du territoire sont de très bonne qualité. D'un point de vue quantitatif, les ressources en eau sont importantes, mais il est nécessaire de concilier la préservation de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">+</span> De nombreux acteurs sont impliqués dans le suivi et la gestion de l'eau et dans la construction du futur SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises.</li> <li><span style="color: green;">+</span> L'omniprésence de l'eau est atout pour le développement de l'attractivité du territoire pour la recherche de l'eau et sa fraîcheur (sports d'eau vive) et pour le développement d'une offre diversifiée autour de cette ressource (sports de nature en périodes hivernales, thermalisme...).</li> </ul>



















Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel
		<p>ainsi que tous les usages (sur le territoire et en aval). Aussi, les enjeux principaux sont liés à la gestion économe et qualitative de la ressource et à la gouvernance de cette dernière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Les perturbations du cycle de l'eau par le changement climatique (sécheresse, inondation, enneigement...).</li> <li> Les perturbations de l'enneigement par le changement climatique risquent de dégrader fortement les activités liées à la pratique des sports d'hiver.</li> <li> Les pressions (démographique et touristique) sur la ressource en eau et la dégradation de sa qualité.</li> <li> L'augmentation de la pression sur les milieux aquatiques, les espèces associés et la ressource en eau dans le territoire et en aval avec également une augmentation de la pression liée à l'installation de centrales hydroélectriques.</li> </ul>
	<p><b>Sol et sous-sol</b></p>	<p>Le sol et le sous-sol des Pyrénées Ariégeoises sont riches, tant en termes de minéraux et matériaux, qu'en biodiversité ou qu'en patrimoine. Les sols du territoire d'étude sont peu artificialisés et servent de support pour les activités économiques du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Le projet de Réserve Naturelle Nationale souterraine permettra une meilleure protection du patrimoine souterrain du territoire.</li> <li> Le développement de la trame brune sur le territoire permettra une meilleure protection du sol et une meilleure prise en compte de ce dernier dans les projets.</li> <li> Les perturbations des sols par le changement climatique (assèchement, variations de température, perte de biodiversité...).</li> <li> Les projets de réouverture de mines et l'exploitation de carrières.</li> <li> Le tassement des sols forestiers.</li> </ul>
<p><b>Environnement naturel et biodiversité</b></p>	<p><b>Biodiversité et continuités écologiques</b></p>	<p>Les Pyrénées Ariégeoises recèlent d'une importante biodiversité et d'un patrimoine naturel remarquable. Du fait de la diversité de milieux, de nombreuses espèces faunistiques et floristiques sont présentes dont une part importante d'espèces protégées, menacées et/ou endémiques. Cette diversité est également à l'origine de nombreux zonages de protection.</p> <p>Comme sur de nombreux territoire en France, le développement d'espèces exotiques envahissantes ou la prolifération de certaines espèces bousculent les écosystèmes.</p> <p>Avec une grande partie de son territoire identifié en tant que réservoir de biodiversité, les Pyrénées Ariégeoises présentent une grande qualité écologique. Le réseau de corridors écologique est bien développé et fonctionnel, son maintien est l'enjeu principal de la TVB du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Une continuité du maillage de zone protégée avec le projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées et autres Parcs naturels à l'échelle des Pyrénées (y compris transfrontalier) et de la Région.</li> <li> Les acteurs du monde rural sont de plus en plus sensibles aux problématiques environnementales. On voit également l'émergence de nouvelles tendances d'alimentation, en recherche de cohérence des critères de gestion durable de l'espace (bio, zéro pesticide, circuit-court, prairies permanente-production de foin...).</li> <li> L'émergence de nouvelles notions liées à la fonctionnalité (trame noire, trame brune...), prise en compte de la biodiversité dans la TVB et développement de solutions d'adaptation fondées sur la nature.</li> <li> Une attente forte dans les documents de planification (urbanisme-plan de gestion) vis-à-vis de l'environnement.</li> </ul>






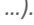










Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel
			<ul style="list-style-type: none"> <li> Des politiques publiques permettant des financements forts sur les actions de préservation de la biodiversité (TVB, Natura 2000, MAEC, appels à projet) mais également la montée en puissance du principe éviter-réduire-compenser.</li> <li> L'augmentation des pressions sur la biodiversité notamment par les opportunités et les sollicitations sur le développement de projet d'EnR.</li> <li> La diminution et le morcellement des milieux naturels dus à l'artificialisation liée à l'urbanisme et à la pression touristique.</li> <li> L'éventuel déséquilibre dans les populations de faune sauvage et leur milieu (sangliers, cerfs).</li> <li> La faible prise en compte de la diversité génétique de la faune et la flore locale dans les politiques publiques (plantations de douglas, de sapins de l'Est de l'Europe...).</li> <li> La présence de sources de pollution : l'agriculture, les transports, les mines et les déchets.</li> </ul>
	<p><b>Milieux aquatiques et zones humides</b></p>	<p>Les milieux aquatiques et humides sont très présents sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises et abritent une biodiversité importante. De nombreux cours d'eau sont à préserver et le maintien/la restauration de la continuité écologique est un enjeu important, tout comme la protection des milieux humides du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Une attente forte dans les documents de planification (urbanisme-plan de gestion) vis-à-vis de l'environnement.</li> <li> Des politiques publiques permettant des financements forts sur les actions de préservation de la biodiversité (TVB, Natura 2000, MAEC, appels à projet) mais également la montée en puissance du principe éviter-réduire-compenser.</li> <li> La présence de sources de pollution : l'agriculture, les transports, les mines et les déchets.</li> <li> Les pressions (démographique et touristique) sur la ressource en eau et la dégradation de sa qualité.</li> <li> L'augmentation des pressions sur la biodiversité notamment par les opportunités et les sollicitations sur le développement de projet d'EnR.</li> </ul>
	<p><b>Patrimoine forestier</b></p>	<p>La forêt couvre une grande partie du territoire des Pyrénées Ariégeoises ; malgré des pentes importantes, elle est exploitée pour son bois (principalement feuillus). Etant exploitée depuis longtemps, on trouve sur le territoire l'ensemble des acteurs de la filière bois permettant l'usage du bois aussi bien pour le bois d'œuvre que pour l'industrie et l'énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Une prise de conscience du grand public des enjeux liés à la préservation des forêts métropolitaines.</li> <li> Des dispositifs financiers nouveaux pour soutenir une gestion forestière favorable à la biodiversité et aux solutions d'adaptation fondées sur la nature (Sylvacctes).</li> <li> Le développement de la construction bois sur le territoire.</li> <li> La défense d'une sylviculture destinée à produire du bois de qualité chez les propriétaires privés (GDF Sylvestre).</li> </ul>



















Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel
			<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">+</span> Le développement du bois énergie à usage local.</li> <li><span style="color: red;">-</span> Les effets néfastes du changement climatique sur les forêts.</li> <li><span style="color: red;">-</span> L'augmentation des pratiques de gestion intensive pour développer les nouveaux usages du bois (bois-énergie, cogénération...).</li> <li><span style="color: red;">-</span> Le développement du bois-énergie et du bois d'industrie au détriment du bois d'œuvre.</li> <li><span style="color: red;">-</span> Le risque de développement des plantations de résineux (Plan de relance de l'Etat).</li> <li><span style="color: red;">-</span> Le rachat de forêts par des investisseurs privés, visant le rendement économique ou la spéculation financière.</li> </ul>
Patrimoine culturel et paysager	Patrimoine culturel et architectural	<p>Le patrimoine culturel et architectural des Pyrénées Ariégeoises est riche et diversifié. Ce patrimoine se compose aussi bien de biens exceptionnels bénéficiant d'une protection, d'éléments du quotidien ou encore de patrimoine immatériel.</p> <p>La tâche y est importante en matière de conservation et de valorisation de ces patrimoines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">+</span> Les démarches engagées des PLUi sont une opportunité pour la protection du patrimoine culturel et architectural.</li> <li><span style="color: green;">+</span> De nombreux acteurs culturels tournés vers des manifestations plus modernes d'art contemporain.</li> <li><span style="color: green;">+</span> La formation sur l'utilisation des matériaux locaux afin de garder un savoir-faire.</li> <li><span style="color: green;">+</span> Les dispositifs de dynamisation des centres bourgs.</li> <li><span style="color: red;">-</span> La dégradation du patrimoine.</li> <li><span style="color: red;">-</span> Les centres bourgs qui tombent en ruine et leurs patrimoines vernaculaires.</li> <li><span style="color: red;">-</span> L'expansion urbaine avec des habitats diffus.</li> </ul>
	Patrimoine paysager	<p>Les paysages des Pyrénées Ariégeoises sont très variés et sont un véritable atout du territoire, aussi bien pour les habitants que pour les touristes. Le territoire compte également des points noirs paysagers qui dégradent la qualité de ce dernier ; un travail d'effacement de ces points doit être mené.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">+</span> Une meilleure prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme avec l'élaboration de document de planification à l'échelle des EPCI.</li> <li><span style="color: green;">+</span> L'emploi de matériaux (bois) issus de filières durables et locales (en voie de structuration) expérimentées dans la restauration et la construction de bâtiments publics tend à se généraliser.</li> <li><span style="color: green;">+</span> Le développement de mobilités alternatives, actives ou partagées qui s'appuient sur des ressources paysagères pour se démocratiser.</li> <li><span style="color: green;">+</span> La requalification des espaces publics.</li> </ul>



Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel
			<ul style="list-style-type: none"> <li> L'évolution du couvert forestier qui provoque la fermeture des milieux et des points de vue et l'uniformisation des paysages.</li> <li> La banalisation des paysages urbanisés.</li> <li> La vulnérabilité et le peu de reconnaissance du patrimoine bâti.</li> <li> L'étalement urbain et le mitage des espaces agricoles vont modifier les paysages.</li> <li> La déprise agricole, la simplification du parcellaire et la disparition des motifs caractéristiques des paysages ruraux et montagnards.</li> </ul>
Risques naturels et technologiques	Risques naturels	<p>Les communes du territoire du PNRPA sont exposées à de nombreux risques naturels et les cumulent. Les risques les plus présents sont ceux liés aux inondations, aux incendies, aux glissements de terrains et aux avalanches. Hormis pour le risque incendie, les risques sont bien pris en compte dans les documents de prévention. Malgré son importance (163 communes concerné par le risque incendie), seuls 2 PPRIF ont été approuvés sur le périmètre d'étude ; il est nécessaire pour les autres communes du territoire d'élaborer leur PPRIF.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> L'élaboration de plans de prévention des risques.</li> <li> L'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles à cause du changement climatique.</li> </ul>
	Risques technologiques	<p>Les communes du territoire d'étude sont soumises à plusieurs risques technologiques : les risques liés aux barrages et aux industries, le risque minier et le transport de matière dangereuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Les risques technologiques ne sont pas voués à évoluer.</li> </ul>
Environnement humain, cadre de vie, santé humaine	Agriculture	<p>L'agriculture est très présente sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises, notamment l'élevage extensif. Elle est cependant en baisse tant au niveau des exploitations que des exploitants et présente un réel enjeu de renouvellement et de transmission des exploitations. Composante essentiellement de l'agriculture des Pyrénées Ariégeoises, le pastoralisme nécessite d'importants moyens financiers et humains pour aménager le territoire, entretenir les paysages et lutter contre la prédation. Il peut être envisagé, pour développer et structurer les filières locales, la transformation des produits et la recherche de valeur ajoutée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> L'attractivité du territoire pourrait accroître la population et par conséquent la demande de produits fermiers.</li> <li> Une demande sociétale forte pour une alimentation plus saine et une nouvelle tendance de consommation (Ex : les produits bio), encouragée par des dispositifs réglementaires en faveur de l'alimentation saine.</li> <li> Le développement de la Marque Valeurs Parc.</li> <li> Le potentiel de développement de la filière viande de races locales (autre que Vache Gasconne déjà développée).</li> <li> L'intérêt pour la relance d'une filière laine (brebis tarasconnaise et castillonnaise).</li> <li> La valorisation des milieux embroussaillés et de la biodiversité par les races locales.</li> <li> L'âge avancé de certains éleveurs risque de poser des problèmes de transmission des exploitations.</li> </ul>

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel
			<ul style="list-style-type: none"> <li> La concurrence entre usages agricoles et non agricoles (projet énergétiques, urbanisation...) augmentera la pression foncière et l'artificialisation des espaces agricoles. Ce qui impliquera potentiellement des impacts paysagers.</li> <li> Le changement climatique risque de modifier les pratiques agricoles.</li> <li> La concurrence de certaines races rustiques à viande (Salers, Aubrac).</li> <li> Les aides PAC adossées à des volumes (ha. UGB) favorisant des élevages transhumants au détriment de structures modestes productrices de valeurs et de maintien des écosystèmes.</li> </ul>
	<b>Mobilité</b>	Les habitats du territoire sont très dépendants de la voiture dû aux contraintes du territoire mais aussi au manque de développement des transports publics ; le développement de la mobilité douce ou collective un réel enjeu du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li> Les évolutions législatives et le développement des politiques d'accompagnement/expérimentation favorisent la mobilité durable.</li> <li> Le développement du télétravail impliquera la baisse des mobilités quotidiennes ;</li> <li> Des zones enclavées avec peu de desserte.</li> </ul>
	<b>Cadre de vie</b>	L'un des atouts des Pyrénées Ariégeoises est son cadre de vie de qualité et préservé. Avec l'augmentation de l'attractivité du territoire, aussi bien touristique que résidentiel, le maintien et l'amélioration du cadre de vie est un enjeu important du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li> L'intérêt croissant des populations pour un cadre de vie sain.</li> <li> L'évolution du cadre réglementaire en faveur de la santé environnementale.</li> <li> Les labellisations (zéro phyto, villes et villages étoilés) à déployer sur les communes du territoire.</li> <li> La présence de produits locaux en grandes surfaces et sur les marchés.</li> <li> La valorisation touristique et artisanale du patrimoine naturel.</li> <li> Un territoire peu desservi qui maintient des espaces naturels préservés.</li> <li> Un patrimoine naturel encore à valoriser.</li> <li> La prolifération d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales et la transmission de maladies vectorielles.</li> <li> Les pressions (démographique et touristique) sur la ressource en eau et la dégradation de sa qualité.</li> <li> Le changement climatique qui modifie les caractéristiques de l'environnement.</li> <li> L'attractivité du territoire qui peut générer des pics de concentration et des perturbations (dérangements, pollutions...).</li> </ul>

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel
			<ul style="list-style-type: none"> <li> La potentielle dégradation des milieux et des effets sur la biodiversité liée au tourisme (dérangement, déchets).</li> <li> L'allongement des saisons polliniques et la présence d'ambrosies risquent d'augmenter les allergies et la répartition géographique de cette espèce.</li> <li> L'augmentation de la vente des pesticides en Ariège risque d'impacter la qualité de l'air.</li> </ul>
	<b>Ambiance sonore</b>	<p>Les Pyrénées Ariégeoises se caractérisent par un environnement calme et apprécié aussi bien des habitants que des touristes. Des dérangements ponctuels dus à la circulation de véhicules tout terrain sont rencontrés et font l'objet d'un plan d'action. La définition de zone de quiétude pour la biodiversité est importante pour la protection de certaines espèces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> La transition des moteurs thermiques vers d'autres énergies moins polluantes et moins bruyantes.</li> <li> La volonté de développer la mobilité douce.</li> <li> L'évolution des pratiques exportées des milieux urbains en montagne (musiques, drone, ...).</li> <li> Le développement non maîtrisé du tourisme peut provoquer des nuisances pour les espèces sauvages et domestiques.</li> <li> La circulation des poids-lourds.</li> </ul>
	<b>Pollution lumineuse</b>	<p>La faible pollution lumineuse sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises est un réel atout pour le territoire. Cette nouvelle ressource peut être valorisée et devenir un élément important des paysages du territoire mais aussi une ressource touristique. Cependant, il faut veiller à la protection de cette ressource fragile et dont la dégradation entraîne de nombreux impacts sur la santé humaine et la biodiversité. Enfin, lutter contre la pollution lumineuse a également un intérêt économique avec la diminution de la consommation d'énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Des prestataires touristiques à mobiliser pour sensibiliser les habitants et les visiteurs sur patrimoine nocturne. Et l'intégration du ciel étoilé comme une composante de l'attractivité du territoire.</li> <li> La valorisation au travers de divers labels jusqu'à la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).</li> <li> L'évolution de la réglementation qui donne une échéance de mise en conformité.</li> <li> L'accompagnement des communes dans la rénovation de leur éclairage public.</li> <li> L'intérêt en termes de politiques publiques (Trame sombre au niveau régional).</li> <li> La pollution par l'éclairage public se convertit en une pollution d'origine privée (projecteurs, etc.).</li> <li> L'augmentation des impacts sur la santé et la biodiversité de la LEDification dû à son faible prix.</li> </ul>
	<b>Qualité de l'air</b>	<p>Si elle perçue comme très bonne par les habitants, la qualité de l'air dans le territoire d'étude est entre bonne et moyenne. Cette dégradation est principalement liée au secteur résidentiel et le</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Les actions des acteurs et des territoires visant à améliorer la qualité de l'air (citoyens, SDE09 et mobilité électrique, collectivités entre autres).</li> </ul>

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel
		<p>chauffage à bois, au secteur de l'industrie et au secteur des transports. Il est cependant possible d'améliorer la qualité de l'air notamment en développant la mobilité douce et les transports en commun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Le développement des activités touristiques à faible impact sur la qualité de l'air.</li> <li> La perturbation de la qualité de l'air à cause du changement climatique par augmentation du CO<sub>2</sub>.</li> <li> La dégradation de la qualité de l'air par des polluants venant d'ailleurs (Métropole Toulousaine, axe routier Andorre).</li> <li> Les moyens financiers dédiés au suivi permanent de la qualité de l'air insuffisant en Occitanie (25% moins importants qu'au niveau national).</li> <li> L'augmentation de la vente des pesticides en Ariège risque d'impacter la qualité de l'air.</li> <li> Absence d'outils de mesure et suivi de la qualité de l'air dans le territoire.</li> </ul>
	<p><b>Déchets</b></p>	<p>La production de déchets est importante sur le territoire notamment sur le secteur du SMOCTOM. Des efforts sont à faire pour réduire les déchets produits et mieux valoriser ces derniers. Un travail doit également être mené sur la gestion des déchets spécifiques des entreprises. L'économie circulaire et le réemploi sont des démarches à développer contribuant à la réduction des déchets sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Un contexte législatif de l'économie circulaire.</li> <li> Le développement des démarches environnementales.</li> <li> L'augmentation de la sensibilité environnementale des consommateurs.</li> <li> La mise en place de la tarification incitative sur les déchets prévue en milieu de programme SMOCTOM.</li> <li> L'augmentation potentielle de la population engendrera une augmentation des déchets.</li> <li> Le développement du tourisme pourrait avoir des effets néfastes sur le territoire s'il évolue vers un tourisme de masse non maîtrisé. Cela dépendra de la capacité du territoire à s'organiser pour accueillir les touristes tout en préservant le territoire et ses ressources.</li> </ul>
<p><b>Energie et climat</b></p>	<p><b>Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre</b></p>	<p>La consommation en énergie du territoire des Pyrénées Ariégeoises est importante, notamment dans le secteur des bâtiments et est encore liée aux produits pétroliers. Cependant, les Pyrénées Ariégeoises sont également un territoire de production d'énergies renouvelables notamment électriques grâce aux nombreuses centrales hydraulique du territoire. Le territoire est engagé dans une démarche de TEPOS et d'autres énergies peuvent être développées sur le territoire, notamment le bois énergie et le solaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> L'augmentation de la mobilisation locale du bois énergie.</li> <li> L'augmentation du recours au bois énergie (individuel et collectif), avec des appareils plus performants (notamment en individuel).</li> <li> Le développement de la méthanisation.</li> <li> Le développement de la géothermie.</li> <li> Le renforcement du réseau électrique.</li> <li> L'utilisation de l'électricité EnR excédentaire pour satisfaire les besoins en mobilité (véhicules électriques directs, hydrogène).</li> </ul>

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel
			<ul style="list-style-type: none"> <li> La raréfaction des ressources et augmentation du prix des énergies.</li> <li> Les sollicitations de développement éolien industriel.</li> <li> La variabilité des productibles hydroélectriques (modification de la répartition temporelle des précipitations, augmentation des débits réservés).</li> <li> Les impacts du changement climatique et sur l'énergie (production, transport et distribution).</li> <li> Les prix de l'énergie conditionné à des logiques de marché, et non aux réalités physiques (cf. prix du gaz).</li> </ul>
	<p><b>Vulnérabilité au changement climatique</b></p>	<p>Le changement climatique va fortement impacter les Pyrénées Ariégeoises dans toutes ses composantes. L'enjeu principal est l'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> L'élaboration d'une programmation territoriale des énergies renouvelables sur le SCoT Vallée de l'Ariège.</li> <li> Les pertes de biodiversité.</li> <li> La diminution de la ressource en eau pouvant entraîner des tensions sur les usages.</li> <li> La perte d'autonomie fourragère des exploitations agricoles.</li> <li> Le risque de retard dans l'anticipation des effets du changement climatique et conséquences sur les activités humaines plus difficilement adaptables.</li> </ul>

L'analyse des forces/sensibilités/opportunités/menaces de l'aire d'étude du point de vue de l'environnement et de ses zones sous influence a permis d'identifier les sensibilités et liens avec l'objet de la Charte 2025-2040. Les **principaux enjeux identifiés** pour les thématiques environnementales retenues sont rappelés dans le

Tableau 71, 20 enjeux fondamentaux ont été identifiés et sont présentés ci-dessous (Tableau 70).

L'analyse des incidences de la Charte sera effectuée au regard des composantes environnementales retenues dans l'analyse de l'état initial de l'environnement, en s'appuyant sur la synthèse des principaux enjeux environnementaux correspondants.

Tableau 70 : Enjeux fondamentaux en lien avec l'objet de la Charte 2025-2040

Enjeux	Enjeux
L'accueil des nouvelles populations et création de liens entre les populations	La préservation du ciel nocturne de qualité, de la biodiversité et des paysages associés
La dynamisation et revitalisation des centres bourgs et maintien des services de proximité	La préservation et valorisation des paysages et des éléments structurants du territoire
Une gestion économe de l'espace avec le respect du ZAN et une conciliation des usages tout en préservant les espaces naturels et les terres agricoles (multifonctionnalité)	La conservation et mise en valeur pédagogique, économique et touristique du patrimoine culturel et historique
La transmission des entreprises et des exploitations agricoles	Le développement de la mobilité, notamment la mobilité douce
La structuration et développement des filières économiques locales, y compris des filières agricoles	La préservation de la qualité de l'air
La maîtrise du développement touristique respectueux de l'environnement	L'intégration des principes de l'économie circulaire et réduction et valorisation des déchets
L'articulation des usages de la ressource bois avec le développement d'une exploitation structurée et durable	Les économies d'énergies et réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre
La préservation de la ressource en eau avec une gestion économe et qualitative	Le développement des énergies renouvelables :
La gouvernance et le partage de la ressource en eau	L'atténuation et l'adaptation au changement climatique
La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques	L'amélioration et la diffusion de la connaissance
La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	

Tableau 71 : Principaux enjeux identifiés en lien avec l'objet de la Charte 2025-2040

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Enjeux
Contexte socio-économique	Population	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accueil des nouvelles populations</b> et création de liens entre les populations ;</li> <li>• <b>Dynamisation et revitalisation des centres bourgs</b> (lutte contre la vacance, mixité sociale, services de proximité) ;</li> <li>• <b>Maintien des services de proximité</b> ;</li> <li>• <b>Besoins croissants en matière d'accompagnement des personnes âgées</b> (offre de service et condition de maintien à domicile).</li> <li>• <b>Attractivité du territoire, formation et mobilité pour la jeunesse.</b></li> </ul>
	Logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dynamisation et revitalisation des centres bourgs</b> (lutte contre la vacance, mixité sociale, services de proximité) ;</li> </ul>

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Enjeux
	Occupation du sol et documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réhabilitation énergétique du parc de logements anciens et adaptation de logements pour personnes âgées, habitants et nouvelles populations.</b></li> <li>• <b>Une gestion économe de l'espace et une conciliation des usages tout en préservant les espaces naturels et les terres agricoles (multifonctionnalité) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser un urbanisme plus compact qui privilégie les proximités ;</li> <li>- La reconquête des friches urbaines, artisanales, agricoles et industrielles ;</li> <li>- La remobilisation des espaces commerciaux disponibles ;</li> </ul> </li> <li>• <b>Disposer de documents d'urbanisme sur l'ensemble des communes ;</b></li> <li>• <b>La limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, par le biais de la densification urbaine, la rénovation des bâtiments en prenant en compte le volet énergétique et en valorisant et revalorisant le bâti existant (lutte contre la vacance). ;</b></li> <li>• <b>L'accès et la mobilisation du foncier agricole ;</b></li> <li>• <b>La préservation du foncier naturel.</b></li> </ul>
	Activités et usages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La transmission des entreprises ;</b></li> <li>• <b>L'accès au foncier et la mobilisation de ce foncier pour développer la production ;</b></li> <li>• <b>La structuration des filières économiques locales (filière viande, filière fromage...) dans une logique environnementale forte ;</b></li> <li>• <b>La compétence de la main d'œuvre ;</b></li> <li>• <b>Le développement de formation en lien avec les besoins du territoire ;</b></li> <li>• <b>Le soutien à l'installation des porteurs de projets ;</b></li> <li>• <b>La gestion des conflits d'usages ;</b></li> <li>• <b>La gestion de la « surfréquentation » touristique sur certains sites (Soulcem, Etang de l'Hers, Cascade d'Ars) avec des problématiques liées aux dérangements des habitants et des espèces, risques d'accidents et d'incendies, déchets.</b></li> </ul>
Milieu physique	Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La préservation de la ressource en eau avec une gestion économe et qualitative (protection des captages, maintien des ripisylves, meilleure prise en considération des zones humides par les activités économiques, accompagnement aux changements de pratique dans la gestion de l'eau dans les activités agricoles, industrielles, sports d'hiver, développement des pratiques agroécologiques) ;</b></li> <li>• <b>La conciliation de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau avec l'atteinte des objectifs énergétiques (optimisation des centrales hydroélectriques existantes, préservation des cours d'eau sauvages...) ;</b></li> <li>• <b>L'amélioration de la qualité bactériologique (eau potable et assainissement) ;</b></li> <li>• <b>L'amélioration de la connaissance de la ressource en eau (connaissance des débits des cours d'eau, partage de la connaissance) ;</b></li> <li>• <b>Le partage de la ressource en eau de plus en plus en tension, à l'échelle intradépartementale et régionale (réciprocité) ;</b></li> <li>• <b>L'adaptation au changement climatique ;</b></li> <li>• <b>La gouvernance de la ressource en eau pour la construction d'une vision responsable globale et partagée de stratégie de la gestion de l'eau pour répondre aux besoins à venir du territoire et dans une logique de réciprocité avec les territoires aval.</b></li> </ul>
	Sol et sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Respect de l'objectif de Zéro artificialisation nette en maintenant un taux d'artificialisation faible voir négatif ;</b></li> <li>• <b>Meilleure prise en compte du sol en tant que ressource naturelle à part entière ;</b></li> </ul>

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en valeur et protection du patrimoine géologique et souterrains notamment par la mise en place d'une Réserve Naturelle Nationale souterraine ;</b></li> <li>• <b>L'adaptation au changement climatique ;</b></li> <li>• <b>Réhabilitation des sols pollués.</b></li> </ul>
<b>Environnement naturel et biodiversité</b>	<b>Biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques en privilégiant le maintien des pratiques agricoles et forestières compatibles avec la protection des habitats naturels, la gestion économe de l'espace (maîtrise de l'urbanisation), la lutte contre les différentes sources de pollutions (sonore, lumineuse, atmosphérique et des sols) et le développement d'un tourisme compatible avec la préservation de la nature.</b> Cela soulève des enjeux sous-jacents : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La préservation et la restauration des milieux ouverts au sens large dont les espaces herbagers et pastoraux et les zones humides en particulier ;</b></li> <li>- <b>La préservation et la restauration du maillage bocager et paysager représentatif de certains secteurs du PNR : Barguillère, Volvestre, Massatois, Vallée de Saurat, Bédeilhac... ;</b></li> <li>- <b>La préservation des milieux souterrains ;</b></li> <li>- <b>Le contrôle des espèces exotiques envahissantes ;</b></li> <li>- <b>La préservation de la biodiversité nocturne ;</b></li> <li>- <b>La prise en compte du sol (trame brune) comme élément essentiel au fonctionnement des écosystèmes (biodiversité, cycle de l'eau, stockage du CO<sub>2</sub>, lutte contre les pollutions...);</b></li> </ul> </li> <li>• <b>La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques avec une protection des réservoirs de biodiversité au regard de la diversité des espèces. Une attention particulière doit être portée à la préservation des zones humides et le maintien et la restauration des continuités des cours d'eau ;</b></li> <li>• <b>L'amélioration de la connaissance, de l'information et de la communication sur la biodiversité auprès des acteurs du territoire, des habitants, des publics scolaires et des touristes. Cela implique aussi la construction de partenariats pour la mise à disposition et le suivi des données naturalistes concernant les Pyrénées Ariégeoises ;</b></li> <li>• <b>La prise en compte des enjeux de biodiversité dans le modèle économique, notamment au travers des produits agricoles, touristiques, de l'artisanat et de l'exploitation forestière ;</b></li> <li>• <b>L'élaboration de document de planification (PLU/PLUi) pour de nombreuses communes qui n'en disposent pas actuellement ;</b></li> <li>• <b>L'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité en se basant sur le principe des solutions fondées sur la nature.</b></li> </ul>
	<b>Milieux aquatiques et zones humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques en privilégiant le maintien des pratiques agricoles et forestières compatibles avec la protection des habitats naturels, la gestion économe de l'espace (maîtrise de l'urbanisation), la lutte contre les différentes sources de pollutions (sonore, lumineuse, atmosphérique et des sols) et le développement d'un tourisme compatible avec la préservation de la nature.</b> Cela soulève des enjeux sous-jacents : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La préservation et la restauration des milieux ouverts au sens large dont les espaces herbagers et pastoraux et les zones humides en particulier ;</b></li> <li>- <b>Le contrôle des espèces exotiques envahissantes ;</b></li> </ul> </li> <li>• <b>La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques avec une protection des réservoirs de biodiversité au regard de la diversité des espèces. Une attention particulière doit être portée à la préservation des zones humides et le maintien et la restauration des continuités des cours d'eau ;</b></li> <li>• <b>L'élaboration de document de planification (PLU/PLUi) pour de nombreuses communes qui n'en disposent pas actuellement ;</b></li> </ul>



Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>L'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité</b> en se basant sur le principe des solutions fondées sur la nature ;</li> <li>● <b>La préservation de la ressource en eau avec une gestion économe et qualitative</b> (protection des captages, maintien des ripisylves, meilleure prise en considération des zones humides par les activités économiques, accompagnement aux changements de pratique dans la gestion de l'eau dans les activités agricoles, industrielles, sports d'hiver, développement des pratiques agroécologiques) ;</li> <li>● <b>La conciliation de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau avec l'atteinte des objectifs énergétiques</b> (optimisation des centrales hydroélectriques existantes, préservation des cours d'eau sauvages...).</li> </ul>
	<p><b>Patrimoine forestier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>L'articulation des usages de la ressource bois</b> (construction, bois d'industrie, bois-énergie) <b>avec le développement d'une exploitation structurée et durable, respectueuse des intervenants en forêt, des sols et des peuplements.</b> Cela implique de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Développer la sylviculture pour produire plus de bois de qualité ;</b></li> <li>- <b>Structurer une filière locale de transformation</b> qui maintienne la valeur ajoutée dans les Pyrénées Ariégeoises. S'intéresser notamment au séchage et au stockage du bois transformé pour relocaliser les approvisionnements des entreprises de la seconde transformation. Assurer la transmission reprise des scieries du territoire et maintenir un maillage adapté à la transformation d'une ressource diversifiée ;</li> <li>- <b>Développer l'usage des feuillus dans la construction pour créer du débouché ;</b></li> </ul> </li> <li>● <b>Maintenir l'absorption et le stockage du carbone par les forêts ;</b></li> <li>● <b>Préserver les cœurs de biodiversité des massifs forestiers</b> (vieilles forêts et forêts anciennes) et <b>assurer la connectivité entre eux, notamment en laissant toute la matrice forestière gagner en maturité</b> (gros bois et bois morts).</li> </ul>
<p><b>Patrimoine culturel et paysager</b></p>	<p><b>Patrimoine culturel et architectural</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Conservation et mise en valeur pédagogique, économique et touristique du patrimoine culturel et historique</b> tout en contribuant à sa conservation et au renforcement de sa contribution aux particularités des Pyrénées Ariégeoises ;</li> <li>● <b>Accompagnement de l'évolution du patrimoine ;</b></li> <li>● <b>Préservation, restauration et valorisation du patrimoine bâti ;</b></li> <li>● <b>Formations sur l'utilisation des matériaux locaux ;</b></li> <li>● <b>Respect et valorisation de l'architecture traditionnelle ;</b></li> <li>● <b>Sensibilisation des habitants sur l'importance du patrimoine culturel et architectural.</b></li> </ul>
	<p><b>Patrimoine paysager</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>La préservation et valorisation des éléments structurants du territoire</b> (murets, terrasses, vergers, jardins, patrimoine bâti, patrimoine vernaculaire...) qui participe à l'identité du territoire ;</li> <li>● <b>La mise en valeur des points de vue et des routes « paysages » ;</b></li> <li>● <b>L'effacement des points-noirs paysagers</b> qui banalisent et déprécient le cadre de vie et l'image du territoire ;</li> <li>● <b>L'évolution des modes de constructions/rénovation</b> et la structuration des filières locales d'écoconstruction : bois, pierre, paille... ;</li> <li>● <b>La conciliation entre le maintien de la diversité paysagère et la mise en œuvre des politiques publiques</b> en matière environnementale, énergétique (EnR), forestière et de développement économique et d'aménagement du territoire. <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La revitalisation des centres-bourgs ;</b></li> <li>- <b>Un urbanisme plus compact</b> qui privilégie les proximités et réduit les besoins en déplacements motorisés ;</li> <li>- <b>Le maintien des espaces ouverts</b> (opérations de réouvertures à proximité des bourgs et des villages) ;</li> </ul> </li> </ul>

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La <b>remobilisation des espaces commerciaux disponibles</b> (notamment dans les bourgs) ;</li> <li>- La <b>promotion des rénovations énergétiques efficaces du bâti existant</b> avec des matériaux biosourcés, et si possible, locaux ;</li> <li>- Le <b>développement d'une mobilité durable</b> ;</li> <li>- La <b>reconquête des friches urbaines</b>, artisanales et industrielles ;</li> <li>- <b>L'implantation de centrales photovoltaïques que sur les toitures et les sols dégradés</b> (délaissés routiers, décharges, carrières) ;</li> <li>- Le <b>renforcement des continuités naturelles</b> le long des axes routiers en conservant/restaurant les motifs paysagers : alignements d'arbres, haies, fossés ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la <b>réduction de la vulnérabilité des paysages</b> habités, agricoles, naturels et forestiers <b>au changement climatique</b> en s'appuyant sur les traits singuliers et les éléments structurants.</li> </ul>
Risques naturels et technologiques	Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La <b>définition de Plans de Prévention des Risques Naturels, en particulier du risque incendie.</b></li> </ul>
	Risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Aucun enjeu en matière de risques technologiques n'est identifié sur le territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises.</i></li> </ul>
Environnement humain, cadre de vie, santé humaine	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une gestion économe de l'espace et une conciliation des usages tout en préservant les espaces naturels et les terres agricoles (multifonctionnalité) ;</b></li> <li>• <b>L'accès et la mobilisation du foncier agricole</b> par le biais de l'implication des collectivités territoriales pour l'accueil de nouveaux agriculteurs ;</li> <li>• <b>La transmission des exploitations agricoles ;</b></li> <li>• <b>Le développement et la structuration des filières locales</b> (transformation des produits et valeur ajoutée) ;</li> <li>• <b>La diversification des productions agricoles</b> pour répondre aux besoins des habitants (fruits, légumes...);</li> <li>• <b>Le développement de l'agriculture bio</b> (sensibilisation, accompagnement des agriculteurs...);</li> <li>• <b>L'accès aux produits locaux et bio</b> (accès pour tous, circuit-court, magasins de producteurs, grandes surfaces ...) et à une alimentation saine ;</li> <li>• <b>La préservation de la biodiversité des milieux agricoles</b> (dont zones humides, plantes messicoles, races locales) et de la mosaïque paysagère ;</li> <li>• <b>Le développement et la valorisation des pratiques agroécologiques</b> (prairie naturelle, préservation de la ressource en eau) ;</li> <li>• <b>La lutte contre les pesticides ;</b></li> <li>• <b>L'adaptation au changement climatique.</b></li> </ul>
	Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le développement de la mobilité active</b> dans une perspective d'aménagement durable du territoire, de développement territorial, de transition énergétique et de santé environnementale.</li> </ul>
	Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préservation et valorisation des ressources naturelles</b> (faune, flore, eau, air, sols, forêts, ciel nocturne, quiétude) ;</li> <li>• <b>Limitation de l'artificialisation des sols</b> →respect du <b>Zéro artificialisation nette</b> ;</li> <li>• <b>Maîtrise du développement touristique respectueux de l'environnement</b> (identification et respect des zones de quiétude pour la biodiversité) ;</li> <li>• <b>Renforcement de l'identité touristique du territoire autour de la nature ;</b></li> </ul>

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement de la conscience environnementale</b> de la population par l’information, la sensibilisation et la communication des habitants, des élus et des autres acteurs ;</li> <li>• <b>Préservation du cadre de vie de qualité favorable à la santé</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- En assurant la <b>qualité des milieux</b> (limitation de l’artificialisation, des pollutions, amélioration de la qualité de l’eau, développement des usages de l’eau non potable, préservation d’un environnement sonore calme, régulation des flux touristiques et lutte contre l’ambroisie) ;</li> <li>- En s’adaptant au <b>changement climatique</b> ;</li> </ul> </li> <li>• <b>Amélioration de la connaissance et suivi de la qualité des milieux</b> ;</li> <li>• <b>Promotion d’une alimentation saine et durable</b> (valorisation de la diversité et de la qualité des productions locales, accompagner des producteurs vers des démarches de qualité, accès aux produits locaux et bio et sensibilisation de la population à une alimentation saine) ;</li> <li>• <b>Saisie du sujet de la santé environnementale</b> par les élus, les citoyens et autres acteurs.</li> </ul>
	<b>Ambiance sonore</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préservation de l’environnement calme</b> au regard de la potentielle augmentation de population d’ici 2050, de l’intérêt croissant pour les espaces préservés et des infrastructures et aménagements ;</li> <li>• <b>Identification et préservation de zones de quiétude pour la conservation de certaines espèces</b>, sensibles aux nuisances sonores ;</li> <li>• <b>Développement de la mobilité douce</b> ;</li> <li>• <b>Encadrement de la circulation de véhicules tout terrain</b> dans les espaces naturels notamment sur les secteurs proches de la plaine toulousaine (le Volvestre et le Plantaurel).</li> </ul>
	<b>Pollution lumineuse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préservation du ciel nocturne de qualité, de la biodiversité et des paysages associés</b> ;</li> <li>• <b>Préservation des secteurs de certaines espèces lucifuges (chauve-souris) et des surfaces en eau de la pollution lumineuse</b> ;</li> <li>• <b>Valorisation de la ressource nocturne</b> comme un élément économique et d’attractivité du territoire ;</li> <li>• <b>Maîtrise et économie de l’énergie</b> par la réduction et l’adaptation de l’éclairage public ;</li> <li>• <b>Sensibilisation des habitants et des élus</b> sur la préservation et la valorisation du ciel nocturne, la biodiversité et la santé humaine.</li> </ul>
	<b>Qualité de l’air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préservation de la qualité de l’air actuelle a minima</b> en réduisant les émissions de particules à suspension ;</li> <li>• <b>Amélioration de la connaissance sur la qualité de l’air</b> et les sources polluantes locales, du suivi local avec des moyens dédiés ;</li> <li>• <b>L’information, la sensibilisation et la communication</b> auprès des habitants, des élus et des autres acteurs.</li> </ul>
	<b>Déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intégration des principes de l’économie circulaire</b> au cœur de la production et de la consommation des Pyrénées Ariégeoises ;</li> <li>• <b>Réduction et valorisation des déchets</b> ;</li> <li>• <b>Favoriser le réemploi</b> ;</li> <li>• <b>Sensibilisation et prévention contre le gaspillage alimentaire</b> ;</li> <li>• <b>Gestion des déchets bois, déchets verts et BTP.</b></li> </ul>
<b>Energie et climat</b>	<b>Consommations et production énergétiques et</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Economies d’énergies et réduction des consommations d’énergies et des émissions de gaz à effet de serre</b> en particulier liées aux bâtiments ;</li> <li>• <b>Amélioration / développement des appareils performants au bois</b> dans le résidentiel ;</li> </ul>

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Enjeux
	émissions de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement des énergies renouvelables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation énergétique de la biomasse, forestière ou agricole ;</li> <li>- Développement des autres sources d'énergie dans le respect des autres composantes du territoire et des lois et règlement en vigueur : solaire thermique, photovoltaïque, géothermie, petites unités locales de méthanisation ;</li> </ul> </li> <li>• <b>Promotion de la mobilité durable ;</b></li> <li>• <b>Conciliation de l'atteinte des objectifs énergétiques avec la préservation des paysages, de la biodiversité et de la ressource en eau ;</b></li> <li>• <b>Application de la Zéro Artificialisation nette et de la séquence Eviter Réduire Compenser.</b></li> </ul>
	Vulnérabilité au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La biodiversité en se basant sur le principe des solutions fondées sur la nature ;</li> <li>- La ressource en eau ;</li> <li>- Les sols et les sous-sols ;</li> <li>- Les modèles de production alimentaire ;</li> <li>- Un cadre de vie de qualité favorable à la santé ;</li> </ul> </li> <li>• <b>Maintenir l'absorption et le stockage du carbone par les forêts ;</b></li> <li>• <b>La réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles, naturels et forestiers au changement climatique en s'appuyant sur les traits singuliers et les éléments structurants.</b></li> </ul>

# D. EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LA CHARTRE 2025-2040 A ETE RETENUE ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES



Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres :

- les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du plan, schéma, programme ou document de planification dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente ;
- l'exposé des motifs pour lesquels le projet de Charte a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement.

## D.I. HISTORIQUE ET MODALITE D'ELABORATION ET DE REVISION DE LA CHARTE DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

### D.I.1. Une première révision de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Le 28 mai 2009, les Pyrénées Ariégeoises sont devenues le 6<sup>ème</sup> Parc naturel régional de la région Occitanie (4<sup>ème</sup> de l'ancienne région Midi-Pyrénées). Si l'officialisation du PNR date de 2009, le projet, lui, est plus ancien et a commencé à la moitié des années 1990. Le projet fut porté par le Conseil général de l'Ariège jusqu'en 2003 puis par le Conseil régional Midi-Pyrénées et son Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) de 2003 jusqu'à la création du Syndicat mixte de préfiguration en juillet 2005.

Le Syndicat mixte de préfiguration s'est organisé autour de la Région, du Département, des communes volontaires (138 initialement) mais aussi des établissements publics mobilisés autour de la création du PNR : les 3 chambres consulaires départementales, de l'Agriculture, des Métiers et de l'Artisanat, du Commerce et de l'Industrie, ainsi que des établissements publics forestiers : Office National des Forêts et Centre National de la Propriété Forestière.

La création d'un PNR sur le territoire Ariégeois n'était pas le premier essai de protection de ce patrimoine. En effet, précédemment, dans la deuxième moitié des années 1970, le projet de création du Parc national d'Ariège s'était soldé par un échec, dû à un rejet par les communautés locales. Ainsi, les acteurs locaux qui s'étaient engagés dans des actions de relance et de développement du territoire se sont tournés vers la création d'un PNR au milieu des années 90.

Le PNR en création a pris appui sur plusieurs paramètres qui ont été autant de facteurs déterminants : une gouvernance appuyée sur des élus locaux, en particulier ceux des communes et du Département puis de la Région, une « feuille de route » affichée de revitalisation et de développement durable du territoire, une volonté forte d'information et de transparence, des collaborations pérennes, comme une agence territoriale avec les collectivités membres, pour le soutien aux projets...

La création du PNR a pu aussi profiter d'éléments de contexte favorables, avec l'envie exprimée par de nombreux groupes d'acteurs pour de l'allant, du changement et par le souhait d'accélérer l'émergence d'un acteur nouveau.

Petit à petit, au fil des années, le SMPNRPA est devenu un acteur clé du paysage institutionnel local et départemental. Les acteurs locaux font appel à lui pour monter des projets, mobiliser des financements, aborder autrement la gestion du quotidien, s'emparer des nouveaux sujets. Ils comptent sur le PNR pour « ouvrir la voie », montrer l'exemple, expérimenter, croiser les regards et les intentions, appuyer les projets concrets de transition écologique et de valorisation des ressources, mettre en valeur les projets et sécuriser les initiatives.

Le SMPNRPA est également reconnu comme une institution fiable, capable de mener à bien les projets d'envergure et d'animer des logiques multi-acteurs. Il reste toutefois peu connu, car pas assez audible voire considéré comme parfois trop éloigné des préoccupations quotidiennes des habitants, qui se retrouvent plus dans leurs collectivités locales.

Le projet de Charte 2025-2040 s'inscrit donc dans le cadre de la première révision de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

## D.I.2. L’outil PNR : un outil pertinent

Aujourd’hui, le PNRPA est connu et reconnu. Très actif, le PNR s’est engagé sur tous les objectifs de la Charte avec une montée en puissance progressive sur ses différents domaines d’intervention. Cette dynamique d’actions poursuit sa tendance à la hausse d’après le Bilan évaluatif.

Ainsi, l’outil PNR est pertinent et adapté aux enjeux du territoire et à la motivation des acteurs locaux, qui souhaite poursuivre voire renforcer leur partenariat avec le Parc.

Le tableau suivant présente une analyse des différents scénarios possibles pour le territoire par rapport aux principaux enjeux identifiés dans l’état initial § C.V. Les scénarios possibles sont le maintien de la Charte actuelle 2009-2024, la mise en place du projet de Charte 2025-2040 et l’absence de Charte, et donc de PNR sur le territoire.

Tableau 72 : Comparaison des différents scénarios vis à vis des enjeux fondamentaux du territoire

Note du scénario	Description	Niveau d’importance de l’enjeu	
3	Tendance à l’amélioration de la situation actuelle	Très faible	Faible
2	Tendance au maintien de la situation actuelle	Moyen	Elevé
1	Tendance à la dégradation de la situation actuelle	Très élevé	

Enjeux fondamentaux	Niveau d’importance	Scénario		
		Maintien de la Charte actuelle 2009-2024	Projet de Charte 2025-2040	Absence de Charte
Accueil des nouvelles populations et création de liens entre les populations	Très élevé	2	3	2
Dynamisation et revitalisation des centres bourgs et maintien des services de proximité	Elevé	2	3	1
Une gestion économe de l’espace avec le respect du ZAN et une conciliation des usages tout en préservant les espaces naturels et les terres agricoles (multifonctionnalité)	Très élevé	2	3	1
La transmission des entreprises et des exploitations agricoles	Très élevé	2	3	2
La structuration et développement des filières économiques locales, y compris des filières agricoles	Très élevé	3	3	2
Maîtrise du développement touristique respectueux de l’environnement	Très élevé	3	3	1
L’articulation des usages de la ressource bois avec le développement d’une exploitation structurée et durable	Elevé	3	3	1
La préservation de la ressource en eau avec une gestion économe et qualitative	Très élevé	3	3	1
La gouvernance et le partage de la ressource en eau	Très élevé	3	3	1
La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques	Très élevé	3	3	1
La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	Très élevé	3	3	1
Préservation du ciel nocturne de qualité, de la biodiversité et des paysages associés	Elevé	2	3	1
La préservation et valorisation des paysages et des éléments structurants du territoire	Très élevé	3	3	2
Conservation et mise en valeur pédagogique, économique et touristique du patrimoine culturel et historique	Elevé	3	3	2
Le développement de la mobilité, notamment la mobilité douce	Très élevé	1	3	1
Préservation de la qualité de l’air actuelle	Elevé	1	3	1
Intégration des principes de l’économie circulaire et réduction et valorisation des déchets	Elevé	2	3	1
Economies d’énergies et réduction des consommations d’énergies et des émissions de gaz à effet de serre	Très élevé	2	3	1
Développement des énergies renouvelables :	Très élevé	3	3	2
L’atténuation et l’adaptation au changement climatique	Très élevé	2	3	1
<b>Note totale</b>		<b>48/60</b>	<b>60/60</b>	<b>26/60</b>
<b>Note sur les enjeux très élevés</b>		<b>35/42</b>	<b>42/42</b>	<b>19/42</b>

Au vu des notes obtenues par chaque scénario, le projet de nouvelle Charte 2025-2040 apparaît comme le plus pertinent pour répondre aux enjeux du territoire. Ce projet va plus loin que la Charte actuelle et répond à la plupart des enjeux importants du territoire. La Charte actuelle permettra de répondre partiellement aux enjeux mais elle a quelques lacunes, notamment sur les sujets émergents (santé environnementale, pollution lumineuse, ZAN...). L'absence de Charte et donc PNR sur le territoire serait un recul sur la majeure partie des enjeux du territoire.

## D.I.3. Extension du périmètre du PNR des Pyrénées Ariégeoises

La révision de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises se réalise sur un territoire étendu, ajoutant au territoire originel du PNR classé en 2009 un ensemble de 26 communes situées principalement sur sa frange orientale.

Le périmètre d'étude originel du PNR avait été arrêté en 2004, par délibération du Conseil régional. Si la limite occidentale du PNR (limite départementale) a vite été stabilisée, la limite orientale a fait l'objet de débats plus importants. Finalement, la limite actuelle s'est axée sur la rivière Ariège afin d'obtenir une surface « raisonnable » au regard des critères de classement, de modérer le nombre de communes et afin de pouvoir donner à la ville de Foix un statut de ville porte.

Pour autant, ce compromis a été peu compris et à vrai dire mal accepté dans certains territoires ; le Syndicat mixte du PNRPA a donc pratiqué une politique de « main tendue » à ces communes, en leur permettant de devenir « commune associée » ou, pour Foix, « Ville Porte du PNR ».

De fait, l'extension orientale projetée à l'occasion de la révision de la Charte va dans le sens de « l'histoire » du PNR et permet de doter le PNR d'une assise territoriale cohérente avec une limite orographique. Cette limite passe par le Mont Fourcat et la ligne de crêtes du Tabé et permet d'intégrer complètement les bassins orientaux du Pays de Foix, du Tarasconnais et de Les Cabannes.

**Ainsi, l'extension orientale met le PNR des Pyrénées Ariégeoises en conformité avec l'orographie valléenne qui le structure et forge son identité et aux critères de cohérence et de qualité de classement en PNR. Elle le connecte complètement avec les bassins de vie, d'emplois et d'activités et conforte son assise.**

**En outre, elle intègre au PNR des Pyrénées Ariégeoises des sites et éléments patrimoniaux – naturels et culturels - de haut niveau, qui complètent et renforcent sa richesse patrimoniale.**

## D.I.4. Concertation et information, deux maîtres- mots

### La concertation citoyenne préalable

Le Syndicat mixte du PNR s'est emparé de la révision de la Charte dès 2019, avec des premières concrétisations de la procédure en 2020. Avant cela, il a été réalisé en 2017 et 2018 une grande consultation citoyenne, par laquelle plus d'un millier d'habitants ont pu exprimer leur vision du territoire, de son évolution passée et future, de ses points forts et de ses points faibles, et manifester leurs craintes et leurs souhaits.

L'enquête citoyenne s'est construite autour de 5 grandes questions à savoir : « *Quels sont les points forts et les points faibles des Pyrénées ariégeoises ? Comment percevez-vous leur évolution ? Comment y vivez-vous au quotidien et quelles sont vos pratiques ? Quels projets souhaiteriez-vous voir s'y développer ? Quels sont vos principaux souhaits, avis ou craintes pour les Pyrénées ariégeoises ?* »

Cette démarche de concertation a également été éclairée par une approche comparative avec les points de vue exprimés en 2005 lors de la consultation précédant la rédaction de la première Charte du PNR.

#### Les chiffres clés de l'enquête citoyenne (2017-2018)

- 1 enquête
- 5 grandes questions
- 46 000 habitants
- 10 000 questionnaires papiers diffusés
- 3 000 envois postaux
- 1 questionnaire numérique
- 1 040 répondants
- 6 soirées citoyennes
- 12 ateliers participatifs



### **Co-construction de la révision de la Charte**

Le renouvellement de la Charte d'un Parc naturel régional est un processus long et engageant (5 ans). Il est long, car il repose nécessairement sur une vaste concertation de tous les acteurs du territoire, suivie d'une validation par l'ensemble des collectivités et par l'Etat.

Ainsi, les élus du Syndicat mixte du PNRPA, en accord avec le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, l'Etat, le Département, les communes et leurs intercommunalités, ont eu la volonté de réviser une Charte largement concertée et partagée. Pour cela, le Syndicat mixte du PNR et les signataires de la Charte ont réalisé un intense travail de concertation, par tous les moyens possibles, en présentiel ou en distanciel. Un effort particulier de communication a également été réalisé au travers d'outils spécialement dédiés : pages internet, adresse courriel dédiée, réseaux sociaux...

Cette étape de co-construction a été impactée par la crise sanitaire liée à la Covid 19. La crise sanitaire a grandement restreint les interactions physiques et complexifié les échanges et la co-construction. Autant que possible, le Syndicat mixte du PNRPA a déployé des moyens particuliers pour aller au contact des habitants et des acteurs des Pyrénées Ariégeoises : enquête citoyenne, présences sur le terrain, réunions publiques, réunions territoriales, commissions thématiques, etc.

### **Dispositif de gouvernance et d'organisation interne pour la révision de la Charte**

Le dialogue avec le territoire, ses collectivités, ses habitants, ses acteurs socio-professionnels et associatifs s'est organisé de la façon suivante :

- La Région, compétente en matière de Parcs naturels régionaux, est responsable administrativement de la procédure de création et de révision des Chartes. La Région Occitanie a décidé de confier la procédure de révision de la Charte au Syndicat mixte du PNRPA, au moyen d'une convention pluriannuelle ;
- Le Comité syndical et le Bureau du Syndicat mixte supervisent la démarche et valident les différents documents et phases de la procédure ;
- Un Comité de Pilotage, réunissant l'Etat, la Région, le Département, les intercommunalités, les parlementaires, les chambres consulaires, les fédérations et les associations, est l'organe consultatif de pilotage de la démarche. Il donne son avis sur les productions issues des différentes étapes de révision de la Charte et leur validation ;
- Les commissions thématiques du Syndicat mixte, créées depuis la reformation du Syndicat suite aux élections municipales de l'été 2020, se sont réunies à de nombreuses reprises pour proposer les fondements des ambitions pour le territoire en 2040 : elles sont les matrices pour l'écriture de la Charte. 12 commissions ont ainsi été constituées et mobilisées autour de feuilles de route visant à proposer les attendus pour les Pyrénées Ariégeoises et ses habitants en 2040. Au total, ce sont plus d'une cinquantaine de réunions qui ont eu lieu entre décembre 2020 et octobre 2022 pour construire le projet de territoire ;
- Le Conseil scientifique du PNR est contributeur de la démarche de révision de la Charte. Il a collaboré à l'actualisation de l'état des lieux du territoire, en s'attachant notamment à apporter un regard méthodologique et prospectif ;
- L'Association des Amis du PNR, regroupant environ 200 adhérents, est mobilisée en permanence et impliquée dans les commissions, assurant ainsi une participation citoyenne directe ;
- Des réunions de travail mises en place à compter de l'été 2021, ont permis de dialoguer avec l'ensemble des partenaires ;
- De nombreuses réunions internes au Syndicat mixte avec les élus, l'équipe technique, les partenaires locaux et régionaux (Préfecture, Région, DREAL...) ont lieu régulièrement ;
- Des rencontres et réunions en communes et intercommunalités avec les élus, les habitants... permettent d'aller « au plus près » des acteurs dans des configurations diverses : réunions publiques, réunions de conseil municipal...

Enfin, la révision de la Charte est ancrée dans une logique de coopération inter massif avec la participation au comité de massif Pyrénées et au plan « avenir montagne ». Mais aussi à l'échelle transfrontalière, dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations (PP3N), certaines actions du PNRPA y trouvant une échelle territoriale privilégiée. Elle est couplée avec le projet de reconnaissance de Réserve de Biosphère transfrontière (UNESCO) porté par le SMPNRPA, elle-même animée dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations.

Pour ce qui est de la dimension temporelle, la révision de la Charte du PNR s’est organisée autour des 6 grandes étapes suivantes :

- **2020/2021 – Etudes préalables** : évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2009-2024 et actualisation du diagnostic du territoire ;
- **2021/2022 – Élaboration du projet de Charte** : après concertation avec les élus et production du Livre Blanc, mobilisation des acteurs, rédaction du projet stratégique, élaboration du plan de Parc et des pièces complémentaires ;
- **2023/2024 – Avis intermédiaires** : du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), de la Fédération des Parcs naturels régionaux, de l’Avis du Préfet, de l’Autorité environnementale, pour amender et enrichir le projet ;
- **2024 – Enquête publique** ;
- **2025 – Validation finale** : examen final par l’État ;
- **2025 – délibérations d’adhésion par les collectivités** ;
- **2025 – Décret de classement signé par le 1<sup>er</sup> Ministre.**

La « Rando Charte » ci-après illustre les différentes étapes formelles de la révision de Charte.

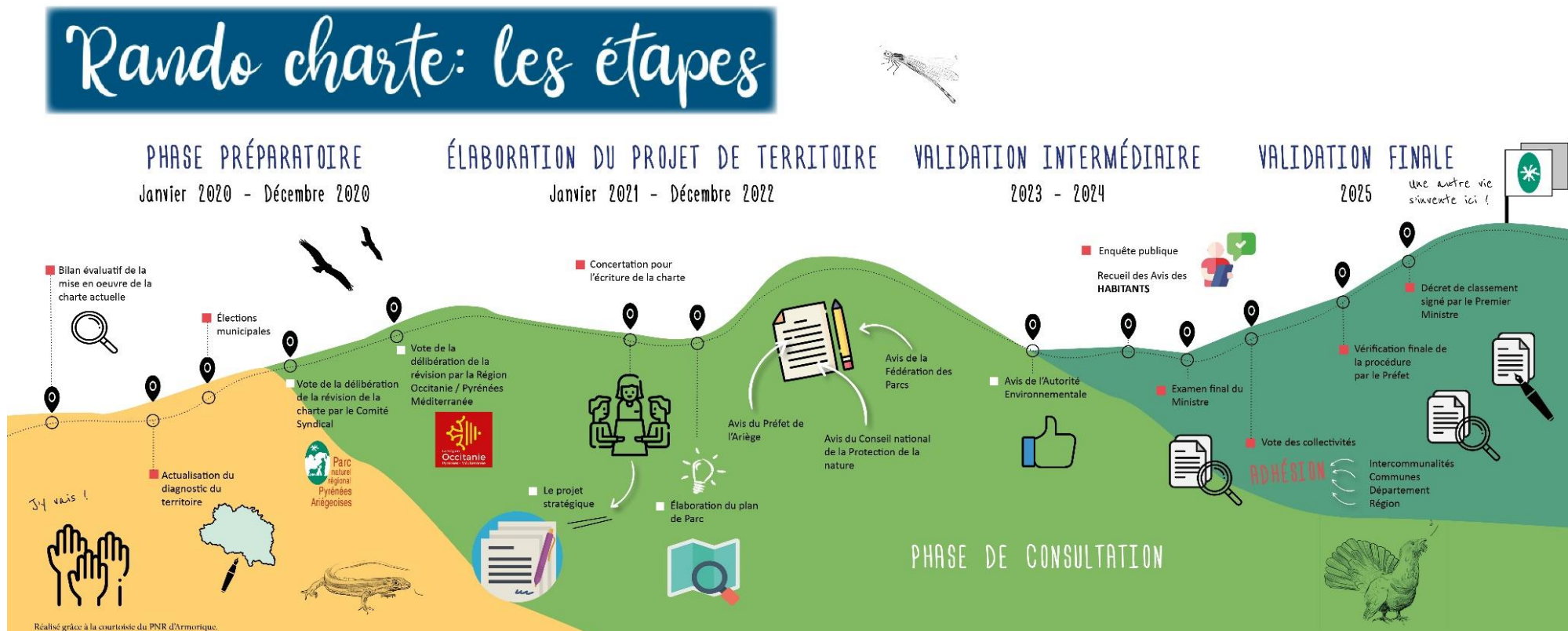


Illustration 10 : « Rando Charte » du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040 (Source : PNRPA)

## D.II. EXPOSE DES MOTIFS CONDUISANT AU PROJET DE CHARTE ET DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS RAISONNABLE

### D.II.1. Prise en compte de l'évaluation de la Charte 2009-2024

Une évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2009-2024 a été réalisée en 2020 par le groupement de Bureaux d'étude E2D et Strater, avec une démarche participative auprès des partenaires et signataires de la Charte. La bonne appréhension des leviers et freins à l'action du PNRPA détermine sa capacité à les valoriser ou les corriger à l'appui de la nouvelle Charte.

Ainsi, l'avancement de la Charte 2009-2024 a été évalué : 85 % des actions ont été réalisées ou sont en cours et 10 % sont programmées. Seuls 5 % des actions sont retardées ou annulées.

Plusieurs enseignements ont été tirés des conclusions du bilan évaluatif, notamment :

- Le PNR apparaît comme un levier pour la préservation et la mise en valeur des atouts du territoire. Il est perçu comme ayant pleinement rempli son rôle d'initiateur et d'accélérateur de la transition écologique et de la redynamisation du territoire, avec de nombreuses réussites à son actif, très largement reconnues dans de nombreux domaines : produits locaux et circuits courts, forêt et filière bois, transition énergétique et climatique, paysages, etc. ;
- La qualité de l'ingénierie du SMPNRPA est reconnue, tout à la fois pour sa capacité à mobiliser de nombreuses enveloppes financières et dispositifs au service des acteurs de son territoire, sur les différents fonds et appels à projets nationaux et européens, tant pour sa capacité à interagir et appuyer les acteurs, notamment les communes et intercommunalités pour qui il est devenu un partenaire privilégié, très apprécié pour sa proactivité et sa réactivité ;
- Le SMPNRPA est également reconnu pour sa bonne capacité de mobilisation et sa capacité à amener les acteurs à s'emparer de sujets nouveaux : circuits courts, adaptation au changement climatique, construction bois local, santé environnementale, biodiversité, énergie citoyenne, etc. Il lui est attribué un bon niveau de reconnaissance dans les sujets placés au cœur de son activité ;
- Le PNR doit apporter sa contribution dans certains sujets, en particulier dans le développement. Malgré une légitimité et une attractivité évidente aux yeux des clientèles touristiques propres aux Pyrénées, il n'a par exemple pas pu faire sa place dans une organisation locale du tourisme fortement structurée. De même, ses capacités d'impulsion ou d'entraînement en matière d'agriculture ou de pastoralisme n'ont pu se concrétiser qu'imparfaitement, après des évolutions dans le paysage partenarial ;
- Il est reproché au SMPNRPA une répartition des rôles insuffisamment établie avec quelques partenaires et l'insuffisance du prolongement dans la durée de certaines fonctions et actions : peu d'effet levier durable, manque de caractère structurant, persistance de points de crispation sur certains sujets au regard de la répartition des compétences ;
- La notoriété du PNR est considérée comme assez bonne – son existence est assez largement connue – mais la connaissance de son rôle et de ses activités reste encore trop lacunaire ou floue ;
- Sa communication est jugée partiellement efficace, car insuffisamment incarnée et encore trop éloignée des habitants, malgré des efforts conséquents depuis quelques années : réseaux sociaux, Maison du Parc Mobile, etc. Il pâtit encore chez certains d'une image de « repaire d'indiens écolos », alors que d'autres attendent de lui qu'il joue encore plus son rôle de « réveilleur de conscience » ;
- On attend du PNR qu'il aide à la résolution des divers sujets qui se posent à son territoire et à ses habitants : changement climatique, conflits d'usage, sujets liés à la biodiversité, développement d'énergies renouvelables ;
- L'insuffisance de moyens financiers mis à disposition du PNR pour mener à bout certains projets et assurer leur suivi est également relevée. Le PNR n'est pas un aménageur, ses moyens financiers sont ceux de sa mission. Son activisme à mobiliser les acteurs est salué, mais la disponibilité des moyens financiers adaptés à leurs faibles capacités originelles pour favoriser le « passage à l'acte » fait parfois défaut ;
- La gouvernance du SMPNR, autour des délégués des collectivités locales membres, apparaît lourde, bien que vivace. Son territoire vaste et structuré en vallées, son Comité syndical composé désormais de 195 délégués rendent indispensable leur mobilisation active afin d'ancrer totalement la gouvernance au plus près du terrain.

Le tableau suivant présente les préconisations pour l'évolution de Charté du PNRPA élaborés dans le cadre de ce diagnostic.

Tableau 73 : Préconisations pour l'évolution de la charte du PNRPA (Source : Evaluation de la Charte du PNRPA)

Type d'action	Préconisations pour l'évolution de la charte du PNRPA
Pérenniser	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre des actions à long terme (politique forestière, foncières, ouvertures paysagères, transition énergétique et climatique)</li> <li>Les innovations et expérimentations</li> <li>Les inter-relations, accompagner et valoriser les initiatives locales de chaque territoires</li> <li>Les ressources humaines</li> </ul>
Améliorer	<ul style="list-style-type: none"> <li>La définition des rôles</li> <li>L'organisation politique et interne du PNR</li> <li>L'organisation politique et interne du PNR : au niveau politique, la représentation des acteurs de terrain, La gouvernance pourrait se structurer autour de délégations thématiques. En interne, affirmer l'éco-exemplarité du Parc, la lisibilité des missions de chacun, la coordination des équipes et l'accroissement des ressources humaines</li> <li>La communication interne et externe, nouvelles méthodes et outils, amplification de la diffusion d'information</li> <li>La mobilisation locale, par une meilleure appropriation de la charte</li> <li>Les financements, l'adéquation entre les objectifs de la Charte et les financements mobilisables pour la mise en œuvre des actions</li> </ul>
Développer	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nouvelles vocations, outil de la décentralisation locale et renforcement sur certains domaines d'intervention (politique forestière, mise en place d'éco-gardes)</li> <li>La communication, avec l'élaboration d'une stratégie de communication structurée</li> <li>Les relations partenariales, notamment avec les CC et les partenaires transfrontaliers</li> <li>L'accompagnement aux filières et acteurs économiques et aux acteurs locaux sur des sujets tels que la qualité architecturale et urbaine, la gestion du foncier agricole, la préservation de la biodiversité, la monnaie locale...</li> </ul>
Arrêter	<ul style="list-style-type: none"> <li>La dispersion des actions, recentrage des missions, priorisation des actions et gestion pluriannuelle des projets doivent être améliorés</li> </ul>

Ainsi, ces enseignements ont été pris en compte de la manière suivante par la Charte 2025-2040 ou lors de son élaboration :

- Au titre du budget 2022, une augmentation significative des participations des collectivités vise à donner au SMPNRPA l'assise financière satisfaisante pour lui permettre de fonctionner plus sereinement ;
- La révision de la Charte s'est faite avec une association étroite des signataires et partenaires. Les signataires et partenaires de la Charte seront impliqués dans la mise en œuvre des mesures. Cette implication se concrétise par les engagements pris par les signataires, spécifiés dans les différentes mesures ;
- Le PNR a clarifié sa position sur certains sujets appelant une résolution de sa part ;
- L'accentuation des efforts de communication avec la présence des mesures de l'orientation 1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives (mesures 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3).

## D.II.2. La réponse aux enjeux du territoire

Suite au diagnostic territorial des 18 ressources du territoire et à la définition des 12 défis qui attendent les Pyrénées Ariégeoises, il a été possible de définir les grandes problématiques pour le territoire à savoir :

- La prise en compte des habitants et des acteurs actuels et futurs dans le projet ;
- La lutte et l'adaptation au changement climatique ;

- La construction d'un modèle social et économique local et résilient ;
- La protection, valorisation, gestion et maîtrise des ressources du territoire.

Ainsi, la révision de la Charte a visé à répondre à ces problématiques avec :

- L'ambition 1 qui a pour but placer les personnes au cœur du projet de territoire et de définir le capital humain comme clé de voûte du territoire ;
- L'ambition 2 qui a la volonté de préparer et d'adapter le territoire pour être en phase avec les réalités de la moitié du XXI<sup>ème</sup> siècle et de faire de la situation géographique des Pyrénées Ariégeoises un atout et non pas une contrainte ;
- L'ambition 3 qui a pour objectif de donner au territoire la capacité à mieux connaître, valoriser, gérer et maîtriser ses ressources dans ses différentes composantes, sans pour autant être autarcique.

## D.II.3. L'expression d'une ambition pour l'avenir des Pyrénées Ariégeoises

Il est impossible de prévoir le monde de 2040 : l'atteinte de ces ambitions doit pouvoir se jouer des incertitudes. Des ruptures et changements sont déjà en cours ou pressentis : enjeu climatique, flux migratoires, digitalisation, intelligence artificielle, innovation, nouvelles aspirations de vie ou tendances de consommation... Ces éléments influencent directement les Pyrénées Ariégeoises, leurs ressources et leur place dans le contexte régional, national et international.

La mise en œuvre de la Charte doit prendre en compte des évolutions non linéaires et intégrer les différentes ruptures possibles, aux différentes échelles territoriales. Elle doit considérer les facteurs extérieurs, éléments de contexte et tendances sociétales, qui influencent l'atteinte de ses objectifs :

- L'atomisation de la société, la montée de l'individualisme ;
- Les évolutions sociologiques et démographiques variées selon les territoires ;
- La digitalisation des usages et des modes de vie ;
- Les nouvelles formes d'emploi et de résidence ;
- Des tensions sur les ressources et sur l'accès aux ressources (eau, foncier, paysage, forêt, agriculture/alimentation, biodiversité, ressources des sols...) ;
- Les effets accélérés du changement climatique sur ces ressources ;
- L'hypothèse d'un « territoire refuge » et d'une population en forte croissance relative ;
- Etc.

Cela suppose de s'attacher également à identifier ce qui doit changer et pourquoi cela doit changer. Il s'agit de permettre d'accélérer très fortement des tendances (le recours aux produits locaux dans l'alimentation par exemple) et d'en réfréner d'autres. En outre, l'atteinte de certains objectifs de la Charte n'est possible qu'en affrontant ou dépassant les résistances au changement et leurs manifestations : déni, craintes, colères, oppositions...

Dans un contexte mouvant, c'est avant tout dans l'expression d'une volonté et l'affirmation d'une dynamique qu'il sera possible de répondre aux ambitions de la Charte. En outre, en vertu de la vocation de territoire-laboratoire du PNR, la Charte invite à l'innovation et l'expérimentation dans l'ensemble de ses domaines.

La projection vers 2040 interroge l'évolution des opérateurs et de l'organisation de l'action publique, qui ont sensiblement évolué sur la séquence 2009-2022 : il est hautement improbable qu'elle demeure figée.

Dans tous les cas, le SMPNRPA a à cœur de faire vivre et de défendre ces logiques de gouvernance partagée, associant acteurs publics dans des équilibres de représentativité, de dialogue permanent et d'élan commun.

Tout autant que la réussite du PNR a été déterminée au cours de sa première Charte par la qualité des relations avec les communes, sa réussite au cours de sa deuxième Charte est clairement conditionnée par ses relations avec les intercommunalités. Elles sont des acteurs territoriaux en devenir dans les Pyrénées Ariégeoises. Pour autant, l'attention du SMPNRPA en direction des communes doit demeurer permanente et être entretenue. Elles restent les noyaux de base de la démocratie locale et de l'action territoriale.

Le SMPNRPA agit mais il est limité dans ses capacités à faire et dans son action, comme le sont aujourd'hui tous les acteurs et opérateurs du territoire, s'ils ne parviennent pas à coordonner leurs interventions et à combiner les outils et moyens dont ils disposent.

Pour de nouvelles capacités dans de nombreux sujets, aux fins de répondre aux ambitions de 2040, penser et agir plus vite, plus fort, plus durablement, il ne faut donc pas se contenter de s'attacher à chercher plus de moyens financiers ou techniques à

l'extérieur du territoire. Il faut modifier les organisations et le doter d'opérateurs pourvus des capacités nécessaires. Ils doivent trouver leur place aux côtés et en appui des opérateurs existants, qui eux-mêmes sont appelés à évoluer d'ici 2040.

Le projet de Charte permet également de clarifier la position du Parc sur les sujets d'avenir suivants :

### **L'encadrement de la publicité**

Comme le prévoit l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement, les Chartes de PNR prévoient les orientations et règles relatives à la publicité. Le territoire est, dans son périmètre originel, exemplaire au niveau national dans la mise en œuvre effective de ces textes. L'enjeu de la nouvelle Charte est de maintenir et d'étendre ce niveau d'excellence au périmètre d'extension afin de conforter son positionnement de territoire exemplaire à l'échelle nationale. Cela implique une mise en conformité dans les nouvelles communes du Parc, incluant les villes de Foix et Tarascon-sur-Ariège, dans un délai de 2 ans après le classement du Parc.

### **La préservation des paysages**

La révision de la Charte du Parc permet de traiter un certain nombre de sujets relatifs aux paysages à savoir :

- **Les communes du périmètre d'extension du PNR** : la Charte a pour objectif de faire bénéficier les nouvelles communes du périmètre d'extension d'un élan renforcé afin de leur permettre d'opérer une forme de « rattrapage » sur les paysages (connaissance, sensibilisation, réflexion prospective et stratégique partagée, actions opérationnelles...)
- **Les zones d'altitude** : inhabitées au-dessus de 1 100 m d'altitude, les zones d'altitude sont un aimant puissant du PNR pour des activités qui valorisent leur espace, une composante paysagère majeure et quasiment omniprésente et un référent culturel et identitaire. Ainsi, les zones d'altitude sont particulièrement sensibles et bénéficient donc d'attentions et de programmes particuliers. Le bon déroulé de certains de ces programmes permettent, pour cette Charte, la visée de l'objectif de « 0 Déchet en montagne du PNR ». Dans le même esprit, le SMPNRPA et les collectivités portent ou appuient des programmes de résorption totale des équipements et infrastructures industrielles, minières ou autres (touristiques, dispositifs de mesures, pluviomètres, par exemple) abandonnées en montagne qui ne présentent pas d'intérêt patrimonial ou représentent un enjeu pour la sécurité et l'environnement ;
- **Les paysages nocturnes** : largement amorcée dans le cadre de l'élaboration de cette présente Charte, une action sur les paysages nocturnes sera déployée dans les 3 ans suivant la publication du décret de classement sous forme d'un Plan de paysages nocturnes ;
- **Les paysages sonores** : le SMPNRPA porte une démarche pilote d'Atlas des paysages sonores qui s'appuiera sur une démarche mêlant approche scientifique et approche participative pour caractériser la valeur patrimoniale de l'environnement sonore. Il a vocation à déboucher sur un plan d'actions multi-acteurs, impliquant notamment l'Etat, ses établissements publics (ADEME, OFB, ONF...) et les collectivités en application de leurs compétences et prérogatives ;
- **Les infrastructures et les projets d'infrastructures** : le PNR accueille dans ses paysages un nombre d'infrastructures important : infrastructures routières et ferroviaires, zones d'activités, équipements de production et de transport énergétique, téléphonie et réseaux... Cette présence est particulièrement renforcée dans les communes du périmètre d'extension du PNR, le long de la vallée de l'Ariège, plus urbanisée. D'une manière générale, l'objectif des signataires de la Charte est d'éviter ou de réduire les impacts paysagers des infrastructures. Ils s'engagent à répondre également à des problématiques et des dispositions spécifiques :
  - **Infrastructures de transport énergétique** : il s'agit essentiellement des lignes aériennes de transport d'électricité. Des efforts importants sont opérés depuis 2017 par le SMPNRPA avec les exploitants des lignes THT, MT et BT pour mettre en place une gestion différenciée sous lignes permettant d'en atténuer les impacts paysagers. Enfin, dans la lignée de la Charte 2009-2024, il est rappelé que les paysages du PNR ne sont pas compatibles avec la traversée d'une nouvelle ligne à très haute tension à caractère transpyrénéen ;
  - **Antennes et relais de communication, équipements de téléphonie** : en cas de projet d'infrastructures, l'Etat et les collectivités s'engagent à demander aux opérateurs de rechercher systématiquement la solution de moindre impact sur les paysages, incluant notamment la recherche préalable systématique des options de mutualisations avec d'autres opérateurs. Ils demandent aux opérateurs de fournir avant aménagement des notes justificatives argumentées en cas de choix ou d'inclination vers une option plus impactante ;
  - **Infrastructures routières** : Le réseau routier doit bénéficier d'un traitement tendant à l'exemplarité, dans la mesure des moyens financiers et humains disponibles, en lien avec l'ambition du PNR. En pratique, une attention

particulière est portée sur l'intégration paysagère et environnementale des nouvelles voiries, de leurs aménagements et de leur gestion. L'utilisation de glissières de sécurité en bois ou mixte bois-métal est systématisée, chaque fois que c'est règlementairement et techniquement possible. En outre il s'agit de valoriser la diversité des paysages « offerts » à la vue depuis les axes routiers pour inciter les visiteurs en transit à découvrir le territoire et d'intégrer les modes de circulations douces (et autres usagers potentiels) dans les aménagements. Le SMPNRPA est informé et associé en amont aux études techniques portant sur ces infrastructures. Il y fait valoir les arguments paysagers et apporte toute donnée, expertise ou moyen d'action utile ;

- **Les zones d'activités** : il s'agit de viser à améliorer l'intégration environnementale, paysagère, économique et sociale des zones d'activités, au cas par cas, incluant également les notions de mobilité et de santé environnementale. Sur les zones d'activités existantes, dans un souci d'intégration paysagère et environnementale, les collectivités compétentes réalisent un diagnostic dans les cinq ans qui suivent la signature de la Charte. Ce diagnostic établit des recommandations particulières que les acteurs concernés s'attachent à mettre en œuvre.

Le Cahier des Paysages (Annexe 16) présente les objectifs de qualité paysagère pour chacune des 11 unités paysagères identifiées.

### **L'encadrement des énergies renouvelables (EnR)**

*L'ambition de la Charte en matière énergétique prévoit prioritairement la sobriété énergétique, secondairement la réponse aux besoins du territoire, de ses habitants et de leurs activités. C'est ensuite seulement que le concours à la solidarité nationale peut être invoqué et dans des logiques de réciprocité.*

*La Charte du PNR constitue le cadre de référence de l'action et de la décision publiques sur le territoire. Elle pose les principes pour le déploiement des ENR dans un cadre général et pour chacun des types d'ENR au travers de dispositions spécifiques. Elle explicite les zones favorables au déploiement des ENR et les espaces dans lesquels les installations d'ENR n'ont pas vocation à être implantées pour chaque type d'ENR, au regard des enjeux des Pyrénées Ariégeoises. De même la covisibilité des installations à partir de ces espaces et ces points de vue est à proscrire.*

*La Charte priorise la valorisation énergétique de la biomasse, forestière ou agricole – abondante localement -, puis l'appel aux autres sources d'énergie : solaire thermique ou photovoltaïque, géothermie, etc.*

Lors de la précédente Charte, la plupart des projets de développement des EnR ont été le fait d'opérateurs locaux, publics ou mixtes telles les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) ou SAS (Société par actions simplifiée). Or, le PNR est depuis quelques années ciblé de manière croissante par des développeurs d'EnR cherchant à y implanter des infrastructures de production. Plusieurs projets de parcs photovoltaïques ou éoliens ont fait l'objet de vives oppositions locales de la part des populations et/ou des collectivités locales qui ont contrarié ou empêché leur réalisation. Il n'y a aujourd'hui dans le PNR pas d'éoliennes, ni de parcs photovoltaïques au sol et les unités de méthanisation, même modestes et d'origine locale, ont du mal à être implantées.

Le SMPNRPA a été conduit à se saisir de plusieurs projets, à son initiative ou à la demande de collectivités et a adopté dès fin 2019 des positions de principe générales ou particulières, qui ont été actualisées et complétées puis soumises à la concertation dans le cadre de l'écriture de la présente Charte.

Ainsi, le développement des EnR est promu et encouragé dans le PNR dans la mesure où il répond à certaines conditions et à certaines fins conformes à la Charte. L'ambition en matière énergétique prévoit prioritairement la sobriété énergétique, secondairement la réponse aux besoins du territoire, de ses habitants et de leurs activités. C'est ensuite seulement que le concours à la solidarité nationale peut être invoqué et dans des logiques de réciprocité.

Les projets d'énergies renouvelables répondent également à des problématiques et des dispositions spécifiques en fonction de chacun des types d'ENR :

- **Concernant la valorisation de la biomasse** : la valorisation de la biomasse est en mesure de contribuer à la réponse aux principaux besoins énergétiques non satisfaits du PNR, pour la production de chaleur : elle est donc prioritaire. Le bois est une énergie locale qui, par combustion, assure le chauffage de nombreux foyers et ERP (bûches, plaquettes, granulés). Les chaudières et réseaux collectifs alimentés à base de plaquettes sont notamment fortement encouragés. La méthanisation est développée, par la valorisation des gisements d'effluents d'élevage et des déchets végétaux et autres sources, sans recours ni concurrence à des productions alimentaires qu'elles soient animales ou humaines, dans le cadre de projets territoriaux de méthanisation portés ou validés par les collectivités. Les distances d'emport sont limitées afin d'éviter des transports inopportuns de matières vers un site biogaz.

L'implantation des nouveaux types de projets de méthanisation (projets territoriaux utilisant les déchets verts ou les boues de STEP, projets à la ferme par exemple) est encouragée ;

- **Concernant l'éolien industriel** : le gisement pour l'éolien industriel est considéré comme très faible voire nul dans les Pyrénées Ariégeoises. En outre, considérant également les enjeux de protection du patrimoine paysager des Pyrénées Ariégeoises et les cartes de sensibilité paysagère et naturalistes, le développement de l'éolien industriel n'a pas vocation à être implanté dans les Pyrénées Ariégeoises au regard des objectifs de préservation de la biodiversité et des paysages identitaires sur l'intégralité du périmètre du PNR proposé au classement ;
- **Concernant l'éolien « non industriel »** : les mêmes considérations concernant les impacts sont adoptées. Ces installations n'étant pas soumises à la réglementation ICPE, il appartient à l'autorité administrative d'émettre un avis tenant compte des dispositions de la Charte, sur la demande des permis de construire ;
- **Concernant l'énergie solaire photovoltaïque** : la doctrine solaire photovoltaïque de la Charte intègre les principes généraux suivants :
  - L'implantation des centrales solaires sur les zones déjà artificialisées est une priorité ;
  - Une réflexion globale sur le développement de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments, espaces industriels, ombrières... est entretenue à l'échelle du PNR et de chacune des collectivités compétentes en matière d'urbanisme (SCoT, PLU et PLUi) ou de PCAET ;
  - Un soutien actif est apporté au développement d'unités de production d'énergie solaire photovoltaïque intégrées au bâti ou sur sols artificialisés. La démarche est couplée à la réflexion sur le solaire thermique ;
  - L'ouverture d'une zone à la création d'un parc photovoltaïque au sol ne doit en aucun cas conduire à favoriser une urbanisation autre que photovoltaïque de la zone concernée ;
  - Les projets de centrales photovoltaïques au sol doivent obligatoirement être soutenus ou portés par des communes et/ou intercommunalités portant un projet global de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables. Le projet doit également être cartographié dans le document d'urbanisme en tant que zone propice au développement des énergies renouvelables et être compatibles avec la capacité du réseau électrique et les potentialités de raccordement, ces derniers devant être souterrains ;
  - A l'occasion de la réflexion d'un projet photovoltaïque au sol, ces préalables essentiels devront être étudiés en amont :
    - l'échelle intercommunale, en accord avec les communes, via le SCoT ou le PCAET ;
    - l'analyse du projet ne doit pas se faire simplement à l'échelle de la parcelle, mais être contextualisée, en particulier ses effets cumulatifs avec des installations proches géographiquement ;
    - l'acceptabilité sociale et l'implication des citoyens est un enjeu fort : la concertation autour de ces projets doit être organisée. Par ailleurs, les développeurs et porteurs de projets sont fortement encouragés à promouvoir des projets comprenant un volet de financement participatif local en ouvrant le capital et la gouvernance aux habitants du territoire ;
    - L'étude des impacts agricoles et pastoraux, environnementaux, sociaux et paysagers doit aboutir à une démarche de minimisation des impacts du projet sur l'ensemble de ces domaines.
    - En accord avec la réglementation, le projet doit s'inscrire dans la démarche ERC, après mesures d'évitement, de réduction et in fine de compensation des impacts, si ceux-ci demeurent trop importants dans l'un de ces domaines, le PNR pourra demander la relocalisation du projet sur un autre secteur moins impactant, à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité.
    - Les zones favorables où les parcs photovoltaïques au sol ont vocation à être implantés :
      - les zones identifiées comme favorables pour le déploiement des ENR dans les documents d'urbanisme en cohérence avec la Charte.
      - les zones d'accélération des énergies renouvelables arrêtées.
      - les zones définies par le futur « Document Cadre » arrêté (L111-29 du CU).
      - En outre, la Charte soutient en priorité l'implantation du photovoltaïque au sol dans les zones artificialisées ;
  - Les parcs photovoltaïques au sol n'ont pas vocation à être implantés en zone de montagne, en zone naturelle, forestière ou d'estives, dans le cadre du respect des objectifs de préservation de la biodiversité et des paysages identitaires des Pyrénées Ariégeoises. De même, les parcs photovoltaïques flottants n'ont pas vocation à être implantés sur les lacs et étangs sur l'ensemble du territoire. Leur implantation est considérée comme étant



incompatible avec les objectifs de préservation de la biodiversité et des paysages identitaires des Pyrénées Ariégeoises ;

- **Concernant l'agrivoltaïsme** : Face à une croissance constante de la pression sur la mise en œuvre de projets d'agrivoltaïsme, l'émergence et l'accélération du déploiement de cette pratique questionne les structures agricoles. Le développement de l'agrivoltaïsme doit bénéficier au territoire et ne pas déstructurer le tissu agricole présent et à venir. En plus de rappeler la loi APER – Art.L314-36 la charte pose les principes suivants :
  - L'agrivoltaïsme ne peut en aucun cas être à l'origine de la substitution d'une pratique agricole par une autre ;
  - La vigilance en matière d'intégration paysagère et la non-perturbation des espèces cultivées ou des élevages concernés est un principe prioritaire ;
  - Le portage et la répartition des revenus doivent se faire aux bénéfices de l'agriculture et du territoire sans transformer les agriculteurs en énergéticiens.
- **Concernant l'hydroélectricité** : l'hydroélectricité est déjà largement développée dans les Pyrénées Ariégeoises et les possibilités de nouvelles installations sont limitées. Les projets doivent donc favoriser en priorité l'augmentation de la production sur des équipements existants sans que cela entraîne une augmentation des prélèvements. Ils doivent également prendre en compte la fragilité des cours d'eau et des populations piscicoles avec notamment une meilleure adaptation de la valeur des débits réservés aux débits d'étiage naturels, le maintien de la continuité écologique et des paramètres de qualité physico-chimique indispensables à la vie aquatique et la conservation en bon état des populations d'espèces piscicoles de première catégorie et d'espèces patrimoniales (ex. Desman, Calotriton, Ecrevisse à Pattes Blanches). L'implantation de nouveaux équipements hydroélectriques sur les parties de cours d'eau résiduelles et non aménagées est considérée comme incompatible avec les objectifs de protection de la biodiversité des cours d'eau ;
- **Concernant la géothermie** : certaines zones du PNR semblent propices au développement de cette énergie renouvelable, et des réalisations récentes tendent à prouver sa pertinence. Son installation est encouragée et doit s'inscrire dans le respect des principes de gestion durable de la ressource en eau et des stratégies et documents en vigueur pour sa mise en œuvre (SDAGE, SAGE...).

### La Charte et les documents d'urbanisme

Les dispositions pertinentes du projet de Charte transposables dans les documents d'urbanisme sont identifiées au moyen d'un tableau de correspondance présenté à la fin du rapport de Charte.

La mise en œuvre de la Charte implique un projet et un regard commun à une échelle dépassant les territoires intercommunaux. Il appartient au SMPNRPA tout autant qu'aux signataires de la Charte d'y veiller.

En outre, la Charte fixe comme objectif que l'ensemble des collectivités du PNR soient couvertes par un document d'urbanisme intercommunal.

De manière globale, pour le territoire et à échéance 2040, la Charte fixe les objectifs-cadre qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Limitation de l'artificialisation des sols en application des objectifs nationaux et de leur déclinaison locale ;
- Pas de réduction des surfaces agricoles dédiées à l'alimentation ;
- Evolution de la surface forestière comprise entre – 5% et + 5 % de la surface actuelle.

Une attention particulière doit donc être portée à l'intercommunalité du Couserans qui n'est pas, au printemps 2022, couverte par un document d'urbanisme intercommunal et qui doit être épaulé dans la gestion de cette situation.

Le SMPNRPA, dans sa mission d'accompagnement des collectivités et de veille quant à la mise en cohérence des aménagements et des choix de développement, prévoit de porter un appui particulier sur ce territoire sur les thématiques suivantes :

- L'appui à l'élaboration des documents de planification en particulier du SCoT et/ou de PLU(i) ;
- La préservation de la Trame Verte et Bleue (TVB) complétée par la Trame Noire (TN) et la mise en œuvre des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) ;
- L'identification des secteurs à enjeux / enjeux fonciers liés aux terres agricoles et forestières, aux espaces naturels, aux ressources en eau ;
- La qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, aujourd'hui de haut niveau et reconnue, mais pouvant être rapidement remise en cause devant une insuffisance des moyens de gestion et de protection ;
- Les risques naturels, en particulier ceux liés au changement climatique, dans une logique de sensibilisation et d'information ;

- La mise en œuvre des objectifs du ZAN, à la fois par la lutte contre l'étalement et l'artificialisation, la densification et la mobilisation des secteurs et des solutions de renaturation ;
- L'intégration de nouveaux équipements et aménagements ;
- L'organisation de la réflexion en adéquation avec l'armature des polarités existantes, correspondant au fonctionnement des bassins de vie autour de bourgs-centres reconnus pour leurs statuts et fonctions de centralité.

## D.II.4. Evolution du projet de Charte au cours du processus de validation

Lors du processus d'adoption d'une Charte de PNR, plusieurs avis sont émis sur le projet de Charte. La première version du projet de Charte a été transmise en novembre 2022 pour la sollicitation des avis intermédiaires. Suite aux avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et de la Fédération Nationale des PNR (FNPNR), respectivement publiés en avril et mai 2023, et suite à la concertation, des modifications ont été apportées à l'automne 2023 par le SMPNRPA pour constituer une version intermédiaire présentée au Comité syndical de novembre 2023. L'avis du Préfet sur la première version de la Charte (novembre 2022) été publié en février 2024. En réponse à cet avis, le projet de Charte a encore évolué vers sa V2 validé par le Comité syndical en avril 2024 et a été soumise à l'avis de l'Autorité environnementale.

Les principaux éléments modifiés suite aux avis intermédiaires sont les suivants :

- La contribution du SMPNRPA aux Plans Nationaux d'Actions (PNA) et à la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) et complétude de la fiche mesure 3.2.1. (cf. annexes 6 et 7 du projet de Charte) ;
- La suppression des paragraphes concernant l'ours (p 37/38 de la première version du projet de Charte). La partie sur l'ours est abordée dans l'annexe 6 sur la contribution du SMPNRPA aux PNA ;
- Des précisions concernant l'encadrement des énergies renouvelables dans la fiche mesure concernée (2.1.2) ;
- Des précisions sur le volet gouvernance, le géopatrimoine, les lacs d'altitude, les zones humides, le pastoralisme, les stratégies agricoles et touristiques, le positionnement du PNRPA dans le massif des Pyrénées, la circulation des véhicules à moteurs de loisirs... ;
- La modification des mesures (contexte, liens aux politiques nationales et régionales et simplification des sous-dispositions), notamment les mesures 1.3.3, 2.1.2, 2.3.2 (retravaillée entièrement), 2.3.3, 3.2.1, 3.2.2, 3.3.1, 3.4.1 et 3.4.2 ;
- L'ajustement des engagements des signataires de la Charte ;
- La simplification des rôles du SMPNRPA dans la première partie du rapport et dans chaque fiche mesure ;
- L'intégration de nouveaux sujets (avis du Préfet) concernant l'habitat alternatif, les résidences secondaires et les granges foraines ;
- Le renforcement du dispositif d'évaluation de la Charte : réduction du nombre de mesures phares (demande Avis du Préfet), gouvernance et opérationnalisation du dispositif, modification des indicateurs, synthèse des indicateurs, modification dans chaque fiche mesure concernée ;
- L'actualisation du Plan de Parc : actualisation de données sur le plan principal, ajout de données (circulation des véhicules à moteurs, communes à accompagner pour le développement des ZAENR, itinéraires transfrontaliers...) et modifications suite à l'avis du Préfet ;
- L'actualisation du tableau des dispositions pertinentes de la Charte en matière d'urbanisme suite aux retours de partenaires et des modifications du rapport de Charte ;
- L'ajout d'une annexe sur les véhicules à moteurs et complétude de la portée de la Charte sur cette thématique suite à la réalisation d'une enquête auprès des communes et des partenaires ;
- L'ajout d'un index, d'un sommaire détaillé et d'un glossaire ;
- L'ajout d'annexes : contribution du SMPNRPA aux PNA et à la SNAP, ZNIEFF, contribution du SMPNRPA aux filières agricoles, circulation des véhicules à moteurs...

Suite à l'avis de l'autorité environnementale du 25 juillet 2024, le projet de Charte et l'évaluation environnementales ont été modifiés pour prendre en compte les remarques de l'avis.

Les principaux éléments modifiés suite à cet avis sont les suivants :

- La suppression des annexes 6 et 7 qui ont été directement intégrées dans la mesure 3.2.1 ;
- Les sous-dispositions thématiques présentes dans la partie « la portée de la Charte » ont été rassemblées dans les mesures correspondantes afin de faciliter la lisibilité de la Charte et de mieux mettre en évidence sa cohérence comme par exemple la partie encadrement des ENR qui est intégrée à la mesure 2.1.2. « Devenir un territoire à énergie positive ». La portée de la Charte est désormais centrée sur la portée réglementaire de la Charte et sur les engagements des signataires ;
- L’ajout d’indicateurs et la définition d’objectifs cibles chiffrés pour certains indicateurs comme par exemple, l’indicateur DOCOBs Natura 2000 évalués, révisés et actualisés intégrant le changement climatique où l’objectif, est d’atteindre en 2037 12 DOCOBs révisés ;
- L’intégration d’une campagne de mesures de la qualité de l’air à proximité de la RN20 à la mesure 1.3.2 ainsi qu’un enrichissement de cette mesure en lien avec la qualité de l’air et l’amélioration de son opérationnalité ;
- L’ajout d’une focale sur la mise en œuvre du « Zéro Artificialisation Nette » ;
- L’ajout de compléments sur la qualité des masses d’eau, la restauration de la continuité écologique et sur la production et la consommation de matériaux ;
- Le développement de la compatibilité de la Charte avec le SRADDET Occitanie et notamment la stratégie REPOS de la région ;
- L’amendement de la compatibilité de la Charte avec d’autres plans et programmes (SNAP, SNB, SDAGE AG, PGRI AG, SRC) ;
- L’ajout de paragraphes concernant les effets de la Charte vis-à-vis du changement climatique, y compris sur les sites Natura 200.

## D.II.5. Mesures phares

La Charte identifie 13 mesures phares qui constituent le cœur du projet opérationnel. Elles sont concernées par des enjeux forts pour l’avenir, mis en avant par le diagnostic et les 12 défis des Pyrénées ariégeoises. Elles contribuent à définir le dispositif d’évaluation de la mise en œuvre de la Charte et du suivi de l’évolution du territoire. Parmi ces mesures phares, 4 sont – en toute logique – des mesures transversales (climat, santé environnementale, paysages et échanges transfrontaliers). (Tableau 74).

Illustration 11 : structuration de l’évaluation de la Charte



Tableau 74 : Des défis des Pyrénées Ariégeoises aux mesures phares

Défis des Pyrénées Ariégeoises	Questions évaluatives	Mesures phares
Mise en œuvre de la Charte	QE1. Les moyens ont-ils été à la hauteur des ambitions de la Charte ? QE2. L’impact du PNR a-t-il été équilibré sur le territoire ?	Toutes les mesures
Défi du changement climatique	QE3. En quoi le PNR contribue à l’adaptation du territoire au changement climatique ?	2.1.1, 3.3.1
Défi de l’énergie	QE4. Le PNR est-il devenu un territoire à énergie positive, répondant aux besoins des habitants et de leurs activités ?	2.1.2
Défi de la mobilité	QE5. En quoi le PNR a-t-il contribué à une mobilité des personnes comme des biens et des savoirs, pour tous et décarbonée ?	2.1.3
Défi du modèle économique	QE6. Dans quelle mesure le PNR a-t-il favorisé les activités économiques dans leur transition écologique et climatique et la structuration des filières ?	2.3.2
Défi de l’alimentation	QE7. En quoi le PNR a favorisé l’accès à tous à une alimentation locale saine, et de qualité ?	2.3.3

Défis des Pyrénées Ariégeoises	Questions évaluatives	Mesures phares
Défi de la santé	QE8. Dans quelle mesure les Pyrénées Ariégeoises se sont réalisées comme territoire générateur de bonne santé ?	1.3.2
Défi du foncier	QE9. Dans quelle mesure le PNR a t'il contribué à un usage économe et équilibré de l'espace ?	3.4.1
Défi des paysages	QE10. Dans quelle mesure le PNR a t'il contribué au maintien et à la valorisation de la qualité des paysages ?	3.1.1
Défi du rapport à la nature	QE11. Quelles sont les évolutions des milieux et des espèces ? Quel est l'effet du PNR pour la préservation de la biodiversité et dans des relations intégrées et apaisées entre les personnes et la nature ?	3.2.1
Défi du transfrontalier	QE12. La coopération transfrontalière, intégrée et portée par les habitants, a-t-elle été raffermit ?	2.2.2
Défi de la jeunesse	QE13. Dans quelle mesure les jeunes sont-ils soutenus dans leurs projets de vie et comme décideurs de demain ?	1.2.2
Défi de la participation	QE14. Dans quelle mesure le PNR est-il devenu un "laboratoire de la participation" ?	1.1.3

# E. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT



Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres, l'exposé :

- a. Des effets notables probables de la mise en œuvre de la Charte sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.

Les effets notables probables sur l'environnement sont regardés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets. Ils prennent en compte les effets cumulés de la Charte avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ou projets de plans, schémas, programmes ou documents de planification connus ;

- b. De l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'Environnement.

## E.I. METHODE

Dans l'objectif de saisir tous les effets de la Charte, il a été nécessaire de développer une méthodologie claire et accessible afin de faciliter la compréhension de l'évaluation environnementale.

L'analyse des incidences de la Charte s'est basée sur une analyse méthodique.

Les effets notables probables de la Charte ont été évalués et gradués sur la base de la nomenclature suivante :

++	<b>Effet probable directement positif pour la dimension concernée (progrès et améliorations escomptés par la mise en œuvre de la Charte)</b> <i>Le type d'action cible la composante environnementale</i>
+	<b>Effet probable indirectement positif pour la dimension concernée</b> <i>La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais en bénéficie</i>
+ / -	<b>Effet probable pouvant être positif ou négatif selon les cas</b> <i>Le type d'action peut avoir une incidence positive ou négative sur la composante environnementale (nature de l'impact global difficilement qualifiable)</i>
	<b>Effet neutre</b> <i>Le type d'action est sans effet notoire ou sans lien avec la composante environnementale</i>
-	<b>Effet probable indirectement négatif pour la dimension concernée</b> <i>La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais se trouve impactée négativement</i>
--	<b>Effet probable directement négatif pour la dimension concernée (risques de perdre ou d'affecter des valeurs environnementales)</b> <i>Le type d'action a explicitement une incidence négative sur la composante environnementale</i>

Les 13 mesures phares identifiées dans la Charte du Parc sont mises en gras.

L'analyse des effets a également cherché à répondre aux questions suivantes :

- Le type d'action aura-t-il un effet localisé ?
- Le type d'action aura-t-il un effet temporaire ou permanent ?
- Le type d'action aura-t-il un effet à court, moyen ou long terme ?
  - L'effet est à court terme lorsqu'il sera immédiat à compter de la mise en œuvre de la Charte (effet  $\leq 3$  ans) ;
  - L'effet est à moyen terme lorsqu'il aura lieu dans les quelques années suivant la mise en œuvre de la Charte (3 ans < effet  $\leq 10$  ans) ;
  - L'effet est à long terme sinon (effet > 10 ans) ;
- Quel est le degré de certitude sur l'évaluation de l'effet (certain pour les effets directs, probable pour les autres) ?

## E.II. SYNTHÈSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES

### E.II.1. Synthèse générale des effets probables

#### E.II.1.1. Matrice de synthèse générale

Le tableau page suivante constitue la matrice de synthèse générale présentant les effets des mesures étudiées pour l'ensemble des thématiques environnementales.

#### E.II.1.2. Quantification des effets probables par thématique environnementale

Le tableau suivant dénombre les mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises ayant un effet probable positif, neutre ou négatif sur l'environnement, selon la qualification qui a été présentée précédemment.

Tableau 75 : Quantification des effets des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur l'environnement

Thématiques environnementales		Effets des mesures					
		++	+	+/-		-	--
Toutes thématiques environnementales confondues		24 Mesures	26 Mesures	7 Mesures	29 Mesures	2 Mesures	0 Mesures
Contexte socio-économique	Population	4	9	0	16	0	0
	Logement	3	3	1	21	1	0
	Occupation du sol et documents d'urbanisme	8	4	0	17	0	0
Milieu physique	Activités et usages	10	5	2	12	0	0
	Ressources en eau	6	2	3	18	0	0
Environnement naturel et biodiversité	Sol et sous-sol	6	3	2	18	0	0
	Biodiversité et continuités écologiques	10	5	2	12	0	0
Patrimoine culturel et paysager	Milieux aquatiques et zones humides	10	3	2	14	0	0
	Patrimoine forestier	10	3	2	13	1	0
Risques naturels et technologiques	Patrimoine culturel et architectural	6	4	2	17	0	0
	Patrimoine paysager	5	10	2	12	0	0
Environnement humain, cadre de vie, santé humaine	Risques naturels	5	1	0	23	0	0
	Risques technologiques	1	2	0	26	0	0
Environnement humain, cadre de vie, santé humaine	Agriculture	12	6	3	8	0	0
	Mobilité	4	3	0	22	0	0
	Cadre de vie	5	15	2	7	0	0
	Ambiance sonore	2	2	0	25	0	0
	Pollution lumineuse	5	1	0	23	0	0
	Qualité de l'air	1	5	0	23	0	0
Energie et climat	Déchets	3	4	0	22	0	0
	Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre	7	3	0	19	0	0
	Vulnérabilité au changement climatique	9	7	0	13	0	0

Tableau 76 : Matrice de synthèse générale des effets des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur l'environnement

Ambition	Orientations	Mesures	Contexte socio-économique				Milieu physique		Environnement naturel et biodiversité			Patrimoine culturel et paysager		Risques naturels et technologiques		Environnement humain, cadre de vie, santé humaine						Energie et climat		Effet global		
			Population	Logement	Occupation du sol et documents d'urbanisme	Activités et usages	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Biodiversité et continuités écologiques	Milieux aquatiques et zones humides	Patrimoine forestier	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Risques naturels	Risques technologiques	Agriculture	Mobilité	Cadre de vie	Ambiance sonore	Pollution lumineuse	Qualité de l'air	Déchets	Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre		Vulnérabilité au changement climatique	
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	+		+	+	+	+	+	+	++	+			+								+	+	
		1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants	+			+							+				+								+	+
		<b>1.1.3 - Faire ensemble</b>	+			+							+				+						+			+
	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser	+			+									+	+	+							+	+	+
		<b>1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b>	+	+		+										+	+	+					+	+	+	+
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	++	++		++	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-			+/-	+/-								++
<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>		++				+/-	+	+	+	+		+	++	+	+/-	++	++	++	++	++			++	++	++	
1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises				+		++	++	++	++	++	++	++	++		++		+								++	
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	+	+	++	++	++	++	++	++	++	+	+	++	++	++	+	+	+	+	+		++	++	++	
		<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>		++	+		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-		+/-		++		++	+	+	++	++		+/-
		<b>2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b>	+		++	++											++	+			+		++	++		++
	2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants	2.2.1 - Organiser la coopération de proximité	+														+									+
		<b>2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b>							++	++		++					++						+	+		++
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire	++			++										++		+					++			++
<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>		++			++	+	+	+	+	++	++		++		++		++						++	++	++	
<b>2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b>		+			++										++		++					++			++	
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	<b>3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages</b>			+							++			+	+					+				++	
		3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique		++	+					+	++	++				+					+		++	++		++
	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	<b>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</b>			++	++	++	++	++	++		+			++		+	+	++							++
		3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité			++	++		++	++	++		+			++	++	+				+		++			++
	3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement			++	++	++	++	++	++		+			++		+		++					++		++	



Ambition	Orientations	Mesures	Contexte socio-économique				Milieu physique		Environnement naturel et biodiversité			Patrimoine culturel et paysager		Risques naturels et technologiques		Environnement humain, cadre de vie, santé humaine						Energie et climat		Effet global		
			Population	Logement	Occupation du sol et documents d'urbanisme	Activités et usages	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Biodiversité et continuités écologiques	Milieux aquatiques et zones humides	Patrimoine forestier	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Risques naturels	Risques technologiques	Agriculture	Mobilité	Cadre de vie	Ambiance sonore	Pollution lumineuse	Qualité de l'air	Déchets	Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre		Vulnérabilité au changement climatique	
		des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique																								
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>			++	++	++	++	++	++	+	+	++		++		++							++	++	
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	<b>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b>		+/-	++		++	++	++	++		++		++		+		++					++	++		
		3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole		-	++	+/-			+		++		+		++								+		+	
		3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés							+		-		+	++	++	+								+		+
		3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables				+/-			++	++		++	+				+	++				++			++	
	3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique							++	++	++						+/-							++	++	
		3.5.2 - Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a prise				++				++													++	+	++	
		3.5.3 - Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière										++												++	++	
		<b>Effet global sur la thématique</b>	++	+	++	++	++	++	++	++	++	++	++	+	++	++	++	++	++	++	+	++	++	++	++	

### E.II.1.3. Des effets globalement très positifs sur l'environnement

La **dimension environnementale est largement prise en compte dans le projet de Charte** du PNR des Pyrénées Ariégeoises répondant ainsi à la vocation première du Parc naturel régional. Les 29 mesures (100 %) ont un effet positif direct ou indirect sur au moins l'une des thématiques environnementales dont 24 (83 %) ont un effet positif direct.

**L'analyse détaillée des effets des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises met en évidence que sa mise en œuvre devrait globalement avoir des effets très positifs sur l'environnement.**

**Les effets devraient être d'autant plus positifs qu'ils sont accentués par le cumul de toutes les mesures.**

**La Charte étant un document stratégique sur 15 ans ; la totalité des objectifs implique un effet positif permanent sur l'environnement, l'objectif étant bien entendu de préserver l'environnement, aménager et développer le territoire sur le long terme.**

**D'une manière générale, les effets du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sont proportionnés aux enjeux environnementaux du territoire. Comme le souligne l'état initial de l'environnement, ces derniers sont caractérisés par des espaces naturels, un patrimoine culturel et des paysages de grande valeur patrimoniale dont la préservation est un enjeu majeur.**

Les effets positifs de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sont globalement liés à :

- Une **meilleure préservation des milieux naturels** notamment aquatiques, des espèces et habitats patrimoniaux ;
- Une **meilleure connaissance, prise en compte, valorisation et préservation des paysages** en lien avec la fermeture des paysages ;
- Une **meilleure connaissance, protection et valorisation du patrimoine culturel** matériel et immatériel ;
- Une **meilleure préservation de la forêt et une meilleure structuration de la filière bois** ;
- Un **meilleur accompagnement et soutien aux activités agricoles et agro-pastorales** ;
- Une **intégration des continuités écologiques** dans les principes d'aménagement du territoire ;
- Un **encadrement des loisirs motorisés et de la publicité** ainsi qu'un **accompagnement des démarches de progrès pour certains usages / activités** (agriculture, sylviculture, production d'énergies renouvelables, exploitations des ressources minérales, tourisme) pour permettre le développement économique et social tout en limitant leurs effets possibles négatifs sur l'environnement ;
- Un **meilleur aménagement du territoire** en lien avec la consommation d'espace, l'habitat, les déplacements et le **renforcement de l'attractivité du territoire** ;
- Une **amélioration des connaissances, le développement d'actions expérimentales ou exemplaires** dans toutes les thématiques environnementales et la contribution à des programmes de recherche ;
- Une **préparation et adaptation** du territoire aux effets du changement climatique afin de réduire la vulnérabilité au changement climatiques et d'augmenter la résilience du territoire.

Les risques technologiques sont peu concernés par le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, une majorité d'effets neutres ou absents étant relevée, en cohérence avec le diagnostic présenté dans l'état initial de l'environnement.

## E.II.1.4. Des effets potentiellement négatifs

Des effets potentiels négatifs de la mise en œuvre de la Charte ont été relevés. Les mesures liées à ces aspects négatifs sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 77 : Mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) pouvant avoir un effet négatif sur l'une des thématiques environnementales

Mesures	Logement	Activités et usages	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Biodiversité et continuités écologiques	Milieux aquatiques et zones humides	Patrimoine forestier	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Agriculture	Cadre de vie
1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets			+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé			+/-							+/-	
2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive			+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	
3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain	+/-										
3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole		+/-									
3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables		+/-									
3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique											+/-

**Les potentiels effets négatifs sont liés au développement de certaines activités (tourisme, agriculture, sylviculture) liées ou non à l'augmentation de la population du territoire, encouragées par le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises lequel insiste sur un développement durable de celles-ci afin d'éviter toutes atteintes à l'environnement (accompagnement des démarches de progrès). Les effets négatifs liés au développement des EnR sont limités par un encadrement du déploiement des équipements de production mais également contrebalancés par d'autres mesures**

Le chapitre E.II.2 explicite les potentiels effets négatifs du projet de Charte pour chaque thématique environnementale. Le chapitre F.I présente les mesures envisagées pour les éviter, les réduire voire les compenser.

## E.II.1.5. Des effets négatifs

Même si aucun effet direct n'a été identifié, des **effets négatifs indirects de la mise en œuvre de la Charte ont été relevés**. Les mesures liées à ces aspects négatifs sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 78 : Mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant un effet négatif sur l'une des thématiques environnementales

Mesures	Logement	Activités et usages	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Biodiversité et continuités écologiques	Milieux aquatiques et zones humides	Patrimoine forestier	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Agriculture
2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive			-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole	-									
3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés							-			

**Les effets négatifs sont principalement liés au développement et à l'encadrement de certaines activités (tourisme, agriculture et production d'énergies renouvelables) encouragées par le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Les mesures produisant ces effets négatifs indirects ont toutes des mesures contrebalançant ces effets négatifs et au moins un effet positif direct sur une autre thématique.**

Le chapitre E.II.2 explicite les effets négatifs du projet de Charte pour chaque thématique environnementale. Le chapitre F.I présente les mesures envisagées pour les éviter, les réduire voire les compenser.

## E.II.1.6. Effets cumulés

**La protection de l'environnement est un enjeu majeur du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Les mesures participant directement à cet objectif sont nombreuses et en se cumulant, permettent une action cohérente et forte.** Ces effets directs sont doublés par l'ensemble des effets positifs indirects d'autres mesures, souvent relatives à la sensibilisation des acteurs, l'amélioration et le partage des connaissances, etc.

## E.II.1.7. Effets à court, moyen ou long terme

La plupart des effets des mesures du projet de Charte interviendront à moyen ou long terme. Quelques mesures (2.2.1, 2.2.2, 3.4.3 et 3.4.4) auront des effets à court terme.

## E.II.1.8. Effets temporaires ou permanents

Les effets des mesures du projet de Charte seront majoritairement permanents.

## E.II.2. Synthèse des effets notables probables par thématique environnementale

### E.II.2.1. Effet probable sur le contexte socio-économique

#### E.II.2.1.1. Population

Tableau 79 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la population

Ambition	Orientations	Mesures	Population	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
		1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants	+	LT
		<b>1.1.3 - Faire ensemble</b>	+	LT
	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser	+	LT
		<b>1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b>	+	MT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	++	MT/LT
<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>		++	LT	
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXI <sup>e</sup> siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	+	LT
		<b>2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b>	+	LT
	2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants	2.2.1 - Organiser la coopération de proximité	+	CT/MT
		2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire	++	MT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	++	MT
		<b>2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b>	+	MT
Effet global sur la thématique			++	

**Concernant la population, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- La préparation du territoire face au vieillissement de la population et pour l'accueil de nouvelles personnes au sein des Pyrénées Ariégeoises, y compris un contexte de changement climatique ;
- La mise en valeur des bienfaits du territoire pour les populations ;
- Le maintien des services ;
- La préservation d'un cadre de vie de qualité ;
- Le soutien à la jeunesse ;
- La construction d'une économie locale et écologique.

**Les effets probables seront permanents et restreints au territoire du PNR et la plupart interviendront à moyen ou long terme.**

## E.II.2.1.2. Logement

Tableau 80 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le logement

Ambition	Orientations	Mesures	Logement	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain	+	MT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	++	MT/LT
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	2.1.1 - S'adapter au changement climatique	+	LT
		2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive	++	LT
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique	++	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain	+/-	LT
		3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole	-	MT
Effet global sur la thématique			+	

Tableau 81 : Zoom sur les mesures 3.4.1 et 3.4.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le logement

Mesures	Logement	Arguments
3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain	+/-	- : Limiter l'urbanisation pourrait augmenter la pression foncière sur le territoire. + : La limitation de l'urbanisation peut créer des opportunités pour utiliser les logements vacants présents sur le territoire et pour rénover les habitations actuelles.
3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole	-	Favoriser le foncier agricole augmente la pression foncière sur le territoire.

**Concernant le logement, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- La préparation du territoire pour l'accueil de nouvelles personnes au sein des Pyrénées Ariégeoises ;
- La possibilité d'utiliser et rénover les logements existants non occupés ou peu performants d'un point de vue énergétique.

**Les effets probables seront permanents et restreints au territoire du PNR et la plupart interviendront à long terme.**

**Les mesures 3.4.1 et 3.4.2 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par l'augmentation de la pression foncière sur le territoire. Cependant la mesure 3.4.1 encourage également l'utilisation des logements vacants et la rénovation des bâtiments actuels afin de diminuer la pression foncière. Les impacts négatifs de la mesure 3.4.2 sont contrebalancés par les mesures 3.4.1 et 1.3.1.**

### E.II.2.1.3. Occupation du sol et documents d’urbanisme

Tableau 82 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur l’occupation du sol et l’urbanisme

Ambition	Orientations	Mesures	Occupation du sol et documents d’urbanisme	Temporalité de l’effet	
<b>1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire</b>	1.3 - Conforter l’attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises	+	LT	
<b>2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle</b>	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S’adapter au changement climatique</b>	++	LT	
		<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+	LT	
		<b>2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b>	++	LT	
<b>3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	<b>3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages</b>	+	MT	
	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique	+	LT	
	3.2 - Stopper l’érosion de la biodiversité	<b>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d’un réseau de sites naturels ou d’espèces à enjeux</b>	++	LT	
		3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	++	MT	
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	++	MT/LT	
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	++	LT	
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l’espace	<b>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l’espace, durable et adapté au climat de demain</b>	++	LT	
		3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l’évolution du foncier agricole	++	MT	
	<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>	

**Concernant l’occupation des sols et l’urbanisme, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l’état initial de l’environnement** notamment avec :

- La préparation du territoire pour l’accueil de nouvelles personnes au sein des Pyrénées Ariégeoises, y compris un contexte de changement climatique ;
- La limitation de l’artificialisation avec entre autres la politique de Zéro artificialisation nette (ZAN) et la protection du foncier agricole.

**Les effets probables seront permanents et localisés sur les EPCI impliqués dans le PNR et la plupart interviendront à long terme.**



## E.II.2.1.4. Activités et usages

Tableau 83 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les activités et usages

Ambition	Orientations	Mesures	Activités et usages	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
		1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants	+	LT
		<b>1.1.3 - Faire ensemble</b>	+	LT
	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser	+	LT
		<b>1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b>	+	MT
1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	++	MT/LT	
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	++	LT
	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b>	++	LT
		2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire	++	MT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	++	MT
		<b>2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b>	++	MT
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	++	MT
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	++	MT/LT
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	++	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole	+/-	MT
		3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	+/-	CT
	3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.2 - Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a prise	++	MT
<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>	

Tableau 84 : Zoom sur les mesures 3.4.2 et 3.4.4 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur les activités et usages

Mesures	Activités et usages	Arguments
3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole	+/-	<b>+/-</b> : le développement des activités agricoles peut être privilégié et favorisé par rapport au développement de certaines activités.
3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	+/-	L'encadrement de l'accès aux sites naturels peut être un frein au développement du tourisme et des activités humaines mais il permet de garantir un tourisme durable.

**Concernant les activités et usages, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- L'inclusion et la formation des jeunes du territoire afin de dynamiser le territoire ;
- La préparation des activités économiques et touristiques au changement climatique ;
- La construction d'une économie locale et écologique ;
- Le recours aux ressources locales.

**Les effets probables seront permanents et restreints au territoire du PNR et la plupart interviendront à long terme.**

**Les mesures 3.4.2 et 3.4.4 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :**

- La possibilité de favoriser les activités agricoles par rapport à d'autres activités économiques ou touristiques ;
- Une limitation au développement du tourisme et des activités humaines sur les espaces naturels et remarquables. Les impacts négatifs de la mesure 3.4.4 sont contrebalancés par les mesures 1.3.1, 2.3.1, 2.3.2 et 3.5.2 qui dynamisent et encouragent le développement des activités économiques et touristiques.

## E.II.2.2. Effet probable sur le milieu physique

### E.II.2.2.1. Ressources en eau

Tableau 85 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la ressource en eau

Ambition	Orientations	Mesures	Ressources en eau	Temporalité de l'effet
<b>1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire</b>	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	MT/LT
		<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	<b>+/-</b>	LT
		1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises	++	LT
<b>2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle</b>	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	++	LT
		<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+/-	LT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	+	MT
<b>3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	<b>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</b>	++	LT
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	++	MT/LT
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	++	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	<b>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b>	++	LT
<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>	

Tableau 86 : Zoom sur les mesures 1.3.1, 1.3.2 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur la ressource en eau

Mesures	Ressource en eau	Arguments
1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	<b>+/-</b> : L'augmentation de la population et des activités pourrait augmenter la pression sur la ressource en eau et potentiellement entraîner la dégradation de la ressource.
<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	+/-	<b>-</b> : Le développement des activités thermales peut augmenter la pression sur la ressource en eau notamment en cas de diminution de la ressource avec le changement climatique <b>+</b> : La lutte contre les pollutions améliorera la qualité des cours d'eau.
<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+/-	<b>-</b> : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, entraîne des impacts négatifs sur la ressource en eau en dégradant la qualité de l'eau et en dégradant les milieux aquatiques. <b>+</b> : Le développement des EnR doit être adapté au contexte local et à la nécessaire préservation des paysages, des écosystèmes et des ressources. La création d'équipement sur les cours d'eau à haute valeur patrimoniale est interdite.

**Concernant la ressource en eau, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- La non-aggravation de la pression exercée sur la ressource par les centrales hydroélectriques ;
- La sauvegarde et la protection de la ressource, notamment vis-à-vis du changement climatique ;
- La préservation de cours d'eau à haute valeur patrimoniale et des zones humides.

**Les effets probables seront permanents et seront majoritairement restreints au territoire du PNR mais les améliorations de la qualité de l'eau seront également sur les territoires situés en aval hydraulique du PNRPA, notamment sur l'agglomération toulousaine. La plupart des effets interviendront à long terme**

**Les mesures 1.3.1, 1.3.2 et 2.1.2 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :**

- L'augmentation de la pression sur la ressource en eau pour le tourisme, les activités économiques ou l'alimentation en eau potable de la population ;
- Le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur la ressource en eau. Les impacts négatifs de la mesure 2.1.2, malgré l'encadrement des énergies renouvelables indiqué dans la mesure, sont contrebalancés par les mesures 1.3.3, 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.4.1, 3.4.2 qui protègent les milieux naturels et limitent l'implantation des activités humaines sur des espaces naturels.

## E.II.2.2.2. Sol et sous-sol

Tableau 87 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le sol et sous-sol

Ambition	Orientations	Mesures	Sol et sous-sol	Temporalité de l'effet
<b>1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire</b>	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	MT/LT
		<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	+	LT
		1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises	++	LT
<b>2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle</b>	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	++	LT
		<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+/-	LT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	+	MT

Ambition	Orientations	Mesures	Sol et sous-sol	Temporalité de l'effet
<b>3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	++	MT
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	++	MT/LT
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	++	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	<b>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b>	++	LT
<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>	

Tableau 88 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le sol et sous-sol

Mesures	Sol et sous-sol	Arguments
1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	<b>+/-</b> : L'augmentation de la population et des activités pourrait augmenter la pression sur le sol et potentiellement entraîner la dégradation de la ressource.
<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+/-	<b>-</b> : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, entraîne des impacts négatifs sur les sols et la biodiversité et les milieux associés par exemple en dégradant les milieux, en artificialisant ou en imperméabilisant les sols <b>+</b> : Le développement des EnR doit être adapté au contexte local et à la nécessaire préservation des paysages, des écosystèmes et des ressources. Le développement des EnR est priorisé dans les zones artificialisées.

**Concernant le sol et sous-sol, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- La prise en compte, valorisation et protection du sol et du sous-sol par notamment la trame brune et le projet de Réserve Naturelle Nationale souterraine ;
- La sauvegarde et la protection de la ressource, notamment vis-à-vis du changement climatique ;
- L'amélioration de la connaissance.

**Les effets probables seront permanents et seront restreints au territoire du PNR et la plupart interviendront à long terme.**

**Les mesures 1.3.1 et 2.1.2 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :**

- L'augmentation de la pression sur les sols par l'urbanisation et les activités économiques ou les énergies renouvelables ;
- Le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur la biodiversité et les milieux liés aux sols. Les impacts négatifs de la mesure 2.1.2, malgré l'encadrement des énergies renouvelables indiqué dans la mesure, sont contrebalancés par les mesures 1.3.3, 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.4.1, 3.4.2 qui protègent les milieux naturels et limitent l'implantation des activités humaines sur des espaces naturels.

## E.II.2.3. Effet probable sur l’environnement naturel et biodiversité

### E.II.2.3.1. Biodiversité et continuités écologiques

Tableau 89 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la biodiversité et les continuités écologiques

Ambition	Orientations	Mesures	Biodiversité et continuités écologiques	Temporalité de l'effet
<b>1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire</b>	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
	1.3 - Conforter l’attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l’accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	MT/LT
		<b>1.3.2 - S’ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	+	LT
		1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises	++	LT
<b>2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle</b>	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S’adapter au changement climatique</b>	++	LT
		<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+/-	LT
	2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants	<b>2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b>	++	CT/MT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	+	MT
<b>3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>	3.2 - Stopper l’érosion de la biodiversité	<b>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d’un réseau de sites naturels ou d’espèces à enjeux</b>	++	LT
		3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	++	MT
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	++	MT/LT
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	++	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l’espace	<b>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l’espace, durable et adapté au climat de demain</b>	++	LT
		3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l’évolution du foncier agricole	+	MT
		3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés	+	CT
		3.4.4 - Organiser l’accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	++	CT
	3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique	++	LT
	<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>

Tableau 90 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur la biodiversité

Mesures	Biodiversité et continuités écologiques	Arguments
1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	<b>+/-</b> : L'augmentation de la population et des activités pourrait augmenter la pression sur la biodiversité et potentiellement entraîner sa dégradation.
2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive	+/-	<p><b>-</b> : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, entraîne des impacts négatifs sur les sols et la biodiversité et les milieux associés par exemple en détériorant les milieux et leurs fonctionnalités, en perturbant des espèces ou en dégradant des habitats.</p> <p><b>+</b> : Le développement des EnR doit être adapté au contexte local et à la nécessaire préservation des paysages, des écosystèmes et des ressources. Les nouveaux équipements n'ont pas vocation à être implantés sur les cours d'eau à haute valeur patrimoniale. Le développement des EnR est priorisé dans les zones artificialisées.</p>

**Concernant la biodiversité et les continuités écologiques, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- Le renforcement la protection et la valorisation des sites naturels (voir Plan de Parc);
- L'engagement dans les Plans nationaux d'actions (PNA) et leurs déclinaisons locales (voir annexe 6 de la Charte) ;
- L'amélioration des continuités écologiques et la fonctionnalité des milieux ;
- La diminution des pressions liées à l'artificialisation des sols et la fréquentation des sites touristiques ;
- La sauvegarde et la protection de la biodiversité, y compris l'ordinaire, notamment vis-à-vis du changement climatique.

**Les effets probables seront permanents et seront principalement restreints au territoire du PNR mais ils auront également des effets sur la biodiversité située aux alentours du Parc ou utilisant les corridors écologiques pour leurs déplacements. Les effets interviendront tout au long de la mise en œuvre de la Charte.**

**Les mesures 1.3.1 et 2.1.2 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :**

- L'augmentation de la pression sur la biodiversité par l'urbanisation et les activités économiques ou les énergies renouvelables ;
- Le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur la biodiversité et les milieux. Les impacts négatifs de la mesure 2.1.2, malgré l'encadrement des énergies renouvelables indiqué dans la mesure, sont contrebalancés par les mesures 1.3.3, 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.4.1, 3.4.2 qui protègent les milieux naturels et limitent l'implantation des activités humaines sur des espaces naturels.

## E.II.2.3.2. Milieux aquatiques et zones humides

Tableau 91 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les milieux aquatiques et humides

Ambition	Orientations	Mesures	Milieux aquatiques et zones humides	Temporalité de l'effet
<b>1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire</b>	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	MT/LT
		<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	+	LT
		1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises	++	LT
<b>2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle</b>	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	++	LT
		<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+/-	LT
	2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants	<b>2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b>	++	CT/MT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	+	MT
<b>3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	<b>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</b>	++	LT
		3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	++	MT
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	++	MT/LT
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	++	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	<b>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b>	++	LT
		3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	++	CT
	3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique	++	LT
	<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>

Tableau 92 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur les milieux aquatiques et humides

Mesures	Milieux aquatiques et humides	Arguments
1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	<b>+/-</b> : L'augmentation de la population et des activités pourrait augmenter la pression sur les milieux aquatiques et humides et potentiellement entraîner la dégradation de la ressource.
2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive	+/-	<b>-</b> : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, entraîne des impacts négatifs sur la biodiversité liée aux milieux aquatiques et humides en dégradant la qualité de l'eau, en dégradant les habitats et en détériorant la fonctionnalité des milieux. <b>+</b> : Le développement des EnR doit être adapté au contexte local et à la nécessaire préservation des paysages, des écosystèmes et des ressources. La création d'équipement sur les cours d'eau à haute valeur patrimoniale est interdite. Le développement des EnR est priorisé dans les zones artificialisées.

**Concernant les milieux aquatiques et humides, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- La non-aggravation de la pression exercée sur la ressource par les centrales hydroélectriques ;
- L'amélioration de la qualité des cours d'eau et de leurs fonctionnalités ;
- La sauvegarde et la protection des milieux, notamment vis-à-vis du changement climatique ;
- L'amélioration de la connaissance.

**Les effets probables seront permanents et seront majoritairement restreints au territoire du PNR mais les améliorations de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques seront également sur les territoires situés en aval hydraulique du PNRPA. Les effets interviendront tout au long de la mise en œuvre de la Charte.**

**Les mesures 1.3.1 et 2.1.2 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :**

- L'augmentation de la pression sur la ressource en eau pour le tourisme, les activités économiques ou les énergies renouvelables ;
- Le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur la biodiversité et les milieux aquatiques et humides. Les impacts négatifs de la mesure 2.1.2, malgré l'encadrement des énergies renouvelables indiqué dans la mesure, sont contrebalancés par les mesures 1.3.3, 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.4.1, 3.4.2 qui protègent les milieux naturels et limitent l'implantation des activités humaines sur des espaces naturels.



### E.II.2.3.3. Patrimoine forestier

Tableau 93 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le patrimoine forestier

Ambition	Orientations	Mesures	Patrimoine forestier	Temporalité de l'effet
<b>1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire</b>	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	MT/LT
		<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	+	LT
		1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises	++	LT
<b>2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle</b>	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	++	LT
		<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+/-	LT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	++	MT
<b>3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique	+	LT
		<b>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</b>	++	LT
	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	++	MT
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	++	MT/LT
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	++	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole	++	MT
		3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés	-	CT
	3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique	++	LT
		3.5.2 - Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a prise	++	MT
		3.5.3 - Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière	++	LT
<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>	

Tableau 94 : Zoom sur les mesures 1.3.1, 2.1.2 et 3.4.3 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le patrimoine forestier

Mesures	patrimoine forestier	Arguments
1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	<b>+/-</b> : L'augmentation de la population et des activités pourrait augmenter la pression sur les milieux forestiers et potentiellement entraîner la dégradation de ce patrimoine.
2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive	+/-	<b>-</b> : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, entraîne des impacts négatifs sur le patrimoine forestier en déforestant ou en détériorant la fonctionnalité des milieux. <b>+</b> : Le développement des EnR doit être adapté au contexte local et à la nécessaire préservation des paysages, des écosystèmes et des ressources. Le développement des EnR est priorisé dans les zones artificialisées.
3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés	-	La réouverture des paysages souhaitée par la mesure se fera au détriment de la forêt.

**Concernant le patrimoine forestier, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- Le développement et le soutien aux filières bois locales et vertueuses pour le climat ;
- L'encouragement vers des pratiques plus durables de gestion et de production de bois ;
- La sauvegarde et la protection des milieux, notamment vis-à-vis du changement climatique.
- Le maintien de la couverture forestière (+ ou -5%).
- L'amélioration de la connaissance.

**Les effets probables seront permanents et seront restreints au territoire du PNR et ses alentours et la plupart interviendront à long terme.**

**Les mesures 1.3.1, 2.1.2 et 3.4.4 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :**

- L'augmentation de la pression sur la ressource en eau pour le tourisme, les activités économiques ou les énergies renouvelables ;
- Le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur le patrimoine forestier. Les impacts négatifs de la mesure 2.1.2, malgré l'encadrement des énergies renouvelables indiqué dans la mesure, sont contrebalancés par les mesures 1.3.3, 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.4.1, 3.4.2 qui protègent les milieux naturels et limitent l'implantation des activités humaines sur des espaces naturels ;
- La réouverture paysagère qui se fera au détriment de la forêt. Les impacts négatifs de la mesure 3.4.3 sont contrebalancés par les mesures 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3 et 3.5.1 qui protègent les milieux forestiers.

## E.II.2.4. Effet probable sur le patrimoine culturel et paysager

### E.II.2.4.1. Patrimoine culturel et architectural

Tableau 95 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le patrimoine culturel et architectural

Ambition	Orientations	Mesures	Patrimoine culturel et architectural	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	++	LT
		1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants	+	LT
		<b>1.1.3 - Faire ensemble</b>	+	LT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	MT/LT
		1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises	++	LT
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXI <sup>e</sup> siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	+	LT
		<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+/-	LT
	2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants	<b>2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b>	++	CT/MT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	++	MT
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique	++	LT
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	+	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	++	CT
<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>	

Tableau 96 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le patrimoine culturel et architectural

Mesures	Patrimoine culturel et architectural	Arguments
1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	<b>+/-</b> : L'augmentation de la population et des activités pourrait augmenter la pression urbanistique ce qui pourrait dégrader directement ou indirectement le patrimoine culturel et architectural.
<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+/-	<b>-</b> : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, entraîne augmenter l'urbanisation et dégrader directement le patrimoine culturel et architectural ou indirectement en dégradant les abords de ces patrimoines. <b>+</b> : Le développement des EnR doit être adapté au contexte local et à la nécessaire préservation des paysages, des écosystèmes et des ressources. Le développement des EnR est priorisé dans les zones artificialisées.

**Concernant le patrimoine culturel et architectural, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- Le renforcement la protection et la valorisation du patrimoine culturel et architectural, y compris le patrimoine ordinaire et immatériel ;
- La lutte contre l'urbanisation.

**Les effets probables seront permanents et seront restreints au territoire du PNR et la plupart interviendront à long terme.**

**Les mesures 1.3.1 et 2.1.2 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :**

- La dégradation directe ou indirecte (abords) du patrimoine culturel et architectural ;
- Le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur l'urbanisation et donc sur la dégradation du patrimoine culturel et architectural. Les impacts négatifs de la mesure 2.1.2, malgré l'encadrement des énergies renouvelables indiqué dans la mesure, sont contrebalancés par les mesures 1.3.3, 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.4.1, 3.4.2 qui préservent le patrimoine culturel et architectural.

## E.II.2.4.2. Patrimoine paysager

Tableau 97 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le patrimoine paysager

Ambition	Orientations	Mesures	Patrimoine paysager	Temporalité de l'effet
<b>1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire</b>	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	MT/LT
		<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	+	LT
		1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises	++	LT
<b>2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle</b>	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	+	LT
		<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+/-	LT
<b>3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	<b>3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages</b>	++	MT
		3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique	++	LT
	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	<b>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</b>	+	LT
		3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	+	MT
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	+	MT/LT
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	+	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	<b>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b>	++	LT
		3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole	+	MT
		3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés	+	CT
		3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	+	CT
3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.3 - Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière	++	LT	
<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>	

Tableau 98 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le patrimoine paysager

Mesures	Patrimoine paysager	Arguments
1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	<b>+/-</b> : L'augmentation de la population et des activités pourrait augmenter la pression urbanistique ce qui pourrait dégrader directement ou indirectement les paysages.
2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive	+/-	<p><b>-</b> : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, entraîne augmenter l'urbanisation et dégrader directement les paysages ou indirectement en dégradant les abords ou en entraînant une co-visibilité.</p> <p><b>+</b> : Le développement des EnR doit être adapté au contexte local et à la nécessaire préservation des paysages, des écosystèmes et des ressources. Le développement des EnR est priorisé dans les zones artificialisées.</p>

**Concernant le patrimoine paysager, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- Le renforcement la protection et la valorisation des paysages ;
- La réouverture des paysages et le maintien des paysagers ouverts ;
- La lutte contre l'urbanisation et suppression de point noir ;
- L'encadrement de la publicité.

**Les effets probables seront permanents et seront restreints au territoire du PNR et interviendront tout au long de la mise en œuvre de la Charte.**

**Les mesures 1.3.1 et 2.1.2 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :**

- La dégradation directe ou indirecte (dégradation des abords et co-visibilité) des paysages ;
- Le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur l'urbanisation et donc sur la dégradation des paysages. Les impacts négatifs de la mesure 2.1.2, malgré l'encadrement des énergies renouvelables indiqué dans la mesure, sont contrebalancés par les mesures 1.3.3, 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.4.1, 3.4.2 qui préservent, valorisent les paysagers.

## E.II.2.5. Effet probable sur les risques naturels et technologiques

### E.II.2.5.1. Risques naturels

Tableau 99 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les risques naturels

Ambition	Orientations	Mesures	Risques naturels	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser	+	LT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé	++	LT
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	2.1.1 - S'adapter au changement climatique	++	LT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques	++	MT
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	++	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés	++	CT
Effet global sur la thématique			++	

**Concernant les risques naturels, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- La formation aux risques et l'introduction de la culture du risque ;
- La préparation du territoire face au changement climatique et à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles.

**Les effets probables seront permanents et restreints au territoire du PNR et la plupart interviendront à long terme.**

### E.II.2.5.2. Risques technologiques

Tableau 100 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les risques technologiques

Ambition	Orientations	Mesures	Risques technologiques	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser	+	LT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé	+	LT
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	2.1.1 - S'adapter au changement climatique	++	LT
Effet global sur la thématique			+	

**La dimension relative aux risques technologiques n'est pas abordée directement dans le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, en cohérence avec l'état initial de l'environnement qui n'avait pas identifié d'enjeu particulier pour le territoire concernant cette thématique environnementale.**

**Cependant, un certain nombre de mesures devrait avoir un effet global positif sur les risques technologiques par la formation aux risques et l'introduction de la culture du risque sur le territoire.**

**Les effets probables seront permanents et restreints au territoire du PNR et interviendront à long terme.**

## E.II.2.6. Effet probable sur l’environnement humain, cadre de vie, santé humaine

### E.II.2.6.1. Agriculture

Tableau 101 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur l’agriculture

Ambition	Orientations	Mesures	Agriculture	Temporalité de l’effet
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
		<b>1.1.3 - Faire ensemble</b>	+	LT
	1.2 - Développer l’éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser	+	LT
		<b>1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b>	+	MT
	1.3 - Conforter l’attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l’accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	MT/LT
		<b>1.3.2 - S’ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	+/-	LT
1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises		++	LT	
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S’adapter au changement climatique</b>	++	LT
		<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+/-	LT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d’économie circulaire	++	MT
		<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	++	MT
		<b>2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b>	++	MT
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	<b>3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages</b>	+	MT
		3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique	+	LT
	3.2 - Stopper l’érosion de la biodiversité	<b>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d’un réseau de sites naturels ou d’espèces à enjeux</b>	++	LT
		3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	++	MT
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	++	MT/LT
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	++	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l’espace	<b>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l’espace, durable et adapté au climat de demain</b>	++	LT



Ambition	Orientations	Mesures	Agriculture	Temporalité de l'effet
		3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole	++	MT
		3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés	++	CT
<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>	

Tableau 102 : Zoom sur les mesures 1.3.1, 1.3.2 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur l'agriculture

Mesures	Agriculture	Arguments
1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	<p>- : L'augmentation de la population et des activités pourrait augmenter la pression foncière qui augmenterait également la pression sur le foncier agricole.</p> <p>+ : L'augmentation de la population et des activités pourrait augmenter la demande en produits agricoles ce qui peut être favorable aux agriculteurs ainsi qu'amener de nouvelles personnes pour reprendre les exploitations agricoles.</p>
1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé	+/-	<p>- : Le fait d'être un territoire « non OGM » et de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires implique que l'agriculture du territoire peut être moins performante et moins résistante aux maladies.</p> <p>+ : Le fait d'être un territoire « non OGM » et de réduire l'utilisation de produit phytosanitaire implique également moins de dépendance de l'agriculture aux entreprises qui produisent les OGM et les produits phytosanitaires et une diminution des coûts, ainsi qu'une probable meilleure santé et qualité de l'eau, de l'air et des sols.</p>
2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive	-	<p>- : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, entraîne des impacts négatifs sur l'agriculture par exemple en utilisant des terres agricoles pour l'installation des EnRs.</p> <p>+ : Le développement des EnR doit être adapté au contexte local et à la nécessaire préservation des paysages, des écosystèmes et des ressources.</p> <p>Le développement des EnR est priorisé dans les zones artificialisées.</p>

**Concernant l'agriculture, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- Le développement d'une agriculture locale et de pratiques agroécologiques ;
- Le maintien et le développement du pastoralisme, dont la participation du PNRPA au plan Avenir Pastoralisme du massif des Pyrénées ;
- La transmission des exploitations agricole et la possibilité de protéger les terres agricoles ;
- La maîtrise du foncier agricole ;
- La diminution de la vulnérabilité au changement climatique.

**Les effets probables seront permanents et seront principalement restreints au territoire du PNR et la plupart interviendront à moyen ou long terme.**

**Les mesures 1.3.1, 1.3.2 et 2.1.2 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :**

- L'augmentation de la population qui pourrait amener plus de débouchés mais qui peut également induire une forte pression sur le foncier agricole ;
- Le choix d'être un territoire « non OGM » pourrait rendre l'agriculture du territoire moins performante
- Le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur l'agriculture et les milieux agricoles. Les impacts négatifs de la mesure 2.1.2, malgré l'encadrement des énergies renouvelables indiqué dans la mesure, sont contrebalancés par les mesures 1.3.3, 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.4.1, 3.4.2 qui protègent les milieux agricoles et limitent l'implantation des activités humaines sur des espaces agricoles.

## E.II.2.6.2. Mobilité

Tableau 103 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la mobilité

Ambition	Orientations	Mesures	Mobilité	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de vôûte du territoire	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	<b>1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b>	+	MT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	++	LT
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	+	LT
		<b>2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b>	++	LT
	2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants	2.2.1 - Organiser la coopération de proximité	+	CT/MT
		<b>2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b>	++	CT/MT
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	++	MT
Effet global sur la thématique			++	

**Concernant la mobilité, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec le développement des mobilités douces et/ou décarbonées y compris pour les jeunes.**

**Les effets probables seront permanents et concerneront le territoire du PNRPA mais également les territoires adjacents avec la volonté de favoriser la connexion avec les territoires voisins y compris transfrontaliers (mesures 2.2.1 et 2.2.2).**

## E.II.2.6.3. Cadre de vie

Tableau 104 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur le cadre de vie

Ambition	Orientations	Mesures	Cadre de vie	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de vôûte du territoire	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
		1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants	+	LT
	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser	+	LT
		<b>1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b>	+	MT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	MT/LT
		<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	++	LT
		1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises	+	LT
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	+	LT
		<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	++	LT
		<b>2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée</b>	+	LT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire	+	MT
		<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	++	MT
		<b>2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b>	++	MT

Ambition	Orientations	Mesures	Cadre de vie	Temporalité de l'effet
<b>3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	<b>3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages</b>	+	MT
	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	<b>3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux</b>	+	LT
		3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	+	MT
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	+	MT/LT
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	++	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	<b>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b>	+	LT
		3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés	+	CT
		3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	+	CT
	3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique	+/-	LT
	<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>

Tableau 105 : Zoom sur les mesures 1.3.1 et 2.1.2 du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant ou pouvant avoir un effet négatif direct ou indirect sur le cadre de vie

Mesures	cadre de vie	Arguments
1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets	+/-	<b>+/-</b> : L'augmentation de la population et des activités pourrait augmenter la pression foncière et l'urbanisation ce qui pourrait détériorer les espaces naturels proches des habitants et qui font partie intégrante du cadre de vie
3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique	+/-	<b>-</b> : Le développement de la forêt est parfois perçu comme envahissant <b>+</b> : Les arbres de par la présence de végétalisation et d'espaces naturels améliorent le cadre de vie.

**Concernant le cadre de vie, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- Le développement et la mise en valeur des bienfaits du territoire et du cadre de vie pour la santé ;
- Le développement d'une économie et d'une agriculture locale respectueuse de l'environnement
- La protection des éléments qui constituent le cadre de vie contre les espèces envahissantes, l'urbanisation, les pressions touristiques et démographiques.

**Les effets probables seront permanents et seront principalement restreints au territoire du PNR mais ils auront également des effets sur les territoires situés aux alentours du Parc. La plupart des effets interviendront à moyen ou long terme.**

**Les mesures 1.3.1 et 2.1.2 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :**

- L'augmentation de la population qui pourrait induire une forte pression sur les espaces naturels qui font partie du cadre de vie ;
- La préservation de la forêt qui peut, selon le point de vue, dégrader ou améliorer le cadre de vie.

## E.II.2.6.4. Ambiance sonore

Tableau 106 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur l'ambiance sonore

Ambition	Orientations	Mesures	Ambiance sonore	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé	++	LT
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	2.1.1 - S'adapter au changement climatique	+	LT
		3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux	+	LT
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	++	CT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace			
Effet global sur la thématique			++	

**Concernant l'ambiance sonore, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- La délimitation de zones de quiétude pour la biodiversité et la lutte contre la « surfréquentation » des sites touristiques ;
- L'encadrement de l'utilisation des véhicules à moteurs notamment dans les milieux naturels ;
- L'encadrement des nouvelles pratiques (drone par exemple) ;
- L'élaboration d'une démarche pilote d'Atlas des paysages sonores.

**Les effets probables seront permanents et restreints au territoire du PNR et interviendront à court ou long terme.**

## E.II.2.6.5. Pollution lumineuse

Tableau 107 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la pollution lumineuse

Ambition	Orientations	Mesures	Pollution lumineuse	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé	++	LT
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	2.1.1 - S'adapter au changement climatique	+	LT
		2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive	++	LT
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux	++	LT
		3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	++	MT/LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain	++	LT
Effet global sur la thématique			++	

**Concernant la pollution lumineuse, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- La préservation et valorisation de la qualité des ciels du territoire ;
- La convergence entre les économies d'énergies et la lutte contre la pollution lumineuse ;
- La mise en place d'une trame sombre.

**Les effets probables seront permanents et restreints au territoire du PNR et la plupart interviendront à long terme.**

## E.II.2.6.6. Qualité de l'air

Tableau 108 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la qualité de l'air

Ambition	Orientations	Mesures	Qualité de l'air	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé	++	LT
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	2.1.1 - S'adapter au changement climatique	+	LT
		2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive	+	LT
		2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée	+	LT
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique	+	LT
	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	+	MT
Effet global sur la thématique			+	

**Concernant la qualité de l'air, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- Le développement des mobilités douces ;
- L'adaptation de mesures dans les fonds de vallées ;
- La rénovation des bâtiments et la volonté de diminuer les consommations d'énergie ;
- Le suivi de la qualité de l'air.

**Les effets probables seront permanents et restreints au territoire du PNR et ses alentours et interviendront à moyen ou long terme.**

## E.II.2.6.7. Déchets

Tableau 109 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les déchets

Ambition	Orientations	Mesures	Déchets	Temporalité de l'effet
<b>1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire</b>	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	<b>1.1.3 - Faire ensemble</b>	+	LT
	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser	+	LT
<b>2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle</b>	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive</b>	+	LT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire	++	MT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	<b>2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale</b>	++	MT
<b>3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	<b>3.1.1 - Maintenir et renforcer la qualité des paysages</b>	+	MT
		3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	++	CT
<b>Effet global sur la thématique</b>			<b>++</b>	

**Concernant les déchets, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- Le développement de l'économie circulaire et l'incitation à la réduction des déchets ;
- La suppression des décharges de déchets sauvages ;
- La gestion des flux touristiques pour éviter la « surfréquentation » et la prolifération des déchets en milieux naturels.

**Les effets probables seront permanents et restreints au territoire du PNR et la plupart interviendront à moyen ou long terme.**

## E.II.2.7. Effet probable sur l'énergie et climat

### E.II.2.7.1. Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

Tableau 110 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur les énergies

Ambition	Orientations	Mesures	Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre	Temporalité de l'effet
1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain	+	MT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé	++	LT
2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	2.1.1 - S'adapter au changement climatique	++	LT
		2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive	++	LT
		2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée	++	LT
	2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants	2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales	+	CT/MT
3 - Un territoire responsable de ses ressources	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique	++	LT
	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	++	MT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole	+	MT
	3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.2 - Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a prise	++	MT
Effet global sur la thématique			++	

#### Trajectoire TEPOS du PNR

L'ambition énergétique de la Charte prévoit prioritairement la sobriété énergétique. Le PNR est engagé dans une trajectoire de territoire énergie positive d'ici 2050 depuis 2016. La production d'énergies renouvelables est supérieure à la consommation d'énergie sur le territoire. Les illustrations ci-après présentent la trajectoire TEPOS du territoire.

Illustration 12 : Trajectoire TEPOS – Territoire à énergie positive du PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : Charte PNRPA)

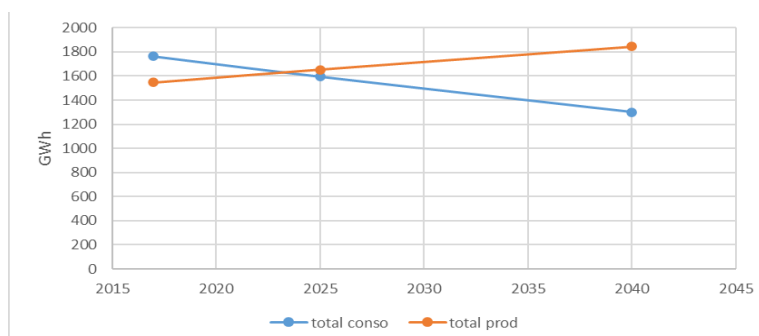


Tableau 111 : Trajectoire de la consommation d'énergie par secteur dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : Charte PNRPA)

Consommation totale (GWh)	2017	2025	2031	2037	2040
Résidentiel	716	647	600	551	528
Tertiaire	171	155	144	132	126
Industrie	385	348	323	296	284
Agriculture	28	25	23	21	20
Transport routier	465	421	390	359	343
<b>TOTAL</b>	<b>1765</b>	<b>1596</b>	<b>1480</b>	<b>1360</b>	<b>1301</b>
<b>Ecart</b>		<b>-10%</b>	<b>-16%</b>	<b>-23%</b>	<b>-26%</b>

Tableau 112 : Trajectoire de la production d'énergie renouvelable dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : Charte PNRPA)

Production ENR (GWh)	2017	2025	2031	2037	2040
Hydroélectricité	1025	1027	1028	1029	1030
Photovoltaïque	8	37	57	78	88
Solaire thermique	0	18	31	44	50
Bois énergie	513	540	559	579	588
Méthanisation	0	30	51	72	82
Géothermie	0	2	3	4	5
TOTAL production	1546	1653	1728	1806	1843
<b>Écart</b>		<b>7%</b>	<b>12%</b>	<b>17%</b>	<b>19%</b>
<b>Taux de couverture (prod/conso ENR)</b>	<b>88%</b>	<b>104%</b>	<b>117%</b>	<b>133%</b>	<b>142%</b>

**Concernant les énergies, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- La sobriété énergétique ;
- La volonté d'être un TEPOS à l'horizon 2040, avec le développement des énergies renouvelables sur le territoire ;
- Un travail sur la mobilité décarbonée sur le territoire.

**Les effets probables seront permanents et restreints au territoire du PNR et la plupart interviendront à moyen ou long terme.**



## E.II.2.7.2. Vulnérabilité au changement climatique

Tableau 113 : Matrice de synthèse des effets probables des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sur la vulnérabilité au changement climatique

Ambition	Orientations	Mesures	Vulnérabilité au changement climatique	Temporalité de l'effet
<b>1 - Le capital humain, clé de voûte du territoire</b>	1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	+	LT
		1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants	+	LT
	1.2 - Développer l'éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser	+	LT
		<b>1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain</b>	+	MT
	1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	<b>1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé</b>	++	LT
<b>2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle</b>	2.1 - Répondre au défi du changement climatique	<b>2.1.1 - S'adapter au changement climatique</b>	++	LT
	2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants	<b>2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales</b>	+	CT/MT
	2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	<b>2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques</b>	++	MT
<b>3 - Un territoire responsable de ses ressources</b>	3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	3.1.2 - Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique	++	LT
	3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	++	MT/LT
	3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<b>3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion</b>	++	LT
	3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	<b>3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain</b>	++	LT
		3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés	+	CT
	3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique	++	LT
		3.5.2 - Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a prise	+	MT
		3.5.3 - Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière	++	LT
	Effet global sur la thématique			++

### Zoom sur la synthèse des incidences du projet de Charte du PNRPA en lien avec le changement climatique

Le scénario du changement climatique a conduit l'ensemble de la rédaction du projet de nouvelle Charte du PNRPA. Tout comme les effets du changement climatique sont difficilement quantifiables, il en est de même pour les effets du projet de Charte. Cependant, toutes les mesures l'intègrent pour essayer d'infléchir les potentiels effets négatifs attendus sur l'environnement.

Le changement climatique et son accélération sont des évidences, que nul dans le territoire ne peut ignorer. Le SMPNR a porté dès sa création une stratégie d'atténuation, doublée un peu plus tard d'une stratégie d'adaptation. Le défi est de porter plus loin ces dynamiques et de préparer les Pyrénées Ariégeoises au climat de demain, dont on ressent des signes dès aujourd'hui.

Le défi du changement climatique, c'est aussi un enjeu majeur pour de nombreuses ressources du territoire : celui de l'énergie bien sûr mais aussi celui de la biodiversité, de l'eau, de la forêt... C'est une question essentielle pour la démographie, pour les activités économiques, pour les formes d'habitat et pour l'organisation de l'espace...

Comment anticiper les conséquences futures du changement climatique dans les Pyrénées Ariégeoises ? Quels scénarios et trajectoires concrètes d'adaptation emprunter ? Quels gestes d'adaptation mettre en œuvre pour chacun des acteurs ? Le SMPNR doit s'affirmer comme catalyseur pour les prises de conscience et un guide pertinent pour le passage à l'action, disponible pour les différents acteurs des Pyrénées Ariégeoises.

En particulier :

- La mesure 1.1.1 a pour objectif de produire et diffuser de la donnée sur le changement climatique et ses conséquences ce qui est indispensable à sa prise en compte et à l'adaptation des actions menées par les différents acteurs ;
- L'orientation 2.1, avec ses mesures 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, vise à répondre aux défis du changement climatique concernant : l'adaptation, la production d'énergie et la consommation d'énergie (cf. § E.II.2.7 du rapport environnemental) ;
- L'orientation 2.2 et ses mesures 2.2.1, 2.2.2, a pour objectif de coopérer avec les territoires voisins, y compris à l'international pour avoir un effet démultiplicateur ;
- La mesure 2.3.2 vise à l'adaptation des activités économiques au changement climatique, notamment l'agriculture qui subira de manière importante les conséquences du changement climatique (modification des précipitations, baisse des débits des cours d'eau, sécheresse, inondation, ...) ;
- La mesure 3.1.2, en lien avec les formes architecturales, prévoit une adaptation du territoire face au changement climatique avec notamment : la requalification des centres-bourgs, la rénovation énergétique performante des logements, l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés mais également, l'adaptation du bâti traditionnel en prenant en compte l'évolution des températures et des risques naturels, le développement de formes urbaines bioclimatiques... ;
- La mesure 3.2.1 où l'adaptation au changement climatique et les solutions fondées sur la nature sont en lien direct avec la stratégie conservatoire du PNR ;
- La mesure 3.2.3 vise à assurer les continuités écologiques qui permettent à une majorité d'espèces et d'habitats de s'adapter aux variations climatiques ;
- La mesure 3.3.1 où les impacts du changement climatique influent fondamentalement sur les problématiques de l'eau dans les Pyrénées Ariégeoises. Ils ont des impacts sur la ressource en eau, provoquant entre autres des modifications de régime hydrologique (pluvio-nival à pluvial), des étiages plus précoces et plus tardifs, plus longs et plus sévères, et des tensions sur la ressource ;
- La mesure 3.4.1 prévoit de prendre en compte les enjeux environnementaux et les risques naturels dans les aménagements et le bâti ce qui est nécessaire pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- La mesure 3.4.2 a pour objectif de maîtriser le foncier agricole, ce qui est étroitement lié à la transformation du modèle agricole pour lutter contre le changement climatique ;
- La mesure 3.4.3 où la définition locale de la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermes permet de s'inscrire dans l'anticipation de phénomènes liés au changement climatique en débattant la question au niveau local ;
- La mesure 3.5.1 vise à préserver la biodiversité des forêts. Ces dernières ont un rôle très important à jouer pour limiter l'ampleur du changement climatique (via le stockage de carbone) et ses conséquences néfastes pour le territoire (via la régulation du régime hydrique, le maintien des sols, l'épuration de l'eau...) ;
- La mesure 3.5.2 vise à réduire le transport des matériaux utilisés pour la construction ou le chauffage, en privilégiant l'emploi de la ressource forestière locale. La mesure prône également le développement des systèmes constructifs qui s'appuient sur la ressource locale (bois feuillus) et permettent une exploitation raisonnée de la forêt, préservant sa résilience naturelle ;
- La mesure 3.5.3 a pour objectif d'orienter la gestion de la ressource forestière vers le stockage de carbone ce qui est un moyen d'atténuation du changement climatique. L'étendue des surfaces forestières, d'une part, et l'importance des récoltes de bois ou de la mortalité naturelle, d'autre part, sont deux facteurs à surveiller de près pour que les forêts continuent à stocker et absorber du carbone. Au-delà du bois sur pied, les sols forestiers constituent d'importants réservoirs de carbone qu'il convient impérativement de préserver lors des exploitations forestières en évitant leur mise à nu (provoquant une décomposition rapide de la matière organique et un relargage du carbone dans l'atmosphère) ou leur décapage ainsi que l'exportation des rémanents.

Par ailleurs, le projet de Charte du PNRPA identifie un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer la contribution du PNR à l'adaptation du territoire au changement climatique (question évaluative 3 « En quoi l'action du PNR contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique ? »).

Le dispositif propose également des indicateurs pour évaluer la contribution du PNR dans la transition écologique et climatique des activités économiques du territoire (question évaluative 6. Dans quelle mesure le PNR a-t-il favorisé les activités économiques dans leur transition écologique et climatique et à la structuration des filières ?).

**Concernant la vulnérabilité au changement climatique, le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :**

- La volonté d'être un TEPOS à l'horizon 2040 ;
- La préparation du territoire face au changement climatique dans toutes les thématiques.

**Les effets probables seront permanents et non restreints au territoire du PNR et interviendront tout au long de la mise en œuvre de la Charte.**

## E.III. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

**16 sites Natura 2000** recourent le territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Ils couvrent 49 714 ha, soit près de 18 % de sa surface totale (cf. Planche n°12 et tableau suivant).

Tableau 114 : Liste des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises. (Source : INPN)

Code et dénomination des sites Natura 2000	Directive	Département	Surface
ZCS - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7300821	Directive Habitat	09	6 428 ha
ZCS - Vallée du Riberot et massif du Mont Valier FR7300822	Directive Habitat	09	7 745 ha
ZCS - Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze FR7300825	Directive Habitat	09	2 218 ha
ZCS - Vallée de l'Aston FR7300827	Directive Habitat	09	14 961 ha
ZCS - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno FR7300829	Directive Habitat	09	2 478 ha
ZCS - Grotte d'Aliou FR7300835	Directive Habitat	09	1 ha
ZCS - Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien FR7300836	Directive Habitat	09	4 377 ha
ZCS - Grotte de Montseron FR7300838	Directive Habitat	09	1 ha
ZCS - Grotte du Ker de Massat FR7300839	Directive Habitat	09	1 ha
ZCS - Grotte de Tourtouse FR7300840	Directive Habitat	09	1 ha
ZCS - Queirs du Mas d'Azil et de Camarade, grottes du Mas d'Azil et de la carrière de Sabarat FR7300841	Directive Habitat	09	1 629 ha
ZCS - Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm FR7300842	Directive Habitat	09	2 211 ha
ZCS - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste FR7301822	Directive Habitat	09, 11, 31, 65, 82	9 581 ha
ZPS - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7312001	Directive Oiseaux	09	6 413 ha
ZPS - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno FR7312002	Directive Oiseaux	09	2 478 ha
ZPS - Massif du Mont Valier FR7312003	Directive Oiseaux	09	15 616 ha

**Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, ce chapitre constitue l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'Environnement.**

L'objectif de la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 est de :

- Vérifier que la mise en œuvre de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises n'aura pas d'effet significatif dommageable sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 ;
- Démontrer les éléments de convergence et de complémentarité entre les objectifs de la Charte du PNR et les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

La présentation du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) est effectuée au § B.I.3. La présentation détaillée de chaque site Natura 2000 est disponible en Annexe 3.

Le chapitre suivant présente la contribution du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) aux enjeux et objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Parmi les 13 Natura 2000 issues de la directive Habitat, 4 habitats sont communs à plus de la moitié des Natura 2000. Ces habitats concernent les milieux rocheux, les grottes, les forêts et les pelouses sèches.

Concernant les espèces, on trouve 11 espèces communes à plus de la moitié des Natura 2000 de la directive habitat, il s'agit du Desman des Pyrénées (espèce endémique), de 8 espèces de chauves-souris et de 2 insectes (la Rosalie des Alpes et le Lucane cerf-volant). Pour ce qui est des oiseaux, on retrouve 9 espèces sur les 3 sites Natura 2000. Parmi ces oiseaux on peut notamment citer le Milan royal, le Gypaète barbu, le Vautour fauve, le Grand-duc d'Europe et l'Aigle royal.

Tableau 115 : Habitats naturels d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : INPN)

Type d'habitat				Sites Natura 2000															
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitats inféodés aux milieux aquatiques	ZSC - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7300821	ZSC - Vallée du Riberot et massif du Mont Valier FR7300822	ZSC - Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze FR7300825	ZSC - Vallée de l'Aston FR7300827	ZSC - Quilès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caouguo FR7300829	ZSC - Grotte d'Aliou FR7300835	ZSC - Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien FR7300836	ZSC - Grotte de Montseron FR7300838	ZSC - Grotte du Ker de Massat FR7300839	ZSC - Grotte de Tourtouse FR7300840	ZSC - Queirs du Mas d'Azil et de Camarade, grottes du Mas d'Azil et de la carrière de Sabarat	ZSC - Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm FR7300842	ZSC - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste		
3 - Habitats d'eaux douces	31 - Eaux dormantes	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea		O				X											
		3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		O														X	
		3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		O															X
		3160 - Lacs et mares dystrophes naturels		O			X												
	32 - Eaux courantes	3220 - Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée		O															X
		3230 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica		O															X
		3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos		O															X
		3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		O									X		X				X
		3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.		O															X
	4 - Landes et fourrés tempérés	40 - Landes et fourrés tempérés	4030 - Landes sèches européennes			X	X	X	X			X							X
4060 - Landes alpines et boréales					X	X	X	X											
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5110 - Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)											X		X	X		X	
		5120 - Formations montagnardes à Cytisus purgans			X			X											
		5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires				X	X	X				X			X	X			
	52 - Matorrals arborescents méditerranéens	5210 - Matorrals arborescents à Juniperus spp.							X										
6 - Formations herbeuses naturelles et	61 - Pelouses naturelles	6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	O								X			X	X				

Type d'habitat					Sites Natura 2000														
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitats inféodés aux milieux aquatiques	ZSC - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7300821	ZSC - Vallée du Riberot et massif du Mont Valier FR7300822	ZSC - Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze FR7300825	ZSC - Vallée de l'Aston FR7300827	ZSC - Quies calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno FR7300829	ZSC - Grotte d'Aliou FR7300835	ZSC - Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien FR7300836	ZSC - Grotte de Montseron FR7300838	ZSC - Grotte du Ker de Massat FR7300839	ZSC - Grotte de Tourtouse FR7300840	ZSC - Queirs du Mas d'Azil et de Camarade, grottes du Mas d'Azil et de la carrière de Sabarat	ZSC - Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm FR7300842	ZSC - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste		
semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6130 - Pelouses calaminaires des <i>Violetalia calaminariae</i>			X														
		6140 - Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>			X	X		X											
		6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines			X	X	X	X											
	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)				X	X	X		X		X		X		X	X	X	X
		6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	O												X			X	
		6230 - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	O				X	X	X					X					
	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )		O			X	X						X					
		6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		O		X	X	X	X			X				X			X
	65 - Pelouses mésophiles	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )									X	X		X		X	X	X	X
		6520 - Prairies de fauche de montagne				X	X	X	X										X
	7 - Tourbières hautes, tourbières	71 - Tourbières acides à Sphaignes	7110 - Tourbières hautes actives	O	O	X		X	X										

Type d'habitat				Sites Natura 2000															
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitats inféodés aux milieux aquatiques	ZSC - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7300821	ZSC - Vallée du Ribérot et massif du Mont Valier FR7300822	ZSC - Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze FR7300825	ZSC - Vallée de l'Asnon FR7300827	ZSC - Quies calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno FR7300829	ZSC - Grotte d'Aliou FR7300835	ZSC - Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien FR7300836	ZSC - Grotte de Montseron FR7300838	ZSC - Grotte du Ker de Massat FR7300839	ZSC - Grotte de Tourtouse FR7300840	ZSC - Queirs du Mas d'Azil et de Camarade, grottes du Mas d'Azil et de la carrière de Sabarat	ZSC - Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm FR7300842	ZSC - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste		
basses et bas-marais		7140 - Tourbières de transition et tremblantes		O			X	X											
	72 - Bas-marais calcaires	7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	O	O	X													X	
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8110 - Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)			X	X		X										X	
		8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles			X	X	X	X	X							X			
	82 - Pentcs rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			X	X	X	X	X			X	X	X		X	X	X	
		8220 - Pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique				X		X										X	
		8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii						X										X	
	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)			X	X	X	X			X		X						
		9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion			X	X	X		X						X	X			
		9180 - Forêts de pentcs, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	O					X		X	X	X	X			X	X	X	
		91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	O	O							X			X					X
		91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)		O															X
	93 - Forêts sclérophylles méditerranéennes	9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia							X										
94 - Forêts de conifères des montagnes tempérées	9430 - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)				X	X	X												
<b>Nombre total d'habitats d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000</b>					<b>17</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>23</b>		



Tableau 116 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : INPN)

Groupe taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée ou potentiellement inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	ZSC - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7300821	ZSC - Vallée du Riberot et massif du Mont Valier FR7300822	ZSC - Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze FR7300825	ZSC - Vallée de l'Aston FR7300827	ZSC - Quîès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caouagno FR7300829	ZSC - Grotte d'Aliou FR7300835	ZSC - Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien FR7300836	ZSC - Grotte de Montseron FR7300838	ZSC - Grotte du Ker de Massat FR7300839	ZSC - Grotte de Tourtouse FR7300840	ZSC - Queirs du Mas d'Azil et de Camarade, grottes du Mas d'Azil et de la carrière de Sabarat FR7300841	ZSC - Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm FR7300842	ZSC - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste FR7301822	ZPS - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7312001	ZPS - Quîès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caouagno FR7312002	ZPS - Massif du Mont Valier FR7312003	
Invertébrés (Crustacés)	1092-Austroptamobius pallipes	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	O	VU	/	EN							X	X	X	X			X				
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1083-Lucanus cervus	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant		/	NT	/				X	X		X	X	X	X	X	X	X				
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1087-Rosalia alpina	Rosalie des Alpes		/	LC	VU	X	X	X	X	X		X					X	X				
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1088-Cerambyx cerdo	Grand Capricorne (Le)		/	NT	VU							X				X	X	X				
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	1065-Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le), Artémis (L'), Damier printanier (Le), Mélitée des marais (La), Mélitée de la Scabieuse (La), Damier des marais (Le)		LC	LC	/				X					X		X	X	X				
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	1074-Eriogaster catax	Bombyx Évérie (Le) Laineuse du Prunellier (La)		/	/	DD													X				
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	6199-Euplagia quadripunctaria	Écaille chinée (L')		/	/	/					X												
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	6199-Euplagia quadripunctaria	Écaille chinée (L')		/	/	/					X												
Invertébrés (Insectes - Odonates)	1041-Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin (La), Oxycordulie à corps fin (L')	O	LC	NT	LC											X		X				
Invertébrés (Insectes - Odonates)	1044-Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	O	LC	NT	NT													X				
Invertébrés (Insectes - Odonates)	1046-Gomphus graslinii	Gomphe de Graslin (Le), Gomphe à cercoïdes fourchus (Le)	O	LC	NT	NT													X				
Mammifères	1301-Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées, Rat-trompette		VU	VU	VU	X	X	X	X		X	X	X	X		X		X				
Mammifères	1354-Ursus arctos	Ours brun, Ours		CR	LC	LC	X	X		X													

Groupe taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée ou potentiellement inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	ZSC - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7300821	ZSC - Vallée du Riberot et massif du Mont Valier FR7300822	ZSC - Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze FR7300825	ZSC - Vallée de l'Aston FR7300827	ZSC - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caougnou FR7300829	ZSC - Grotte d'Aliou FR7300835	ZSC - Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien FR7300836	ZSC - Grotte de Montseron FR7300838	ZSC - Grotte du Ker de Massat FR7300839	ZSC - Grotte de Tourtouse FR7300840	ZSC - Queirs du Mas d'Azil et de Camarade, grottes du Mas d'Azil et de la carrière de Sabarat FR7300841	ZSC - Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm FR7300842	ZSC - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste FR7301822	ZPS - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7312001	ZPS - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caougnou FR7312002	ZPS - Massif du Mont Valier FR7312003	
Mammifères	1355-Lutra lutra	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	O	LC	NT	NT				X					X								
Mammifères (Chiroptères)	1303-Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		LC	NT	LC	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Mammifères (Chiroptères)	1304-Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		LC	NT	LC	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Mammifères (Chiroptères)	1305-Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		LC	VU	NT			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Mammifères (Chiroptères)	1307-Myotis blythii	Petit Murin		NT	NT	LC			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Mammifères (Chiroptères)	1308-Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		LC	VU	NT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Mammifères (Chiroptères)	1310-Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		VU	/	VU	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Mammifères (Chiroptères)	1316-Myotis capaccinii	Murin de Capaccini, Vespertilion de Capaccini		NT	VU	VU											X						
Mammifères (Chiroptères)	1321-Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées		LC	LC	LC			X		X		X		X		X	X	X	X			
Mammifères (Chiroptères)	1323-Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein		NT	VU	NT	X				X	X	X	X			X		X	X			
Mammifères (Chiroptères)	1324-Myotis myotis	Grand Murin		LC	LC	LC			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Oiseaux	A072-Pernis apivorus	Bondrée apivore		LC	LC	LC															X	X	X
Oiseaux	A073-Milvus migrans	Milan noir		LC, NA	LC	LC																X	X
Oiseaux	A074-Milvus milvus	Milan royal		NA, VU	NT	LC															X	X	X
Oiseaux	A076-Gypaetus barbatus	Gypaète barbu		EN	VU	NT															X	X	X
Oiseaux	A077-Neophron percnopterus	Vautour percnoptère		EN	EN	EN																X	
Oiseaux	A078-Gyps fulvus	Vautour fauve		LC	LC	LC															X	X	X
Oiseaux	A080-Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc		LC, NA	LC	LC															X	X	X
Oiseaux	A082-Circus cyaneus	Busard Saint-Martin		LC, NA	NT	LC																	X
Oiseaux	A091-Aquila chrysaetos	Aigle royal		VU	LC	LC															X	X	X
Oiseaux	A092-Hieraaetus pennatus	Aigle botté		NT	LC	LC																X	
Oiseaux	A103-Falco peregrinus	Faucon pèlerin		LC, NA	LC	LC															X	X	X
Oiseaux	A108-Tetrao urogallus	Grand Tétras		VU	LC	LC															X		X

Groupe taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée ou potentiellement inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	ZSC - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7300821	ZSC - Vallée du Riberot et massif du Mont Valier FR7300822	ZSC - Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze FR7300825	ZSC - Vallée de l'Aston FR7300827	ZSC - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caougnou FR7300829	ZSC - Grotte d'Aliou FR7300835	ZSC - Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien FR7300836	ZSC - Grotte de Montseron FR7300838	ZSC - Grotte du Ker de Massat FR7300839	ZSC - Grotte de Tourtouse FR7300840	ZSC - Queirs du Mas d'Azil et de Camarade, grottes du Mas d'Azil et de la carrière de Sabarat FR7300841	ZSC - Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm FR7300842	ZSC - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste FR7301822	ZPS - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7312001	ZPS - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caougnou FR7312002	ZPS - Massif du Mont Valier FR7312003	
Oiseaux	A215-Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	0	LC	LC	LC														X	X	X	
Oiseaux	A223-Aegolius funereus		0	LC	LC	LC															X		X
Oiseaux	A224-Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	0	LC, NA	LC	LC																X	
Oiseaux	A236-Dryocopus martius	Pic noir		LC	LC	LC															X	X	X
Oiseaux	A238-Dendrocopos medius	Pic mar	0	LC	/	/																X	
Oiseaux	A338-Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	0	NA, NT	LC	LC																X	X
Oiseaux	A346-Pyrrhocorax pyrrhocorax	Crave à bec rouge		LC	LC	LC																X	X
Oiseaux	A407-Lagopus mutus pyrenaicus	Lagopède des Pyrénées		NT	/	/															X		X
Oiseaux	A415-Perdix perdix hispaniensis	Perdrix grise des Pyrénées	0	NT	/	/															X		X
Poissons	1095-Petromyzon marinus	Lamproie marine	0	EN	LC	LC													X				
Poissons	1096-Lampetra planeri	Lamproie de Planer, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne	0	LC	LC	LC								X		X			X				
Poissons	1102-Alosa alosa	Grande alose, Alose vraie	0	CR	LC	LC													X				
Poissons	1106-Salmo salar	Saumon de l'Atlantique, Saumon atlantique	0	NT	VU	/													X				
Poissons	1138-Barbus meridionalis	Barbeau truité, Barbeau méridional	0	NT	NT	NT										X			X				
Poissons	1163-Cottus gobio	Chabot, Chabot commun	0	LC	LC	LC							X	X	X		X		X				
Poissons	5317-Cottus hispaniolensis	Chabot des Pyrénées, Chabot pyrénéen	0	NT	LC	LC			X														
Poissons	5339-Rhodeus sericeus amarus	Bouvière	0	/	/	/													X				
Poissons	6150-Chondrostoma toxostoma	Toxostome, Sofie, Soiffe	0	/	/	/													X				
Reptiles	5259-Lacerta bonnali	Lézard de Bonnal (Le)		VU	NT	NT	X	X		X													

Les mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) contribuant directement à la préservation des espèces et habitats justifiant la désignation des sites Natura 2000 précédemment listés sont les mesures 1.1.1, 1.3.3, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1 et 3.4.4. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 117 : Mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) contribuant directement à la préservation d'espèces et d'habitats justifiant la désignation des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Source : INPN)

Orientation	Mesures	Contenu des mesures et engagements des signataires de la Charte en lien avec Natura 2000
1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire et diffuser de la donnée sur les patrimoines naturels</li> <li>Mettre en place des veilles sur les espèces patrimoniales, les espèces invasives et les vecteurs de maladies ou d'infections</li> </ul>
1.3 - Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises	<p>La notion de patrimoine naturel intègre les « Espèces endémiques, menacées, protégées, et/ou disparues puis réintroduites, considérées comme emblématiques » qui sont présentes dans les sites Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les efforts en matière de restauration et de valorisation des patrimoines (naturels)</li> <li>Appuyer les projets de conservation et de valorisation du patrimoine</li> <li>Mettre en œuvre des financements pour la mise en place de projets de préservation et de valorisation des patrimoines</li> </ul>
3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire émerger et animer un réseau de sites naturels protégés et/ou gérés (sites existants ou en devenir)</li> <li>Participer à la mise en œuvre de stratégies de conservation ciblant certaines espèces, cortèges d'espèces ou habitats</li> <li>Déployer les actions et les outils pour favoriser la reconquête, la préservation et la valorisation de la biodiversité, en visant son appropriation par les différents acteurs.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Réintroduction ou renforcement d'espèces.</li> <li>Organiser le portage local des sites Natura 2000 par les collectivités.</li> <li>Animer les documents d'objectifs des sites Natura 2000, en lien avec les collègues de partenaires locaux.</li> <li>Poursuivre les travaux d'évaluation et de révision des DOCOB.</li> </ul> </li> </ul>
	3.2.2 - Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire de la biodiversité une composante forte des programmes et des décisions</li> <li>Produire et diffuser les données nécessaires à la préservation de la biodiversité</li> <li>Diffuser et partager des pratiques de gestion exemplaire des sites naturels</li> </ul>
	3.2.3 - Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	<p>Les sites Natura 2000 sont identifiés comme réservoirs de biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Affirmer la Trame verte et bleue (et trame noire, trame brune...) comme outil central de la stratégie globale d'aménagement</li> <li>Produire et diffuser les données liées à la Trame verte et bleue et décliner les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques dans les politiques de planification</li> </ul>
3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	3.3.1 - Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	<p>Certains sites Natura 2000 concernent des milieux aquatiques et humides ou des espèces inféodées à ces milieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver ou restaurer les continuités des cours d'eau (Trame Bleue)</li> <li>Préserver les espaces fonctionnels des cours d'eau, la ripisylve et la connexion avec les zones humides</li> <li>Préserver et restaurer les zones humides, les mares et les étangs</li> <li>Préserver la faune piscicole, dans les équilibres des cours d'eau et en accord avec leur classement</li> </ul>
3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir une gestion maîtrisée des flux touristiques et de loisirs des espaces naturels</li> <li>Garantir la quiétude des espaces et des habitants et la coexistence des usages</li> <li>Accompagner les territoires et les collectivités à la prise en compte de l'environnement dans la gestion de la fréquentation touristique des espaces naturels. Mieux connaître, diagnostiquer et agir sur certains sites prioritaires de gestion de la fréquentation, en confortant notamment les sites Natura 2000 gérés par le Parc.</li> <li>Sensibiliser les usagers de la montagne aux enjeux du territoire (fragilité des milieux et des espèces, multiusage, pastoralisme, risque incendie et santé), notamment en déployant l'opération médiateurs de montagne.</li> </ul>

Le tableau suivant présente les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur les sites Natura 2000 ainsi que l'impact des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sur ces facteurs.

Ainsi, le pâturage a une incidence positive élevée ou moyenne sur la plupart des sites Natura 2000 du territoire du PNRPA et son abandon (sur le site ou à l'extérieur) est une menace élevée ou moyenne pour certains sites. Les mesures 3.1.1, 3.2.2, 3.4.2 et 3.4.3 du projet de Charte du PNRPA auront des effets bénéfiques sur les sites Natura 2000 du territoire en renforçant le pâturage et en luttant contre son abandon.

La « surfréquentation » et le piétinement sont également des pressions/menaces ayant une incidence négative élevée ou moyenne pour certains sites Natura 2000. La mesure 3.4.4 du projet de Charte du PNRPA a pour but de réduire les incidences négatives de la « surfréquentation », en particulier sur les sites Natura 2000.

A noter que les sites de production d'énergie renouvelable ne sont identifiés actuellement comme des pressions pour les espèces et habitats justifiant la désignation des sites Natura 2000 du PNRPA. Cependant, le développement de projets d'énergies renouvelables pourrait avoir un impact sur la biodiversité et les continuités écologiques, et en particulier sur certaines espèces et habitats justifiant la désignation des sites Natura 2000 du PNRPA. Les potentiels impacts négatifs de la mesure 2.1.2, malgré l'encadrement des énergies renouvelables indiqué dans la mesure, sont contrebalancés par les mesures 1.3.3, 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.4.1, 3.4.2 qui protègent les milieux naturels et limitent l'implantation des activités humaines sur des espaces naturels.

Tableau 118 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur les sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises et impact des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sur ces facteurs (Source : INPN)

Caractéristiques de l'incidence		Localisation de l'incidence			
	Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive	Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative	Impacts et activités sur le site	Impacts et activités sur le site et aux alentours	Impacts et activités aux alentours du site
Incidence élevée			●	○	○
Incidence moyenne					
Incidence faible					
Menaces, pressions et activités non évaluée					

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Sites Natura 2000															
	ZCS - Vallée de l' Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7300821	ZCS - Vallée du Riberot et massif du Mont Valier FR7300822	ZCS - Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze FR7300825	ZCS - Vallée de l' Aston FR7300827	ZCS - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caougnou FR7300829	ZCS - Grotte d' Aliou FR7300835	ZCS - Chars de Moulis et de Liqué, grotte d' Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d' Astien FR7300836	ZCS - Grotte de Montseron FR7300838	ZCS - Grotte du Ker de Massat FR7300839	ZCS - Grotte de Tourtouse FR7300840	ZCS - Queirs du Mas d' Azil et de Camarade, grottes du Mas d' Azil et de la carrière de Sabarat FR7300841	ZCS - Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l' Herm FR7300842	ZCS - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste FR7301822	ZPS - Vallée de l' Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7312001	ZPS - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caougnou FR7312002	ZPS - Massif du Mont Valier FR7312003
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage						○ Moyenne		○ Moyenne	○ Moyenne	○ Moyenne	● Elevée	● Elevée		● Elevée		
Alpinisme, escalade, spéléologie	Non évaluée	Non évaluée					Non évaluée	Non évaluée	Non évaluée		Non évaluée	● Faible			● Elevée	
Antagonisme avec des espèces introduites						○ Faible		○ Faible	○ Faible	○ Moyenne						
Autres activités agricoles			● Moyenne			○ Faible										
Autres activités de chasse, de pêche ou de collecte															Non évaluée	
Autres intrusions et perturbations humaines				● Moyenne			Non évaluée								● Elevée	● Faible
Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage		● Faible														
Chasse	Non évaluée						Non évaluée				Non évaluée				● Moyenne	
Elevage		● Faible														
Elimination des arbres morts ou dépérissants						○ Faible		○ Faible	○ Faible	○ Faible						
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles						○ Moyenne		○ Faible								
Elimination du sous-bois						○ Faible		○ Faible	○ Faible	○ Faible						
Fauche de prairies						○ Moyenne		○ Moyenne	○ Faible	○ Moyenne			● Elevée			
Fertilisation					● Elevée						● Elevée		● Faible			
Incendies															● Elevée	
Incendies et lutte contre les incendies		Non évaluée					● Elevée				● Moyenne					
Lignes électriques et téléphoniques	Non évaluée															
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)					● Faible	○ Faible		○ Faible	○ Faible	○ Faible	● Faible		● Faible			
Modifications du fonctionnement hydrographique													● Moyenne			
Pâturage	● Elevée	● Elevée	● Elevée	● Elevée		○ Moyenne	Non évaluée	○ Moyenne	○ Faible	○ Moyenne	● Elevée		● Elevée		● Moyenne	
Piétinement, surfréquentation						● Elevée		● Elevée	● Elevée	● Elevée						
Plantation forestière en milieu ouvert													● Faible			
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)													● Faible			
Prélèvements sur la faune terrestre						○ Faible		○ Moyenne	○ Moyenne	○ Moyenne						
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Non évaluée	Non évaluée									Non évaluée	● Faible				
Remembrement agricole								○ Faible	○ Faible	○ Faible						
Ski, ski hors-piste			● Faible													
Sylviculture et opérations forestières	● Faible	● Faible					Non évaluée				● Faible		● Faible			
Urbanisation continue															Non évaluée	
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques						○ Faible		○ Faible	○ Faible	○ Faible			● Faible			
Véhicules motorisés					● Moyenne						Non évaluée	● Faible		Non évaluée		
Voies de navigation			● Faible													
Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon							Non évaluée									

Le tableau suivant présente comment les mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises concourent à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 et facilite leur mise en application.

Tableau 119 : Mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) concourant à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 des sites interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises

		Mesures du projet de Charte concourant aux enjeux et objectifs des DOCOB des sites Natura 2000	ZCS - Vallée de l' Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7300821	ZCS - Vallée du Ribérot et massif du Mont Valier FR7300822	ZCS - Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze FR7300825	ZCS - Vallée de l' Aston FR7300827	ZCS - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caougnou FR7300829	ZCS - Grotte d' Aliou FR7300835	ZCS - Chars de Moulis et de Liqué, grotte d' Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d' Astien FR7300836	ZCS - Grotte de Montseron FR7300838	ZCS - Grotte du Ker de Massat FR7300839	ZCS - Grotte de Tourtouse FR7300840	ZCS - Queirs du Mas d' Azil et de Camarade, grottes du Mas d' Azil et de la carrière de Sabarat FR7300841	ZCS - Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l' Herm FR7300842	ZCS - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste FR7301822	ZPS - Vallée de l' Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère FR7312001	ZPS - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caougnou FR7312002	ZPS - Massif du Mont Valier FR7312003			
Enjeux et objectifs de conservation des DOCOB Natura 2000	Gestion des milieux naturels	Conserver et restaurer la diversité écologique des milieux (maintien des milieux ouverts, forêts, etc.)	1.3.3, 3.2.1, 3.5.1	X	X	X	DOCOB non disponible	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
		Accompagnement des activités économiques et adaptation	Agriculture	2.3.3, 3.2.2, 3.2.3, 3.4.3	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
			Sylviculture	3.4.3, 3.5.1	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
			Tourisme et loisirs	2.3.2, 3.4.4	X	X											X			X	
		Maintien de la mosaïque paysagère	3.1.1	X					X	X	X	X	X			X	X			X	
		Préserver et améliorer la ressource en eau (zones humides, prélèvements, hydromorphologie, ripisylve)	3.3.1	X							X					X	X				
		Maintien des gîtes de reproduction des chauves-souris dans les habitations	3.2.1	X						X	X	X	X	X	X	X	X			X	
		Maintien, restauration des continuités écologiques	3.2.3	X						X	X	X	X	X	X	X	X				
		Lutte contre les espèces exogènes envahissantes	3.2.1							X	X	X	X	X			X			X	
	Valorisation du territoire, communication, information, sensibilisation	1.1.2, 1.1.3	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Amélioration de la connaissance, suivi, évaluation	1.1.1, 3.2.1	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Animation et coordination	3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.4.4	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		

Ainsi, on remarque que de nombreuses mesures de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (13 mesures uniques) concourent directement à la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Concernant la gouvernance des sites Natura 2000, on rappellera que **le Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises est gestionnaire de 11 des 16 sites Natura 2000** interceptés par le territoire : « Vallée de l'Isard, Mail de Bulard, Pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère », « Vallée du Ribérot et massif du mont Valier », « Quiès calcaires du Mas d'Azil et de Camarade, grotte de Sabarat », Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caougnou (ZPS et ZSC) et des quatre grottes d'Aliou, de Montseron, du Ker de Massat et de Tourtouse.

**La mesure 3.2.1 du projet de Charte viennent renforcer ce rôle de coordinateur du Syndicat mixte de gestion du Parc puisqu'il s'engage à :**

- Animer les dynamiques collectives en matière de biodiversité, et l'émergence d'une culture partagée, politique (élus) et technique (chargés de mission urbanisme, naturalistes, aménageurs...) (rôle animateur du PNR) ;
- Apporter un appui technique : diagnostics biodiversité, conseils et préconisations, aide à la recherche de financements... (rôle facilitateur du PNR) ;
- Partager et mettre en œuvre une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux, également au regard des enjeux souterrains, en associant les différents partenaires (rôle stratège du PNR) ;
- Favoriser la mise en réseau des sites Natura 2000 et porter l'animation des sites Natura 2000 en appliquant le principe de subsidiarité (rôle assemblée du PNR).

Le changement climatique impactera les sites Natura 2000 en impactant notamment les espèces et les habitats justifiant la désignation de ces sites.

Les habitats inféodés aux milieux aquatiques seront directement impactés par le dérèglement des précipitations et la baisse des débits des cours d'eau. Le rôle des milieux humides en tant que zone tampon lors des crues sera plus important. L'augmentation des températures pourra modifier l'étagement des végétations et ainsi favoriser l'implantation d'arbres en altitude ce qui pourra contribuer à la fermeture de ces milieux. Certaines espèces de plantes et essences d'arbre pourraient observer une variation de leur répartition en fonction des conditions climatiques.

Pour ce qui est des espèces, la remontée des températures restreindra l'aire de répartition des espèces habituées à l'altitude comme le lagopède, le grand téttras ou le lézard de Bonnal. Comme pour les habitats, pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques comme les poissons, l'écrevisse à pattes blanches ou le desman, la modification des débits pourra restreindre leur aire de répartition.

Le projet de Charte prend en compte ces évolutions climatiques, cependant il est difficile de quantifier les effets de celle-ci sur l'évolution du territoire (effets du changement climatique eux-mêmes incertains), d'autant qu'il s'agit d'un document de planification comme rappelée dans le § H.III sur les limites de l'évaluation environnementale. Les **mesures 3.2.1 - Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux** et **2.1.1 - S'adapter au changement climatique** vise notamment à réduire les effets du changement climatique sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du territoire.

Enfin, une disposition de la mesure 3.2.1 concernant la révision et l'actualisation des DOCOBS des sites Natura 2000 en prenant en compte le changement climatique permettra de préciser les incidences attendues du changement climatique sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire ainsi que les orientations et mesures de gestion des sites Natura 2000 pour contrecarrer les tendances.

**A l'issue de l'analyse préliminaire des effets probables du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sur les sites Natura 2000, celui-ci ne devrait pas présenter d'incidence notable négative sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Au contraire, le projet de Charte vient concourir à diminuer / encadrer les pressions ayant un impact négatif subies par les sites Natura 2000 (« surfréquentation », développement des énergies renouvelables, abandon du pâturage...) et à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 puisqu'il présente des objectifs convergents et qu'il vient faciliter leur mise en application par une meilleure coordination à l'échelle du territoire des Pyrénées Ariégeoises.**

# F. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT





Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres, la présentation successive des mesures prises pour :

- a. Eviter les incidences négatives de la Charte sur l'environnement et la santé humaine ;
- b. Réduire l'impact des incidences n'ayant pu être évitées ;
- c. Compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables de la Charte sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits.

Les mesures prises pour éviter, réduire voire compenser les incidences négatives de la Charte sur les sites Natura 2000 sont identifiées de manière particulière.

## F.I. MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEES

L'analyse des effets de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, abordée dans le chapitre E.II du présent rapport, a relevé une **incidence globalement très positive du projet sur l'environnement**.

**L'analyse a montré que certaines mesures pouvaient présenter des risques d'incidences négatives et que d'autres ont un effet négatif sur l'environnement.** Les mesures liées à ces aspects négatifs sont rappelées dans les tableaux suivants.

Les potentiels ou avérés effets négatifs sont liés à la croissance de la population et au développement de certaines activités (tourisme, agriculture, sylviculture, production d'énergies renouvelables) encouragées par le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises. L'origine de ces effets négatifs ou potentiellement négatif est liée à des pratiques de gestion inadaptées ce qui n'est pas mis en avant par le projet de Charte. Par ailleurs, les effets négatifs sont tous contrebalancés par d'autres mesures du projet de Charte, ces mesures ont été détaillée par thématique dans le §E.II.2. Ainsi, le projet de Charte inscrit bien ces activités dans un projet de développement durable à terme qui vise à la préservation de toutes les composantes de l'environnement (accompagnement des démarches de progrès). Ces effets sont largement anticipés et maîtrisés dans le projet de Charte comme précisé dans le chapitre E.II. Aussi, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation n'est proposée par l'évaluateur environnemental pour le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Au regard de cette analyse, il n'apparaît pas utile de décliner des mesures complémentaires d'évitement, de réduction ou de compensation des potentiels effets négatifs de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sur l'environnement.

L'évaluateur souhaite cependant insister sur certains éléments qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre de la Charte.

Tableau 120 : Rappel des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) pouvant avoir un effet négatif sur l'une des thématiques environnementales

Mesures	Logement	Activités et usages	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Biodiversité et continuités écologiques	Milieux aquatiques et zones humides	Patrimoine forestier	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Agriculture	Cadre de vie
1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets			+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé			+/-							+/-	
2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive			+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	
3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain	+/-										
3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole		+/-									
3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables		+/-									
3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique											+/-

Tableau 121 : Rappel des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) ayant un effet négatif sur l'une des thématiques environnementales

Mesures	Logement	Activités et usages	Patrimoine forestier
3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole	-		
3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés			-

## F.II. POINT DE VIGILANCE D'ORDRE GENERAL

Lors de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040, il conviendra de porter une attention particulière aux communes associées. L'évaluateur vient appuyer les efforts proposés par le projet de Charte à deux niveaux :

- **Engager très tôt des échanges avec les partenaires** concernés pour anticiper et éviter des pressions sur d'autres territoires ;
- **Accompagner les acteurs vers une adaptation de leurs pratiques**, qui auront un effet positif sur leur activité à moyen et long terme.

## F.III. POINT DE VIGILANCE SUR CERTAINES MESURES

**Les acteurs du territoire veilleront à ce que les activités économiques susceptibles d'avoir ou ayant des effets négatifs sur au moins une composante environnementale** (tourisme, agriculture, sylviculture, production d'énergies renouvelables), ainsi que l'accroissement de la population et l'urbanisation **se développent en cohérence avec l'esprit de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040 c'est-à-dire en prenant en compte l'environnement et en limitant tout impact sur l'une ou l'autre de ses dimensions.**

**En renseignant le dispositif d'évaluation du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (cf. chapitre G), le Syndicat mixte de gestion du PNR des Pyrénées Ariégeoises sera particulièrement vigilant à la manière dont se développent les activités économiques sur le territoire.** De plus, certaines mesures (1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets et 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive) devront faire l'objet d'un suivi renforcé au vu de leurs impacts potentiels sur un certain nombre de thématiques environnementales.

# G. DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ENVISAGE



Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres, la présentation des critères, indicateurs et modalités y compris les échéances retenues :

- a. Pour vérifier, après l'adoption de la Charte, la correcte appréciation des éventuels effets défavorables et le caractère adéquat des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation envisagée ;
- b. Pour identifier, après l'adoption de la Charte, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées.

## G.I. OBJECTIFS

Le **dispositif d'évaluation** proposé dans le cadre de l'évaluation environnementale doit, pour pouvoir être mis en œuvre et être valorisé, être à la fois simple, ciblé et parfaitement intégré au dispositif général de suivi et d'évaluation du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Plusieurs critères entrent en ligne de compte pour bien choisir les indicateurs :

- La **pertinence et la sensibilité** : l'indicateur choisi doit être pertinent c'est-à-dire doit mettre en évidence le phénomène que l'on veut mesurer et être sensible aux évolutions. Les indicateurs choisis doivent permettre d'évaluer les effets directs et indirects des actions inscrites le projet de Charte ; les indicateurs portant sur l'appréciation des impacts les plus importants du programme ont par conséquent été sélectionnés ;
- La **fiabilité** : pour juger valablement des évolutions, il importe de s'assurer de la fiabilité des chiffres, ou au moins du degré de précision avec lesquels ils sont connus ;
- La **faisabilité** : il s'agit prioritairement de faire appel aux données existantes ou facilement accessibles et mobilisables pour garantir le respect des engagements pris pour la mise en œuvre du suivi ;
- La  **pérennité** : la durabilité des données est une question à ne pas négliger.

Il est rappelé qu'en application de l'article R. 333-3, II, 1, c) du Code de l'Environnement, le rapport de Charte d'un Parc naturel régional comporte « **un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire** établi au regard des mesures phares de la Charte. Ces dispositifs indiquent la périodicité des bilans ». **Ainsi, les Chartes de PNR prévoient déjà un dispositif de suivi et d'évaluation qui doit intégrer le suivi environnemental prévu au titre de l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement.**

L'annexe 15 « Synthèse des indicateurs du projet de Charte » du projet de Charte du Parc explicite le dispositif global de suivi-évaluation retenu permettant de répondre à l'attente des partenaires mais également de la population et des acteurs locaux qui expriment de plus en plus un besoin d'information et d'efficacité de l'action publique.

L'évaluation continue doit permettre à la fois de connaître la direction prise par le territoire, les progrès ou menaces nouvelles pesant sur son devenir et d'analyser l'avancée du projet de territoire, ainsi que l'efficacité de la réponse apportée par l'application de la Charte du Parc aux enjeux mis en exergue dans le diagnostic territorial.

## G.II. INDICATEURS RETENUS

### INDICATEURS DE CONTEXTE

Indicateur	<i>Evolution des conditions climatiques</i>
Question évaluative associée dans le projet de Charte	QE 3
Thème associé	Energie et climat
Objectif	Suivre l'évolution du climat sur le territoire
Source	Météo France
Périodicité	Bilan mi-parcours
Etat de référence	Document PNR
Cible à atteindre	Suivi

Indicateur	<i>Evolution démographique du territoire par tranche d'âge</i>
Question évaluative associée dans le projet de Charte	/
Thème associé	Contexte socio-économique
Objectif	Suivre l'évolution de la population sur le territoire
Unité	Nombre d'habitant
Source	Observatoire des territoires
Périodicité	5 ans (chaque recensement INSEE)
Etat de référence	2017 : 64 038 hab.
Cible à atteindre	Suivi

Indicateur	<i>Etat des masses d'eau souterraine et superficielle</i>
Question évaluative associée dans le projet de Charte	QE 3
Thème associé	Milieux physique
Objectif	Suivre l'évolution de la qualité de l'eau sur le territoire
Unité	%
Source	Agence de l'eau Adour Garonne
Périodicité	3 ans (lors de la mise à jour de l'état des masses d'eau)
Etat de référence	Cf. tableau suivant
Cible à atteindre	Respect des objectifs fixés par les SDAGE successifs. Valeurs cibles pour 2027 dans le tableau suivant.

Tableau 122 : Etat des masses d'eau superficielle et souterraine du territoire du PNRPA et objectifs à atteindre (Source : SDAGE Adour-Garonne 2022-2027)

Type de masse d'eau	Bon état écologique		Bon état chimique (sans ubiquiste)		Bon état quantitatif	
	Etat 2019	Objectif 2027	Etat 2019	Objectif 2027	Etat 2019	Objectif 2027
Masses d'eau superficielle	93%	96%	98%	100%	/	/
Masses d'eau souterraine	/	/	71%	71%	100%	100%

**INDICATEURS PERMETTANT L'APPRECIATION DES EFFETS PROBABLES POSITIFS DU PROJET DE CHARTE**

Indicateur	Surface classée en protection forte au titre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées
Question évaluative associée dans le projet de Charte	QE 11
Thème associé	Environnement naturel et biodiversité
Objectif	Suivre l'évolution des sites sous protection forte et la contribution du PNRPA à la SNAP
Unité	% et ha
Source	Etat, ONF, SMPNR, Région
Périodicité	Bilan mi-parcours
Etat de référence	2025 : 9 642 ha, 3% (APPB, site CEN, site classé et réserve biologique)
Cible à atteindre	2031 : 21 153 ha, 7% 2037 : 25 000 ha, 9%

Indicateur	DOCOBs Natura 2000 évalués, révisés et actualisés intégrant le changement climatique
Question évaluative associée dans le projet de Charte	QE 11
Thème associé	Environnement naturel et biodiversité
Objectif	Suivre le renouvellement des DOCOBs Natura 2000
Unité	%
Source	PNRPA
Périodicité	3 ans
Etat de référence	2024 : 1
Cible à atteindre	2031 : 6 2037 : 12

<b>Indicateur</b>	<b>Nombre de connectivités ou infrastructures écologiques restaurées</b>
<b>Question évaluative associée dans le projet de Charte</b>	QE 11
<b>Thème associé</b>	Environnement naturel et biodiversité
<b>Objectif</b>	Suivre le rétablissement de la trame bleue et l'amélioration des continuités écologiques
<b>Unité</b>	Nombre
<b>Source</b>	SMPNR, DREAL, syndicats de rivière
<b>Périodicité</b>	Bilan mi-parcours
<b>Etat de référence</b>	2023 : 29 chantiers de restauration des corridors de la TVB : 24 chantiers de restauration de la trame des milieux ouverts ; 4 chantiers en faveur des haies; 1 chantier de restauration des berges, chantiers de restauration de continuité des cours d'eau par les syndicats de rivière.
<b>Cible à atteindre</b>	2031 et 2037 : 30 chantiers de restauration des corridors de la TVB

<b>Indicateur</b>	<b>Surface forestière (ha et %)</b>
<b>Question évaluative associée dans le projet de Charte</b>	QE 9
<b>Thème associé</b>	Environnement naturel et biodiversité Paysages
<b>Objectif</b>	Voir l'évolution de la dynamique de fermeture des milieux
<b>Unité</b>	ha et %)
<b>Source</b>	IGN BD forêt
<b>Périodicité</b>	Bilan mi-parcours
<b>Etat de référence</b>	2020 : 161 321 ha, 57%
<b>Cible à atteindre</b>	2031 et 2037 : entre 153 255 ha et 169 387 ha, 52%-62%

<b>Indicateur</b>	<b>Evolution des indices de la qualité de l'air, notamment les Nox et particules fines</b>
<b>Question évaluative associée dans le projet de Charte</b>	QE 8
<b>Thème associé</b>	Environnement humain, cadre de vie, santé humaine
<b>Objectif</b>	Suivi de l'amélioration de la qualité de l'air
<b>Unité</b>	Concentration en PM 10, en PM2.5, Nox, SOx et Ozone
<b>Source</b>	Atmo Occitanie
<b>Périodicité</b>	Annuel
<b>Etat de référence</b>	2022 : PM10: 12 µg/m <sup>3</sup> ; PM 2,5: 8 µg/m <sup>3</sup> . Dioxyde d'Azote : 8 µg/m <sup>3</sup> , Ozone : 51µ. Nombre de jour de dépassement : 3 jours/an
<b>Cible à atteindre</b>	2031 : PM10: 12 µg/m <sup>3</sup> ; PM 2,5: 7 µg/m <sup>3</sup> . Dioxyde d'Azote : 8 µg/m <sup>3</sup> , Ozone : 50µ. Nombre de jour de dépassement : 1 jour/an 2037 : PM10: 12 µg/m <sup>3</sup> ; PM 2,5: 5 µg/m <sup>3</sup> . Dioxyde d'Azote : 8 µg/m <sup>3</sup> , Ozone : 50µ. Nombre de jour de dépassement : 1 jour/an



<b>Indicateur</b>	<b>Part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail</b>
<b>Question évaluative associée dans le projet de Charte</b>	QE 5
<b>Thème associé</b>	Energie et climat Environnement humain, cadre de vie, santé humaine
<b>Objectif</b>	Suivre les évolutions des pratiques de déplacement
<b>Unité</b>	%
<b>Source</b>	INSEE
<b>Périodicité</b>	Annuel
<b>Etat de référence</b>	2020 84% (PNRPA)
<b>Cible à atteindre</b>	2031 : 80% 2037 : 75%

<b>Indicateur</b>	<b>Evolution des consommations d'ENR en fonction de la trajectoire TEPOS</b> <b>Evolution des productions d'ENR (électrique et thermique) en fonction de la trajectoire TEPOS</b>
<b>Question évaluative associée dans le projet de Charte</b>	QE 4
<b>Thème associé</b>	Energie et climat
<b>Objectif</b>	Suivi de la démarche TEPOS
<b>Unité</b>	Nombre
<b>Source</b>	OREO
<b>Périodicité</b>	Annuel
<b>Etat de référence</b>	Consommation 2025 : 1 596 Gwh Production 2025 : 1 653 Gwh
<b>Cible à atteindre</b>	Consommation : 2031 :1 480 Gwh      2037 :1 360 Gwh Production : 2031 :1 728 Gwh      2037 :1 806 Gwh

<b>Indicateur</b>	<b>% de logements vacants</b>
<b>Question évaluative associée dans le projet de Charte</b>	QE 9
<b>Thème associé</b>	Contexte socio-économique
<b>Objectif</b>	Evaluer la part de logement vacants afin d'augmenter le nombre de logement sur le territoire
<b>Unité</b>	%
<b>Source</b>	INSEE
<b>Périodicité</b>	Bilan mi-parcours
<b>Etat de référence</b>	9%, 4980 logements vacants
<b>Cible à atteindre</b>	2031 et 2037 : Baisse

Indicateur	<b>Evolution de l'occupation des sols</b>
Question évaluative associée dans le projet de Charte	QE 9 / QE 11
Thème associé	Contexte socio-économique Environnement naturel et biodiversité
Objectif	Suivre la perte des surfaces agricoles et naturelles
Unité	Surface
Source	Corine Land Cover, OSO
Périodicité	Annuel
Etat de référence	2020 : Territoire artificialisé : 1,4% ; territoire agricole : 21,3% ; forêt et milieux semi-naturels : 77,1% ; surface en eau : 0,2%
Cible à atteindre	2031 et 2037 : Territoire artificialisé : 1,4% ; territoire agricole : 21,3% ; forêt et milieux semi-naturels : 77,1% (forêt +/- 5%) surface en eau : 0,2%

Indicateur	<b>Indice de consommation foncière selon le décret de la loi climat et résilience</b>
Question évaluative associée dans le projet de Charte	QE 9
Thème associé	Artificialisation
Objectif	Suivre la consommation foncière sur le territoire
Unité	Nombre
Source	Observatoire de l'artificialisation ?
Périodicité	Annuel
Etat de référence	Évolution constatée de 2011 à 2023 : 321,2 ha de nouvelles surfaces consommées
Cible à atteindre	Reprise des objectifs des SRADDET révisés selon les décrets de loi climat résilience

#### INDICATEURS PERMETTANT L'APPRECIATION DES EFFETS PROBABLES NEGATIFS DU PROJET DE CHARTE

Indicateur	<b>Evolution des prix au m<sup>2</sup></b>
Question évaluative associée dans le projet de Charte	QE 9
Thème associé	Contexte socio-économique
Objectif	Suivre l'évolution de la pression foncière
Unité	€
Source	Indices Notaires-Insee/ immobilier.statistiques.notaires.fr
Périodicité	Bilan mi-parcours
Etat de référence	2023 : Ariège : 1 330 €/m <sup>2</sup> CC Couserans Pyrénées : 1 280 €/m <sup>2</sup> CC Arize-Lèze : 1 300 €/m <sup>2</sup> CC Haute Ariège : 2 070 €/m <sup>2</sup> CC du Pays de Tarascon : 1 060 €/m <sup>2</sup> CA du Pays de Foix-Varilhes : 1 450 €/m <sup>2</sup>
Cible à atteindre	Suivi

Indicateur	Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activité
Question évaluative associée dans le projet de Charte	QE 6
Thème associé	Contexte socio-économique
Objectif	Evaluer la dynamique économique de chaque secteur
Unité	Nombre d'emplois
Source	INSEE
Périodicité	Bilan mi-parcours
Etat de référence	Total : 23 867 Agriculture : 1 393 Industrie : 2 537 Construction : 1 831 Commerce, transports, services divers : 8 180 Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale : 9 927
Cible à atteindre	2031 et 2037 : Augmentation

Indicateur	Evolution des volumes prélevés sur le territoire
Question évaluative associée dans le projet de Charte	QE 3
Thème associé	Milieux physique
Objectif	Voir si le développement économique entraine une augmentation de pression sur la ressource en eau
Unité	m <sup>3</sup>
Source	AEAG
Périodicité	Annuel
Etat de référence	Total général : 12 583 825 m <sup>3</sup>
Cible à atteindre	- 10 % d'eau prélevée d'ici 2030 (Plan Eau)

Indicateur	Suivi quantitatif des installations d'énergies renouvelables et suivi qualitatif des avis du SMPNRPA
Question évaluative associée dans le projet de Charte	QE 4
Thème associé	Energie et climat, biodiversité, paysage, agriculture, ressources
Objectif	Voir si le développement des EnR entraine une augmentation de pression sur les ressources
Unité	outil à créer
Source	SMPNRPA, collectivités, Etat
Périodicité	Annuel
Etat de référence	Nombre : 703 installations d'ENR sur le PNR. Type : 622 photovoltaïques (toiture), 64 centrales hydroélectriques et 16 chaufferies bois, 1 installation de méthanisation. Puissance installée en thermique : 4,2 MW. Puissance installée en électrique : 282 MW
Cible à atteindre	Suivi

# H. METHODES UTILISEES POUR ETABLIR LE RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES



Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres, une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport sur les incidences environnementales de la Charte et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré.

## H.I. DEROULEMENT DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le processus d'évaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises a été mené conjointement à la révision de la Charte.

Une première version du rapport environnemental a été soumise au SMPNRPA en décembre 2022. Cette première version a été un support pour discuter :

- Du choix des thématiques environnementales retenues ;
- Des enjeux environnementaux hiérarchisés et territorialisés sur la base de la synthèse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution probable en l'absence de Charte ;
- De l'effet probable de la mise en œuvre de la Charte du PNRPA dans sa version 1 de novembre 2022 ;
- Des mesures envisagées pour éviter, réduire voire compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre de la Charte du PNRPA sur l'environnement ainsi que du dispositif de suivi-évaluation envisagé ;
- De l'articulation et de la prise en compte des autres documents de planification dans le projet de Charte ;
- Des raisons pour lesquelles le projet de Charte du PNRPA a été retenu.

Suite à cette discussion et à l'actualisation du projet de Charte en avril 2024, une deuxième version du rapport d'évaluation environnementale a été envoyée au SMPNRPA en mai 2024 laquelle prenait en compte les modifications apportées au projet de Charte suite à l'avis intermédiaire du CNPN, de la FNPNR et du Préfet de Région. Entre les avis du CNPN et de la FNPNR (printemps 2023) et celui du Préfet de Région (hiver 2024), des échanges entre le SMPNRPA et CEREG ont été régulièrement organisés pour suivre l'avancée des différents documents.

## H.II. SYNTHÈSE DES MÉTHODES UTILISÉES

La méthodologie mise en œuvre à chaque phase d'élaboration du rapport environnemental est précisée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 123 : Synthèse des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040

Chapitres	Méthodes utilisées
<b>B. PRESENTATION GENERALE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE 2025-2040 ET CONTENU, ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION</b>	<p>La rédaction de la présentation générale des objectifs du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises et son contenu s'est appuyée sur les documents constituant la Charte à savoir le rapport de Charte et ses annexes ainsi que le Plan du Parc.</p> <p>La sélection des plans et programmes retenus pour l'analyse de l'articulation avec le projet de Charte a été réalisée à partir de la liste des documents soumis à évaluation environnementale (article R.122-17 du Code de l'Environnement). Seuls les documents les plus pertinents au regard des interactions potentielles (lien direct avec le champ d'action du projet de Charte, échelle géographique cohérente) ont été retenus.</p> <p>Les plans et programmes retenus pour l'analyse de l'articulation avec le projet de Charte ont été classés en trois grandes catégories :</p>

Chapitres	Méthodes utilisées												
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les plans, schémas, programmes ou documents de planification s'imposant à la Charte : ONTVB, SRADDET ;</li> <li>Les plans, schémas, programmes ou documents de planification auxquels la Charte s'impose : documents d'urbanisme, PCAET ;</li> <li>Les autres plans et programmes : SNB, SNAP...</li> </ul>												
<p><b>D. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION</b></p>	<p>La rédaction de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution s'est largement appuyée sur le diagnostic territorial de 2022. Il a été complété, le cas échéant, sur certaines thématiques.</p> <p>Pour chaque thématique environnementale retenue, plusieurs paragraphes ont été développés : les principaux constats, les dynamiques et évolutions prévues sur la thématique avec une synthèse sous forme de matrice présentant les atouts et les sensibilités constituant une synthèse de l'état des lieux, ainsi que les opportunités et les menaces constituant une synthèse des tendances évolutives.</p> <p>Ce chapitre se conclue par une synthèse des enjeux, qui ont été retenus pour l'analyse des effets sur l'environnement, et le scénario de référence (évolution de l'environnement sans mise en œuvre de la Charte).</p>												
<p><b>E. EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LA CHARTE 2025-2040 A ETE RETENU ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES</b></p>	<p>La rédaction de ce chapitre s'est largement appuyée sur le projet de Charte 2025-2040, la Charte actuelle 2009-2024 et son évaluation.</p> <p>Ce chapitre aborde les évolutions de la nouvelle Charte par rapport à la Charte actuelle et ses plus-values vis-à-vis de l'environnement.</p>												
<p><b>F. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT</b></p>	<p>Les effets notables probables du projet de Charte ont été évalués et gradués sur la base de la nomenclature suivante :</p> <table border="1" data-bbox="531 969 1479 1473"> <tbody> <tr> <td style="background-color: #90EE90;">++</td> <td>Effet probable directement positif pour la dimension concernée (progrès et améliorations escomptés par la mise en œuvre de la Charte) Le type d'action cible la composante environnementale</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #90EE90;">+</td> <td>Effet probable indirectement positif pour la dimension concernée La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais en bénéficie</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #D3D3D3;">+/-</td> <td>Effet probable pouvant être positif ou négatif selon les cas Le type d'action peut avoir une incidence positive ou négative sur la composante environnementale (nature de l'impact global difficilement qualifiable)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #FFFFFF;"></td> <td>Effet neutre Le type d'action est sans effet notable ou sans lien avec la composante environnementale</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #FFDAB9;">-</td> <td>Effet probable indirectement négatif pour la dimension concernée La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais se trouve impactée négativement</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #FF6347;">--</td> <td>Effet probable directement négatif pour la dimension concernée (risques de perdre ou d'affecter des valeurs environnementales) Le type d'action a explicitement une incidence négative sur la composante environnementale</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les conclusions ont été rendues sous la forme d'un tableau de synthèse général. Un paragraphe par thématique environnementale a également été développé.</p>	++	Effet probable directement positif pour la dimension concernée (progrès et améliorations escomptés par la mise en œuvre de la Charte) Le type d'action cible la composante environnementale	+	Effet probable indirectement positif pour la dimension concernée La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais en bénéficie	+/-	Effet probable pouvant être positif ou négatif selon les cas Le type d'action peut avoir une incidence positive ou négative sur la composante environnementale (nature de l'impact global difficilement qualifiable)		Effet neutre Le type d'action est sans effet notable ou sans lien avec la composante environnementale	-	Effet probable indirectement négatif pour la dimension concernée La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais se trouve impactée négativement	--	Effet probable directement négatif pour la dimension concernée (risques de perdre ou d'affecter des valeurs environnementales) Le type d'action a explicitement une incidence négative sur la composante environnementale
++	Effet probable directement positif pour la dimension concernée (progrès et améliorations escomptés par la mise en œuvre de la Charte) Le type d'action cible la composante environnementale												
+	Effet probable indirectement positif pour la dimension concernée La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais en bénéficie												
+/-	Effet probable pouvant être positif ou négatif selon les cas Le type d'action peut avoir une incidence positive ou négative sur la composante environnementale (nature de l'impact global difficilement qualifiable)												
	Effet neutre Le type d'action est sans effet notable ou sans lien avec la composante environnementale												
-	Effet probable indirectement négatif pour la dimension concernée La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais se trouve impactée négativement												
--	Effet probable directement négatif pour la dimension concernée (risques de perdre ou d'affecter des valeurs environnementales) Le type d'action a explicitement une incidence négative sur la composante environnementale												
<p><b>G. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</b></p>	<p>L'analyse des effets de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises a relevé une incidence globalement très positive du projet sur l'environnement.</p> <p>Au regard de cette analyse, il n'est pas apparu utile de décliner des mesures complémentaires d'évitement, de réduction ou de compensation des potentiels effets négatifs de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sur l'environnement.</p> <p>L'évaluateur a cependant souhaité insister sur certains éléments qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre de la Charte</p>												
<p><b>H. DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ENVISAGE</b></p>	<p>Ce chapitre a porté sur la mise en place d'un tableau de bord précisant les indicateurs ainsi que les modalités de suivi (unités, sources des données, périodicité...) qui constituent un cadre de référence dynamique pour l'évaluation in itinere des incidences de la Charte du PNRPA sur l'environnement.</p> <p>Les indicateurs proposés se sont basés sur l'identification des principaux enjeux environnementaux et l'analyse des effets du projet de Charte sur chacune des composantes environnementales.</p> <p>Les indicateurs retenus dans le projet de Charte ont également été analysés afin que le système de suivi environnemental du projet de Charte sur l'environnement puisse s'inscrire en complémentarité de ce dispositif de suivi.</p>												

## H.III. LIMITES DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DIFFICULTES RENCONTREES

La Charte d'un PNR détermine pour le territoire du Parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. **Les mesures ne sont connues, le plus souvent, qu'à un niveau de principe.** Aussi, l'évaluation environnementale des effets de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises fait appel à des **méthodes d'analyse globale, en cohérence avec le caractère prospectif du document de planification.**

Ainsi, **l'évaluation environnementale est qualitative.** Il n'est pas possible, compte tenu du niveau de définition des mesures, de quantifier l'ampleur des incidences.

Par ailleurs, **l'analyse des effets probables de la mise en œuvre de la Charte du PNRPA peut, dans certains cas, être incertaine** dans la mesure où les conditions de mise en œuvre et la localisation des projets n'est pas précisément connue. Certains effets identifiés dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale pourront ainsi être accentués ou à contrario annulés selon les conditions de mise en œuvre des projets, faisant eux-mêmes l'objet d'une évaluation environnementale spécifique à travers une étude d'impact ou une notice d'incidences.

**L'évaluation environnementale est une démarche qui a accompagné la révision de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises tout au long du processus ; dans un premier temps, entre 2020 et 2021, directement par les équipes en charge de la révision de la Charte ; dans un second temps, en 2022 et 2024, par le bureau d'études CEREG qui a rédigé le rapport d'évaluation environnementale. Un travail a été mené en partenariat entre le SMPNRPA et l'évaluateur.**

**L'évaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises est qualitative. Par ailleurs, l'analyse des effets probables de la mise en œuvre de la Charte du PNRPA peut, dans certains cas, être incertaine dans la mesure où les conditions de mise en œuvre et la localisation des projets n'est pas précisément connue.**

## H.IV. BIBLIOGRAPHIE

Les sources de données utilisées pour la rédaction du rapport d'évaluation environnementale de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises ont été :

- Le projet de nouvelle Charte dans sa version 1 de novembre 2022, dans sa version intermédiaire de novembre 2023 ainsi que sa version 2 d'avril 2024 ;
- Le diagnostic de territoire, 2022 ;
- L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2009-2024, 2020 ;
- Les avis du CNPN, de la FNPNR et du Préfet de Région, respectivement avril 2023, mai 2023 et février 2024 ;
- La charte actuelle du PNRPA 2009-2024 ;
- Les différents documents de planification qui s'articulent avec la Charte du PNRPA ;
- Le Code l'Environnement ;
- Les données techniques de l'INPN, de l'INSEE et de l'agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Le document intitulé « Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique – note méthodologique » du Commissariat Général au Développement Durable en date de Mai 2015 ;
- Le document intitulé « L'évaluation environnementale des Chartes de Parcs naturels régionaux – Fiche méthodologique à l'attention des porteurs de projet » du MEDDE ;
- Le document intitulé « Propositions de cadrage relatives à la mise en œuvre de l'évaluation environnementale des Chartes de PNR » de l'association des Parcs naturels régionaux de France.

# I. ANNEXES





## I.I. ANNEXE 1 : LISTE DES ABREVIATIONS

Abréviation	Définition
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ARPE	Agence Régionale Pour l'Environnement
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
IGEDD	Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable
CLS	Contrat Local de Santé
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CNPN	Conseil National de Protection de la Nature
CSR	Combustible Solide de Récupération
DMA	Déchet Ménager et Assimilé
DOCOB	Document d'Objectif
EAB	Enquête Annuelle de Branche
EE	Evaluation Environnementale
EnR	Energie Renouvelable
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERC (A)	Eviter Réduire Compenser (Accompagner)
FNPNR	Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux
FTTH	Fibre Optique Jusqu'au Domicile
GES	Gaz à Effet de Serre
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
MESO	Masse d'Eau Souterraine
MESU	Masse d'Eau Superficielle
OMR	Ordure Ménagère Résiduelle
ONTVB	Orientation Nationale pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
OQP	Objectif de Qualité Paysagère
PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PEFC	Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PFRB	Programme Régional de la Forêt de du Bois
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PLUih	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat
PNA	Plan National d'Actions
PNFB	Plan National de la Forêt et du Bois
PNR	Parc Naturel Régional
PNRPA	Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises
PPBE	Plan de Prévention du Bruit sur l'Environnement
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRI	Plan de Protection des Risques Incendies
PPRIF	Plan de Protection des Risques Incendies de Forêts
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPTEC	Plan Paysage de la Transition Ecologique et Climatique
PRPGD	Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets
PRSE	Plan Régional Santé Environnement
RBI	Réserve Biologique Intégrale
REPOS	Région à Energie Positive

Abréviation	Définition
RNU	Règlement National d'Urbanisme
S3REnR	Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAS	Société par Actions Simplifiée
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDTAN	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SLGRI	Stratégie Locale du Risque Inondation
SMECTOM	Syndicat Mixte d'Etude, de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères
SMPNRPA	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises
SNAP	Stratégie Nationale pour les Aires Protégées
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRB	Stratégie Régionale pour la Biodiversité
SRB	Schéma Régional de Biomasse
SRC	Schéma Régional des Carrières
SRCAE	Schéma Régional Climat-Air-Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRI	Schéma Régional de l'Intermodalité
SRIT	Schéma Régional des Infrastructures et des Transports
STEP	Station d'Epuration
TEPOS	Territoire à Energie Positive
TN	Trame Noire
TRI	Territoire à Risque Inondation
TVB	Trame Verte et Bleue
ZAN	Zéro Artificialisation Nette
ZICO	Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

## I.I. ANNEXE 2 : ETAT ET OBJECTIFS DES MASSES D'EAU

### I.I.1. Etat des masses d'eau souterraine

Masses d'eau souterraine	Type de masse d'eau	Etat chimique 2019	Etat quantitatif 2019
FRFG019 « Alluvions de l'Ariège et de l'Hers Vif »	<i>Entièrement libre</i>	<i>mauvais</i>	<i>bon</i>
FRFG043A « Molasses du bassin de la Garonne - Terrefort de l'Ariège »	<i>Majoritairement libre</i>	<i>bon</i>	<i>bon</i>
FRFG043B « Molasses du bassin de la Garonne - Sud Toulousain »	<i>Majoritairement libre</i>	<i>bon</i>	<i>bon</i>
FRFG048 « Terrains plissés du bassin versant de l'Ariège »	<i>Entièrement libre</i>	<i>bon</i>	<i>bon</i>
FRFG049A « Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Est »	<i>Entièrement libre</i>	<i>bon</i>	<i>bon</i>
FRFG049B « Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Ouest »	<i>Entièrement libre</i>	<i>bon</i>	<i>bon</i>
FRFG086 « Alluvions de la Garonne amont, de la Neste et du Salat »	<i>Entièrement libre</i>	<i>mauvais</i>	<i>bon</i>

## I.1.2. Objectifs des masses d'eau souterraine

Masses d'eau souterraines	Type de masse d'eau	Objectifs environnementaux					
		Etat chimique			Etat quantitatif		
		Echéance d'atteinte du bon état chimique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état quantitatif	Motivations en cas de recours aux dérogations	Raisons faisant l'objet de la dérogation
FRFG019 « Alluvions de l'Ariège et de l'Hers Vif »	Entièrement libre	<b>Objectif moins strict 2027</b>	Raisons techniques	Atrazine désisopropyl déséthyl, Atrazine déséthyl, Metolachlor ESA, Nitrates	<b>Bon état 2015</b>	-	-
FRFG043A « Molasses du bassin de la Garonne - Terrefort de l'Ariège »	Majoritairement libre	<b>Bon état 2021</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
FRFG043B « Molasses du bassin de la Garonne - Sud Toulousain »	Majoritairement libre	<b>Bon état 2021</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
FRFG048 « Terrains plissés du bassin versant de l'Ariège »	Entièrement libre	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
FRFG049A « Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Est »	Entièrement libre	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
FRFG049B « Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Ouest »	Entièrement libre	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
FRFG086 « Alluvions de la Garonne amont, de la Neste et du Salat »	Entièrement libre	<b>Objectif moins strict 2027</b>	Raisons techniques	Nitrates, Pesticides	<b>Bon état 2015</b>	-	-

## I.1.3. Etat des masses d'eau superficielle

Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Etat écologique 2019				Etat chimique 2019			
			Etat/potenti el écologique 2019	Indice de confiance	Méthode de détermination	Station de suivi	Etat avec ubiquiste	Etat sans ubiquiste	Substance déclassante avec ubiquiste	Substance déclassante sans ubiquiste
Cours d'eau	FRFR166 « L'Ariège de sa source au confluent de l'Aston »	Naturelle	moyen	mesuré	moyen	05173400	bon	bon	-	-
	FRFR167 « L'Aston du confluent du Quioulès au confluent de l'Ariège »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05173350	mauvais	mauvais	Substances: 4-tert-Octylphenol	Substances: 4-tert-Octylphenol
	FRFR168 « La Courbière »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05172950	bon	bon	-	-
	FRFR169 « L'Arget »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFR170 « L'Ariège du confluent du Vernajoul (Fajal) au confluent de l'Hers vif »	Naturelle	bon	mesuré	moyen	05170000, 05170900	bon	bon	-	-
	FRFR171 « L'Arac »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05180550	bon	bon	-	-
	FRFR172 « Le Garbet »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFR173 « L'Alet »	Naturelle	très bon	mesuré	haut	05180820	bon	bon	-	-
	FRFR174 « Le Salat de sa source au confluent du Lez »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05180290	bon	bon	-	-
	FRFR180 « La Bouigane »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05179750	bon	bon	-	-
	FRFR181 « Le Lez de sa source au confluent de la Bouigane »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05180220	bon	bon	-	-

Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Etat écologique 2019				Etat chimique 2019			
			Etat/potenti el écologique 2019	Indice de confiance	Méthode de détermination	Station de suivi	Etat avec ubiquiste	Etat sans ubiquiste	Substance déclassante avec ubiquiste	Substance déclassante sans ubiquiste
	FRFR182 « Le Lez du confluent de la Bouigane au confluent du Salat »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05179500	bon	bon	-	-
	FRFR183 « Le Volp »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05176850	bon	bon	-	-
	FRFR184 « Le Salat du confluent du Lez au confluent de la Garonne »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05178000	bon	bon	-	-
	FRFR185 « L'Arize de sa source au confluent du Pujol »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05176170	bon	bon	-	-
	FRFR186 « L'Arize du confluent du Pujol au confluent de la Garonne »	Naturelle	moyen	mesuré	moyen	05176000, 05176150	bon	bon	-	-
	FRFR187 « La Lèze »	Naturelle	moyen	mesuré	haut	05165000, 05165150, 05165255	mauvais	mauvais	Substances: Aclonifène	Substances: Aclonifène
	FRFR302A « Le Vicdessos du confluent du Soulcem au confluent de l'Ariège »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFR302B « Le Mounicou de l'étang de Soulcem au confluent de l'Artigue »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05173280	bon	bon	-	-
	FRFR578A « Le Siguer du confluent de l'Escales et du Siguer au confluent du Vicdessos »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-

Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Etat écologique 2019				Etat chimique 2019			
			Etat/potenti el écologique 2019	Indice de confiance	Méthode de détermination	Station de suivi	Etat avec ubiquiste	Etat sans ubiquiste	Substance déclassante avec ubiquiste	Substance déclassante sans ubiquiste
	FRFR578B « Le Gnioure de l'étang de Gnioure au confluent de l'Escales »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05173200	bon	bon	-	-
	FRFR581 « Le Sios »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05172920	bon	bon	-	-
	FRFR582 « Le Ribérot »	Naturelle	très bon	mesuré	haut	05180210	bon	bon	-	-
	FRFR583 « La Gouarège »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05178900	bon	bon	-	-
	FRFR585 « Le Lens »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFR587 « Le Pujol »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05176160	bon	bon	-	-
	FRFR905A « L'Ariège du barrage de Garrabet au confluent du Vernajoul (Fajal, inclus) »	MEFM	moyen	mesuré	haut	05172000	bon	bon	-	-
	FRFR905B « L'Ariège du confluent du Vicdessos (Soulcem) à la retenue de Garrabet »	MEFM	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFR905C « L'Ariège du confluent de l'Aston au confluent du Vicdessos (Soulcem) »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05173100	bon	bon	-	-
	FRFRL40_0 « L'Arnavé »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRL88_1 « Ruisseau de Vicdessos »	Naturelle	bon	station non représentative, extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-

Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Etat écologique 2019				Etat chimique 2019			
			Etat/potenti el écologique 2019	Indice de confiance	Méthode de détermination	Station de suivi	Etat avec ubiquiste	Etat sans ubiquiste	Substance déclassante avec ubiquiste	Substance déclassante sans ubiquiste
	FRFRR167_1 « Ruisseau Aston »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR167_3 « Ruisseau Sirbal »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR168_1 « Ruisseau de l'Etang d'Artats »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR169_2 « Ruisseau de Ganac »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR169_3 « Ruisseau de Roques »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05172220, 05172350	bon	bon	-	-
	FRFRR170_2 « Ruisseau de Dalou »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR170_3 « Ruisseau de Carol »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR171_1 « Ruisseau de Courtignou »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR171_2 « Ruisseau de Liers »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR171_3 « Ruisseau d'Ornas »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR171_4 « Ruisseau de Bagen »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR172_2 « Ruisseau de l'Estagette »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR172_3 « Rivière d'Ars »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR173_1 « Ruisseau de Bielle »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR173_2 « Ruisseau Ossèse »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-



Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Etat écologique 2019				Etat chimique 2019			
			Etat/potenti el écologique 2019	Indice de confiance	Méthode de détermination	Station de suivi	Etat avec ubiquiste	Etat sans ubiquiste	Substance déclassante avec ubiquiste	Substance déclassante sans ubiquiste
	FRFRR174_1 « Ruisseau des Cougnets »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR174_2 « Ruisseau d'Angouls »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR174_3 « Ruisseau d'Estours »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR174_4 « Ruisseau d'Esbins »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR174_5 « Le Nert »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05180295	bon	bon	-	-
	FRFRR174_6 « Rivière d'Alos »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR180_1 « Ruisseau de Ruech »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR180_2 « Ruisseau de Nédé »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR180_3 « Goutè de Sipet »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR181_2 « L'Isard »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR181_4 « L'Orle »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR181_5 « Ruisseau de l'Etruc »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR181_6 « Le Balamet »	Naturelle	moyen	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR182_2 « Ruisseau de Sour »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR182_3 « Ruisseau de Lachein »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR183_1 « Le Baumet »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-

Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Etat écologique 2019				Etat chimique 2019			
			Etat/potenti el écologique 2019	Indice de confiance	Méthode de détermination	Station de suivi	Etat avec ubiquiste	Etat sans ubiquiste	Substance déclassante avec ubiquiste	Substance déclassante sans ubiquiste
	FRFRR183_2 « Ruisseau de la Boussège »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR184_2 « Le Baup »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR184_3 « Le Marcazeau »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR184_5 « Le Lavin »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR185_1 « Ruisseau d'Aujole »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR185_2 « L'Artillac »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR186_2 « Ruisseau de Camarade »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR186_3 « La Dourne »	Naturelle	bon	mesuré	moyen	05176130	bon	bon	-	-
	FRFRR187_1 « Ruisseau d'Argentat »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR187_2 « Ruisseau de Roziès »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR302A_1 « Ruisseau de l'Artigue »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05173270	bon	bon	-	-
	FRFRR302A_2 « Ruisseau de Bassiès »	Naturelle	bon	mesuré	faible	05173260	bon	bon	-	-
	FRFRR302A_3 « Ruisseau d'Artiès »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05173250	bon	bon	-	-
	FRFRR302A_4 « Ruisseau de Saleix »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR302A_5 « Ruisseau de Suc »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-

Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Etat écologique 2019				Etat chimique 2019			
			Etat/potenti el écologique 2019	Indice de confiance	Méthode de détermination	Station de suivi	Etat avec ubiquiste	Etat sans ubiquiste	Substance déclassante avec ubiquiste	Substance déclassante sans ubiquiste
Type de masses d'eau superficielle	FRFRR578A_1 « Ruisseau d'Escales »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR581_2 « Ruisseau de Labat »	Naturelle	bon	mesuré	haut	05172800	bon	bon	-	-
	FRFRR581_3 « Ruisseau de la Baure »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR585_2 « Ruisseau de Bigot »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR585_5 « Ruisseau de Belloc »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR588_2 « Ruisseau de l'Estrique de Madière »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR905A_2 « Ruisseau de Vernajoul »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR905A_3 « L'Alsés »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR905B_2 « Le Saurat »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
	FRFRR905C_1 « Ruisseau des Moulines »	Naturelle	bon	extrapolation	faible	-	bon	bon	-	-
Plan d'eau	FRFL39 « Retenue du Filleit »	MEFM	moyen	/	/	/	bon	bon	-	-
	FRFL40 « Retenue de Garrabet »	MEFM	bon	/	/	/	mauvais	bon	Composés du tributylétain	-
	FRFL43 « Étang de Gnioure »	MEFM	bon	/	/	/	bon	bon	-	-
	FRFL88 « Étang de Soulcem »	MEFM	bon	/	/	/	bon	bon	-	-

## I.I.4. Objectifs des masses d'eau superficielle

Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état								
			Etat écologique			Etat chimique avec ubiquiste			Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste		
			Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Cours d'eau	FRFR166 « L'Ariège de sa source au confluent de l'Aston »	Naturelle	<b>Bon état 2027</b>	Raisons techniques	Indice Poisson Rivière	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR167 « L'Aston du confluent du Quioulès au confluent de l'Ariège »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2027</b>	Raisons techniques	Octylphénol	<b>Bon état 2027</b>	Raisons techniques	Octylphénol
	FRFR168 « La Courbière »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR169 « L'Arget »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR170 « L'Ariège du confluent du Vernajoul (Fajal) au confluent de l'Hers vif »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2021</b>	-	-	<b>Bon état 2021</b>	-	-
	FRFR171 « L'Arac »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR172 « Le Garbet »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR173 « L'Alet »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR174 « Le Salat de sa source au confluent du Lez »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR180 « La Bouigane »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR181 « Le Lez de sa source au confluent de la Bouigane »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2021</b>	-	-	<b>Bon état 2021</b>	-	-
	FRFR182 « Le Lez du confluent de la Bouigane au confluent du Salat »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2021</b>	-	-	<b>Bon état 2021</b>	-	-
	FRFR183 « Le Volp »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR184 « Le Salat du confluent du Lez au confluent de la Garonne »	Naturelle	<b>Bon état 2021</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-

Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état								
			Etat écologique			Etat chimique avec ubiquiste			Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste		
			Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
	FRFR185 « L'Arize de sa source au confluent du Pujol »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR186 « L'Arize du confluent du Pujol au confluent de la Garonne »	Naturelle	<b>Objectif moins strict 2027</b>	Raisons techniques	Moyen : Indice bio. diatomées	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR187 « La Lèze »	Naturelle	<b>Objectif moins strict 2027</b>	Raisons techniques	Moyen : Indice Poisson Rivière, Nutriments	<b>Bon état 2027</b>	Conditions naturelles	Aclonifène	<b>Bon état 2027</b>	Conditions naturelles	Aclonifène
	FRFR302A « Le Vicdessos du confluent du Soulcem au confluent de l'Ariège »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR302B « Le Mounicou de l'étang de Soulcem au confluent de l'Artigue »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR578A « Le Siguer du confluent de l'Escales et du Siguer au confluent du Vicdessos »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR578B « Le Gnioure de l'étang de Gnioure au confluent de l'Escales »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR581 « Le Sios »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR582 « Le Ribérot »	Naturelle	<b>Bon état 2021</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR583 « La Gouarège »	Naturelle	<b>Bon état 2021</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR585 « Le Lens »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR587 « Le Pujol »	Naturelle	<b>Bon état 2021</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFR905A « L'Ariège du barrage de Garrabet au confluent du Vernajoul (Fajal, inclus) »	MEFM	<b>Bon potentiel 2027</b>	Raisons techniques	I2M2 (invertébrés), IBMR (macrophytes), Indice Poisson Rivière	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-

Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état								
			Etat écologique			Etat chimique avec ubiquiste			Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste		
			Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
	FRFR905B « L'Ariège du confluent du Vicdessos (Soulcem) à la retenue de Garrabet »	MEFM	<i>Bon potentiel 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR905C « L'Ariège du confluent de l'Aston au confluent du Vicdessos (Soulcem) »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFRL40_0 « L'Arnavé »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFRL88_1 « Ruisseau de Vicdessos »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR167_1 « Ruisseau Aston »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR167_3 « Ruisseau Sirbal »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR168_1 « Ruisseau de l'Etang d'Artats »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR169_2 « Ruisseau de Ganac »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR169_3 « Ruisseau de Roques »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR170_2 « Ruisseau de Dalou »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR170_3 « Ruisseau de Carol »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR171_1 « Ruisseau de Courtignou »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR171_2 « Ruisseau de Liers »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR171_3 « Ruisseau d'Ornas »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-
	FRFR171_4 « Ruisseau de Bagen »	Naturelle	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-	<i>Bon état 2015</i>	-	-

Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état								
			Etat écologique			Etat chimique avec ubiquiste			Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste		
			Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
	FRFRR172_2 « Ruisseau de l'Estagette »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR172_3 « Rivière d'Ars »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR173_1 « Ruisseau de Bielle »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR173_2 « Ruisseau Ossèse »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR174_1 « Ruisseau des Cougnets »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR174_2 « Ruisseau d'Angouls »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR174_3 « Ruisseau d'Estours »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR174_4 « Ruisseau d'Esbints »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR174_5 « Le Nert »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR174_6 « Rivière d'Alos »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR180_1 « Ruisseau de Ruech »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR180_2 « Ruisseau de Nédé »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR180_3 « Goutè de Sipet »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR181_2 « L'Isard »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR181_4 « L'Orle »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR181_5 « Ruisseau de l'Etruc »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR181_6 « Le Balamet »	Naturelle	<b>Objectif moins strict 2027</b>	Raisons techniques	Moyen : IBMR (macrophytes), Oxygène, I2M2 (invertébrés), Indice Poisson Rivière, Indice	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-

Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état											
			Etat écologique			Etat chimique avec ubiquiste			Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste					
			Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation			
					<i>bio. diatomées, Nutriments</i>									
	FRFRR182_2 « Ruisseau de Sour »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR182_3 « Ruisseau de Lachein »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR183_1 « Le Baumet »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR183_2 « Ruisseau de la Boussège »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR184_2 « Le Baup »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR184_3 « Le Marcazeau »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR184_5 « Le Lavin »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR185_1 « Ruisseau d'Aujole »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR185_2 « L'Artillac »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR186_2 « Ruisseau de Camarade »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR186_3 « La Dourne »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR187_1 « Ruisseau d'Argentat »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR187_2 « Ruisseau de Roziès »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR302A_1 « Ruisseau de l'Artigue »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR302A_2 « Ruisseau de Bassiès »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-
	FRFRR302A_3 « Ruisseau d'Artiès »	Naturelle	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-	<b>Bon état 2015</b>	-	-



Type de masses d'eau superficielle	Masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état								
			Etat écologique			Etat chimique avec ubiquiste			Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste		
			Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Type de masses d'eau superficielle	FRFRR302A_4 « Ruisseau de Saleix »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR302A_5 « Ruisseau de Suc »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR578A_1 « Ruisseau d'Escales »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR581_2 « Ruisseau de Labat »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2021	-	-	Bon état 2021	-	-
	FRFRR581_3 « Ruisseau de la Baure »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR585_2 « Ruisseau de Bigot »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR585_5 « Ruisseau de Belloc »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR588_2 « Ruisseau de l'Estrique de Madière »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR905A_2 « Ruisseau de Vernajoul »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR905A_3 « L'Alsés »	Naturelle	Bon état 2021	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFRR905B_2 « Le Saurat »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
FRFRR905C_1 « Ruisseau des Moulines »	Naturelle	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	
Plan d'eau	FRFL39 « Retenue du Filleit »	MEFM	Objectif moins strict 2027	Raisons techniques	Moyen : Polluants spécifiques	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFL40 « Retenue de Garrabet »	MEFM	Bon potentiel 2015	-	-	Objectif moins strict 2027	Raisons techniques	Mauvais : Tributyletain cation	Bon état 2015	-	-
	FRFL43 « Étang de Gnioure »	MEFM	Bon potentiel 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-
	FRFL88 « Étang de Soulcem »	MEFM	Bon potentiel 2015	-	-	Bon état 2015	-	-	Bon état 2015	-	-

## **I.II. ANNEXE 3 : PRESENTATION DETAILLEE DES SITES NATURA 2000**

## FR7300821 - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

<b>Code</b>	FR7300821	<b>Nom</b>	Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère	<b>Surface totale du site (ha)</b>	6 428 ha
<b>Directive</b>	Habitat	<b>Type</b>	ZSC	<b>Pourcentage de superficie marine (%)</b>	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
<b>Région(s)</b>	Occitanie	<b>Département(s)</b>	Ariège (09)	Alpine (100%)	
Gestion et propriété					
<b>Gestionnaire(s)</b>	OFFICE NATIONAL DES FORETS (Service départemental de l'Ariège) pour la forêt domaniale.		<b>Régimes de propriété</b>	Propriété d'une association, groupement ou société (Non précisé), Domaine privé de l'état (Non précisé), Propriété privée (personne physique) (Non précisé)	

## Description

## Caractère général du site

	Classes d'habitats	Couverture
	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	28 %
	Pelouses alpine et sub-alpine	25 %
	Forêts caducifoliées	20 %
	Forêts de résineux	10 %
	Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	7 %
	Forêts sempervirentes non résineuses	5 %
	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
	Prairies améliorées	1 %
	Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
	Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %

## Autres caractéristiques du site

Site de la haute chaîne des Pyrénées centrales. Etagement de la végétation de l'étage montagnard au nival : géologie complexe (calcaire et silice).

## Qualité et importance

Ecocomplexe avec de nombreuses espèces endémiques, en limite d'aire et de l'annexe II dont Lacerta bonnali, Ursus arctos (réintroduit), Galemys pyrenaicus, Rosalia alpina.

## Vulnérabilité

Fort risque de rupture du système sylvopastoral en faveur de la forêt.

## Mesures de conservation

Aménagement forestier.

Reserve Biologique Domaniale dirigée de l'Isard.

Document d'objectifs, réalisé par l'ONF 09, a été validé en janvier 2004. Mise à jour du FSD suite au document d'objectifs réalisé par ONF 09.

### Type de protection

Type	Recouvrement du site FR7300821 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7300821 (par la zone protégée)
Forêt domaniale	98 %	Nationale et régionale	FD du Biros et de Bonac	Non précisé	96 %
Réserve biologique	1 %	Nationale et régionale	RBD de l'Isard	Non précisé	1 %
Site classé selon la loi de 1930	0 %	Nationale et régionale	Grotte de la Cigalère	Non précisé	0 %
Réserve biologique dirigée	1 %	Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	
Réserve biologique domaniale dirigée	1 %	Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	

Commentaires

/

Habitats											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
4 - Landes et fourrés tempérés	40 - Landes et fourrés tempérés	4030 - Landes sèches européennes			638,69 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
4 - Landes et fourrés tempérés	40 - Landes et fourrés tempérés	4060 - Landes alpines et boréales			1 216,43 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5120 - Formations montagnardes à Cytisus purgans			10,90 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6130 - Pelouses calaminaires des Violetalia calaminariae			0,77 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6140 - Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia			377,64 ha	Bonne	15% ≥ p > 2%	Excellente	Excellente	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines			579,65 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)			6,90 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		o	35,71 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	65 - Pelouses mésophiles	6520 - Prairies de fauche de montagne			120,16 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
7 - Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	71 - Tourbières acides à Sphaignes	7110 - Tourbières hautes actives	o	o	14,16 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
7 - Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	72 - Bas-marais calcaires	7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	o	o	64,28 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)			71,93 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles			90,04 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			128,56 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			64,28 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)			564,16 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion			30,50 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne

Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional	
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable	
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b> Non applicable

Information sur l'espèce

Information sur la population

Evaluation de la population

Qualité des données

Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale	Qualité des données
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1087	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes		/	<b>LC</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente	/
Mammifères	1301	Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées, Rat-trompette		<b>VU</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Bonne	/
Mammifères	1354	Ursus arctos	Ours brun, Ours		<b>CR</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	15%>p>2%	Moyenne	Isolée	Moyenne	/
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne	/
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne	/
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	/
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne	/
Mammifères (Chiroptères)	1323	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein		<b>NT</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Bonne	/
Reptiles	5259	Lacerta bonnali	Lézard de Bonnal (Le)		<b>VU</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	15%>p>2%	Excellente	Non-isolée	Excellente	/

**Activités, menaces et pressions**

*Légende*

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Alpinisme, escalade, spéléologie	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Elevée	/	/	/
Chasse	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Moyenne	/	/	/
Lignes électriques et téléphoniques	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Moyenne	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités sur le site	Positive	Elevée	/	/	/
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Elevée	/	/	/
Sylviculture et opérations forestières	Impacts et activités sur le site	Positive	Faible	/	/	/

## FR7300822 - Vallée du Riberot et massif du Mont Valier

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

Code	FR7300822	Nom	Vallée du Riberot et massif du Mont Valier	Surface totale du site (ha)	7 745 ha
Directive	Habitat	Type	ZSC	Pourcentage de superficie marine (%)	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
Région(s)	Occitanie	Département(s)	Ariège (09)	Alpine (100%)	

## Gestion et propriété

Gestionnaire(s)	OFFICE NATIONAL DES FORETS (Service départemental de l'Ariège) pour les terrains domaniaux et soumis aux régime forestier (la quasi totalité du site).	Régimes de propriété	Domaine privé de l'état (Non précisé)
-----------------	--	----------------------	---------------------------------------

## Description

## Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Pelouses alpine et sub-alpine	28 %
Forêts caducifoliées	27 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	23 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	16 %
Forêts de résineux	4 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	0 %

## Autres caractéristiques du site

Ecocomplexe des étages montagnards à nival.  
Bassin du Ribérot et massif du Valier à relief et géologie complexe (mosaïque silice/calcaire)

## Qualité et importance

Fort endémisme (y compris un genre de coléoptère souterrain) végétal et animal (invertébrés) et limites d'aires occidentales et/ou orientales.  
Faune et flore des pyrénées très représentatives et populations importantes.  
L'habitat potentiel du Chabot (*Cottus gobio*) est représenté sur le site, sans que l'on puisse attester de la présence actuelle de l'espèce (présence ancienne avérée).

## Vulnérabilité

Forte à la rupture de l'équilibre sylvo-pastoral.

## Mesures de conservation



Aménagements forestiers.

Document d'objectifs, réalisé par l'ONF 09, a été validé en juin 2005. Mise à jour du FSD suite au document d'objectifs réalisé par ONF 09.

#### Type de protection

Type	Recouvrement du site FR7300822 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7300822 (par la zone protégée)
Forêt domaniale	95 %	Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	

Commentaires

/

Habitats											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
4 - Landes et fourrés tempérés	40 - Landes et fourrés tempérés	4030 - Landes sèches européennes			598,00 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
4 - Landes et fourrés tempérés	40 - Landes et fourrés tempérés	4060 - Landes alpines et boréales			1 054,72 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires			29,60 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6140 - Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia			286,67 ha	Excellente	15% ≥ p > 2%	Excellente	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines			302,35 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)			300,80 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	○		36,49 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		○	13,81 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		○	16,28 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	65 - Pelouses mésophiles	6520 - Prairies de fauche de montagne			28,29 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8110 - Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)			235,84 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles			158,97 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			128,41 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique			460,70 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			77,45 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Excellente	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)			351,14 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion			122,49 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
9 - Forêts	94 - Forêts de conifères des montagnes tempérées	9430 - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)			45,55 ha	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne	/	Bonne

Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional	
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable	
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b> Non applicable

Information sur l'espèce

Information sur la population

Evaluation de la population

Qualité des données

Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale	Qualité des données
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1087	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes		/	<b>LC</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente	/
Mammifères	1301	Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées, Rat-trompette		<b>VU</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	15%>p>2%	Excellente	Non-isolée	Excellente	/
Mammifères	1354	Ursus arctos	Ours brun, Ours		<b>CR</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	100%>p>15%	Moyenne	Isolée	Excellente	/
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente	/
Reptiles	5259	Lacerta bonnali	Lézard de Bonnal (Le)		<b>VU</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	15%>p>2%	Excellente	Non-isolée	Excellente	/

**Activités, menaces et pressions**

*Légende*

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Alpinisme, escalade, spéléologie	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Elevée	/	/	/
Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Elevage	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Incendies et lutte contre les incendies	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Faible	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités sur le site	Positive	Elevée	/	/	/
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Elevée	/	/	/
Sylviculture et opérations forestières	Impacts et activités sur le site	Positive	Faible	/	/	/

## FR7300825 - Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

Code	FR7300825	Nom	Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze	Surface totale du site (ha)	2 218 ha
Directive	Habitat	Type	ZSC	Pourcentage de superficie marine (%)	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
Région(s)	Occitanie	Département(s)	Ariège (09)	Alpine (100%)	

## Gestion et propriété

Gestionnaire(s)	OFFICE NATIONAL DES FORETS (Service départemental de l'Ariège), Commune de Le Port	Régimes de propriété	Indéterminé (100%), Domaine privé de l'état (Non précisé), Collectivité territoriale (Non précisé), Propriété d'une association, groupement ou société (Non précisé), Propriété privée (personne physique) (Non précisé)
-----------------	--	----------------------	--

## Description

## Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	40 %
Pelouses alpine et sub-alpine	30 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	16 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %
Forêts de résineux	2 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %

## Autres caractéristiques du site

Ce massif est situé au centre de l'Ariège. La juxtaposition de calcaires et de lherzolites (roches magmatiques ultrabasiques) confère à la zone une grande originalité tant sur le plan botanique que sur le plan de la géomorphologie des modelés de détail. Une grande diversité des milieux en résulte du fait de la situation de massif indépendant présentant toutes les expositions.

## Qualité et importance

Le massif calcaire centro-ariégeois constitue une limite orientale pour bien des communautés centro-occidento pyrénéennes ainsi qu'une limite occidentale pour les communautés oro-méditerranéennes en versant Nord de la chaîne. Le secteur est particulièrement riche en endémiques pyrénéennes. Celles-ci sont pour la plupart inféodées à des milieux spécialisés. Une grande partie de la zone à vocation forestière originelle indéniable (résultats d'analyses polliniques faites sur une tourbière incluse dans le site) livrée historiquement au pâturage intensif et extensif, mais ce dernier est en nette régression de nos jours. Précision concernant les chiroptères : il est indiqué la présence du Grand Murin (*Myotis myotis*) et du Petit Murin (*Myotis blythii*) dans la rubrique espèces. En réalité, il n'est pas possible de dissocier ces deux espèces à vue. Il est donc plus juste de parler de la présence d'un complexe "Murins". La bryophyte d'intérêt communautaire, *Hamatocaulis vernicosus* est potentielle sur ce site et sa présence avérée doit être vérifiée lors de prospections en 2006.

## Vulnérabilité

Forte à la rupture de l'équilibre sylvo-pastoral.

## Mesures de conservation

Aménagements forestiers.

RBDD.

Document d'objectifs et mise à jour du formulaire standard de données réalisés par l'ONF (Agence de l'Ariège).

## Type de protection

Type	Recouvrement du site FR7300825 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7300825 (par la zone protégée)
Forêt domaniale	43 %	Nationale et régionale	FD de Suc-et-Sentenac et de Montcalm	Non précisé	43 %
Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	7 %	Nationale et régionale	FC d'Aulus et Fde Massat-le-Port	Non précisé	7 %

## Commentaires

/

Habitats											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
3 - Habitats d'eaux douces	31 - Eaux dormantes	3160 - Lacs et mares dystrophes naturels		0	22,18 ha	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne	/	Bonne
4 - Landes et fourrés tempérés	40 - Landes et fourrés tempérés	4030 - Landes sèches européennes			65,31 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
4 - Landes et fourrés tempérés	40 - Landes et fourrés tempérés	4060 - Landes alpines et boréales			196,70 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires			35,27 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines			171,25 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)			299,24 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0		144,23 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		0	6,96 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		0	5,17 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	65 - Pelouses mésophiles	6520 - Prairies de fauche de montagne			10,76 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
7 - Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	71 - Tourbières acides à Sphaignes	7110 - Tourbières hautes actives	0	0	2,12 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
7 - Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	71 - Tourbières acides à Sphaignes	7140 - Tourbières de transition et tremblantes		0	22,18 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles			40,51 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			184,34 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			22,18 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)			57,97 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion			2,97 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
9 - Forêts	94 - Forêts de conifères des montagnes tempérées	9430 - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)			37,40 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne

Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional	
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable	
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b> Non applicable

Information sur l'espèce

Information sur la population

Evaluation de la population

Qualité des données

Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale	Qualité des données
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1087	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes		/	<b>LC</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères	1301	Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées, Rat-trompette		<b>VU</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Moyenne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1321	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échanquées, Vespertillon à oreilles échanquées		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Bonne



**Activités, menaces et pressions**

*Légende*

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Autres activités agricoles	Impacts et activités sur le site	Négative	Moyenne	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités sur le site	Positive	Elevée	/	/	/
Ski, ski hors-piste	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Voies de navigation	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/

## FR7300827 - Vallée de l'Aston

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

<b>Code</b>	FR7300827	<b>Nom</b>	Vallée de l'Aston	<b>Surface totale du site (ha)</b>	14 961 ha
<b>Directive</b>	Habitat	<b>Type</b>	ZSC	<b>Pourcentage de superficie marine (%)</b>	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
<b>Région(s)</b>	Occitanie	<b>Département(s)</b>	Ariège (09)	Alpine (100%)	

## Gestion et propriété

<b>Gestionnaire(s)</b>	Observatoire de la montagne	<b>Régimes de propriété</b>	Collectivité territoriale (Non précisé), Propriété d'une association, groupement ou société (Non précisé), Propriété privée (personne physique) (Non précisé), Domaine régional (Non précisé)
------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---

## Description

## Caractère général du site

	Classes d'habitats	Couverture
	Pelouses alpine et sub-alpine	34 %
	Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	32 %
	Forêts (en général)	27 %
	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
	Agriculture (en général)	1 %

## Autres caractéristiques du site

Ecocomplexe du collinéen au nival avec réseau hydrographique à peuplements de vertébrés (Desman, Euprocte).

## Qualité et importance

Les habitats naturels sont représentatifs de ceux rencontrés sur substrat siliceux dans les Pyrénées Ariégeoises avec des activités d'élevage et de pastoralisme liés à ces habitats.

Au total 26 habitats (86% de la surface du site) sont concernés par la Directive "Habitat" de 1992.

Les enjeux de conservation les plus forts ont été ciblés sur les habitats de pelouses, landes et prairies.

Le Desman des Pyrénées et la loutre d'Europe sont bien présent sur le site.

13 espèces de chauve-souris ont été contactées dont 3 sont d'intérêt communautaire.

## Vulnérabilité

/

## Mesures de conservation

/

## Type de protection

<i>Type</i>	<i>Recouvrement du site FR7300827 (par ce type de protection)</i>	<i>Echelle</i>	<i>Nom</i>	<i>Type de chevauchement</i>	<i>Recouvrement du site FR7300827 (par la zone protégée)</i>
Aucune protection	100 %	Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	
Commentaires					
/					

Habitats											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
3 - Habitats d'eaux douces	31 - Eaux dormantes	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetoneo-Nanojuncetea			2,39 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
4 - Landes et fourrés tempérés	40 - Landes et fourrés tempérés	4030 - Landes sèches européennes			362,37 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative	/	Bonne
4 - Landes et fourrés tempérés	40 - Landes et fourrés tempérés	4060 - Landes alpines et boréales			2 027,23 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5120 - Formations montagnardes à Cytisus purgans			429,38 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires			107,01 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6140 - Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia			1 341,09 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines			3,60 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)			1 568,38 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin			24,02 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	65 - Pelouses mésophiles	6520 - Prairies de fauche de montagne			20,92 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
7 - Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	71 - Tourbières acides à Sphaignes	7110 - Tourbières hautes actives			0,32 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
7 - Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	71 - Tourbières acides à Sphaignes	7140 - Tourbières de transition et tremblantes			2,23 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)			1 593,69 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles			694,33 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			2,35 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique			1 174,73 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii			176,45 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)			2 812,25 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion			25,79 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
9 - Forêts	94 - Forêts de conifères des montagnes tempérées	9430 - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)			593,37 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne

Espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE															
Légende															
Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional									
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable									
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b>	Non applicable							
Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale	Qualité des données
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1083	Lucanus cervus	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant		/	<b>NT</b>	/	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1087	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes		/	<b>LC</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	1065	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le), Artémis (L'), Damier printanier (Le), Mélitée des marais (La), Mélitée de la Scabieuse (La), Damier des marais (Le)		<b>LC</b>	<b>LC</b>	/	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Marginale	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères	1301	Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées, Rat-trompette		<b>VU</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Mammifères	1354	Ursus arctos	Ours brun, Ours		<b>CR</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	2 - 2 Mâles	Très rare	15%>p>2%	Moyenne	Isolée	Moyenne	Bonne
Mammifères	1355	Lutra lutra	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	<b>D</b>	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	100%>p>15%	Bonne	Marginale	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Poissons	5317	Cottus hispaniolensis	Chabot des Pyrénées, Chabot pyrénéen	<b>D</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Reptiles	5259	Lacerta bonnali	Lézard de Bonnal (Le)		<b>VU</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population

**Activités, menaces et pressions**

*Légende*

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Autres intrusions et perturbations humaines	Impacts et activités sur le site	Négative	Moyenne	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités sur le site	Positive	Elevée	/	/	/

## FR7300829 - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

Code	FR7300829	Nom	Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno	Surface totale du site (ha)	2 478 ha
Directive	Habitat	Type	ZSC	Pourcentage de superficie marine (%)	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
Région(s)	Occitanie	Département(s)	Ariège (09)	Alpine (100%)	

## Gestion et propriété

Gestionnaire(s)	OFFICE NATIONAL DES FORETS (Service départemental de l'Ariège)	Régimes de propriété	Collectivité territoriale (90%), Propriété privée (personne physique) (10%)
-----------------	--	----------------------	---

## Description

## Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	41 %
Pelouses sèches, Steppes	21 %
Forêts sempervirentes non résineuses	18 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	17 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
Pelouses alpine et sub-alpine	1 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %

## Autres caractéristiques du site

Eboulis et tufs calcaires, alluvions récentes, alluvions anciennes, dépôts de matériaux morainiques, vallum morainique, calcaire massif, barre récifale de calcaire, marnes schisteuses noires, marnes et calcaires marneux, marnes bariolés avec gypse, complexe grés-schisteux et brèches, flysch schisto-gréseux, dolomies jurassiques, calcaire rubané dolomitique.

## Qualité et importance

Massifs calcaires de la vallée de l'Ariège avec station "intra pyrénéenne" de nombreuses espèces méditerranéennes.

Parmi les milieux les plus remarquables citons :

- boisements à chêne vert,
- peuplements de genévrier thurifère (une des deux plus importantes stations connues pour les Pyrénées),
- peuplements et populations d'orchidées exceptionnelles,
- milieux rupestres et souterrains exceptionnels.

## Vulnérabilité

Forte dans les habitats ouverts en raison de la diminution de la pression pastorale.

## Mesures de conservation

Aménagements forestiers.

Document d'objectifs, réalisé par la Fédération pastorale de l'Ariège et l'association des naturalistes de l'Ariège (ANA). Mise à jour du FSD dans le cadre de ce document d'objectifs réalisé par l'ANA.

#### Type de protection

Type	Recouvrement du site FR7300829 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7300829 (par la zone protégée)
Forêt domaniale	22 %	Nationale et régionale	FD DE NIAUX	Non précisé	5 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	18 %	Nationale et régionale	QUIES CALCAIRES DE TARASCON ET GROTTES DE LA PETITE CAOUGNO	Inclus	18 %
Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	5 %	Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	

Commentaires

/



Habitats											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	52 - Matorrals arborescents méditerranéens	5210 - Matorrals arborescents à Juniperus spp.			88,13 ha	Excellente	2% $\geq$ p > 0	Bonne	Bonne	/	Moyenne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)			537,12 ha	Bonne	2% $\geq$ p > 0	Moyenne	Significative	/	Moyenne
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles			44,19 ha	Bonne	2% $\geq$ p > 0	Bonne	Bonne	/	Moyenne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentas rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			326,30 ha	Bonne	2% $\geq$ p > 0	Bonne	Bonne	/	Moyenne
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			24,84 ha	Bonne	2% $\geq$ p > 0	Bonne	Bonne	/	Moyenne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion			608,59 ha	Bonne	2% $\geq$ p > 0	Bonne	Bonne	/	Moyenne
9 - Forêts	93 - Forêts sclérophylles méditerranéennes	9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia			359,06 ha	Bonne	2% $\geq$ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne

Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional	
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable	
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b> Non applicable

Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement		Evaluation globale
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1083	Lucanus cervus	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant		/	<b>NT</b>	/	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1087	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes		/	<b>LC</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	6199	Euplagia quadripunctaria	Écaille chinée (L')		/	/	/	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Reproduction	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1321	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées, Vespertillon à oreilles échancrées		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Bonne

**Activités, menaces et pressions**

*Légende*

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Fertilisation	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Véhicules motorisés	Impacts et activités sur le site	Négative	Moyenne	/	/	/

## FR7300835 - Grotte d'Aliou

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

Code	FR7300835	Nom	Grotte d'Aliou	Surface totale du site (ha)	1 ha
Directive	Habitat	Type	ZSC	Pourcentage de superficie marine (%)	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
Région(s)	Occitanie	Département(s)	Ariège (09)	Atlantique (100%)	

## Gestion et propriété

Gestionnaire(s)	CNRS de Moulis.	Régimes de propriété	Etablissement public (Non précisé), Propriété privée (personne physique) (Non précisé)
-----------------	-----------------	----------------------	--

## Description

## Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	72 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	27 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

## Autres caractéristiques du site

Environnement du site : essentiellement hêtraies avec futaies remarquables.

## Qualité et importance

Cavité de reproduction très importante pour les chauves souris (+ 1500 femelles pour Minioptère de Schreibers et reproduction du Petit Murin et du Rhinolophe euryale).

## Vulnérabilité

Très forte, liée au dérangement humain.

## Mesures de conservation

/

## Type de protection

Type	Recouvrement du site FR7300835 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7300835 (par la zone protégée)
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	100 %	Nationale et régionale	Grotte d'Aliou	Coïncidant	100 %
Parc naturel régional	100 %	Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	

## Commentaires

/

Habitats											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	65 - Pelouses mésophiles	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)			0,27 ha	Bonne	2% $\geq$ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			0,00 ha	Excellente	2% $\geq$ p > 0	Excellente	Bonne	1	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	o		0,67 ha	Bonne	2% $\geq$ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	o	o	0,50 ha	Bonne	2% $\geq$ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne

## Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

## Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional		
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable		
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b>	Non applicable

Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement		Evaluation globale
Mammifères	1301	Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées, Rat-trompette		<b>VU</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	2 - 2 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	1 - 1 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	80 - 80 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	5 - 5 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Reproduction	5 - 5 Femelles reproductrices	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Reproduction	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	100 - 100 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Reproduction	1 520 - 1 520 Femelles reproductrices	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Hivernage	4 - 4 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Concentration	1 500 - 1 500 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1323	Myotis bechsteini	Murin de Bechstein		<b>NT</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Concentration	100 - 100 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne

**Activités, menaces et pressions**

Légende						
Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	Menaces, pressions et activités non évaluée		
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive						
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative						

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Moyenne	/	/	/
Antagonisme avec des espèces introduites	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Autres activités agricoles	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Élimination des arbres morts ou déperissants	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Élimination des haies et bosquets ou des broussailles	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Moyenne	/	/	/
Élimination du sous-bois	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Fauche de prairies	Impacts et activités aux alentours du site	Positive	Moyenne	/	/	/
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités sur le site et aux alentours	Positive	Moyenne	/	/	/
Piétinement, surfréquentation	Impacts et activités sur le site	Négative	Élevée	/	/	/
Prélèvements sur la faune terrestre	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/

## FR7300836 - Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

<b>Code</b>	FR7300836	<b>Nom</b>	Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien	<b>Surface totale du site (ha)</b>	4 377 ha
<b>Directive</b>	Habitat	<b>Type</b>	ZSC	<b>Pourcentage de superficie marine (%)</b>	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
<b>Région(s)</b>	Occitanie	<b>Département(s)</b>	Ariège (09)	Atlantique (100%)	
Gestion et propriété					
<b>Gestionnaire(s)</b>	Aucune information disponible		<b>Régimes de propriété</b>	Domaine communal (Non précisé), Collectivité territoriale (Non précisé), Domaine privé de l'état (Non précisé), Propriété d'une association, groupement ou société (Non précisé), Domaine régional (Non précisé), Propriété privée (personne physique) (Non précisé)	

## Description

## Caractère général du site

	Classes d'habitats	Couverture
	Forêts caducifoliées	56 %
	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	19 %
	Pelouses sèches, Steppes	16 %
	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6 %
	Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
	Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
	Autres terres arables	1 %

## Autres caractéristiques du site

Caractéristiques liées au relief karstique : coteaux secs avec pelouses sèches à très sèches, ensemble de grottes avec chauves-souris, forêts sèches avec insectes forestiers.

## Qualité et importance

Ensemble de petits massifs calcaires karstifiés avec sites à orchidées exceptionnels, grottes de reproduction pour les chauves-souris, très fort endémisme, espèces troglaphiles, espèces méditerranéennes en limite d'aire (dont *Lavandula angustifolia* subsp. *pyrenaica* et *Ophrys lutea*). Vaste zone de prairies avec réseau de granges abritant des populations importantes de petits et grands Rhinolophes. Présence ancienne de *Vertigo moulinsiana*.

## Vulnérabilité

Très forte, liée à l'enfrichement "galopant" des pelouses et pour les petits et grands Rhinolophes, du fait que leur habitat tombe en ruines (batiments agricoles désaffectés).



Mesures de conservation

Plans d'aménagements des forêts :

- forêt domaniale du Castéras - de l'Estélas
- forêt communale de Moulis et de Villeneuve

Document d'objectif réalisé par l'Adasea de l'Ariège, en collaboration avec l'association des naturalistes de l'Ariège (ANA) et l'

**Type de protection**

<i>Type</i>	<i>Recouvrement du site FR7300836 (par ce type de protection)</i>	<i>Echelle</i>	<i>Nom</i>	<i>Type de chevauchement</i>	<i>Recouvrement du site FR7300836 (par la zone protégée)</i>
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1 %	Nationale et régionale	Grotte d'Aubert	Inclus	0 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1 %	Nationale et régionale	Montagne de Sourroque	Partiel	0 %

Commentaires

/

Habitats											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
4 - Landes et fourrés tempérés	40 - Landes et fourrés tempérés	4030 - Landes sèches européennes			1,42 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires			15,67 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	0		28,90 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)			666,90 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		0	6,31 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	65 - Pelouses mésophiles	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)			200,77 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			1,75 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			3,71 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)			212,76 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion			8,49 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	0		2,47 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente	/	Bonne

Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional	
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable	
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b> Non applicable

Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	
Invertébrés (Crustacés)	1092	Austropotamobius pallipes	Écrevisse à pieds blancs (L), Écrevisse à pattes blanches (L), Écrevisse pallipède (L)	<b>O</b>	<b>VU</b>	/	<b>EN</b>	Sédentaire	/	Rare	Non significative	/	/	/
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1083	Lucanus cervus	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant		/	<b>NT</b>	/	Sédentaire	/	Commune	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1087	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes		/	<b>LC</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1088	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne (Le)		/	<b>NT</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Commune	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
Mammifères	1301	Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées, Rat-trompette		<b>VU</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Commune	15%>p>2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Commune	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Commune	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Rare	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Rare	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Rare	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Très rare	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1321	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées, Vespertillon à oreilles échancrées		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Rare	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1323	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein		<b>NT</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Très rare	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Rare	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Poissons	1163	Cottus gobio	Chabot, Chabot commun	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Rare	Non significative	/	/	/

**Activités, menaces et pressions**

*Légende*

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Alpinisme, escalade, spéléologie	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Non évaluée	/	/	/
Autres intrusions et perturbations humaines	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Non évaluée	/	/	/
Chasse	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Non évaluée	/	/	/
Incendies et lutte contre les incendies	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Non évaluée	/	/	/
Sylviculture et opérations forestières	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Non évaluée	/	/	/
Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Non évaluée	/	/	/

## FR7300838 - Grotte de Montseron

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

Code	FR7300838	Nom	Grotte de Montseron	Surface totale du site (ha)	1 ha
Directive	Habitat	Type	ZSC	Pourcentage de superficie marine (%)	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
Région(s)	Occitanie	Département(s)	Ariège (09)	Alpine (100%)	
Gestion et propriété					
Gestionnaire(s)	Commune de Durban-sur-Arize		Régimes de propriété	Propriété privée (personne physique) (Non précisé)	

## Description

## Caractère général du site

	Classes d'habitats	Couverture
	Forêts caducifoliées	99 %
	Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

## Autres caractéristiques du site

Site archéologique et paléontologique de première importance (notamment découverte d'un crâne d'âge Néanderthal et archivage du résultat des fouilles dans un bâtiment en surface).

## Qualité et importance

Cavité de transit de chauves-souris (Minoptère de Schreibers, Petit Murin et Rhinolophe euryale) et peuplement d'invertébrés cavernicoles endémiques de l'Ariège.

## Vulnérabilité

Très forte au dérangement humain.

## Mesures de conservation

Mesures de conservation :

Un programme de 14 fiches-actions propose des contrats au niveau des agriculteurs ou des propriétaires forestiers afin d'accompagner des activités humaines et d'encourager la gestion des milieux importants pour les chauves-so

## Type de protection

Type	Recouvrement du site FR7300838 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7300838 (par la zone protégée)
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	100 %	Nationale et régionale	Grotte de Malarnaud	Non précisé	100 %
Parc naturel régional	100 %	Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	

## Commentaires

/

Habitats

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			0,42 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			0,00 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	1	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	0		0,44 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne

Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional	
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable	
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b> Non applicable

Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement		Evaluation globale
Mammifères	1301	Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées, Rat-trompette		<b>VU</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	1 - 1 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	40 - 40 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	7 - 7 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	8 - 8 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Concentration	160 - 160 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	100 - 100 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Concentration	3 - 3 Individus	/	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Concentration	350 - 350 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Reproduction	2 - 2 Femelles reproductrices	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1323	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein		<b>NT</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Concentration	100 - 100 Individus	/	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Poissons	1163	Cottus gobio	Chabot, Chabot commun	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne

**Activités, menaces et pressions**

Légende						
Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	Menaces, pressions et activités non évaluée		
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive						
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative						
Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Moyenne	/	/	/
Alpinisme, escalade, spéléologie	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Non évaluée	/	/	/
Antagonisme avec des espèces introduites	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Élimination des arbres morts ou déperissants	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Élimination des haies et bosquets ou des broussailles	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Élimination du sous-bois	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Fauche de prairies	Impacts et activités aux alentours du site	Positive	Moyenne	/	/	/
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités aux alentours du site	Positive	Moyenne	/	/	/
Piétinement, surfréquentation	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Prélèvements sur la faune terrestre	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Moyenne	/	/	/
Remembrement agricole	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/



## FR7300839 - Grotte du Ker de Massat

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

Code	FR7300839	Nom	Grotte du Ker de Massat	Surface totale du site (ha)	3 233 ha
Directive	Habitat	Type	ZSC	Pourcentage de superficie marine (%)	0 %

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
Région(s)	Occitanie	Département(s)	Ariège (09)	Alpine (100%)	
Gestion et propriété					
Gestionnaire(s)	Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises		Régimes de propriété	Domaine privé communal (Non précisé)	

## Description

## Caractère général du site

	Classes d'habitats	Couverture
	Forêts caducifoliées	88 %
	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	3 %
	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3 %
	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %
	Pelouses sèches, Steppes	2 %
	Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

## Autres caractéristiques du site

Gisement archéologique et présence de gravures paléolithiques. Grotte présentant des habitats terrestres (éboulis, plancher stalagmitique, concrétions) et des habitats aquatiques (ruisseau souterrain, karst noyé, suintement).

## Qualité et importance

Colonie de reproduction de chiroptères (Petit Murin, Miniopâtre de Schreibers et Rhinolophe euryale) et peuplement d'invertébrés troglodiles endémiques.  
Reproduction ancienne (années 40-50) du Murin de Capaccini, aujourd'hui disparu.  
Populations d'espèces aquatiques (Desman des Pyrénées, Écrevisse à pattes blanches, Chabot commun, Loure d'Europe) sur une rivière en bon état de conservation, l'Arac et ses affluents.

## Vulnérabilité

Forte liée au dérangement humain.

## Mesures de conservation

Un programme de 14 fiches-actions propose des contrats à destination des agriculteurs ou des propriétaires forestiers afin d'accompagner des activités humaines et d'encourager la gestion des milieux importants pour les chauves-souris. Cela va, par exem

## Type de protection

Type	Recouvrement du site FR7300839 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7300839 (par la zone protégée)
------	--	---------	-----	-----------------------	---

Parc naturel régional	100 %	Nationale et régionale	Pyrénées ariégeoises	Englobant	100 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	0 %	Nationale et régionale	Grotte de la Campagnole, ker de Massat	Inclus	0 %
Commentaires					
/					

Habitats											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
3 - Habitats d'eaux douces	32 - Eaux courantes	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		○	12,58 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5110 - Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)			0,08 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)			0,09 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	○		36,47 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		○	7,05 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	65 - Pelouses mésophiles	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)			197,28 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			0,02 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			0,00 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	10	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)			982,86 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	○		5,10 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	○	○	9,90 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne

Espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE															
Légende															
Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional									
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable									
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b>	Non applicable							
Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale	Qualité des données
Invertébrés (Crustacés)	1092	Austropotamobius pallipes	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	<b>D</b>	<b>VU</b>	/	<b>EN</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1083	Lucanus cervus	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant		/	<b>NT</b>	/	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	1065	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le), Artémis (L'), Damier printanier (Le), Mélitée des marais (La), Mélitée de la Scabieuse (La), Damier des marais (Le)		<b>LC</b>	<b>LC</b>	/	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Mammifères	1301	Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées, Rat-trompette		<b>VU</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères	1355	Lutra lutra	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	<b>D</b>	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	7 - 7 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	31 - 31 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Reproduction	0 - 20 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	3 - 3 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	50 - 50 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Reproduction	0 - 20 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Concentration	20 - 20 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	2 - 2 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	210 - 210 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Reproduction	400 - 400 Femelles reproductrices	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Hivernage	1 - 1 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Concentration	15 - 15 Individus	Présente	15%>p>2%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Hivernage	1 - 1 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Concentration	300 - 300 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Reproduction	1 250 - 1 250 Femelles reproductrices	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1321	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées, Vespertillon à oreilles échancrées		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Concentration	210 - 210 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Hivernage	2 - 2 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	400 - 400 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Poissons	1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne	<b>D</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Poissons	1163	Cottus gobio	Chabot, Chabot commun	<b>D</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population

**Activités, menaces et pressions**

*Légende*

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Antagonisme avec des espèces introduites	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Elimination des arbres morts ou déperissants	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Elimination du sous-bois	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Fauche de prairies	Impacts et activités sur le site	Positive	Elevée	/	/	/
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Impacts et activités sur le site	Négative	Moyenne	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités sur le site	Positive	Elevée	/	/	/
Piétinement, surfréquentation	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Prélèvements sur la faune terrestre	Impacts et activités sur le site	Négative	Moyenne	/	/	/
Remembrement agricole	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/

## FR7300840 - Grotte de Tourtouse

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

Code	FR7300840	Nom	Grotte de Tourtouse	Surface totale du site (ha)	1 ha
Directive	Habitat	Type	ZSC	Pourcentage de superficie marine (%)	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
Région(s)	Occitanie	Département(s)	Ariège (09)	Atlantique (100%)	
Gestion et propriété					
Gestionnaire(s)	Aucune information disponible		Régimes de propriété	Propriété privée (personne physique) (Non précisé)	

## Description

## Caractère général du site

	Classes d'habitats	Couverture
	Forêts caducifoliées	90 %
	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	9 %
	Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

## Autres caractéristiques du site

Cavité creusée au dépens d'une diaclase. Présence de vestiges d'exploitations d'argiles ferrugineuses. Cette cavité comporte des habitats terrestres et aquatiques (ruisseau souterrain).

## Qualité et importance

Colonie de reproduction pour 3 espèces de chauves-souris (Minioptère de Schreibers, Petit Murin et du Rhinolophe euryale). Présence d'invertébrés cavernicoles endémiques d'Ariège et des Pyrénées centrales..

## Vulnérabilité

Forte, liée au dérangement humain.

## Mesures de conservation

Mesures de conservation :

Un programme de 14 fiches-actions propose des contrats au niveau des agriculteurs ou des propriétaires forestiers afin d'accompagner des activités humaines et d'encourager la gestion des milieux importants pour les chauves-so

## Type de protection

Type	Recouvrement du site FR7300840 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7300840 (par la zone protégée)
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	100 %	Nationale et régionale	Grotte de Tourtouse	Non précisé	100 %
Parc naturel régional	100 %	Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	

## Commentaires

/

Habitats

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			0,00 ha	Excellente	2% $\geq$ p > 0	Excellente	Bonne	1	Bonne

## Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

## Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional	
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable	
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b> Non applicable

Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement		Evaluation globale
Invertébrés (Crustacés)	1092	Austropotamobius pallipes	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	<b>O</b>	<b>VU</b>	/	<b>EN</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	2 - 2 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	12 - 12 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	6 - 6 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	6 - 6 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Reproduction	145 - 145 Femelles reproductrices	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Concentration	40 - 40 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	80 - 80 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Reproduction	80 - 80 Femelles reproductrices	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Hivernage	1 - 1 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Concentration	730 - 730 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Reproduction	1 760 - 1 760 Femelles reproductrices	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	80 - 80 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Concentration	80 - 80 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Poissons	1138	Barbus meridionalis	Barbeau truité, Barbeau méridional	<b>O</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population



**Activités, menaces et pressions**

Activités, menaces et pressions						
	Légende					
	Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible		
	Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				Menaces, pressions et activités non évaluée	
	Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative					
Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Moyenne	/	/	/
Antagonisme avec des espèces introduites	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Moyenne	/	/	/
Élimination des arbres morts ou déperissants	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Élimination du sous-bois	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Fauche de prairies	Impacts et activités aux alentours du site	Positive	Moyenne	/	/	/
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités sur le site et aux alentours	Positive	Moyenne	/	/	/
Plétinement, surfréquentation	Impacts et activités sur le site	Négative	Élevée	/	/	/
Prélèvements sur la faune terrestre	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Moyenne	/	/	/
Remembrement agricole	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Impacts et activités aux alentours du site	Négative	Faible	/	/	/

## FR7300841 - Queirs du Mas d'Azil et de Camarade, grottes du Mas d'Azil et de la carrière de Sabarat

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

<b>Code</b>	FR7300841	<b>Nom</b>	Queirs du Mas d'Azil et de Camarade, grottes du Mas d'Azil et de la carrière de Sabarat	<b>Surface totale du site (ha)</b>	1 629 ha
<b>Directive</b>	Habitat	<b>Type</b>	ZSC	<b>Pourcentage de superficie marine (%)</b>	/

## Situation

<b>Localisation</b>			<b>Région(s) biogéographique(s)</b>		
<b>Région(s)</b>	Occitanie	<b>Département(s)</b>	Ariège (09)	Méditerranéenne (75%), Alpine (14%), Atlantique (9%)	
<b>Gestion et propriété</b>					
<b>Gestionnaire(s)</b>	Aucune information disponible		<b>Régimes de propriété</b>	Propriété privée (personne physique) (Non précisé)	

## Description

## Caractère général du site

<b>Classes d'habitats</b>	<b>Couverture</b>
Pelouses sèches, Steppes	34 %
Forêts caducifoliées	22 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	18 %
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	7 %
Prairies améliorées	7 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	7 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	0 %
Forêts de résineux	0 %

## Autres caractéristiques du site

Versant du massif du Plantaurel sur calcaires karstifiés.

Le site est localisé sur 3 domaines biogéographiques: 11% pour le domaine atlantique, 12% pour le domaine alpin et 77% pour le domaine méditerranéen.

Anticlinal du Plantaurel, défilé de cabaret, miroir de faille à tectoglyphes de la grotte de Sabarat, vestiges fossiles de dinosaures, alluvions de basses plaines, calcaires à *Alveolina levis* et *Mélobésiées*, calcaire à *Alveolina primaeva*, marnes rouges à *Microcodium*, marnes à *Turitelles* et *Nummulites*, grès de Furnes à *nummulites*, *Discocyclines* et *Alveolina corbarica*, marnes d'Auzas, Maestrichtien supérieur, calcaire nankin à *Orbitoides apiculatatus* et *Lepidorbitoides socialis*.

## Qualité et importance

Ensemble exceptionnel de pelouses sèches à orchidées et de milieux souterrains.

Les populations d'orchidées sont exceptionnellement denses (au moins 1 "noyau dur" de 12 ha avec 10-100 pieds au m<sup>2</sup> pour 23 espèces et hybrides).

Vulnérabilité

Forte liée à l'enrichissement et au boisement naturel (dynamique forestière spontanée).

Mesures de conservation

Document d'objectifs, réalisé par l'ADASEA 09 et l'Association des Naturalistes de l'Ariège, a été validé en février 2004. Mise à jour du FSD suite au document d'objectifs réalisé par l'Association des Naturalistes de l'Ariège.  
Une cartographie complémen

Type de protection

Type	Recouvrement du site FR7300841 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7300841 (par la zone protégée)
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1 %	Nationale et régionale	Grotte de la carrière de Sabarat	Non précisé	1 %
Site inscrit selon la loi de 1930		Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	
Site classé selon la loi de 1930		Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	

Commentaires

/

Habitats											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
3 - Habitats d'eaux douces	32 - Eaux courantes	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion		○	3,44 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5110 - Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)			4,38 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires			6,60 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	○		0,62 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboussonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)			646,14 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6220 - Parcours substeppeiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	○		1,30 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		○	6,17 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	65 - Pelouses mésophiles	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)			180,89 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			8,03 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			0,00 ha	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion			5,20 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne

Espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE															
Légende															
Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional									
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable									
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b>	Non applicable							
Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale	Qualité des données
Invertébrés (Crustacés)	1092	Austropotamobius pallipes	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	<b>O</b>	<b>VU</b>	/	<b>EN</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1083	Lucanus cervus	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant		/	<b>NT</b>	/	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1088	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne (Le)		/	<b>NT</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	1065	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le), Artémis (L'), Damier printanier (Le), Mélitée des marais (La), Mélitée de la Scabieuse (La), Damier des marais (Le)		<b>LC</b>	<b>LC</b>	/	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Odonates)	1041	Oxygaster curtsii	Cordulie à corps fin (La), Oxygaster à corps fin (L')	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	/	Très rare	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Mammifères	1301	Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées, Rat-trompette		<b>VU</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	15%>p>2%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1316	Myotis capaccinii	Murin de Capaccini, Vespertillon de Capaccini		<b>NT</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1321	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échanquées, Vespertillon à oreilles échanquées		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1323	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein		<b>NT</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Poissons	1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Poissons	1163	Cottus gobio	Chabot, Chabot commun	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population

**Activités, menaces et pressions**

*Légende*

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Alpinisme, escalade, spéléologie	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Elevée	/	/	/
Chasse	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Faible	/	/	/
Fertilisation	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Incendies et lutte contre les incendies	Impacts et activités sur le site	Positive	Moyenne	/	/	/
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Faible	/	/	/
Sylviculture et opérations forestières	Impacts et activités sur le site	Positive	Faible	/	/	/
Véhicules motorisés	Impacts et activités sur le site	Non évaluée	Faible	/	/	/

## FR7300842 - Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

<b>Code</b>	FR7300842	<b>Nom</b>	Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm	<b>Surface totale du site (ha)</b>	2 211 ha
<b>Directive</b>	Habitat	<b>Type</b>	ZSC	<b>Pourcentage de superficie marine (%)</b>	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
<b>Région(s)</b>	Occitanie	<b>Département(s)</b>	Ariège (09)	Alpine (51%), Méditerranéenne (48%)	
Gestion et propriété					
<b>Gestionnaire(s)</b>	ONF 09, DDT 09		<b>Régimes de propriété</b>	Indéterminé (100%)	

## Description

## Caractère général du site

	Classes d'habitats	Couverture
	Forêts caducifoliées	56 %
	Pelouses sèches, Steppes	15 %
	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	13 %
	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	9 %
	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
	Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2 %
	Forêts mixtes	0 %
	Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	0 %

## Autres caractéristiques du site

Vaste ensemble au centre du massif du Plantaurel (chainon calcaire nord pyrénéen).  
Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 50% pour le domaine alpin et 50% pour le domaine méditerranéen.

## Qualité et importance

Ecocomplexe avec intérêts multiples dus à une forte biodiversité (endémisme, limite d'aire, etc ...)  
Milieu souterrain exceptionnel (avec site reproduction 3 espèces chauves souris pour environ 10 000 femelles).

## Vulnérabilité

Forte, liée à la déprise pastorale et à une dynamique forestière spontanée élevée.

## Mesures de conservation

Le document d'objectifs a été réalisé par la fédération pastorale de l'Ariège et validé en septembre 2009. Mise à jour du FSD en 2011.  
L'animation du site est en cours.

Type de protection					
Type	Recouvrement du site FR7300842 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7300842 (par la zone protégée)
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1 %	Nationale et régionale	Grotte de l'Herm	Inclus	0 %
Commentaires					
/					



Habitats											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5110 - Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)			27,64 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne	/	Bonne
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires			2,43 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	○		8,40 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)			477,58 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	65 - Pelouses mésophiles	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)			81,59 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative	/	Moyenne
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles			12,16 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Bonne	/	Moyenne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			40,33 ha	Bonne	100% ≥ p > 15%	Bonne	Bonne	/	Moyenne
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			0,00 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	9	Moyenne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion			22,11 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Moyenne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	○		0,09 ha	Non significative	/	/	/	/	Moyenne

Espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE															
Légende															
Espèces disparues		<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional								
Espèces menacées de disparition		<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable								
Autres catégories		<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes		<b>NA</b>	Non applicable					
Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement	Evaluation globale	Qualité des données
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1083	Lucanus cervus	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant		/	<b>NT</b>	/	Reproduction	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1087	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes		/	<b>LC</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1088	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne (Le)		/	<b>NT</b>	<b>VU</b>	Reproduction	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	1065	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le), Artémis (L'), Damier printanier (Le), Mélitée des marais (La), Mélitée de la Scabieuse (La), Damier des marais (Le)		<b>LC</b>	<b>LC</b>	/	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	6199	Callimorpha quadripunctaria	Écaille chinée (L')		/	/	/	Reproduction	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	110 - 110 Individus	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Médiocre
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	105 - 250 Individus	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Médiocre
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	1 000 - 1 000 Individus	Présente	15%>p>2%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	600 - 600 Individus	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Médiocre
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Sédentaire	10 000 -10 000 Individus	Présente	15%>p>2%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Mammifères (Chiroptères)	1321	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées, Vespertillon à oreilles échancrées		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Hivernage	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Concentration	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Estimation impossible de la population

**Activités, menaces et pressions**

*Légende*

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Alpinisme, escalade, spéléologie	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/

## FR7301822 - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

Code	FR7301822	Nom	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	Surface totale du site (ha)	9 581 ha
Directive	Habitat	Type	ZSC	Pourcentage de superficie marine (%)	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
Région(s)	Occitanie	Département(s)	Ariège (09), Aude (11), Haute-Garonne (31), Hautes-Pyrénées (65), Tarn-et-Garonne (82)	Atlantique (92%), Méditerranéenne (3%), Alpine (3%)	
Gestion et propriété					
Gestionnaire(s)	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne		Régimes de propriété	Indéterminé (100%)	

## Description

## Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	41 %
Forêts caducifoliées	31 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	11 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	7 %
Autres terres arables	5 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %

## Autres caractéristiques du site

Cours de la Garonne et ses principaux affluents en Midi-Pyrénées : Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste. Le site comprend des parties de nature et extensions différentes :

- Plaine alluviale de la Garonne entre Toulouse et la confluence du Tarn formant un écosystème, organisé en fonction de la fréquence des inondations : lit mineur et annexes fluviales, convexités de méandres et anciens chenaux avec inondations saisonnières (retour 1 à 5 ans) " bassure " avec inondation fréquente (retour 10 ans), " hauteur " avec inondations rares (retour 50 à 100ans). Intérêt piscicole avec la présence des 3 espèces piscicoles migratrices (grande alose, lamproie marine et saumon atlantique) et de la bouvière.

- Cours de l'Hers vif (entre Saint Amadou et Roumengoux - Moulin neuf) et bas Douctouyre : partie du site plus large comprenant, outre l'intérêt piscicole, des habitats de la Directive de type ripisylve et zones humides.

- Cours de la Garonne amont et de la Pique, du Salat, de la Neste, de l'Ariège ainsi que cours de l'Hers vif en amont de Roumengoux - Moulin neuf et à l'aval de Saint Amadou (dans le département de l'Ariège) : le lit mineur est seul concerné pour les poissons résidents et le Desman ainsi que pour les poissons migrateurs en cours de restauration (zones de frayères actives pour le saumon atlantique)

## Qualité et importance

Grand intérêt du réseau hydrographique pour les poissons migrateurs (zones de frayères actives et potentielles importantes pour le Saumon en particulier qui fait l'objet d'alevinages réguliers et dont des adultes atteignent déjà Foix sur l'Ariège, Carbone sur la Garonne, suite à l'équipement des barrages en systèmes de franchissement (passes à poissons par exemple) sur le cours aval).  
Intérêts particuliers de la partie large de la Garonne (écosystème comportant une diversité biologique remarquable) et de la moyenne vallée de l'Hers qui comporte encore des zones de ripisylves et autres zones humides liées au cours d'eau intéressantes et abrite des populations de Loutre, espèce en voie de recolonisation.  
Intérêt des parties intra-pyrénéennes de la Garonne, de la Pique et de la Neste pour la diversité des habitats pionniers du lit mineur et pour la contiguïté d'habitats rocheux xériques.

#### Vulnérabilité

Les habitats aquatiques et péri-aquatiques subissent encore les effets des anciennes extractions en lit mineur (réduction du transport solide et du renouvellement des formes alluviales, abaissement de la nappe et dépérissement des saulaies arborescentes), même si l'on observe dans certains secteurs une réelle dynamique des bancs de graviers et des habitats pionniers associés.  
Les obstacles à la libre circulation formés par les barrages restent un frein important au développement des populations de poissons migrateurs, malgré les progrès engendrés par les ouvrages de franchissement à la montaison et à la dévalaison. Les éclusées hydroélectriques entraînent des perturbations du milieu aquatique et peuvent réduire la productivité biologique des cours d'eau ; selon la configuration des vallées alluviales, elles peuvent affecter directement la réussite de la reproduction et la croissance des alevins de salmonidés.  
La qualité des eaux reste dégradée sur des tronçons importants. Les apports excessifs en fertilisants et en MES touchent avant tout les habitats naturels des eaux stagnantes.  
Le maintien des prairies maigres de fauche riveraines est lié aux pratiques agricoles associées à l'élevage. D'une manière plus générale, la mosaïque bocagère favorable aux chauves-souris et aux insectes du bois dépend du maintien d'une activité agricole associant polyculture et élevage, notamment sur la partie du site en amont de Toulouse.

#### Mesures de conservation

Les principales actions de gestion qui ont été définies dans les différents DOCOBs du site sont les suivantes :

- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- Poursuivre les repeuplements en Saumon atlantique
- Restaurer la dynamique fluviale
- Re

#### Type de protection

Type	Recouvrement du site FR7301822 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7301822 (par la zone protégée)
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Bras mort de Grisolles	Inclus	0 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Bras mort de Fenouillet	Inclus	1 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Cours inférieur de la Garonne	Inclus	3 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Iles de Saint Cassian	Inclus	1 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Ile de Merles Montardou	Inclus	0 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Ile Saint Michel	Inclus	0 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Ile de Pessette	Inclus	0 %

Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Bras mort de Cordes-Tolosannes	Inclus	1 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Verdun Saint Pierre	Inclus	1 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Tronçon du cours de l'Ariège	Partiel	1 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Saulaie de Saint-Caprais	Inclus	1 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Ramier de Bigorre	Inclus	1 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Palayre	Inclus	0 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Confluent du Volp	Inclus	0 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Cours de la Garonne, de l'Aveyron, du Viaur et du Tarn	Partiel	6 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	La Garonne, l'Ariège, l'Hers vif et le Salat	Partiel	16 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Iles de Verdun-Pescay	Inclus	0 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Iles de Saint-Julien	Inclus	0 %
Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	50 %	Nationale et régionale	Cours de l'Ariège	Partiel	1 %
Commentaires					
/					

Habitats											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitat inféodé aux milieux aquatiques	Surface de l'habitat	Représentativité	Superficie relative	Degré de conservation	Evaluation globale	Caves	Qualité des données
3 - Habitats d'eaux douces	31 - Eaux dormantes	3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		○	75,58 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
3 - Habitats d'eaux douces	31 - Eaux dormantes	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		○	92,98 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
3 - Habitats d'eaux douces	32 - Eaux courantes	3220 - Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée		○	0,33 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
3 - Habitats d'eaux douces	32 - Eaux courantes	3230 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica		○	0,14 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
3 - Habitats d'eaux douces	32 - Eaux courantes	3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos		○	28,59 ha	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne	/	Bonne
3 - Habitats d'eaux douces	32 - Eaux courantes	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		○	507,75 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
3 - Habitats d'eaux douces	32 - Eaux courantes	3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.		○	82,25 ha	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne	/	Bonne
4 - Landes et fourrés tempérés	40 - Landes et fourrés tempérés	4030 - Landes sèches européennes			0,70 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5110 - Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)			5,12 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)			30,91 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6220 - Parcours substepmiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	○		0,89 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		○	248,80 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	65 - Pelouses mésophiles	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)			842,52 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	65 - Pelouses mésophiles	6520 - Prairies de fauche de montagne			101,34 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
7 - Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	72 - Bas-marais calcaires	7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	○	○	0,68 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)			0,02 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			17,73 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique			4,36 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii			0,34 ha	Non significative	/	/	/	/	Bonne
8 - Habitats rocheux et grottes	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			2,72 ha	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	○		14,28 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	○	○	1 335,05 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)		○	433,39 ha	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative	/	Bonne

Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional	
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable	
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b> Non applicable

Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement		Evaluation globale
Invertébrés (Crustacés)	1092	Austropotamobius pallipes	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	<b>O</b>	<b>VU</b>	/	<b>EN</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Moyenne
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1083	Lucanus cervus	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant		/	<b>NT</b>	/	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1087	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes		/	<b>LC</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1088	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne (Le)		/	<b>NT</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	1074	Eriogaster catax	Bombyx Évérie (Le) Laineuse du Prunellier (La)		/	/	<b>DD</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	6199	Callimorpha quadripunctaria	Écaille chinée (L')		/	/	/	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Invertébrés (Insectes - Odonates)	1041	Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin (La), Oxycordulie à corps fin (L')	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Commune	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne	Estimation impossible de la population
Invertébrés (Insectes - Odonates)	1044	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Invertébrés (Insectes - Odonates)	1046	Gomphus grasilinii	Gomphe de Grasilin (Le), Gomphe à cercoïdes fourchus (Le)	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Rare	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne	Estimation impossible de la population
Mammifères	1301	Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées, Rat-trompette		<b>VU</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	15%>p>2%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Mammifères	1355	Lutra lutra	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	15%>p>2%	Moyenne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Mammifères (Chiroptères)	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Mammifères (Chiroptères)	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Concentration	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Mammifères (Chiroptères)	1307	Myotis blythii	Petit Murin		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Mammifères (Chiroptères)	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Concentration	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Mammifères (Chiroptères)	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		<b>VU</b>	/	<b>VU</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Mammifères (Chiroptères)	1321	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées, Vespertillon à oreilles échancrées		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Mammifères (Chiroptères)	1323	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein		<b>NT</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Concentration	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Mammifères (Chiroptères)	1324	Myotis myotis	Grand Murin		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Poissons	1095	Petromyzon marinus	Lamproie marine	<b>O</b>	<b>EN</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	15%>p>2%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Poissons	1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Poissons	1102	Alosa alosa	Grande alose, Alose vraie	<b>O</b>	<b>CR</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	15%>p>2%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Poissons	1106	Salmo salar	Saumon de l'Atlantique, Saumon atlantique	<b>O</b>	<b>NT</b>	<b>VU</b>	/	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Poissons	1138	Barbus meridionalis	Barbeau truité, Barbeau méridional	<b>O</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Marginale	Moyenne	Moyenne
Poissons	1163	Cottus gobio	Chabot, Chabot commun	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Poissons	5339	Rhodeus sericeus amarus	Bouvière	<b>O</b>	/	/	/	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Marginale	Moyenne	Moyenne
Poissons	6150	Chondrostoma toxostoma	Toxostome, Sofie, Soliffe	<b>O</b>	/	/	/	Sédentaire	/	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne	Moyenne



**Activités, menaces et pressions**

**Légende**

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Fauche de prairies	Impacts et activités sur le site	Positive	Elevée	/	/	/
Fertilisation	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Modifications du fonctionnement hydrographique	Impacts et activités sur le site	Négative	Moyenne	/	/	/
Plantation forestière en milieu ouvert	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Véhicules motorisés	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/

## FR7312001 - Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

<b>Code</b>	FR7312001	<b>Nom</b>	Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère	<b>Surface totale du site (ha)</b>	6 413 ha
<b>Directive</b>	Oiseaux	<b>Type</b>	ZPS	<b>Pourcentage de superficie marine (%)</b>	/

## Situation

<b>Localisation</b>			<b>Région(s) biogéographique(s)</b>		
<b>Région(s)</b>	Occitanie	<b>Département(s)</b>	Ariège (09)	Alpine (100%)	
<b>Gestion et propriété</b>					
<b>Gestionnaire(s)</b>	Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises		<b>Régimes de propriété</b>	Indéterminé (100%)	

## Description

## Caractère général du site

<b>Classes d'habitats</b>	<b>Couverture</b>
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	28 %
Pelouses alpine et sub-alpine	25 %
Forêts caducifoliées	20 %
Forêts de résineux	10 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	7 %
Forêts sempervirentes non résineuses	5 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
Prairies améliorées	1 %

## Autres caractéristiques du site

Site de la haute chaîne des Pyrénées centrales. Etagement de la végétation de l'étage montagnard au nival : géologie complexe (calcaire et silice).

## Qualité et importance

Ecocomplexe avec de nombreuses espèces endémiques, en limite d'aire, et notamment du Gypaète barbu.

## Vulnérabilité

Fort risque de rupture du système agro-pastoral en faveur de la forêt

## Mesures de conservation

/

## Type de protection

<i>Type</i>	<i>Recouvrement du site FR7312001 (par ce type de protection)</i>	<i>Echelle</i>	<i>Nom</i>	<i>Type de chevauchement</i>	<i>Recouvrement du site FR7312001 (par la zone protégée)</i>
Forêt domaniale	98 %	Nationale et régionale	FD du Biros et de Bonac	Inclus	96 %
Réserve biologique	1 %	Nationale et régionale	RBD de l'Isard	Non précisé	1 %
Site classé selon la loi de 1930	1 %	Nationale et régionale	Grotte de la Cigalère	Non précisé	0 %
Réserve biologique dirigée	2 %	Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	
Commentaires					
/					

Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional	
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable	
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b> Non applicable

Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement		Evaluation globale
Oiseaux	A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	0 - 10 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Oiseaux	A074	Milvus milvus	Milan royal		<b>NA, VU</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Reproduction	0 - 5 Couples	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Moyenne	Moyenne
Oiseaux	A076	Gypaetus barbatus	Gypaète barbu		<b>EN</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	0 - 1 Couples	Présente	15%>p>2%	Excellente	Non-isolée	Excellente	Moyenne
Oiseaux	A078	Gyps fulvus	Vautour fauve		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	10 - 50 Couples	Présente	15%>p>2%	Excellente	Non-isolée	Excellente	Moyenne
Oiseaux	A080	Circus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc		<b>LC, NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	2 - 4 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Oiseaux	A091	Aquila chrysaetos	Aigle royal		<b>VU</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	1 - 2 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Oiseaux	A103	Falco peregrinus	Faucon pèlerin		<b>LC, NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	1 - 4 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Oiseaux	A108	Tetrao urogallus	Grand Tétras		<b>VU</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	20 - 50 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Oiseaux	A215	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	/	Présente	Non significative	/	/	/	Moyenne
Oiseaux	A223	Aegolius funereus	/	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	5 - 20 Couples	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente	Moyenne
Oiseaux	A236	Dryocopus martius	Pic noir		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	10 - 50 Couples	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente	Moyenne
Oiseaux	A407	Lagopus mutus pyrenaicus	Lagopède des Pyrénées		<b>NT</b>	/	/	Sédentaire	20 - 30 Couples	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente	Moyenne
Oiseaux	A415	Perdix perdix hispaniensis	Perdrix grise des Pyrénées	<b>O</b>	<b>NT</b>	/	/	Sédentaire	20 - 40 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne

**Activités, menaces et pressions**

*Légende*

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités sur le site	Positive	Elevée	/	/	/
Sylviculture et opérations forestières	Impacts et activités sur le site	Positive	Faible	/	/	/

## FR7312002 - Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

Code	FR7312002	Nom	Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno	Surface totale du site (ha)	2 478 ha
Directive	Oiseaux	Type	ZPS	Pourcentage de superficie marine (%)	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
Région(s)	Occitanie	Département(s)	Ariège (09)	Alpine (100%)	

## Gestion et propriété

Gestionnaire(s)	Office National des Forêts 09 (Service départemental de l'Ariège) pour les forêts communales soumises	Régimes de propriété	Indéterminé (100%)
-----------------	---	----------------------	--------------------

## Description

## Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30 %
Pelouses sèches, Steppes	30 %
Forêts caducifoliées	25 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %
Forêts de résineux	5 %

## Autres caractéristiques du site

Les différentes influences bioclimatiques qui s'expriment sur ce secteur de l'Ariège, expliquent la grande diversité des habitats retrouvés à ce niveau. La présence de Genévrier thurifère est une des caractéristiques du site, car c'est l'une des deux stations Pyrénéennes.

## Qualité et importance

Milieux rupestres exceptionnels

Présence de 2 couples de vautours percnoptères, de l'aigle royal (plusieurs couples), de sites de nidifications pour le faucon pèlerin et le hibou grand-duc (plusieurs couples). Le Gypète barbu est observé en trio sur la zone depuis un an (recherche de site de nidification).

## Vulnérabilité

La vulnérabilité est forte dans les habitats ouverts en raison de la diminution de la pression pastorale.

## Mesures de conservation

Le document d'objectifs, réalisé par l'ANA, a été validé en décembre 2006.

L'animation est en cours avec l'ensemble des acteurs locaux.

## Type de protection

Type	Recouvrement du site FR7312002 (par ce type de protection)	Echelle	Nom	Type de chevauchement	Recouvrement du site FR7312002 (par la zone protégée)
Forêt domaniale	22 %	Nationale et régionale	FD de Niaux	Non précisé	5 %

Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	18 %	Nationale et régionale	Quiés calcaires de Tarascon et Grotte de la petite Caugno	Non précisé	18 %
Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	5 %	Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	
Commentaires					
/					

Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional	
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable	
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b> Non applicable

Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement		Evaluation globale
Oiseaux	A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	3 - 15 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Marginale	Bonne	Moyenne
Oiseaux	A073	Milvus migrans	Milan noir		<b>LC, NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	1 - 5 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Oiseaux	A074	Milvus milvus	Milan royal		<b>NA, VU</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Reproduction	2 - 5 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Oiseaux	A076	Gypaetus barbatus	Gypaète barbu		<b>EN</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Concentration	2 - 4 Individus	Présente	15%>p>2%	Bonne	Isolée	Bonne	Bonne
Oiseaux	A077	Neophron percnopterus	Vautour percnoptère		<b>EN</b>	<b>EN</b>	<b>EN</b>	Reproduction	2 - 3 Couples	Présente	15%>p>2%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Oiseaux	A078	Gyps fulvus	Vautour fauve		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Concentration	2 - 30 Individus	Présente	Non significative	/	/	/	Bonne
Oiseaux	A080	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc		<b>LC, NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	2 - 4 Couples	Présente	Non significative	/	/	/	Médiocre
Oiseaux	A091	Aquila chrysaetos	Aigle royal		<b>VU</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	3 - 5 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Oiseaux	A092	Hieraaetus pennatus	Aigle botté		<b>NT</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	1 - 5 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Estimation impossible de la population
Oiseaux	A103	Falco peregrinus	Faucon pèlerin		<b>LC, NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	2 - 6 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Moyenne
Oiseaux	A215	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	2 - 4 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Médiocre
Oiseaux	A224	Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	<b>O</b>	<b>LC, NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	5 - 50 Couples	Présente	Non significative	/	/	/	Médiocre
Oiseaux	A236	Dryocopus martius	Pic noir		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	2 - 10 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Marginale	Bonne	Moyenne
Oiseaux	A238	Dendrocopos medius	Pic mar	<b>O</b>	<b>LC</b>	/	/	Sédentaire	2 - 20 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Marginale	Bonne	Estimation impossible de la population
Oiseaux	A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	<b>O</b>	<b>NA, NT</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	2 - 20 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Marginale	Bonne	Moyenne
Oiseaux	A346	Pyrrhocorax pyrrhocorax	Crave à bec rouge		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	5 - 10 Couples	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Marginale	Bonne	Moyenne



**Activités, menaces et pressions**

**Légende**

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Alpinisme, escalade, spéléologie	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Autres activités de chasse, de pêche ou de collecte	Impacts et activités aux alentours du site	Non évaluée	Faible	/	/	/
Autres intrusions et perturbations humaines	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Chasse	Impacts et activités sur le site	Négative	Moyenne	/	/	/
Incendies	Impacts et activités sur le site	Négative	Elevée	/	/	/
Urbanisation continue	Impacts et activités aux alentours du site	Non évaluée	Faible	/	/	/
Véhicules motorisés	Impacts et activités aux alentours du site	Non évaluée	Faible	/	/	/

## FR7312003 - Massif du Mont Valier

Base de données mise à jour le : 08/02/2023

Fiche éditée le : 26/04/2024

## Identification du site

<b>Code</b>	FR7312003	<b>Nom</b>	Massif du Mont Valier	<b>Surface totale du site (ha)</b>	15 616 ha
<b>Directive</b>	Oiseaux	<b>Type</b>	ZPS	<b>Pourcentage de superficie marine (%)</b>	/

## Situation

Localisation			Région(s) biogéographique(s)		
<b>Région(s)</b>	Occitanie	<b>Département(s)</b>	Ariège (09)	Alpine (100%)	
Gestion et propriété					
<b>Gestionnaire(s)</b>	Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises		<b>Régimes de propriété</b>	Indéterminé (100%)	

## Description

## Caractère général du site

	Classes d'habitats	Couverture
	Pelouses alpine et sub-alpine	29 %
	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	25 %
	Forêts caducifoliées	15 %
	Forêts de résineux	10 %
	Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %
	Forêts mixtes	5 %
	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3 %
	Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %

## Autres caractéristiques du site

Écocomplexe des étages montagnard à nival. Bassin du Ribérot et Massif du Valier à relief et géologie complexe (mosaïque silice / calcaire)

## Qualité et importance

L'avifaune de montagne est bien représentée, avec, parmi les passereaux le Merle à plastron, le Tichodrome échelette et le Monticole de roche. Neuf espèces de l'annexe I sont données nicheuses dans la ZPS, parmi lesquelles : Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand Tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise sous-espèce hispaniensis. Trois autres espèces visées à l'annexe I fréquentent le site pour s'y alimenter : Vautour fauve, Milan royal et Hibou Grand Duc. Faune et flore des Pyrénées très représentatives et populations importantes. Fort endémisme.

## Vulnérabilité

Ce site, de part son statut de forêt domaniale et de réserve de chasse et de faune sauvage, présente une faible vulnérabilité.

Néanmoins, le risque de déprise pastorale pourrait à moyen terme constituer un facteur de vulnérabilité. Il en serait de même en cas de développement touristique non respectueux des équilibres écologiques.

## Mesures de conservation

/

**Type de protection**

<i>Type</i>	<i>Recouvrement du site FR7312003 (par ce type de protection)</i>	<i>Echelle</i>	<i>Nom</i>	<i>Type de chevauchement</i>	<i>Recouvrement du site FR7312003 (par la zone protégée)</i>
Forêt domaniale	98 %	Nationale et régionale	Réserve de chasse et de faune sauvage du Mont Valier	Non précisé	
Réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA	90 %	Nationale et régionale	Non précisé	Non précisé	
Commentaires					
/					

Espèces

mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Légende

Espèces disparues	<b>EX</b>	Eteinte au niveau mondial	<b>EW</b>	Eteinte à l'état sauvage	<b>RE</b>	Disparue au niveau régional	
Espèces menacées de disparition	<b>CR</b>	En danger critique	<b>EN</b>	En danger	<b>VU</b>	Vulnérable	
Autres catégories	<b>NT</b>	Quasi menacée	<b>LC</b>	Préoccupation mineure	<b>DD</b>	Données insuffisantes	<b>NA</b> Non applicable

Information sur l'espèce								Information sur la population			Evaluation de la population			Qualité des données	
Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	Statut	Nombre	Abondance	Population relative	Degré de conservation	Isolement		Evaluation globale
Oiseaux	A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Concentration	/	Commune	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Oiseaux	A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	/	Rare	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Oiseaux	A073	Milvus migrans	Milan noir		<b>LC, NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	0 - 1 Couples	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Oiseaux	A074	Milvus milvus	Milan royal		<b>NA, VU</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Concentration	/	Rare	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Oiseaux	A076	Gypaetus barbatus	Gypaète barbu		<b>EN</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	Sédentaire	2 - 2 Couples	Présente	15%>p>2%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Oiseaux	A078	Gyps fulvus	Vautour fauve		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Concentration	40 - 60 Individus	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente	Bonne
Oiseaux	A080	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc		<b>LC, NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	2 - 2 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Marginale	Bonne	Bonne
Oiseaux	A080	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc		<b>LC, NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Concentration	/	Commune	2%>p>0%	Bonne	Marginale	Bonne	Estimation impossible de la population
Oiseaux	A082	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin		<b>LC, NA</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	1 - 2 Couples	Commune	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Oiseaux	A091	Aquila chrysaetos	Aigle royal		<b>VU</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	0 - 4 Couples	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente	Bonne
Oiseaux	A103	Falco peregrinus	Faucon pèlerin		<b>LC, NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	0 - 3 Couples	Présente	2%>p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente	Bonne
Oiseaux	A108	Tetrao urogallus	Grand Tétras		<b>VU</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	20 - 20 Mâles	Présente	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Oiseaux	A215	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Concentration	1 - 2 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Excellente	Bonne
Oiseaux	A223	Aegolius funereus	/	<b>O</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	1 - 1 Individus	Présente	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Oiseaux	A236	Dryocopus martius	Pic noir		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	15 - 15 Couples	Présente	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Excellente	Bonne
Oiseaux	A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	<b>O</b>	<b>NA, NT</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Concentration	/	Commune	Non significative	/	/	/	Estimation impossible de la population
Oiseaux	A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	<b>O</b>	<b>NA, NT</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Reproduction	2 - 2 Couples	Présente	Non significative	/	/	/	Moyenne
Oiseaux	A346	Pyrrhocorax pyrrhocorax	Crave à bec rouge		<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	Sédentaire	50 - 50 Couples	Présente	15%>p>2%	Bonne	Non-isolée	Excellente	Moyenne
Oiseaux	A407	Lagopus mutus pyrenaicus	Lagopède des Pyrénées		<b>NT</b>	/	/	Sédentaire	10 - 15 Couples	Très rare	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne	Bonne
Oiseaux	A415	Perdix perdix hispaniensis	Perdrix grise des Pyrénées	<b>O</b>	<b>NT</b>	/	/	Sédentaire	20 - 20 Couples	Rare	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Bonne	Moyenne

**Activités, menaces et pressions**

*Légende*

Caractéristiques de l'incidence	Incidence élevée	Incidence moyenne	Incidence faible	Menaces, pressions et activités non évaluée
Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive				
Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur un site	Localisation	Influence	Intensité	Pollution	Habitats impactés	Espèces impactées
Autres intrusions et perturbations humaines	Impacts et activités sur le site	Négative	Faible	/	/	/
Pâturage	Impacts et activités sur le site	Positive	Moyenne	/	/	/



ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

---

[www.cereg.com](http://www.cereg.com)